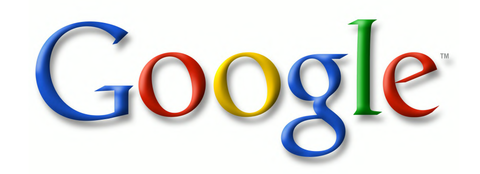
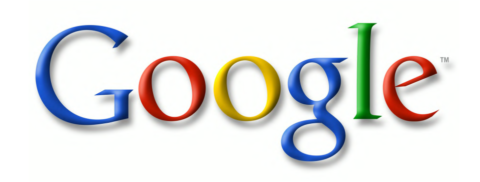
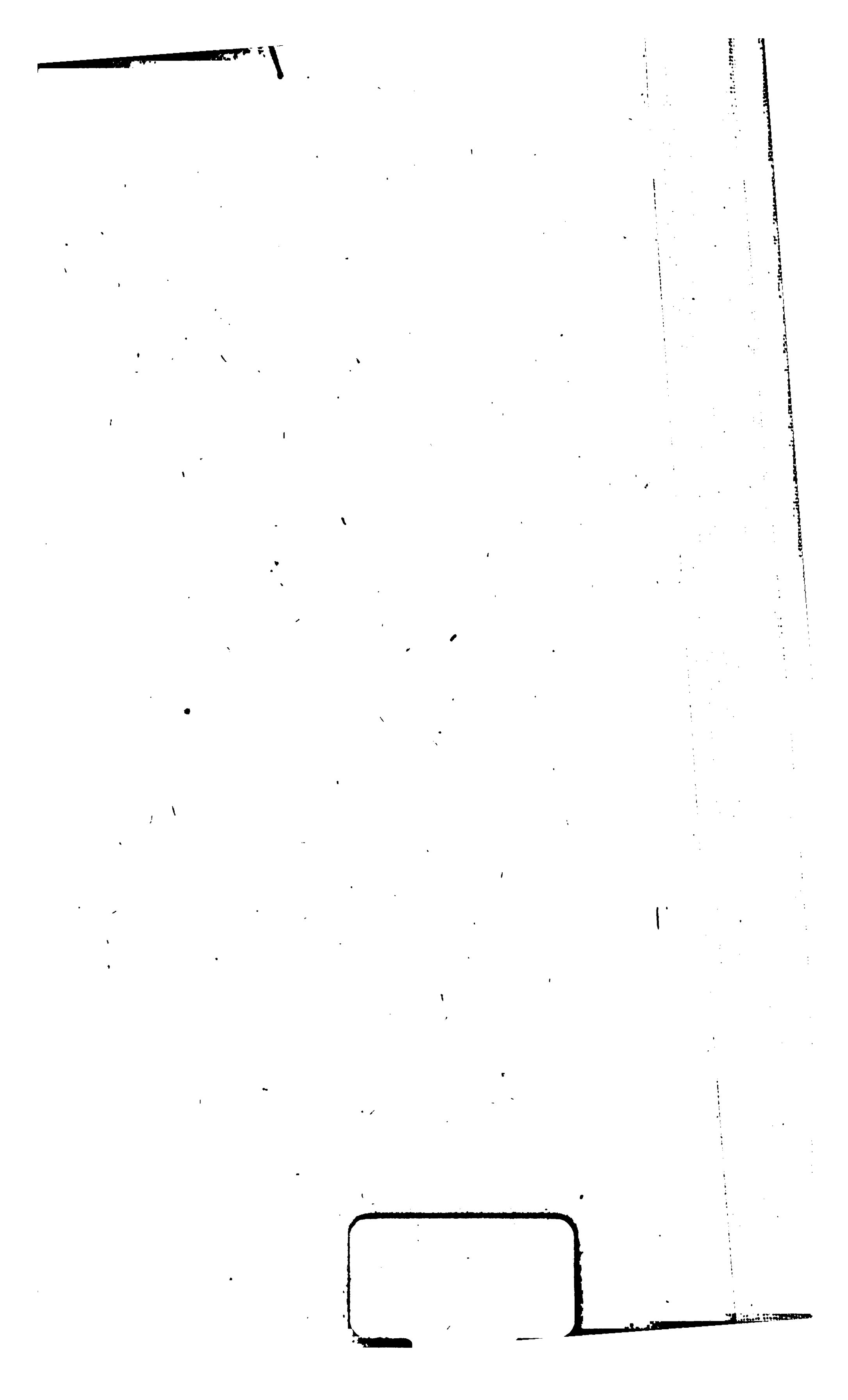





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932580 5



LA FRANCE

PARLEMENTAIRE


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

LA FRANCE
PARLEMENTAIRE

(1834-1851)

ŒUVRES ORATOIRES ET ÉCRITS POLITIQUES

PAR

ALPHONSE DE LAMARTINE

Membre de l'Académie Française

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE LAMARTINE

PAR LOUIS ULBACH

Troisième série : 1847 — 1851

TOME CINQUIÈME

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865

LA FRANCE

PARLEMENTAIRE

DE LA CRISE DES SUBSISTANCES

1er Octobre 1846.

Les hommes nouveaux que M. de Lamartine demandait dans son article sur les élections (juillet 1846) ne pouvaient arriver sous l'empire de la loi du suffrage restreint. Les élections se ressentirent d'ailleurs de l'attitude maladroite et impolitique de l'opposition, signalée par M. de Lamartine; elle perdit des voix. Le pays, las des agitations parlementaires stériles, avide de réformes, se recueillait en lui-même. La situation était assez sombre : la pénurie de deux récoltes successives, la crise monétaire absorbaient les préoccupations du plus grand nombre. L'isolement de la France en Europe, consommé par les mariages espagnols, et l'obstination dans les fautes accumulées d'un pouvoir égoïste et aveugle, ne pouvaient être changés par des discours de tribune. Il fallait une impulsion plus énergique pour sortir de l'ornière malencontreusement parcourue depuis seize ans. M. de Lamartine le sentait; il s'abstint de la tribune toute une année, se concentrant dans la publication des *Girondins* et s'adressant directement au pays dans une série de brochures et d'articles, vive expression des aspirations politiques de l'auteur. Nous signalerons entre autres, dans la *Déclaration de principes* et dans la *Situation de la France à l'extérieur*,

des pages qui reflètent nos préoccupations actuelles, tant il y eut de problèmes, depuis forcément ajournés, mais alors nettement pressentis et hardiment abordés, dans cette année 1847 qui couvait une révolution.

Le pauvre a faim et la France a peur. La récolte des blés est, dit-on, insuffisante pour ses besoins d'une année. Nous savons bien l'incapacité des statistiques à établir avec précision ce qu'il faut de blé à la France et ce que la France en produit. Les chiffres de la statistique sont des conjectures, ce ne sont pas des vérités; mais enfin ce sont des vérités de convention. Elles servent de base au raisonnement. Il suffit qu'on présume que la France n'a pas sa provision de pain pour que le pain soit rare et cher en effet, et pour qu'il soit utile d'éclairer les bons citoyens sur les dangers et sur les remèdes d'une disette d'opinion, qui pourrait dégénérer en disette réelle ou en déplorables catastrophes, si le gouvernement et le pays ne conservaient pas tout leur sang-froid.

La question des blés est une des plus délicates, nous dirons même des plus insolubles, qui puissent se présenter aux économistes. Elle fait douter et fléchir tous les principes absolus. Agitée depuis des siècles par tous ceux qui ont médité sur le commerce, sur l'agriculture, sur l'administration des empires, elle a été touchée dans ces derniers temps par Turgot, par Galiani, par Voltaire, par Mirabeau, par Vergniaud, par Danton, par les économistes anglais et italiens, par tous les esprits les plus lumineux et les plus fermes; elle est aussi neuve que le premier jour. Elle échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de la science. La théorie n'y peut évidemment rien. C'est une question expérimentale.

Ainsi, la liberté complète du commerce est la vérité générale en matière de produit de commerce et d'échange. *Laisser faire, laisser passer,* est devenu proverbe chez les écrivains; mais, quand il s'agit d'appliquer cette prétendue vérité à l'importation, à l'exportation et au commerce des grains, on s'aperçoit à l'instant que, si elle n'est pas un mensonge, elle est au moins un

danger suprême, et la théorie recule devant l'application, car le blé, c'est la vie même du peuple; or, on ne joue pas avec la vie. Vivre d'abord, voilà la vérité sans réplique. Les théories après le nécessaire, voilà le bon sens!

Or, pourquoi la vérité du libre commerce, de la libre exportation et de la libre importation fait-elle trembler et reculer l'économiste? Le voici, quant à la France, par exemple.

Premièrement, c'est que le blé étant la vie de tout un peuple de 34 millions de bouches, et la passion de vivre étant la plus légitime et la plus terrible passion des hommes, la moindre faute du commerce, la moindre erreur de calcul dans les importations et les exportations de blé, la moindre inquiétude sérieuse de la population sur sa vie produiraient des commotions et des pénuries telles, qu'aucun législateur humain et sage ne pourrait y exposer son pays.

Secondement, c'est que le blé étant le produit agricole le plus immense du sol actuel de la France, et se comptant par deux ou trois milliards de revenu dans les produits du pays, si l'importation libre des blés étrangers pouvait venir faire en tous temps aux blés français une concurrence sans limite qui serait, quant au prix, comme dix est à trente, la France cesserait à l'instant de produire des blés que nul ne voudrait acheter à leur prix, et trois milliards de revenu national et dix millions de cultivateurs de blé français seraient anéantis du même coup. Que deviendrait le revenu? Que deviendrait l'impôt? Que deviendrait le propriétaire du sol? Que deviendrait le laboureur? On frémit d'y penser. Ce serait le suicide de la terre française et de la population. Ce remède qu'on nous présente n'est donc pas un remède, c'est un meurtre.

Troisièmement, c'est que le blé étant une des matières les plus encombrantes et les plus lourdes, il serait physiquement impossible au commerce d'importer et de distribuer dans tout l'empire les blés nécessaires à la consommation de la France. Des calculs faits en 1816, année de disette bien plus alarmante que celle-ci, révèlent en chiffres cette triste vérité : que tous les navires marchands de l'Europe, si, par impossible, ils étaient tous exclusivement consacrés à importer des blés pour la France, ne pourraient en importer que pour une consommation de

quinze ou dix-sept jours! Parlez donc de la liberté illimitée d'importation, après cela! Quel effet aurait-elle? Elle supprimerait en France une partie de la culture des céréales par la crainte d'une concurrence écrasante, et, de l'autre côté, elle ne pourrait pas, avec toutes les forces navales du monde réunies, donner pour quinze jours de pain à la France, c'est-à-dire que la proclamation de la liberté illimitée d'importation serait la proclamation de la disette et de la mort. Voilà ce que c'est qu'un mot quand on le sonde et qu'on lui demande par le raisonnement ce qu'il contient.

Les remèdes à la situation française ne sont donc pas là. Ils sont d'abord où la loi existante les a cherchés, c'est-à-dire dans un maximum indirect du prix des blés sur le marché français, qui fait que quand les blés ont atteint une certaine limite de prix supérieur aux facultés des acheteurs, la barrière de l'importation tombe, et le blé étranger, en entrant en concurrence avec le blé français, le force à baisser son prix. Abaisser encore et graduellement cette limite, de manière à nourrir à meilleur marché le peuple, sans néanmoins tuer le laboureur français, voilà le problème à résoudre.

Ces remèdes seraient ensuite dans les greniers de réserve et dans les grands approvisionnements de précaution amassés dans les grandes villes et sur différents points de l'intérieur par l'État, greniers, réserves et approvisionnements qui s'ouvriraient dans les jours de disette, et qui, par une concurrence sage et modérée avec les spéculateurs et les détenteurs de blé, les contraindraient à ne pas pressurer la faim du peuple et tiendraient le pain à un niveau toujours à peu près égal. Cette institution de bon sens, que les anciens ont toujours eue dans leur législation, a été effacée malheureusement de la nôtre par l'égoïsme et la cupidité du commerce des grains, qui ont dominé le législateur. Le gouvernement et les Chambres ont commis la faute ou le crime d'obéir à ces cupidités, en supprimant ces réserves, ces greniers et ces approvisionnements populaires. Nous nous sommes livrés au hasard des saisons et des marchés, au lieu de nous confier à notre providence personnelle. Nous en portons et nous en porterons cruellement la peine. Quant à nous, nous n'avons jamais cessé de protester contre une pareille témérité de la législation

sur les blés. Quoi! un individu prudent fait sa provision en temps utile pour sa famille et pour lui, et un gouvernement ne la fait pas pour son peuple? Si cela n'est pas bien coupable, c'est bien insensé!

Nous en sommes réduits par cette imprévoyance de la loi à des palliatifs qui adoucissent les souffrances et qui calment les terreurs de la population dans des années comme celle où nous entrons. Le gouvernement et les particuliers ont des devoirs d'un ordre différent à remplir. S'ils les accomplissent bien, l'année passera sans désastre, et le peuple sera soulagé. Le devoir des particuliers est écrit dans la conscience, c'est bien plus que d'être écrit dans la loi. Toute souffrance appelle un secours. Le plus puissant des secours, c'est le secours mutuel de trente-quatre millions d'hommes à trente-quatre millions d'hommes. Le pain est cher, multipliez le salaire à l'aide duquel le peuple se procure le pain. Ouvrez la main, faites des efforts, faites des sacrifices de revenus et même de capital, entreprenez tous les travaux d'amélioration de vos propriétés ou de vos industries, qui peuvent donner plus de travail aux ouvriers, cette année où leur vie est plus chère; défrichez, plantez, bâtissez, fabriquez un peu plus que vous ne l'auriez fait dans la règle ordinaire de vos dépenses. Prêtez en travail au peuple un capital qu'il vous rendra en produit, une autre année, en consommation et en aisance générale. Enfin, si le travail ne suffit pas, répandez-vous en aumônes plus abondantes, dépassez chacun de quelque chose la mesure ordinaire de vos bienfaisances. Cette masse de petits efforts réunis sera un effort général, immense, dont l'effet physique sera de secourir des milliers de malheureux, et dont l'effet moral sera de montrer au peuple que le riche fraternise avec le pauvre, et que si l'égalité ne nivelle pas les fortunes, elle nivelle au moins la vie et le pain! Que les villes surtout, que les communes, que les conseils municipaux s'imposent volontairement, cette année, sinon cette taxe des pauvres, qui manque à nos institutions, au moins cette taxe extraordinaire de la faim. L'année de disette est un impôt que la nature prélève de temps en temps sur la nation. Cet impôt de Dieu ne doit-il pas peser équitablement sur tous? La nature a-t-elle des préférences? Fait-elle exception de fortune?

Ne doit-elle affliger de ses fléaux que les pauvres, déjà si affligés de leur pauvreté? La religion, la politique, la prudence, vous répondent d'une seule voix : Non. Votre cœur vous répond encore mieux; c'est le temps de l'écouter. Il y a plus de politique qu'on ne le croit dans un bon sentiment.

Quant au gouvernement, Dieu l'avertit par cette année de détresse. Il faut qu'il se hâte de retoucher à la loi et de rentrer dans le système, aussi vieux que la civilisation et aussi universel que le bon sens, de provision éventuelle et de réserve en grains faites pour le peuple dans les greniers d'abondance et dans les dépôts de blé à la portée des grands marchés et des grandes consommations humaines.

Il faut qu'il active, dès à présent, l'importation des blés étrangers, à ses propres frais, s'il est nécessaire; non, sans doute, pour apporter à la France un approvisionnement soudain que nous avons démontré tout à l'heure impossible, mais en donnant çà et là quelques indices salutaires de la présence et de la concurrence des blés étrangers sur les marchés et en rassurant ainsi l'imagination des acheteurs, car toute disette est accrue par l'imagination.

Il a un autre devoir, et ici nous différons complétement d'opinion avec les hommes politiques qui lui recommandent la mollesse et la lenteur de répression dans les désordres qui commencent à se produire à propos du commerce intérieur et de la circulation libre des blés. Ce devoir, c'est de maintenir à tout prix l'inviolabilité des transactions privées entre les vendeurs et les acheteurs, l'inviolabilité du domicile et du grenier des citoyens, la liberté de la circulation, la sûreté et l'approvisionnement du marché. Sans doute, nous savons comme tout le monde qu'on ne nourrit pas les affamés à la pointe des baïonnettes; qu'aucune émotion du peuple ne mérite plus de pitié, de tolérance, nous dirions presque de respect, que les émotions d'hommes, de femmes, d'enfants s'attroupant pour demander du pain et pour empêcher qu'on n'enlève de leurs cantons, de leurs faubourgs, de leurs moulins, les blés avec lesquels ils croient qu'on leur enlève leur propre vie! Mais si l'on doit traiter ces émotions naissantes avec égards et avec indulgence, il n'en est pas moins vrai qu'il faut les traiter avec énergie et promptitude, et mon-

trer, dès les premiers symptômes, que les violences particulières ne domineront pas la force publique. Montrer soudainement et à propos la force partout, c'est le moyen de ne l'employer nulle part. Protéger le peuple tout entier contre la démence et contre l'arbitraire de quelques attroupements, ce n'est pas irriter la population, c'est la rassurer. Tant que la loi est respectée, elle doit se borner à parler, à éclairer, à conseiller; mais, quand elle est attaquée à main armée, elle doit se défendre et s'armer aussi. En se défendant, elle défend tous les citoyens. Il n'y a pas de circonstances où le gouvernement, quel qu'il soit, doive employer plus légitimement et plus salutairement les armes défensives qui lui sont confiées par la loi, que ces circonstances où la libre disposition et la libre circulation des subsistances sont menacées par les plus excusables, mais par les plus dangereuses des séditions. Ce n'est pas là une question d'opinion, de politique, de ministère, de gouvernement ou d'opposition; ce n'est pas même une question de propriété; c'est une question de vie et de mort pour tout le monde et surtout pour le peuple lui-même. Point de circulation du blé, point de pain pour personne; voilà la conséquence immédiate de l'impunité de ces violences. L'arrestation d'un convoi, le pillage taxé d'un marché, ces sommations populaires aux fermiers de ne pas vendre hors de la commune, aux marchands de ne pas acheter, aux voituriers et aux bateaux de ne pas transporter, créent à l'instant la *terreur des subsistances*. Le fermier intimidé ferme ses greniers, le marchand suspend son commerce et manque aux approvisionnements attendus, les canaux et les routes sont en blocus, la foule arrive au marché, le marché est vide, la faim crie, la panique l'irrite, les troubles éclatent, le sang coule, le blé se resserre davantage, et le peuple meurt de faim à côté des subsistances encore abondantes, mais que la terreur a fait enfouir; voilà l'œuvre de ces séditions de la faim ou plutôt de la panique. Voilà ce que produirait immédiatement ce *fédéralisme atroce* des localités, qui, comme nous l'avons vu dans ce département, voudrait empêcher à main armée le blé de sortir de leur commune ou de circuler sur leurs chemins. Que diraient ces communes fédéralisées, si chaque municipalité voisine se renfermait comme elles dans ce blocus égoïste et absurde et jetait le même interdit sur la sortie et

sur la circulation des autres natures de denrées, qui ne leur sont pas moins nécessaires que le blé, sur le charbon, le bois, le sel, la viande, par exemple? Le pays tout entier, que deviendrait-il? Une série de blocus mutuels où chaque localité périrait d'indigence, de besoins et de misère, à côté d'autres localités également misérables pour avoir voulu retenir, chacune dans leurs limites et sous leurs seules mains, ces denrées dont l'échange et la circulation libres sont la vie et la richesse de toutes! On rougit de raisonner sur des matières si évidentes; mais quand le raisonnement ne suffit pas, il faut bien agir, car le dernier argument du bon sens public, c'est la loi et la force que le gouvernement prête, dans les extrémités, à la loi. C'est pour l'exercice de cette force légale appliquée à la répression d'excès populaires que nous déplorons en ce moment l'anéantissement de la garde nationale, cette force armée mutuelle qui ne touche le peuple qu'avec ses propres mains.

Si le gouvernement négligeait de réprimer les premiers symptômes de ce fédéralisme des marchés, s'il laissait porter des atteintes impunies à la circulation et à la liberté des échanges, nous ferions peser sur lui une responsabilité terrible. Où en seraient le peuple, les villes, les campagnes, les fermiers, les propriétaires, les ouvriers, dans quelques mois? La violation tolérée de la loi, qui garantit la liberté des propriétaires et du commerce amènerait à l'instant la nécessité fatale de la dictature des marchés, des convois escortés, des visites domiciliaires dans les campagnes, pour y rechercher les grains et les contraindre à venir se vendre par force aux marchés, des subsistances taxées arbitrairement par l'État, et enfin de ces maximum qui, en supprimant le commerce, affament le peuple! Voilà les mesures inévitables qu'entraînerait la tolérance des premiers désordres que nous avons à déplorer autour de nous. Certes, ce sont là des mesures un peu plus acerbes que la proclamation paternelle d'un maire, et la présence d'une force armée protectrice dans les localités pour faire entendre raison à un attroupement, et pour assurer à chacun la liberté de sa propriété, la liberté de son commerce et la liberté du grand chemin! Et cependant, si les choses empiraient, si la force publique était absente ou impuissante, c'est à ces extrémités

terribles qu'il faudrait en venir, ou laisser mourir le peuple de faim. Ce sont là les mesures vexatoires que la Convention fut forcée de légaliser en 1793, quand la connivence ou la faiblesse des autorités eut toléré quelque temps des désordres et des attroupements semblables à ceux qu'on craindrait de disperser aujourd'hui. Qu'en résulta-t-il? La sédition universelle, réprimée par une terreur en permanence, et la plus effroyable disette qui ait décimé le peuple français depuis deux siècles.

C'est pour ne pas être entraînés à cet arbitraire, à ces inquisitions, à ces maximum, à ces pénuries de subsistances, que nous voulons que le gouvernement prête aujourd'hui force à la loi, et que l'opinion des bons citoyens prête elle-même force à la répression de tout désordre et de toute violence populaire sur les marchés. L'ordre est la vie du peuple, car sans ordre, ni travail, ni salaire, ni pain. Défendre la liberté, c'est défendre la dignité morale du peuple ; mais défendre l'ordre, c'est défendre sa vie. Nous défendrons l'un et l'autre avec la même conscience et avec le même dévouement contre ses ennemis, et contre lui-même au besoin ; nous ne conseillerons jamais la faiblesse à la loi ni l'hésitation au gouvernement, dans la dépression de désordres qui pourraient devenir mortels. Quand le peuple régnait par lui-même, il n'hésita pas à employer la force armée contre ces blocus de grands chemins, contre ces taxations forcées des attroupements, contre ces accaparements des localités, qui menaçaient d'affamer une seconde fois la république. Il fit bien. Le blé est la propriété de tous ; le pain est le droit commun de la vie ; ceux qui le retiennent dans leurs cantons ou qui l'empêchent de circuler sont les véritables accapareurs ! Nous n'engagerons jamais le pouvoir public à fléchir sous leurs caprices ou à subir leurs disettes factices. Quand il s'agit de la vie de la nation, nous ne sommes pas plus populaires que le peuple, ni plus républicains que la république !

En résumé, éclairer et bien conseiller le peuple sur la question des subsistances ; niveler et uniformiser le prix du blé par une loi qui rétablisse les approvisionnements de réserve de quelques mois sur quelques points centraux et populeux du territoire ; enfin, donner force à la loi, vite et partout

où la circulation serait menacée : voilà pour le gouvernement.

Impôt volontaire de travail, de salaires, de secours au peuple ; redoublement de cette charité individuelle, qui est la providence mutuelle des hommes entre eux, et qui peut, seule, remédier dans les calamités naturelles aux impuissances de la loi et aux insuffisances de la nature : voilà pour les citoyens. Et peut-être faut-il remercier la Providence de ce qu'il n'y a pas de régularité de saisons, ni de perfection de la loi qui puisse dispenser les citoyens de vertu !

VOULONS-NOUS ÊTRE NATION?

VOULONS-NOUS ÊTRE DYNASTIE?

---

4 Octobre 1846.

Nous voudrions expliquer le plus clairement possible aujourd'hui à nos lecteurs de Saône-et-Loire la question de haute diplomatie qui agite les esprits, qui secoue les cabinets, qui passionne les journaux, qui dissout, de fait, l'alliance anglaise, qui rallume les charbons éteints des factions en Espagne, qui lance un nouveau prétendant dans les montagnes carlistes de la Péninsule, et qui fait baisser d'un chiffre inusité la Bourse de Paris, ce thermomètre des tempêtes européennes. Cette question semble petite, puisqu'il ne s'agit en apparence que du mariage d'un jeune prince et d'une enfant. Elle est immense au fond, puisqu'elle révèle toute une politique.

Un poëte italien du moyen âge, qui était en même temps homme d'État, a imaginé un étrange et atroce supplice : c'est celui de deux hommes unis par une force surnaturelle dans un même corps, ayant deux natures et deux volontés contraires, luttant avec les mêmes membres dans un perpétuel antagonisme, condamnés à subir fatalement le combat intérieur et extérieur de ces deux volontés, à se haïr, à se repousser et à se rapprocher éternellement, sans pouvoir ni s'accorder ni se séparer jamais. Ce supplice nous représente assez fidèlement la lutte intestine, manifeste depuis la révolution de Juillet entre les deux esprits qui se disputent l'empire dans notre gouverne-

ment à deux têtes; nous voulons dire l'esprit dynastique et l'esprit national, le génie de la vieille monarchie et le génie de la jeune liberté. Il ne faut jamais qu'une pareille image puisse signifier les rapports mutuels de la France et de sa dynastie. Le mariage du duc de Montpensier est cependant le symptôme d'une tendance à cet antagonisme.

Jugeons-le : les journaux des nuances dynastiques, et qui ont réduit la question à une affaire purement ministérielle, tout en approuvant au fond ce mariage, le retournent tant qu'ils peuvent contre le ministère et cherchent des griefs dans la façon dont cette négociation a été conduite. Selon nous, ces journaux ont tort. La négociation, d'abord lente, sourde, patiente, puis changeant de nature à propos et devenant tout à coup soudaine, inattendue, violente, et provocante comme un coup d'État, est digne du génie de Machiavel ou de Richelieu, si on la considère du point de vue de l'intérêt auquel elle a été conçue. Il n'y a rien à dire, rien à reprocher aux inventeurs et aux perpétrateurs de ce dénoûment à la fois mystérieux et théâtral. Le cardinal Mazarin n'aurait ni mieux embrouillé ni mieux dénoué les fils en cachant la main. C'est de l'excellente diplomatie italienne. Il n'y a, de ce point de vue, qu'à admirer le cabinet français. Soyons donc justes envers nos adversaires; sachons applaudir quand la scène est bien jouée. Mais parlons du fond, et voyons si la nation doit se réjouir de ce prétendu triomphe de sa diplomatie en Espagne.

D'après le droit public européen, les couronnes de France et d'Espagne doivent être séparées. C'est tout l'esprit des traités d'Utrecht, qui terminèrent la guerre de douze ans, appelée la guerre de Succession. Ces traités déjouèrent toute la politique de Louis XIV. Il avait dépensé ses trésors et le sang de la France pour que son petit-fils régnât en Espagne, pour qu'il n'y eût plus de Pyrénées, et que le front d'un Bourbon pût un jour porter deux couronnes, comme Charles-Quint et son fils. Les traités d'Utrecht furent une éclatante et douloureuse abdication de cette ambition de la maison de Bourbon. Ils laissèrent, il est vrai, un Bourbon sur le trône d'Espagne, mais à la condition que l'Espagne et la France renonceraient à jamais à s'incorporer l'une à l'autre en une même monarchie et sous une seule

royauté. Les Bourbons gagnèrent donc quelque chose au traité d'Utrecht; la France, rien. La monarchie française fut condamnée à ne posséder l'Espagne qu'à la charge de la conquérir et de défendre sa conquête contre toute l'Europe. Or, nous avons vu sous Napoléon, qui valait bien, comme génie militaire, Louis XIV, comment on conquiert l'Espagne et comment on la conserve.

Voilà diplomatiquement l'état des choses de 1713, date des traités d'Utrecht, jusqu'à 1846, date du mariage du duc de Montpensier.

Que signifie donc ce mariage considéré du point de vue de famille? Il signifie qu'un prince de la maison de Bourbon de France épouse une princesse de la maison de Bourbon d'Espagne, en d'autres termes qu'un cousin épouse sa cousine, ni plus, ni moins; affaire de famille, utile, agréable, illustre des deux côtés, dont les deux branches peuvent se congratuler et s'honorer pour la pureté de leur sang, mais rien de plus. Considérée du point de vue des éventualités politiques et de la fusion des intérêts et des couronnes, la guerre de succession, les traités d'Utrecht, les renonciations formelles et réitérées, rendent le mariage parfaitement indifférent aux deux nations. Les Pyrénées subsistent.

Mais avons-nous le droit de dire que, sous le point de vue politique, cette union et les pensées qu'elle révèle soient également indifférentes à la France? Voyons :

D'abord la France y attache-t-elle une signification ambitieuse, et peut-elle se flatter qu'un jour la monarchie espagnole tombera dans sa main du droit d'un prince de la dynastie de Juillet et comme un joyau de la dot de la princesse qu'il épouse? Si la France de juillet pensait cela, elle serait aussi décrépite que la France exhumée de 1713; elle n'aurait pas assisté à sa propre révolution, ou elle y aurait assisté sans en comprendre le sens. Tout le sens des révolutions d'idées, de droits et de faits, qui se sont opérées dans le monde européen depuis près d'un siècle, se résume en ces deux lignes : Que les nations ne sont plus des patrimoines, des propriétés qui suivent leurs possesseurs comme la maison ou le champ suit le propriétaire civil, et qu'aucun prince et aucune princesse n'apportent en dot ou

ne lèguent en héritage un peuple, une nation, un empire, ni même une parcelle géographique quelconque d'une province ou d'un hameau. L'homme s'est reconquis lui-même; les nations s'appartiennent à elles seules : voilà toute la révolution des idées, des mœurs, du droit public comme de la diplomatie moderne. Vous apporteriez aux Cortès d'Espagne, aux Chambres françaises ou aux congrès de l'Europe cent mille articles de contrat de mariage ou de testament qui affecteraient ou qui légueraient l'Espagne en propriété, en dot, en héritage à la France, que pas un Espagnol ne vous suivrait, que pas un Français ne tirerait l'épée pour défendre ce prétendu droit, honteux pour l'espèce humaine, et que pas un diplomate n'y répondrait autrement que par un sourire de pitié. Nous ne sommes plus au temps où Philippe IV mettait un royaume dans le tablier de sa fille. Que signifie donc le mariage pour l'agrandissement géographique et nationale de la France? Rien, ou tout au plus une pensée d'un autre siècle déplacée dans le siècle présent. Mais quoique cette union ne puisse en réalité apporter aucune éventualité profitable à la France, elle n'en est pas moins un prétexte aux rivalités des cours. Elle est un ombrage entre les cabinets et nous, ombrage qu'ils grossiront à dessein. Voilà le mal.

Mais voyons ce qu'elle signifie peut-être au point de vue de l'influence politique. Ici la question devient plus grave et l'esprit reprend tout son sérieux en la touchant.

Et d'abord entendons-nous : de quelle nature d'influence voulez-vous parler? Est-ce d'une influence de famille à famille, de cour à cour, rapprochées par ces sortes d'union? Est-ce d'une influence de nation à nation, réunies par des intérêts communs, par des analogies géographiques ou par la solidarité d'indépendance, de liberté et d'institutions semblables? Si vous parlez d'influence de cour, sans doute le rapprochement des deux familles régnantes peut donner momentanément quelque intimité apparente à la politique des deux cours; il peut y avoir de palais à palais, d'Aranjuez à Neuilly, des parentés, des correspondances et des rapports qui permettent quelques conseils, quelque ascendant même de la cour des Tuileries sur la cour de Madrid. Et remarquez que nous ne parlons ici que des

influences honnêtes, légitimes, avouables en plein soleil. A Dieu ne plaise que nous fassions allusion à ces intrigues sourdes et à ces mystères tibériens de palais, dont la presse ministérielle anglaise salit ses pages à propos du mariage de la reine d'Espagne, de ce calcul infâme sur le peu de vitalité d'un époux, de ce complot contre la fécondité d'une épouse et d'une reine, de ce crime contre la jeunesse, de ce sacrilége contre la nature! Nous n'admettons rien de pareil; notre opposition n'a pas besoin de la calomnie et ne déshonore pas ce qu'elle combat; la seule supposition d'une complicité de la famille royale de France dans ces abjectes intrigues suffirait pour nous en faire repousser avec dégoût l'hypothèse. Si cette famille est royale en France par l'éminence de sa nature, c'est surtout par ces vertus et par ces pudeurs de famille que les journaux anglais l'accusent d'avoir ignominieusement profanées à Madrid. Nous ne parlons donc que d'influences décentes et d'ascendant permis. Eh bien! tout cela est entièrement domestique, et ne comporte aucun bénéfice national. Car, quelle peut être, dans les temps où nous vivons et dans les transactions politiques graves, la portée de ces relations de famille et de ces parentés des princes sur la conduite des nations? Demandez-le à Marie-Antoinette, fille et sœur d'un empereur d'Allemagne, et mourant sur l'échafaud, à Paris, sans que l'empire s'ébranle à temps pour la défendre ou la venger! demandez-le à Marie-Louise, fille d'un empereur d'Autriche, et détrônée par son père! demandez-le à Caroline de Naples, faisant la paix avec la République qui retient sa sœur dans les cachots! demandez-le à cette famille de Portugal où l'oncle et la nièce, le père et la sœur, le beau-frère et la belle-sœur s'arrachent le trône et l'honneur, en attendant qu'ils s'arrachent la vie! demandez-le à cette famille d'Espagne elle-même, qui déchire depuis quarante ans la monarchie dans ses déchirements domestiques! demandez-le à toutes les histoires, à tous les temps, à toutes les familles couronnées! Elles vous répondront toutes par le spectacle de la vanité et de l'ingratitude du sang : « Sur le trône ou autour du trône, il n'y a point de parents, il n'y a que des princes. » Voilà le vrai. Pourquoi donc feignez-vous d'attacher tant de prix à de soi-disant relations de parenté et de famille, dont l'histoire, l'Europe et vous-mêmes

vous connaissez si bien la puérilité? De deux choses l'une : ou ce mariage est purement domestique, et alors il ne fallait pas le présenter comme politique à la nation et en faire un acte de gouvernement; ou ce mariage est politique, il implique un système, une alliance, une ambition nationale pour la France; et alors il fallait le soumettre aux Chambres et consulter la nation. L'Espagne, mille fois moins constitutionnelle que vous, l'a bien fait, elle! Est-ce que nous serions descendus dans l'échelle des gouvernements nationaux plus bas que l'Espagne?...

Ah! sans doute des relations plus intimes sous toutes les formes avec l'Espagne pouvaient être et devaient être un des éléments de l'ascendant français dans le midi de l'Europe; mais c'était par la parenté des deux nations, par la fraternité des deux libertés, par la solidarité des deux indépendances et des deux constitutions que la France devait les nouer nationalement, et non par la parenté de deux familles. Pourquoi donc ne l'avez-vous pas fait en son temps et quand l'Espagne constitutionnelle, aux abois, tendait les bras vers la France? Est-ce que les yeux du cabinet français ont attendu, pour se dessiller, que la jeune reine fût nubile et que sa sœur, dotée de tant d'espérances, eût quatorze ans? Singulière coïncidence, qui fait qu'on ne s'aperçoit que la monarchie espagnole existe que quand elle a une fille à marier! Étrange politique, qui abandonne dix ans l'Espagne à ses calamités, à sa décomposition, à son déluge de sang civil, à sa subordination à l'Angleterre, aux oscillations terribles qui y renversent tour à tour le trône et la liberté, et qui la revendique tout à coup et tout juste le jour où je ne sais quelle éventualité matrimoniale vient à briller dans un faux lointain! A ce moment précis, la politique endormie du cabinet français se réveille, l'audace revient à ses conseillers, et leur prudence se dément. Sixte-Quint ne jette pas plus résolûment sa béquille, au moment où il croit saisir son ambition, que le conseil des ministres ne jette derrière lui la plume qui a signé, depuis quinze ans, tant de condescendances à l'Angleterre et tant de déférences à l'Europe.

Est-ce en considération d'un avantage vraiment français? Voyons :

La révolution de Juillet a eu deux sens : la liberté et la paix. La liberté, c'était au peuple qui l'avait conquise de la surveiller et de la développer. L'a-t-il fait? C'est son affaire. Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il la corrompt ou s'il la perd. La paix, c'était à la sagesse et à l'habileté de son gouvernement de la lui conserver et de l'assurer sur les meilleures bases possibles, c'est-à-dire sur des intérêts mutuels, bien entendus et bien liés entre les grandes puissances, sur un équilibre européen où la France eût tout son poids naturel, et où l'honneur national eût toute sa sphère et toute sa dignité. Nous sommes peut-être dans l'erreur, mais nous sommes de bonne foi; nous avons toujours loué et nous louerons toujours le gouvernement de Juillet de n'avoir pas ouvert, en 1830, la main qui retenait la guerre européenne et tous ses fléaux. Nous avons toujours dit et nous dirons toujours : « Si ce règne a un titre dans l'avenir, ce sera le titre de règne de la paix. » Et selon nous, c'est le plus beau. Le sang brille plus dans l'histoire, mais il tache; et de plus, la guerre et la liberté s'excluent. Le temps tourne le dos à la guerre et marche à la liberté. Nous avons donc approuvé en général tous les actes de modération et de prudence de la politique de Juillet, sauf deux : l'effacement honteux et ruineux de la France, en 1839 et en 1840, dans la question d'Orient, où trois ministères français consécutifs ont jeté la Méditerranée et l'Orient tout entiers à nos rivaux insulaires et à nos rivaux continentaux; enfin, la non-intervention en Espagne, de 1836 à 1839, quand la contre-révolution, l'anarchie et la dictature militaire anéantissaient, sous notre main, la liberté d'une nation et la nationalité d'un peuple que nous devions secourir à deux titres : à titre d'humanité et à titre de liberté. L'Europe nous défiait de le faire : il fallait la braver et le faire alors! La cause était digne, le droit évident, le service désintéressé, la France aurait repris, sous les armes, l'attitude qui lui manque en Europe et qu'elle n'a pas eu l'occasion de prendre depuis 1830, ce qui lui fait peser sa paix. Or, remarquez : pour la double cause de l'intérêt, du droit et de la dignité nationale de la France, le cabinet français s'est fait petit; il n'a fait ni l'une ni l'autre de ces glorieuses témérités : il a abandonné l'Espagne au *sauve qui peut.* Il a eu, comme on

dit, le tort de ses qualités : il a été faible, à force d'être pacifique, timide, à force d'être prudent. Il a racheté l'alliance anglaise, un peu aliénée dans les tiraillements à contre-sens de 1840, par d'humiliantes condescendances en Asie et ailleurs. Il a senti (ce qui est vrai), mais il a trop senti, il a senti au delà du juste et de l'honnête que la paix européenne n'avait, en ce moment, d'autre base que l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, et que cette entente rompue, tout son système de paix s'en allait en fumée et en flots de sang européen. Eh bien! admirez le contraste, et étonnez-vous jusqu'à la stupéfaction! Ce que le cabinet français a si bien senti et si prudemment pratiqué tant qu'il ne s'agissait que de l'empire d'Orient, de l'équilibre des mers, de l'existence d'une grande nation indépendante en Espagne, du triomphe de la liberté sur la contre-révolution dans le midi de l'Europe, de la sûreté et de la dignité de la France, voilà qu'il ne le sent plus ou qu'il l'oublie complétement et soudainement, du moment qu'il s'agit d'une petite et fausse éventualité dynastique! Il s'agit de la liberté espagnole, de l'indépendance du Midi, de la sûreté et de la dignité de la France : concédons tout au cabinet britannique! Mais il s'agit d'un mariage à Madrid : éludons l'Angleterre, et jouons, non la paix, sans doute, mais jouons l'entente cordiale et l'entente européenne contre une dot d'incertitudes et de complications! Voilà la nationalité du cabinet français dans cette affaire! Voilà la politique de famille, voilà le népotisme des papes passé du Vatican aux Tuileries!

Le *Siècle* et le *Constitutionnel,* organes du même système, exécuté par les ministres de leur prédilection, disent : « C'est une bonne affaire malhabilement et malhonnêtement ourdie. » Nous ne sommes qu'à moitié de leur avis; c'est une affaire ourdie et accomplie de la manière la plus provoquante et la plus agaçante pour les cabinets européens! — Oui. C'est une bonne affaire en soi! — Nous en doutons; et voici pourquoi : sans doute, si nous ne considérons le chef de la maison régnante en France que sous l'aspect du père de famille cherchant, avec la légitime sollicitude que cette royale paternité comporte, à bien allier ses enfants, à *royaliser* de plus en plus son sang, à placer ses jeunes fils dans la haute aristocratie des trônes, de manière à

pouvoir reconstituer, un jour, une espèce de monarchie universelle de famille dans une maison de Bourbon ressuscitée de ses ruines; l'affaire est au moins un beau rêve. Mais nous craignons que ce ne soit qu'un rêve. La monarchie universelle par les mariages est plus chimérique aujourd'hui que la monarchie universelle par les conquêtes. Si l'on parlait à l'Allemagne, à la Flandre, à l'Italie et à l'Espagne, d'une prétention de la maison d'Autriche de ressaisir, par des mariages, la monarchie universelle de Charles-Quint, l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne et l'Italie répondraient par un sourire. Nous n'avons pas d'autre réponse à cette pensée, nous-même. Mais elle n'a jamais pu entrer dans un conseil d'hommes d'État aux Tuileries. Le duc de Choiseul signa le dernier pacte de famille. Demandez à l'Espagne et à la France comment elles s'en sont trouvées! L'Espagne fut ruinée dans sa marine, la France, dans sa politique; la Pologne ne fut pas sauvée, l'Angleterre ne fut pas détruite. Est-ce ce laurier qui vous empêche de dormir? Ce n'est plus le temps des pactes de famille, c'est le temps des pactes entre les peuples. La monarchie universelle de l'avenir appartient aux idées et non aux souches.

Serait-ce donc dans le dessein d'empêcher qu'une autre des grandes puissances ne s'alliât, par un de ses fils, avec l'Espagne, que le cabinet français aurait jeté en avant un prince de la dynastie des Tuileries? Si ce péril eût existé, nous n'aurions rien à dire; mais quelle est donc celle des quatre grandes maisons personnifiant les quatre grandes puissances nos rivales, qui pût prétendre à l'union et à l'hérédité en Espagne? Aucune. L'Autriche n'a pas de fils; l'Angleterre est protestante; la Prusse est luthérienne; la Russie est grecque. Il ne se fût trouvé personne pour bénir et pour accepter le mariage dans l'Espagne, empire du catholicisme. Il n'existait donc de prétendants possibles, en dehors de la famille espagnole, dans le sein de laquelle un double mariage eût tout terminé en conciliant tout, qu'un de ces princes allemands souverains ou candidats neutres, destinés à monter sur les trônes sans y régner, qui ne donnent d'ombrage à personne, et à qui l'on peut appliquer ce distique proverbial, qu'on appliquait jadis à la maison d'Autriche :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube!
Quæ dat Mars aliis, dat tibi regna Venus[1];

ou bien un prince de la maison des Bourbons de Naples. Celui-ci, loin d'être un ombrage, eût été une sécurité pour la France. Redonner de la force en Italie à l'Espagne, y appuyer la maison de Naples pour que l'Autriche y dominât moins absolue, moins tyrannique et moins seule, que la France y trouvât, au besoin, des alliés plus fortement établis, quand elle voudra émanciper l'Italie: une diplomatie clairvoyante aurait compris cette pensée. Ni les uns ni les autres de ces partis n'eussent été une déclaration d'ambition de famille au monde, une déclaration de guerre diplomatique aux grands cabinets. Selon nous, cette exclusion de tous les prétendants menaçants eût été préférable pour la France elle-même et pour sa légitime influence en Espagne. Le caractère des grandes influences internationales, aujourd'hui, et surtout le caractère d'une grande influence de la France en Espagne est d'être et de paraître désintéressée! Défendre la cause de l'indépendance et de la prospérité espagnoles contre tout le monde et contre soi-même, y défendre et y protéger la liberté constitutionnelle, s'apparenter par les idées, par les services gratuits, par la conformité d'intérêts maritimes, par un patronage armé au besoin, marier les deux peuples et non les deux trônes: voilà la grande politique, voilà la vraie diplomatie, voilà la bénédiction nuptiale d'une révolution commune et d'une indivisible liberté!

Nous entrons dans une tout autre voie. Elle mènera où Dieu sait le pays et la dynastie. Nous n'avons aucune prétention au triste don de prophète; nous nous bornons aux conjectures.

Et maintenant, supposez que l'Angleterre, accoutumée depuis quinze ans à tant et trop d'obséquiosité et d'effacement par nos ministres, en matière bien plus importante, se sente profondément humiliée d'un tour de main diplomatique qui, entre nous, la livre un peu cruellement à la risée de la galerie

1. Que d'autres combattent! toi, heureuse Autriche, épouse! l'hymen te donne des trônes que les armes conquièrent pour les autres.

des diplomates européens : supposez que l'aigreur de ses ressentiments couve dans ses négociations sourdes, et se prépare des vengeances en Espagne et ailleurs; supposez qu'elle fasse évader un fils de Don Carlos et lui facilite un emprunt à Londres, pour aller salarier une cinquième guerre civile dans la Péninsule; supposez qu'elle laisse Espartero rentrer en Coriolan au milieu de sa soldatesque ameutée; supposez que le gouvernement de la reine attente plus audacieusement encore à la constitution et à la révolution en Espagne, et se déclare de nom ce qu'il est déjà de fait, gouvernement contre-révolutionnaire; supposez que ce gouvernement tombe et fuie une troisième fois, et vous somme au nom de votre mariage, de votre intimité de famille, de votre honneur et de votre prétention au trône, de venir l'étayer et le restaurer à Madrid; supposez que l'Autriche et la Russie y soutiennent Don Carlos; supposez que l'Angleterre y soutienne les exaltés; supposez que la nation y abhorre la reine et son entourage; supposez que l'Europe vous défie d'intervenir dans un pareil chaos et fasse de cette intervention un *casus belli*, que ferez-vous ? N'irez-vous pas ? — Vous serez lâches et déshonorés. Irez-vous? Vous irez, au nom et avec les armes de la France libre et révolutionnaire, restaurer en Espagne le pouvoir absolu, le gouvernement courtisanesque et sacerdotal, et la contre-révolution. Triompherez-vous? Votre triomphe sera un contre-sens à votre nature et à vos principes, et fera de vous les souteneurs de l'ancien régime et les alguazils du monarchisme espagnol. Succomberez-vous ? Vous aurez versé l'or et le sang de la nation française pour soutenir les conséquences d'une union de pur intérêt privé. La famille sur le trône aura entraîné la nation à son insu, et malgré elle, dans sa cause, dans son humiliation et dans son désastre. C'est justement ce que nous redoutons dans cette affaire : une guerre de famille imposée à une nation par un mariage de convenance privée, une guerre de succession sans le bénéfice possible de la succession! une dot de défiances et de jalousies européennes! le pays sacrifié dans sa paix et dans ses alliances présentes à un rêve posthume de 1713! l'ascendant de la maison de Bourbon vieillie se substituant imaginairement à l'ascendant permanent de la France impérissable et rajeunie encore par sa révolution! Et si nous regardions les autres points

de la politique européenne, en Europe et en Asie, combien d'autres complications ne découvririons-nous pas où la main cachée de l'Angleterre pourra envenimer l'esprit des cabinets contre l'ambitieux népotisme du cabinet français, et changer en amertumes, en conflits et en sang les félicitations des Tuileries? Royer-Collard, de sage mémoire, disait il y a vingt ans: « La démocratie déborde! » Est-il besoin d'être aussi sage pour s'écrier aujourd'hui, en regardant ce qui se passe dedans, dehors, dans les conseils, dans les Chambres, dans les cabinets, dans les diplomaties de la France : L'esprit de dynastie nous entraîne! la nation s'abdique, s'engage et se perd, avec sa liberté et sa politique, dans un intérêt mal entendu et dans une politique étroite et fausse de famille!

Qu'en concluons-nous? Que la nation et la dynastie sont radicalement incompatibles? qu'il faut les séparer violemment l'une de l'autre, si l'on ne veut pas que l'une achève d'absorber l'autre, ou qu'elles périssent toutes les deux en s'étouffant dans un embrassement mortel? Non, nous connaissons les difficultés extrêmes, nous ne déclarons pas les impossibilités sinistres de la coexistence de la monarchie héréditaire avec la nationalité souveraine et avec la politique nationale de la France. Mais si cette coexistence qu'a voulu tenter la révolution de Juillet une fois de plus est possible en effet, comme nous nous plaisons à l'espérer pour le repos des peuples, elle n'est plus possible qu'à une seule condition : c'est que l'esprit de famille et de dynastie s'efface et disparaisse complétement devant l'esprit et devant l'intérêt national couronnés par la révolution, ou que l'esprit et l'intérêt national s'effacent, disparaissent et se subordonnent devant les pensées et devant les ambitions de famille. Il n'y aura de paix que là. Or, dans cette affaire, comme dans toutes les affaires de la France, pour qui êtes-vous? Et lequel de deux intérêts voulez-vous qui se sacrifie? Est-ce celui de la France? Félicitez-vous avec le cabinet des Tuileries, il a marié un fils du roi! Est-ce celui de la dynastie? Affligez-vous et inquiétez-vous avec nous; le cabinet des Tuileries a relâché les alliances de la Révolution, engagé la France, aventuré la paix, semé les rivalités, amorcé la guerre civile en Espagne, amassé les nuages sur le continent, assombri l'ave-

nir, tiré l'épée diplomatique, non pour une cause, mais pour une dot de difficultés.

Cette dot pèsera autant sur le cabinet des Tuileries que sur le pays; et toute cette affaire se caractérise en deux mots pour nous: Une témérité malheureuse et une étourderie trompée.

DISCOURS PRONONCÉ

SUR LA TOMBE D'AIMÉ MARTIN

27 Juin 1847.

MESSIEURS,

Nous voici arrivés auprès de la tombe de l'auteur de *Paul et Virginie* et des *Études de la Nature,* pour y déposer le disciple à côté du maître.

Je n'ai jamais parlé en face d'un cercueil. Quand l'homme entre par cette porte mystérieuse dans l'immortalité, aucun bruit de la terre ne doit le suivre, selon moi, excepté le bruit des pas des amis qui l'accompagnent jusqu'au seuil. Il y a entre ces deux vies, dont l'une commence, dont l'autre finit au bord de cette fosse, un abîme qu'aucune parole humaine ne peut franchir. Sur cette limite de l'infini, tout paraît petit, même ce qu'il y a de plus grand dans l'homme, ses affections et ses douleurs. Taisons-nous donc, si nous regardons du côté éternel de ce sépulcre.

Mais si nous regardons du côté terrestre, disons aux survivants quel fut l'homme que nous ensevelissons ici dans l'estime universelle de ses contemporains, dans la mémoire bienveillante de son siècle, et dans les inconsolables regrets de ses amis.

Toute la vie d'Aimé Martin se raconte en un mot. Il fut un homme de lettres dans l'antique et grande signification de ce mot; c'est-à-dire qu'après avoir jeté un regard sur toutes les occupations, sur toutes les ambitions, sur toutes les gloires qui s'offrent à l'homme de talent à son entrée dans la vie, il n'en

trouva qu'une digne de lui : cultiver sa pensée, perfectionner son intelligence, grandir, ennoblir, élever, diviniser son âme et la rapporter à son créateur plus lumineuse, plus pure, plus sainte qu'il ne l'avait reçue de ses mains. Découvrir Dieu dans ses œuvres, le faire comprendre, adorer, bénir dans sa création, ce fut sa tâche, à lui. Sa vie entière ne fut que travail; ce travail, qu'un acte de foi dans la Providence ici-bas, dans l'immortalité ailleurs. Si la tombe devait tromper les espérances de l'homme de bien, aucun mourant n'eût été plus déçu que lui par le néant. Mais celui qui ne trompe pas l'instinct d'un moucheron ne trompera pas le pressentiment du juste; il est entré, n'en doutons pas, en possession de ses espérances et en jouissance de sa foi.

Quelle était sa philosophie? Vous le savez tous, vous qui avez recueilli comme moi dans ses livres ou dans ses entretiens les confidences de son âme. Sa philosophie, c'était la sagesse humaine du genre humain, dépouillée des erreurs de chaque siècle et de chaque secte, datant de la raison humaine et venant se déposer de l'Évangile comme dans un réservoir commun de toutes les morales, pour couler de là dans des canaux divers en se grossissant et en s'épurant toujours dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions d'un monde indéfiniment perfectible. Il avait trouvé dans sa vie même l'occasion et pour ainsi dire la filiation de ses idées. Il avait épousé la veuve de Bernardin de Saint-Pierre; hélas! deux fois veuve aujourd'hui de deux nobles amis, digne elle-même de cette alliance avec des pensées et des génies qu'elle était faite pour comprendre, qu'elle était digne d'inspirer.

Jean-Jacques Rousseau, sur la fin de ses jours, dans ses promenades solitaires et dans ses herborisations autour de Paris, avait versé son âme dans celle de Bernardin de Saint-Pierre ; à son tour, l'auteur de *Paul et Virginie*, dans sa vieillesse, avait versé la sienne dans le cœur d'Aimé Martin, son plus cher disciple. En sorte que, par une chaîne non interrompue de conversations et de souvenirs rapprochés, l'âme d'Aimé Martin avait contracté parenté avec les âmes de Fénelon, de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre : société spiritualiste, génération intellectuelle de Platon, dont il aurait été si doux à

notre ami de prévoir que les noms seraient prononcés sur son cercueil comme ceux de ses parrains dans l'immortalité.

Sa vie privée ne fut qu'une longue série d'amitiés. Il compta toujours parmi les plus illustres celle de M. Lainé, ce ministre philosophe digne, si les temps l'avaient permis, d'être un jour dans notre histoire nommé le Turgot de la liberté.

Parmi ces amitiés ne faut-il pas compter au premier rang celle qu'il contracta avec le brave général Gazan, dont vous voyez les larmes tomber sur trois cendres à la fois devant vous, qu'il avait choisi avec l'admirable prévoyance de son cœur pour l'époux de sa fille adoptive, et qui lui rendit en sentiment filial ce qu'il lui avait donné en bonheur dans une épouse justement adorée?

Enfin, vous tous, qui attestez par votre concours ici l'attachement qui vous unit à sa mémoire, est-il un seul d'entre vous qui ne se dise dans son cœur : Un des meilleurs d'entre nous nous a quittés?

Quant à moi, qu'une amitié plus intime et plus privée encore unissait depuis vingt ans à ce frère de mon cœur et de mon choix, je puis dire que j'enferme avec lui dans ce sépulcre une part des meilleurs jours de mon passé, de mes plus sublimes conversations ici-bas, et de nos plus chères espérances de réunion dans le sein de ce Dieu qui a créé l'amitié pour faire supporter la terre, et qui a créé la mort pour faire regarder au delà du tombeau.

AU BANQUET

OFFERT

A L'AUTEUR DES GIRONDINS

Le 18 juillet 1847.

Le livre des *Girondins* avait paru; son succès jusque-là sans exemple avait donné au nom de l'auteur le retentissement de la plus éclatante popularité. La ville de Mâcon voulut recevoir M. de Lamartine avec une congratulation solennelle. Ce fut l'occasion d'un discours qui, reproduit par tous les journaux de France, excita une immense et universelle sensation.

Les paroles perdraient trop à distance, si elles ne restaient encadrées dans les circonstances civiques qui les inspirèrent. Nous croyons devoir reproduire l'impression émue, écrite au moment même sur cette fête d'une ville, d'une province entière, paysage inséparable d'un discours qui aurait prévenu la révolution si le gouvernement avait voulu, avait pu entendre ce pacifique, mais pressant avertissement.

« Le matin du 18, les voitures et les bateaux à vapeur ont versé à Mâcon, par toutes les routes et par la Saône, des milliers de souscripteurs au banquet offert à M. de Lamartine. Quarante villes des départements voisins envoyaient une députation à cette fête dont les pros portions étaient inusitées en France et en Angleterre. En voici le; principaux traits. Une enceinte de près d'un hectare de superficie; un dôme de toile; des tables disposées en rayons dont une des extrémités aboutissait à une table centrale où devait siéger l' hôte du pays près de 3,000 souscripteurs assis à ces tables; autant de spectateurs et de curieux; 1,500 femmes, dans les costumes du jour et dans les costumes nationaux si élégants, si pittoresques et si riches de la

Bresse, du Mâconnais, du Jura et de la Suisse : un véritable colisée romain, mais un colisée vivant et populaire.

« D'immenses acclamations saluant l'orateur; le dîner splendide et calme. Au moment des toasts et du discours, un orage d'éclairs et de vent emportant le dôme de toile, et ébranlant comme des vergues et des mâts de vaisseau la charpente qui le supportait sur la tête de ces six mille personnes. Pas un cri, pas un geste d'effroi ; une acclamation d'énergie et d'enthousiasme répondant, même par la voix des femmes, à ces tonnerres du ciel et à ces secousses de l'ouragan ; chacun restant intrépidement à sa place pendant une heure d'attente, au son de la musique et au retentissement de la foudre. Après l'orage et sous les débris de toiles, de charpentes, de tables et de bancs, cette même foule entourant l'estrade changée en tribune, pour écouter le toast du maire de Mâcon, M. Rolland, et la réponse de M. de Lamartine, deux discours évidemment abrégés par la situation des auditeurs; des applaudissements répétés et passionnés, des cris de : *Vive l'auteur des Girondins*, s'élevant de six ou sept mille voix; mais au milieu de l'ordre de la foule dans ce grand désordre des éléments, pas un cri séditieux, pas un accident, pas un trouble, cette multitude se contenant elle-même par la seule puissance des sentiments qui l'animaient : voilà cette journée! »

MESSIEURS,

Avant de répondre à l'impatience que vous voulez bien temoigner, laissez-moi vous remercier d'abord de la patience et de la constance qui vous ont fait résister, imperturbables et debout, aux intempéries de l'orage, au feu des éclairs, aux coups de la foudre, sous ce toit croulant et sous ces tentes déchirées. Vous avez montré que vous êtes vraiment les enfants de ces Gaulois qui s'écriaient, dans des circonstances plus sérieuses, que si la voûte du ciel venait à s'écrouler, ils la soutiendraient sur le fer de leur lances ! (*Bravos prolongés.*) Ainsi vous-mêmes vous bravez les éléments pour entendre quelques mots de probité et de liberté. Vous comprenez qu'une pareille situation néanmoins me commande d'abréger l'entretien que nous nous

proposions d'avoir ensemble, et de me borner à vous exprimer une faible partie de mes sentiments; mais je ne puis supprimer ma reconnaissance.

Messieurs, en écoutant les paroles que vient de m'adresser en votre nom M. Rolland, mon jeune ami, ce premier magistrat de votre ville, qui a déposé ici son caractère officiel pour y revêtir seulement la magistrature de votre amitié! en contemplant cet immense concours de concitoyens et d'étrangers, ce camp d'amis, cette armée de convives, et cette décoration vivante de femmes qui représentent ici le plus beau des rôles dans l'histoire des révolutions : le rôle de la miséricorde et de la pitié, (*Applaudissements.*) quel étranger, quel voyageur, s'il passait par hasard en ce moment par nos murs, ou s'il voguait sur notre beau fleuve, ne se demanderait quel événement national célèbre aujourd'hui notre pays? quelle commémoration civique on y renouvelle? quelle grandeur de la terre, quel ministre, quel puissant citoyen on y enveloppe de la réception, de l'acclamation, de la munificence publiques? Et si l'on répondait à ce passant que ce n'est rien de tout cela, que ce n'est ni un ministre, ni une puissance de l'État, ni un soldat chargé des palmes d'une campagne, mais que c'est tout simplement le retour dans ses foyers d'un obscur citoyen... (*Non! non! — Protestation bruyante.*) oui, d'un simple citoyen comme vous, et qui ne veut d'autre distinction d'avec vous que l'estime et l'affection que vous lui prodiguez... (*Bravos.*) — le retour, dis-je, d'un simple citoyen qui, après avoir défendu, bien infructueusement trop souvent, les principes nationaux à la tribune, a écrit bien imparfaitement aussi quelques pages de l'histoire de son pays; — y a-t-il, si vous le demandez, Messieurs, y a-t-il un étranger, un voyageur qui ne se confondît d'étonnement à un pareil spectacle, et qui ne s'écriât que le peuple capable de décerner de tels honneurs aux plus modestes travaux de l'esprit est entre tous le peuple de l'intelligence, et mérite la suprématie, non sur le sol, mais sur l'âme de l'Europe, par ces mêmes travaux de l'esprit qu'il sait si rapidement comprendre, si vivement sentir, et si magnifiquement récompenser?

En effet, Messieurs, le spectacle dont nous sommes vous et moi en ce moment l'objet, les acteurs ou les témoins, ne s'est,

je crois, présenté qu'une seule fois dans les annales du monde littéraire. C'était dans cette Grèce antique, berceau de la poésie, de l'histoire, des arts, de la gloire, de la liberté; dans cette Grèce florissante alors, renaissante aujourd'hui à l'abri de notre drapeau. Elle célébrait ses jeux Olympiques; la nation entière y assistait par ses représentants ou par ses spectateurs, guère plus nombreux que nous ne sommes ici, (car la grandeur des peuples ne se mesure pas à leur géographie, mais à leur âme!) On venait de couronner les vainqueurs dans tous les arts de la guerre ou de la paix, de la main ou de l'esprit; un homme, un étranger se présente, la foule le regarde sans le connaître; il était parvenu au milieu de la vie; il avait voyagé de longues années dans toutes les contrées de l'Orient pour y étudier les mœurs des hommes, et pour y soulever le voile peint de rêves jeté par l'imagination sur le berceau des peuples; revenu dans Halicarnasse, sa patrie, il avait servi son pays dans les conseils du peuple; il y avait été proscrit, tantôt par la tyrannie, tantôt par la démagogie; car en servant la liberté et les intérêts du peuple, il ne consentait pas à en servir les anarchies ou les caprices; rentré dans la vie privée, il avait écrit ce qu'il avait vu, ou ce qu'il avait appris de la bouche des autres hommes; il tenait à la main un manuscrit; il le déroula à la voix des juges; il lut le premier livre de ses récits devant l'assemblée. La Grèce entière, suspendue à ses lèvres, lui décerna d'acclamation un des prix, et la postérité, ratifiant ce jugement du peuple le plus sensible de la terre, l'appela depuis le père de l'Histoire: et cette voix eut un écho, car elle fit éclore un autre historien plus grand que lui. Le jeune Thucydide, caché parmi les auditeurs, pleurait d'émotion. « Tu es heureux, dit l'historien couronné au père du jeune Thucydide, qui lui présentait son fils, tu es heureux, car ton fils aime la gloire. » C'est ainsi qu'on appelait alors la vertu.

Messieurs, cet inconnu, cet étranger, c'était Hérodote, le père de l'histoire antique. Je ne suis pas Hérodote, je ne suis pas même un de ces historiens qui ont conquis et qui conquièrent tous les jours en France ce titre, et dont les différences d'opinions politiques ne m'empêchent pas de reconnaître le mérite supérieur et les travaux. Je ne suis pas Hérodote! Vous n'êtes pas la Grèce! mais vous êtes la France! Et à ce titre, je suis

aussi fier de vos suffrages que vous êtes vous-mêmes généreux à me les décerner !

Mais, Messieurs, allons tout de suite au fond de cette démonstration. Mon livre avait besoin d'une conclusion, et c'est vous qui la faites!... La conclusion, c'est que la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de sa Révolution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés des excès qui les altérèrent, du sang qui les souilla, et de puiser dans son passé les leçons de son présent et de son avenir,

Oui, rechercher après un demi-siècle, sous la cendre encore chaude des événements, sous la poussière encore émue des morts, l'étincelle primitive, et, je l'espère, immortelle, qui alluma dans l'âme d'un grand peuple cette ardente flamme dont le monde entier fut éclairé, puis embrasé, puis en partie consumé; rallumer, dis-je, cette flamme trop éteinte dans le cœur des générations qui nous suivent, la nourrir, de peur qu'elle ne s'assoupisse pour jamais, et ne laisse une seconde fois la France et l'Europe dans l'obscurité des âges de ténèbres; la surveiller et la purifier aussi, de peur que sa lueur ne dégénère par la compression même en explosion, en incendie et en ruine : voilà la pensée du livre ! voilà la pensée du temps ! Me démentirez-vous si je dis : et voilà votre pensée ! (*Non! non!*)

C'est dans cette pensée que peut se trouver seulement pour vous la dignité, le sérieux de ce banquet, et que se trouve seulement pour moi le courage de vous retenir un moment au milieu de ce désordre des éléments et des débris de cette enceinte. (*Non! non! parlez! parlez!*) Oui, Messieurs, sans cela je me perdrais dans la foule. Mais quand un homme représente en lui, ne fût-ce que pour une minute, la pensée collective d'une masse imposante d'autres hommes, il doit s'oublier lui-même, se respecter lui-même ou vous respecter en lui ; il doit pour un instant se considérer, non comme un homme, mais comme un signe, comme un de ces drapeaux qui sont suspendus derrière moi ; et, sans se faire illusion sur son mérite ou sur son importance, il doit se tenir debout dans l'évidence où vous l'avez placé ; il doit se dire : ce qu'on honore en moi, ce qu'on salue en moi, ce qu'on acclame, ce n'est pas moi, c'est ma signification ! Ce n'est pas l'étoffe du drapeau, c'est sa couleur! (*Longue acclamation.*)

Messieurs, voyons donc très-rapidement les faits et le sens intime des événements que j'ai essayé de décrire ; voyons quelle clarté ils jettent sur notre route de nation pensante et de nation politique, car le flambeau de l'histoire n'éclaire pas seulement le passé, mais le présent et l'avenir. Oui, voyons les faits de cette grande époque, tels qu'ils me sont apparus à moi-même bien jeune encore quoi qu'on en dise, et bien avant l'époque où les hommes qui ne me connaissent pas de près, où mes ennemis politiques supposent que j'ai été ramené, converti à ses doctrines philosophiques et sociales, soit par une ambition de pouvoir, que je méprise aux conditions où je le vois souvent exercé... (*Bravos.*) soit par une inextinguible soif de popularité! popularité que vous m'avez vu au contraire braver habituellement quand elle ne me semblait pas d'accord avec le service des vérités ou des intérêts vrais du temps (*Murmures.*), mais dont je suis heureux, dont je suis fier quand je la rencontre par hasard comme la force morale de l'opinion ! Rien de tout cela n'est vrai. (*On applaudit.*)

Je me suis dit dès l'âge de raison politique, c'est-à-dire dès l'âge où nous nous faisons à nous-mêmes nos opinions après avoir balbutié, en enfants, les opinions ou les préjugés de nos nourrices : Qu'est-ce donc que la révolution française?

La révolution française est-elle, comme le disent les adorateurs du passé, une grande sédition du peuple, qui s'agite pour rien et qui brise dans ses convulsions insensées son église, sa monarchie, ses castes, ses institutions, sa nationalité, et déchire la carte même de l'Europe? Mais à ce titre, la révolution opérée par le christianisme, quand il se leva sur le monde, ne serait donc qu'une grande sédition aussi; car il n'a pas produit, pour se faire place, une plus grande commotion dans le monde! Non ! la révolution n'a pas été une misérable sédition de la France : car une sédition s'apaise comme elle se soulève, et ne laisse après elle que des ruines et des cadavres. La révolution a laissé des échafauds et des ruines, il est vrai, c'est son remords et son malheur, mais elle a laissé une doctrine; elle a laissé un esprit qui durera et qui se perpétuera autant que vivra la raison humaine. (*Bravos prolongés.*)

Je me suis dit encore : la révolution, comme le prétendent

les soi-disant politiques du fait, n'a-t-elle été que le résultat d'un embarras de finances dans le trésor public, embarras que les résistances d'une cour avide ont empêché M. Necker de pallier, et sous lequel s'est écroulée, dans le gouffre d'un petit déficit d'impôts, une monarchie de quatorze siècles? Quoi! c'est pour un misérable déficit de cinquante à soixante millions dans un empire aussi riche que la France, que la monarchie a été détruite, que la féodalité a été déracinée, que l'église a été dépossédée, que l'aristocratie a été nivelée, que la France a dépensé des milliards de son capital et des millions de vies de ses enfants! Quelle cause pour un pareil effet! et quelle proportion entre l'effet et la cause! et quelle petitesse les calomniateurs d'un des plus immenses événements de l'histoire moderne attribuent au principe de la révolution, afin d'atténuer la grandeur et l'importance de l'événement par l'insignifiance et la vileté du motif! Laissons cette puérilité aux hommes de finance qui, accoutumés à tout chiffrer dans leurs calculs, ont voulu aussi chiffrer la chute d'un vieux monde et la naissance d'un monde nouveau. (*On applaudit.*)

Enfin je me suis dit : La révolution française est-elle un accès de frénésie d'un peuple ne comprenant pas lui-même ce qu'il veut, ce qu'il cherche, ce qu'il poursuit à travers les démolitions et les flots de sang qu'il traverse pour arriver par la lassitude au même point d'où il est parti? Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations, abrégées par l'échafaud et par la guerre, ont été deux fois renouvelées. La France est rassise; l'Europe est de sang-froid; les hommes ne sont plus les mêmes, et cependant le même esprit anime encore le monde pensant! et les mêmes mots prononcés ou écrits par les plus faibles organes font encore palpiter les mêmes fibres dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants mêmes de ceux qui sont morts dans ce choc contraire de deux idées! Ah! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe! et qu'une pareille folie de la révolution pourrait bien ressembler un jour à cette *folie de la croix* qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et

aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers !

Non, la révolution française fut autre chose : il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de pareils effets. Le genre humain est spiritualiste malgré ses calomniateurs; il se meut quelquefois pour des intérêts, mais c'est quand les idées lui manquent, ou quand il manque lui-même, comme nous en ce moment, aux idées. Le genre humain est spiritualiste, et c'est là sa gloire; et les religions, les révolutions, les martyrs, ne sont que le spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits ! (*Oui ! oui !*)

La révolution fut l'avénement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez; vous en avez lu les premiers catéchistes, Fénelon dans le *Télémaque*, Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, J.-J. Rousseau dans le *Contrat social*. C'est de ces livres que souffla cette première aspiration à la rénovation de toutes choses, aspiration unanime dans toutes les classes alors, dans celles qui avaient à perdre comme dans celles qui avaient à gagner, dans les privilégiées comme dans les opprimées, dans la noblesse, dans le clergé comme dans le peuple; car la conviction puissante de ces vérités divines rendait tout le monde alors juste, désintéressé, généreux comme la vérité elle-même.

Je comptais ici, Messieurs, parcourir avec vous les diverses phases de l'histoire de cette révolution, et en faire ressortir la leçon et la lumière. Les circonstances s'y opposent, la nuit nous gagne, le vent emporte les paroles. Je passe tout de suite au moment où cette révolution, comme épuisée d'efforts, d'anarchie et de sang, se jeta de lassitude et de découragement dans les bras d'un soldat ambitieux dont je reconnais la grandeur, dont je reconnais les services, car la gloire dont on couvre les armes d'une nation est un service, mais dont le règne civil ne fut, selon moi, que le règne de la contre-révolution.

De ce jour, de ce 18 brumaire, commence contre les principes populaires une réaction qui ne s'arrête qu'à la chute de l'empire. On dirait que le génie de Charlemagne, exhumé du moyen âge, revit tout entier en lui. Mais ce génie est un anachronisme perpétuel. C'est le génie du passé; ce n'est pas celui

du présent et de l'avenir des peuples. C'est le génie de la discipline; ce n'est pas celui de la société. Quand on écarte l'éclat du sabre qui couvre tout cela, on est étonné de la petitesse et de la fausseté des conceptions sociales qui se cachent sous cette grande gloire, et, dans l'homme des batailles, on ne peut s'empêcher de reconnaître en tout le génie sublime, mais le génie égaré de la contre-révolution. (*Une voix : C'est vrai !*)

La Restauration elle-même, qui certes ne pouvait pas apporter des sympathies personnelles à nos principes, fut moins loin que lui des idées libérales de 89. Mais il est plus aisé en politique de vaincre ses ennemis que de triompher de ses amis! Vous le voyez par vous-mêmes aujourd'hui. (*Oui! oui!*) La Restauration, entraînée par ses amis exagérés, se précipita elle-même dans le précipice de son passé!

Et maintenant, où en sommes nous? (*Mouvement d'attention.*) Ici, Messieurs, ne craignez pas que je fasse descendre la vérité historique de sa hauteur sereine et impartiale pour en faire une arme de parti. Nous sommes dans l'histoire, n'en descendons pas! Mais voyons cependant à quelles distances nous avons été rejetés de nos principes par ces réactions; non pas par les réactions de gouvernement seulement, — celles-là sont les moins dangereuses, — mais par les réactions de l'opinion, qui se manque à elle-même en France depuis trente ans.

Le premier dogme de la révolution bienfaisante que cette philosophie voulait faire prévaloir dans le monde, c'est la paix! L'extinction des haines de peuple à peuple, la fraternité entre les nations; nous y marchons! Nous avons la paix! Je ne suis pas de ceux qui rejettent aux gouvernements qu'ils accusent jusqu'à leurs bienfaits. La paix sera dans l'avenir, selon moi, la glorieuse amnistie de ce gouvernement contre ses autres erreurs. Historien ou député, homme ou philosophe, je soutiendrai toujours la paix avec le gouvernement ou contre lui, et vous pensez comme moi. La guerre n'est qu'un meurtre en masse, le meurtre en masse n'est pas un progrès! (*Longs applaudissements.*)

La sécurité individuelle était un autre de ces dogmes. Nous l'avons aussi, et j'en rends hommage à notre temps! Mais dans l'ordre politique! Voyons :

Le dogme, c'est la souveraineté exercée par l'universalité des citoyens; le fait, c'est une élection qui n'embrasse encore que des catégories restreintes. L'exercice de la souveraineté est borné par un chiffre et laisse des millions d'âmes en dehors du droit, c'est-à-dire en dehors de la justice. L'élection est matérialiste. La raison dit que l'élection doit être spiritualiste comme la pensée de la révolution, et compter des âmes, et non des centimes. Mesurez la distance! (*Oui, l'élection est matérialiste!*)

En principe, la représentation nationale doit exister sans acception de classes, de catégories, de fortune, de professions sociales. En fait, la loi d'éligibilité, le cens obligatoire, le salaire national aux députés supprimé, excluent des catégories entières d'intérêts de la représentation, et livrent ces droits et ces intérêts des plus grandes masses à la merci des intérêts les moins nombreux!

Le principe? c'est la liberté réelle des cultes sans oppression comme sans faveur. Le fait? c'est une religion non d'État, mais de majorité; c'est un concordat civil comme sous Louis XIV ou Napoléon! Qu'est-ce qu'un concordat civil, si ce n'est un pacte par lequel l'État traite du régime des consciences dans l'empire? A quelle distance cela ne nous tient-il pas de la véritable et impartiale liberté des consciences?

En institution gouvernementale, quel est le principe de votre constitution même de 1830? Une royauté démocratique, ou plutôt une royauté personnifiée sur une seule tête exceptionnelle au-dessus des vicissitudes électives, prudence ou habitude de la monarchie en France, à laquelle la raison publique se rangea comme à une de ces transactions entre deux temps qui sauvent les périls de l'un, en conservant les avantages de l'autre. Cette monarchie n'est, dans son véritable sens, dans son intention première, qu'une magistrature couronnée, une délégation perpétuelle du peuple, et non une propriété du trône et de la nation comme jadis. Mais avec les lois que vous lui faites depuis ces seize années; avec les attributions et les prérogatives nouvelles, excessives, imprudentes dont on l'investit, depuis les lois de septembre jusqu'aux fortifications de Paris et aux lois de régence; avec quinze cents millions de budget à distribuer par an à la partie administrative ou militaire d'un pays qui vit de

fonctions et de salaires publics ; avec cette véritable caisse d'amortissement de l'indépendance des caractères et de la liberté morale des citoyens; avec une oligarchie étroite d'électeurs faciles dans certains pays à capter par des avantages matériels; avec la diplomatie du monde et l'esprit militaire d'une armée nombreuse sous la main; avec une des deux chambres à sa nomination, ce qui détruit la trinité des pouvoirs, et en place deux sur trois dans la main d'un seul, cette monarchie n'absorberait-elle pas inévitablement, au bout d'un temps donné, la puissance morale du pays, si elle en avait la funeste pensée? Ne se tromperait-elle pas un jour sur son titre, et ne prendrait-elle pas insensiblement sa volonté propre pour la volonté constitutionnelle de la nation? (*Oui! oui!*)

Je passe bien d'autres contradictions entre les dogmes consacrés de la révolution et notre situation politique présente. Cependant encore une ou deux, si vous voulez que je poursuive? (*Parlez! parlez! nous ne nous lassons pas!*)

Eh bien! Messieurs, le principe libéral, c'est la pensée et la presse, libres comme l'air vital de l'opinion. En fait, c'est le gouvernement étouffant les uns, vivifiant les autres, mettant dans les organes de la pensée publique le poids de ses faveurs ou de ses antipathies, et frappant pour ainsi dire, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique! (*Bravos.*)

Le principe enfin, c'est le patronage moral et avoué de la France libre sur tous les peuples attardés, voulant à son exemple transformer leurs institutions et corriger leurs vieilles servitudes. En fait, c'est la France qui affaiblit la liberté de tous et la sienne, en isolant sa cause en Europe! qui cherche ses alliances dans les dynasties et non dans les idées, qui recrée en Espagne les pactes de famille, au lieu des pactes de peuples, et qui, ici même, à quelques pas de nous, dans cette Suisse, dont nous voyons les montagnes de la place où je parle, menace d'une intervention à contre-sens, non pas seulement l'esprit de démocratie, qui y est aussi vieux que ses Alpes, mais l'esprit de confédération plus forte et de nationalité mieux constituée, qui s'y révolte contre l'anarchie de ses cantons! en sorte que nous irions faire la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française! (*Bravos prolongés.*) et que nous irions reporter au bout

de nos baïonnettes le joug de sa propre faiblesse à cette Helvétie d'où a soufflé sur nous l'air pur de la liberté civile et de la liberté religieuse! Non, cela n'est pas possible! nos baïonnettes se retourneraient d'elles-mêmes! Nous ne devons pas nous mêler des questions intérieures de constitution qui s'agitent en ce moment en Suisse; là où l'on n'a pas son sang, on ne doit pas avoir son opinion! Mais souffrir, mais aider une intervention extérieure contre ce pays, dont l'indépendance est aussi nécessaire à nos frontières que les Alpes à la pondération du globe! Jamais!

Et voilà cependant où nous en sommes! Où nous arrêterons-nous? et jusqu'où l'esprit humain se laissera-t-il dévier ainsi et déposséder une à une de toutes les vérités où il était entré? Ah! si nous continuons encore quelques années à abandonner, par notre propre inconstance, tout le terrain gagné par la pensée française, prenons garde! ce ne sont pas seulement tous les progrès, toutes les lumières, toutes les conquêtes de l'esprit moderne; ce n'est pas seulement notre nom, notre honneur, notre rang intellectuel, notre influence d'initiative sur les nations qu'il nous faudra déserter, laisser honteusement derrière nous! c'est la mémoire et le sang de ces milliers d'hommes, combattants ou victimes, qui sont morts pour nous assurer ces conquêtes! (*Bravos.*) Les peuplades sauvages d'Amérique disent aux envahisseurs européens qui viennent les chasser de leur sol : « Si vous voulez que nous vous cédions la place, laissez-« nous du moins emporter les os de nos pères! » Les os de nos pères, à nous, ce sont les vérités, les lumières qu'ils ont conquises au monde et qu'une réaction d'opinions toujours croissante, mais qui doit s'arrêter enfin, voudrait nous contraindre à répudier. (*Applaudissement général.*)

Mais encore une fois y parviendra-t-on? Voyons! l'histoire apprend tout, même l'avenir. L'expérience est la seule prophétie des sages!

Et d'abord ne nous effrayons pas trop des réactions. C'est la marche, c'est le flux et le reflux de l'esprit humain. Souffrez une image empruntée à ces instruments de guerre que beaucoup d'entre vous ont maniés sur terre ou sur mer, dans les combats de la liberté. Quand les pièces de canon ont fait explo-

sion et vomi leur charge sur nos champs de bataille, elles éprouvent par le contre-coup même de leur détonation un mouvement qui les fait rouler en arrière. C'est ce que les artilleurs appellent le recul du canon. Eh bien! les réactions en politique ne sont pas autre chose que ce refoulement du canon en artillerie. Les réactions, c'est le recul des idées! (*Applaudissements.*) Il semble que la raison humaine, comme épouvantée elle-même des vérités nouvelles que les révolutions faites en son nom viennent de lancer dans le monde, s'effraye de sa propre audace, se rejette en arrière et se retire lâchement de tout le terrain qu'elle a gagné. (*On applaudit.*) Mais cela n'a qu'un jour, Messieurs! d'autres mains reviennent charger cette artillerie pacifique de la pensée humaine, et de nouvelles explosions, non de boulets, mais de lumières, rendent leur empire aux verités qui paraissaient abandonnées ou vaincues! (*Bravos.*)

Ainsi, ne nous occupons pas beaucoup de la durée de ces réactions, et voyons ce qui se passera quand elles auront achevé leur mouvement irrégulier en arrière. Le voici selon moi :

Si la royauté, monarchique de nom, démocratique de fait, adoptée par la France en 1830 comprend qu'elle n'est que la souveraineté du peuple assise au-dessus des orages électifs, et couronnée sur une tête pour représenter au sommet de la chose publique l'unité et la perpétuité du pouvoir national; si la royauté moderne, délégation du peuple, si différente de la royauté ancienne, propriété du trône, se considère comme une magistrature décorée d'un titre qui a changé de signification dans la langue des hommes; si elle se borne à être un régulateur respecté du mécanisme du gouvernement, marquant et modérant les mouvements de la volonté générale, sans jamais les contraindre, sans jamais les fausser, sans jamais les altérer ou les corrompre dans leur source, qui est l'opinion; si elle se contente d'être à ses propres yeux comme ces frontispices des vieux temples démolis que les anciens replaçaient en évidence dans la construction des temples nouveaux, pour tromper le respect superstitieux de la foule et pour imprimer à l'édifice moderne quelque chose des traditions de l'ancien, la royauté représentative subsistera un nombre d'années suffisant pour son œuvre de préparation et de transaction, et la durée de ses ser-

vices fera pour nos enfants la mesure exacte de la durée de son existence. (*Oui! oui!*)

Si au contraire la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées en 1830, moins dans sa nature que dans son nom; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses; si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, au lieu de se faire peuple tout entier; si, sous prétexte de favoriser le sentiment religieux des populations, le plus beau, le plus haut, le plus saint des sentiments de l'humanité, mais qui n'est beau et saint qu'autant qu'il est libre, elle se ligue avec les réactions sourdes de sacerdoces affidés pour acheter de leurs mains les respects superstitieux des peuples... (*Bravo! bravo!*) si elle se campe dans une capitale fortifiée; si elle se défie de la nation organisée en milices civiques et la désarme peu à peu comme un vaincu; si elle caresse l'esprit militaire à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la nation, elle corrompt cette volonté, et achète, sous le nom d'influences, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution... (*Applaudissements.*) si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs... (*Bravos.*) si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption... (*Vive sensation.*) si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs! elle tomberait non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piége! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique, et la révolution du mépris! (*Long applaudissement.*)

Mais espérons mieux de la sagesse des gouvernements éclairés tard, peut-être, mais éclairés à temps, désirons-le, par ses intérêts! Espérons mieux de la probité et de l'énergie de l'esprit

public, qui semble avoir depuis quelque temps des pressentiments de crainte ou de salut! Que ces pressentiments que nous éprouvons nous-mêmes soient pour les pouvoirs publics des avertissements et non des menaces! ce n'est pas l'esprit de faction qui nous les inspire! Nous n'avons rien de factieux ici dans nos pensées! Nous ne voulons pas être faction, nous sommes opinion, c'est plus digne, c'est plus fort, c'est plus invincible. (*Oui! oui!*) Eh bien! Messieurs, des symptômes d'amélioration dans l'opinion me frappent et vous frapperont peut-être aussi.

J'ai dit, il y a quelques années, à la tribune, un mot qui a fait le tour du monde, et qui m'a été mille fois rapporté depuis par tous les échos de la presse : J'ai dit un jour : « La France s'ennuie! » Je dis aujourd'hui : « La France s'attriste! » Qui de nous ne sent en lui-même la vérité de ce mot? (*Oui! oui!*) Qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale? (*Oui! oui! tous! tous!*) Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temps, chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'État, et quelquefois aussi les tempêtes. (*Bravos réitérés.*) Oui, on se dit tout bas: « Les temps sont-ils sûrs? Cette paix est-elle la paix? Cet ordre est-il l'ordre? Peut-on jouir avec sécurité entre deux orages? Avons-nous le gouvernement de nos idées? Le gouvernement, au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale appliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une grande industrie? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des membres dans la tête? Ne sommes-nous pas dans une régence de la bourgeoisie aussi pleine d'agiotage, de concussion, de scandales que la régence du Palais-Royal? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci? Ne sommes-nous pas une énigme pour nous-mêmes et pour les nations? Et quel sera le mot de cette énigme? Sera-ce un complet retour aux ténèbres, sous les fourches caudines de toutes les idées surannées? Sera-ce une révolution nouvelle, non plus de raison, mais de démence? Un débordement de démagogie irritée submergeant toutes les bases de la société, État, famille, propriété? (*Non! non!*) Sera-ce plutôt une de ces décadences douces,

une espèce de Capoue de la révolution, dans laquelle une nation glisse comme une prostituée des bras d'un pouvoir corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion? (*Vive sensation.*)

Oui, voilà ce qu'on se dit tout bas, et ce qui attriste même dans des réunions la physionomie de la France! Eh bien! cette tristesse fait la joie des bons citoyens, car elle prouve que la France a le sentiment de son mal, qu'elle en souffre, qu'elle en rougit, qu'elle s'en indigne, et qu'elle finira par en triompher! Cette tristesse, au fond, savez-vous ce que c'est? C'est le contraste entre les idées du pays et la conduite du pays! C'est la contradiction en tout entre les principes de la France et ses actes; c'est l'hypocrisie officielle de ses paroles, qui s'usent avec ses pensées; c'est le remords de ses faiblesses d'opinion et de ses apostasies d'idées qui la poursuit.

Eh bien! ces dialogues à portes fermées sont des signes que la conscience du pays n'est pas en paix avec elle-même, et que les jours de régénération ne tarderont pas à se lever; et que vous faut-il pour cela? Une volonté! Ayez une volonté, et vous y plierez sans avoir besoin de les briser, vos gouvernements! Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le cercle de la constitution!

Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de chercher d'autres symptômes de réaction et de régénération de la volonté publique que ceux que je vois ici-même et dans le fait de cette immense réunion? Pourquoi ce faible livre a-t-il ému si rapidement votre fibre nationale ici et ailleurs? Pourquoi moi-même me suis-je senti poussé à l'écrire en attendant seul, ou avec le petit nombre, dans les conseils du pays où vous m'avez envoyé, que la réaction antilibérale fût accomplie et que la France et le siècle revenant à leur nature retrouvassent sur leur passage les hommes de foi libérale au poste où vous les avez placés?

Et vous-mêmes, pourquoi êtes-vous ici? Pourquoi avez-vous quitté un jour en masse si imposante et si inusitée dans nos mœurs vos villes éloignées, vos villages, vos affaires, vos loisirs pour venir entourer un homme sans force, mais dont vous pressentiez l'âme en rapport avec la vôtre? (*C'est pour vous! c'est pour*

vous!) Non ce n'est pas pour moi! Et qui suis-je, moi? Un simple et modeste compatriote, qui n'a pas même, pour la plupart d'entre vous, le mérite d'exciter une vulgaire curiosité! que vous connaissez tous, qui est né sur votre sol, qui a vécu, qui a grandi, qui s'est avancé dans la vie au milieu de vous, qui n'a ni par sa naissance, ni par sa puissance, ni par ses dignités dans l'État, ni par d'éclatants services rendus à son pays, aucun titre à ce concours du peuple se pressant autour d'un grand citoyen! (*Vous l'êtes! vous l'êtes pour nous!*) Non! je me connais, je ne m'exagère pas, je me juge, je ne trouve pas en moi-même la raison de cette glorieuse affluence de tant de milliers de convives et de spectateurs! Mais il suffit qu'un souffle de ces vérités rénovatrices qui portent en elles la vie et la gloire ait traversé mes lèvres pour que vous ayez voulu rendre en apparence à l'organe bien indigne de ces vérités un honneur qui ne s'adresse en réalité qu'à elle-même, qu'à vos principes, qu'à vos espérances! (*Applaudissement prolongé.*)

Eh bien! je le repète, c'est là un symptôme de régénération de l'esprit public! c'est là un symptôme que la réaction contre les apostasies des principes de 89 commence! Et qui sait si cette imposante manifestation ne sera pas un jour elle-même une des dates, un des points de départ de cette réaction? (*Oui! oui! espérons-le!*)

Cependant, Messieurs, ne nous y trompons pas. Cette réaction ne s'accomplira pas en un jour. Il y aura longtemps deux partis opposés de doctrine parmi nous et en Europe. Il y aura des hommes qui diront, et même consciencieusement, que la raison n'est qu'un fatal éblouissement des peuples qui les conduit aux précipices et aux anarchies; que les préjugés sont les racines immortelles des institutions, que les habitudes sont les lisières du genre humain, que la liberté des croyances, l'indépendance mutuelle des religions et des États, la liberté politique, l'égalité de droits entre les citoyens, la fraternité sociale entre les classes, ne sont que les rêves d'une philosophie insurgée contre la nature, qui n'a fait que des maîtres et des sujets, des forts et des faibles, des habiles et des dupes, des exploiteurs du pouvoir et des masses, pour être des instruments de cupidité ou d'ambition!

Mais en face de ce vieux parti de la routine et du préjugé, il se lève une génération jeune, forte, réfléchie, qui n'a trempé ni dans nos excès révolutionnaires, ni dans nos réactions contre-révolutionnaires, qui n'est pas contente des doctrines surannées dont on la nourrit, qui s'indigne contre les spectacles dont elle est témoin, qui aspire à mieux qu'à cette imbécile renaissance de tout ce que la raison du dernier siècle a sapé, et qui commence à se retourner avec étonnement et avec respect vers ces grandes éruptions de lumières émanées du cratère même de la liberté, et que j'ai essayé de dégager dans ce livre des nuages qui les ont trop longtemps obscurcies!

Et, entre ces deux partis, qui prononcera? qui sera juge? sera-ce comme dans nos premières luttes, la violence? l'oppression? la mort? Non, Messieurs! rendons grâce à nos pères; ce sera la liberté! la liberté qu'ils nous ont léguée; la liberté, qui a ses propres armes, ses armes pacifiques aujourd'hui pour se défendre et se développer sans colère et sans excès! (*On applaudit.*)

Aussi nous triompherons, soyez-en sûrs!

Et si vous demandez quelle est donc cette force morale qui pliera le gouvernement sous la volonté nationale, je vous répondrai : C'est la souveraineté des idées, c'est la royauté des esprits! c'est la république! la vraie république! la république des intelligences! en un mot, c'est l'opinion! cette puissance moderne dont le nom même était inconnu à l'antiquité. Messieurs, l'opinion est née le jour même où ce Gutenberg, que j'ai appelé le mécanicien d'un nouveau monde, a inventé par l'imprimerie la multiplication et la communication indéfinie de la pensée et de la raison humaine! Cette puissance incompréhensible de l'opinion n'a besoin pour régner, ni du glaive de la vengeance, ni de l'épée de la justice, ni de l'échafaud de la terreur. Elle tient dans ses mains l'équilibre entre les idées et les institutions, elle tient la balance de l'esprit humain! Dans l'un des plateaux de cette balance, on mettra longtemps, sachez-le bien, les crédulités d'esprit, les préjugés soi-disant utiles, le droit divin des rois, les distinctions de droit entre les castes, les haines entre les nations, l'esprit de conquête, les unions simoniaques entre le sacerdoce et l'empire, la censure des pensées, le silence des tribunes,

l'ignorance et l'abrutissement systématique des masses! (*Oui! oui! voilà ce qu'on veut!*)

Dans l'autre nous mettrons, nous, Messieurs, la chose la plus impalpable, la plus impondérable de toutes celles que Dieu a créées, la lumière! (*Applaudissements.*) un peu de cette lumière que la révolution française fit jaillir à la fin du dernier siècle d'un volcan, sans doute, oui, mais d'un volcan de vérités! (*Applaudissement prolongé.*) Trop heureux, Messieurs, si je puis y mettre moi-même une seule des pages de ce faible livre dont vous voulez bien aujourd'hui adopter le sens! (*Oui! oui!*) et si cette page de l'histoire de nos grandeurs et de nos malheurs, de nos vertus et de nos fautes, contribue, non par sa valeur propre, mais par le poids de vos adhésions et des innombrables signatures dont vous la couvrez en ce moment, à emporter le plateau de l'opinion publique du côté des principes sains de notre rénovation, du côté de l'avenir, du progrès moral du peuple et de la liberté!

Messieurs, je m'arrête; je vous ai entretenus trop longtemps! pardonnez-le moi! (*Non! non!*) Je vous ai tenus trop longtemps debout, debout comme des témoins dans ce grand procès entre le passé et l'avenir! pardonnez-le moi!

Emportez, Messieurs, de cette solennité littéraire et populaire à la fois la reconnaissance d'un citoyen qui n'a jamais rêvé sa gloire que dans votre amitié! (*Bravos*) Vous venez, malgré le ciel, de me donner un beau jour! le plus beau jour de ma vie publique d'homme politique et d'écrivain! Permettez-moi de vous adresser une prière! Laissez-moi vos noms! (*Sensation prolongée.*) Laissez-moi vos noms inscrits sur les listes de ce banquet! afin que je puisse les conserver pour mes années de paix parmi mes plus chers titres de famille, et dire en les montrant à mes neveux : « Le jour qu'un pareil pays donne ainsi à un « de ses enfants ne se couche pas avec le soleil! » (*Applaudissements.*) Non, il ne se couche pas avec ce soleil qui disparaît en ce moment sous tant de nuages au-dessus de nos têtes! mais il devient impérissable comme la reconnaissance d'un citoyen, et immortel comme la pensée d'une nation! (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, encore un mot avant de nous séparer. Je dois ré-

pondre par un toast à celui que vous venez de me faire porter par votre digne et éloquent président. Je le tire du livre, de la situation, de l'esprit même de cette manifestation.

Messieurs! au triomphe régulier, progressif et continu de la raison humaine! Au triomphe de la raison humaine dans les idées, dans les institutions, dans les lois, dans les droits de tous, dans l'indépendance des cultes, dans l'enseignement, dans les lettres, dans le fond et dans la forme des gouvernements! (*Très-bien!*) La raison humaine, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbres, est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples. La raison humaine est la foi intellectuelle de la France. La grandeur de la France est, pour ainsi dire, de tout temps liée à la grandeur de l'esprit humain. Invoquer son triomphe, c'est invoquer celui de la France, de la vérité politique, du peuple et de Dieu! (*Salves répétées d'applaudissements.*)

SUR LE LIBRE ÉCHANGE

---

24 août 1847.

M. de Lamartine, qui habitait à cette époque une campagne dans les environs de Marseille, avait été invité par une députation de la Chambre de commerce à assister à la réunion de l'association du libre échange, provoquée par M. Bastiat. A la fin de la séance, le député de Mâcon, pressé de toutes parts de prendre la parole, dut céder à ces vives instances. « Je ne me lève, dit-il, que pour une minute, » mais entraîné par le sujet et par les marques de sympathie de l'auditoire, il parla pendant près d'une heure aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

MESSIEURS,

Si les interpellations bienveillantes et imméritées de vos députés et des éloquents orateurs qui viennent de se faire entendre, si ces applaudissements prématurés qui m'appellent malgré moi à votre tribune pouvaient m'inspirer autant de science et d'idées qu'ils m'inspirent en ce moment de reconnaissance, je n'hésiterais pas à vous dire aussi quelques mots. Mais en présence d'un si imposant auditoire, mais sur un sujet si vaste et si grave, mais sans être préparé par une méditation préalable à traiter les immenses questions de faits, de chiffres, de statistiques qui s'y rattachent, je craindrais de rester trop au-dessous de ces questions, trop au-dessous de vous, et, permettez-moi de vous le dire aussi, trop au-dessous de l'idée que

votre bienveillance exagérée se fait de l'orateur. (*Non, non, parlez ! parlez ! — Nouveaux applaudissements.*)

Cependant, Messieurs, malgré ma résolution bien arrêtée de ne pas me permettre de parler dans une cause et dans une ville où je n'ai pas naturellement la parole, vous sentez, je sens moi-même qu'après des provocations et des interpellations aussi directes et aussi répétées, je ne pourrais m'obstiner au silence sans avoir l'air de désavouer, en ne répondant ni oui, ni non, la grande liberté commerciale et politique qui vient de vous être développée par ce missionnaire de justice, de liberté et de richesse, et par vos propres députés. Je me lève donc pour vous obéir, pour une minute ; mais je me lève comme un témoin qui rend témoignage et non comme un orateur qui veut convaincre ou enseigner. Je n'entrerai dans aucun des développements que cette science infinie dans ses rapports comporterait ; je ne me jetterai pas avec vous dans cette algèbre de l'économie politique qui raisonne surtout en chiffres, et dans laquelle je me suis plongé pendant des années entières d'études, pour savoir par moi-même au juste si les chiffres commerciaux, les faits et les statistiques de la richesse et du travail donnaient par hasard des démentis à cette évidence intérieure qui précède chez nous les convictions. Je vais me borner à dire quelle est la considération principale qui m'a de bonne heure incliné l'esprit et le cœur vers vos théories. Oui, le cœur aussi, le cœur surtout ; car avant que l'examen eût fait pour moi une conviction de la liberté du travail et des échanges, la nature en avait fait un sentiment. Et pourquoi, Messieurs ? C'est que la liberté du travail et des échanges est le principe véritablement populaire, et par conséquent véritablement divin ; c'est parce que la liberté des commerces, des industries, des échanges, est par-dessus tout l'intérêt des masses les plus nombreuses, le plus déshéritées d'autres richesses, les plus travailleuses, les plus écrasées sous le poids du jour, les plus souffrantes de la société, l'intérêt de ceux qui ont faim, de ceux qui ont soif, de ceux qui ont chaud, de ceux qui ont froid, dans la communauté humaine. C'est ce que j'ai défini l'année dernière à la tribune de la Chambre dans les questions de la houille, de l'introduction du bétail étranger, du pain et du sel, par ce mot de Dieu si contraire au mot des hommes : « *La*

vie à bon marché ! » Le sol, l'air, la lumière, la terre, la maison, le vaisseau, le fer, le logement, le vêtement, le feu, l'eau, les armes défensives, les aliments, tout cela à bon marché ! Si ce n'est pas là, Messieurs, le mot de la Providence, il faut renoncer à interpréter ses desseins ! (*Applaudissements.*) Je dirai plus : si ce n'était pas là le mot et le sens de la Providence, il faudrait nier ou maudire la Providence, car elle serait faite à l'image de nos égoïsmes et de nos cupidités. (*Bravos unanimes.*)

Oui, oui, c'est là le mot de la Providence et de la nature, et les hommes seuls ont pu l'arrêter sur ses lèvres pour lui substituer leur mot à eux, le mot de la nudité et de la faim : *Enchérissons la vie !* Enchérissons la vie, et comment ? En commandant aux nations ces abstinences, ces *jeûnes forcés* à côté des richesses naturelles ou manufacturées dont elles surabondent. Plaçons, ont-ils dit, sur les frontières des peuples, des armées soldées par l'argent du peuple, uniquement employées à intercepter, à murer, à rendre rares, à repousser les aliments, les métaux, les outils, les fruits, les matières premières de travail, afin que tous souffrent de la richesse inutile de chacun, et gémissent, non de la misère, mais de la prospérité générale !

Je parle ici des douanes, Messieurs ; mais entendons-nous bien, je parle des douanes comme instrument de prohibitions arbitraires et de priviléges pour certaines industries, imposant aux unes une taxe pour favoriser les autres, et nullement des douanes comme perception surtout d'impôts naturels et modérés utiles à l'État tout entier. (*Applaudissements.*)

Oui, je dis que le système prohibitif ou protectioniste est un tel mensonge à Dieu et aux hommes, qu'il est parvenu à faire, de la fécondité de la nature, de la diversité de fructification des climats et de la libéralité de la Providence divine, un fléau aux yeux de ces économistes ! (*Bravos !*) Faudrait-il une autre accusation pour les juger ? Oui, d'après ce système, le protectioniste, s'il est logique, s'il est conséquent dans son mensonge, doit regarder comme une calamité, par exemple, que ce sucre, dont parlait à l'instant M. Clapier à côté de moi, que ce sucre des Antilles donne son miel aux tropiques, car ce sucre vient menacer de sa concurrence dans les champs pluvieux du Nord le sucre indigène deux fois plus coûteux, et le système est obligé

d'élever, au détriment de toutes nos navigations, une barrière de douanes entre les colonies et la métropole pour arrêter cette substance bienfaisante qui coulerait dans les aliments du peuple, dans la tisane du malade, dans le lait de l'enfant, ou dans la boisson du pauvre, et d'en élever le prix de cent cinquante pour cent pour le rendre inaccessible à la consommation du peuple. (*On applaudit.*) Oui, le protectioniste doit regarder comme une calamité que le métal du travail, le fer, se trouve en abondance intarissable et en qualité supérieure dans les veines des montagnes de la Suède, car il est obligé de lui fermer les côtes de la France, et de l'enchérir de *cent dix pour cent* pour que le peuple, depuis le laboureur jusqu'au constructeur de navires, soit forcé de dépenser à la surtaxe du prix de tous les outils du travail humain, de la charrue au poinçon, cent ou cent cinquante millions par an, au lieu de les employer à produire d'autres sillons, d'autres voies de fer, d'autres machines d'industrie, d'autres navires, d'autres arts, d'autres maisons, ou bien à améliorer ses demeures, ses vêtements, ses aliments, sa vie ! (*Applaudissements.*) Le protectioniste est obligé de regarder comme une calamité que le blé croisse comme l'herbe inculte des champs dans les steppes de la mer Noire, dans les limons de l'Égypte ou dans le sol vierge de l'Amérique ; car il est obligé de murer ses routes, ses mers, ses ports contre cette invasion, contre ce débordement de pain et de vie qui inonderait d'aliments, d'aisance et de population la France, pour que le peuple paye cinquante pour cent de plus son pain ? (*Applaudissements.*)

Oui, le protectioniste conséquent est obligé de regarder comme une calamité publique que les vagues de l'Océan laissent évaporer leur sel ; car ce sel nécessaire à l'agriculture et à la nourriture des masses fait concurrence au sel des fabricateurs patentés de ce produit naturel ! Ainsi de tout, Messieurs ; mais je n'irai pas plus loin en un pareil moment.

Messieurs, j'ai ouvert, j'ai feuilleté tristement quelquefois sur mon banc à la Chambre des députés ce volume que vous connaissez tous ici, (*On rit.*) ce volume énorme, immense, infini, confus, irrationnel, cette apocalypse du système prohibitif... (*Rires universels et applaudissements.*) oui, cette apocalypse du système protectioniste qu'on appelle le tarif de nos douanes ! J'ai

frémi, j'ai gémi, j'ai souri de pitié sur nous-mêmes en lisant cette liste intarissable de nos tarifs prétendus protecteurs, liste où, depuis cette graine de *sésame,* que vous citait tout à l'heure un des orateurs, depuis cette graine de sésame, cette poussière végétale imperceptible, coupable de contenir une goutte d'huile dans chaque grain (*On rit.*), jusqu'au bœuf engraissé de la Suisse, et jusqu'à la baleine du Groënland (*On rit.*); depuis l'aiguille d'acier anglais, outil de la pauvre fille de vos mansardes qui brode une étoffe ou un voile avec un fil de lin ou de coton surenchéri entre ses doigts, jusqu'au mât du vaisseau qui porte vos voiles surenchéries par un système qui n'a qu'un regret, c'est de ne pouvoir y surenchérir le vent! (*Applaudissements répétés.*) Tout ce qui sert à l'homme, tout ce qui le nourrit, tout ce qui l'habille, tout ce qui le chauffe, tout ce qui le console est l'objet d'un prix additionnel au prix naturel pour élever tout et la vie elle-même au-dessus de la portée du plus grand nombre! (*Bravos prolongés.*) En sorte que ce système protecteur soi-disant du travail national et appelé ainsi par dérision sans doute de ceux qui l'ont inventé ou qui le défendent ne protége en réalité que la pénurie, la nudité, la faim, la soif, la dépopulation et la mort de l'empire! (*Long applaudissement.*) Et je me disais en feuilletant ce code de nos misères volontaires : « Est-il possible que « ce soit le code de Dieu? Est-il possible que ce soit là le livre « de vérité? Est-il possible que ce soit là l'évangile de vraie pro- « tection et de charité pour les masses du peuple? Non! c'est le « code de l'égoïsme! c'est le livre d'or du monopole! C'est l'évan- « gile du mensonge social et de la cupidité aveugle du produc- « teur insatiable contre le consommateur indigent! » (*Bravos unanimes.*)

Eh bien! cependant, on a l'air d'hésiter encore et de ne pas savoir où est la vérité entre le système du libre échange et le système des prohibitions et des renchérissements! Messieurs, en pareille matière, la vérité n'est pas si difficile à découvrir qu'on le dit. On la trouve d'un coup d'œil de deux manières, dans un chiffre et dans un sentiment. Oui, dans un chiffre d'abord, car il n'en est pas des vérités commerciales et matérielles comme il en est des vérités métaphysiques, politiques, morales, religieuses, où la minorité, ne fût-elle que d'une tête sur cent mil-

lions, a le droit d'avoir raison contre tous, comme la cime de vos montagnes a raison de voir le jour qui se lève quand vos vallées ne le voient pas encore. (*Bravos.*) Dans l'ordre matériel, c'est le nombre des intéressés qui fait la vérité, car c'est lui qui fait l'intérêt général ou la justice. Eh bien ! que les consommateurs se comptent en contraste avec les producteurs protégés, le chiffre de trente-cinq millions contre quelques milliers d'exploiteurs privilégiés d'industries qui murent la France leur dira où est la vérité, où est l'aisance du peuple, où sont la richesse, la force, la population, la prospérité du pays ! Oui, il n'y a à dire aujourd'hui sur ces matières que le mot adressé autrefois par Sieyès au peuple exclu des droits civiques par les lois restrictives de la souveraineté nationale : « Comptez-vous ! » Mais, ici, ce n'est point le mot de la sédition, c'est le cri de la justice et de l'ordre ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a, je viens de le dire, une autre manière de juger cet important procès entre deux systèmes dont l'un est la mort, dont l'autre est la vie des masses, c'est le sentiment ! le sentiment, qui est éclairé d'en haut comme la conscience, et qui ne se trompe jamais, parce qu'il est en nous la voix involontaire de la nature et de Dieu lui-même, qui parle dans nos bons instincts.

Eh bien ! je me suis quelquefois posé à moi-même cette hypothèse étrange dans mes pensées pour juger de la vérité ou de la fausseté des systèmes de gouvernement en matière de travail et d'échange comme en matière de législation politique : supposons, me suis-je dit, que le commerce, l'industrie, l'impôt, le travail du peuple soient gouvernés, non par une Chambre de privilégiés de l'industrie et de propriétaires d'usines exclusivement jaloux de vendre cher les produits de leur fabrication et les fruits de leurs champs, mais par un esprit d'un ordre impartial et supérieur à l'humanité, par un ange, si vous voulez ; par un législateur divin, éclairé, animé, dévoré par la lumière, par la justice et par la charité de Dieu lui-même pour ses créatures. Que ferait cet ange chargé de régir, d'équilibrer, de niveler, de gouverner cette province de l'humanité ? Évidemment, Messieurs, comme la vie est le premier des dons du ciel, il s'efforcerait de mettre la vie, sous toutes ses formes, à la portée

de la plus grande masse possible de créatures humaines; et, puisque toute créature ici-bas, excepté les oiseaux du ciel, est obligée de payer un certain prix pour le loyer de son existence sur la terre, comme un locataire divin d'une partie d'espace sur ce globe, l'esprit céleste mettrait cette location, cette vie, les aliments, les vêtements, les logements, les outils, les nécessités, les jouissances, la reproduction de l'espèce elle-même au plus bas prix possible; il prendrait notre mot *la vie à bon marché!* Il l'inscrirait comme la devise de sa civilisation sur les bannières du peuple, sur le frontispice de son gouvernement! Et pour que ce mot fût une vérité, il favoriserait entre tous les pays, entre tous les climats, entre tous les produits et toutes les consommations diverses de ce globe, l'échange des aliments, des matières et des outils de travail nécessaires à l'existence, au bien-être, à la paix, à la multiplication du peuple; en un mot, il créerait le libre échange comme vous voulez le créer. Il créerait la fraternité du commerce, du travail et du transport, cette contre-preuve matérielle de la fraternité morale du genre humain, qui est la loi de Dieu entre des enfants égaux devant la loi! (*Bravos.*) Je le répète, il créerait à l'instant le libre échange, et les biens de la terre prendraient leur niveau, comme les eaux de l'Océan, comme l'air vital autour du globe que nous habitons! (*Applaudissements.*)

Et maintenant, supposons autre chose, Messieurs! Supposons que Dieu, au lieu de donner ce peuple à un ange, le donne à gouverner à un esprit partial, à un esprit d'iniquité, de ténèbres, de mal et de mort, à un démon si vous voulez. Que fera cet esprit ennemi de la justice, de la vérité, du bien-être, de la population, ennemi des hommes, en un mot? que fera-t-il pour appauvrir, torturer, amaigrir, affamer, dépeupler la masse de travailleurs qui lui aura été confiée pour leur malheur? Ce qu'il fera, vous l'avez sous les yeux! Il séparera les climats, les mers, les îles, les continents, les nations, les fils d'une même race et d'une même terre, en peuples ennemis en pleine paix, il mettra entre eux des barrières infranchissables, ou que l'on ne franchira que l'or à la main; il établira des armées de surveillants sur les frontières de ces peuples, pour empêcher que ce qui est dans la main de l'un ne tombe dans la main de l'autre; il défendra au

soleil des tropiques de mûrir la canne à sucre pour l'homme de l'occident; il interdira aux côteaux du midi de germer l'olive et la vigne pour les hommes du nord, aux hommes du nord de faire croître le lin pour les hommes du midi; il fera combler les mines de fer de la Dalécarlie, pour qu'elle ne donne plus les outils ou le soc aux travailleurs français; il fera languir et mourir de soif et de faim les populations de son empire, à la vue des cargaisons de riz ou de froment qui encombreront les navires étrangers, ou ses entrepôts dans ses propres ports. En un mot, il inventera ce mot féroce et stupide dont nos tarifs sont le commentaire en trente mille articles : *l'enchérissement de la vie et du travail du peuple!* Il créera le système prohibitif, et s'il ajoute l'hypocrisie à la cruauté, il le colorera de sophismes *nationaux* pour tromper et pour jouer le peuple en l'affamant, et il l'appellera le système protecteur! (*Long applaudissement.*) Voilà, Messieurs, les deux principes face à face et dans leur nudité. A vous de juger!

Mais nous ne sommes gouvernés ni par des anges, ni par des démons. Nous sommes gouvernés par des hommes; par des hommes souvent bien intentionnés, mais faibles, aveugles, découragés des difficultés, voyant le mal où les vieilles routines et les vieilles oppressions nous ont enfoncés, et ne pouvant le faire disparaître; voyant le mieux, et n'ayant pas le courage ou la vertu d'y aspirer hardiment. Ne leur demandons pas plus que ce que l'homme peut faire; mais demandons-leur tout ce que l'homme peut faire! c'est-à-dire, non pas de renverser en un seul jour ces digues factices de tarifs à l'abri desquelles certains grands intérêts respectables aussi, non par leur droit, mais par leur existence, se sont formés; mais de les abaisser peu à peu, un à un, d'ouvrir graduellement les écluses, de niveler insensiblement les droits et les intérêts du consommateur et du producteur jusqu'à l'équité et à la liberté parfaites vers lesquelles nous devons marcher d'un pas aussi modéré, aussi prudent, aussi lent que la faiblesse humaine et la lenteur des grands mouvements des nations le comportent, mais vers lesquelles nous devons marcher dès aujourd'hui, marcher toujours, marcher avec résolution et constance, non comme des insensés enivrés d'une théorie nouvelle et l'appliquant au hasard, mais

comme des hommes d'État qui pèsent dans leurs mains tous les intérêts pour donner à chacun sa valeur, et qui ne sacrifient ni la vérité au temps, ni le temps à la vérité! (*Applaudissements.*)

Et pour cela que faut-il? Il faut que la loi des douanes soit en discussion *permanente*, et tous les ans devant nos Chambres, et qu'elle inscrive en réduction de chiffres gradués tout ce que nous inscrivons ici en principes! (*Bravos.*) Conjurez vos députés ici présents de s'unir à cette œuvre. Ils peuvent compter sur moi comme sur eux-mêmes! Députés de l'agriculture vraie, comme de la navigation libre, nous n'avons qu'un même intérêt! Nous finirons par triompher!

Le lieu est bien choisi ici, Messieurs, pour proclamer cette liberté des échanges entre les peuples au profit des peuples. Marseille est née de cet instinct des nations! C'est son génie prophétique, c'est le génie de la liberté du commerce qui lui inspira, à l'époque de sa migration vers vos côtes, de s'asseoir sur votre rivage, à la proximité de vos rades et de vos ports, et non, comme une ville agricole, d'aller se fonder dans l'intérieur des terres. Ce qui n'est pour les autres villes de France qu'une vérité abstraite, comme la définissait tout à l'heure M. Bastiat, est pour vous une évidence palpable, visible, un intérêt légitime, car il est utile à tous! Les voiles de vos navires, les pointes de vos mâts, la fumée de vos innombrables bateaux à vapeur écrivent, à toute heure, sur votre ciel limpide et sur les vagues de toutes les mers, le dogme triomphant de la liberté des échanges. (*Bravos prolongés.*) Puisse la main de vos députés, à laquelle ma faible main ne faillira pas, l'écrire bientôt dans nos lois! (*Bravos.*) Oui, opérons par des manifestations comme celle-ci, par la pression de l'opinion publique, par le courage que nous donnerons ainsi aux gouvernements en leur faisant sentir que, s'ils sont serrés, dominés, emprisonnés par une ligue d'intérêts privilégiés et égoïstes, ils sont soutenus par une nation entière de consommateurs; opérons cette révolution du *bon marché*, comme je l'ai nommée ailleurs un jour, et rendons au peuple la plus incontestable, la première, la plus sainte des libertés, la liberté de vivre! (*Bravos et acclamations.*) La liberté de vivre au prix de la nature, au prix de Dieu, et

non pas au prix des hommes, au prix des privilégiés et des monopoleurs de la protection! (*Applaudissements unanimes et répétés.*)

Ce jour là, Messieurs, Marseille, dont j'ai en ce moment le bonheur d'être l'hôte, et dont je serai éternellement l'ami, ce jour là Marseille deviendra ce que la nature l'a destinée à devenir : la grande échelle des Gaules vers l'Afrique et vers l'Asie! (*Bravos.*) Marseille deviendra la façade de la France sur les mers du Midi et de l'Orient; (*Nouveaux bravos.*) Marseille deviendra, après l'exécution de nos chemins de fer, le quai de Paris; (*Acclamations.*) Marseille deviendra le centre d'une population plus nombreuse et plus active encore, qui élargira ses remparts et ses ports par l'élasticité du commerce! Marseille enfin deviendra la capitale de cette vérité qu'on lui annonce aujourd'hui! (*Bravos unanimes et prolongés à plusieurs reprises.*)

Messieurs, encore un mot qui nous ramène vous et moi à l'objet de cette assemblée. Vous vous souviendrez alors, vous ou vos enfants, vous vous souviendrez alors avec reconnaissance de ce missionnaire de bien-être et de richesse qui est venu vous apporter de si loin et avec un zèle entièrement désintéressé la vérité gratuite, dont il est l'organe et la parole, de vie matérielle, et vous placerez le nom de M. Bastiat, ce nom qui grandira à mesure que sa vérité grandira elle-même, vous le placerez à côté de Cobden, de Fox et de leurs amis de la grande ligue européenne, parmi les noms des apôtres de cet évangile du travail émancipé, dont la doctrine est une semence sans ivraie qui fait germer chez tous les peuples, sans acception de langue, de patrie ou de nationalité, la liberté, la justice et la paix! (*Longues salves d'applaudissements.*)

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE
DE MARSEILLE

---

26 août 1847.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En écoutant les éloquentes paroles que vous venez de m'adresser, paroles auxquelles je n'ai pas même le courage de reprocher leur exagération d'éloges, car elles ne sont dans votre bouche que l'exagération de l'amitié; en me retrouvant aujourd'hui au milieu de l'Académie de Marseille, je ne me sens étranger ni à ses membres, ni à ses travaux, et je crois me retrouver au milieu d'amis littéraires déjà connus. En 1832, je reçus de vous le même accueil, et j'ai appris, par le discours d'un de vos honorables récipiendaires, il y a un an ou deux, que vous aviez daigné vous souvenir de moi malgré mon absence, et entendre de touchantes et éloquentes paroles, commémoratives du jour ou j'avais eu l'honneur d'être admis pour la première fois ici. Vous me le rappelez aujourd'hui par un acte et par des paroles plus significatives et plus bienveillantes encore. Ces paroles, je ne les attrilue qu'à la circonstance. Je sais, mieux que personne, combien je suis loin de les justifier. Les succès de l'histoire dont vous me parlez ne sont pas les miens, ils sont ceux du temps et de la nation. On est toujours sûr d'être intéressant et écouté quand on parle de ce qu'a fait la France! (*Applaudissements unanimes.*) Les événements qui ont renouvelé la face du monde communiquent d'eux-mêmes, à ceux

qui les écrivent ou qui en parlent, quelque chose de leur grandeur et de leur mouvement! (*Bravos.*) Le choix d'un sujet, c'est souvent tout le génie d'un homme! Je ne dois donc ce que vous me dites qu'à la grâce de l'hospitatité que vous exercez en ce moment envers moi. Il y a deux hospitalités en effet, celle du cœur et celle de l'esprit. Marseille pratique également l'une et l'autre. Je vous remercie de m'y avoir si généreusement admis et de m'avoir rendu, une seconde fois, témoin de vos études, de vos travaux et de votre illustration croissante. (*On applaudit.*)

Vous n'aviez pas besoin de justifier devant moi la nature des travaux de l'Académie. Ces travaux ont pris ici, comme partout, le caractère du temps. Ils ont, en général, déserté la sphère de la pure spéculation, pour entrer dans le domaine de la grande action civilisatrice, dont la France donne en ce moment l'exemple au monde pensant, depuis qu'elle est en possession de sa liberté. Les lettres ont cessé d'être pour vous contemplatives, pour devenir actives et pratiques, comme le génie d'un peuple en marche et en progrès. La science, l'instruction publique, l'érudition, l'histoire, la géométrie, l'économie politique, la législation commerciale ont tourné naturellement vos études vers la solution de ces grands problèmes matériels, industriels, politiques, maritimes, législatifs, populaires, que votre prospérité croissante vous presse de résoudre autour de vous. Vous avez été la pensée de cette grande ville de travail dont vous avez dirigé les bras. Ces pensées, réalisées en œuvres et en monuments, se lisent déjà en relief sur le sol que vous avez vaincu; les hommes qui ont projeté, tracé vos lignes de fer, ceux qui ont élevé vos aqueducs, rivaux des ouvrages romains dans les Gaules, ceux qui ont fait refluer la Durance, pour la précipiter du haut de vos montagnes, à cinq mètres cubes par seconde, sur votre territoire fertilisé, ceux qui purifient votre vieux port, ou qui creusent votre port nouveau, ceux qui organisent vos hospices, vos maisons de secours pour les misères du pauvre, vos établissements d'instruction populaire sont, je n'en doute pas, assis au milieu de vous. (*Applaudissements.*)

Aussi, Messieurs, de toutes parts le regard de l'étranger se porte sur Marseille et la voit grandir, prospérer, s'embellir, s'assainir sous l'impulsion de pensées conçues ici. En voyant

comme moi votre mer, votre ciel, vos ports, cette foule active circulant sous tous les costumes orientaux sur vos quais qui ont nourri la France cette année; en voyant cette ville qui jette ses branches de colline en colline, ces maisons de plaisance qui diaprent vos rochers de leurs jardins et de leur végétation, ces promenades qui s'étendent comme les allées d'oliviers d'Athènes, vers un autre Pirée; en voyant surtout la physionomie sereine, cordiale, vive et polie de cette foule qui rappelle le génie grec de son origine, et ces ouvriers eux-mêmes, qui sentent les arts et qui les cultivent, associant ainsi le travail de l'intelligence aux rudes travaux du corps, pour s'élever à la complète dignité et aux jouissances les plus intellectuelles d'une population policée, on croit voir une Athènes commerciale s'élever sur ce côté de la Méditerranée. Pour que l'illusion soit complète, il n'y manque, Messieurs, qu'un Parthénon! Vous avez les hommes, il n'y manque que les pierres, que les monuments! Une ville ne devient véritablement historique qu'après avoir écrit son existence et sa grandeur en relief dans des monuments qui l'enracinent sur le sol et qui la transmettent ineffaçable à la postérité. (*On applaudit.*)

Personne plus que moi, parmi les étrangers, ne jouira des progrès, de la splendeur, de l'illustration de Marseille. Il y a douze ans qu'à mon passage dans vos murs pour aller visiter l'Orient, dont j'entrevoyais le rapprochement de nous, vous avez daigné me naturaliser parmi vous! Vous avez fait de moi un citoyen honoraire de Marseille! Vous m'avez donné un droit de cité! Une partie du peuple de votre ville me l'a rappelé le jour de mon arrivée, par un accueil aussi touchant qu'inattendu: vous me le rappelez aujourd'hui vous-mêmes; ah! je me sens digne de ce titre par mes sentiments! Et ces sentiments ne sont pas d'un jour ni d'une année.

Un jour, Messieurs (permettez-moi ce souvenir intime que les paroles de votre président, M. Méry, me rappelaient naturellement tout à l'heure), un jour, en parcourant, sur un de vos navires, les rivages de cette Ionie, d'où vos pères sont venus coloniser cette plage, la tempête et la nuit me surprirent dans le golfe orageux de Smyrne. Mon vaisseau était conduit par un brave et habile capitaine Marseillais, M. Blanc, de la maison

Rostand, que vous connaissez tous : il louvoya, à la lueur des éclairs, à travers des écueils dangereux, et se jeta dans un étroit chenal, qui nous abrita bientôt dans une eau calme, où nous passâmes la nuit. C'était la rade de l'antique Phocée, cette mère grecque de Marseille. Le matin, à mon réveil, je promenai avec étonnement mes regards sur un des plus gracieux paysages qu'offrent les côtes de l'Asie Mineure. J'admirai le golfe arrondi en coupe, sa plage de sable, ses bords étagés en gradins d'amphithéâtre, ses rochers entrecoupés de grenadiers, d'oliviers, de figuiers, de chênes verts et de pampres jaunissants, les ruines de sa citadelle et de ses temples revêtus de végétation rampante. Je descendis à terre, je passai la journée à rechercher les vestiges du peuple industrieux et navigateur qui fut votre ancêtre, et le soir, avant de quitter Phocée, j'écrivis avec la pointe de mon couteau mon nom sur le môle de granit de votre ancienne patrie, comme un souvenir et un hommage à votre patrie nouvelle.

Messieurs, la mer, l'écume des vagues, le frottement des câbles, de l'ancre des barques grecques, auront déjà lavé, usé, effacé ce nom de voyageur sur le môle des Phocéens ! Puisse le temps le conserver avec les témoignages de ma reconnaissance dans la mémoire et dans le cœur des Marseillais. (*Applaudissements.*)

IMPROVISATION

A LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE SAONE-ET-LOIRE

---

20 septembre 1847.

Messieurs,

Il appartenait spécialement, et selon moi il devait appartenir exclusivement à ces maîtres de l'art que vous venez d'entendre, à ces magistrats de la nature, il devait appartenir surtout à ce savant et vénérable doyen de l'agriculture (M. Jard), qui vient de transporter, en parlant de moi, dans la vie publique, les sentiments et les affections dont il m'honore dans sa vie privée; il leur appartenait seuls de vous entretenir de cette science utile et charmante du jardinage, dont les fruits et les fleurs de leur exposition nous entretenaient par les yeux tout à l'heure dans une autre enceinte. Toutefois, puisqu'ils m'imposent la qualité de représentant naturel de tout ce qui intéresse cette population, le devoir pénible de prendre la parole après eux, j'essaye de leur obéir; mais que vous dirai-je que vous ne sachiez tous mille fois mieux que moi? De toutes ces nomenclatures scientifiques qui tapissent vos expositions annuelles, de toutes ces plantes qui fleurissent ou fructifient sous vos mains, je ne connais, en vérité, que notre cep de vigne, ce tronc commun, cet arbre de vie, qui nous nourrit, qui nous enrichit, qui nous a portés tous dans ce pays-ci comme des grappes d'hommes!

(*Sourires et applaudissements.*) Non, je le répète à ma honte, je ne connais l'horticulture que par ses jouissances, ses couleurs, ses saveurs, ses odeurs, ses sensualités; je n'en sais pas autre chose que cet attrait irréfléchi, naturel, instinctif, qui a porté de tout temps les hommes et surtout les hommes de pensée et de sentiment, les poëtes, les écrivains, les philosophes, les guerriers, les cénobites même, à rechercher le spectacle, la contemplation, le recueillement des jardins, à y fuir le bruit de la foule, les regards de la multitude, les tumultes du forum, à s'y renfermer à l'ombre de quelques arbustes, au bord de quelque source, à y étudier les phénomènes, à y écouter, l'oreille à terre, pour ainsi dire, les sourdes palpitations du sol, les murmures de la vie végétale, la circulation de la séve dans les rameaux; à y sentir végéter aussi en eux-mêmes ces pensées, ces inspirations tantôt pieuses, tantôt amoureuses, tantôt philosophiques, tantôt héroïques, qu'on appelle le génie de la solitude! ou bien à venir s'y reposer au milieu ou au soir de la vie, y reprendre des forces dans ces lassitudes morales qui saisissent à certaines heures les hommes d'action, comme vos fatigues de corps vous surprennent quelquefois vous-mêmes au milieu ou à la fin de vos journées, et vous forcent à vous asseoir sous l'arbre que vous venez de tailler, ou au bord du carré que vous venez de bêcher! (*Applaudissements.*)

C'est ce goût naturel, c'est cette parenté secrète entre l'homme et un coin de terre plus spécialement approprié, enclos, cultivé, planté, semé, arrosé, récolté par les mains du jardinier, qui a fait de l'histoire des jardins, dans tous les siècles et dans tous les pays, une partie de l'histoire même des nations, et aussi une partie des rêves de la vie future ou de la théogonie des peuples. Parcourez toutes ces théogonies, toutes ces religions, toutes ces histoires, toutes ces fables, il n'y en a pas une qui ne fasse commencer l'homme dans un Éden, c'est-à-dire dans un jardin; il n'y en a pas une qui ne le fasse finir après sa mort dans un Élysée; pas une qui ne mêle cette image d'un jardin abondant en eaux et en fruits aux images et aux songes de félicité primitive on de félicité future dans le ciel. Qu'est-ce que cela prouve, Messieurs? Que l'imagination humaine n'a pu rêver dans tous les paradis qu'elle s'est créés quelque chose de mieux

qu'un jardin terrestre ou céleste, des eaux, des ombrages, des fleurs, des fruits, des gazons, des arbres, un ciel propice, des astres sereins, une terre fertile, une intelligence secrète, une amitié réciproque pour ainsi parler entre l'homme et le sol; tant il est vrai aussi que, dans ses plus beaux rêves, l'homme n'a pas pu inventer mieux que la nature : une place au soleil, abritée contre les méchants, embellie par la végétation, vivifiée par les oiseaux du ciel et par les animaux amis de l'homme, sanctifiée par le travail des mains, divinisée par la présence sentie du Créateur, habitée enfin par la famille, par l'amour, par l'amitié, et par une succession de générations éternelles! C'est là que l'humanité a placé le bonheur, et n'est-ce pas là aussi que vous vous obstinez à le chercher? à le chercher non pas impermutable et complet comme dans nos rêves, mais à le chercher du moins dans les imparfaites et courtes images où Dieu nous a permis de l'entrevoir, par place, et par moment, ici-bas?

Ah! vous faites bien de le chercher là, car si votre métier est le plus heureux des métiers, votre science est au fond la moins chimérique, la moins problématique, la moins trompeuse, la plus sûre de toutes nos sciences.

Oui, indépendamment des autres considérations qui doivent attacher l'horticulteur à son art, il y en a une encore qui m'a souvent frappé et qui a dû bien plus souvent vous frapper vous-mêmes: c'est que, de tous les arts, de toutes les sciences, veux-je dire, votre science est encore celle qui mérite le plus véritablement ce nom, qui trompe le moins celui qui s'y adonne, qui égare le moins l'esprit dans les chimères des systèmes, et qui le ramène le plus directement et le plus forcément à la vérité par l'application. Et pourquoi cela? Vous le savez tous; c'est que cette science est toute d'expérience et de pratique; c'est qu'elle ne laisse rien à la spéculation, à l'hypothèse, aux conjectures, aux hasards de l'imagination; il n'y a pas de métaphysique de la terre; il n'y a pas de chimères de la végétation; il n'y a que l'observation attentive, rigoureuse, quotidienne. Vous n'avez heureusement pas affaire comme nous dans le domaine de la pensée, de la politique, de l'histoire, de toutes les autres connaissances humaines; vous n'avez heureusement pas affaire

avec les incertitudes de l'esprit hnmain, avec les nuages du doute, avec l'esprit de parti, avec la manie des systèmes, avec les passions, les rêves, les préjugés, les délires quelquefois des écoles, des sectes, qui obscurcissent tout, qui laissent marcher pendant des siècles entiers dans l'erreur ou dans le doute, jusqu'à ces réveils tardifs, jusqu'à ces abîmes quelquefois où l'humanité trébuche sur les pas des fausses sciences, et ne se relève de sa chute que pour courir vers quelque autre déception! Non, votre métier ne vous permet ni ces égarements, ni ces repentirs. Et pourquoi encore? C'est que, dans votre science à vous, vous touchez sans cesse directement, vous touchez du doigt à la nature et à ses lois visibles, palpables, mystérieuses, mais évidentes; vous travaillez pour ainsi dire à côté de Dieu! Vous n'êtes que les collaborateurs de la loi divine de la végétation! Or, la loi divine de la végétation ne se plie pas à nos vains caprices. Dieu, dans ses œuvres immuables, ne se prête pas à nos chimères : la nature n'a pas de complaisance pour nos faux systèmes. Elle est souveraine, absolue comme son auteur. Elle résiste à nos tentatives folles; elle déjoue et quelquefois rudement nos illusions. Elle nous seconde, elle nous aide, elle nous récompense si nous la touchons juste et si nous travaillons dans son sens vrai; mais si nous nous trompons, si nous voulons la violenter, la contraindre, la fausser, elle nous donne à l'instant même des démentis éclatants en faits par la stérilité, par le dépérissement, par la mort de tout ce que nous avons voulu créer en dépit d'elle et à l'inverse de ses lois. Nous pouvons nous tromper, nous, impunément, et plusieurs siècles de suite, en histoire, en philosophie, en systèmes religieux ou sociaux, même en astronomie. Nous pouvons inventer les plus absurdes chimères sur tout cela et les donner longtemps au monde pour des vérités. Vous ne le pouvez pas, vous, agriculteurs ou horticulteurs! Vos plus longues erreurs ne peuvent pas être de plus d'une saison! (*On applaudit.*) Le temps d'une végétation! un printemps! une année au plus!... Voilà le terme de vos erreurs, car voilà le terme de vos expériences. Passé ce terme, la nature vous rectifie elle-même, elle vous révèle ses volontés pour que vous y fassiez concorder vos propres travaux. Vous l'interrogez ainsi, sans cesse, respectueusement, expérimentalement, et elle vous répond tou-

jours juste et toujours vite. Vous enregistrez ses réponses dans vos mémoires, dans vos livres, dans vos manuels, et de ce dialogue incessant entre l'homme qui interroge et la nature qui répond, vous formez ces Catéchismes de l'agriculteur ou du jardinier, qui deviennent la science de la végétation. (*Sensation et applaudissements.*)

C'est ainsi, c'est dans des livres élémentaires, c'est dans des congrès agricoles de la nature de celui que vous fondez ici, que cette science s'est propagée, éclairée, étendue. C'est ainsi que depuis Pline faisant le catalogue de toutes les plantes de l'empire romain dans son temps; depuis Charlemagne, désignant lui-même dans ses Capitulaires, qui étaient sa charte à lui, le nom et le nombre des légumes qu'il ordonnait de cultiver dans ses jardins; depuis Caton, le plus rigide des hommes d'État, imposant à chaque citoyen romain, quelque pauvre qu'il fût, l'obligation de cultiver des fleurs dans son enclos, pour que cette culture et cette élégance donnassent quelque culture aussi et quelque élégance aux mœurs du peuple (car s'il voulait corriger le luxe excessif de la république, il ne voulait pas du moins de loi somptuaire de la végétation;) (*On rit.*) jusqu'à ces expéditions maritimes et horticoles des Croisés, des Hollandais, des Anglais, pour aller recueillir sur toute la terre une à une ces quatre-vingt-dix-huit plantes légumineuses, ou de ces fleurs dont vos potagers actuels et vos plates-bandes sont aujourd'hui émaillés, le jardinage ébauché d'abord par les Romains, universalisé et perfectionné jusqu'au prodige en Chine, élargi en Angleterre aux proportions d'un luxe aristocratique, rapetissé et tourmenté en Hollande jusqu'à l'adoration de la tulipe, élevé en Italie à la dignité d'un art splendide, associé à la statuaire, à la sculpture, à l'architecture, utilisé en France par son alliance avec la haute agriculture, dont il est l'éclaireur, arrive enfin, grâce à vos efforts, dans plusieurs parties de l'Europe, à l'état d'industrie employant des millions de bras, et important et exportant pour des millions de fruits et de fleurs !

Ainsi, remarquez-le pour la première fois, Messieurs, le jardinage, qui n'était jusqu'ici qu'un délassement, un luxe domestique, une parure du sol, va devenir et devient un nouveau et magnifique objet de commerce, dans un temps où le travail

manque à l'homme plus que l'homme au travail, dans un temps où inventer une industrie, c'est inventer une richesse, c'est inventer une occupation, c'est inventer un salaire, c'est inventer la vie pour des milliers d'ouvriers! N'est-ce pas là une considération faite pour frapper les hommes d'État, et pour toucher un ministre intelligent de l'agriculture et du commerce? Et ne croyez pas que ce soit là une exagération, Messieurs. J'arrive du Midi : je viens de voir, sur le littoral de la Méditerranée, un cabotage considérable de fleurs! la Toscane et l'État de Gênes cultivent et exportent pour plusieurs millions de produits de leurs plates-bandes! Mais un art en a fait naître un autre. Après l'art de les cultiver, est venu l'art de cueillir, d'assortir les fleurs, les couleurs, les nuances, les odeurs. Cet art a fait de tels progrès à Gênes, par exemple, on y a tellement étudié, combiné, entrelacé, tressé les roses, les œillets, les dahlias, les tulipes, les renoncules, que les bouquets destinés aux tables les jours de festin, et qui ont souvent plus d'un mètre de circonférence, ressemblent à des tapis de Smyrne, à des étoffes végétales, à des velours odorants, à des mosaïques de végétation! Il y a là de véritables tisserands qui tissent ces toiles parfumées. Les bouquetières, comme celles d'Athènes, y forment une profession de plus. Les bouquets que vous admirez, que vous respirez dans les fêtes de Toulon, de Marseille, de Bordeaux, de Paris même, ont été tissés à Gênes ou à Florence. Ainsi le jardinage de luxe devient de plus en plus une industrie. Perfectionnez encore, et il deviendra un art nouveau, une peinture dont la palette sera un jardin.

Mais, quel que soit le mérite de ce jardinage industriel aux yeux de l'économiste, soyons francs et allons au fait, Messieurs, ce n'est pas là le principal et éternel attrait des jardins. Non, ce qui a fasciné de tout temps les hommes pour ce bel art, et surtout les hommes les plus sensibles, les hommes d'étude, les hommes lettrés, les poëtes, les sages, les écrivains, les philosophes, même les hommes d'État et les hommes de guerre, c'est la cohabitation plus rapprochée avec la nature, c'est le charme attaché à l'étude de ses phénomènes, c'est cette contemplation pieuse de la végétation, ce sont ces extases qui se renouvellent sans fin à l'aspect de cette vie universelle, de cette sourde intel-

ligence répandues et visibles dans les végétaux ; ce sont ces limites indécises entre le règne végétal et le règne animal, qui semblent réunir tous les éléments organisés dans une mystérieuse unité à travers leurs diversités et leurs séparations apparentes. C'est cette conviction de la divinité de la nature qui m'a fait souvent accuser moi-même de panthéiste. Je ne suis pas panthéiste, Messieurs! Non je ne suis pas semblable à l'enfant qui, en voyant une figure répercutée dans une glace, croit que la figure et le miroir ne sont qu'un, et tend la main pour y saisir l'image! La nature n'est, à mes yeux comme aux vôtres, que la glace immense, infinie, lumineuse, où se réfléchit son Créateur. Mais je la sens si vivante, si intelligente et si divine, que je comprends et que j'excuse sans peine ceux qui m'accusent de la confondre avec son Dieu.

Oui, ce sont là les séductions qui ont, dans tous les âges, attaché l'âme des hommes de pensée au spectacle de la germination, de la floraison, de la fructification dans les jardins. Vous citerai-je Pythagore, qui imposait à ses disciples, comme un précepte de la sagesse, d'aller adorer l'écho dans les lieux agrestes? Scipion à Linternes? Dioclétien, renonçant à l'empire du monde pour aller cultiver ses laitues dans ses jardins de Salone? Horace à Tibur? Cicéron à Tusculum ou sous ses orangers de Gaëte? Pline, décrivant pour la postérité le plan de ses allées encadrées de buis, et donnant le catalogue de ses arbres taillés en statues végétales? Le vieil Homère, se rappelant sans doute son propre enclos paternel dans la description du petit enclos de Laërte, ombragé et enrichi de ses treize poiriers? Pétrarque, à Vaucluse ou sur sa colline d'Arqua? Théocrite sous ses châtaigniers de Sicile? Gesner sous ses sapins de Zurich? Madame de Sévigné dans son jardin des Rochers ou dans son parc de Livry, immortalisant son jardinier dans ce mot touchant d'une de ses lettres qui vaut à lui seul un mausolée : « Maître Paul, mon jardinier, est mort; mes arbres en sont tout tristes. » Et plus près de nous, Montesquieu dans les larges allées de son château de Labrède, évoquant les ombres des empires et l'esprit des législations, comme Machiavel avant lui, et plus grand que lui, dans son rustique ermitage de San Miniato sur les collines de Toscane? Voltaire tour à tour aux Délices ou à Ferney encadrant le lac Léman et les Alpes d'Italie

dans l'horizon de ses jardins? Buffon, à Montbard, sachant, comme Pline à Rome, jouir dans les magnifiques musées vivants de son parc des magnificences de la nature qu'il décrivait? Rousseau enfin, que j'allais oublier, lui qui a voulu que sa cendre reposât sous un peuplier, dans une île, au milieu d'un dernier jardin! Ah! cet homme, né dans une classe laborieuse et presque élevé dans une condition servile, sentait sans doute de plus près qu'un autre les recueillements et les consolations de la solitude! Combien de fois, dans ma première jeunesse, dans la première ferveur de l'imagination et de l'âme pour les grands noms et pour les génies sensibles, combien de fois ne suis-je pas allé visiter seul, ou dans la compagnie d'un ami que j'ai perdu en route, ses chères Charmettes, cette petite maison, cet étroit jardin, cachés dans un ravin plutôt que dans une vallée des collines de Chambéry, mais à l'ombre des beaux châtaigniers de Savoie! Combien d'heures, combien de journées entières n'ai-je pas passées sous la petite tonnelle de pampres qu'il affectionnait, à rêver à lui, à revivre de sa vie, à regarder les rayons du soir filtrer à travers les feuilles de vigne jaunies par l'automne, comme pour y chercher encore le plus sensible et le plus éloquent contemplateur de la nature, de la végétation et de Dieu!... (*Les applaudissements interrompent l'orateur.*) Je ne m'arrêterais pas, Messieurs, si je voulais vous citer tous les hommes illustres qui ont laissé leur souvenir dans les jardins. En vérité, on referait l'histoire de tous les grands esprits par celle des retraites rurales qu'ils ont habitées, aimées ou illustrées par leurs pas! Tant l'homme est mêlé à la terre, soit au berceau, soit pendant la vie, soit au tombeau de son possesseur! Et tant la nature reprend sa place dans les existences mêmes qui paraissent le plus loin d'elle, et le plus étrangères aux simples et pures jouissances du sol et du cultivateur! (*On applaudit.*)

Et ne croyez pas, Messieurs, que ces jouissances soient réservées aux grands de la terre, aux riches possesseurs de parcs, ou à ces jardins célèbres comme Versailles ou les Tuileries, dont les gouvernements ont fait de tout temps cadeau aux peuples pour réveiller en eux le sentiment de leur puissance et pour leur faire admirer leur luxe en réduisant les eaux, les arbres, les fleurs à se ranger comme d'orgueilleux courtisans aux portes

de leur palais. Non, il n'est pas besoin de richesse, de magnificence, de grands espaces pour jouir de tout ce que Dieu a caché de bonheur dans la culture ou dans le spectacle de sa végétation. Il y a des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de s'approprier, de monopoliser pour elle seule. La nature n'est jamais aristocratique, en cela du moins qu'elle n'a pas donné d'autres sens pour jouir des plaisirs naturels aux riches qu'aux pauvres, aux oisifs qu'aux hommes de travail; quelle que soit la grandeur ou la petitesse de l'espace que l'homme consacre à ses jouissances, il n'entre par ses sens dans son âme que la même dose de sensations et de voluptés. L'âme humaine est ainsi faite parce qu'elle est infinie; oui, l'âme humaine est douée d'une telle puissance de compression ou d'extension, elle est douée d'une telle élasticité, d'une telle faculté de se resserrer ou de s'étendre, qu'elle peut déborder de l'univers, trop étroit pour elle, et s'écrier comme Alexandre : « Donnez-moi d'autres univers, celui-ci est trop étroit pour moi! » ou qu'elle peut se concentrer, se replier, se résumer tout entière dans un point imperceptible de l'espace, et s'écrier comme le sage de Tibur du fond de son demi-arpent semé de mauves et arrosé d'un filet d'eau : « Ce petit coin de terre vaut pour moi tous les mondes! » Soyez sûrs qu'il y avait autant de plaisir, autant d'intensité de jouissance, de sensibilité, de contemplation, d'attendrissement dans l'âme de Rousseau regardant coucher le soleil derrière le cep de vigne du petit enclos des Charmettes, que dans l'âme de Buffon regardant éclater le jour au-dessus des cèdres de son parc de Montbard! Soyez sûrs que le possesseur de milliers d'arpents plantés, routés, irrigués en jardins sur les collines de l'Angleterre, de l'Écosse ou des environs de Paris, n'a pas un sentiment plus délicieux, plus débordant, plus pieux envers la nature que vous, quand vous vous reposez le dimanche dans votre petit enclos d'aubépine ou de pizay, au pied de quelques arbres en fleur que vous avez greffés, auprès de vos deux ou trois ruches qui bourdonnent au soleil, au bord du carré où vous avez couché la bêche que vous reprendrez demain!

Et qui peut mieux l'éprouver que moi? car, si vous saviez le latin aussi bien que vous savez la langue universelle de la végétation, je pourrais m'écrier au milieu de vous, comme le berger

de Virgile : *Et in Arcadia ego!* c'est-à-dire, *et moi aussi, j'ai été jardinier!* Oui; et moi aussi, j'ai eu pour premier berceau un petit et agreste jardin entouré d'un mur de pierres sèches, sur une de ces collines arides et sombres que vous apercevez d'ici à l'extrémité de votre horizon; il n'y avait là (la médiocrité plus que modeste de la fortune de mon père ne le permettait pas) ni vaste étendue, ni ombrages majestueux, ni eau jaillissante, ni fleurs rares, ni fruits précoces, ni plantes de luxe; c'étaient quelques allées étroites parquetées de sable rouge, encadrées d'œillets sauvages, de violettes et de primevères, et bordant des carrés de légumes pour la nourriture de la famille. Eh bien! c'est là, et non pas dans les jardins d'Italie ou des grands propriétaires de parcs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, que j'ai éprouvé les premières et les plus poignantes jouissances qu'il soit donné à la nature de faire goûter à une âme, à une imagination d'enfant ou de jeune homme! J'habite maintenant des jardins plus vastes et plus artistement plantés, mais j'ai conservé ma prédilection pour celui-là! Je le garde précieusement dans son ancienne pauvreté, d'ombre, d'eau, de fleurs, de fruits! Et quand j'ai quelques rares heures de liberté et de solitude arrachées aux affaires publiques ou aux travaux d'esprit à donner à ces vagues entretiens avec moi-même, c'est dans ce jardin que je vais les passer! (*Sensation et marques d'attendrissement dans l'assemblée.*) Oui, pardonnez-moi ces détails intimes, ces retours sur la vie domestique. Ils ne sont pas déplacés ici; nous sommes tous concitoyens, tous amis, tous de la même fibre et de la même chair! N'ayons un moment qu'une âme ensemble, comme nous n'avons qu'une patrie! (*Émotion générale et interruption.*) Oui, c'est dans cette pauvre enceinte depuis longtemps déserte, vidée par la mort, c'est dans ces allées envahies par les herbes, par la mousse et par les œillets des bordures; c'est sous ces vieux troncs épuisés de séve, mais non de souvenirs; c'est sur ce sable mal ratissé, que je cherche encore du regard les pas de ma mère, de mes sœurs, des anciens amis, des vieux serviteurs de la famille, et que je vais m'asseoir contre la clôture en face de la maison, qui s'ensevelit d'année en année davantage sous le lierre, aux rayons du soleil couchant, au bourdonnement des insectes, au bruit des lézards de la vieille muraille, que je crois

reconnaître comme d'anciens hôtes du jardin, et avec lesquels il me semble que je pourrais du moins encore m'entretenir d'autrefois! (*Marques générales et prolongées d'émotion.*)

Eh bien! Messieurs, ce sont ces premières joies de l'homme entrant dans la vie, ces premières habitudes, ces premiers enthousiasmes de la contemplation, ces premiers attendrissements de la vie dans ce lieu agreste et solitaire, dans ce foyer de famille aujourd'hui froid et éteint, qui m'ont donné de bonne heure pour les jardins et pour les hommes simples et intelligents qui les cultivent, cette prédilection qui me ramène si naturellement et si délicieusement à ces entretiens annuels au milieu de vous. La bêche, la serpe, le râteau, l'arrosoir, le pot de fleur seulement, sur la fenêtre du pauvre ouvrier, sont inséparables dans mon cœur de ces ressouvenirs de ma jeune existence à la campagne, au milieu des travaux et des occupations d'une maison rustique et d'un modeste jardin! Excusez-moi donc de vous en avoir parlé en ignorant. Vous êtes horticulteurs par la main, par la science, par l'étude, par la pratique. Je ne le suis que par sensibilité et par attendrissement!

(*L'orateur se tournant vers les jardiniers assis derrière le bureau.*)

Et maintenant, Messieurs! allons-nous-en, chacun à notre métier! Allez, vous, encouragés par ce concours affectueux de vos concitoyens, par cet intérêt touchant, unanime, qu'atteste la foule qui comble ce théâtre plus qu'à aucune représentation d'un art futile, par cette part de cœur que les femmes mêmes prennent par leur présence à votre institution; allez cultiver ces fleurs, ces fruits, ces légumes, ces merveilles de la culture savante dans vos couches, dans vos serres, dans vos laboratoires en plein soleil! Je retourne, moi, cultiver dans ce vieux et inculte jardin de mon père, dont je vous parlais tout à l'heure, ce que nous cultivons, nous, pauvres ouvriers de l'esprit, et souvent aussi fatigués que vous!... l'étude, les lettres, les livres, la philosophie, l'histoire, la politique, l'art de gouverner les hommes, d'améliorer les sociétes, d'adoucir la condition du peuple, de faire porter à la civilisation et à la liberté des fruits plus mûrs et plus parfaits! (*Sensation et applaudissements.*) mais je retourne y cultiver surtout ces images des choses et des personnes aimées et perdues! ces mémoires des tendresses évanouies, ces traces

vivantes, saignantes souvent, d'une vie déjà à moitié écoulée!... (*L'orateur s'arrête un moment comme s'il cherchait une expression ou comme s'il délibérait avec lui-même*). J'hésite, Messieurs! j'hésite, irai-je plus loin? (*Il s'arrête encore.*) Non, je n'en dirai pas davantage; il y a des pudeurs sur tous les sentiments profonds; il ne faut pas arracher les derniers voiles de l'âme humaine; il y a des larmes qui ne doivent tomber que dans le silence et dans le secret du cœur!... Je vais donc, vous disais-je, retrouver dans cet asile de mon enfance des charmes plus puissants pour moi, pour nous tous, que les plus riches et les plus odorantes floraisons de vos expositions : le parfum des souvenirs, l'odeur du passé! (*Sensation.*) les voluptés mêmes de cette mélancolie qui est la fleur d'automne de la vie humaine (*Vive émotion.*), toutes choses, Messieurs, qui sont pour nous comme des émanations de la terre, comme une senteur lointaine, comme un avant-goût de ces Élysées, de ces Édens, de ces jardins éternels où nous espérons tous retrouver dans le bonheur ceux que nous avons aimés et quittés dans les larmes!... toutes choses qui font désirer à l'homme de la nature, à quelque distance, dans quelque abîme, ou à quelque hauteur que la fortune l'ait jeté, de revenir achever ses jours sur la terre qui l'a vu naître, et d'avoir au moins sa tombe dans le jardin où il eut son berceau! (*Impression unanime d'émotion et d'attendrissement. — On n'applaudit pas.*)

DÉCLARATION DE PRINCIPES

21 octobre 1847.

Au commencement d'une nouvelle année politique et à l'ouverture d'une nouvelle rédaction[1], il est peut-être utile de repasser légèrement la main sur nos principes pour enlever la poussière ou la rouille qui pourrait s'y être attachée, par notre faute, dans l'esprit de ceux qui nous lisent, et pour bien dire qui nous sommes à nos amis et à nos ennemis. Nous l'avons dit mille fois; mais ce siècle a l'oreille dure; ne nous lassons pas de le redire, puisqu'on ne cesse pas de nous le redemander.

Nous comprenons parfaitement, au reste, qu'on ne nous entende pas du premier mot. Ce temps s'appelle confusion; les opinions sont une mêlée; les partis sont un chaos; la langue des idées nouvelles n'est pas faite encore; rien n'est plus embarrassant qu'une bonne définition à donner de soi-même, en religion, en philosophie, en politique. On le sent, on le sait, on vit et on meurt au besoin pour sa cause, mais on ne peut pas la nommer. C'est la difficulté et le travail de ce temps de classer les choses et les hommes. Quand ils seront classés, les uns s'appelleront d'un nom, les autres d'un autre; on se rangera, on se comptera, et la lumière sera faite. En attendant, il y a toujours un peu de ténèbres sur les opinions les plus nettes et sur les consciences les plus sincères. Essayons d'y jeter une clarté de plus.

Tacite disait que dans les temps de révolution, le plus difficile pour un homme de bien n'était pas tant de faire son devoir que de le connaître. C'est notre histoire qu'il écrivait là. En effet, il

1. Du journal le *Bien public*.

ne suffit pas aujourd'hui, comme dans les bons temps où deux idées bien définies luttent corps à corps pour se disputer la domination du monde, de dire : Je suis royaliste ou républicain, aristocrate ou démocrate, guelfe ou gibelin, bleu ou blanc. Il n'y a pas un seul homme pensant où il n'y ait un peu de tout cela à la fois, et dont la pensée ne soit un composé complexe de toutes les portions d'erreurs et de toutes les portions de vérités que chacune de ces dénominations de parti rappelle. Le monde a brouillé son catalogue. La vérité politique n'est plus tout d'un mot. Pourquoi? Le voici :

Nous sommes en politique un sol d'alluvion. Nous succédons à des révolutions, à des réactions, à des essais fugitifs de gouvernement qui n'ont pas permis à une idée entière de rester debout dans l'esprit des hommes. L'ancien régime, la république, le jacobinisme, le gouvernement militaire et prétorien du consulat, l'empire, la révolution de 1830 ont laissé après eux sur notre sol un fouillis de préjugés, de passions, d'idées, de souvenirs, de regrets, de ressentiments, de systèmes confus et contradictoires, à travers lequel il est prodigieusement difficile de discerner par l'intelligence la vérité politique; au-dessus duquel il est plus difficile encore de s'élever par le caractère pour découvrir l'horizon vrai de l'avenir, et pour y marcher droit, tantôt avec le gouvernement, tantôt contre lui, tantôt avec les oppositions, tantôt contre elles, aujourd'hui populaire, demain méconnu et décrié.

Et cependant dites-nous d'un mot, vous, hommes de bonne foi, qui nous accusez d'obscurité, où est cette vérité politique? Est-ce la vérité politique que cet ancien régime, trinité de trois tyrannies, l'Église, la Noblesse et le Trône, où chacune de ces trois puissances. détestait et rêvait continuellement d'abattre l'autre, mais où toutes se liguaient au besoin pour l'asservissement intellectuel et matériel du peuple?... Est-ce la vérité politique que la démagogie républicaine de 1793, ne propageant ses vérités que le glaive à la main, par la proscription et par la terreur, et ne réprimant l'anarchie que par l'échafaud?... Est-ce la vérité politique que ce Consulat dispersant devant des baïonnettes la souveraineté nationale, traitant la liberté d'un grand peuple comme une sédition de caserne, et

donnant à la patrie de l'Assemblée constituante le gouvernement d'un camp?... Est-ce la vérité politique que la Restauration octroyant d'abord une charte, feuille déchirée du beau livre de la Révolution de 89, puis tremblante devant son propre ouvrage, vaincue par l'esprit de cour et par l'esprit d'Église, et se précipitant de peur dans l'abîme d'un coup d'État contre le sens commun?... Est-ce la vérité politique, enfin, que le gouvernement de Juillet inauguré comme une royauté de la liberté, chargé de créer et de fortifier par un exercice régulier les organes encore faibles de la démocratie, d'étendre la souveraineté nationale à tous les citoyens, de donner à chacun son rôle, sa voix, son droit dans le gouvernement de la raison et de la volonté de tous; puis, au lieu de cela, restreignant, intimidant, rivant, mutilant de jour en jour davantage ses organes; se substituant partout, lui, et une étroite oligarchie, à l'action de trente-cinq millions d'hommes, osant distinguer dans le peuple un pays légal et une nation apparemment hors la loi, et réduisant tout le mécanisme de l'institution démocratique à une bourgeoisie régnante, au lieu d'une démocratie couronnée?

Non, rien de tout cela n'est la vérité politique. La vérité politique pour nous, ce n'est ni le trône, ni la dynastie, ni l'aristocratie, ni le clergé, ni l'armée, ni la bourgeoisie, ni la démagogie, ni le parlement; c'est le peuple. C'est la raison, le droit, l'intérêt, la volonté de ces trente-cinq millions d'hommes, sans en exclure, sans en préférer et sans en privilégier aucun, apportant chacun avec eux leur titre de souveraineté morale signé au ciel dans leur titre d'homme, contre-signé sur la terre dans leur titre de citoyen, et dont le droit, la capacité et la volonté exprimés et régularisés forment ou doivent former ce qu'on appelle gouvernement. En un mot, nous sommes démocrates comme la nature et comme l'Évangile. La vérité est pour nous la démocratie organisée en société civile et en gouvernement politique. Tout le reste est fiction, sophisme, mensonge, tyrannie. La fiction n'a qu'une apparence, le sophisme n'a qu'une face, le mensonge n'a qu'un temps, la tyrannie n'a qu'une arme, qu'on lui brise tôt ou tard dans la main. Les gouvernements vraiment solides ne peuvent porter que sur une vérité complète. Le gouvernement démocratique sera le

gouvernement éternel de l'avenir vers lequel nous marchons : telle est notre foi.

Mais la démocratie ou le gouvernement du droit, de la volonté et de l'intérêt du peuple entier, exclut-il donc selon vous, nous dit-on, la forme unitaire au sommet et toute une espèce de souvenir, de concentration ou de décoration monarchique dans un pays de souveraineté du peuple? En un mot, êtes-vous des factieux d'idées rompant avec les institutions de votre pays, et déclarant haine et guerre au gouvernement de votre temps, au lieu de lui porter force, conseil et concours comme à la forme voulue, acceptée ou imposée par la nation dont vous êtes citoyens? — Nous, nous ne sommes rien moins que des factieux d'idées; nous savons compter avec les hommes; nous savons nous plier aux temps; nous savons compatir aux mœurs; nous savons calculer la force des traditions; nous savons ce que quatorze siècles d'habitudes pèsent contre le poids d'une vérité absolue dans l'esprit d'un peuple; nous savons qu'on ne refait pas la langue politique d'un pays en trois jours; nous savons enfin que les transitions sont les arches du pont de l'esprit humain pour passer d'un ordre de choses à un autre sur l'abîme des révolutions sans y tomber; nous savons de plus que la dénomination et le mécanisme des gouvernements sont indifférents aux sages, pourvu que ces gouvernements accomplissent en réalité l'œuvre qu'ils doivent accomplir; qu'il y a des monarchies libres et des républiques despotiques; que la souveraineté du peuple peut conserver une magistrature héréditaire au dernier degré de sa pyramide de pouvoirs électifs, sans abdiquer pour cela sa nature; qu'elle peut laisser le nom de royauté représentative à cette magistrature par une condescendance de principes envers les habitudes qui rassure l'œil des timides, sans inquiéter l'esprit des forts. J.-J. Rousseau, le prophète de la démocratie moderne, que disait-il lui-même, en s'expliquant comme nous sur ces théories politiques? Il disait : « L'essentiel pour moi, c'est que les lois justes règnent; les fondements de l'État sont les mêmes dans toutes les formes de gouvernement. Je donne la préférence à celui de mon pays; je ne donne l'exclusion à aucun; au contraire, chacun a sa raison d'être qui peut le rendre préférable à tout autre selon les temps, les lieux,

les hommes, les circonstances. » Nous pensons comme J.-J. Rousseau. Si la monarchie représentative veut servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie, nous servirons loyalement et religieusement nous-mêmes la monarchie représentative. Elle a ses dangers, nous les voyons; mais elle a ses avantages, il ne dépend que d'elle de nous en convaincre. En un mot, si nous étions républicains comme philosophes, nous saurions être monarchiques comme citoyens.

Or, que demandons-nous en ce moment à ce gouvernement pour lui prêter un concours sincère? Nous lui demandons ce que la Révolution, dont il est le produit, lui a donné mission de donner en lois à la France et en exemple au monde, sous peine de trahison et d'apostasie :

La souveraineté exercée du peuple;

Le droit électoral réparti à tous les citoyens;

Les assemblées primaires nommant des électeurs pour une fonction temporaire;

Les électeurs nommant les représentants pour un temps limité;

Les représentants, non pas livrés à la merci des corruptions des ministres, mais salariés par le peuple, pour enlever tout prétexte à leur servilité;

Les fonctionnaires à leur poste, et non dans les Chambres où ils jouent deux rôles incompatibles, celui de contrôleurs et de contrôlés. Pas d'autres lois pour les exclure, celle-là suffit;

Une Assemblée nationale;

Les ministres nommés dans l'urne par la majorité que la Chambre leur donne ou leur retire;

La dynastie sans autre privilége que le trône;

Le roi inviolable;

Les princes simples citoyens;

La liberté réelle des cultes par la séparation de l'Église et de l'État; la liberté d'association et de cotisation volontaire en matières religieuses, pour seul budget des consciences affranchies;

La liberté d'enseignement absolue à cette condition, sauf la police des mœurs dont l'État ne doit jamais se dessaisir;

La liberté de la presse par la révocation des lois de septembre;

La sécurité du siége de l'Assemblée nationale garantie par une loi de prudence contre l'abus des fortifications de Paris;

Une armée permanente, et une armée de réserve qui soit le pays militaire en disponibilité;

Une loi de justice qui répartisse avec égalité les charges du recrutement;

La paix, mais la France à son rang dans la paix comme elle y fut dans la guerre;

La France alliée naturelle et avouée de la liberté des idées et des peuples dans tout l'univers;

L'abolition de l'esclavage partout où flotte le drapeau français qui porte un principe ou qui ne porte rien;

L'organisation de l'enseignement gratuit sur la base la plus large pour le peuple;

La fraternité sociale en principes et en institutions;

La liberté progressive du commerce et des échanges;

La vie à bon marché par la réduction des taxes qui pèsent sur les aliments;

Une taxe des pauvres malgré les calomnies dont l'égoïsme des économistes cherche à décréditer cette institution;

Les enfants trouvés adoptés par l'État, et non repoussés dans la mort par l'inquisition sur les naissances, et par la fermeture des tours;

L'extinction de la mendicité; des asiles pour les infirmes, des ateliers de travail pour les valides;

La charité sociale promulguée en nombreuses lois d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères du peuple;

Un budget de la libéralité de l'État;

Un ministère de la bienfaisance publique;

Un ministère de la vie du peuple, etc., etc., etc.

Que le gouvernement entre dans ces voies, et nous l'y suivrons sans lui demander s'il porte une couronne, une tiare, ou un chapeau.

Mais si le gouvernement, pour être appuyé, honoré, aimé, servi par nous, doit être l'instrument de la souveraineté nationale, de la dignité du pays, de la probité des lois, de la bienfaisance de l'État envers tous ses membres, disons notre pensée tout entière, ce n'est pas encore assez pour nous : il doit être avant tout et par-dessus tout l'instrument de Dieu et le promoteur actif et initiateur de la raison humaine. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Cela veut dire qu'à nos yeux le gouvernement d'une nation comme la France, le lendemain d'une révolution destinée à renouveler la face du monde, ne doit pas être un simple mécanisme chargé de procurer de la sécurité, de la liberté, de l'égalité, du travail et du pain à une nation ; mais qu'il doit être un grand et actif apostolat de lumière, de vérité et de raison pour la France et pour l'humanité tout entière. L'ordre, la paix, la liberté, la richesse, la vie, sont de bonnes choses, sans doute, mais il y a des choses au-dessus de toutes ces choses et qui les donnent toutes par surcroît aux nations, comme dit l'Évangile : ce sont les idées ! Le gouvernement de la France de 1789 et de 1830, le gouvernement du XIXe siècle a ses premiers devoirs envers les idées pour le service et pour le salut desquelles il a été fondé. Expliquons-nous :

Nous sommes spiritualistes en politique, c'est-à-dire que de même que nous mettons dans l'individu les intérêts de l'âme bien au-dessus de ceux du corps, nous mettons l'âme des peuples bien au-dessus de leur organisation matérielle. Nous croyons que les peuples ont une âme que la civilisation et les gouvernements ont mission d'éclairer, de développer, de grandir, de fortifier, de spiritualiser, de sanctifier de siècle en siècle davantage par l'adoption et par la propagation continue des idées, produit intellectuel et moral, patrimoine accru sans cesse, splendeur, grandeur, force, vérité, dignité, sainteté de l'esprit humain. Que s'ensuit-il? Il s'ensuit que le gouvernement de la France, de la révolution philosophique, morale, religieuse et politique de 89, doit être l'expression de ces principes, ou se déshonorer, et déshonorer la nation et la Révolution, en jetant la France dans le plus sordide et dans le plus abject matérialisme de cœur, et en disant à Dieu et aux peuples : « Périssent les idées, pourvu que je vive! »

Et qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si vous vivez et si vous faites vivre les peuples des idées fausses que vous aviez pour mission de la Providence d'écarter de la main, de la bouche et de l'âme des générations? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si vous achetez chaque jour de cette vie précaire, comme des naufragés dans la tourmente, au prix d'une de ces vérités philosophiques, sociales, politiques que vous jetez par-dessus le bord, pour alléger votre gouvernement de quelques difficultés? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si la raison humaine ne vit pas avec vous, en vous, et par vous? Qu'importe à Dieu et aux hommes que vous viviez, si vous ne vivez que de l'esprit du passé, au lieu de vivre et de faire vivre la France et l'Europe de l'esprit de l'avenir qui a soufflé à la fin du dernier siècle pour animer le siècle nouveau? Faites votre choix entre le moyen âge et le XIX[e] siècle; soyez le gouvernement de la philosophie ou le gouvernement du préjugé; avouez la Révolution pour votre mère, ou répudiez son nom. Ne ramenez pas la nation sur ses pas, elle n'y trouvera que des fictions et des ombres; ne continuez pas cette naturelle mais trop longue réaction de la peur contre l'éruption des plus éclatantes vérités qui aient jamais éclairé le monde dans l'Assemblée constituante. Ces vérités inscrites sur le drapeau de 89 sont assez pures pour que vous ne rougissiez pas de les professer et de les défendre. Émancipation de l'esprit humain par la liberté de pensée; émancipation de l'âme individuelle par la liberté d'examiner et de croire; conscience restituée à Dieu par l'autorité civile; affranchissement réciproque de l'État par l'Église et de l'Église par l'État; suppression des priviléges; égalité des droits de l'homme; famille nationale sans primogéniture entre ses enfants; ennoblissement du peuple tout entier par le titre de citoyen; souveraineté de chaque citoyen par le droit d'élire; représentation une et universelle; peuple roi; opinion régnante; royauté exécutive; politique spiritualiste fondée sur l'abnégation des conquêtes et sur la paix; respect du sang des hommes; religion de l'humanité; fraternité générale des peuples; avénement du genre humain à l'âge de raison; pouvoir fort de sa justice; gouvernement élevé à la dignité de vertu publique; véritable christianisme politique

en action : voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions ! Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre ; c'est sur ce texte que nous continuerons à juger acte par acte le gouvernement de 1830. S'il s'en rapproche, concours ; s'il s'en écarte, avertissement et opposition ; s'il les renie, guerre !

Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes.

SITUATION

DE

LA FRANCE A L'EXTÉRIEUR

EN 1847

(PREMIER ARTICLE.)

---

24 octobre 1847.

Parlons aujourd'hui du dehors. Jetons un regard sur la situation que nous pouvions avoir en Europe et sur celle que le gouvernement de Juillet nous a faite ; les affaires étrangères ne se jugent pas seulement par le sentiment et par le bon sens, il y faut une étude de l'Europe et une connaissance approfondie des intérêts des cabinets avec lesquels nous avons à traiter. Le temps n'est plus, et Dieu veuille qu'il ne renaisse jamais ! où toute la politique internationale de l'Europe était dans la tête d'un seul homme, et où le poids d'un million de baïonnettes françaises faisait trébucher à son gré toutes les balances de l'équilibre européen. Les monarchies universelles militaires coûtent cher et durent peu ; et de plus, la monarchie universelle d'une nation est l'oppression de toutes les autres. Ce n'est pas la politique du droit, de la justice et de la paix, à laquelle nous nous sommes constamment attachés. Nous croyons que la justice et le droit sont les conditions de la paix, et que la paix est la condition de la liberté. Aussi avons-nous toujours professé la paix, non pas seulement au nom de l'humanité, qui est bien quelque chose, mais au nom du salut et du

progrès de la Révolution. En cela nous avons été, quant au fond, presque toujours d'accord avec le gouvernement.

1830 étant donné, il n'y avait que deux partis à prendre : ou faire explosion et invasion sur l'Europe entière, ou rentrer avec un drapeau et une dynastie changés dans l'engrenage du mécanisme européen. — L'explosion sans provocation? Elle n'était pas juste, elle aurait ressemblé à une vengeance de 1815, à une aspiration nouvelle et violente à la domination universelle de l'Europe, à un bouleversement systématique de la géographie, des lois, des trônes, des mœurs, des nationalités par la France. De plus, elle n'était pas opportune : la France n'était pas prête. On fait une révolution de 1830 en trois jours; on fait une guerre défensive de 1792 avec le seul enthousiasme; on ne fait une guerre universelle et offensive qu'avec des armées soldées, nombreuses et aguerries. Nous ne les avions pas. On n'improvise pas la monarchie universelle; la paix était une nécessité autant qu'une prudence alors. Ce sera le beau titre historique de la France et du gouvernement de Juillet que de l'avoir compris; mais la paix n'est pas la léthargie de la pensée et de la diplomatie d'un peuple. Il fallait veiller, regarder, penser, prévoir, nouer des alliances, établir des points d'appui au levier français pour l'heure et pour les occasions d'agir que le temps devait amener au bénéfice de la France. Ces occasions ne pouvaient manquer; le temps n'est que la succession de l'imprévu.

Ces occasions ne manquèrent pas en effet. La Pologne s'agita, l'Italie palpita, la Hollande et la Belgique se déchirèrent; l'Espagne eut quelques convulsions de plus de la lente agonie de sa monarchie monacale; le royaume de Belgique fut créé. Il fut, quoi qu'on en dise, une concession à la France, une nationalité indépendante, neutre, amie, sur notre frontière, au lieu d'un camp de manœuvres de la coalition contre nous, tel qu'il avait été dessiné et armé en 1815. L'Europe se rassit, la France respira plus librement de ce côté; deux ans s'écoulèrent.

Mais la question des questions surgit dans le monde. L'empire ottoman tremble sur sa base de l'autre côté de la Méditerranée. — L'Égypte, la Syrie, la Caramanie, l'Arabie, l'Asie

Mineure, les îles, les continents s'en détachèrent d'eux-mêmes, et tendirent comme la Grèce à reprendre une vie propre et indépendante sur des sols vierges et avec des populations pleines de séve, après le reflux de l'invasion ottomane, qui se retirait épuisée de son ancien lit. C'était la grande heure de l'Europe! l'heure prédite, attendue par Leibnitz, par Talleyrand, par Napoléon; l'heure de la France de Juillet surtout! — Et pourquoi l'heure de la France de Juillet, nous dira-t-on? — Par une raison bien simple: c'est que la France de Juillet, ne pouvant pas vouloir la guerre, n'avait d'espérance que dans un remaniement diplomatique. Or, la chute de l'empire ottoman était la plus grande occasion de remaniement diplomatique que la Providence ait jamais offerte aux hommes d'État européens et surtout français.

En effet, la France, dont le consentement était indispensable à un arrangement européen de ces territoires et de ces mers, et à une distribution, sinon des débris, au moins des influences et des protectorats de tous ces peuples en liquéfaction autour de la Méditerranée, la France pouvait faire de ce consentement la condition de son alliance, soit avec l'Angleterre, soit avec la Russie. L'une et l'autre de ces deux puissances la lui offraient pour prix et pour gage d'une action commune en Orient. En acceptant l'une ou l'autre de ces alliances, la France rompait le système européen en deux. Elle avait la moitié des puissances contre elle, l'autre moitié avec elle. Elle marchait à la tête d'un système d'alliés indissolubles. La coalition des cabinets, toujours unis contre nous par la question du principe révolutionnaire, était à jamais dissoute par une question de territoire et de navigation. L'ordre nouveau était fondé, et la France y reprenait sa grande place, sans guerre.

Rien ne fut compris, rien ne fut accepté, rien ne fut osé. La question fut résolue pendant nos indécisions, sans nous, malgré nous et contre nous! La France resta sans alliés et sans système, avec l'inimitié et avec le mépris de tous les cabinets de plus. L'Angleterre et la Russie, voyant qu'il n'y avait rien à espérer de nous, se lièrent de colère et de désespoir entre elles, et ajournèrent pour un siècle leur prétendu conflit aux Indes et en Perse!... Ces années fatales, ces transactions déplorables,

ces pensées courtes, ces actes contradictoires, cette politique à double visage et sans main, ces menaces sans effet, ces démonstrations de faiblesse, ces sorties sans intelligence et ces rentrées sans dignité dans le concert européen, cette abdication de l'Orient, resteront dans notre histoire comme l'humiliation éternelle de la diplomatie française entre les mains des hommes d'État de 1830! Cette humiliation, nous l'avons pleurée avec des larmes, et le Liban la pleure avec son sang!

Voilà où nous en étions de nos rapports avec l'Europe en 1840, date mémorable de la séquestration de la France, de son ostracisme volontaire, et de son isolement diplomatique indéfini au milieu de puissances fortes, actives, croissantes et unies entre elles par la haine commune de notre nature révolutionnaire; c'était une triste situation à supporter, mais il y avait quelque chose de plus triste encore : c'était de la supporter sans dignité et sans prudence; c'était enfin de l'aggraver par un de ces actes téméraires et irréfléchis qui ferment toute porte aux réconciliations. C'est ce qui nous arriva par les mains mêmes du cabinet chargé par le roi et par les Chambres de réparer les fautes du cabinet précédent.

L'homme d'État appelé à diriger les affaires étrangères dans un sens inverse du cabinet de 1840 avait été lui-même un des membres les plus actifs de cette coalition parlementaire, qui avait arraché le pouvoir presque tumultuairement des mains du ministre Molé. Cet homme d'État avait irrité et inquiété l'Europe pendant la coalition, par de bouillantes démonstrations de tribune contre la longanimité du cabinet pacifique de M. Molé. Il avait dans son attitude et dans ses paroles agité la guerre dans les cœurs humiliés. C'était peu; il avait accepté le rôle d'ambassadeur du cabinet de 1840. Il avait trempé à ce titre dans toutes les négociations très-aigries à Londres au sujet de l'Égypte et de l'empire ottoman; il avait dû adopter sur cette question, comme ambassadeur, la politique égyptienne et provoquante du cabinet qu'il représentait. Il avait échangé à cet égard, avec les puissances négociatrices, les notes les plus acerbes. Enfin il avait été trompé au terme de sa négociation par l'Angleterre et par la Russie lassées de nos indécisions; et le traité qui mettait la France hors de l'action commune en

Orient avait été signé à l'insu de cet homme d'État, au moment où il écrivait à son gouvernement d'être tranquille. Une vive et mutuelle aigreur devait donc naturellement préexister entre ces hommes d'État et les hommes d'État de l'Angleterre, à l'époque où il rentrait à Paris pour y diriger le cabinet français. Une contradiction criante existait entre le rôle qu'il venait de jouer dans la coalition parlementaire en France, dans la négociation ottomane à Londres, et le rôle qu'il était appelé à remplir à Paris. C'était l'homme de la coalition chargé de combattre à la tribune ses amis de la veille dans la coalition! C'était l'ambassadeur du cabinet de 1840, chargé de réfuter devant la Chambre et devant l'Europe la politique de 1840! C'était l'homme des notes belliqueuses échangées par ses mains à Londres, en faveur de l'Égypte, chargé de désavouer la politique égyptienne et de proclamer la paix! Ce rôle était rude et scabreux pour lui; il y a plus, ce rôle était téméraire et dangereux pour la politique de son pays. Quels que soient la haute valeur, le talent, la considération, l'autorité morale d'un homme, il y a quelque chose de plus fort que son individualité : c'est sa situation. Sa situation était fausse, et pour la rectifier dans sa personne, cet homme d'État devait être entraîné à la fausser davantage dans la politique de son pays.

D'abord, il fallait se faire pardonner à Paris, à Londres, en Europe, d'avoir été l'orateur et l'ambassadeur d'un cabinet qui avait agité la guerre. Pour cela il fallait exagérer la paix. Il fallait précipiter à tout prix la réconciliation et ce qu'on appelle la *rentrée dans le concert européen*. Cela fut fait comme on sait, avec une hâte et une abnégation de dignité nationale dont la France n'aime pas à se souvenir! Notre nom en Orient y périt. Notre rang dans le monde y fut éclipsé. Notre pavillon s'écarta de ces mers pour ne pas assister à ce spectacle. Nos protégés chrétiens en Syrie furent livrés à leur malheureux sort : on connaît ce sacrifice de la nation maronite à la nécessité. La France eut sa *parga* comme l'Angleterre; seulement notre douleur et notre tache s'étendirent sur un plus grand continent, et le sang d'un peuple ami et dévoué à la France cria sur tout le Liban contre nous!

Ce n'était pas assez; il fallait colorer ces sacrifices d'une ap-

parence d'entente cordiale et d'alliance intime et active avec l'Angleterre. Il fallait, disons le mot, jouer la comédie de l'alliance anglaise devant la France, afin de la rassurer et de l'édifier sur la solidification de la paix. Mais, de plus, cette comédie, il fallait la jouer seul, car le cabinet de Londres ne consentait pas à y prendre un rôle. Pour cela, que fit-on?

On exhuma des cartons une question humanitaire et sainte que l'Angleterre a la gloire d'avoir la première proclamée et accomplie au salut des hommes et à la gloire de Dieu : l'abolition de la traite des noirs. On signa avec elle un nouveau traité de répression collectif de cet odieux trafic de chair humaine. L'intention du cabinet français était bonne en soi; nous ne sommes pas de ceux qui la lui ont reprochée. La cause de l'humanité est à nos yeux au-dessus de celle de la vanité des pavillons. Les pavillons s'honorent par leurs œuvres et non par leurs susceptibilités. L'intention était droite devant Dieu. Elle était maladroite devant la France. Ce n'était pas l'heure de rapprocher les mains de l'Angleterre et de la France qui venaient de se froisser si rudement. Le conflit devait naître à l'instant : il naquit. La France s'indigna de ce qu'on voulait la subordonner à l'Angleterre. Les Chambres déchirèrent le traité. Le ministre fut obligé de le désavouer lui-même. La désaffection s'accrut entre les deux nations, et les pauvres noirs furent plus livrés que jamais à la spoliation de leur race entre l'ancien traité qui n'existait plus, et le nouveau qui n'existait pas encore.

Cette scène manquée, on en essaya une autre. On se dit sans doute : il faut consoler un peu la France de ses humiliations dans les quatre parties du monde; cherchons une compensation dans la cinquième. On aperçut avec la loupe sur la carte de l'Océanie un point imperceptible, un îlot égaré sur les mers, une *curiosité* de navigateur. On résolut de la disputer à l'Angleterre, qui n'avait jamais daigné l'occuper. On prit Taïti. On s'y querella avec un missionnaire méthodiste. On faillit avoir la guerre avec l'Angleterre pour une tête d'épingle, quand on n'avait pas voulu l'avoir pour des continents et pour l'Océan. Enfin on indemnisa le missionnaire, et la France fut quitte de sa gloire pour trente mille francs une fois payés, et pour quel-

ques millions de son trésor et quelques milliers de vies de ses enfants que lui coûtera tous les ans et à tout jamais ce nid à querelles! Ce fut notre troisième acte.

Les deux autres devaient être plus sérieux. Le gouvernement, alors constitutionnel et modéré, de la reine Christine chancelait en Espagne. On y invoquait le secours de la France pour y affermir l'ordre naissant et la liberté contre l'usurpation militaire. Le traité de la quadruple alliance engageait la France à soutenir, conjointement avec l'Angleterre, le système constitutionnel dans la Péninsule. L'heure de cette action commune était arrivée. La France s'y refusa. Elle laissa fuir la reine et la constitution à Paris. On éluda un traité pour nouer une intrigue. On déchira la quadruple alliance pour la remplacer par le contrat de mariage Montpensier. On signifia ce mariage à la France comme une victoire de notre politique; la France y fut un moment trompée. Il trompa même des hommes politiques qui crurent voir derrière cette audace le courage de la soutenir. Hélas! qu'en pense la France aujourd'hui? Mais surtout qu'en pensera-t-elle dans dix ans? Nous l'avons dit, à l'époque de cette fatale transaction, à nos lecteurs. Ce fut l'engagement de la sûreté et de la liberté de notre politique pendant vingt ans. Ce fut la paix du monde mise en gage à Madrid pour l'éventualité d'une couronne de plus dans la maison de Bourbon. Aucune dynastie, pas même celle de Louis XIV, ne coûta une telle rançon à son pays.

La politique française était d'exclure et non de prétendre en Espagne. Jamais l'Europe ne verra impunément deux couronnes de famille à la fois sur le front de la dynastie de Juillet. Cette prétention a épuisé la France de sang, lassé et flétri la vieillesse de Louis XIV, la terreur de l'Europe! Cette prétention a trompé Napoléon, maître du monde! Un million d'hommes n'a pu lui garder cette proie. Il a été obligé de la remettre lui-même, en 1813, sur le tapis du congrès de Châtillon, où il demandait la paix. Une intrigue de ménage pourra-t-elle donc ce que n'ont pu tenter impunément ni le prestige de Louis XIV, ni le génie et l'épée de Napoléon? Et si cette nouvelle guerre de succession, désormais toujours ouverte devant nous, venait à éclater et à réussir, à quel prix incalculable d'or, de sang et de

vraie politique la France aurait-elle ajouté une couronne de plus au mobilier de sa couronne? Le mariage espagnol n'est qu'un procès éternel que la témérité dynastique des ministres français a intenté à l'Europe; qui place un éternel dissentiment entre l'Angleterre et nous; qui ne sera jugé que par une guerre de succession faite par une nation au profit d'une famille; qui ne coûtera pas moins cher à la France s'il est gagné que s'il est perdu; qui interdit à la France toute pensée, toute action, toute liberté de mouvement, tant qu'il n'y aura pas d'héritiers majeurs de la reine Isabelle, entre le trône d'Espagne et les Tuileries; et qui enfin nous force à abandonner toutes les occasions et toutes les causes libérales ou nationales en Europe, pour ne pas nous distraire de cette cause d'agrandissement dynastique que le ministère a désormais substituée à toutes les causes de nationalité pour nous.

Pour colorer ce mariage d'une témérité politique, le ministère eut l'air d'être sûr de retrouver au Nord l'alliance qu'il venait de déchirer avec l'Angleterre. Le Nord ne voulut pas lui laisser huit jours son illusion. La république de Cracovie fut effacé audacieusement de la carte de l'Europe. Ce fut la réponse du Nord à nos avances. Le ministère et la France furent étourdis de ce coup de poignard au cabinet des Tuileries à travers le cadavre de la Pologne! — Voilà notre crédit au Nord.

Ajoutez à cela *cent mille hommes* tenus systématiquement en faction en Algérie pour garder l'Atlas à vue, vous aurez le double secret de notre impuissance diplomatique et de notre immobilité!

Nous en montrerons tout à l'heure les conséquences dans les deux affaires présentes à l'Europe, la Suisse et l'Italie.

SITUATION

DE

LA FRANCE A L'EXTÉRIEUR

EN 1847

(DEUXIÈME ARTICLE.)

---

28 octobre 1847.

La France a eu cette année deux affaires sur lesquelles sa politique étrangère a été forcée de se caractériser : l'affaire suisse, l'affaire d'Italie; parlons d'abord de la principale, l'affaire d'Italie.

Au moment d'en parler, on ne peut s'empêcher de payer un tribut de respect et de pieux attendrissement au pontife qui est à lui seul l'origine, l'occasion, le nœud de toute cette question italienne. Quelle étonnante et presque miraculeuse péripétie des choses humaines! C'est la cloche du dôme de Saint-Pierre qui sonne tout à coup dans le sommeil des peuples le tocsin de l'indépendance italique! C'est le cierge du Vatican qui allume la torche de la liberté de l'Italie! C'est l'homme de paix qui tire le glaive! C'est le docile instrument des volontés de l'empire qui devient le *Rienzi* couronné de la Rome moderne, et qui dit à l'ombre de son peuple : Levez-vous, et ralliez l'Italie éparse et enchaînée autour de vous!...

Nous ne sommes pas de ceux qui se font à volonté les illusions de leurs désirs; nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'on ressuscite un peuple en soufflant son âme sur lui comme Élisée sur l'enfant de la veuve; nous ne sommes pas de ceux

qui voient déjà l'Italie entière, battant des mains à son souverain pontife, secouer tout à coup les huit ou dix dominations qui la disloquent, forcer ses princes, vassaux de l'Autriche, à marcher contre leur suzerain, s'armer, se rallier, s'aguerrir, combattre, se fondre, s'organiser en une seule et invincible nationalité, et rejeter du premier geste au delà de l'Adige et des Alpes les Germains. Nous croyons même très-fermement, parce que nous avons étudié vingt ans l'Italie sur son propre sol, que la souveraineté temporelle d'un pape au centre de la Péninsule, comme le corps étranger dans le tronc, est l'obstacle organique et presque insurmontable à l'unité active, solide et indépendante de l'Italie sous une seule domination : un enfant le comprendrait si nous l'expliquions ici. Nous ne voulons pas attrister l'espérance; mais quel que soit le sort de la tentative inattendue dont le monde est ébloui, le nom de Pie IX honoré par son entreprise, illustré par son courage, consacré par son patriotisme, béni de la religion comme pontife, béni de la liberté comme tribun, béni de la patrie italienne comme patriote, n'en restera pas moins dans l'histoire un talisman vénéré que l'Italie agitera aux yeux de ses peuples dans les tristesses de son attente, et proclamera dans sa reconnaissance aux jours de sa véritable résurrection!

Depuis la chute de l'empire romain, le reflux des barbares ne s'est jamais tout à fait accompli en Italie. L'Allemagne, l'Espagne, la France, la papauté vassale alternative de ces trois puissances, la maison de Savoie, s'en sont continuellement disputé les lambeaux. Mais chose merveilleuse! aucun de ces peuples ne s'y est jamais naturalisé. L'Italie, quoique ravagée et asservie, est restée italienne; il semble que ce sol repousse les étrangers comme le sol d'Égypte, et qu'il est donné à tout le monde de le traverser, à personne de s'y établir à la place de l'antique et illustre souche! Ce n'est plus la reine des nations, c'est encore la reine des races. Séve, intelligence, beauté physique, héroïsme individuel dans l'affaissement du caractère national, sentiment de la liberté, souvenir de sa grandeur, dignité de son infortune, remords de son asservissement, aspirations à se venger du sort, mépris de ses maîtres, amour des lettres, monopole des arts, folie de la gloire, crimes, vertus, rêves, chi-

mères, tout y est grand! Ces hommes sont les aînés de l'Europe; ils ont dans l'attitude, dans l'accent et sur le front, le sceau de leur droit et la majesté triste de leur primogéniture; leur cause est de celles vers lesquelles on se sent involontairement entraîné; ressusciter l'Italie suffirait à la gloire d'un peuple! Le seul moyen d'égaler les Romains dans l'histoire, ce serait peut-être aujourd'hui de les secourir et de les sauver! Heureux ce Washington de l'Italie future! Mais chose triste et cruelle à dire, il faut peut-être que ce Washington soit un étranger!

Pourquoi cela? Parce que, bien que l'Italie n'ait pas de véritables nationalités fortes, elle a encore les rivalités de ces nationalités qu'elle n'a plus! Le moyen âge, en constituant en états et en républiques indépendantes ses provinces demembrées du centre romain, a fait de l'Italie une mosaïque de petites puissances qui ont eu longtemps l'orgueil et l'individualité des grandes. Elle a encore huit ou dix peuples dans un peuple, huit ou dix capitales dans un sol. Entre Naples, Palerme, Milan, Rome, Florence, Gênes, Venise, Turin, qui choisira? qui régnera? qui se subordonnera à l'autre? Entre les caractères nationaux de ces différentes familles italiennes, entre leurs différentes formes de gouvernement, entre les rois, les ducs, les princes, les sénats, les chefs de ces différentes souverainetés, qui décidera? qui commandera? et surtout qui obéira? La difficulté d'une régénération de l'Italie sur le principe unitaire est là! Il faut que ces huit ou dix peuples se refondent tout entiers au creuset du patriotisme, de la guerre, et du temps, pour former une nation une et compacte. Au moment où nous sommes, une seule chose est possible : la Confédération de toutes les puissances italiennes en un faisceau d'états indépendants pour leur régime intérieur, réunis pour leur défense et pour leur liberté commune. Mais qui sera le lien du faisceau? Autre difficulté insoluble si l'on n'en cherche la solution qu'en Italie!

L'enthousiasme catholico-libéral du moment pour l'intelligence, le courage et la vertu du pape, fait répondre de toute part « que ce soit le pape! » Nous voudrions que cela fût possible et que l'Italie eût un Pie IX éternel sur le trône pontifical, oracle pour le monde, souverain pour Rome, régulateur pour la confédération italienne! Mais examinons si cela est possible :

On s'est rarement rendu compte du mécanisme bizarre, compliqué, confus, du gouvernement de la papauté à Rome, considéré comme gouvernement temporel. Le voici défini en peu de mots : « Les vices de toutes les natures de gouverne-« ment sans leurs avantages, réunis dans un seul gouverne-« ment. » En effet, ne vous récriez pas, mais réfléchissez ! Le gouvernement de la papauté temporelle à Rome est tout à la fois une théocratie ou le gouvernement d'un pontificat éternel, une oligarchie ou le gouvernement d'un petit groupe d'hommes influents dans l'État, les cardinaux; une monarchie, car le pape est roi; une république, car les chefs de l'oligarchie sacerdotale l'élisent et le déposent; une aristocratie, car les princes romains sont les vassaux du pape et les suzerains du peuple; une démocratie, car l'élection y est le principe de la souveraineté; enfin, une domination par l'étranger, car les cardinaux, grands électeurs de cette monarchie élective, appartiennent à toutes les puissances de l'Italie amies ou ennemies de Rome, et à toutes les nations catholiques du globe étrangères aux intérêts de Rome.

Ainsi ce mode de gouvernement a les inconvénients, les faiblesses, les tyrannies, les désordres et les vices de la théocratie, de l'oligarchie, de l'aristocratie, de la démocratie, de la monarchie, de la république et de la domination étrangère. Mais il n'a aucun de leurs bénéfices; et pourquoi ? C'est qu'à tous ces vices il ajoute le vice des vices en matière de gouvernement : l'instabilité. Il est temporaire, il est court, il est précaire, il est fugitif; l'oligarchie électorale des cardinaux, pressée, comme dit l'historien romain, de voir finir et de *dévorer ce règne d'un moment,* élit un vieillard, choisit une main débile pour avoir à la décharger plus tôt du poids du sceptre ; quelquefois elle se trompe, elle rencontre un Sixte-Quint ou un Pie IX; mais dans tous les cas, les pensées du pape fort ou jeune meurent avec lui, il n'y a pas d'hérédité, ni de survivance de système, ni de constitution garantissant l'avenir dans un tel gouvernement ; le pape d'hier n'engage pas celui de demain. Les œuvres y sont personnelles; la vertu y est viagère ; les cardinaux appartenant aux puissances rivales ou ennemies de l'Italie se concertent pour élire un chef qui leur soit docile ou vendu ; la réaction contre le règne précédent commence avec le nouveau règne ; le pape, dépendant

des puissances pour les intérêts de son église comme pontife, est forcé d'en dépendre comme souverain italien; l'Italie confédérée contre les puissances aurait pour centre et pour chef de confédération l'allié obligé de ses ennemis! Un tel système n'aurait pas un jour de sécurité. Ce serait la trahison perpétuelle de la patrie politique organisée au cœur de la nationalité. L'enthousiasme peut rêver cet ordre de choses, le sang-froid le dissipe. Le cœur de l'Italie doit être italien. Le faisceau de la confédération doit être dans la main d'une puissance indépendante des ennemis de la patrie. L'unité italienne peut avoir un centre mobile, mais ce centre doit être exclusivement national. La Rome du pape est cosmopolite. C'est sa grandeur, mais c'est aussi sa faiblesse. La capitale du monde catholique ne saurait être la capitale exclusive des Italiens. Elle est plus ou elle est moins; elle est la Rome du monde, mais elle n'est plus la Rome d'un peuple.

Ceux qui fondent l'independance de l'Italie sur le pape souverain de la Péninsule la fondent donc sur un rêve. Que serait une indépendance qui périrait avec son fondateur? Pie IX est un hasard, ou plutôt une providence; mais Pie IX est un coup du sort. Il faut le saisir comme on saisit un coup du sort, l'heureuse fortune de l'Italie, en remerciant le ciel, mais sans y compter deux fois! Pie IX est une inspiration, une occasion, un grand symptôme. Il s'est trouvé qu'un jour, dans les siècles des siècles, le patriotisme italien, souffrant, comprimé, frémissant dans les âmes de vingt-sept millions d'hommes, s'est incarné dans un homme de vertu, d'entreprise et de courage; que cet homme était pape; que cet homme, vénéré de la chrétienté comme pape, garanti contre l'intimidation des rois comme souverain, a osé et a pu jeter impunément le cri de l'indépendance italienne du haut de son trône et du haut de sa chaire, grand conspirateur à haute voix au milieu de l'Italie muette et du monde étonné! que ce cri a ébranlé toutes les fibres, depuis celles des princes jusqu'à celles du dernier mendiant dans cette terre assoupie, mais vivante, et que, depuis le pied des Alpes jusqu'à Messine, la grande tentation de la liberté, présentée par une main sacrée, s'est insinuée dans tous les cœurs, a remué toutes les pensées, armé tous les bras, passionné toutes les âmes libres et généreuses en Europe! que tout le monde a voulu être

de la religion du pontife de la liberté! Eh quoi! n'est-ce pas assez pour un seul homme et pour un seul mot, d'avoir ainsi soulevé la pierre du sépulcre et fait dire à l'Italie : Je vis, — et à l'Europe : Je veux qu'elle vive?

Le pape a fait ce qu'il pouvait faire. C'était à nous de faire le reste. Ne nous le dissimulons pas; l'Italie ne peut rien seule dans son état présent. Elle est héroïque, mais elle n'est pas aguerrie. Elle a des hommes, mais elle n'a pas d'armées. Le Sicilien est intrépide; le Calabrais est infatigable; le Napolitain est fougueux; l'homme des Abruzzes est sobre; le Romain de la campagne de Rome est un Vendéen du Latium; le Toscan est brave, docile, discipliné; le Génois est tirailleur et matelot; le Bolonais est enthousiaste jusqu'au délire, et son délire est courageux; le Milanais est lent, ferme, mais solide au feu; le Vénitien est entreprenant et aguerri à la mer; le Piémontais, le Savoyard et le Sarde sont les premiers soldats des guerres de montagnes que Napoléon ait signalés dans ses armées. Mais rien de tout cela, à l'exception des Piémontais et des Savoyards, n'est encore en ligne devant les frontières de la patrie commune. Ni armées, ni entente de la guerre, ni soldats, ni approvisionnements, ni places fortes, ni chefs, ni unité, ni temps pour organiser ces patriotismes épars. Toutes les cantates ne sont pas des *Marseillaises!* On frappe l'air avec tout ce bruit; on ne résiste pas à deux cent mille Autrichiens campés, fortifiés, armés dans les plus grasses provinces de l'Italie, et qui ont, hélas! l'expérience de 1821. Il faut donc une armée toute faite pour couvrir l'Italie de respect pendant qu'elle opérera sa régénération progressive sous la forme de ligue italienne et de confédération solidaire de ses différentes nationalités! Il le faut non-seulement pour intimider l'étranger; il le faut pour peser sur l'Italie elle-même du poids d'une influence amie et pour contraindre moralement tous ses princes à faire plier leurs rivalités jalouses devant le salut commun de la confédération. En un mot, il faut un médiateur armé en Italie!

Ce médiateur, qui peut-il être? La Russie? Elle est trop loin, et de plus elle est grecque. L'Angleterre? Elle ne peut donner que de l'or et des vaisseaux, et de plus elle est protestante. L'Autriche? Elle est la puissance même contre laquelle l'Italie a à se

prémunir. Chargera-t-on les Gibelins d'arracher l'Italie aux Gibelins? Il n'y a donc que la France qui puisse prendre ce rôle. C'est celui de sa nature, comme c'est celui de sa géographie, comme c'est celui de sa politique. Il n'y a pas un soupir de liberté en Italie qui ne soit une invocation à la France ; il ne doit pas y avoir un soupir de liberté en Italie qui ne soit entendu de la France! Il n'y a besoin entre les deux peuples ni de protocoles, ni de traité, ni de serment d'alliance ; ce sont les natures qui s'allient, ce sont les âmes qui s'assimilent, ce sont les instincts qui jurent pour eux ! Le moment était venu sans préméditation, sans propagande, sans conspiration pour la France de déclarer franchement et à haute voix son patronage toujours acquis à la confédération indépendante de l'Italie, et d'accepter ou de prendre la médiation au moins tacite de la ligue à la tête de laquelle le pape s'était placé. Croit-on que la Providence tienne en réserve dans ses conclaves beaucoup de Pie IX! L'âme de cet homme avait allumé l'âme de ce peuple. Croit-on la rallumer à volonté quand on l'aura laissé éteindre?

Sans doute, le cabinet français est assez éclairé pour savoir tout cela aussi bien que nous, et pour y avoir pensé et repensé : pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi au contraire ses négociations (autant qu'on peut les conjecturer par les résultats) n'ont-elles tendu qu'à amortir le mouvement italien? qu'à contenir Naples et la Sicile? qu'à retenir et qu'à modérer le pape? qu'à se faire un intermédiaire bien agréé de l'Autriche? qu'à enlever tout prétexte au patriotisme italien en disant tout bas à Vienne : « Retirez quelques sentinelles, tout cela se calmera, et l'Italie, contente de quelques petites parades d'indépendance et de quelques petites améliorations dans ses régimes administratifs, restera aussi inoffensive qu'avant l'échauffourée libérale de Pie IX; elle aura seulement recouvert ses chaînes de quelques fleurs de liberté! cela lui suffit et à nous aussi! »

Pourquoi cette complicité de la France? Nous le savions bien et nous l'avions bien prédit d'avance depuis le jour où l'on nous annonça comme une victoire le funeste mariage de notre dynastie en Espagne. C'est que de ce jour, la France ayant rompu définitivement toute possibilité de système d'alliance des États libres et constitutionnels en se séparant de l'An-

gleterre pour un intérêt purement dynastique à Madrid; de ce jour, disons-nous, la France n'a eu d'autre parti à prendre que les alliances ou les semblants d'alliances ou les mendicités d'alliances avec les ennemis naturels de la liberté des peuples. Pour qu'un Bourbon de la branche cadette ait un jour la chance onéreuse de régner à Madrid, il faut que l'Italie se rendorme dans son suaire; il faut qu'elle reste morcelée et garrottée; il faut qu'elle n'inspire pas, d'ici à vingt ans peut-être, un ombrage sérieux à ses maîtres; il faut que la France y arrache de ses propres mains la mèche de toute bombe sacrée ou profane qui menacerait de faire explosion dans la Péninsule, et la porte elle-même pour l'étouffer, bien authentiquement, sous les pieds de M. de Metternich! En un mot, il faut qu'en Suisse la France soit allemande! Il faut qu'en Italie la France soit autrichienne! Il faut que partout la France soit contre-révolutionnaire! Il faut que dans la sainte-alliance des rois absolus contre les peuples du Midi aspirant à la liberté, la France reprenne la place de l'Angleterre, qui la laisse vide, et la place du pape lui-même, qui s'en retire en secouant la poussière de ses pieds! Il faut que notre seule force morale, les espérances des peuples asservis, s'écartent définitivement de nous, et que les malédictions de l'Italie trompée ou ajournée retombent pendant des années et des années sur les fils aînés de la liberté! Quel sort! Quel contre-sens! Et quelle politique! Mais le mariage espagnol est fait. Il faut exécuter les clauses de ce fatal contrat!

L'Italie sera abandonnée. Pie IX sera enlacé d'obstacles, de conseils, de difficultés, d'impossibilités, de refus. La ligue italienne sera déjouée encore une fois; les patriotes de tout l'univers pleureront sur tant d'enthousiasme évaporé en cris d'amour pour un pontife, premier miracle de la religion, de la liberté. L'Autriche remerciera la France et ne la haïra pas moins.

On croira l'Italie résignée, mais l'âme de Pie IX vivant ou mort ne la laissera plus dormir. Ce n'est pas en vain qu'un esprit de sainte agitation, sous la figure d'un pape, aura traversé Rome, Naples, la Toscane, Venise, Gênes, le Piémont, en jetant à la dérobée aux peuples quelques armes d'indépendance dont on ne pourra plus les dessaisir aisément : la liberté de la presse, la représentation des provinces et des villes, le pouvoir laïque et

municipal, le jury, enfin les gardes civiques, c'est-à-dire toute l'armée spontanée des peuples dans un pays où il n'y a pas d'autre armée. Si ces armes sont laissées aux Italiens, ils s'en serviront pour imposer à leurs souverains et pour les contraindre à être libres et à se confédérer en ligue italienne. Si on veut les désarmer de ces institutions, ils éclateront de nouveau et se lèveront une seconde fois au nom de Pie IX qui a désormais confondu son nom avec celui de l'indépendance, et qui a placé Dieu lui-même dans la ligue de la liberté! Mais la France!!!...

SITUATION

DE

LA FRANCE A L'EXTÉRIEUR

EN 1847

(TROISIÈME ARTICLE.)

---

31 octobre 1847.

Au moment de dire notre opinion sur l'affaire suisse, nous ne pouvons nous empêcher de recueillir religieusement toute notre prudence de paroles et tous nos scrupules d'humanité, de peur de dire un mot qui porte plus loin que nos pensées, qui soit un encouragement à la guerre civile ou à la guerre étrangère ; un mot, enfin, qui risque de devenir une goutte de sang! Le sang des Suisses nous est aussi sacré que celui de la France. Nous voudrions à tout prix prévenir ou concilier le fatal conflit où il menace de couler.

Nos lecteurs connaissent la situation de la Suisse. Ils savent que cette grande peuplade, encore imparfaitement nationalisée, n'est qu'un groupe de petits états appelés cantons, disséminés dans les bassins, dans les vallées et sur les hautes croupes des Alpes, indépendants les uns des autres pour leur gouvernement intérieur, unis seulement par un lien fédéral trop relâché pour retenir ce faisceau épars et discordant en une véritable et efficace fédération. Pour parler juste, ils savent que la Suisse est une anarchie, quelquefois paisible, quelquefois agitée, toujours faible et demandant en vain des conditions d'ordre, de force et de vie à une constitution qui ne les renferme pas.

Ce mode de constitution, dangereux partout, est plus funeste encore à la Suisse qu'il ne le serait dans tout autre pays où l'incohérence de la fédération pourrait être, jusqu'à un certain point, corrigée par l'unité d'opinion. La Suisse n'a pas plus d'unité d'opinion que d'unité de langue et de gouvernement. Sa constitution géographique le lui interdit. C'est une impasse du monde; c'est un Thibet européen, c'est un dédale profond, sinueux et, dans certaines parties, inaccessible, de vallées, de bassins, de gorges, de lacs, de cours d'eau, de glaciers, de montagnes, où la civilisation générale du globe n'arrive qu'en échos lointains et arriérés. C'est un fragment du moyen âge, avec ses municipalités, ses démocraties pastorales, ses aristocraties féodales, ses abbayes souveraines, ses mœurs, ses lois, ses coutumes, ses superstitions, pétrifié sur les sommets de l'Helvétie. Par quelques-uns de ses cantons, la Suisse plonge dans toutes les ténèbres de l'état social primitif et presque de la barbarie; par d'autres, elle touche, comme à Genève et à Lausanne, à tout le raffinement de la civilisation la plus moderne, séjour de Voltaire, patrie de J.-J. Rousseau, de madame de Staël, colonie de l'Angleterre, foyer d'idées libérales, centre d'industrie, atelier de républicanisme, laboratoire de systèmes sociaux, charbon incandescent de la Révolution française.

On comprend combien une telle dissemblance de mœurs, d'intérêts, d'habitudes, d'idées, de religion, doit apporter d'incohérence et de difficultés d'action commune dans la constitution. Les Suisses ne sont unis que par la géographie. Otez leur leurs montagnes natives, ils formeront à l'instant trois ou quatre peuples différents et antipathiques. Mais la nécessité de défendre leur sol et leur liberté commune les force à se rallier en se repoussant. De là les fréquentes agitations de ce pays; de là les tendances perpétuelles à la guerre civile; de là les derniers troubles et la nouvelle crise à laquelle nous touchons.

On sait comment elle a commencé: sous la forme de guerre religieuse. Les jésuites passionnant pour eux ou contre eux le Valais, Lucerne, Fribourg; les couvents d'Argovie, sécularisés par la diète, obstinément maintenus contre elle; les corps francs allant porter impunément la guerre d'un canton à l'autre, sans autre répression que les coups de fusil; la guerre de citoyen à

citoyen dans la république, le droit de massacre mutuel proclamé comme un droit d'association; les cantons renversant à la baïonnette ou au scrutin leur gouvernement, en instituant d'autres, et arrosant la terre suisse de sang suisse, en présence de la fédération générale sans droit et sans force pour sauver même ses propres enfants; enfin, une ligue de petits cantons appelée le Sonderbund, pour s'opposer, à main armée, à l'exécution des volontés légales de la fédération tout entière! voilà le spectacle de ces dernières années. Voilà la constitution suicide que les puissances proclament comme inviolable et sacrée pour les Suisses, et que le gouvernement français protége de tous ses vœux et protégera bientôt peut-être de ses baïonnettes! Nous n'ajoutons rien là à l'histoire, nous la racontons.

Faut-il s'étonner que l'esprit de vie, de nationalité et de conservation véritable s'agite en Suisse pour réformer une semblable constitution et pour demander, à main armée, l'obéissance à la diète, la révision et une concentration raisonnable du pacte fédéral? Faut-il s'étonner que la guerre tranche ce que le droit et le bon sens n'ont pu dénouer?

Or, dans des circonstances si délicates et si douloureuses, quel devait être selon nous le langage, l'attitude, le rôle du gouvernement français? Sa nature le lui indiquait. Il est géographiquement l'allié et l'appui de la nationalité suisse. Il est politiquement l'allié et l'appui de la liberté. A ces deux titres, tout ce qui pouvait à la fois mieux nationaliser la Suisse et la fortifier par une concentration plus unitaire de sa fédération, et tout ce qui pouvait libéraliser davantage l'esprit général de cette fédération, était dans l'âme, dans le devoir et dans la saine politique de la France. Une neutralité amie, modératrice, mais avouant franchement ses vœux pour une réforme plus unitaire du pacte fédéral, et offrant dans ce sens ses bons offices aux cantons, telle était donc la ligne de conduite tracée au gouvernement français par la sagesse autant que par l'amitié. Or, que fait le ministère français? Précisément le contraire. D'appui de la nationalité suisse, il se fait son ennemi. D'allié du libéralisme en Suisse, il se fait son calomniateur dans ses journaux. De Français, en un mot, il se fait Autrichien, comme en Italie! Pourquoi ce renversement des choses naturelles? Ce n'est pas

défaut de haute intelligence dans le ministère français. Mais nous dirons tout à l'heure ce qui le domine et ce qui nous dénature.

Les choses paraissent tendre à une intervention austro-française en Suisse, et les publications d'hier et d'avant-hier dans le *Journal des Débats* déclarent d'avance, au nom de la France. guerre aux réformateurs du pacte fédéral, haine aux libéraux, appui et secours aux cantons en minorité ligués contre le pouvoir central et contre la révision de la constitution anarchique! Voilà la politique de notre cabinet nettement dessinée, et injurieusement promulguée. Une expectative armée sur les frontières suisses, une amitié hautement avouée à la minorité contre la majorité, enfin une intervention austro-française pour écraser les gouvernements démocratiques et raffermir la constitution, d'où sont sortis et d'où sortiront tous les jours, pour la Suisse, la même faiblesse, la même anarchie et le même chaos.

Nous n'avons point de principe absolu en matière d'intervention, pas plus que l'histoire elle-même n'en a sur ce point de droit public. Le motif des interventions en fait, selon nous, la moralité ou l'immoralité. Question de bonne foi, affaire de conscience, selon nous, entre les peuples et les hommes d'État. Si vous intervenez pour opprimer, corrompre, asservir, dominer une nation, crime! Si vous intervenez pour l'aider, la secourir, la défendre contre les autres ou contre elle-même, vertu! Le désintéressement et l'intention sont pour nous, en ceci, la mesure du droit. Le genre humain n'a jamais résolu autrement ces questions. La fraternité est la loi divine des peuples comme des individus. Elle leur impose de s'entre-secourir dans certaines crises extrêmes de leur vie nationale, bien que ce secours ne soit pas légalement écrit dans le droit des gens. La loi non écrite absorbe la loi écrite. Si vous voyez à côté de vous un peuple s'entre-déchirer et verser le plus pur de son sang dans une guerre intestine, sans juge et sans fin, il n'y aura rien de moins fraternel que d'assister, l'arme au bras, à ce spectacle de gladiateurs mourants, et de laisser la terre se joncher des cadavres de vos frères par un respect judaïque du droit que les peuples ont de s'entr'égorger.

Nous serions donc loin de blâmer une intervention amicale pour cause d'humanité en Suisse, quand le choc, presque inévitable, des deux partis n'aurait amené qu'une guerre civile

prolongée et une déplorable effusion de sang. Nous ne blâmerions pas même que cette intervention amicale fût européenne et collective, au lieu d'être exclusivement française, puisque l'existence et la pacification de la Suisse sont un intérêt aussi européen que français. Mais ce que nous réprouverions de toute la puissance de nos convictions, c'est que cette intervention, concertée dans un esprit illibéral et rétrograde avec l'Autriche et les puissances du Nord, eût pour but de contraindre la majorité des cantons à reprendre une constitution anarchique qu'elle abhorre, à faire triompher, à l'aide des armes étrangères, la minorité antilibérale et antinationale du Sonderbund, et à faire la contre-révolution dans les cantons révolutionnés; en un mot, que l'intervention fût une conspiration à main armée dans laquelle tremperait criminellement la France contre la nationalité, la tendance à l'unité et la liberté démocratique de la Suisse! Or, encore une fois, voilà ce que le ministère semble nous présager! L'osera-t-il? et la France s'y pliera-t-elle? Espérons mieux pour notre honneur et pour la mémoire de ce gouvernement.

Quant à nous, voici ce que nous n'avons cessé de dire ici et ailleurs, depuis l'origine de ce fatal conflit: La Suisse souffre et meurt de sa mauvaise constitution; elle aspire à la rectifier: c'est son droit et c'est son salut. Aidons-la de nos conseils et de nos vœux d'abord dans ce sens. Empêchons que l'étranger ne se mêle à main armée de ses affaires. L'Autriche a intérêt à ce que la Suisse soit faible. Nous avons intérêt à ce qu'elle soit forte. Elle sera faible tant que son lien fédéral sera relâché. Qu'elle le resserre, qu'elle se donne un régime central qui ait sur tous les cantons, en matière d'intérêt général, non pas le pouvoir arbitraire, mais le pouvoir efficace emprunté à la volonté de la majorité dans la représentation régularisée. Qu'elle respecte dans chacun des cantons sa religion, ses lois spéciales, ses mœurs, mais qu'il y ait au-dessus de ces libertés cantonales une solution impérative pour tous et une force armée pour faire obéir les membres de la confédération à la tête. L'unité suisse ne comporte pas en ce moment une plus complète concentration; mais celle-ci suffit contre les deux fléaux des peuples, l'anarchie et l'étranger. Si la Suisse opère d'elle-même, et sans

des agitations prolongées et sanglantes, cette transformation, regardons-la faire. Si elle s'inonde de son propre sang, soumettons ce plan de constitution fédérale à un congrès des puissances et des cantons, et intervenons comme conciliateurs pour le faire adopter. Si les puissances s'y refusent, intervenons seuls comme pacificateurs, comme voisins et comme amis. Voilà, selon nous, dans l'affaire suisse, le droit, la politique et le devoir d'humanité de la France!

Oui, voilà ce que nous aurions certainement fait, avant le mariage espagnol. Mais le contrat de Madrid est signé encore une fois. Il n'y a plus d'Angleterre pour nous, il n'y a plus de congrès de la liberté, il n'y a plus d'alliance des peuples constitutionnels solidairement unis contre le despotisme des trônes absolus.

Nous étions placés entre la nécessité, depuis Juillet, ou de sacrifier nos vieux ressentiments nationaux contre l'Angleterre, en formant à ce prix l'alliance des peuples libres du Midi; ou bien de sacrifier la liberté des peuples et l'esprit de révolution, en mendiant l'alliance de l'Autriche. Notre parti est pris, nous avons sacrifié les peuples et la cause de la liberté. Le mariage espagnol a été le sceau de ce pacte avec la contre-révolution en Suisse, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans tout l'univers. L'anneau nuptial de Madrid est devenu un anneau de fer qui enchaîne la politique libérale de la France à l'immobilité, ou aux exigences impérieuses des puissances du Nord. Le ministère a joué le sort du monde sur une incompatibilité d'humeur et sur la fécondité d'une enfant! Jusqu'à ce que le sort ait prononcé, il est paralysé. Vous ne le croyez pas? regardez Cracovie! Vous ne le croyez pas? regardez l'Italie! Vous ne le croyez pas? regardez la Suisse! Vous ne le croyez pas? regardez le Portugal! Vous ne le croyez pas? regardez partout! La France est désormais condamnée ou à ne pas agir ou à agir contre sa nature, contre ses dogmes, contre sa liberté, contre sa dignité, contre sa popularité dans le monde depuis Constantinople jusqu'à Madrid, depuis Madrid jusqu'à Rome, depuis Rome jusqu'à Genève, depuis Genève jusqu'à Varsovie, depuis Varsovie jusqu'à Lisbonne! Le résultat est obtenu, l'œuvre est accomplie; la Révolution s'est retournée contre elle-même comme une arme

faussée dans la main. Et voilà, dites-vous, la grande politique! Nous sommes de votre avis; oui, il n'y en a pas eu de plus grande depuis le partage de la Pologne. Grâce à cette grande politique, la France, au dehors, est encadrée dans l'impossible. Elle ne peut tenir dans ce cadre qu'en se rapetissant; elle ne peut le briser qu'en éclatant. O grande politique, en effet, qui la condamne à la petitesse ou à la folie! Félicitez-vous! Ses plus cruels ennemis n'auraient pas mieux fait. Le Midi vous accuse, vos alliances se retirent, l'Angleterre s'isole, l'Orient vous invoque, l'Italie se détourne, la Suisse s'étonne, les peuples se lassent, la liberté vous accuse, mais l'absolutisme européen en est content.

A M. CABET

M. Cabet, un des chefs du communisme, ayant, dans une lettre imprimée dans *le Populaire*, sommé M. de Lamartine de s'expliquer sur ses doctrines, M. de Lamartine lui répondit les lignes suivantes :

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

J'ai reçu la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser ; le temps me manque pour y répondre aussi explicitement que la gravité du sujet le comporte. J'aurai occasion de le faire bientôt. Je me borne à répondre sommairement aujourd'hui aux deux questions que vous me posez.

Mon opinion sur le communisme se résume en un sentiment, et le voici : c'est que si Dieu me donnait une société de sauvages à civiliser et à moraliser, la première institution que je leur donnerais serait celle de la propriété.

Mon opinion sur les persécutions dont vous vous plaignez est écrite dans toute ma vie et dans toutes mes paroles : Laisser les opinions libres et n'opposer aux aberrations des théories que la législation et la répression du bon sens. Je ne vous ai combattu que par des raisons, et si j'avais la force matérielle en main, je la déposerais pour laisser combattre à ma place la nature et les instincts de l'homme qui ont institué dans tous les temps et dans tous les lieux ces trois bases de l'ordre social : l'État, la famille et la propriété. L'appropriation des éléments à l'homme est selon moi une des lois de la nature et des conditions de la vie. L'homme s'approprie l'air en respirant, l'espace

en marchant, le sol en le cultivant, le temps lui-même en s'y perpétuant par ses enfants; la propriété, c'est l'organisation du principe de vie dans le monde; le communisme serait la cessation du travail et la mort à l'humanité. Votre rêve est trop beau pour la terre. Même en passant la mer, vous retrouveriez les conditions humaines; restez donc où vous êtes, et bornez-vous à réaliser le plus possible les institutions vraies et pratiques de la fraternité, qui n'est pas seulement le rêve de votre esprit, mais la vertu de votre cœur.

Recevez, Monsieur et ancien Collègue, l'expression de ma haute et cordiale considération.

LAMARTINE.

Saint-Point, 17 décembre 1847.

DU TRAVAIL DANS LES PRISONS

ET DANS LES COUVENTS.

---

26 décembre 1847.

L'Académie de Mâcon, sur la proposition de M. de Lamartine, avait proposé le sujet de prix suivant : *De l'utilité et des inconvénients du travail des détenus dans les prisons et des moyens d'organiser le travail sans faire une concurrence ruineuse et inique aux travailleurs libres.*

Dans la discussion préliminaire qui eut lieu au sein de l'Académie, on objecta à M. de Lamartine que la question était d'une solution très-difficile. M. de Lamartine répondit que l'on n'interrogeait pas la pensée publique sur des sujets dont la solution était connue d'avance, et que la difficulté même de résoudre le problème était la raison qui devait le faire poser.

MESSIEURS,

La pensée de la correction morale et de l'amélioration physique du sort des prisonniers substituées en principe à un châtiment brutal et à une réclusion en commun, presque toujours pervertissante, a amené l'Amérique, l'Angleterre et plusieurs États de l'Allemagne et de l'Italie à l'adoption du système pénitentiaire. La France elle-même touche à la réalisation de ce système d'emprisonnement. Nous le considérerons comme un bienfait si l'isolement des détenus ne les sépare que de la partie corrompue et corruptrice des autres coupables, et si cet isolement des mauvais laisse les détenus en rapport avec les

bons, c'est-à-dire avec la partie saine, enseignante, religieuse, ou consolatrice de la société. Ce système correctionnel implique la nécessité du travail dans les prisons. Le travail, vous le savez, n'est pas une vertu par lui-même, mais il est une quasi vertu, car il est le plus grand obstacle à tous les vices. En fixant la main et la pensée du détenu sur une tâche obligatoire, le travail enlève cette pensée au crime, et quelquefois même adoucit le remords; il fait contracter au prisonnier des habitudes d'ordre, de discipline, de régularité de vie et de propriété qui lui restent quand il a fini sa peine, et qui lui font retrouver une place dans la société travaillante, au lieu de la chercher de nouveau dans la société criminelle; de plus, les fruits de ce travail accumulés par le détenu sous la forme de pécule, servent, soit à alimenter sa famille, s'il en a une, soit à lui préparer un petit capital qu'on lui remet à sa sortie de prison, et qui, en le préservant de la misère, le préserve aussi de la rechute. Enfin, il sert à indemniser en partie l'État des charges énormes qu'imposent au budget le logement, le vêtement, la nourriture, l'administration, l'enseignement, les métiers et les matières premières de travail fournis aux prisonniers.

Avant même que le système cellulaire soit appliqué, en vertu d'une loi uniforme, dans toutes les prisons du royaume, le travail est déjà devenu la loi anticipée de beaucoup de prisons et de maisons centrales. Ce travail est affermé à des entrepreneurs. Il produit des objets manufacturés de consommation qu'on livre au commerce. Or, daignez considérer quelle est la condition tout exceptionnelle de cette masse immense de détenus logés, chauffés, vêtus, servis aux frais de l'État, soignés dans leurs maladies, instruits par des apprentissages gratuits, déchargés du souci de leur famille; comparez cette situation à celle des ouvriers honnêtes, libres et isolés, devant pourvoir par eux-mêmes, au moyen d'un salaire qui ne leur est pas même assuré, à leur logement, à leur habillement, à leur chauffage, à leur éclairage, aux frais de leur apprentissage, à leur nourriture, à leur guérison pendant leurs maladies, à leurs chômages pendant les mortes saisons ou pendant leurs infirmités, enfin, au logement, aux vêtements, à l'éducation, aux maladies, à l'alimentation de leurs femmes, de leurs enfants

et de leurs vieillards. Vous reconnaîtrez facilement, Messieurs, qu'il n'y a aucune parité entre ces deux situations, et qu'à la liberté près l'équilibre est entièrement rompu en faveur du travailleur détenu et à la ruine du travailleur honnête et libre.

Qu'en résulte-t-il? L'encombrement des marchés par les produits du travail des prisons à des prix tellement disproportionnés aux prix des produits du travail libre, que la concurrence de l'atelier n'est plus possible contre la geôle. De là, abaissement général et forcé du taux des salaires pour les ouvriers de certaines industries ; de là, privilége réel de l'ouvrier vicieux ou coupable. En sorte que la répression du vice chez les détenus reproduit en même temps la misère et ses tentations chez l'ouvrier libre, et crée des malheureux et des coupables de la même main dont elle les punit.

L'Angleterre a senti la première ce danger, et, avec la rapidité et quelquefois le radicalisme de résolution qui la caractérise, elle n'a trouvé d'autre remède que de stériliser volontairement le travail de ses prisonniers. Elle a fait travailler les détenus comme nous faisons marcher l'écureuil, sur lui-même, et sans avancer. Elle a exercé les pieds, les mains, les muscles de ses prisonniers à des marches forcées sans but, à rouler des cylindres vides, à remplir des bassins qui s'écoulent; elle a employé leurs bras à des mouvements purement gymnastiques. Cette solution précipitée et provisoire vaut mieux, sans doute, selon moi, que la concurrence écrasante et déplorable sous laquelle gémissent aujourd'hui nos ouvriers libres. Mais elle ne peut être cependant la solution réfléchie et pratique que nous demandons aux économistes qui daigneront s'occuper de notre programme. L'administration française, infiniment supérieure en centralisation, en procédés et en unité d'action à l'administration de la Grande-Bretagne, qui laisse tout faire aux forces individuelles, ne se contentera certes pas d'un mode de travail qui produit la fatigue et la sueur de soixante ou quatre-vingt mille détenus, sans produire aucun résultat utile, applicable à l'accroissement de richesse, au service ou à la consommation de la société.

C'est ce mode de travail à la fois salutaire pour le détenu,

sans concurrence possible avec le travail des ouvriers employés à nos industries usuelles, et cependant utile sous une forme quelconque à la société, que nous voudrions voir indi quer par les économistes que nous interrogeons. Sans oser l'indiquer nous-mêmes par une juste défiance de nos aperçus, nous croyons pouvoir signaler de loin la voie dans laquelle les concurrents pourraient s'approcher le plus des solutions désirées.

Ainsi, appliquer le travail des détenus à la confection d'objets exclusivement manufacturés jusqu'ici hors de France, et dont l'apparition sur le marché ne rivaliserait avec aucun produit similaire de travail de nos ouvriers;

Ou bien découvrir et créer un besoin nouveau et factice de consommation à bas prix que l'homme n'a pas encore découvert, que l'habitude n'a pas encore créé, et satisfaire ce besoin neuf de consommation par le travail des prisonniers;

Ou bien rechercher un mode de travail, de luxe et d'art, d'une lenteur et d'une minutie de main, tels qu'aucun ouvrier ordinaire ne pût y trouver la rémunération de son temps, et que ce travail ne pût être rétribué que très-faiblement et au profit seulement de nos monuments publics : la mosaïque monumentale, par exemple, destinée soit au pavage somptueux de nos temples ou de nos palais, soit, comme à Rome, à la copie en matière éternelle des tableaux dont les siècles ne pourraient plus ronger ni la toile, ni la couleur. Tailler les monceaux de pierres dures qui sont le tissu de la mosaïque, polir ces pierres, les assortir, les encadrer, en former les dessins et les tableaux qui rendraient l'art immortel, et qui tapisseraient de merveilles pour la postérité nos portiques, nos arcs de triomphe, nos cathédrales, nos promenades même, ne serait-ce pas là une de ces natures de travaux qui sembleraient répondre à toutes les conditions de notre programme? Non-seulement cet art nouveau, exercé en grand dans les prisons par fragments partiels dont chaque détenu ferait une figure ou une feuille, ne nuirait au travail d'aucun travailleur libre, mais serait l'occasion d'autres travaux, tels que l'extraction des pierres, la manufacture des verres, la coloration à donner à ces cubes vitreux, etc., etc. C'est à la recherche de cet ordre d'idées et de faits que l'Aca-

démie provoque les esprits judicieux et inventifs. Le génie patient de l'initiative a peu de sujets de plus puissant intérêt auquel il puisse s'appliquer dans sa sollicitude pour les masses. Nous appelons l'imagination au secours de la bonne administration.

Il nous semble qu'on pourrait penser encore à un autre objet de consommation si vulgaire, qu'il deviendrait aussi général qu'il est salubre et presque nécessaire aux populations pauvres des villes et des campagnes. A-t-on remarqué qu'en France le paysan et l'ouvrier ont des conditions d'habitation pour eux-mêmes, pires que les conditions d'habitation qu'ils font aux animaux? L'animal a une litière sous ses pieds, l'homme n'en a pas. Ne pourrait-on pas fabriquer dans les prisons des tapis de paille, de jonc ou de feutre à des prix si minimes, que cette litière d'hommes deviendrait d'un usage habituel dans la demeure froide ou humide du peuple?

L'inconvénient du travail dans les prisons a naturellement porté l'attention de l'Académie sur les inconvénients mille fois plus graves encore, parce qu'ils sont plus arbitraires et plus illimités, du travail dans les couvents de femmes.

Ici, Messieurs, il faut bien s'expliquer, car la question est très-complexe. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que des couvents industriels qui ne sont pas consacrés au soulagement des misères des humains.

Que des femmes, renonçant volontairement à la famille, au mariage, à la maternité, par esprit de religion ou par dégoût du monde, se réunissent dans une maison commune, s'y cotisent pour vivre économiquement et saintement ensemble; qu'elles y travaillent des mains pour que le produit de ce travail les nourrisse et les entretienne : c'est là un de ces actes sur lequel le philosophe peut avoir une opinion plus ou moins favorable, selon sa partialité ou sa répulsion pour cet esprit de cénobitisme qui a de tout temps décimé la société; mais c'est là un exercice de la liberté individuelle par lequel ni la loi ni l'équité ne sont blessées.

Mais si ces maisons sont placées par une faveur imprudente de la loi sous des conditions qui ne sont pas les conditions des autres maisons des citoyens; si, tandis que les maisons et les

propriétés des autres industries sont soumises à la loi de division de la propriété, celles-là en sont affranchies; si ces maisons religieuses sont déclarées propriétés incommutables et inaliénables; si elles sont de véritables fiefs sacrés, de véritables majorats pieux, de véritables dotations de corps reconnus par l'État comme personnes civiles; si ces corps sont immortels pendant que tout ce qui est individuel et privé meurt, se divise et se pulvérise autour d'eux en parcelles de propriété et d'industrie, n'est-il pas évident qu'il y a inégalité complète entre les conditions de travail dans ces maisons favorisées, et les conditions de travail dans la maison ou dans l'atelier des ouvriers soumis à la loi commune? Et s'il y a inégalité, n'y a-t-il pas injustice? Et s'il y a injustice, c'est-à-dire faveur légale d'un côté, oppression de l'autre, n'est-ce pas le devoir du législateur, de rétablir le niveau?

Or, qui osera dire que les conditions de travail soient les mêmes pour une ouvrière dans un couvent que pour une ouvrière dans sa mansarde ou dans son atelier?

Voilà une femme qui est célibataire, qui n'a ni père, ni mère, ni mari, ni enfants à nourrir, à soigner, à élever, et à qui tout son temps appartient, tandis que l'autre n'en a qu'une faible partie dérobée à ses nuits pour travailler à sa tâche ou à son salaire! Voilà une femme qui est logée sainement, chauffée, nourrie, soignée dans ses maladies ou dans sa vieillesse dans une maison où elle ne paye point de loyer, d'où l'on ne pourra jamais la congédier; voilà une femme qui vit d'abord du revenu des propriétés inaliénables de la corporation dont elle fait partie, ensuite des secours volontaires, des aumônes abondantes que le zèle religieux et les sollicitations d'un clergé nombreux et puissant, sous la tutelle de qui elle est placée, assurent sous le nom de quêtes à cette indigence volontaire et collective, pendant que toutes les autres mendicités individuelles sont interdites et punies; voilà une femme qui, dans ses conditions de vie, d'indépendance, de sécurité et de loisirs personnels, veut ajouter à son aisance, à celle de sa maison, ou même consacrer en partie aux pauvres les produits d'un travail purement récréatif, purement facultatif, d'un travail de luxe pour elle; voilà une femme qui, ayant par sa corporation même et par la conformité

de l'esprit religieux une clientèle également privilégiée à servir, vend à cette clientèle les produits d'un travail dont elle fixe elle-même le prix!

A deux pas de là, dans la même rue, sous les tuiles, ou dans un atelier malsain semblable à une cave, voilà une femme qui doit d'abord prélever sur le prix de sa journée le loyer de cet asile, d'où le propriétaire peut la chasser tous les trois mois; voilà une femme qui doit se vêtir, se chauffer, se nourrir, se soigner dans ses maladies, économiser quelque chose pour ses années de vieillesse et d'infirmités; voilà une femme qui doit loger, vêtir, chauffer, nourrir un père ou une mère âgée à sa charge, aider un mari, faire le ménage, soigner, nourrir, vêtir les enfants avant l'âge où ils peuvent gagner; voilà une femme qui n'est pas assurée d'avoir tous les jours du travail; voilà une femme qui n'a point de clientèle certaine pour vendre l'ouvrage qu'elle a confectionné; voilà une femme qui ne peut vendre du moins cet ouvrage qu'à prix débattu, et souvent au-dessous de la valeur des heures et des matières premières que cet ouvrage lui a coûtées!

Peut-on, de bonne foi, comparer la situation de ces deux femmes et dire que la concurrence entre le travail de l'une et le travail de l'autre soit une concurrence loyale et sincère? Ce serait une dérision cruelle! Eh bien! cette derision, c'est l'état de choses où vous êtes! C'est cette concurrence écrasante, inique, privilégiée, que le travail industriel dans les maisons religieuses fait au travail des filles ou des femmes du peuple dans vos villes!

Aussi, qu'arrive-t-il? Que l'aiguille tombe des mains de ces pauvres femmes exténuées en vain d'un travail sans salaire! Que des façons de vêtement qui se payaient naguère deux francs se payent aujourd'hui vingt centimes! que la misère tue, avilit ou dévore des masses de ces pauvres ouvrières libres! que la mendicité devient leur asile! que vos hospices regorgent, ou que le vice se substitue au travail, et paye quelques jours largement la honte pour conduire ses salariés aux hôpitaux et aux prisons!

Voilà l'effet des lois d'exception! voilà le résultat des propriétés de mainmorte si abusivement concédées à des corporations. Voilà une partie du peuple sacrifiée à l'autre sous prétexte

de religion. La religion ainsi entendue, la religion du privilége fait plus de ravages, dans vos populations de femmes des villes, qu'elle n'en préserve dans les couvents! Ce n'est pas là de la religion, c'est de la partialité, c'est de la féodalité monastique! La religion, avant d'être charité, doit être justice. La justice, c'est l'égalité. Où est l'égalité?

Il est temps d'y penser. Il est urgent d'y porter remède, si vous ne voulez pas que le travail de l'aiguille, seule ressource de la plus grande partie des femmes et des filles du peuple dans vos villes moyennes de département, passe tout entier dans les couvents, qui se multiplient dans une proportion inquiétante, et que votre population féminine flottante ne finisse bientôt par être séparée en deux castes: l'une vouée au cénobitisme, l'autre à la misère et à la dépravation.

Nous ne demandons pas aux économistes de proposer pour le travail dans les couvents les mêmes solutions que pour le travail dans les prisons. Nous savons que ces deux questions, qui se touchent par les résultats, sont cependant séparées par la nature des deux institutions et séparées aussi par les lois organiques qui régissent les maisons religieuses, lois qu'il faudra réviser avant tout. Mais nous leur demandons d'étudier dans leurs mémoires la question du travail dans les couvents; et ce n'est pas ici, Messieurs, une question de curiosité économique et de statistique oiseuse, c'est une question d'urgence! Car, un cri légitime s'élève de partout contre l'iniquité de cette concurrence privilégiée; et aujourd'hui même, pendant que nous réfléchissons à ce problème, une pétition raisonnée des ouvriers de Lyon au préfet de cette grande ville manufacturière demande avec supplication au gouvernement, ou d'imposer aux couvents des conditions égales de travail, ou de déclarer la proscription de l'atelier!

SUR

LE DISCOURS DE LA COURONNE

---

2 janvier 1848.

La difficulté est la muse des hommes d'esprit dans l'embarras. Elle les inspire assez bien dans l'occasion. Seulement elle les inspire souvent après coup. Le discours de la couronne, que la France attendait avec impatience et qui nous a semblé rédigé avec une habileté éminemment *diplomatique*, contient trois choses :

1° L'annonce d'améliorations matérielles dans le régime des lois fiscales du sel, des postes, dans l'emploi des fonds des caisses d'épargne. Concessions tardives, mais concessions enfin à ce qu'on appelle dans les Chambres les conservateurs progressistes; concessions au reste purement financières et qui ne touchent en rien au progrès fondamental des institutions; concessions telles, que l'absolutisme pourrait les faire aussi bien que la liberté et qu'elles pourraient être signées Metternich ou Guizot indifféremment;

2° Une attaque injurieuse à l'esprit de réformes politiques qui a agité salutairement la France sans la troubler pendant l'intervalle de la session, et qui a inspiré les réunions de citoyens dans les banquets ;

3° Enfin une déclaration, ou franche ou insidieuse, d'intervention en Suisse, si la Suisse victorieuse de la ligue antilibérale et antinationale venait à modifier son pacte fédéral et à vouloir se nationaliser.

Les concessions financières? Nous les examinerons en elles-

mêmes au moment de la discussion ; nous les accepterons comme on accepte des concessions tardives arrachées et non offertes. Elles auraient été un titre à l'estime du pays pour des ministres qui les auraient présentées d'eux-mêmes, il y a quatre ou cinq ans. Elles perdent de leur grâce et de leur vertu en tombant de leurs mains, quand ces mains ne peuvent plus les retenir ; quand ils les ont combattues de toutes leurs forces, de leurs paroles et de leur majorité jusqu'ici, et quand la Chambre les a votées deux fois sans eux et contre eux. C'est un calmant qu'ils jettent à la France pour la distraire un moment des pensées politiques. Mirabeau disait que de son temps le peuple était toujours prêt à oublier sa liberté pour un morceau de pain. C'était une éloquente calomnie de l'esprit de la France. La nation de nos jours n'oubliera pas ses droits politiques, parce qu'on lui aura permis de jeter deux grains de sel au lieu d'un dans ses aliments ou dans la mangeoire de son bétail.

Nous avons dit que le discours de la couronne caractérise injurieusement le mouvement d'opinion qui remue le pays depuis six mois. Il attribue en effet ce mouvement à des passions *ennemies* ou *aveugles*. C'est annoncer clairement contre l'exercice légitime du droit de réunion politique des sentiments ou des mesures en contradiction avec la nature du gouvernement d'opinion. Or, quel moment les ministres choisissent-ils pour déclarer ces sentiments et ces mesures ? Le moment où soixante réunions de ce genre sur tous les points de la France depuis Mâcon et le Château-Rouge, jusqu'à Lille et Marseille, etc., etc., viennent d'avoir lieu dans des proportions inusitées jusqu'ici en France, sans que ces innombrables citoyens aient eu besoin d'autre police que celle de leur propre dignité, sans que le moindre désordre ait affligé l'œil d'une ville, sans qu'un cri séditieux ou coupable ait été proféré, sans qu'une émotion inconvenante ait groupé ou agité le peuple ! Phénomène inouï dans une masse de réunions de cette nature ! Sagesse surhumaine, qui devrait inspirer, non la colère, mais l'étonnement, l'admiration et l'orgueil à un gouvernement vraiment jaloux des progrès du peuple !

Quelques doctrines chimériques et antisociales ont essayé de se faire entendre par la bouche de deux ou trois orateurs ?

Qui les a repoussés à l'instant, combattus, éclairés, réduits au silence ? Le bon sens général des convives, la répulsion unanime des auditeurs, la discussion des journaux. On s'effraye, au delà des bornes, du communisme; il suffit de le regarder en face. Nous disions l'autre jour : le communisme n'est pas un danger, c'est un mirage. On y égare un moment ses yeux, on y marche, on ne s'y noie pas.

On disait que dans une ville des signes affligeants pour l'œil des citoyens intimidés avaient été arborés ! Nous-même, sur le premier bruit de ce fait, nous nous en étions étonné, affligé, nous en avions appelé, à quoi? à la seule répression du bon goût de nos concitoyens. Eh bien ! ces bruits mêmes étaient une calomnie, nous en avons acquis la certitude. Nous avons regretté de les avoir seulement discutés. Le banquet de Chalon a été radical dans la personne de quelques-uns de ses orateurs, mais il a été légalement et socialement irréprochable. On a pu en discuter les doctrines comme nous l'avons fait, on n'a pu y réprouver légitimement le moindre scandale matériel. Partout les réunions ont offert ce même caractère : ordre, décence, dignité, attitude d'un peuple qui se respecte dans l'expression de ses droits et de ses opinions. Est-ce de cela qu'on voudrait les punir? Est-ce pour cela qu'on fait entrevoir un supplément aux lois de septembre?

Si la France a le sentiment de son avenir et du droit des opinions, elle répondra à ces menaces par la même attitude et par la même dignité. Elle fera ce que fait l'Angleterre, mais elle le fera avec ce tact des convenances civiques qui est sa nature ; elle aura ses *hustings* sans ses *mobs*, c'est-à-dire elle se réunira en nation et non en multitude ; elle raisonnera ses droits et ses désirs ; elle ne vociférera pas ses démences et ses turbulences. C'est ainsi qu'elle organisera l'opinion qui manque d'organe dans les cas extrêmes, et qu'elle affermira sa liberté.

Quant au paragraphe qui menace la Suisse, si elle veut changer son pacte fédéral, nous pensons que ce paragraphe ira rejoindre les articles du *journal ministériel* qui a lancé par-dessus le Jura, depuis trois mois, tant d'injures et tant de menaces à la diète ! Cela tombera dans l'eau, dans le ridicule, dans le néant. Jamais une Chambre française, fille d'une révolution, qui ne

puise son droit que dans une révolution, qui ne parle à l'Europe qu'au nom d'une révolution librement accomplie à Paris, sans contrôle de l'Europe, ne poussera l'inconséquence et le scandale jusqu'à dire à un peuple libre qui veut modifier ses lois : « Tu resteras dans l'anarchie de ta constitution, ou je viendrai te l'imposer à main armée avec les chaînes des traités « de Vienne, que je suis chargé de te remettre aux pieds et aux « mains au nom du roi de Prusse, de l'Autriche et de la Russie ! »

Si nous voyons cela, il faudra bien le croire, mais si nous le voyons jamais, il faudra changer le nom de la France et mettre un crêpe à son drapeau ! Mais nous ne le verrons pas, c'est impossible !

Somme totale, le discours de la couronne, qui cherche à ranger la popularité de son côté, comme c'est son droit, par l'annonce de concessions financières, pose nettement la question intérieure sur les banquets, la question extérieure sur la Suisse. Allons combattre ! Nous aurons pour nous en combattant sur ces deux terrains la cause de la liberté des opinions et la cause de l'indépendance des peuples : avec ces deux causes, on n'est jamais vaincu pour longtemps, surtout quand on a contre soi un gouvernement en colère et avec soi un peuple de sang-froid.

SUR LES AFFAIRES D'ITALIE

(Discussion de l'Adresse.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 29 janvier 1848.

Les prévisions de M. de Lamartine avaient été confirmées. Pie IX, qui avait donné le signal du mouvement de l'indépendance italienne, n'avait pas soutenu ce rôle émancipateur. Mais il en était résulté une commotion immense en Italie, qui avait entraîné les gouvernements de Toscane et de Piémont. Des événements récents avaient engagé la lutte : l'insurrection sanglante de Milan, le soulèvement de la Sicile, l'occupation des duchés par les troupes autrichiennes. L'attitude du cabinet français fut en Italie ce qu'elle était en Suisse, favorable à l'absolutisme contre la liberté des peuples, c'est-à-dire opposée à son principe. C'est à l'examen de cette politique que M. de Lamartine consacra son discours. Son jugement fut d'autant plus accablant contre le ministère, qu'il se plaça pour considérer ses paroles et ses actes, non dans l'enthousiasme des espérances de l'Italie ardemment embrassées par l'opposition, mais au point de vue du principe conservateur, de l'intérêt national et des traditions séculaires de la France en Italie. M. de Lamartine ne se borna pas à cette démonstration, il fit remonter les causes de cette déviation malheureuse dans la conduite de nos affaires extérieures au fatal entraînement dynastique qui avait présidé aux mariages espagnols.

MESSIEURS,

J'abuserai le moins possible de la tribune, que, du reste, je n'ai pas abordée depuis plus de dix-huit mois, par respect pour le temps de la Chambre, et peut-être aussi par dégoût pour les

affligeants débats auxquels nous avons été douloureusement condamnés. (*Plus haut ! on n'entend pas !*)

Cependant, Messieurs, au bruit de tout ce qui s'agite, de tout ce qui s'écroule, et de tout ce qui promet de surgir dans la Péninsule ; au contre-coup de ces événements sur l'esprit public en France, je pense que la Chambre voudra bien, sinon autoriser une contestation des termes dans lesquels est conçu le paragraphe que vous venez d'entendre [1], du moins permettre quelques observations sérieuses sur cet important sujet.

Jamais, peut-être, discussion d'affaires étrangères ne s'ouvrit ici sous des auspices, je ne dirai pas plus inquiétants, je ne veux rien exagérer, mais sous des auspices d'événements plus imminents et plus actuels. Pendant que nous ouvrons cette délibération, une monarchie de famille s'ébranle à l'extrémité de la péninsule italique, une frégate anglaise porte peut-être à la Sicile, détachée de la puissance continentale de Naples, la constitution de 1812. L'Angleterre s'empare peut-être insensiblement, en notre absence, du patronage naturel qui nous appartenait sur cette monarchie. Et, d'un autre côté, Messieurs, une note que nous avons lue il y a deux jours, note que je ne veux pas qualifier aujourd'hui et que nous aurons occasion de qualifier demain ou après-demain, porte à la Suisse, sinon l'humiliation de l'injonction des puissances continentales, auxquelles le nom de la France s'est adjoint, du moins une humiliation et peut-être un impérieux défi.

Messieurs, dans une pareille situation, s'il ne s'agissait aujourd'hui que de débattre ici en quels termes le cabinet français a semé tour à tour, dans ses notes et dans ses dépêches, ses hésitations, ses incertitudes, aujourd'hui ses encouragements apparents aux nationalités, demain ses inquiétudes et ses découragements, je m'abstiendrais de monter à cette tribune, et si le

1. Le paragraphe 5 (affaires étrangères) était ainsi conçu : « Les rapports de « votre gouvernement avec toutes les puissances étrangères vous donnent la con- « fiance que la paix du monde est assurée. Comme vous, Sire, nous espérons que « les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer « ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des États. Nos « sympathies et nos vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens qui mar- « chent de concert dans cette voie nouvelle, avec une prévoyante sagesse dont « l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple. »

cabinet français devait être seulement condamné ou absous sur ce texte, je déclare que peu m'importerait qu'il fût condamné ou absous.

Mais si la Chambre, comme je le pense, si la France qui nous écoute veut entrer sérieusement dans la grande et actuelle question de savoir quelle est l'attitude que le cabinet français a fait prendre à la nation française dans cette grande crise de la péninsule italique, si souvent renouvelée depuis trente ans, mais jamais avec l'intensité et avec les espérances qui la signalent aujourd'hui ; si c'est là la question que la Chambre veut examiner, j'y entre, Messieurs, j'y entre pleinement, et, permettez-moi de le dire sans vanité mais pour autoriser jusqu'à un certain point mon opinion, j'y entre avec une connaissance approfondie, j'y entre avec une longue expérience de l'Italie dans ses cours, dans ses nationalités, et même dans ses révolutions de 1820 et de 1821. Je ne remonterai pas plus haut, Messieurs, que 1820 et 1821, pour faire à la Chambre un tableau rapide de la situation italienne et pour demander compte au cabinet du rôle qu'il a pris dans cette situation nouvelle.

Messieurs, vous le savez, depuis 1820 et 1821, époque tout à fait analogue à celle dans laquelle nous parlons aujourd'hui, époque où le centre de l'Italie s'ébranlait à Rome et où les deux extrémités, à Naples et à Turin, achevaient une révolution modeste comme les aime M. le président du conseil[1], une révolution représentative et constitutionnelle; depuis cette époque, Messieurs, l'Italie, occupée à son extrémité méridionale par une invasion prolongée de l'Autriche, refrénée en Piémont par ce même prince qui avait laissé la contagion de la liberté entraîner sa jeunesse, qui avait ensuite proscrit trop complaisamment peut-être les complices de son sentiment libéral de 1820, et qui aujourd'hui paraît, heureusement pour l'Italie, revenir avec l'expérience d'un long règne aux idées de liberté, de représentation et de constitution qui avaient fanatisé ses premiers regards, l'Italie, refrénée alors de ces deux côtés, paraissait dans un calme complet; la surface du moins était calme, rien n'indiquait les symptômes d'une révolution. Mais sous

1. M. Guizot.

ce calme apparent, ne l'oubliez pas, il y avait un abîme, et dans cet abîme couvait la plus incompréhensible de toutes les forces morales et matérielles de l'esprit humain : la nationalité morcelée, la nationalité comprimée de 26 millions d'hommes. (*Sensation.*)

Voilà, Messieurs, quel était l'état des choses, il y a peu de temps.

Tel était l'état des esprits, des populations, des gouvernements, à la surface de l'Italie, lorsque le pape Pie IX, cet homme je ne dirai pas d'espérance, mais cet homme véritablement inespéré (*Assentiment à gauche.*); lorsque le pape Pie IX, sorti du conclave comme chef de la catholicité, comme directeur de la pensée religieuse de plus de 100 millions d'hommes, entra au Vatican comme chef d'un gouvernement indépendant, au cœur de l'Italie.

Messieurs, j'ai dit d'ailleurs, j'ai dit, dès le premier jour, mon sentiment sur ce grand et saint homme, dont je comprends la situation et les embarras, et que je respecte même dans les difficultés qu'il a à subir; j'ai dit que je n'avais pas alors, tout en l'appelant la bonne fortune, la grande fortune de l'Italie actuelle, que je n'avais pas partagé toutes les illusions qui couraient les esprits en Europe, et qui peut-être existent encore dans certains esprits ici sur la puissance de la transformation italienne qu'on lui attribue à lui seul.

Messieurs, bien qu'en ne partageant pas ces espérances, je les ai néanmoins parfaitement comprises, et si j'avais connu de moins près, si je n'avais pas été éclairé par un séjour de longues années, peut-être m'en serais-je laissé fasciner moi-même; si en effet un homme, plus qu'un homme, un demi-dieu, était sorti du conclave, le drapeau de l'unité fédérale de l'Italie dans une main, l'étendard des institutions libérales modérées dans l'autre main; si, appuyé d'un côté sur son titre de chef du catholicisme, appuyé de l'autre sur son titre de souverain indépendant au cœur de l'Italie, il avait hardiment, héroïquement employé ces deux rôles pour rallier autour de lui toutes les forces de nationalité et d'indépendance existant parmi ces 26 millions d'hommes, pour appeler l'Italie à l'indépendance, pour appeler le monde à la faveur d'opinions qui se rattachent

à une si belle et si sainte entreprise; s'il avait posé d'un côté la limite constitutionnelle des réformes, comme il a posé avec fermeté à Ferrare la limite des indépendances nationales, il n'y a, selon moi, aucun doute qu'un pareil homme ou qu'un pareil phénomène dans l'histoire aurait produit des résultats devant lesquels reculent les imaginations les plus pleines d'espérances et d'illusions sur le sort de la liberté dans le monde. (*Mouvement.*)

Messieurs, il ne l'a pas voulu; et peut-être en disant ce mot triste aujourd'hui à cette tribune, peut-être y a-t-il ici devant moi des hommes qui pourraient dire pourquoi le pape n'a pas voulu de ce double, grand et saint rôle.

Le pape a voulu seulement deux choses: il a voulu être un pape guelfe, jaloux, préservateur du territoire national, ne cédant pas un pavé de la ville de Ferrare à l'usurpation ni à l'occupation autrichienne; il a voulu d'un autre côté être un réformateur administratif des principaux abus qui, jusqu'à présent, avaient signalé le règne des principaux pontificats auxquels il succédait.

Messieurs, bien que ce rôle fût loin de satisfaire toutes les espérances, et je dirai, au premier moment, tous les fanatismes que ses premiers pas, que ses premiers gestes, que ses premières paroles avaient excités en Italie, cependant le seul aspect de ce double rôle de pape guelfe, conservateur jaloux de sa nationalité et de pape réformateur administratif des abus que déploraient tous les sujets, particulièrement ceux de la Romagne, dans les États pontificaux; le seul aspect de ce double rôle, dis-je, suffit pour donner une immense commotion à l'Italie. Rome, pendant six mois, et cela s'est prolongé encore, ne fut qu'une espèce d'acclamation unanime en faveur de son souverain pontife; il fut intronisé, non pas sur les bras des cardinaux, mais sur les bras de tout un peuple enthousiaste et fanatisé d'espérance. Et à ce mouvement de Rome correspondit à l'instant le mouvement du reste de l'Italie, partout où il ne fut pas réprimé par la violence des princes eux-mêmes, ou par les intimidations extérieures dont nous aurons tout à l'heure à nous occuper.

Le tressaillement de l'Italie fit tressaillir d'abord l'âme véri-

tablement libérale du descendant de Léopold, de ce grand-duc de Toscane dont l'administration n'avait presque plus de réformes à subir, et qui n'avait plus qu'à consacrer ses réformes en leur donnant un caractère de perpétuité et les garanties de la durée après lui.

Turin s'agitant de son côté, vous vîtes ce prince dont je parlais tout à l'heure hésiter d'abord, puis, emporté par le mouvement de son peuple, se poser comme imitateur des actes de Pie IX, et comme souverain plus jaloux et plus armé que lui, protecteur naturel de l'indépendance italienne. Venise elle-même s'agita, et enfin vous avez vu ces jours-ci la Sicile se détacher violemment du royaume de Naples, la Sicile, à qui les traités et les droits antérieurs donnaient une situation tout autre que celle des États italiens; car la Sicile ne fut jamais légitimement adhérente à la monarchie napolitaine. Elle était un pays constitutionnel quand elle accueillit le malheureux prince Ferdinand qui, pour prix de l'hospitalité reçue, lui ravit sa liberté. Parme, Plaisance, Modène s'émurent de même, et vous fûtes obligé de laisser passer les bataillons autrichiens pour apaiser les premiers troubles qui s'y manifestaient.

Mais, depuis cette époque, les circonstances sont devenues beaucoup plus graves, et un traité qui n'est pas encore authentique, qui n'est pas encore publié dans vos protocoles, dans vos journaux, mais qui circule déjà dans l'opinion alarmée sous formes de confidence diplomatique, que l'avenir ne démentira pas vraisemblablement, un traité entre l'Autriche et les duchés de Parme et de Modène stipule ces deux choses : que l'Autriche pourra, lorsqu'elle le jugera nécessaire à la sécurité des puissances amies de l'Autriche, et à la sienne en Italie, envahir les duchés, s'y établir aussi longtemps et en aussi grande force que cela lui conviendra, pourvu qu'elle paye elle-même les frais de l'occupation.

Et, d'un autre côté, ce même traité autorise les duchés à invoquer l'assistance de l'Autriche, à appeler son intervention au cœur de l'Italie, à la charge pour eux seulement de payer la solde de cette intervention.

Ainsi, vous le voyez, de tous les côtés, aux deux extrémités de l'Italie, et pendant que vous contemplez d'un œil impassible

ces orages qui se forment et au midi et au nord de la Péninsule, l'Autriche, soit par des entreprises audacieuses, contestables, mais non réprimées, soit par des traités devant lesquels se déchirera bientôt le droit public de l'Italie centrale, rétablit la force de son occupation, et fait descendre du Tyrol plus de quatre-vingts bataillons pour se tenir prête aux éventualités italiennes. Voilà la situation de l'Italie. (*Mouvement.*)

Maintenant je me demande, à l'origine de cette situation, avant que rien fût aussi gravement compromis, quand le pape venait seulement de donner ce signal salutaire de la renaissance de la Péninsule, et quand il avait imprimé à sa politique nouvelle ces deux caractères de prince jaloux de son territoire et de souverain réformateur des mauvaises lois et des mauvaises pratiques de son gouvernement, quelle situation devait prendre le gouvernement français?

Je vais l'examiner avec une complète impartialité. Vous allez en juger vous-mêmes. Je n'examinerai pas, dans cette affaire, la conduite du cabinet français de mon point de vue à moi, ami trop passionné peut-être de l'indépendance et de la nationalité italienne; je ne l'examinerai pas du point de vue de mes amis de ce côté (la gauche) dans cette Chambre. Je l'examinerai du point de vue où vous siégez vous-mêmes; je l'examinerai au point de vue du parti conservateur, mais du parti conservateur, entendons-nous, libéral, du parti conservateur national, jaloux au moins autant qu'aucun autre de la dignité et de l'indépendance, et des influences naturelles et séculaires de son pays en Italie.

Voilà, Messieurs, le seul point de vue sous lequel j'examinerai la question, et j'espère que, à ce point de vue, je vous démontrerai que la conduite du cabinet français a été hésitante, pour ne pas me servir d'une expression plus caractérisée, que si le cabinet de la France a contemplé au lieu d'agir, que s'il a concilié au lieu d'appuyer, et que si quelquefois ses conseils ont été contradictoires, poussant aujourd'hui à une certaine audace et demain intimidant cette audace dans ses droits les plus sacrés, vous aurez à blâmer, ou à corriger, ou à modifier quelque chose dans la politique du cabinet.

Messieurs, selon moi, il y avait dans la question italienne trois systèmes politiques à adopter pour notre pays, selon que le cabinet, que le gouvernement de la France serait inspiré par l'une de ces trois natures de gouvernement : le gouvernement radical, le gouvernement révolutionnaire, républicain, tranchons le mot, ou un gouvernement représentatif, constitutionnel, modéré, sage, mais ferme dans le maniement de sa politique étrangère; ou enfin un gouvernement timide, un gouvernement rétrograde, un gouvernement abandonnant ses amis naturels pour s'allier à ses éternels ennemis, un gouvernement traître à la liberté.

Voilà les trois points de vue sous lesquels un cabinet français pouvait envisager la question italienne.

Au point de vue du gouvernement radical, révolutionnaire et républicain, qu'y avait-il à faire? Mon Dieu! la chose est simple : allumer le feu; souffler sur ces charbons ardents dans la Péninsule; incendier l'Italie; rallier tous les mécontentements, de quelque nature qu'ils fussent; former l'armée de la désaffection, de la haine contre l'Autriche; se mettre à la tête de cette colonne incendiaire qui aurait traversé la Péninsule; vomir le cratère de cette nation en ébullition sur le Milanais; enfin, se placer partout à la tête, non des gouvernements modérés, mais du mouvement fanatique, du mouvement accéléré, non-seulement de la nationalité, de la fédération, mais de l'unité de la nation républicanisée en Italie.

Voilà le premier point de vue. Mais quel est l'homme sage parmi nous qui voudrait l'adopter? Ce parti, certainement, promettait au cabinet qui l'aurait adopté de grands succès, si l'on peut appeler succès des ravages en Italie; mais, d'un autre côté, il allumait la guerre européenne; c'était l'incendie de tous les systèmes diplomatiques connus. Il n'y a pas un politique sage dans notre pays qui voulût prendre sur lui la responsabilité de tant de sang dont une propagande pareille aurait inondé la Péninsule, l'Autriche et peut-être l'Europe tout entière. (*Au centre : Très-bien !*)

Du point de vue contraire d'un gouvernement modéré, constitutionnel, représentatif, tel que vous avez la glorieuse prétention de l'être aujourd'hui en France, qu'y aurait-il eu à faire? Il y

avait à conserver une rigoureuse mais bienveillante neutralité; il y avait à regarder les événements; il y avait à attendre les circonstances; il y avait à ne pas décourager l'esprit public en Italie; il y avait à laisser espérer, sans les tromper, à ces princes et à ces peuples, que si leur nationalité revivait d'elle-même, que si une fédération des différentes puissances, telles qu'elles sont aujourd'hui définies en Italie, se formait, pour s'appuyer les unes sur les autres, en un faisceau indissoluble, sans rompre leur territoire, la France, qui ne voulait pas être le génie des révolutions, mais qui était et avait le droit d'être le soutien du principe de la liberté et de l'indépendance en Europe; la France, si ces souverains étaient attaqués dans leurs droits, si ces populations étaient opprimées sur leur sol, viendrait les protéger sur leur berceau; car nous ne voulons pas la guerre, nous n'intenterons jamais la guerre; la gloire de ce gouvernement, selon moi, est de ne pas l'avoir voulue. Mais si nous n'en avons pas l'intention nous-mêmes, nous ne reculerons jamais devant la nécessité d'une guerre quand elle sera intentée pour la cause la plus sainte qu'il y ait sous le ciel, c'est-à-dire pour la cause des droits des peuples et des princes réunis dans une seule volonté, sur un seul sol, et dans l'idée de leur indépendance fédérale, modérée, légitime.

Il y avait un troisième parti; c'est celui d'un gouvernement rétrograde, peureux devant ses propres principes, abandonnant partout ses alliés naturels, s'entendant avec ses ennemis eux-mêmes pour opprimer les alliés que le hasard ou la fortune des temps viendrait lui donner. Ce troisième parti, je vais essayer de prouver qu'il a été dans une certaine mesure, que je ne veux point exagérer, mais qu'il a été en apparence, et qu'il a dû produire cet effet sur l'esprit public en Italie, ainsi que je vais vous le montrer tout à l'heure par d'irrécusables témoignages, que ce troisième parti, dis-je, a été malheureusement celui du cabinet des Tuileries dans les affaires d'Italie. Et si je vous le démontre par des pièces, par des faits et par des témoignages selon moi évidents, équivalents du moins à une évidence complète, conviendrez-vous avec nous que le cabinet français a été mal inspiré sur le maniement des affaires de la Péninsule, et qu'un ton plus énergique doit être donné à la politique française par

la volonté de la France, réunie ici en vous dans cette enceinte?

Pour cela, je n'ai pas besoin de rien conjecturer, je n'ai malheureusement qu'à jeter les yeux sur les faits eux-mêmes, (je n'ai qu'à prendre les actes, les dates, les paroles, les événements); et enfin sur les commotions déplorables qui signalent aujourd'hui l'imprévoyance, sinon la connivence de votre politique au delà des Alpes.

Permettez-moi, Messieurs, de citer en très-peu de mots, parmi le peu de notes qui ont été publiées à cet égard, un certain nombre de traits qui caractérisent parfaitement, selon moi, cette alternative d'indécision, d'encouragement, d'inquiétude et de découragement que le cabinet français, depuis l'origine de cette question, n'a pas cessé de répandre parmi les différents États de l'Italie, et principalement dans cet État central de Rome, où les principes de la liberté étaient nés dans la personne du chef du catholicisme.

Messieurs, voici le petit nombre de notes que je me permettrai de lire à cet égard à la Chambre :

Dans une dépêche du 6 août, remarquez-le bien, au commencement même, au point de départ de cette discussion, comment le cabinet français caractérise-t-il la politique que les princes et les peuples d'Italie doivent adopter? dans quelle cause? Dans la cause de leur insurrection nationale et de leur indépendance. Vous allez l'entendre, Messieurs.

« Il faut que l'Italie adopte une politique conservatrice, » dit le ministre.

Je demande à M. le ministre des affaires étrangères, qu'est-ce que c'est qu'une politique conservatrice dans un pays dont la loi commune est l'invasion permanente d'une puissance étrangère, dont la loi commune est l'oppression, l'oppression garantie par les baïonnettes étrangères, de princes, de quelques-uns du moins, qui ne sont au centre de la Péninsule que les délégués même de l'Autriche.

Voilà donc le sens clair et net de la politique du gouvernement français conseillant en Italie la politique conservatrice, c'est-à-dire conservatrice de l'oppression, de l'usurpation, des abus, du morcellement, de l'impuissance des États italiens. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

Le 28 juillet 1847, l'honorable M. Guizot rappelle à ses agents dans les différentes cours d'Italie, et sans doute aussi principalement à M. Rossi, son ambassadeur à Rome, M. Guizot rappelle comme type des réformes que le cabinet français voudrait bien consentir, adopter, patronner peut-être (et vous verrez tout à l'heure que c'est sans danger en Italie), et il conseille, quoi? le fameux mémorandum de 1831.

Or, je supplie les honorables membres de cette Chambre, qui ne sont pas aussi familiers que nous avec les matières diplomatiques, de se reporter à ce mémorandum, et d'examiner sa nature, son origine et ses conditions.

Qu'est-ce que ce mémorandum? C'est un acte combiné entre les puissances du Nord, à la tête duquel était le gouvernement de M. de Metternich, et M. de Metternich lui-même, et auquel le gouvernement français a bien voulu accéder; mémorandum stipulant, définissant quelle était la nature des réformes sans périls, sans dangers, et, permettez-moi de vous le dire aussi, sans aucune portée, sans aucune signification que l'oppression et l'intimidation, que l'Autriche permettait à l'Italie d'adopter sans en concevoir le moindre ombrage. (*Mouvement.*)

Messieurs, voici les termes de la dépêche: « Le gouvernement rappelle le mémorandum des grandes puissances, et se borne là pour toute la réforme des abus actuels. »

Enfin, le 25 août 1847 : « Le gouvernement du roi, dit M. le ministre des affaires étrangères, concevrait de sérieuses inquiétudes... » Écoutez bien, Messieurs, et il ne s'agit pas ici d'une question de constitution, d'une question d'institutions, d'une question de liberté intérieure pouvant donner la moindre alarme à l'ombrageuse Autriche ou à la France, trop timide à côté d'elle; il s'agit de la conservation intégrale du territoire pontifical lui-même : « Le gouvernement du roi concevrait de sérieuses inquiétudes, dit M. le ministre des affaires étrangères, le jour où il serait élevé des exigences inconciliables de la part du pape avec la situation générale en Italie. ».

Cette situation, vous la connaissez, Messieurs: la Toscane subit l'influence de l'Autriche sous un neveu de l'empereur d'Autriche; à Naples elle était sous le coup d'une intervention acceptée et

passée en droit public. Venise possédée par l'Autriche, Parme, Modène et le Milanais occupés, voilà la situation dans laquelle se trouvait l'Italie, voilà la situation à laquelle un cabinet français recommandait aux princes et au peuple d'Italie de ne rien modifier. (*Mouvement.*)

Je vous laisse à juger, Messieurs, par ce seul mot, du sens de la négociation.

Les dépêches continuent ainsi : « A l'égard de Ferrare, nous ne verrions pas sans quelque regret la cour de Rome contracter l'habitude de porter de prime abord devant le public des questions de politique étrangère. » (*Rumeurs à gauche.*)

Enfin, Messieurs, une dernière dépêche à M. de La Rochefoucauld s'exprime en ces termes : « Nous avons plus d'une fois regretté que le saint-siége n'eût pas dès l'origine indiqué nettement la nature et la portée des réformes : les esprits s'égarent ainsi par la dangereuse excitation des espérances et des craintes les plus illimitées. A Florence comme à Rome, nous regardons comme essentiel que le gouvernement ne se laisse pas entraîner par de chimériques prétentions! » L'indépendance et le régime constitutionnel, Messieurs, demandés non pas seulement par les peuples, mais par les princes de ces deux États, voilà les chimères de M. Guizot.

A M. de Marescalchi, à Gênes, on écrivait : « Les réformes doivent se concilier en Italie avec la sécurité des deux gouvernements établis, d'un autre côté, avec les traités sur lesquels l'ordre européen repose. » Les traités de 1815 violés deux fois de suite depuis par l'Autriche.

Enfin, un mot plus significatif encore à M. de Bourgoing, notre ambassadeur à Florence, le 18 décembre : « Les populations italiennes, dit le cabinet français, rêvent pour leur patrie des changements; plus d'une fois l'Italie a compromis ainsi ses plus pressants intérêts. »

Voilà comme toute aspiration de l'Italie, toute aspiration de 26 millions d'hommes enchaînés depuis tant de siècles, voilà comme le martyre de ces populations est caractérisé par le gouvernement même de la France, par le gouvernement de l'indépendance nationale, le gouvernement de la révolution chargée de proclamer la liberté dans le monde; voilà qu'il la caractérise

de honteuse, de dangereuse, de misérable... (*Acclamations à gauche. — Très-bien! très-bien!*)

Mais, Messieurs, si les sentiments secrets, les intentions confidentielles du cabinet français et du gouvernenent se manifestent d'une manière assez transparente, du moins dans les dépêches dont nous ne connaissons que le langage à haute voix, mais dont les paroles à voix basse dans les cabinets du Nord ne nous ont pas été confiées ; si, dis-je, ces intentions sont pour nous assez transparentes dans les notes et dans les dépêches, que ne sera-ce pas si nous interrogeons, comme je vais le faire en ce moment, la discussion de la question italienne qui a eu lieu le 12 janvier dans une autre enceinte? C'est là, que sous la pression de la discussion, sur ce trépied de la tribune qui arracha le secret à l'âme de l'orateur involontairement, c'est là que la vérité éclate dans un mot de l'honorable M. Guizot, dans la dépêche dont il donnait lecture à la Chambre pour justifier sa politique. Ce mot, Messieurs, vous le connaissez : « Il n'y a point de bonne réforme en Italie que celles auxquelles l'Autriche pourra concourir. » (*Dénégations.*)

M. Guizot, président du conseil. Je n'ai pas dit cela.

M. Odilon Barrot. C'est le langage de l'ambassadeur de France, M. de Sainte-Aulaire.

M. de Lamartine. Je demande pardon à la Chambre d'avoir commis involontairement une erreur, et par conséquent une injustice envers M. le ministre des affaires étrangères. Je croyais avoir cité ses paroles que j'ai là sous la main : j'avais confondu les siennes avec celles de notre habile et loyal ambassadeur M. de Sainte-Aulaire, sur lequel j'aurai à revenir tout à l'heure.

Le mot de M. Guizot n'était pas celui-là, le mot de M. Guizot était celui-ci, vous allez voir qu'il différera peu : « Le remaniement de l'Italie serait la guerre avec l'Autriche. » (*Exclamations à gauche.*)

M. Guizot, président du conseil. C'est vrai! (*Approbation au centre.*)

M. de Lamartine. M. le ministre des affaires étrangères vient de me dire : C'est vrai. Le remaniement de l'Italie, dans une certaine proportion, dans une certaine limite d'indépendance et d'institution, serait la guerre avec l'Autriche. Et nous avons eu raison d'éviter à tout prix, non pas seulement la guerre,

mais le moindre conflit, le moindre froissement avec l'Autriche en Italie.

Eh bien ! que l'honorable M. Guizot me permette un souvenir personnel que sa négation, ou plutôt que son consentement vient de susciter en moi, et qui me fait répondre par un fait.

J'ai eu l'honneur, dans des rangs bien modestes alors à cause de mon âge, de participer à des négociations de la France relativement aux révolutions d'Italie, en 1820 et 1821, principalement à la révolution de Naples. Il s'agissait, non pas dans une certaine mesure, de réformes administratives et intérieures, qui n'ont d'autre valeur que la volonté absolue qui les concède, et qui n'ont d'autre durée que la durée viagère du prince qui les a concédées.

Il s'agissait de liberté entière pour le Piémont et pour le peuple napolitain; il s'agissait d'institutions constitutionnelles, libérales, acceptées par les princes, provoquées par la nation, consenties par la plus grande partie de l'Europe. Eh bien ! quelle fut à cette époque l'attitude du gouvernement auquel, certes, vous ne consentiriez pas à être comparés? quelle fut l'attitude de la Restauration dans sa faiblesse? Pensa-t-elle, comme vous, que le moindre remaniement du territoire ou des institutions en Italie serait inévitablement la guerre avec l'Autriche? le pensa-t-elle? L'histoire est là, et vos propres archives sont là pour donner un démenti à ces paroles; la Restauration, Messieurs, voici ce qu'elle fit :

Elle ne contesta pas aux populations italiennes le droit de se régénérer comme vous dans les limites que leur indépendance et leur libéralisme jugeraient convenables à leursituation, à leurs droits intérieurs, et à leur défense extérieure; la Restauration jugea seulement, d'accord en cela avec une grande puissance du Nord, que la constitution de l'Espagne, constitution presque démagogique, improvisée par la contagion des idées dans un moment de surprise en Italie, n'était pas compatible, en effet, non pas avec les volontés de l'Autriche, mais avec la sécurité même de la liberté en Italie. Que fit-elle? Elle négocia, et j'ai été moi-même un des négociateurs subalternes des pensées de la Restauration à cet égard. Elle nous chargea de négocier avec les chefs du parlement napolitain, qui existent

encore, et dont quelques-uns assistent peut-être aujourd'hui, dans cette enceinte, à nos délibérations sur les choses et sur l'avenir de leur pays, elle nous chargea de négocier, quoi? l'adoption de la constitution française, l'adoption de la charte française pour le royaume de Naples et pour le royaume de Sardaigne, à la place de la constitution espagnole, qui ne pouvait être conciliée, ni avec la sécurité et l'indépendance extérieure en Italie, ni avec le droit et la solidité d'une liberté représentative. Ainsi la Restauration même, à cinq ans de son origine, remarquez-le bien, et vous savez quelle origine, à l'ombre des baïonnettes étrangères, la Restauration, qui ne pouvait vivre que de paix, que de complaisances, que de certaines concessions du moins à l'exigence des souverains qui avaient rétabli le trône en France en sa faveur, la Restauration fit à l'Italie des conditions mille fois moins onéreuses que celles que vous lui faites patemment; elle promit d'aller la protéger contre l'Autriche elle-même; elle promit, de concert avec l'Angleterre, si la liberté italienne voulait se contenter de la liberté représentative modérée, c'est-à-dire d'une charte calquée sur la charte française, et non d'une charte calquée sur l'anarchie de Madrid. Voilà ce qui répond à l'affirmation de M. le ministre des affaires étrangères. (*Mouvement.*)

Mais je ne me bornerai pas à ce fait. Je sais que l'honorable M. Guizot a présenté à la Chambre des pairs, il y a peu de jours, et peut-être s'honorera de nous présenter ici même, tout à l'heure, la même dépêche qui paraissait dans ses termes répondre aux plus vives susceptibilités de la France en faveur de l'Italie; je parle de la dépêche du 25 septembre 1847 à M. Rossi.

Eh bien! permettez-moi d'en analyser le sens devant vous, bien que des paroles en aient passé dans l'adresse d'une autre Chambre, et que le sens en ait passé dans les paroles mêmes du paragraphe de l'adresse que nous discutons à notre tour.

M. Guizot termine la dépêche à M. Rossi par ces mots, qui ont éclaté comme une parole de dignité pour la France, d'indépendance future et d'appui constitutionnel en Italie; il dit à M. Rossi : Vous direz au pape (ce ne sont pas les mots, c'en est le sens), vous déclarerez au pape que nous le soutiendrons à la fois contre le parti stationnaire et contre le parti révolution-

naire; que nous le soutiendrons, lui, son indépendance, sa liberté, sa dignité.

Messieurs, une unanime acclamation, bien naturelle dans une autre enceinte, accueillit ces paroles, et si ces paroles avaient, en effet, le sens qu'elles paraissent exprimer, je ne doute pas qu'une acclamation unanime dont je donnerais moi-même, tout ami, tout partisan que je suis de la complète indépendance de l'Italie, le signal; je ne doute pas que cette acclamation ne sortît de ma bouche et de nos cœurs. Mais permettez-moi, je le répète, d'analyser et de découvrir le sens vrai de cette fameuse dépêche produite par M. Guizot dans cette même discussion, dans ce même discours à la fin duquel M. Guizot lisait cette phrase à la Chambre des pairs étonnée; vous allez trouver dans ce sens tout le secret des paroles sous lesquelles ne se manifestent pas l'appui, la sympathie, la liberté future de la Péninsule, mais qui caractérisent en termes évidents les mesures restreintes, et, qu'il me passe le mot, l'expression n'est pas dans son intention, elle est dans la nature du document lui-même, la nature fallacieuse, trompeuse, de la déclaration qu'il semblait faire à l'Europe dans sa dépêche.

Messieurs, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire deux discours, d'abord celui de M. de Sainte-Aulaire, notre honorable ambassadeur longtemps à Rome, à Vienne et à Londres, ambassadeur vieilli honorablement dans nos plus grandes affaires diplomatiques, à qui il n'a pu échapper aucune des volontés, des tendances, rien du sens véritable des différentes négociations qu'il a eu à suivre en 1831 et 1832, principalement dans les affaires de Rome et qu'il a eu à combiner à Vienne près du prince de Metternich.

Que dit M. de Sainte-Aulaire dans tout son discours? Vous vous en souvenez, il nous a tous frappés.

« Le prince de Metternich, dit-il, est un homme supérieur, un homme qui ne repousse pas les réformes en Italie; le prince de Metternich a lui-même en 1831, d'une manière très-libérale, pris l'initiative de conseiller les réformes administratives à Grégoire XVI, et aux autres puissances de l'Italie. Le prince de Metternich n'est pas un de ces hommes timides qui tremblent devant les pas que les nations font dans un certain

cercle, pourvu que le cercle ne dépasse en rien celui qui a été tracé par l'ambition et l'occupation séculaire de son pays. » A cet égard, je rends la même justice que M. de Sainte-Aulaire au prince de Metternich. Je vois en lui un des premiers diplomates et des plus sages Nestors de la diplomatie allemande, et je suis convaincu, comme M. de Sainte-Aulaire, que le prince de Metternich n'est en rien contraire aux réformes que l'honorable M. Guizot voudrait bien patronner en Italie. (*Adhésion à gauche.*)

Je suis convaincu, dis-je, que le sens, que l'esprit que M. le prince de Metternich attachait alors et attache encore aujourd'hui à des réformes parfaitement identiques, que ce sens est en tout conforme au sens que l'honorable M. Guizot y attache dans les dépêches que vous venez de lire. Cela est bien simple. Quand on se reporte à la situation de l'Autriche en Italie, qu'y voit-on? Vingt-six millions dominés, par quoi? par une garnison, par une armée qui ne dépasse pas 40,000 hommes, et qui même, dans ce moment d'émotion générale, ne s'élève pas encore à 120,000 hommes.

Dans cette situation, quel est l'intérêt de l'Autriche? C'est d'assoupir par un bien-être matériel, par des réformes d'abus administratifs, par des réformes de douanes, par des ligues insignifiantes et inoffensives entre les petits États, d'assoupir, dis-je, l'esprit public et l'énergie du pays (*Adhésion à gauche.*); mais c'est là l'A B C de la diplomatie, et l'on n'avait pas besoin de Machiavel pour l'inventer. Quand on veut qu'un peuple s'endorme, il faut lui faire un lit supportable. (*Adhésion à gauche.*) Voilà le sens des paroles de M. de Metternich, rappelées par M. de Sainte-Aulaire, le sens adopté quelques moments après par l'honorable M. Guizot lui-même. (*Mouvement.*)

Car, que dit l'honorable M. Guizot? M. Guizot dit, je lui demande pardon si je ne rapporte pas littéralement les termes que je n'ai pas présents, il faudrait feuilleter trop longtemps pour les retrouver, mais je m'en rapporte parfaitement à sa mémoire et à sa bonne foi, M. Guizot dit dans son discours : Nous nous sommes préalablement assurés que les réformes tentées ou projetées par le pape, ou par les autres souverainetés de l'Italie, pourraient être acceptables et consenties par l'Autriche.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je n'ai pas dit cela!

M. DE LAMARTINE. Je vais alors vous citer les termes :

Voici les termes précis : « D'un côté, les réformes doivent s'y concilier avec les intérêts du gouvernement établi, et de l'autre, avec les traités sur lesquels repose l'ordre européen. »

A GAUCHE. C'est la même chose !

M. DE LAMARTINE. Mais l'ambassadeur de l'honorable M. Guizot, si ce n'est lui-même, l'ambassadeur qui a vécu longtemps dans la confidence du prince de Metternich, venait de dire, peu d'instants avant lui, le secret du cabinet de Vienne : « Les réformes ne nous épouvantent pas, nous les avons conseillées nous-mêmes; » et si vous en doutiez, Messieurs, je reporterais la Chambre à l'acte diplomatique le plus caractéristique, au mémorandum de 1831, dans lequel ces mêmes réformes sont conseillées, proposées, signées par le prince de Metternich lui-même.

Cela étant, que signifie donc la dépêche de M. Guizot à M. Rossi, disant au pape : Nous vous soutiendrons contre les tentatives stationnaires comme nous vous soutiendrons contre les tentatives révolutionnaires? Cela veut dire ceci : Nous nous sommes préalablement assurés, non pas par l'expérience d'un jour, mais par l'expérience de dix-sept ans et par les épreuves de deux révolutions successives en Italie, que des réformes purement administratives, purement douanières, purement matérielles, insignifiantes, ne pouvant amener le développement de l'indépendance des peuples, ni l'exercice de leur souveraineté dans une certaine proportion, ni les institutions constitutionnelles, ni le gouvernement représentatif, ni la fédération, nous nous sommes assurés que ces réformes ne trouveraient pas d'objection dans le cabinet de Vienne, et que, par conséquent, il n'existe pas, il n'existera pas une opposition véritablement stationnaire.

D'un autre côté, que faisons-nous? Écoutez bien, nous donnons gratuitement, bénévolement, injurieusement, que l'honorable M. Guizot me permette de le dire, je le prouverai tout à l'heure par des citations, nous donnons gratuitement ce nom odieux de révolutionnaires, de perturbateurs, de radicaux, à tout ce qui, en Italie, demande autre chose que des réformes insignifiantes, administratives ou douanières. Cela étant bien entendu, d'un côté, qu'il n'y a pas d'opposition de la part de

l'Autriche à des réformes administratives, d'un autre côté, déclarant que nous combattrons le mouvement révolutionnaire, la moindre tendance au développement libéral des institutions dans les principautés italiennes, nous disons : Nous ferons la guerre pour le pape à celui qui voudrait s'opposer à ces réformes, c'est-à-dire à personne. (*A gauche : Très-bien!*)

D'un autre côté, nous disons : Nous soutiendrons le pape contre les révolutionnaires. Et que M. Guizot me permette de le demander, qui sont donc les révolutionnaires, qui sont donc les radicaux qu'il stigmatise en Italie, et dans cette Chambre, et dans l'autre Chambre, et dans ses dépêches à ses agents dans les différentes cours? J'affirme ici, par la connaissance personnelle qu'une cohabitation de douze ans m'a donnée, par la connaissance que j'ai du caractère, du génie, du libéralisme italien, que le mot même de radicalisme n'a pas sa signification dans la langue, que c'est une injure qui n'est pas même comprise au delà des Alpes, que le mouvement libéral n'est nullement un mouvement perturbateur, agitateur, radical, révolutionnaire, comme vous le voulez faire croire à votre pays et au monde pour autoriser votre connivence ou votre inertie, mais que c'est un mouvement de l'esprit humain et de l'indépendance des peuples, mouvement qui couve dans tous les siècles au cœur de l'Italie; mouvement qui, depuis la révolution française, a été accéléré, a soulevé trois fois, mais toujours dans les limites de la fidélité aux princes, les pays dans lesquels éclatait la volonté des institutions libérales. Vous pouvez en juger par les noms des chefs du mouvement, tous les premiers du clergé ou de la haute aristocratie, tous les chefs du mouvement intellectuel et moral de l'Italie, depuis les prédicateurs, comme le père Ventura, jusqu'aux grands noms qui ont occupé autrefois les premières places dans la démagogie mémorable de Gênes et des autres États de l'Italie, depuis les Capponi de Florence jusqu'aux Doria de Gênes, depuis les Monte-Leone de Sicile jusqu'aux Borromée de Milan, et, oserai-je le dire, jusqu'aux Mastaï !

Permettez-moi de vous citer à cet égard un livre qui a paru ce matin ; livre qui, sans doute, ne peut être cité comme une autorité à cette tribune avant d'avoir subi un certain examen,

mais qui renferme des confidences et des faits d'une vraisemblance telle qu'il est presque impossible de lui refuser une certaine foi; ce livre vous prouve dans deux faits éclatants que le premier prédicateur d'Italie, le père Ventura, le chef de l'ordre des Théatins, l'ami de Pie IX, a été toujours le propagateur modéré, mais ferme, courageux, du libéralisme en Italie, de l'indépendance des populations, non pas par des mouvements révolutionnaires qui dépassent les bornes de l'utile et même du possible, mais par des institutions graves, sérieuses, que Pie IX lui-même adoptait au commencement, et devant l'exécution desquelles il lui a fallu, vous savez sans doute pourquoi, il lui a fallu reculer avec désespoir et avec douleur.

Une de ces anecdotes, Messieurs, je vous demande la permission de la lire; elle a frappé il n'y a qu'un instant mes regards à moi-même, et si par hasard elle n'était pas vraie, vous avez plus de moyens que moi de la démentir.

Mais non, Messieurs, je n'abuserai pas des moments de la Chambre en la recherchant pour la lire textuellement. La voici, en deux mots, telle que je m'en souviens.

Le pape, découragé déjà par le ton de vos dépêches, par les conversations fréquentes qu'il a eues avec votre habile ambassadeur à Rome, le pape s'adressa, dans un de ses entretiens, à son ami et confident le père Ventura, qui paraît être lui-même l'inspirateur de la brochure; le pape lui dit tristement : « Eh bien! vous le voyez, nos pensées avortent! La France nous abandonne; nous sommes obligés d'hésiter ou de reculer! » Le père Ventura lui répond : « Il est vrai; mais consolez-vous, vous avez un meilleur et plus solide appui que le cabinet français; vous avez Dieu, le génie des peuples et l'indépendance de votre patrie derrière vous! » (*Mouvement.*)

Ce livre contient plusieurs récits de la même nature que celui-là, et je ne doute pas que quand cet écrit aura reçu, dans peu de jours, la publicité qui lui est d'avance acquise par l'intérêt dont il est plein, ces confidences, si elles ne vous paraissent pas avoir le caractère officiel d'une note diplomatique, présentent du moins un caractère de vraisemblance capable d'émouvoir et de persuader. (*Vive agitation.*)

Messieurs, je n'ai plus que deux pièces très-courtes à lire

à la Chambre, je la supplie de les entendre avec impartialité. (*Interruption.*)

Je la supplie de les écouter avec attention, et de les juger avec impartialité.

L'une est une lettre du chef de ces soi-disant radicaux de Florence, un des hommes qui rappellent les plus grands noms de gouvernement libéral et constitutionnel en France et en Italie, un des hommes dont le nom pourrait être de niveau avec le nom libéral de La Fayette.

Voici, Messieurs, en quels termes il m'adresse à moi-même son opinion sur la conduite de la diplomatie française au cœur de l'Italie. Avec qui? Avec les princes les plus favorablement disposés à accorder à ces peuples non-seulement de meilleurs régimes administratifs, mais encore toutes les garanties de perpétuité de ce régime dans des institutions qui s'affaisseront sur le sol même de la Toscane.

Voici quelques mots de cette lettre, qui honore à la fois le prince et le sujet fidèle dans l'homme véritablement libéral, mais qui ne sépare pas ce libéralisme de la pensée conservatrice qui est dans son âme : faire adopter les idées nouvelles et les faire patronner par le pouvoir ancien. N'est-ce pas précisément ce que l'honorable M. Guizot avait cherché dans ses dépêches et dans ses actes? N'est-ce pas là ce qu'il appelle la politique modérée, mais qu'il n'a jamais nommée encore la politique constitutionnelle?

« Nous ne saurions assez, me dit-il, nous louer du grand-duc de Toscane. Jamais prince... »

Écoutez bien ceci, c'est le chef soi-disant de la révolution libérale qui parle, c'est le chef de cette révolution et de ces radicaux qu'on veut signaler à vos animadversions.

Plusieurs voix au centre. Nommez-le! nommez-le!

M. de Lamartine. Je ne puis le nommer, je ne suis pas autorisé à le faire; mais je suis autorisé à lire cette lettre : je pourrais cependant le nommer à M. Guizot lui-même, au pied de cette tribune. Voici le passage de la lettre :

« Nous ne saurions assez nous louer du grand-duc de Toscane; jamais prince ne fut d'aussi bonne foi, dans l'esprit et dans l'intérêt de sa patrie. Ce n'est pas ici, comme on le croit,

une révolution factice fomentée par une seule classe en Italie ; tout le pays, croyez-moi, sans exception, tout le peuple en est. Vous savez que j'ai toute ma vie prêché la modération, mais cette fois, croyez-moi, mon cher Monsieur de Lamartine, il faut que toute la France parle de ses sympathies pour nous, car le moment est décisif et ne se retrouverait pas. » (*Sensation.*)

Vous voyez, Messieurs, quelle est la langue de ces radicaux, de ces révolutionnaires dont on veut faire peur à l'Europe et à l'Italie elle-même; ce sont des hommes dévoués aux intérêts de leur pays, ce sont les premiers propriétaires de la nation.

Ce sont les hommes investis des dignités publiques dans la cour ou dans les conseils des princes qu'ils poussent à la tête du mouvement. (*Approbation à gauche.*)

Voici une autre correspondance, et c'est la dernière.

Un autre homme, également considérable, d'une autre partie de l'Italie, de Turin, un homme qui, par des circonstances fortuites, s'est trouvé présent à Milan aux actes inqualifiables qui ont fait saigner, il y a peu de jours, les cœurs sympathiques en Europe ; cet homme voici ce qu'il écrit :

« L'archevêque Romilly, quoique dévoué au gouvernement, c'est l'archevêque de Milan, a terminé hier son sermon au peuple par ces mots : « Nous prions tous pour que Dieu daigne « rendre ceux qui nous gouvernent plus justes et plus humains « qu'ils ne l'ont été. »

C'était la première fois qu'il montait en chaire après les massacres des rues de Milan.

Le vénérable Opizzoni, un des premiers membres d'une des premières maisons de Milan, vieillard de quatre-vingt-cinq ans, curé de la cathédrale, quoique aveugle, s'est fait conduire chez le vice-roi, et lui a dit :

« Altesse ! à mon âge, j'ai vu plusieurs invasions, russe, française, autrichienne ; jamais je n'avais vu égorger des citoyens désarmés. Comme chrétien, comme frère et comme curé, je viens dénoncer ces assassinats à Votre Altesse ! »

Voilà les hommes que l'on choisit pour les appeler des radicaux. Ce sont des hommes qui protestent contre le sang versé dans les rues de leur patrie. (*Mouvement.*)

Enfin, le comte Borromeo, après avoir réclamé contre ce qu'il appelle hautement cette boucherie des rues de Milan et de Pavie, le comte Borromeo, grand dignitaire du royaume lombardo-vénitien, quitte ses décorations et répond au gouverneur qui lui demande pourquoi il se dépouille de ses insignes, écoutez le mot, Messieurs : « Monsieur le gouverneur, ma toison d'or est trop souillée par le sang de mes compatriotes pour que je puisse encore la porter. (*Très-bien ! très-bien !*)

« Si les choses vont de ce train, — continue le comte Borromeo, — je vous demande pour moi et pour ma famille tout entière notre émigration légale des États autrichiens. »

Le comte Borromeo est le dernier des neveux de saint Charles Borromée et possède 500,000 livres de rente autour de Milan. Voilà quels sont les radicaux de M. le ministre des affaires étrangères. Ce sont des hommes fidèles à leur patrie, ce sont les premiers dignitaires de leurs pays, qui savent être aussi les défenseurs des intérêts de leurs princes et de leurs concitoyens. (*Sensation.*)

Messieurs, je termine là l'énumération des faits, et je passe à quelques considérations que j'abrégerai autant qu'il sera en moi. (*Parlez ! parlez !*)

A l'aspect de cette politique, à la lecture de ces dépêches, en ouvrant ces confidences qui nous arrivent de toutes parts des hommes les plus respectables de l'Italie, et dont quelques-uns de nos collègues ont le témoignage ici, sur leurs bancs, je me demande d'où vient donc la conduite du gouvernement du roi en Italie? Est-ce inintelligence de la part de l'homme qui gouverne nos affaires étrangères? Je rougirais de discuter cette hypothèse, l'intelligence de cet homme d'État est à la hauteur de toutes les choses humaines de son temps et des autres temps; j'irai plus loin : est-ce par antipathie contre les idées libérales? Est-ce antipathie illibérale aigrie, nourrissant dans son cœur un ressentiment invétéré contre les idées de liberté dans le monde? Non, encore! Je suis juste, et je dois l'être envers des adversaires éminents, et ce n'est pas en les dégradant que j'aimerais à les combattre. (*Très-bien !*) Non, ce n'est pas illibéralisme dans ces hommes d'État. Non! quels que soient les dissentiments qui existent entre nous et l'honorable président du cabinet, sur des

matières intérieures, sur le développement électoral de réforme, de liberté, sur les questions même de politique étrangère, je reconnais, j'ai toujours reconnu, et je crois que l'avenir reconnaîtra en lui un libéralisme théorique, grand, sincère, élevé. Il n'est pas un de ces hommes qui ont peur des idées; et il a ses raisons de n'en avoir pas peur. Il n'est pas un de ces hommes qui en appellent de l'esprit à la force brutale des baïonnettes et de la soldatesque. Non!

Est-donc que le droit, par hasard, manquerait à la cause de la nationalité italienne? est-ce que nous nous trompons tous ici? est-ce que l'Italie elle-même se trompe? est-ce que le droit, le droit sacré manquerait à sa cause? Mais vous le savez tous, vous le sentez tous, c'est mieux que de le savoir, le droit de la nationalité ne périt dans un peuple qu'avec le dernier cœur, que quand le dernier cœur où cette nationalité palpite a cessé de battre. Alors, oui, les nationalités sont finies, elles tombent en poussière, et on en incorpore les fragments dans des nationalités nouvelles et plus vivaces. (*Mouvement prolongé.*)

Mais il y a des symptômes, permettez-moi de vous le dire, il y a des symptômes auxquels la conscience du genre humain reconnaît si une nationalité est morte en effet, si le pouls ne bat plus, si les membres sont froids, s'il n'y a plus ni palpitation, ni aspiration dans la poitrine d'un peuple, et si, en ensevelissant ce peuple, on ne risque pas d'ensevelir avec lui la vie et la nationalité d'une grande race! (*Très-bien! très-bien!*)

Ces symptômes, quels sont-ils?

Le sol d'abord, le sol encore intégralement occupé par une race tout entière et qui n'a prêté que des portions de son territoire au pied de ses oppresseurs ou de ses envahisseurs. Voilà le premier symptôme.

La race encore, la race qui n'a pas été altérée par le mélange avec les races usurpatrices de la conquête, mais qui s'est conservée dans sa force, dans sa vigueur et dans sa pureté.

La langue enfin, autre symptôme, la langue qui est une espèce de parenté, continuée entre les différents membres de la famille nationale, disséminée sur le même sol. Lorsque tous ces symptômes existent, n'en croyez pas la diplomatie, les protocoles, la pensée des oppresseurs ou de ceux dont la conni-

vence voudrait les encourager; la nationalité d'un peuple n'est pas morte. (*Vive adhésion.*)

Il suffit d'avoir passé comme moi une douzaine d'années au milieu d'un peuple, que dis-je? il n'est pas besoin d'un aussi long séjour, il suffit de l'avoir traversé, il suffit, pour chacun d'entre nous dont l'œil est intellligent, dont le cœur est sympathique, d'avoir traversé cette magnifique Italie, pour sentir la vie sous la mort apparente, pour sentir cette éternelle protestation de la nationalité, qui est la dernière arme d'un peuple, et qui survit encore quand on l'a désarmé, comme l'arme de Dieu et de la nature, qu'il n'est donné à personne de briser dans ses mains.

Nulle part cette protestation n'est aussi évidente qu'en Italie; nulle part elle n'a des droits plus sacrés à la sympathie des peuples. Je ne crains pas de le dire, je ne serai démenti par personne, il n'y a pas une race humaine qui ait donné au sol qu'elle habite une consécration plus grande que celle que la race italienne a donnée pendant tant de siècles de gloire, de liberté, de vertu, à ce point géographique de notre globe. (*Très-bien! très-bien!*)

Enfin! Messieurs, j'arrive à la dernière considération, et je demande à M. Guizot : Est-ce une imprévoyance politique? Vous qui avez depuis si longtemps manié entre vos mains les poids de l'équilibre du monde, vous qui avez dû réfléchir si profondément sur l'influence de ces vingt-six millions d'hommes établis à cette extrémité de l'Europe, à vos portes, sans aucune possibilité de conflit avec vous, avec toutes les possibilités, toutes les réalités de sympathie, d'affinité mutuelle, n'avez-vous jamais pensé au sort que vous faites à votre pays, à la puissance que vous lui refusez en refoulant dans l'oppression, dans le découragement et dans la mort ces races dont la sympathie valait pour la France des armées, des traités? Car les traités ne sont signés que par la main des hommes; mais ces sympathies mutuelles entre les peuples faits pour s'aimer, pour se soutenir, aspirer ensemble à la civilisation et à la liberté, ce ne sont pas des traités d'un jour, ce ne sont pas des traités signés par les diplomates, ce sont des traités préparés par la volonté de la Providence, signés et contre-signés par la main de

la nature elle-même, non pas sur des parchemins comme ceux de 1815, qu'on nous a fait signer en tenant la main de la France captive sur un protocole... (*Vives acclamations à gauche.*); mais, je le répète, de ces traités contre-signés par Dieu et par la nature, qui durent autant que les siècles, et qui, quand ces nationalités viennent à resurgir dans le monde, présentent à la France non pas ces misérables éventualités de troubles que vous paraissez envisager seulement, mais ces éventualités de force, de puissance, d'appui contre l'invasion du Nord qui nous menacera tôt ou tard.

Je ne crains pas de le dire, si vous êtes véritablement des hommes d'État et non des diplomates, avez-vous jamais regardé du côté du Nord, avez-vous jamais vu ces soixante-cinq millions d'hommes qui grandissent tous les jours en civilisation, en richesse, en discipline; avez-vous jamais contemplé cette effrayante avalanche d'hommes qui peut descendre un jour sur les parties de l'Europe que vous habitez? N'avez-vous jamais pensé à la situation que vous feraient contre elle les Alpes, servant de citadelle à l'Italie et à la France réunies, ayant la Suisse pour bastion, le Rhin et les deux mers pour frontières? N'avez-vous jamais senti que dans ces quatre positions inexpugnables, avec ces vingt-six millions d'hommes régénérés en Italie pour alliés, avec ces six autres millions d'hommes en Suisse, vos alliés naturels, malgré l'injure que vous leur faites, vous seriez inaccessibles à toutes les tempêtes, et à tous les assauts du Nord, et vous prépareriez à notre pays une force, une puissance qui peuvent seules le rendre capable de résister aux éventualités de l'avenir? (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, j'espère que la Chambre me rendra cette justice au moins dans ma faiblesse, que je n'apporte aucune considération de parti dans une question qui embrasse toutes les zones de cette asssemblée, comme elle implique tous les intérêts de présent et d'avenir de notre pays.

Il faut cependant que je me fasse moi-même la réponse à l'interrogation que je me posais tout à l'heure.

Je me disais : Pourquoi donc cette politique, dont il est impossible de comprendre la signification véritable, pourquoi ce contre-sens de tous les intérêts de la France et de toutes les sym-

pathies de la France en Italie, et de tous les actes de notre diplomatie depuis l'avénement de Pie IX?

Je n'ai trouvé cette raison, ni dans la politique, ni dans l'intelligence, ni dans les antipathies libérales des hommes. (*Bruit.*)

Je prie la Chambre de me prêter encore quelque temps de silence. (*Parlez! parlez!*) Ma voix est altérée depuis hier par un refroidissement.

Je me demandais pourquoi cette déviation complète, non-seulement de toute la science actuelle de notre diplomatie, mais de toutes les traditions de notre politique dans le monde, depuis Marignan jusqu'à Marengo, comment tous ces intérêts amis, toutes ces sympathies violées, rejetées derrière nous pour ne pas les voir, ou déguisées sous ces noms de radicalisme et de révolution afin d'avoir le droit de les détester. (*Approbation à gauche.*) Je cherchais en moi-même quels pouvaient être dans des hommes capables, intelligents et libéraux, les motifs d'une semblable politique, qui n'a pas dit encore son dernier mot, soyez-en convaincus.

Messieurs, il y a plus d'un an que je me suis répondu à moi-même; la France ne m'a pas cru alors, elle me croira aujourd'hui.

Pourquoi abandonnez-vous l'Italie? Pourquoi êtes-vous rejetés forcément dans les alliances antipathiques à votre nature constitutionnelle et libérale dans le monde, comme à votre situation géographique à côté de la Suisse et de l'Italie? Pourquoi? C'est que votre politique, permettez-moi de vous le dire, elle n'est plus à vous; c'est que votre politique est engagée à Madrid par les mariages espagnols. (*Très-bien! très-bien!*) C'est que votre politique, vous avez été obligés de la brûler derrière vous avec toutes vos alliances naturelles et toutes les sympathies des peuples (*Adhésion à gauche.*), le jour où vous avez fait cette concession à un intérêt que M. Thiers appelait si justement un autre intérêt que l'intérêt national, à un intérêt que je ne veux pas caractériser. (*Murmures au centre.*)

Depuis ce jour, toute votre politique a été une politique contre nature, toutes vos alliances ont été condamnées à être des contre-sens. Vous avez été obligés de porter partout la faiblesse

à vos amis et à vos principes, secours et force à vos adversaires et à vos ennemis. (*Mouvement.*)

Voilà la vérité, et vous n'êtes pas le premier gouvernement auquel cela est arrivé. Pensez-y bien.

Vous qui étudiez la sagesse des nations dans leurs annales, n'avez-vous jamais été frappés de ce phénomène bizarre et malheureusement trop fréquent d'un gouvernement qui, ayant achevé son cercle d'évolutions, ramène derrière lui son parti au point où la révolution elle-même avait eu son point de départ, que dis-je? dépasse ce point de départ, qui se porte plus loin, et qui, abandonnant tous ses principes, tous ses amis naturels et reniant les sympathies de ces alliés, va chercher secours, consonnance d'idées et de paroles dans un parti qui ne lui ouvre ses bras que pour mieux l'étouffer. (*Sensation.*)

Messieurs, une histoire bien récente que je lisais ce matin, me fournit un exemple frappant et utile... (*Interruption.*) Messieurs, je ne comprends pas l'interruption.

A gauche. Continuez! ne faites pas attention!

M. de Lamartine. Eh bien! je voyais ce matin que le phénomène d'un gouvernement désertant ses principes, abandonnant tous ses amis, et bientôt justement abandonné par eux à son tour, n'était pas nouveau dans notre histoire, et, aux derniers temps de nos annales, il m'a frappé avec une évidence que je ne cherchais pas.

Il y a eu, Messieurs, à la fin de notre République, au moment où le gouvernement, où les conseils du gouvernement, les cinq-cents et les anciens, épuisés d'hommes, de force, d'énergie, de persévérance, pour conduire à bien la République qu'ils avaient reçue ensanglantée des mains de la Terreur, mais qu'ils avaient déjà commencé à régulariser et à purifier pour la faire vivre entre leurs mains; il y a eu un moment, dis-je, où ce phénomène s'est offert pour ce gouvernement et pour ses conseils, où ce gouvernement et ses conseils ont eu recours à leurs adversaires naturels; où les royalistes du temps, où les conservateurs du moment, les hommes qui voulaient rétrograder de sept ans, ont inondé le gouvernement et les assemblées nationales. Qu'est-il arrivé, Messieurs? C'est que le pays, voyant son gouvernement et ses conseils entre

les mains d'hommes qui, évidemment, trahissaient tous ses intérêts, a abandonné le gouvernement, et la République a péri quelques mois après entre leurs mains.

Des discours récents dans vos deux Chambres, applaudis au moins par votre acceptation et par votre silence, m'ont fait faire involontairement une allusion récente à cet événement! Le 18 fructidor en fut la fatale conséquence!

Voilà le miroir que l'histoire présente à ce gouvernement, et dans lequel tout le monde vous reconnaîtra, excepté vous; voilà le résultat de la première déviation du principe, non exagéré, mais modéré, régulier, mais persistant, mais illibéral, d'un gouvernement; il tombe entre les mains de ses ennemis, il est obligé d'avoir recours à ses ennemis; il se fait exprimer, défendre par eux! C'est ce que nous avons vu à cette tribune avant-hier, et ce que nous avons vu dans une autre enceinte, il y a peu de jours.

Je répète, et je finis par là: Le jour où vous avez engagé votre politique en Espagne, tout a été à contre-sens dans vos actes et tout ira à contre-sens tous les jours davantage. Oui, de ce jour, tout a été contre nature. De ce jour-là, il vous a fallu dire et penser que le Sonderbund était national en Suisse, et que la Diète était une faction. (*Très-bien! très-bien!*)

De ce jour-là, il vous a fallu dire que le droit de l'occupation autrichienne permanente était le droit de l'indépendance italienne. (*Très-bien!*)

De ce jour-là, il a fallu que la France, à l'inverse de sa nature, à l'inverse des siècles et de sa tradition, devînt gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, prussienne en Pologne, française nulle part, contre-révolutionnaire partout! (*Acclamations à gauche.*)

Il a fallu, je le répète, que la France, manquant à sa nature, à ses principes, à ses intérêts, à ses frontières, ne l'oubliez pas, découverte un jour par votre partialité inqualifiable pour son seul antique ennemi, la maison d'Autriche; il a fallu que la France, manquant à tous ses antécédents, se fît l'alliée de ses ennemis; en un mot, il a fallu que, intervertissant pour un seul fait, pour un fait d'un jour, pour un fait que vous déplorez, duquel vous tremblez peut-être dans le secret de vos pré-

visions, il a fallu qu'elle abandonnât toutes les traditions de sa politique, toutes les sympathies les plus sacrées de son âme... (*Allez! allez!*)

Je pourrais continuer encore, mais je ne veux pas abuser... (*Allez! allez!*)

Non, je m'arrête et je vous dis : Je ne demande pas de modification aux mots que l'honorable rapporteur de l'adresse a insérés dans le paragraphe qui est en délibération, relativement à l'Italie; mais je vous ai dévoilé le sens secret, le vrai sens, le sens diplomatique qui vous sera, de jour en jour, de discussion en discussion, révélé davantage; je vous ai dit le désaveu caché sous ce paragraphe. Eh bien! je vote, non contre les mots, mais contre le sens que vous y attachez, et surtout si ce sens vient à être compris ainsi par la malheureuse Italie. Je vote non-seulement avec ma voix et avec ma main, mais, j'en ai la certitude, car mon pays comprendra la vérité, je vote ici avec la voix et avec la main de mon pays tout entier. (*Applaudissements aux extrémités.*) Et non-seulement je vote avec la voix de mon pays tout entier, mais je vote avec le cœur et la voix de la Suisse trahie et de l'Italie menacée et troquée contre l'éventualité d'une couronne à Madrid; je vote avec tous ceux qui, en Europe, ont dans le cœur et un soupir d'indépendance et de liberté, et un souffle de sympathie pour les opprimés. Je désire que les acclamations qui se sont élevées de ce côté de la Chambre (*l'orateur désigne le côté gauche*) passent au-dessus des Alpes... (*Sourires ironiques sur quelques bancs du centre.*)

Ne riez pas, Messieurs; ce n'est pas à mes paroles que ces acclamations s'adressent... (*A gauche : Très-bien! très-bien!*) Mon orgueil ne s'y trompe pas. Non, Messieurs, ne riez pas... (*Nouveau mouvement.*)

Je n'ai pas cette ridicule prétention de croire que ce qui s'adresse à mon pays s'adresse à mes misérables paroles; mais je l'attribue avec bonheur et vérité aux sympathies éternelles de la France... (*Très-bien! très-bien!*), dont je ne suis que l'indigne expression en ce moment. Eh bien! je le redis, je désire que ces acclamations vraiment françaises, dont ma parole n'est pas la cause, dont elle est du moins l'occasion aujourd'hui, je désire qu'elles passent de l'autre côté des Alpes, et qu'elles di-

sent à la nation italienne, à ces vingt-six millions d'hommes qui formeront, je l'espère, prochainement, un jour du moins, à la gloire et à la sûreté de notre patrie, la fédération du Midi contre le despotisme du Nord; je désire que ces applaudissements disent à la nation italienne que le sens que vous attachez à ces paroles du paragraphe n'est pas le sens que nous y attachons, et que, sous le gouvernement de la France, il y a la France elle-même... (*Nouvelles acclamations aux extrémités*); il y a la France libre dans ses sympathies, persévérante dans ses amitiés et dans ses principes, et qui saluera toujours avec gloire et avec ivresse le jour de la résurrection de l'Italie. (*Applaudissements prolongés.*)

SUR

LES BANQUETS RÉFORMISTES

(Discussion de l'adresse [1].)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 février 1848.

M. de Lamartine avait refusé d'assister aux banquets réformistes pour des raisons personnelles [2]; mais dans la discussion de l'adresse il soutint que, par ces manifestations publiques, le pays avait dû avertir le gouvernement, et que le ministère pouvait régler, mais non supprimer l'exercice du droit de réunion.

MESSIEURS,

Un mot de l'honorable M. de Morny m'a appelé inopinément à cette tribune, que l'état de mes forces ne me permettra pas d'occuper longtemps.

Quelle que soit ma reconnaissance pour les intentions à la fois si pleines de justesse et si pleines de générosité de l'hono-

1. Le paragraphe en discussion était ainsi conçu : « Les agitations que sou- « lèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant « la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de « toutes les opinions légitimes. »

2. Voir le 1er volume de l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par M. de Lamartine.

rable auteur de l'amendement, M. Desmousseaux de Givré [1], je ne viens ni l'appuyer ni le combattre. (*Marques de surprise.*)

Je ne viens ni l'appuyer ni le combattre (*Nouveau mouvement.*), et voici pourquoi : c'est que ni moi (et j'ai tort de parler en mon nom seul), ni vous, ni aucun des membres de l'opposition siégeant dans cette Chambre, ne partageons, j'en suis certain, les mesquines susceptibilités dont l'honorable M. de Morny a parlé tout à l'heure ici.

Non, ce n'est pas pour nous que nous serions susceptibles dans une question pareille, c'est pour le droit le plus sacré du pays qui est en discussion depuis trois jours à cette tribune, c'est pour le droit de réunion. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

L'honorable M. de La Rochejaquelein disait hier avec un sentiment différent dont je comprends la source dans son cœur, qu'il gardait encore un souvenir amer d'une flétrissure infligée, il y a quelques années, à une partie de la Chambre à laquelle il appartenait.

Messseurs, je l'avoue, je n'ai pas compris cette parole de l'honorable M. de La Rochejaquelein; il a oublié qu'à cette tribune, dans les luttes tout à fait impersonnelles, dans les luttes politiques, nationales, d'opinions, de convictions que nous soutenons les uns contre les autres avec des chances et avec des succès divers, les coups de nos adversaires ne nous flétrissent pas; les coups de nos adversaires nous honorent, au contraire!

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je ne me suis pas cru flétri du tout! (*On rit.*) Permettez! J'ai précisément dit le contraire, j'ai dit que la flétrissure avait rebondi contre ses auteurs. (*Rumeurs.*)

UNE VOIX : Pourquoi donc tant de rancune, alors?

M. DE LAMARTINE. Ce n'est donc pas, Messieurs, pour repousser de moi ou de mes honorables collègues une des qualifications dont nous menace le projet d'Adresse que je demande à parler un instant à cette tribune.

Non, c'est par un motif plus sérieux pour le fond même de

1. Cet amendement consistait à remplacer la phrase du projet d'adresse par celle-ci :

« Comptez sur la raison publique, éclairée par nos libres discussions, et par « la manifestation de toutes les opinions légitimes. »

cette discussion, c'est pour présenter à cette majorité elle-même devant laquelle j'ai l'honneur de parler, et à laquelle par beaucoup de mes sentiments j'ai appartenu et j'appartiens encore par le sentiment constitutionnel; c'est pour lui présenter, dis-je, une seule réflexion sur l'état grave, sur l'état de crise véritable que vous créez dans le pays (*Non! non!*) en plaçant une portion considérable du pays dans cette alternative que signalait tout à l'heure l'honorable préopinant, ou de céder à l'arbitraire ministériel, ou d'abdiquer, d'abandonner le droit sacré de toute constitution libre, le droit de réunion pour le pays. (*Adhésion à gauche.*) Voilà, Messieurs, ce qui m'amène à cette tribune.

Mon Dieu! il est trop tard pour que j'entre dans des considérations profondes ou générales dans lesquelles tous nos esprits ont été absorbés depuis quelques jours; je ne ferai que les effleurer en peu de minutes. Mais qui de vous tous ne s'est pas demandé, dès l'origine de cette discussion, du moment où le gouvernement intervertissait la question des banquets, du moment qu'il l'a élargie pour proscrire un plus grand nombre de libertés publiques, qui de vous ne s'est pas demandé si ce droit de réunion constitutionnelle et pacifique n'était pas la base même du gouvernement représentatif? Est-il un seul de nous qui pense que le jeu du mécanisme constitutionnel soit concentré dans cette enceinte et dans une autre enceinte à l'extrémité de Paris? Est-il un seul de nous qui pense que quand la royauté, la Chambre des pairs et la Chambre des députés ont dit leur mot sur les affaires du pays, le dernier mot soit dit, Messieurs? Non. En dehors et au-dessus de ces trois pouvoirs, il y a un quatrième pouvoir qui les englobe et les juge tous. (*Approbation aux extrémités.*)

Ne craignez pas, Messieurs, que je me laisse entraîner à des doctrines extra-constitutionnelles: c'est sur le sol même de la Constitution que nous avons notre point d'appui le plus inébranlable, et je ne le quitterai point pour celui des théories. C'est sur votre propre sol que je combats contre les mauvaises aspirations qu'on veut vous faire partager!

Oui, je dis qu'en dehors de la royauté, de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, de tout ce mécanisme, de tout ce jeu du gouvernement et des fictions constitutionnelles,

il existe un suprême pouvoir, un juge, un arbitre qui décide en dernier ressort entre nous : c'est le pays! c'est l'opinion!

Cette urne devant laquelle je parle, elle contient la loi sans doute, mais elle ne contient pas l'opinion. L'opinion, c'est l'air vital du gouvernement représentatif. En la repoussant, en lui interdisant son jeu dans les réunions pacifiques, vous asphyxieriez la Constitution elle-même.

Tous les pays libres, Messieurs, depuis l'Amérique jusqu'à l'Angleterre et jusqu'à Rome, ont eu, pour exprimer l'opinion, ces manifestations nationales, spontanées, extraordinaires, ce *summum jus* des nations, ces symptômes d'agitation par lesquels les citoyens alarmés, inquiets ou désaffectionnés, ont averti leurs pouvoirs publics et cherché à ramener des gouvernants qui s'égaraient.

Sans doute ils n'en usent pas tous les jours. Un pays ne passe pas son temps à écouter les orateurs de place publique ou à s'asseoir à des banquets patriotiques. Mais avez-vous oublié, vous qui blâmez aujourd'hui si sévèrement l'émotion du pays, avez-vous oublié de quelle année nous venons de sortir? N'avez-vous jamais réfléchi à l'effet qu'avait dû produire sur l'esprit des départements, sur l'esprit du pays tout entier, cette année si féconde en scandales, que je craindrais d'attrister mes collègues, si je les énumérais devant eux? (*Rumeurs diverses.*) Avez-vous oublié qu'il devait y avoir une émotion non feinte, mais réelle, intime, profonde, dans la conscience et le sentiment du pays?

Et je dirai plus, Messieurs; si le pays n'avait pas eu le droit de s'émouvoir, à la fin de la session dernière, dans la situation déplorable où les pouvoirs publics lui offraient son propre gouvernement; s'il était resté impassible en face de pareils dangers, de pareilles dégradations, en présence de pareils scandales, je dis que le pays lui-même aurait manqué de cœur; c'est alors que vous auriez à lui adresser le reproche d'accepter la ruine ou le déshonneur de ses institutions. (*Bravos à gauche.*)

L'honorable M. de Morny disait tout à l'heure : « Convenez-vous qu'il y ait eu une agitation répandue dans le pays, accrue, augmentée, soufflée peut-être, et propagée par l'effet des banquets qui sont en discussion? » Non, certes, je ne le nie pas. Je

n'ai pas, de ma personne, participé, par des circonstances étrangères à la politique, aux banquets réformistes qui ont été donnés dans mon département ou dans les départements voisins; mais j'y ai participé de cœur, j'y ai participé d'esprit; j'en ai accepté le principe et j'en accepte d'avance fermement toutes les conséquences.

Oui, il y a eu agitation, une agitation honnête, une agitation salutaire... (*Murmures au centre.* — *A gauche : Oui! oui!*)

UNE VOIX AU CENTRE. Depuis quand l'anarchie est-elle salutaire?

M. DE LAMARTINE. ... Une agitation qui n'avait rien d'artificiel, et si le gouvernement persiste à penser qu'elle a été créée à mains d'hommes, qu'elle a été créée par la parole ou par les trames de quelques hommes ambitieux voulant récolter la popularité sur des tempêtes, le gouvernement est dans son tort, le gouvernement prouve qu'il est mal informé par ses organes naturels, et que ce n'est pas la voix du pays, mais l'écho de ses propres pensées qu'on lui renvoie.

Quant à moi, je le déclare en conscience, je n'ai fomenté aucun banquet réformiste; j'en ai refusé plusieurs; mais j'affirme que nous avons eu plus de peine à les modérer, à les contenir... (*Exclamations ironiques à gauche.*)

UNE VOIX. Ah! il vous a fallu les contenir!

M. DE LAMARTINE. Nous avons eu plus de peine à en diminuer le nombre.

PLUSIEURS VOIX DU CENTRE. Vous reconnaissiez donc le danger? Vous êtes dans le vrai!

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je ne repousse pas l'interruption. J'avais l'intention de dire seulement que nous avons eu plus de peine pour diminuer le nombre des banquets que pour l'accroître dans les départements. (*Rires divers.*)

J'ai ajouté que nous avions eu quelque peine et quelque mérite peut-être à en modérer les expressions et les accents. (*A gauche: Oui! oui!*) Et pour ma part je m'en honore, je n'ai pas craint d'y compromettre ma popularité dans mon pays même; je n'ai pas craint d'y désavouer ce qui me semblait excessif ou dangereux. Mes collègues de ce côté (*la gauche*) en ont fait autant et s'en vantent. Oui, nous avons voulu, et nous

y avons réussi dans soixante et quelques banquets, soutenir d'une main, tempérer de l'autre, le feu d'indignation honnête et de patriotisme régulier qui brûlait trop de lui-même dans l'âme de nos concitoyens.

Non, Messieurs, ce n'est pas une agitation artificielle, ce n'est pas un foyer soufflé avec un souffle d'homme, il n'aurait pas eu cette universalité, il n'aurait pas eu ce caractère qui vous alarme aujourd'hui.

Le pays a été patient depuis dix-sept ans, car vous devez vous faire à vous-mêmes cette interrogation consciencieuse. Comment ne vous demandez-vous pas ceci : « Par quel hasard, par quelle circonstance bizarre ce phénomène d'un peuple qui a besoin de se réunir, de s'entretenir avec lui-même, d'écouter la voix de ses citoyens actifs sur les grands faits qui peuvent menacer sa sécurité au dehors et sa liberté au dedans, comment ce phénomène a-t-il attendu dix-sept ans pour se manifester avec cette universalité et avec cette intensité dans notre pays ? »

Messieurs, c'est que le pays n'avait pas encore suffisamment réfléchi sur les dangers de votre politique, c'est que le pays ne s'était pas encore assez rendu compte de la persistance, de l'obstination du faux système dans lequel vous l'entraînez, en dehors de toutes ses lignes, à l'intérieur ; en dehors de toute sa politique, de sa dignité et de sa sécurité, à l'extérieur. Mais le jour où, après avoir patiemment réfléchi, il s'en est rendu compte ; quand il a vu ce système obstiné de restriction légale au dedans, d'oligarchie véritable cherchant à fonder le gouvernement du bon plaisir à la place de la grande démocratie qu'avait promise la charte de 1830 ; quand il a vu que ce système changeait de main sans changer d'action, et que nous revoyions toujours les mêmes choses sous d'autres hommes ; quand il a vu la corruption monter comme un flot impur jusque sous les pieds des pouvoirs publics ; quand il a vu ce que j'ai appelé ailleurs les tragédies de la corruption ; quand il a vu l'écume des vices les plus sordides monter à la surface de la société politique, au lieu de retomber, comme elle le doit, dans la lie des populations ; quand il a vu la politique des dix-sept ans à laquelle vous l'aviez laborieusement et glorieusement atta-

ché, enfin la politique de la paix sapée tout à coup par vos propres mains, pour un intérêt de famille, pour un bénéfice tout dynastique en Espagne (*Violents murmures au centre.*); quand il a vu sacrifier ses alliances naturelles de liberté et de gouvernement constitutionnel à des alliances antipathiques avec les oppresseurs de l'Italie et de la Suisse (*Bravos à gauche.*); quand il a vu la Suisse rejetée à l'influence de nos adversaires éternels sur notre frontière de l'Est; quand il a vu la Péninsule italique découragée, la France enfin enserrée comme systématiquement par votre politique étrangère dans une frontière de contre-révolution (*Murmures et dénégations au centre. — Oui! oui! — Bravos aux extrémités.*) : alors, oui, il s'est ému; et ici que l'honorable M. de Morny me permette de répondre un mot à la dernière pensée de son discours; le pays s'est ému, et il a montré par là qu'il était un sage et prudent pays.

Et qu'auriez-vous donc pensé, qu'auriez-vous donc dit, dirai-je à l'honorable M. de Morny et à ses amis, si le pays, au lieu de manifester cette inquiétude, cette agitation en plein jour, avait attendu dans un silence perfide, que les germes de désaffection que vous avez semés depuis tant d'années... (*Vives rumeurs au centre. — Aux extrémités : Oui! oui! Très-bien!*)

... S'il avait attendu, dis-je, que ces germes de désaffection que vous avez semés et que vous voulez cultiver aujourd'hui avec tant de soin entre le gouvernement et le pays eussent couvé dans le sol, que la distance entre la monarchie et la nation se fût encore élargie, et qu'à un jour donné, au lieu de cette agitation constitutionnelle et pacifique, au lieu de cette opinion qui gronde en plein soleil, vous eussiez eu des mines éclatant à tous les pas sous les pieds du gouvernement! Oh! alors, oui, M. de Morny aurait dû s'étonner; alors, oui, M. de Morny aurait pu nous accuser; alors, oui, il aurait pu dire : Vous agissez comme des factieux, vous agissez comme des conspirateurs, vous trompez le gouvernement en imposant silence aux mécontents.

Nous n'avons voulu agir, c'est moi-même qui l'ai dit dans un de ces banquets, ni en factieux, ni en conspirateurs; nous avons voulu agir, nous avons agi en citoyens sûrs de leur droit, fermes dans leurs opinions, loyaux même dans leur résistance,

et avertissant le pouvoir de la désaffection qui naissait sous ses pas, des dangers de la situation, de l'état d'irritation des opinions inquiètes, de l'abîme qui se creusait entre vous et nous. Lequel est le parti des conspirateurs? lequel est le parti des bons citoyens?

Et voilà ce que vous accusez! voilà contre quoi vous promettez, vous menacez, non pas de vous servir de lois évidentes devant lesquelles tout bon citoyen baisse le front; mais d'agir sans loi, avec des lois équivoques au moins! Que dis-je? contre toutes les lois, vous menacez la représentation elle-même de venir mettre la main de la police sur la bouche du pays! (*Non! non!*) Voilà ce dont vous menacez une nation comme la France!

Ah! Messieurs, permettez-moi, sans aucun esprit d'irritation ni de parti, quoi que vous en puissiez penser, permettez-moi de vous parler avec la conscience prévoyante d'un bon citoyen qui, placé à un autre point de vue, doit voir d'un autre horizon aussi les dangers qu'une pareille conduite et de pareilles menaces préparent à ce pays.

M. le président du conseil disait hier un grand et beau mot; il vous parlait des grandes armes, du danger que courent tour à tour les oppositions et les gouvernements en se servant de ces grandes armes, de ces armes extrêmes à l'aide desquelles les uns veulent attaquer, les autres veulent défendre leur droit menacé. Que M. Guizot me permette une réflexion, et je terminerai par là ce peu de paroles. (*Écoutez!*)

Le gouvernement, selon moi, dans la crise, j'insiste sur le mot, dans la crise grave qu'il a créée et qu'il veut créer systématiquement aujourd'hui...

VOIX NOMBREUSES. Pas du tout!

A GAUCHE. C'est cependant la vérité!

M. DE LAMARTINE. ... Le gouvernement avait le choix des armes, Messieurs; il avait trois natures de conduite, il avait trois armes à son choix pour obvier au mal qui paraît le préoccuper si vivement, et qui, je le reconnais, préoccupe légitimement une partie du pays lui-même.

Il avait contre les banquets, contre le droit exagéré, permanent, de réunion, il avait d'abord l'arme de la liberté, celle

dont il a jugé à propos de se servir pendant six mois, tolérer les banquets, les laisser continuer s'ils doivent continuer, s'éteindre s'ils doivent s'éteindre, évaporer le feu de la colère, du retentissement, de l'indignation, de l'émotion publique (si vous voulez, j'atténuerai tous les mots), et faire son profit des symptômes de l'opinion publique qui s'était manifestée légalement et constitutionnellement dans ces banquets; en profiter pour changer de route, pour rectifier ses institutions rétrécies au dedans, pour rectifier au dehors le faux système d'alliances illibérales dans lesquelles nous nous sentons enlacer!

Il avait une autre arme, c'était une loi; reconnaissant qu'il n'était pas armé dans la législation actuelle contre un fait nouveau qui se présentait avec cette universalité et cette intensité dans le pays, il pouvait présenter une loi libérale, une loi régulatrice constatant le droit, ne le détruisant pas, loi que nous aurions discutée loyalement, et devant laquelle, quand elle aurait été portée, nous nous serions inclinés, comme le doit tout bon citoyen. En France, je le reconnais, toute liberté doit avoir sa responsabilité; la nation même est responsable.

Il avait une dernière arme, c'était l'arbitraire; et c'est celle qu'il paraît vouloir choisir pour interdire au pays l'exercice de ce grand droit de réunion politique, du droit primordial à tous les autres, sans lequel, je ne crains pas de le dire, aucune institution libre et représentative ne peut exister dans aucun pays. C'est l'arme que le gouvernement a saisie : eh bien! qu'il me permette de le lui dire, c'est la plus petite de ces grandes armes, et c'est aussi la plus dangereuse; c'est celle, n'en doutez pas, qui se brisera dans ses mains, ou qui, si elle ne se brise pas aujourd'hui dans ses mains, tournera inévitablement contre ceux qui auront eu la faiblesse de la lui forger. (*Vive approbation à gauche.*)

Messieurs, avez-vous quelquefois réfléchi, depuis ces trois séances orageuses qui passionnent non-seulement cette enceinte, mais qui agitent déjà l'air extérieur, avez-vous réfléchi aux conséquences de l'acte que vous proposez à votre majorité, à cette majorité sur laquelle vous semblez vouloir jeter le bandeau de votre aveuglement? Avez-vous réfléchi aux conséquences de l'acte que vous proposez à votre majorité contre

nous? Je vous le dis bien, je vais en deux mots aider à vos réflexions. (*Écoutez! écoutez!*)

Je suppose qu'à défaut de reconnaître la législation obscure, équivoque, inapplicable et inappliquée que vous voulez opposer au droit de réunion pacifique, et pour moi, je vous déclare en conscience qu'après avoir entendu ce débat, cette législation prétendue de 1790 me paraît une dérision du nom de loi; je suppose qu'une partie du Parlement se refuse à céder à votre arbitraire interdiction, et à vous sacrifier sans résistance légale la plus fondamentale des libertés du pays : ne seriez-vous pas, par une pente naturelle et logique, amenés à porter pour ce fait une sentence d'indignité contre une partie de la représentation? (*A gauche : Oui! oui!*)

VOIX A L'EXTRÉMITÉ. Dites d'iniquité.

M. DE LAMARTINE. Et si, à la suite de cette sentence d'indignité prononcée par une partie de la Chambre contre l'autre, les députés frappés par cette sentence ne reconnaissaient pas votre autorité, s'ils venaient siéger du droit de leurs mandataires, du droit de leur pays, inviolable sur ces bancs, alors savez-vous à quoi vous en seriez réduits? Un seul nom le rappelle, Messieur, le nom de Manuel. (*Approbation à gauche. — Exclamations au centre.*)

Oui, le nom de Manuel, proscrit de cette enceinte, s'élève comme un avertissement sinistre sur l'écueil où vous poussez ainsi votre majorité! (*Violentes exclamations au centre.*)

Mais, Messieurs, vous rencontrerez ici autant de Manuel qu'il y a de députés qui ont participé de cœur et de fait à l'agitation légale de leurs départements, et qui sont décidés à ne pas sacrifier sans résistance légale la base même des institutions libérales, dans le droit inaliénable de réunion. (*Mouvements divers.*)

Quant aux personnalités contenues dans le discours de la couronne, je termine par la lecture d'une note qu'un de mes honorables collègues vient d'extraire de l'histoire d'Angleterre, et qui semble avoir été écrite pour cette discussion même. Vous allez en juger. Elle vous peindra en peu de mots, en peu de faits, les conséquences logiques de l'espèce d'ostracisme constitutionnel que vous engagez votre majorité à prononcer. Elle

vous prouvera, suivant l'expression de l'honorable M. de La Rochejaquelein hier, que l'ostracisme ne se borne pas à frapper moralement ceux sur lesquels vous le dirigez, qu'il rebondit sur ceux-là même qui l'ont prononcé.

Voici, Messieurs, ce passage. Je vais le lire sans réflexions.

Quand on voulut accuser le comte Darmby, sous le règne d'Élisabeth, un membre se leva tout à coup dans la Chambre des lords, et parla ainsi dans une circonstance toute semblable où vous délibérez :

« En ce temps-là, le comte d'Essex fut poursuivi par sir Walter Raleigh, et vous savez ce qui est arrivé à sir Walter Raleigh.

« Lord Bacon poursuivit sir Walter Raleigh, et vous savez ce qui est arrivé à lord Bacon.

« Lord Buckingham poursuivit à son tour lord Bacon, et vous savez ce qui est arrivé au duc de Buckingham.

« Le comte de Stafford poursuivit le duc de Buckingham, et vous savez ce qui est arrivé au comte de Stafford.

« Sir Henri Weil poursuivit le comte de Stafford à son tour, et vous savez ce qui est arrivé à sir Henri Weil.

« Le chancelier High poursuivit sir Henri Weil, et vous savez ce qui est arrivé au chancelier High.

« Qu'arrivera-t-il au comte de Darmby ? C'est ce que je ne veux pas décider, c'est ce que vous allez décider.

« Celui qui va poursuivre le comte de Darmby, il ne me sera pas bien difficile de lui prédire ce qui lui arrivera à lui-même. »

Je finis par cette citation qui vous prouve, par une génération indéfinie d'actions, de réactions, d'incriminations et de vengeances, les conséquences de la politique qu'on veut nous faire adopter, et je reviens en deux mots aux banquets.

Je reviens à la pensée qni me préoccupe, à ce conflit déplorable que vous voulez établir entre le droit du pays et votre police! Vainqueurs ou vaincus, vous seriez également à plaindre.

Écoutez un seul mot encore, celui-là seul pour lequel je suis soudainement monté à la tribune. Ce mot, le voici : Souvenez-vous du Jeu de Paume de 1789, à Versailles; souvenez-vous de ce Jeu de Paume, d'où sortirent pour la France la Révolution, la liberté avec toutes ses conséquences funestes, et ses conséquences glorieuses pendant les cinquante années qui viennent

de s'écouler, et pour les générations qui viendront après nous.

Or, qu'est-ce que c'était que le Jeu de Paume et ses suites, Messieurs? (*Mouvement en sens divers.*) Le Jeu de Paume et le serment qui en sortit n'étaient que le droit de réunion disputé au pays? (*Violente interruption.*) Le Jeu de Paume ne fut qu'un lieu de réunion fermé par des ministres téméraires. (*Exclamations diverses.*)

Les murmures ne m'empêcheront jamais d'accomplir mon devoir de député, et d'avertir mon pays et le gouvernement des conséquences fatales que j'entreverrai dans un acte de la majorité.

Oui, le Jeu de Paume, je le répète, et c'est par là que j'achève, ne fut qu'un lieu de réunion politique fermé par des ministres imprudents et rouvert par la main de la nation à la représentation du pays!

SUR LE DROIT DE RÉUNION

20 février 1848.

Nous empruntons à l'*Histoire de la Révolution de 1848* le récit des circonstances qui expliquent cette improvisation :

« Le douzième arrondissement de Paris avait organisé un banquet. L'opposition avait promis de constater son droit en y assistant. Le banquet devait avoir lieu le 20 février. Le ministère ne s'y opposait pas par la force. Il se proposait seulement de faire constater le délit par un commissaire de police et de faire juger le fait par les tribunaux. L'opposition était unanime pour accepter le débat juridique sur ce terrain. Tout se préparait pour cette démonstration pacifique.

« La veille, le ministère, inquiet d'une convocation adressée aux gardes nationaux sans armes, par les républicains impatients, déclare à la tribune qu'il revient sur ses concessions, et qu'il dissipera la manifestation par la force.

« M. Barrot convoque l'opposition constitutionnelle chez lui pour délibérer. On propose de s'abstenir devant la résolution extrême du gouvernement. M. Barrot et ses amis cèdent à ce conseil.

« Le lendemain une seconde délibération a lieu chez un restaurateur de la place de la Madeleine. M. de Lamartine, M. Berryer, M. de La Rochejaquelein y sont convoqués. Environ deux cents députés de toutes les nuances d'opposition modérée y assistent. On discute sur le parti à prendre ; la discussion est longue, diverse, embarrassée, sans conclusion digne et ferme d'aucun côté. Si l'opposition recule, elle s'anéantit, déshonore son nom, perd son autorité morale dans le pays : elle passe sous les fourches caudines du ministère. Si elle persiste, elle court le risque de trop vaincre et de donner la victoire au parti qui veut ce qu'elle redoute : une révolution... Le débat se pro-

longe. Lamartine, quoique étranger à l'agitation des banquets, ne peut tolérer l'humiliation d'une retraite sans honneur pour l'opinion libérale. Il répond soudainement à M. Berryer, qui avait admirablement protesté sans conclure : »

Messieurs,

En écoutant l'honorable M. Berryer, qui vous ouvrait tout à l'heure si franchement et si éloquemment sa grande âme, je me rendais trop bien compte de ses hésitations d'homme de bien, de ses anxiétés patriotiques, de ses efforts d'esprit pour trouver le droit, la vérité et la lumière dans la terrible crise où la démence d'un ministère agressif place les bons citoyens, à quelque opinion nationale qu'ils appartiennent; je reconnaissais mes pensées dans les siennes, je retrouvais mon propre cœur dans le sien!

Et moi aussi, j'ai médité comme lui, comme vous tous, sur le parti le plus honorable, le plus national, le plus prudent à la fois et le plus ferme à prendre dans l'alternative cruelle où nous sommes comme emprisonnés par la circonstance; et moi aussi j'ai aperçu les combinaisons des partis divers, compliquant pour nous les difficultés du moment et de l'avenir; et moi aussi, j'ai vu quelques vides dans nos rangs depuis que le moment approche; mais je ne m'y suis pas arrêté! Que nous importent les absents dans des crises de cette nature! Je ne regarde jamais où sont tels ou tels hommes, je regarde où sont les droits de mon pays! (*Acclamations générales.*)

On nous dit : La crise est forte, les circonstances sont tendues, les dangers peuvent être grands pour la responsabilité des hommes fermes qui marchent en tête, au nom de leur pays. Messieurs, j'en suis plus convaincu que les préopinants, ce serait un aveuglement que de ne pas les voir; ce serait une faiblesse que de vous les dissimuler! La foule est toujours un péril, même quand elle est rassemblée par le sentiment le plus juste et le plus légitime de son devoir et de son droit. Nous le

savons; nous connaissons le mot si vrai de l'antiquité : « Quiconque assemble le peuple l'émeut par son seul rassemblement! » Oui, l'horizon politique, l'horizon rapproché, l'horizon de cette semaine est chargé d'anxiétés et d'éventualités, dans lesquelles mon esprit s'est arrêté et s'arrête comme vous! Oui, j'ai réfléchi et je réfléchis encore en ce moment, dans une cruelle perplexité, devant moi-même et devant vous! Oui, sur un doute si pesant pour notre responsabilité d'hommes de bien et d'hommes de cœur, je n'interroge pas mon intelligence seulement; non, je descends plus profondément en moi-même, je frappe sur ma poitrine, j'interroge ma conscience devant le juge suprême des intentions et des actes, et je me pose ainsi la question sur laquelle vous délibérez : (*Sensation.*)

Quelle est notre situation?

Nous sommes placés par la provocation du gouvernement entre la honte et le péril. (*Bravos.*) Voilà le mot vrai de la circonstance! Je le reconnais, et votre assentiment me prouve que j'ai touché juste! (*Oui! oui!*) Nous sommes placés entre la honte et le péril. (*Nouvelle adhésion.*)

La honte, Messieurs! peut-être serions-nous assez généreux, assez grands, assez dévoués, pour l'accepter pour nous-mêmes. Oui, je sens que pour ma part je l'accepterais, j'accepterais mon millième ou mon cent millième de honte; je l'accepterais en rougissant, mais glorieusement, pour éviter à ce prix qu'une commotion accidentelle n'ébranlât le sol de ma patrie, et qu'une goutte de ce généreux sang d'un citoyen français ne tachât seulement un pavé de Paris! (*Bravos unanimes.*)

Je me sens capable, vous vous sentez tous capables de ce sacrifice! Oui, notre honte plutôt qu'une goutte de sang du peuple ou des troupes sur notre responsabilité! (*Nouveaux bravos.*)

Mais la honte de notre pays, Messieurs? Mais la honte de la cause de la liberté constitutionnelle? Mais la honte du caractère et du droit de la nation? Non, non, non, nous ne le pouvons pas, nous ne devons pas, ni en honneur ni en conscience, l'accepter! Le caractère, le droit, l'honneur de la nation ne sont pas à nous, ils sont au nom français! Nous n'avons pas droit de

transiger sur ce qui ne nous appartient pas! (*Bravo! bravo!*)

Et que dirions-nous en rentrant dans nos départements à ceux qui nous ont confié la défense de leurs droits et le soin de leur dignité de peuple libre? Quelle serait notre attitude, quel serait notre rôle devant eux? Quoi! nous avons exercé avec eux, sur la foi de l'usage et du droit de réunion chez tous les peuples libres, sur la foi de la Restauration, sur la foi des ministres de la révolution de Juillet eux-mêmes qui nous en ont donné l'exemple, ce droit légal de réunion politique; nous avons autorisé par notre présence ou, comme moi, par notre consentement sinon par notre présence, ces réunions pacifiques où l'opinion constitutionnelle se fait entendre des députés ou des pouvoirs; nous avons encouragé les citoyens à pratiquer constitutionnellement, sagement, modérément, ce droit de l'émotion publique! nous leur avons dit: Si on attaque en vous ce droit, nous le défendrons, nous le sauverons pour vous, nous vous le rapporterons tout entier, ou du moins investi des garanties et des règles qu'il appartient à la loi seule de lui donner pour en régler l'exercice!... (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, voilà ce que nous leur avons dit! et aujourd'hui, cédant lâchement, non pas à une loi que j'ai demandée moi-même à la Chambre, mais à une capricieuse et arrogante injonction d'un ministre du haut de la tribune, nous prendrions son interdiction arbitraire pour loi! nous lui livrerions sans constatation légale de notre résistance à la force, nous rendrions à l'arbitraire nos armes constitutionnelles! nous déserterions nos engagements et ce que nous croyons la garantie fondamentale et la liberté de la nation! Nous la laisserions sans procès-verbal au moins de spoliation, nous la laisserions dépouiller de celle de ses libertés qui est la garantie de toutes les autres, la liberté de l'opinion! et nous rentrerions dans nos villes, dans nos départements, en disant à nos commettants: « Voilà ce que nous rapportons de ce champ de bataille légal où vous nous avez envoyés combattre pour vous: les débris de votre constitution, les ruines de votre liberté d'opinion! l'arbitraire ministériel à la place du droit national! » (*Bravos prolongés.*)

Nous avons mis le cou de la France sous les pieds d'un ministre! (*Nouvelles acclamations.*)

Non, non, cela n'est pas possible ! Nous ne serions plus des hommes, ce ne serait plus un peuple ! Nous devrions donner à l'instant notre démission et disparaître, et nous anéantir dans la déconsidération publique ! (*Nouvelles acclamations.*)

Et ne croyez pas qu'il y ait dans ces paroles un misérable sentiment d'orgueil personnel ; je le répète, nous déconsidérer, nous anéantir, nous, ce n'est rien ! Mais déconsidérer, mais anéantir notre pays, voilà la honte ! voilà le crime ! voilà l'infamie que nous ne pouvons pas accepter ! (*Bravos unanimes.*)

Messieurs, parlons de sang-froid ; le moment le réclame. Le procès est imposant entre le gouvernement et nous. Sachons bien ce que nous voulons faire accomplir mardi à la France. Est-ce une sédition ? Non. Est-ce une révolution ? Non. Que Dieu en écarte le plus longtemps possible la nécessité pour notre pays ! Qu'est-ce donc ? Un acte de foi et de volonté nationale dans la toute-puissance du droit légal d'un grand pays ! La France, Messieurs, a fait souvent, trop souvent, trop impétueusement peut-être depuis cinquante ans, des actes révolutionnaires ! Elle n'a pas fait encore un grand acte national de citoyens ? C'est un acte de citoyens que nous voulons accomplir pour elle, un acte de résistance légale à ces arbitraires dont elle n'a pas su se défendre assez jusqu'ici par des moyens constitutionnels et sans armes autres que son attitude et sa volonté ! (*Oui ! oui ! Très-bien.*)

C'est donc un acte de citoyens que nous voulons faire et où la France veut être notre témoin par les yeux du peuple de Paris ! Sachons une fois garder, sauver, affermir, par un acte pareil, par une attitude inébranlable et calme, par l'appel à la justice et non à la violence du pays, sachons une fois garder ce que nous avons su si souvent conquérir, et jamais conserver ! (*Adhésion.*)

Cet acte a des dangers dans l'exécution ! Qui le nie ? Mais l'abjuration de ses droits par la nation, mais l'acceptation de l'arbitraire, mais l'encouragement aux tentatives d'usurpation ministérielle, mais l'abaissement du caractère national devant tous les gouvernements, n'en ont-ils pas aussi, des dangers ?

Des dangers ? n'en parlez pas tant, vous nous ôteriez le sang-froid nécessaire pour les prévenir, vous nous donneriez la tentation de les braver ! Il ne dépendra pas de nous de les écarter

de cette manifestation par toutes les modérations, les réserves, les prudences d'action et de paroles recommandées par votre comité. Le reste n'est plus dans nos mains, Messieurs; le reste est dans les mains de Dieu! Lui seul peut inspirer l'esprit d'ordre et de paix à ce peuple qui se pressera en foule pour assister à la manifestation pacifique et conservatrice de ses institutions! Prions-le de donner ce signe de protection à la cause de la liberté et des progrès des peuples, et de prévenir toute collision funeste entre les citoyens en armes et les citoyens désarmés! Espérons, conjurons tous les citoyens qu'il en soit ainsi. Abandonnons le reste à la Providence et à la responsabilité du gouvernement, qui provoque et qui amène seul la nécessité de cette dangereuse manifestation. Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes, je le crois, je l'espère; mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays! (*Bravos prolongés.*)

Maintenant, Messieurs, un mot sur la forme. On nous dit : Pourquoi un banquet?—Parce que la question a été posée sur les banquets. — Pourquoi un acte public? — Voulez-vous donc que nous fassions en secret une protestation publique? M. Berryer vous a dit tout à l'heure...

M. Berryer. Ce n'est pas moi qui ai parlé du banquet, c'est un autre orateur.

Plusieurs voix. Il est absent.

M. Lamartine. Je reconnais mon erreur, ce n'est pas M. Berryer qui a fait cette objection ; et puisque celui qui l'a faite est absent, je m'abstiens de lui répondre, et je termine par ce seul mot : — Ne délibérons plus, agissons. (*Agitation prolongée. La délibération est fermée.*)

RÉVOLUTION DE 1848

M. de Lamartine a raconté dans ses *Mémoires politiques* la part qu'il a prise à la Révolution de février, l'action principale de sa vie. Nous reproduisons ici les paroles textuelles et nous suivons jour par jour dans ses discours l'enchaînement de ces circonstances mémorables. Ces événements, qui ont été diversement appréciés, et dont les contradictions des partis ont souvent dénaturé le caractère, reprennent leur sens exact devant le témoignage des paroles nées du moment même. — L'histoire prononcera sur les pièces. Nous les donnons complètes et palpitantes encore de la vie même d'une révolution, préface d'un nouvel ordre d'institutions dans le monde. *Novus rerum nascitur ordo.*

---

24 février 1848.

Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin, ayant pour but la formation d'un gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation.

MESSIEURS,

Je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple.

Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et de plus, c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique.

Mais, Messieurs, si je partage cette émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour renverser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable, et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin.

Eh bien! Messieurs, comment le faire? comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a portés jusque dans cette enceinte? comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire pour ainsi dire ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard lorsque ces fic-

tions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'y avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens, d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser.

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé par le glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire, un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. Je demande donc un gouvernement provisoire.

Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens: deuxièmement de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

25 février 1848.

Discours au peuple envahissant l'intérieur de l'Hôtel de Ville, accusant le Gouvernement provisoire de trahison, et voulant le forcer à proclamer immédiatement, sans réserver les droits de la nation, la forme du gouvernement républicain.

Eh quoi! Citoyens, si l'on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, détruit l'oligarchie, obtenu le suffrage universel au nom du titre d'homme, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin la République! cette République, le rêve lointain de ceux même qui sentaient son nom caché dans les derniers replis de leur conscience comme un crime! Et quelle République? Non plus une république comme celles de la Grèce ou de Rome, renfermant des aristocrates et des plébéiens, des maîtres et des esclaves! non pas une république comme les républiques aristocratiques des temps modernes, renfermant des citoyens et des prolétaires, des grands et des petits devant la loi, un peuple et un patriciat! mais une république égalitaire où il n'y a plus ni aristocratie ni oligarchie, ni grands ni petits, ni patriciens ni plébéiens, ni maîtres ni ilotes devant la loi; où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens, et où le droit et le pouvoir public ne se composent que du droit et du vote de chaque individu, venant se résumer en un seul pouvoir collectif appelé le gouvernement de la République et retournant en lois, en institutions populaires, en bienfaits à ce peuple d'où il est émané?

Si l'on vous avait dit tout cela, il y a trois jours, vous auriez

dit : Trois jours,... il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité. Eh bien ! ce que vous auriez déclaré impossible est accompli ! Voilà notre œuvre au milieu de ce tumulte, de ces armes, de ces cadavres de vos martyrs, et vous murmurez contre Dieu et contre nous ?

Ah ! vous seriez indignes de ces dons du ciel, si vous ne saviez pas les contempler et les reconnaître !

Que vous demandons-nous pour achever notre œuvre ? Sont-ce des années ? Non ; des mois ? Non ; des semaines ? Non ; des jours seulement ! Encore deux ou trois jours, et votre victoire sera écrite, acceptée, assurée, organisée, de manière qu'aucune tyrannie, excepté la tyrannie de vos propres impatiences, ne puisse l'arracher de vos mains ! Et vous nous refuseriez ces jours ! ces heures ! ce calme ! ces minutes ! et vous étoufferiez la République née de votre sang dans son berceau !

Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge.

Je vous ai parlé en citoyen tout à l'heure, eh bien ! maintenant écoutez en moi votre ministre des affaires étrangères. Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlèverez la moitié de la force extérieure de la France ! car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ! C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis !

Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau !

Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire pourquoi je m'y oppose de toute la

force de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple.

---

26 février 1848.

Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique.

CITOYENS,

Le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour le magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions.

Le Gouvernement provisoire n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

La Royauté est abolie;

La République est proclamée;

Le peuple exercera ses droits politiques;

Des ateliers nationaux de travail sont ouverts pour les ouvriers sans salaire;

L'armée se réorganise; la garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre de la même main qui vient de conquérir la liberté.

Enfin, Messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique.

C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement.

Il n'y a pas de plus digne hommage à offrir à un peuple tel que vous, que le spectacle de sa propre magnanimité.

C'est là, Messieurs, ce qui fera descendre du ciel la bénédic-

tion dont les œuvres des hommes ont besoin pour être éternelles.

---

27 février 1848.

Lettre aux ambassadeurs des puissances étrangères.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

Ce sera un bonheur pour moi de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France.

---

4 mars 1848.

MANIFESTE AUX PUISSANCES.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

MONSIEUR,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage ; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La Monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en ar-

rière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire à l'époque où nous sommes explique la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier à la France sa révolution et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des girondins ; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la Révolution s'est faite par

lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspire-

rait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution, donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose les conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte

comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme fait à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraît avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations

qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité.* Elle a donné, le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au

dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales, et déclarant qu'en lui les qualités du poëte n'excluent pas celles de l'homme d'État.

Permettez que je vous embrasse, et que j'embrasse en vous cette noble jeunesse!

Quant à cette épithète de poëte que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte, Messieurs, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie!

Eh! que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies!

---

7 mars 1848.

Réponse à la députation de la Société républicaine centrale, réclamant la suppression de toutes les lois qui peuvent entraver le droit d'association, la liberté de la presse, la déchéance de toute la magistrature qui siégeait au 24 février, et l'éloignement de l'époque des élections.

MESSIEURS,

Les résolutions du Gouvernement provisoire en ce qui concerne la première de vos réclamations ont devancé la démarche

que vous faites en ce moment. Nous avons, hier, à l'unanimité, effacé ces lois de septembre dans lesquelles étaient écrites les restrictions au droit d'association, et les restrictions si odieuses à la liberté de la presse.

Lorsqu'une révolution est faite au nom de la pensée humaine c'est-à-dire au nom de ce qu'il y a de plus saint et de plus noble, le premier devoir de cette révolution, nous le reconnaissons avec vous, c'est d'affranchir les organes matériels de la pensée. Aussi le Gouvernement provisoire prépare-t-il pour l'Assemblée nationale, après avoir effacé de nos codes les lois de septembre, la législation la plus large pour assurer la liberté la plus complète de la pensée sous toutes ses formes.

Quant au droit d'association, il y a là quelque chose qui ne peut échapper à votre intelligence ; il n'en est pas du droit d'association comme de l'expression de la pensée. Il y a dans le droit d'association quelque chose qui touche à l'action, et l'action doit être réglée. La législation future sera large et n'apportera au droit d'association que les restrictions nécessaires pour l'ordre public ; cela suffira sans doute à tous les bons citoyens, qui ne doivent pas vouloir faire prévaloir leur volonté individuelle sur les droits de la nation.

Vous demandez au Gouvernement provisoire de revenir sur une décision qu'il a prise dans un intérêt qui ne saurait vous échapper. Je ne discuterai pas la question avec vous, car ce serait un dialogue sans résultat : mes collègues et moi nous avons considéré que notre premier devoir, après ce que nous avions fait pour sauver la liberté, était de restituer, aussitôt que possible, à la nation elle-même les pouvoirs que nous avions saisis pour le salut commun, et de ne pas prolonger une minute de plus l'espèce de dictature que nous avions assumée sous l'empire des circonstances.

Réponse à une députation des sourds-muets, exprimant leur adhésion à la République, et réclamant le changement du directeur de leur établissement.

Nous regrettons de n'avoir pas une langue pour faire comprendre sans intermédiaire les sentiments du Gouvernement provisoire pour la classe si intéressante de la population et de l'humanité que vous représentez. Ce jour est consacré à recevoir des félicitations et des adhésions; il n'est heureusement pas consacré encore à recevoir des accusations.

Quand il s'agira d'examiner, avec l'attention que l'administration vous doit, les griefs que vous portez devant le Gouvernement, vous pouvez être sûrs que l'administration compétente y apportera elle-même tous les soins, toute la sollicitude et toute l'impartialité qui sont dans son devoir. En attendant, bornez-vous à dire à vos infortunés amis que la République aura, sur leurs malheurs, sur leur détresse, sur leur destinée tout entière, comme êtres souffrants et comme citoyens, toute la vigilance et tout le soin qu'elle leur doit, et que non-seulement elle s'empressera de leur conférer les droits qu'ils sont susceptibles d'exercer, mais qu'elle voudrait pouvoir leur restituer les sens que la nature leur a si cruellement refusés.

Je vous prie d'être l'interprète de ces sentiments auprès de ceux qui ne peuvent m'entendre.

Réponse à une députation des habitants de Calais.

Si la République avait le moindre doute sur sa force, elle serait rassurée par les adhésions successives et de jour en jour plus multipliées que lui apportent tous les citoyens de leur propre voix, de leur propre cœur, et par leur enthousiasme pour les nouvelles institutions que nous avons eu le bonheur de proclamer.

Aucun département n'était et ne devait être plus prompte-

ment au centre du mouvement républicain que celui que vous représentez. Vous appartenez à cette sublime région des départements du Nord, où lors de notre première révolution le sentiment de la nationalité a coïncidé dans tous les cœurs avec le sentiment de la liberté. Vous avez été, à cette époque, les glorieux enfants du pays. L'histoire n'a pas oublié l'ardeur de votre patriotisme, et nous sommes sûrs d'avance que vous répondriez à l'appel que nous aurions à vous faire dans les conditions nouvelles où se trouve la République qui vient de naître.

Nous avons l'espérance que nous n'aurons pas à vous demander des sacrifices pareils à ceux que vous demanda la guerre de 1792. Le nom seul de la République, l'enthousiasme avec lequel elle est acceptée, la raison publique qui la regarde comme la dernière institution possible de la sociabilité, seront sa première armée aux yeux de l'étranger. S'il en était autrement, si des puissances insensées, qui ne comprendraient pas que notre force est dans notre droit, et qu'une idée, qui a couvé dans la tête des générations qui ont surgi depuis 1792, est désormais une idée invincible; que cette idée ferait naître plus de soldats qu'en 1792; car, en 1792, il y avait deux esprits dans la nation : il n'y en a plus qu'un aujourd'hui; si ces puissances osaient attenter à la nationalité française, aux droits de la République, à ses institutions proclamées d'enthousiasme par toute la population, vous leur montreriez sur la frontière ce que vous venez nous montrer aujourd'hui, que vous êtes les dignes descendants d'Eustache de Saint-Pierre.

Réponse à la demande, faite au nom de la Société d'agriculture et des arts de Calais, du bronze nécessaire pour la statue d'Eustache de Saint-Pierre, confiée au ciseau de M. David (d'Angers).

Le Gouvernement provisoire accueille avec intérêt la demande que vous lui faites au nom de la Société d'agriculture et des arts de Calais. Le nom de M. David (d'Angers) est une garantie pour nous; car il n'est pas seulement un grand artiste, il est aussi un grand citoyen. Il lui appartenait de reproduire les

traits du héros dont vous êtes si légitimement fiers. Vous pouvez être certains que le Gouvernement provisoire recommandera votre demande au ministre compétent.

Réponse à une députation des ouvriers en nacre, présentant une pétition contre la concurrence que font aux ouvriers les entrepreneurs du travail des prisonniers.

MESSIEURS,

La question du travail des prisons et de la concurrence fatale, odieuse, que le travail des prisons fait au travail des ouvriers libres m'a déjà préoccupé ; j'ai déjà fait plusieurs articles et plusieurs discours sur ce sujet. Mes collègues et moi nous sommes disposés à faire hâter la solution de cette grave question.

Réponse à une députation des élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, venant entretenir le Gouvernement provisoire d'affaires de service.

MESSIEURS,

Je suis heureux d'avoir à vous exprimer les sentiments du Gouvernement provisoire. Jamais nous ne vous témoignerons assez toute la reconnaissance et l'admiration que nous a inspirées votre belle conduite pendant nos glorieuses journées. Nous vous devons une reconnaissance impérissable. Nous avons décidé que nous irions en corps faire une démarche nationale dans votre école pour vous remercier, et nous vous laisserons un monument visible des sentiments que vous nous avez inspirés. En attendant, nous ferons tout ce qui pourra vous être agréable pour traduire la sollicitude du Gouvernement provisoire à votre égard.

Réponse à une députation de la commission municipale de Saint-Omer, venant faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire.

Si la ville de Saint-Omer, que vous représentez si dignement et si patriotiquement, vous a chargés d'apporter honneur et gloire au peuple de Paris, la ville de Paris, qui a montré cet héroïsme dont vous recueillez aujourd'hui les fruits, peut renvoyer avec le même enthousiasme et la même justice ces cris de gloire et d'honneur au département que vous représentez.

La ville de Paris, qui était la capitale de la France, sent aujourd'hui qu'elle est quelque chose de plus, au concours de toutes ces municipalités, de toutes ces gardes nationales qui s'empressent de tous les points du territoire pour lui serrer la main et pour jurer avec elle une liberté éternelle. Elle sent qu'elle est, non-seulement la capitale du pays, la capitale des villes de France, mais qu'elle a été véritablement, dans cette circonstance, la capitale de ses idées, la capitale de ses sentiments, de son enthousiasme et de ses libertés.

Nous vous remercions du concours que vous venez offrir avec tant de dévouement au Gouvernement provisoire; nous vous remercions d'avoir respecté hier et les jours précédents les travaux surabondants auxquels nous étions livrés, et qui nous ont empêchés de vous recevoir. Les paroles que vient de prononcer votre honorable organe répondent complétement aux pensées qui ont surgi du milieu de nous dans le grand mouvement de progrès qui éclate aujourd'hui sous le nom de République française.

Nous avons traversé deux époques où ce nom a été proclamé : dans la première de ces deux époques, il y avait des difficultés, il y avait des périls, dont heureusement la Providence promet de nous affranchir aujourd'hui. La République n'était pas unanime comme elle l'est à l'instant où nous nous serrons la main de tous les points de la France, dans ce foyer du patriotisme français; il y avait des résistances à l'intérieur, des dangers imminents à l'extérieur. La moitié de ces dangers a déjà disparu par la raison de la France, et je puis affirmer, ou

du moins vous promettre avec une espérance presque égale à la certitude, comme ministre des affaires étrangères, que l'autre moitié de ces dangers aura bientôt disparu.

Vous avez dit tout à l'heure un mot qui a été jusqu'à nos cœurs; vous nous avez bien compris en nous louant d'avoir exprimé le sentiment de la France par l'acte qui abolit la peine de mort en matière politique. Par conséquent, plus de menaces, de proscriptions, de terreur pour la République nouvelle, pure, innocente, glorieuse, tranquille, rationnelle, que nous voulons fonder pour notre pays.

Nous vous remercions de nouveau de l'adhésion que vous venez de nous exprimer, et vous prions de reporter nos remercîments au pays que vous représentez.

---

11 mars 1848.

Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Mâcon, venant faire acte d'adhésion à la République.

MESSIEURS,

Je vous remercie, au nom du Gouvernement provisoire de la République, des sentiments que vous lui apportez de si loin. Je les reçois comme un gage solide, permanent, de l'affection réfléchie du pays pour la liberté que vous nous avez aidés à conquérir, et que vous avez conquise avec vos sentiments avant que le peuple de Paris l'ait conquise par les armes.

Permettez-moi aussi de vous remercier en particulier de l'honneur que vous voulez bien me faire en qualité de compatriote, car, si j'ai eu quelque force dans cette circonstance, c'est dans le sein du pays, c'est dans vos conversations de tous les jours, c'est dans les rapports fraternels avec vous que je l'ai puisée, alimentée, nourrie, et que je suis arrivé à ce point de bonheur d'en faire rejaillir, non pas une misérable gloire personnelle, mais une liberté grande, solide, sur toutes les parties du territoire français. La manière dont vous comprenez la République nouvelle est la manière dont nous la comprenons

nous-mêmes, et dont nous nous efforcerons, à travers toutes les difficultés, de la faire comprendre, accepter et chérir au dedans comme au dehors.

Veuillez reporter à vos concitoyens l'expression de nos sentiments.

Réponse aux délégués du club du Marais, exprimant leurs craintes à l'occasion des bruits répandus que le Gouvernement faisait venir 20,000 hommes de troupes à Paris.

Nous commençons par vous remercier, au nom du Gouvernement provisoire de la République, de la confiance que vous voulez bien témoigner à ses membres, par la démarche que vous faites en ce moment.

Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais de ces mauvais gouvernements qui craignent la voix du peuple et les avertissements des citoyens; nous serons toujours un gouvernement qui désire, qui provoque la surveillance des citoyens, dans les associations de tout genre, comme la vôtre, par exemple. Nous nous félicitons de l'avertissement que vous venez de nous donner, et nous vous en remercions.

Dans la circonstance actuelle, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que vous avez été trompés, que le public a été trompé sur les intentions et sur les actes du Gouvernement provisoire. Le Gouvernement provisoire n'a appelé aucune troupe à Paris; nous avons au contraire, dès le premier jour, donné des ordres, et nous n'avons révoqué aucun de ces ordres, pour que le ministre de la guerre fît retirer de la capitale toutes les troupes qui avaient eu le malheur de se trouver en lutte avec le peuple, poussées qu'elles avaient été par un gouvernement insensé. En effet, après les scènes douloureuses qui ont eu lieu, il fallait du temps pour que la réconciliation pût avoir lieu entre l'esprit militaire et l'esprit civil. Vous êtes des hommes trop sensés pour ne pas le comprendre. Nous n'avons rien changé à ces dispositions; seulement nous nous sommes dit : L'heure de la réconciliation entre le peuple et

l'armée doit sonner; il faut qu'elle sonne le plus tôt possible, sans exciter les inquiétudes des citoyens et sans énerver la discipline, si nécessaire à une armée.

Dans ces sentiments, nous n'avons pas appelé, nous n'avons pas dû appeler de troupes à Paris. Loin de provoquer la réunion d'un camp de 20,000 hommes, nous avons donné les casernes et les forts à la garde nationale mobile sortie des rangs du peuple pour y rentrer au premier signal, ou pour marcher vers la frontière à la défense du pays, si son indépendance était menacée. Ce que nous avons voulu, c'est que lentement, peu à peu, sans inquiétude pour les citoyens, on pût ramener à Paris un petit nombre de soldats non compromis dans la lutte avec le peuple de Paris, afin de les faire fraterniser avec la garde nationale, et pour partager avec elle le fardeau de la garde de la capitale.

Mais ce n'est pas 20,000 hommes qu'on fera venir à Paris, ce sera 4 ou 5,000 hommes, qui pourront peut-être, d'ici à un mois, venir aider la garde nationale. Vous comprenez qu'il n'y a pas là le moindre danger en présence de 200,000 citoyens réunis en armes dans la capitale de la liberté.

En effet, dans un pays où, comme on vous l'a dit dès le premier moment, chacun est son propre défenseur et son propre magistrat, la présence de quelques troupes ne peut jeter aucune inquiétude dans l'esprit de la population.

Nos sentiments, nous pouvons les exprimer ici en famille; et comme ministre des affaires étrangères, je puis le dire, nous n'avons pas à craindre pour la paix de l'Europe. Nous n'avons pas créé une république comme les républiques antiques, qui avaient pour principe la guerre et la conquête; qui, ne pensant qu'à occuper des territoires, ne s'occupaient pas du droit. Notre principe à nous est différent, et vous ne nous avez acceptés que parce que vous avez reconnu que nous avions proclamé la liberté, l'égalité, la fraternité, non-seulement entre les hommes d'un même peuple, mais entre tous les peuples.

Mais, malgré ces sentiments, il y a toujours pour une République qui surgit en France, il y a toujours à l'aspect d'une force possible une certaine émotion en Europe, une certaine inquiétude dans les cours étrangères, la possibilité de contestation. Nous avons obéi à un sentiment de bons citoyens en pensant à

la réorganisation de l'armée, non pas pour la porter au foyer de nos libertés, à Paris, mais pour nous tranquilliser sur le dehors. Cela est indispensable.

Quant aux sentiments que vous ne partagez pas, mais que quelques rumeurs publiques auraient tendu à faire partager à la population sur l'appel prétendu de 20,000 hommes, non, Messieurs, il serait indigne de tout gouvernement de liberté, de tout gouvernement sérieux, de se défier du peuple de Paris, et de préparer contre lui ces armes perfides avec lesquelles deux fois on l'a non pas attaqué, mais joué, et qu'il a brisées dans le sentiment de sa liberté.

Mais il serait bien plus coupable à nous, qui avons été témoins, non-seulement de prodiges d'héroïsme, de courage individuel, mais encore d'humanité, de modération, d'esprit d'ordre, qui ont caractérisé cet admirable mouvement de la population de Paris, nous serions mille fois traîtres à nos sentiments, après avoir été pour ainsi dire acclamés représentants de notre pays, si nous pouvions nous défier d'une nation que nous avons vue si grande, et qui, si grande qu'elle a été le jour du combat, a été plus grande encore, permettez-moi de le dire, après la victoire, par les sentiments de modération, d'ordre et de calme qu'elle a manifestés.

Retournez vers la partie de la population dont vous êtes les organes, et assurez-lui que le Gouvernement a été calomnié par les rumeurs dont on s'est fait l'écho auprès de vous, et que nous avons dans le peuple français la confiance qu'il a inspirée non-seulement à ceux qui ont été témoins de sa victoire, mais qu'il inspire désormais au monde tout entier.

Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire de la République est profondément touché de la démarche si honorable pour la France que vous venez faire en ce moment.

Il est glorieux pour la France, et, permettez-moi de le dire, il est glorieux aussi pour la nation anglaise que vous représentez en ce moment, d'apporter ce témoignage spontané d'admiration pour la conduite du peuple, pour sa force et sa modération.

Le spectacle dont vous avez été les témoins porte lui-même témoignage des vertus que l'usage de cinquante ans de liberté a données à l'Angleterre.

Si nous n'avions pas, vous et nous, un long usage de cette liberté; si la pensée dans toutes ses formes ne s'était pas multipliée chez les deux peuples, et pour ainsi dire nationalisée malgré nos frontières; si le peuple n'avait pas été tiré, par l'énergie même de la liberté qu'il avait conquise en 1789, de cette oppression de l'intelligence, la pire de toutes les oppressions; s'il ne s'était pas émancipé dans la lumière, en même temps qu'il s'émancipait dans le droit, il n'aurait pas, soyez-en sûrs, montré au soleil et au monde le spectacle magnifique auquel vous avez assisté.

Permettez-moi de consacrer ce témoignage comme une des gloires de la Révolution française; permettez-moi de conserver votre adresse dans les archives de la République, pour qu'elle soit montrée au peuple si jamais nous étions assez traîtres, assez indignes de notre destinée pour mériter une nouvelle révolution. S'il avait des libertés à défendre ou à reconquérir, cette adresse lui dirait : Voilà comment ont été vos pères; voilà comment ils ont été intrépides dans le combat; voilà comment ils ont été patients, modérés, humains après la victoire.

Elle lui rappellerait cette patience, plus héroïque encore que son courage, dont il donne l'exemple. Il montre en effet au monde que la conquête de sa liberté n'a pas été personnelle; il montre au monde que ce n'est pas une impatience, un bouillonnement vulgaire qui l'ont fait courir aux armes; qu'il savait pour quelle glorieuse et immortelle conquête il versait son sang sur nos pavés; qu'il savait que le fruit d'une pareille conquête ne se récolte pas le lendemain de la victoire; qu'il fallait donner aux magistrats sortis de son sein, aux hommes qu'il avait investis, par acclamation, d'un grand pouvoir, qu'il fallait leur accorder le loisir, la patience, et donner à sa représentation pu-

blique, que vous verrez assemblée dans peu de jours, le temps de formuler pour lui les institutions que nous avons eu seulement la gloire de proclamer.

Je disais tout à l'heure à l'un de vos honorables compatriotes qui vous a précédés ici, que je lui parlais comme ministre des affaires étrangères, mais que c'était désormais un titre inutile pour maintenir l'harmonie entre les deux peuples, attendu que le véritable ministre des affaires étrangères, entre la France et l'Angleterre, c'est l'esprit invincible des deux nations qui les unit dans le sentiment religieux de la fraternité.

Réponse à une députation de gardes du commerce, réclamant au sujet du décret qui suspend la contrainte par corps.

Je suis peu compétent, comme ministre des affaires étrangères, pour répondre à la question que vous venez de poser; cependant je crois que la première législation est la législation du sens commun. Le Gouvernement provisoire, averti par les longues réclamations que l'opinion publique, que l'humanité tout entière faisait entendre contre la contrainte par corps, a pris hardiment, courageusement, l'initiative de la suppression, non pas des offices de gardes du commerce, mais de la contrainte par corps; il n'a pas cru devoir et n'a voulu faire en cela rien de contraire aux droits d'une propriété d'office; il n'a pas pensé qu'en imitant les législations antiques, qui avaient regardé comme une profanation de l'homme la contrainte par corps pour motif de dette, il dût par cela même ruiner les hommes qui, dans une législation différente, avaient été les exécuteurs légaux et honorables de l'ancienne législation. Il n'a pas voulu, en faisant justice à quelques-uns, faire injustice à d'autres.

Nous ne savons à quelle époque précise l'Assemblée pourra s'occuper de cette question; toutefois les décrets que le Gouvernement provisoire a portés seront certainement les premiers que le Gouvernement provisoire, ou celui qui lui succédera, présentera aux délibérations de l'Assemblée nationale. L'incertitude

dans laquelle vous paraissez être ne pourra donc pas se prolonger au delà de six semaines, deux mois au plus. L'Assemblée nationale surtout, si elle consulte les sentiments du Gouvernement provisoire, fera certainement droit à des réclamations parfaitement fondées, du moins d'après ce que j'ai pu comprendre. Je connais assez la France, je connais assez les sentiments de mes collègues du Gouvernement provisoire, je connais assez, par le pressentiment, la justice, la générosité, la grandeur de l'Assemblée que la France va évoquer de son sein, pour être convaincu qu'elle ne fera payer par aucune espèce d'injustice pour les uns la justice et les avantages qu'elle conférera à d'autres, et qu'elle ne mettra jamais en balance la restitution d'un grand droit aux uns contre l'indemnité due aux autres : voilà quelle est notre pensée.

Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons venant saluer le Gouvernement républicain qui a inscrit sur la bannière de la France la devise LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, qui fut toujours celle de la Maçonnerie.

Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez ; je ne suis pas franc-maçon, je n'ai jamais eu dans ma vie l'occasion d'être affilié à aucune loge. Je vous parlerai donc pour ainsi dire une langue étrangère en vous remerciant. Cependant j'en sais assez de l'histoire de la franc-maçonnerie, pour être convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1790, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et j'espère la dernière représentation il y a peu de jours.

Ces sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité qui sont l'évangile de la raison humaine, ont été laborieusement, quelquefois courageusement, scrutés, propagés, professés par vous dans les enceintes particulières où vous renfermiez jusqu'ici votre philosophie sublime. Ces sentiments, qui avaient dû se

cacher, peuvent maintenant se proclamer au grand jour; leur propagation sera d'autant plus puissante qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des symboles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages; nos yeux sont assez forts pour le fixer, et si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail, avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la franc-maçonnerie a supportés dans des temps difficiles, et dont elle présente maintenant le témoignage au genre humain.

Encore un seul mot, Messieurs.

Je disais tout à l'heure que je ne savais pas parler le langage de la franc-maçonnerie, mais je sais parler comme vous cette grande langue du peuple que le peuple a si noblement parlée pour nous tous pendant trois jours.

Je vous remercie, non pas au nom du Gouvernement provisoire de la République, qui n'est rien qu'une émanation passagère, fugitive et désintéressée, qui n'est qu'une émanation du peuple, qui n'a d'autre droit que celui de son dévouement et de la circonstance pour vous parler comme Gouvernement; mais je vous remercie, au nom de ce grand peuple qui a rendu la France et le monde témoins des vertus, du courage, de la modération et de l'humanité qu'il a puisés dans vos principes, devenus ceux de la République française.

Réponse à la députation des Démocrates de Londres, venant exprimer la joie qu'a éprouvée tout le peuple anglais en apprenant que la France a détruit le gouvernement monarchique, pour fonder la République sur les bases de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

C'est en qualité de ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République, que, dans l'absence de notre vénérable président, je suis chargé de répondre à l'hono-

rable députation que vous avez introduite. Mais je n'ai pas besoin de ce titre de ministre des affaires étrangères, car, d'après le magnifique et religieux langage contenu dans l'adresse que nous venons d'entendre, il n'y a plus d'autre ministre des affaires étrangères entre les deux peuples que la sympathie des deux nations.

Elles sont gouvernées désormais par leur propre esprit, et c'est parce qu'elles sont gouvernées par leur propre esprit, par leur propre sagesse, par leur propre amour de l'humanité, que la paix du monde est assurée. La royauté, que le peuple a abolie avec tant de gloire et de courage, a emporté dans sa chute tous les préjugés qui séparaient les deux nations.

Au nombre de ces préjugés, celui qui affligeait le plus les cœurs fraternels de la France et de l'Angleterre, celui qui affligeait le plus les sentiments de religion et d'humanité générale qui doivent être désormais la grande politique des peuples, c'était ce préjugé international qui nous forçait, pour ainsi dire, à haïr officiellement des hommes pour lesquels, dans l'intérieur de nos cœurs, nous avions les plus pures et les plus ardentes sympathies. Ce préjugé n'existera plus sous la République.

Les rois ont des jalousies, les rois ont des ambitions, les rois se disputent et font disputer avec le sang de leurs peuples des lambeaux de territoire pour accroître l'éclat de leur couronne. Les peuples ont une autre ambition, et cette ambition ne coûte ni une goutte de sang, ni une larme aux hommes. C'est celle-là désormais dans laquelle les deux peuples que nous avons la gloire de représenter en ce moment veulent rivaliser. A dater du jour où la République a reçu de la nation anglaise la plus touchante et la plus spontanée des reconnaissances, rien ne s'oppose à ce que la grande pensée de la Révolution française à son origine, à ce que la pensée qui a surgi en France toutes les fois et à la même heure que nous avons vu surgir la liberté politique, rien ne s'oppose à ce que cette pensée soit accomplie. Cette pensée, vous la connaissez comme nous, c'est l'alliance digne, honorable et indissoluble des deux nations les plus civilisées du globe, pour assurer l'harmonie du continent et pour arrêter l'effusion du sang qui a fait la gloire de certains hommes, mais qui fait la honte de l'humanité tout entière.

Je vous remercie, non-seulement au nom du peuple français, mais au nom de l'humanité, des sentiments dont cette adresse est remplie. Nous la ferons connaître par la traduction et la publicité à tous nos concitoyens et à tous les citoyens du globe, et nous la conserverons dans les archives de la République, parmi les titres de naissance qu'il sera le plus glorieux pour elle de montrer un jour à nos descendants.

Les noms des délégués des grandes villes de l'Angleterre qui ont bien voulu joindre leur signature à cette adresse sont une garantie pour nous des sympathies du peuple anglais.

Nous aurions cru conquérir une liberté égoïste, une liberté coupable, si nous en avions gardé les bienfaits pour nous seuls. Nous nous sommes donc hâtés de proclamer la liberté pour tous nos frères, et nous nous félicitons d'être, à cet égard, en harmonie avec les nobles sentiments de l'Angleterre, qui a depuis si longtemps affranchi la race noire dans ses colonies.

Aussitôt que l'Assemblée nationale sera réunie, elle proclamera les principes que nous avons nous-mêmes proclamés le lendemain de notre glorieuse Révolution. Nous n'avons qu'une question réservée, c'est celle de l'indemnité.

---

15 mars 1848.

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe, de la représentation, de la prééminence du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent; leur luxe est dans la simplicité; leur rang est dans leur titre; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces

sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de la nature républicaine, et une mesure d'économie pour la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, manifestes, clairs, significatifs, des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie. Le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères, sans nuire au service de la République. Mais si un gouvernement populaire doit être économe, un gouvernement démocratique ne doit pas accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République le monopole de l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir, sans acception de rang, de profession ou de fortune; sous un gouvernement démocratique, toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence, le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme, par exemple, pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République dans un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2° Les chargés d'affaires;

3° Les secrétaires de légations;

4° Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés payés et les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomatiques recevra un traitement d'encouragement de l'État, pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Réponse à une députation des 11[e] et 12[e] bataillons de la garde mobile, demandant l'ajournement de l'élection de leur chef de bataillon à trois mois du jour de leur organisation.

CITOYENS,

Vous avez été la première pensée de la République. A l'instant même où elle a surgi de la glorieuse victoire du peuple dont vous faisiez la principale partie et l'avant-garde, elle a pensé à vous confier un double service, et, nous en sommes certains, une double gloire. Elle a pensé qu'il fallait créer en vous une armée qui avait des devoirs différents de l'armée qui défend les frontières et de l'armée qui défend l'ordre dans la capitale et dans nos villes. Elle vous a créés pour remplir un double devoir, celui de défendre avec vos concitoyens, et sous le commandement d'officiers élus par vous-mêmes, cet ordre public qui est la première nécessité et la première garantie de la durée des institutions populaires. Elle a pensé, en outre, que ce devoir ne suffirait pas peut-être, au jour du danger, à votre patriotisme, et que, si la création de la République, étonnant les peuples, ébranlant l'apathie des nations voisines, venait à exciter sur nos frontières des inquiétudes et des rassemblements, et à motiver le ralliement des enfants de la France sous le drapeau, elle vous enverrait défendre le foyer sacré de la patrie et l'intégrité de notre territoire. Elle ne sera pas trompée, j'en suis sûr (et votre présence nous en est un garant), ni sur l'une ni sur l'autre de ces espérances qu'elle a placées en vous.

Tandis que des hommes nouveaux, fanatisés souvent par leur situation nouvelle, excités par une ambition précoce, réclament l'exercice de droits auxquels ils ne sont pas encore complétement préparés, vous, vous venez avec une abnégation sublime renoncer pour ainsi dire, entre nos mains, à un droit que nous vous avions conféré, en demandant de ne l'exercer qu'après l'avoir mérité sur le champ de bataille. Je reporterai vos nobles paroles et le fait de votre présence au Gouvernement provisoire, et je puis vous assurer d'avance qu'il reconnaîtra en vous les enfants dévoués qu'il a évoqués le premier jour pour être les défenseurs

de la sécurité intérieure, et les soutiens de notre territoire, si notre territoire était menacé.

Réponse à une députation des Officiers de l'ancienne armée en traitement de réforme, demandant que les anciens officiers reçoivent désormais la totalité de leur traitement.

MESSIEURS,

Le Gouvernement provisoire, dont je suis l'organe, est vivement touché de la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de lui; mais il n'en est pas surpris. Il est bien naturel que les vétérans de la liberté soient des premiers à venir entourer la République. L'honorable orateur qui vous représente, je le vois à ses cheveux blanchis par les travaux de la guerre, doit se rappeler l'époque où la République fut proclamée pour la première fois, et il doit être doux à sa veillesse de voir cette seconde République, qui n'aura ni les mêmes dangers, ni les mêmes difficultés, ni les mêmes crises à traverser pour déployer sur le monde ce glorieux drapeau que vous avez vous-mêmes arboré sur les capitales de toutes les nations.

Quant aux demandes que vous nous adressez, je puis vous déclarer que le Gouvernement provisoire s'est déjà préoccupé du sort des vétérans que vous représentez. Soyez assurés que l'une des premières pensées de la liberté renaissante sera d'offrir aux hommes qui ont passé la plus grande partie de leur vie sous les drapeaux, qui ont versé leur sang, non-seulement pour la défense du sol, mais pour le développement des idées libérales, sera dis-je, de leur donner les témoignages de sympathie et de munificence que la patrie leur doit.

Nous n'aurons pas besoin, vous le reconnaîtrez avec nous, nous n'aurons pas besoin de solliciter beaucoup en votre faveur le général Subervie; son âge, qui touche au vôtre, et qui ne l'empêche pas de rendre de si infatigables services à la recontruction de l'armée et à son amélioration, vous est une garanties des sentiments que vous demandez de lui.

Réponse aux délégués du bataillon de la garde nationale de Belleville, venant réclamer contre la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Une mesure qui a dû coûter aux membres du Gouvernement provisoire et au ministre de l'intérieur, c'est certainement celle qui a dépouillé les vétérans de l'ordre public et de la liberté, comme les grenadiers et les voltigeurs de la garde nationale, des insignes qu'ils avaient si glorieusement portés depuis tant d'années; mais vous devez comprendre que chaque époque a ses devoirs, et que ce qu'il y a de pénible dans ces devoirs doit être porté non-seulement par ceux qui les imposent, mais par ceux qui ont à les subir.

Le Gouvernement provisoire a pensé qu'élargissant immensément les cadres de la garde nationale de Paris et de la France entière; que, voulant supprimer de la capitale, du centre du gouvernement toute force militaire régulière qui pouvait peser trop par sa présence sur la liberté heureusement reconquise, il était nécessaire de faire subir à la garde nationale, dans un double intérêt, celui de l'égalité et de l'uniformité dans les rangs des compagnies, et celui d'une élection plus large, plus générale et plus populaire encore, les modifications dont vous êtes si légitimement affectés. J'ignore si le Gouvernement provisoire, informé des plaintes que vous nous apportez et que vous nous annoncez pour demain, ne trouvera pas un moyen de concilier les deux nécessités de sa situation avec le désir de reconnaître et de récompenser de longs services, et avec le désir plus ardent encore de vous conserver avec tout votre zèle, toute votre vigilance, toute votre intrépidité, dans la crise difficile que la République traverse avec la liberté, et que, je puis vous le dire en face, elle ne traverserait pas sans vous.

Comprenez donc les difficultés du Gouvernement provisoire; ne pressez pas trop la solution que vous nous demandez dans ce moment. Je serai demain l'organe de votre réclamation auprès de lui, il l'examinera certainement avec l'attention qu'il apporte à toutes les affaires, surtout à celles de la garde nationale. Je ne dois pas préjuger sa décision, mais je puis vous dire, sans crainte

de me tromper, qu'il n'est pas entré dans son esprit la moindre pensée d'abaisser, de contrister ce qui fait la force et la gloire de la France, et ce qui sera dans l'avenir la liberté.

Réponse à la députation du Club républicain pour la liberté des élections, venant exprimer les craintes qu'a fait naître la circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

Il ne m'appartient pas, dans une question aussi générale, aussi grave, de prendre l'initiative sur l'opinion de tous mes collègues réunis. Néanmoins je puis vous dire qu'ils seront profondément touchés, profondément reconnaissants de la démarche que vous venez de faire et des paroles que vous venez de prononcer.

Le Gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois. Ce droit, il ne l'a donné à personne, car il n'a pas voulu le prendre pour lui-même au moment où il sortait comme une acclamation du peuple pour remplir momentanément la place pénible qu'il occupe. Il ne l'a pas voulu ; il ne l'a pas fait ; il ne le fera jamais. Croyez-en les noms des hommes qui le composent.

Soyez certains qu'avant peu de jours, le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, que ce qui a pu, dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même du Gouvernement tout entier.

Citoyens ! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes et d'empires dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle nous ne nous permettrons jamais d'attenter nous-mêmes, et à laquelle nous ne permettrons jamais non plus qu'on attente en notre nom ou au vôtre !

Le Gouvernement provisoire se félicitera, n'en doutez pas,

que vous soyez venus comme un pressentiment de l'opinion vraiment républicaine, c'est-à-dire libre, provoquer une explication de lui sur la conduite qu'il veut tenir dans les élections dont doit sortir librement aussi le gouvernement républicain de la France. Et ici, je ne vous parle plus en mon nom; il y a peu d'heures que nous nous entretenions, en conseil de gouvernement, de cette question, et qu'à l'unanimité nous déclarions, ce qui est dans la vérité, dans la nature, dans le droit de la souveraineté nationale, dont la souveraineté de la conscience individuelle est la première garantie, nous déclarions, dis-je, que le Gouvernement ne voulait peser et ne devait peser directement ni indirectement sur les élections; que, comme individus, car aucun de nous n'aurait accepté le gouvernement s'il lui avait fallu renoncer à ses droits de citoyen, que, comme individus, nous recommanderions nos amis, nous inspirerions nos propres opinions, mais que, comme gouvernement, armés d'une parcelle quelconque de la puissance publique, nous rougirions nous-mêmes des reproches que nous avons faits aux gouvernements qui nous ont précédés, si, au lieu de la corruption qui a fait par ses scandales la révolution même d'où la République est sortie, nous employions aujourd'hui cette autre corruption, la pire de toutes les corruptions, la corruption de la crainte et de l'oppression morale des consciences!

Non, c'est d'une source libre et pure que la République doit sortir et qu'elle sortira!

Tranquillisez-vous, citoyens, et reportez ces paroles à vos concitoyens du dehors.

Je désire, nous désirons tous qu'elles retentissent dans l'opinion publique de Paris et de la France. Nous désirons qu'elles rassurent la République sur le sens mal interprété de quelques mots qui n'avaient ni le sens ni la portée qu'on a voulu leur donner, en s'alarmant d'expressions qui faussent souvent les pensées dans la multiplicité de signatures et d'affaires dont nos collègues sont accablés dans ce tumulte d'événements qui nous emporte.

Sachez-le, et dites-le bien à ceux qui vous attendent, le Gouvernement de la République tout entier éprouve le besoin de rassurer deux fois la conscience publique, une fois dans ce dia-

logue que nous avons ensemble, et bientôt par une proclamation à tous les citoyens de la France, proclamation qui contiendra ses principes sur la nature des institutions toutes libérales, toutes morales, toutes conservatrices des droits et des intérêts des citoyens sans acception.

Vous voulez que la République et la liberté soient un même mot; autrement la République serait un mensonge, et nous voulons qu'elle soit une vérité!

Nous voulons une République qui se fasse aimer et respecter de tous, qui ne se fasse craindre par personne, excepté par les ennemis de la patrie ou des institutions.

Nous voulons fonder une République qui soit le modèle des gouvernements modernes, et non l'imitation des fautes et des malheurs d'un autre temps. Nous en adoptons la gloire, nous en répudions les anarchies et les torts! Aidez-nous à la fonder et à la défendre! Votez selon vos consciences; et si, comme je n'en doute pas, ce sont des consciences de bons citoyens, la République se fondera par vos votes, comme elle s'est fondée ici par les bras du peuple de Paris.

Réponse aux délégués de la colonie de Petit-Bourg réclamant une allocation en faveur des enfants admis dans cette colonie, et offrant au gouvernement l'abandon de l'immeuble.

MESSIEURS,

Je puis vous répondre avec confiance, au nom du Gouvernement provisoire, qu'il accepte lui-même au nom de la République la tutelle de ces enfants devenus nos enfants.

Vous avez parfaitement fait sentir dans votre discours l'intérêt tout particulier qu'une république qui veut être nouvelle dans le monde, morale, pacifique, éducatrice de tous les enfants de la nation, doit porter à ceux dont vous avez pris la direction.

Une république perturbatrice de l'ordre européen, une république dont le principe est la guerre, une république mili-

taire fait des soldats et ne s'occupe que d'élever pour les armes la jeune partie de sa population. Une république comme celle dont l'idéal est dans vos cœurs et dans vos esprits, comme celle qui va et doit sortir des pensées de progrès, des sentiments qui ont grandi dans le peuple français depuis cinquante-cinq ans, une pareille république, vous l'avez senti, Citoyens, doit porter ses premiers regards sur cette partie de la population qui sort pour ainsi dire de la terre et qui doit en être détachée le moins possible; car, comme vous l'avez parfaitement dit aussi, c'est de la terre que sort le premier travail, mais c'est de la terre aussi que sortent les plus grandes et les plus solides vertus, les mœurs les plus incorruptibles, pour cette portion du peuple que vous élevez.

A tous ces titres, Messieurs, la colonie de Petit-Bourg, qui nous était déjà connue par les bienfaits que vous avez répandus sur cette classe de la population, appellera la sollicitude toute particulière du gouvernement.

Vous parlez de nous abandonner la terre que vous avez consacrée par vos sueurs et par celle de ces enfants. Non, Messieurs, je trahirais les sentiments du Gouvernement provisoire si je le supposais capable d'accepter un tel sacrifice. La République fera autrement. Elle a été conquise par le peuple, et, à l'heure même où elle a été conquise, elle a senti, que dis-je? elle avait senti d'avance qu'elle ne pouvait se légitimer que par toutes les institutions populaires dont vous offrez un exemple dans votre institution. Sa première et plus constante pensée, son premier devoir, devoir difficile à remplir, je le sais, et qu'il faut remplir, non par le sentiment mais par la science, ce sera de créer pour toutes les classes de la population, et spécialement pour celle dont vous tirez vos élèves, ces institutions d'enseignement, de travail, de salaire élémentaire, de mœurs honnêtes, d'utilité privée dont l'agriculture est le premier moyen pour les nations.

Soyez sûrs qu'à ce titre, aussitôt que le crédit public sera raffermi, et nous avons la confiance que, grâce au dévouement, au patriotisme des citoyens, qui ne s'est peut-être jamais montré à ce point depuis que la France est France, grâce à l'énergie de la garde nationale, grâce à cette garde nationale morale dont chaque citoyen nous offre un soldat, ce crédit public, cette

richesse solide et intarissable du sol français aura bientôt repris son niveau, et nous permettra, non pas d'accepter les sacrifices, mais d'accorder les subsides, et les subsides heureux dont vous nous parlez; soyez sûrs qu'aussitôt que le gouvernement sera assis, car vous voyez qu'en ce moment-ci il est debout encore, aussitôt qu'il sera assis et que chacun des ministères pourra prendre connaissance des sommes qui lui sont nécessaires pour favoriser ces entreprises de tout genre dont nous voulons doter principalement les enfants indigents du peuple et de l'ouvrier; soyez sûrs que la demande que vous me remettez en ce moment passera sous les yeux du Gouvernement provisoire, et qu'il ne tardera pas à vous offrir non-seulement le témoignage de sa reconnaissance, mais le témoignage de la générosité de la nation.

Réponse à une députation des Hongrois résidant à Paris.

Si les Hongrois arrivent un peu tard à ce centre du Gouvernement provisoire que la France vient de créer non pas pour être la terreur, mais pour tâcher d'être l'amour des autres peuples de l'Europe, c'est que les Hongrois viennent de plus loin.

Le Gouvernement provisoire sera profondément sensible à cette visite nationale que vous voulez bien faire au peuple français dans ce palais du peuple, si glorieusement reconquis par lui.

Si la Frauce avait besoin d'être éclairée sur les vertus, sur le courage, sur l'esprit de liberté et de fraternité qui anime votre nation, je serais assez heureux pour en porter le témoignage. J'ai traversé votre patrie, j'ai été témoin des vertus pastorales en même temps qu'héroïques de ce grand peuple qui, en entrant dans une grande unité fédérative, n'a jamais perdu le caractère distinctif de sa nationalité primitive. Si vous nous apportez des vœux pour la liberté naissante dans notre pays, nous vous reportons nos respects pour la liberté antique et toujours sagement et glorieusement maintenue dans le vôtre. Cette fraternité des deux libertés et des deux peuples s'aug-

mente encore par les sympathies que vous venez nous témoigner.

Quand vous retournerez dans votre belle patrie, dites-lui qu'elle compte en France autant d'amis qu'il y a de citoyens français.

Réponse à une députation des Norvégiens résidant à Paris, venant présenter leur adhésion à la République française.

Citoyens norvégiens, c'est un bonheur et une gloire pour la République française de recevoir ainsi successivement la visite, permettez-moi de le dire, de toutes les nations qui couvrent le globe, de fraterniser, comme vient de le dire votre orateur, dans ce sentiment de liberté, de sympathie générale, qui est l'esprit de la famille entre les peuples. Recevez nos remercîments pour le témoignage d'adhésion et d'intérêt que vous apportez à la nation française. La nation française et la nation norvégienne, vous le savez, n'ont pas attendu l'heure de cette dernière révolution pour se déclarer mutuellement des sympathies durables et également honorables pour les deux peuples; de tout temps, sous tous les gouvernements, sous toutes les formes de pouvoir, vos cœurs ont sympathisé avec les cœurs français, et les cœurs français ont sympathisé avec la liberté dont le Nord donnait l'exemple.

Reportez à vos concitoyens les remercîments que le Gouvernement provisoire de la République me charge de vous offrir non-seulement en son nom, mais encore au nom du peuple français tout entier qui connaîtra cette visite et ces hommages. De tout temps, je le répète, nous avons été l'ami du peuple norvégien et l'ami de son gouvernement; nous espérons que les circonstances nouvelles, et nous en avons déjà acquis la certitude, bien loin de relâcher les liens entre les deux gouvernements, les resserreront davantage et deviendront des occasions, des motifs de plus à cette glorieuse sympathie dont vous venez de nous offrir le témoignage.

Réponse à une députation de pêcheurs de la commune de Meudon, organe de quarante pères de famille, venant présenter son adhésion au Gouvernement provisoire, et demander la résiliation du bail de pêche, en offrant de s'associer pour l'exploiter.

Nous remercions la commune de Meudon de l'adhésion qu'elle vient offrir au Gouvernement provisoire. L'esprit de patriotisme qui anime la capitale rayonne naturellement d'abord sur les villes et villages qui entourent Paris; nous étions bien sûrs, à ce titre, d'avoir avant tout l'adhésion des communes voisines de la capitale, et nous vous prions de reporter à la vôtre notre témoignage de reconnaissance.

Quant à la demande que vous nous adressez sur la résiliation d'un bail de pêche, l'intention du Gouvernement provisoire est de ne porter atteinte à aucune propriété consacrée, car, s'il le faisait pour une, il les saperait toutes. Il n'y a que deux moyens d'arriver à cette résiliation : un consentement volontaire, ou une indemnité que l'État allouerait pour motif d'intérêt public. M. le ministre des finances, qui est spécialement chargé de la direction de cette sorte de contrat, avisera avec sollicitude à la demande que vous nous faites ; mais il faut qu'elle soit méditée, et que la question qui s'y rattache soit résolue conformément aux lois et à la justice.

---

17 mars 1848.

Réponse à une députation des Irlandais demeurant à Paris, parlant en son nom et au nom des membres du Collége irlandais, et venant présenter au gouvernement une adresse de félicitations.

Veuillez dire, Monsieur, aux séminaristes irlandais que si le Gouvernement provisoire n'a pas eu la satisfaction de les entendre, il a eu le plaisir de les apercevoir des fenêtres de l'Hôtel de Ville. Je vous prie de les remercier et de leur dire que la liberté conquise en Février par le peuple français n'est point hostile à

la conscience humaine. La France se glorifie au contraire de trouver dans sa religion la source de sa liberté, et ceux qui viendront fraterniser avec elle dans les sentiments de cette religion seront deux fois ses frères.

Réponse aux délégués de diverses corporations et clubs venant au nom du peuple demander : 1° l'éloignement des troupes ; 2° l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale ; 3° l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

MESSIEURS,

J'ai été interpellé par mon nom. Je relève mon nom, et je demande à parler aussi.

Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à l'heure, avec autant de dignité que de convenance, notre collègue M. Louis Blanc. Vous sentez comme nous, comme nous en qui le peuple a mis sa confiance et s'est personnifié le jour du combat et de la victoire, qu'il n'y a de gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez la confiance et la raison de conférer une autorité morale à ce gouvernement. L'autorité morale de ce gouvernement, qu'est-ce autre chose, non-seulement pour lui, mais pour le peuple, pour le public, pour les départements, pour l'Europe qui nous regarde, qu'est-ce autre chose que son indépendance complète de toute pression extérieure ? Voilà l'indépendance du gouvernement, voilà sa dignité, voilà son unique force morale, sachez-le bien. Que sommes-nous ici ? Regardez. Voilà notre vénérable président, chargé du poids et de la gloire de ses quatre-vingts ans, et qui a voulu consacrer ses dernières forces, à notre tête, à l'établissement de la République, avec indépendance, avec dignité et liberté, et, certes, en liberté et en indépendance, il n'y a pas un citoyen français qui puisse démentir le nom de Dupont (de l'Eure). Autour de nous, que voyez-vous ? Un petit groupe d'hommes sans armes, sans appui matériel, sans soldats, sans gardes, qui n'ont d'autre autorité que celle que le peuple leur maintient en les respectant, qui n'en cherchent pas d'autre, qui se plongent, qui s'immergent tout entiers dans ce peuple

dont ils sont sortis, et qui n'ont pris dans la République un rôle aussi énergique et aussi périlleux que pour y être les garants de ces intérêts populaires, sacrifiés jusqu'ici sous les monarchies, sous les aristocraties, sous les oligarchies que nous avons traversées.

Mais pour que ce sentiment ait son effet, pour que ces principes populaires deviennent des applications utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-il? La continuation paisible et calme, en ordre, de cette confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-nous vous opposer? Rien qu'une seule chose: votre raison même! cette puissance de la raison générale qui se place seule ici entre vous et nous, qui nous inspire et qui vous arrête devant nous! C'est cette force morale invisible et cependant toute-puissante qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendants et dignes en face de cette masse qui entoure ce palais du peuple défendu par sa seule inviolabilité.

Cette dernière barrière de notre indépendance, comme gouvernement et comme hommes, nous la défendrions jusqu'à la mort si la compression de la multitude voulait la franchir! et ce n'est pas pour nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en la défendant! Que serait un peuple sans gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un gouvernement avili?

J'arrive aux trois questions que vous avez posées.

Un délai de dix jours de plus pour les élections de la garde nationale.

Nous avons, à cet égard, dans des délibérations préexistantes, nous avons cru prévenir et les vœux légitimes du peuple et vos propres désirs. On nous avait représenté que cette masse imposante, solide, patriotique, républicaine de la population qui forme l'immense élément populaire de Paris, n'avait pas eu peut-être le temps de se faire inscrire sur les listes et entrer ainsi dans le large cadre patriotique où nous voulons désormais enserrer toute la force publique. Nous avons d'abord ajourné à huit jours; nous avons ensuite ajourné jusqu'au 25 mars. Je ne puis pas me prononcer seul, et je ne le voudrais pas en ce moment, sur les résultats de la nouvelle délibération qui pourra avoir lieu sur ces objets; mais vous avez quinze jours en tout pour vous inscrire.

Quant aux troupes, j'ai déjà répondu avant-hier à une des associations patriotiques dont vous faites partie : la question n'existe pas. Il n'y a pas de troupes à Paris, si ce n'est peut-être 1,500 ou 2,000 hommes dispersés pour les postes extérieurs, pour la protection des portes et des chemins de fer, et il est faux que le Gouvernement ait songé à en rapprocher de Paris. Il faudrait qu'il fût insensé, après ce qui s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre 80,000 hommes de troupes contre le peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer, avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance ! Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous n'y songerons jamais. Voilà la vérité, rapportez-la au peuple : sa liberté lui appartient parce qu'il l'a conquise ; elle lui appartient parce qu'il saura la garder de tout désordre ! La République, à l'intérieur, ne veut d'autre défenseur que le peuple armé.

Mais, quoique ceci soit la vérité aujourd'hui, et que nous vous déclarions que nous ne voulons que le peuple armé pour protéger ses institutions, n'en concluez pas que nous consentions jamais à la déchéance des soldats français ! n'en concluez pas que nous mettions notre brave armée en suspicion, et que nous nous interdisions de l'appeler même dans l'intérieur, même à Paris, si des circonstances de guerre commandaient telle ou telle disposition de nos forces pour la sûreté extérieure de la patrie !

Le soldat, qui n'était hier que soldat, est citoyen aujourd'hui comme vous et nous. Nous lui avons donné le droit de concourir par son vote de citoyen à la représentation et à la liberté, qu'il saura défendre aussi complétement que toute autre fraction du peuple !

Quant à la troisième et principale question, celle de la prorogation à un terme éloigné de la convocation de l'Assemblée nationale, je ne consentirais pas à engager en rien ni l'opinion de mes collègues, ni surtout la mienne, sur une pareille mesure qui engage trop profondément, selon moi, les droits du pays tout entier. Je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la

nation que Paris affecterait le monopole de la liberté et de la République, et qui nous ferait prendre au nom d'une capitale seule, et sous la pression d'une masse bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature de la liberté conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la France entière, et non pour quelques citoyens seulement! Si vous me commandiez de délibérer sous la force, et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation, qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours : Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée! Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente au dehors, sachez-le bien, autant qu'au dedans! Car, pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait non-seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté.

Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès de nous. Nous ne vous promettons, je ne vous promets, quant à moi, que de les peser dans notre conscience, sans peur comme sans prévention, et de décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seulement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté de toute la République!

Je suis convaincu que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient : le dix-huit brumaire du peuple pourrait amener, contre son gré, le dix-huit brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons.

Nous reproduisons ici cette proclamation du Gouvernement provisoire relative aux élections. Elle fut rédigée par M. de Lamartine pour affirmer au nom du Gouvernement les vrais principes de la République libre, représentative, modérée, nationale, et désavouer la circulaire du ministère de l'intérieur du 12 mars, qui, non soumise aux délibérations du gouvernement, violentait les élections au profit d'une faction [1].

Le Gouvernement provisoire au Peuple français.

CITOYENS,

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière ! Vous allez organiser la République !

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer ; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts !

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception.

1. V. Lamartine, *Mémoires politiques*, t. III.

A dater de cette loi il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi ! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne !

Le règne du peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République ! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple à brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait, en un mot, du nom du peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrom-

paient les électeurs, et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler! A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! Il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra, si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes: la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturba-

tion que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et, quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire; n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée de peuple, impérissable comme la patrie.

---

18 mars 1848.

Réponse à la députation du Club de la garde nationale, apportant son adhésion à la République.

CITOYENS,

Le Gouvernement provisoire, à qui je vais reporter vos sentiments et vos paroles, en sera d'autant plus profondément touché que je reconnais dans vos idées les idées mêmes du Gouvernement. L'égalité, la fraternité, la liberté, pour la défense desquelles vous vous instituez en association patriotique, n'ont pas besoin d'être proclamées par le Gouvernement sur le frontispice de son nouveau code; elles n'ont pas besoin seulement

d'avoir une force morale ; il leur faut une force visible, palpable, matérielle, aussi énergique que modérée. La République que nous avons proclamée, et que vous venez de consacrer vous-mêmes par vos paroles, a besoin d'avoir à la fois en elle la force, la modération et la vigilance que vous souhaitez à ses représentants.

Sous une République pareille, le Gouvernement n'appartient pas seulement à ce petit nombre d'hommes que l'acclamation publique a jetés momentanément à la tête du pays ; le Gouvernement appartient à 35 millions de Français. Le pays tout entier est représentatif; la garde nationale elle-même est représentative de l'ordre, de la moralité, de la sagesse comme de l'énergie d'un bon gouvernement.

Recevez donc par ma bouche, Citoyens, les remerciements du Gouvernement provisoire. Il applaudira, je n'en doute pas, à vos sentiments : il se réjouira de voir naître une association publique pour propager l'esprit de concorde, de sagesse, le respect de l'opinion, l'inviolabilité de la propriété, celle de la vie des hommes, toutes choses sans lesquelles le mot de République effrayerait le monde au lieu de le rassurer en le consolant.

---

19 mars 1848.

Réponse à une députation des Vésuviennes demandant que le Gouvernement veuille bien les nourrir momentanément, et mettre à leur disposition la prison de Clichy, afin de la convertir en un atelier de confection.

La République n'a pas été faite seulement pour les hommes, bien qu'elle ait été faite par eux et au prix de leur sang. Elle a été faite pour vous-mêmes ; elle a été faite pour cette partie intéressante, laborieuse, souffrante, et souvent opprimée, de la population féminine à laquelle vous appartenez. Nous espérons, par les bienfaits de la République, par la sollicitude dont elle vous entourera dans toutes les circonstances, dans toutes les misères de votre vie de femmes, nous espérons vous la faire chérir, défendre. Ce que vous nous demandez est depuis quelques jours l'objet de la sollicitude des membres du Gouverne-

ment et des personnes auxquelles il a été délégué une partie des soins en ce qui concerne les femmes. Nous savons que des concurrences ruineuses pour les ouvrières existent en France, et enlèvent à notre intéressante population ce travail de l'aiguille dont vous vivez humblement. Nous avons supprimé deux concurrences qui pesaient inévitablement sur vous, et nous avons ainsi rendu le travail à plus de 80,000 ouvrières.

Si le local que vous nous demandez pour installer votre association de travailleuses est en ce moment dans les mains de la République, vous pouvez être assurées que cette semaine il vous sera accordé. Cependant, ne prenez pas acte de mes paroles, en ce qui concerne le local de Clichy. Le Gouvernement provisoire vous promet seulement de faire examiner cette question avec le désir ardent de répondre à vos vœux.

Je vous répète que la République, après les glorieux travaux qu'elle a accomplis et qu'il lui reste à accomplir encore, n'aura pas de plus douce satisfaction que celle d'améliorer la situation de la plus touchante et la plus intéressante partie de sa population.

Réponse à une députation de la Fraternité, Société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes, contre les maladies et blessures.

CITOYENS,

Vous avez admirablement compris quel est le vrai sens de la Révolution que vous nous avez aidés à conquérir, et que nous travaillons en ce moment à organiser.

Cette Révolution n'est pas seulement un changement politique qui emporte et rapporte une dynastie ou le personnel d'un pouvoir au sommet des affaires, pour laisser subsister les mêmes principes; c'est une Révolution fondamentale, c'est une Révolution faite par le peuple; elle a pour premier besoin et pour premier devoir de consacrer l'institution populaire que votre charité fraternelle vous a fait devancer. La pensée que vous avez réalisée dans votre institution est précisément al

pensée fondamentale qui inspire tous les actes du Gouvernement nouveau, si vous continuez à lui prêter le concours énergique et modéré que vous lui avez prêté jusqu'à ce jour.

Cette pensée de fraternité, nous l'avons inscrite sous un autre nom au frontispice de notre nouvelle République. En effet, les républiques précédentes n'étaient que des républiques de parti; nous voulons que celle-ci soit la République de la nation tout entière; que, par l'accessibilité à toutes les fonctions publiques, à toutes les puissances, à toutes les lumières de la civilisation, elle appartienne à toutes les classes que vous avez eu pour but de secourir dans votre institution.

C'est là, soyez-en certains, la pensée profonde, la conviction du Gouvernement provisoire dans tous ses membres; c'est cette seule pensée qui nous donne le courage de rester encore quelques jours à la tête des affaires.

Recevez, par mon faible organe, le remerciement du Gouvernement provisoire tout entier, non-seulement pour ce que vous avez fait, mais pour ce que vous ferez dans l'avenir. Si les gouvernements précédents ont négligé de convertir en institutions de l'État la belle institution dont vous avez donné le bon exemple, soyez convaincus que le Gouvernement nouveau regardera comme un de ses premiers devoirs de consacrer, d'élargir l'institution bienfaisante dont vous êtes les représentants.

Réponse à une députation des Savoisiens résidant à Paris, venant protester de son dévouement à la République, et lui offrir son concours dans la garde nationale pour maintenir l'ordre et la liberté.

En recevant l'adhésion que vous apportez à la République, le Gouvernement provisoire croit recevoir l'hommage d'une partie même de la nation française, comme l'a si bien dit votre honorable orateur. Les liens de parenté morale, de fraternité nationale, d'union intellectuelle qui subsistent, et dont la langue commune est le signe depuis tant d'années, entre les deux peuples, s'ils n'ont pas effacé entièrement les frontières qui

séparent arbitrairement les nations sur la carte, ont effacé depuis longtemps toutes les limites qui peuvent séparer l'esprit des deux peuples.

Le Gouvernement provisoire reçoit avec bonheur le témoignage de sympathie, d'amitié, et, pour ainsi dire, de conationalité exprimé dans votre adresse. Quant à moi, en particulier, qui ai l'honneur d'être son organe auprès de vous, citoyens Savoisiens, personne en France ne pouvait, j'ose le dire, apprécier davantage votre présence ici et votre adhésion à la République.

J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans vos montagnes; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie qui a commencé ma modeste illustration auprès de votre jeunesse; c'est là que j'ai eu, pour ainsi dire, une colonie de ma propre famille, et que j'ai été accoutumé, dès mes plus jeunes années, à regarder la Savoie comme ma propre patrie.

C'est là que j'ai connu ces vertus admirables dont votre population offre le modèle à toute l'Europe; c'est là que j'ai admiré ces études sérieuses qui ont fait de vous le peuple le plus littéraire, le plus libéral, le plus intellectuel entre tous les peuples; c'est là que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés.

Vous me permettrez ce retour à des souvenirs personnels, comme une consolation à la vie publique.

Quant à l'adhésion que vous exprimez pour la nation française, vous comprenez nos propres sentiments. Si nous la repoussons, nous froissons nos propres cœurs; si nous l'acceptons, nous rompons la paix et l'alliance avec les peuples et les gouvernements. Or, nous l'avons dit et nous voulons que les paroles de la République soient des paroles de vérité : nous ne romprons pas la paix du monde. Mais si, indépendamment de nous, la paix du monde venait à se rompre par une atteinte à l'indépendance de l'Italie, nous volerions à votre secours, nous délivrerions l'Italie, nous joindrions notre drapeau au vôtre; et si ensuite la carte de l'Europe venait à être déchirée sans nous et contre nous, soyez convaincus, citoyens Savoisiens, qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres, et que nous mettrions le poids de vos cœurs dans la

balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient les territoires dont se composerait le nouvel équilibre européen !

Reportez ces paroles dans vos Alpes, non comme des paroles de guerre, mais comme des paroles de parenté, d'amitié et de paix.

Réponse à une députation des Polonais, demandant l'appui du Gouvernement pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

La République française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité ! Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la Pologne. La voix de la France vous les disait, chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira, ces sentiments fraternels. Elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde.

Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières protestations de votre existence, comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit pas seulement des vœux et des larmes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang polonais que vous avez semé, pendant nos grandes guerres, sur tous les champs de bataille de l'Europe.

La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs ! et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français ! Seulement laissez à la France ce qui lui appartient exclusivement, l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance, pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples.

Vous connaissez les principes que le Gouvernement provisoire de la République a adoptés invariablement dans sa politique étrangère. Si vous ne les connaissez pas, les voici :

La République est républicaine sans doute, elle le dit à haute voix au monde, mais la République n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune des nations, avec aucun des gouvernements existants, tant que ces nations et ces gouvernements ne se déclarent pas eux-mêmes en guerre avec elle! Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent en ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération et à créer l'unité et le droit des peuples qui ont une place à leur revendiquer dans son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre et pour changer en hostilité, en susceptibilité ou en haine, la tendance libératrice qui les pousse de cœur vers nous et vers vous!

Et quel moment nous demandez-vous de choisir pour ce contre-sens du droit, de la politique et de la liberté? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par hasard contre nous? Est-ce que la coalition des souverains absolus se noue et s'arme sur nos frontières et sur les vôtres? Non. Vous le voyez, chaque courrier nous apporte une acclamation victorieuse des peuples qui se scellent dans notre principe, et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons déclaré que ce principe était le respect du droit, des volontés, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples! Les résultats extérieurs de la politique du Gouvernement provisoire sont-ils donc si mauvais, qu'il faille le contraindre violemment à en changer, et nous présenter sur les frontières de nos voisins la baïonnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main?

Non, cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la République pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes! Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne méridionale tout entière! regardez Vienne! regardez Berlin! que vous faut-il de plus? Les possesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie et vous

appellent à en reconstituer pacifiquement les premières assises! Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous! Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous avons données en un mois de politique!

Ne nous en demandez pas d'autres. Le Gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être de celles de l'Europe en ce moment! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même! Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie française plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes, ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain!

Vous avez admirablement parlé comme Polonais. Quant à nous, notre devoir est de vous parler comme Français. Les uns et les autres nous devons rester dans notre rôle respectif. Comme Polonais, vous devez être justement impatients de voler sur le sol de vos pères, et de répondre à l'appel qu'une partie de la Pologne déjà libre fait à ses généreux enfants. A ce sentiment, nous ne pouvons qu'applaudir, et fournir, comme vous le désirez, tous les moyens pacifiques qui aideront les Polonais à rentrer dans leur patrie et à se réjouir de son commencement d'indépendance à Posen!

Quant à nous, comme Français, nous n'avons pas seulement la Pologne à considérer; nous avons l'universalité de la politique européenne qui correspond à tous les horizons de la France et à tous les intérêts de la liberté dont la République française est la seconde, et, nous l'espérons, la plus glorieuse et la dernière explosion dans l'Europe. L'importance de ces inté-

rêts, la gravité de ces résolutions, font que le Gouvernement provisoire de la République ne peut abdiquer entre les mains d'aucune nationalité partielle, d'aucun parti dans une nation, quelque sacrée que soit la cause de cette nation, la responsabilité et la liberté de ses résolutions.

Si la politique qui nous a été commandée sous la monarchie vis-à-vis de la Pologne n'est plus la politique qui nous est commandée sous la République, celle-ci a tenu au monde un langage auquel elle veut être fidèle; elle ne veut pas qu'aucun pouvoir sur la terre puisse lui dire : Vous avez des paroles ici, vous avez des actions là.

La République ne doit pas et ne veut pas avoir des actes en contradiction avec ses paroles : le respect de sa parole est à ce prix; elle ne la décréditera jamais en y manquant. Qu'a-t-elle dit dans son manifeste aux puissances? Elle a dit en pensant à vous : Le jour où il nous paraîtrait que l'heure providentielle aurait sonné pour la résurrection d'une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréciation de l'heure, du moment, de la justice, de la cause et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir.

Eh bien! ces moyens, jusqu'ici nous les avons choisis et résolus pacifiques! Et voyez, et que la France et l'Europe elle-même voient si ces moyens pacifiques nous ont trompés ou vous ont trompés vous-mêmes!

En trente et un jours les résultats naturels et pacifiques de ce système de paix et de fraternité déclarés aux peuples et aux gouvernements ont valu à la cause de la France, de la liberté et de la Pologne elle-même plus que dix batailles et des flots de sang humain!

Vienne, Berlin, l'Italie, Milan, Gênes, l'Allemagne méridionale, Munich, toutes ces constitutions, toutes ces explosions spontanées, non provoquées, de l'âme des peuples, vos propres frontières enfin ouvertes à vos pas à travers les acclamations de l'Allemagne qui se renouvelle dans ses formes sous l'inviolabilité dont nous entourons ses gouvernements et ses territoires! Voilà les pas qu'a faits la République, grâce à ce système de res-

pect de la liberté du sol et du sang des hommes ! Nous ne reculerons pas dans un autre système ! Sachez-le bien, la voie droite nous conduit au but désintéressé que nous voulons atteindre mieux que les voies tortueuses de la diplomatie. Ne tentez pas de nous en faire dévier, même par le sentiment fraternel que nous vous portons. Il y a quelque chose qui contient et qui éclaire notre passion même pour la Pologne, c'est notre raison. Laissez-nous l'écouter dans la liberté complète de nos pensées, et sachez que ces pensées ne séparent pas les deux peuples dont le sang s'est si souvent mêlé sur les champs de bataille.

Notre sollicitude pour vous s'étendra, comme notre hospitalité, aussi loin que nos frontières; nos regards vous suivront dans votre patrie. Emportez-y l'espérance de la régénération qui commence pour vous en Prusse même, où votre drapeau flotte à Berlin. La France ne demande d'autre prix à l'asile qu'elle vous a donné que l'amélioration de vos destinées nationales et le souvenir que vous emporterez du nom français.

N'oubliez pas que c'est à la République que vous devez le premier pas que vous allez faire vers votre patrie !

Réponse à une députation des enfants de Sarrelouis, accompagnés de plusieurs compagnons d'armes du maréchal Ney, demandant la nullité du jugement du 6 décembre 1815.

Nous ne sommes pas étonnés de voir les habitants de Sarrelouis s'unir à tous ces nobles et glorieux débris de la carrière du maréchal Ney, pour venir nous remercier de la réhabilitation partielle que nous avons été impatients de consacrer à sa mémoire. Notre patriotisme, vous le savez, n'a pas heureusement les mêmes limites que les nationalités; il confond tous les peuples qui ont partagé nos combats et notre gloire en une seule et fraternelle nation, et ce n'est pas seulement le patriotisme, voyez ce qui se passe en Europe, la liberté elle-même ne connaît plus de frontières, il n'y a plus qu'une seule famille dans le genre humain.

Citoyens, quant à la réhabilitation que vous venez nous demander d'achever, je n'ai qu'un mot à dire : la plus heureuse de nos signatures, la plus digne du Gouvernement provisoire, a été celle que nous avons été assez heureux de consacrer à ce monument qui est la pierre fondamentale de cette réhabilitation. Ne pouvant pas encore le réhabiliter dans la loi, parce que nous n'étions pas le pouvoir législatif, nous l'avons réhabilité dans la gloire...

Nous l'avons réhabilité dans la gloire, et, soyez-en certains, le nom que vous élevez si haut dans vos sentiments, le nom que nous avons élevé nous-mêmes le plus haut possible dans la considération, l'estime et la mémoire de la patrie, ne redescendra jamais dans l'infamie d'où vous l'avez tiré.

Nous serions bien ingrats, en effet, si nous avions hésité un jour à réhabiliter la mémoire du maréchal. Vous avez été témoins de sa glorieuse carrière, l'histoire en a consigné les titres pour la dernière postérité : il est défendu au patriotisme de l'oublier; car on peut dire qu'il a semé la gloire sur tous les champs de bataille de la patrie et dans tous les sillons de la nationalité.

A de pareils titres, il n'y avait à faire que ce que nous avons fait et ce que l'Assemblée nationale ne tardera pas à compléter.

Vous parliez tout à l'heure de l'assassinat juridique qui avait tenté de flétrir sa mémoire en attentant à une noble vie. Que ce souvenir serve à la génération présente. D'autres vous diraient de l'écarter, je vous dirai de l'élever le plus haut possible aux regards de ce généreux peuple, pour le prévenir contre les passions, contre la honte des réactions politiques. Que ce jugement que vous avez caractérisé, et que le rôle que je remplis m'empêche de caractériser, que ce jugement s'élève comme un phare pour éclairer l'avenir et prévenir à tout jamais le malheur des réactions.

J'étais bien jeune alors; je servais, comme vous serviez vous-mêmes, sous la monarchie, dans une cause qui paraissait opposée à celle du maréchal, et cependant, vous me le rappelez, oui, vous me rappelez ce jour comme si ce jour était hier. Je me souviens d'avoir ressenti à cette époque une douleur profonde, et comme un pressentiment sinistre de la douleur natio-

nale, de la honte et de la réparation qui devait s'accomplir depuis. Combien de fois ne me suis-je pas dit que les exécutions politiques portaient toujours inévitablement malheur au parti qui se les permettait, et qu'il arriverait un jour où l'on demanderait compte au nom de la République du sang versé si cruellement par la monarchie. Ah! je ne soupçonnais pas alors qu'un jour ce bonheur me serait réservé de présenter à la signature du Gouvernement provisoire l'acte de réhabilitation du maréchal Ney. J'en bénis le ciel, et je suis fier, ainsi que tous mes collègues, d'avoir été désigné par la Providence pour contresigner ce sentiment populaire, pour effacer ce remords de la conscience du pays! Il ne manque plus qu'une épitaphe à la mémoire et au monument de ce grand soldat, et cette épitaphe vous la faites vous-mêmes en ce moment. Sa famille y gravera vos noms, vos paroles, vos larmes, et sa grande ombre sera vengée!

---

26 mars 1848.

Réponse à une députation des ouvriers des raffineries de Paris, offrant à la République une collecte prélevée sur leur salaire.

Citoyens,

La plus belle et la plus douce fonction du Gouvernement provisoire, depuis quelques jours, c'est d'être le premier témoin des vertus de ce peuple qui nous en apporte à chaque instant de nouveaux témoignages. Nous ne pouvons répondre avec des paroles aux sentiments que nous inspirent ces actions répétées, successives, ardentes de patriotisme, dont vous êtes vous-mêmes les intermédiaires et les organes en ce moment, ce concours des hommes de travail, cette solde du peuple pour sa liberté.

Voir ainsi l'homme qui vit du salaire du jour, l'apporter en concours à des idées, à un grand et magnifique système, à des institutions dont, au bout du compte, il n'aperçoit pour ainsi dire que la façade extérieure, mais dont les bienfaits qui lui

sont destinés ne tombent pas encore sur lui ; c'est là, je le répète, un admirable spectacle. Je vous remercie, Citoyens, au nom du Gouvernement provisoire, du travail auquel vous avez bien voulu vous condamner, et vous pouvez être sûrs que le Gouvernement provisoire en appréciera le mérite et en confiera la mémoire et la reconnaissance à la patrie.

Réponse à une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine, apportant une offrande à la République.

Citoyens,

Les institutions conquises par un peuple ne sont solides et durables que quand ce peuple est préparé à les comprendre et à les soutenir. Les vertus les plus nécessaires à toutes les classes d'une population de 35 millions d'hommes pour supporter des institutions véritablement républicaines sont, d'un côté, le courage pour les conquérir, de l'autre, la sagesse, la modération, l'esprit d'ordre, la véritable intelligence des rapports sociaux de tous les hommes entre eux.

Les manifestations semblables à la vôtre, qui se multiplient de jour en jour davantage, caractérisent, dans la France tout entière, dans toutes les intelligences comme dans toutes les professions, cet admirable esprit de sociabilité qui sera la base inébranlable des institutions républicaines que nous travaillons à organiser.

Recevez les remerciements du Gouvernement provisoire et le témoignage de son admiration pour le tribut patriotique que vous venez nous apporter.

Ce qu'il y aura un jour de plus glorieux pour la République, ce ne sera pas d'avoir été fondée par les gouttes de sang de quelques hommes, ce sera d'avoir été élargie et cimentée par ces tributs volontaires qui nous arrivent de toutes parts, qui font que chaque citoyen, chaque profession vient apporter le denier d'airain dans les fondements de la liberté.

Réponse à une députation des égoutiers de Paris, offrant au Gouvernement le prix d'une journée de travail.

Citoyens,

Si on pouvait encore révoquer en doute le principe d'égalité entre les professions, entre les classes, entre les hommes dont la société se compose, l'exemple que vous donnez en ce moment confondrait les plus incrédules. Il est impossible en effet de ne pas sentir que toutes les classes de la société ont élevé leur niveau à la hauteur de la plus grande générosité patriotique, à la hauteur de cette République que nous avons fondée en trois jours, mais que nous avons fondée à son heure, et non pas prématurément, comme on l'a dit, puisque toutes les professions, toutes les classes, toutes les fortunes se dévouent avec une si admirable unanimité à sa fondation et à son soutien.

Recevez les témoignages de notre reconnaissance et de notre profonde admiration.

La République ne sera jamais ingrate pour vous, qui la soutenez par votre générosité, après l'avoir fondée par votre courage.

---

27 mars 1848.

Réponse à une députation de l'Association nationale italienne.

Citoyens de l'Association nationale pour la régénération de l'Italie, Citoyens, je pense, de toutes les régions de l'Italie...

C'est pour moi un des plus beaux jours des jours de cette République naissante; c'est pour moi une des plus glorieuses fonctions qu'ait pu me conférer le Gouvernement provisoire de la République, que celle de recevoir l'adhésion que vous voulez bien apporter en ce moment à ses principes et à ses actes.

Et moi aussi, j'ose le dire, et moi aussi, je suis un enfant, un enfant d'adoption de votre chère Italie...

J'ose le dire, et je le répète avec gloire comme avec amour, je suis un enfant adoptif de ce grand pays.

Votre soleil a échauffé ma jeunesse et presque mon enfance. Votre génie a coloré ma pâle imagination; votre liberté, votre indépendance, ce jour que je vois enfin surgir aujourd'hui, a été, pour moi votre ami, comme pour vous, le plus beau rêve de mon âge mûr.

Vous devez sentir par ces paroles combien je sens délicieusement l'honneur d'être appelé par la Providence à voir réaliser ici par le contact de ces deux grandes nationalités qui n'ont plus à se combattre, qui n'ont plus qu'à s'aimer, à se fortifier, à se défendre l'une l'autre, de voir se réaliser ce rêve des âmes patriotiques, qui va devenir, avant peu de mois, je n'en doute pas, la plus inattendue de toutes les réalités.

La République, comme vous le pensez bien, n'a pas déplacé mon cœur pour l'Italie; je l'appelais il y a peu de temps à la tribune, non pas la reine des nations, mais la reine des races humaines.

Elle n'a qu'à reprendre sa place, et l'univers reconnaîtra cette royauté intellectuelle du génie italien sur ce coin de terre qu'elle a consacré dans d'autres siècles.

Le Gouvernement provisoire ne s'étonnera pas de la démarche que les Italiens réunis en si grand nombre autour de ce palais du peuple font aujourd'hui. Votre cause est la nôtre, et vos titres à cette cause, vous les avez admirablement énumérés tout à l'heure; vos titres, ils n'ont pas besoin d'être rappelés au genre humain, ils sont écrits en caractères ineffaçables par vos magnifiques débris, par vos impérissables monuments sur votre sol; ils sont restés écrits aussi éternellement dans vos âmes, et c'est pourquoi il n'a été permis à aucune tyrannie de les effacer s'ils viennent à revivre d'eux-mêmes si légitimement dans l'avenir!

Parmi ces titres, vous avez cité tout à l'heure le plus glorieux peut-être, le plus impérissable de tous, ce sont les noms de ces grands génies qui ont illustré dans tous les temps la terre d'Italie; tant que ces titres des nations n'ont pas été contresignés, pour ainsi dire, par des noms immortels, ils n'ont pas le sceau du temps, ils ne sont pas gravés assez profonds, assez écla-

tants dans l'histoire! C'est la gloire des grands hommes qui constitue la nationalité des peuples.

Parmi ces noms glorieux que vous venez de citer, il y en a un seul que je vous reproche d'avoir rappelé, à cause de la signification qui s'attache communément à ce nom de Machiavel. Effacez désormais ce nom de vos titres de gloire, substituez-lui le nom plus pur de Washington; voilà le nom qu'il faut aujourd'hui proclamer, c'est le nom de la liberté moderne. Ce n'est plus le nom d'un politique, ce n'est plus le nom d'un conquérant qu'il faut au monde, c'est le nom de l'homme le plus désintéressé, le plus dévoué au peuple. Voilà l'homme qu'il faut à la liberté. Un Washington européen, voilà le besoin du siècle : le peuple, la paix, la liberté!

Je n'entrerai, vous le sentez bien, avec vous dans aucun détail sur les diverses questions politiques que votre réunion nationale doit débattre dans la plénitude de son libre arbitre, et à l'abri de toute influence internationale. Nous avons proclamé le dogme du respect des nationalités, des gouvernements et des peuples; nous ne démentirons jamais ce dogme aussi respectueux pour les peuples et pour les gouvernants que pour nous-mêmes.

L'indépendance des nations dans le choix du régime intérieur qui leur convient, c'est le drapeau de la République française. Nous voulons qu'il flotte des deux côtés des Alpes, des deux côtés des Pyrénées, des deux côtés du Rhin! Ni crainte, ni complaisance, ni sentiment même de prédilection, ne nous fera démentir ce principe. Il est celui de la dignité des peuples et de la sécurité des gouvernants dans leurs rapports avec nous!

Mais je me reproche de vous entretenir si longtemps. Il faut me le pardonner, car je me sens un frère dans tous les fils de la famille italienne. Ce sont des adieux, sans doute, que je vous fais au nom de la France! Vous entendez d'ici vos frères de Naples, de Turin, de Rome, de Florence, de Gênes, qui vous appellent! Vous allez sans doute les rejoindre et les fortifier bientôt de votre concours dans cette œuvre pacifique et déjà accomplie, je l'espère, des constitutions nouvelles de toute nature que la diversité des États de l'Italie fait surgir des mœurs,

des besoins, des intérêts, des formes de ses différents gouvernements!

Eh bien! puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans nos sentiments communs pour sa régénération libérale, allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes! Allez lui dire que si elle était attaquée dans son sol ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement!

Et ne vous inquiétez pas, ne vous humiliez pas de ce mot, citoyens de l'Italie libre! Le temps a éclairé la France et lui a donné en raison, en sagesse, en modération, ce qu'elle eut autrefois en impatience de gloire et en soif de conquêtes. Nous ne voulons plus de conquêtes qu'avec vous et pour vous! les conquêtes pacifiques de l'esprit humain. Nous n'avons plus d'ambition que pour les idées. Nous sommes assez raisonnables et assez généreux sous la République d'aujourd'hui pour nous corriger même d'un vain amour de gloire! Notre amour pour l'Italie est désintéressé, et nous n'avons que l'ambition de la voir aussi impérissable et aussi grande que le sol qu'elle a éternisé de son nom.

---

2 avril 1848.

Réponse à une députation des Espagnols résidant à Paris, offrant à la République l'ancien drapeau des démocrates espagnols.

Il y a longtemps qu'on a dit : Il n'y a plus de Pyrénées, et votre démarche sympathique prouve bien que cette vérité reste inscrite dans le cœur des Espagnols comme elle vit toujours dans le cœur des Français. Mais, lorsque cette vérité est émanée de la bouche d'un roi, elle ne se rapportait qu'à des intérêts de territoire et de dynastie. Combien n'a-t-elle pas plus de force aujourd'hui qu'elle n'exprime que le rayonnement de la pensée entre les peuples! Devant elle les montagnes s'aplanissent,

les fleuves se comblent, les mers disparaissent : la fraternité humaine ne connaît plus d'obstacles à l'union féconde qu'elle consacre. Rien n'atteste mieux cette fraternité que la démarche que vous venez de faire aujourd'hui auprès du Gouvernement de la République française.

Naguère la France et l'Espagne se combattaient pour des intérêts égoïstes, et le sang de leurs enfants rougissait le sol des deux pays. Votre présence ici prouve que ces luttes sont oubliées et ont fait place à un sentiment de noble rivalité pour tout ce qui concerne la liberté et la civilisation.

Ces germes féconds, la France les a donnés au monde, et vous les avez noblement développés sur votre sol, où le sentiment de la liberté était depuis longtemps répandu dans les veines et dans les institutions. Espérons que désormais les deux nations vivront en paix : tout les y convie, l'accord des idées et des intérêts. Quant au désir que vous exprimez que la France sympathise avec vos sentiments d'affranchissement, vous ne doutez pas que l'esprit de liberté qu'elle a si énergiquement déployé, il y a un mois, ne s'applique à tout ce qui porte dans son cœur le même sentiment. Mais la France n'impose à personne ni ses désirs ni ses intérêts; elle laisse se développer librement les germes qu'elle a semés. C'est aux nations à réaliser dans leur sein ce qu'elles peuvent porter. La nation espagnole, si grande, si généreuse, si noble, ne sera pas la dernière à marcher dans cette voie : nous la suivrons avec intérêt dans ce développement, et nous désirons vivement la voir puissante, heureuse et libre.

---

3 avril 1848.

Réponse à une députation des citoyens irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, demandant la sympathie de la France pour l'indépendance de l'Irlande.

Citoyens de l'Irlande, de Dublin, de Manchester et de Liverpool !

S'il nous fallait une autre preuve de l'influence pacifique de

la proclamation du grand principe démocratique, ce christianisme nouveau éclatant à l'heure opportune et séparant le monde comme autrefois en monde païen et en monde chrétien, nous la trouverions, cette preuve de l'action toute-puissante d'une idée, dans ces visites que les nations ou les fractions de nations viennent rendre spontanément ici à la France répucaine et à son principe!

Nous ne sommes pas étonnés d'y voir aujourd'hui une partie de l'Irlande. L'Irlande sait combien ses destinées, ses souffrances et ses progrès successifs en liberté religieuse, en unité et en égalité constitutionnelle avec les autres parties du Royaume-Uni ont ému de tout temps le cœur de l'Europe! Nous le disions, il y a peu de jours, à une autre députation de vos concitoyens, nous le dirons à tous les enfants de cette glorieuse île d'Érin qui par le génie naturel de ses habitants comme par les péripéties de son histoire est à la fois la poésie et l'héroïsme des nations du Nord.

Sachez donc bien que vous trouvez en France, sous la République, tous les sentiments que vous lui apportez! Dites à vos concitoyens que le nom de l'Irlande et le nom de la liberté courageusement défendue contre le privilége est un même nom pour tout citoyen français! Dites-leur que cette réciprocité qu'ils invoquent, que cette hospitalité dont ils se souviennent, la République sera glorieuse de s'en souvenir et de les pratiquer toujours avec les Irlandais; dites-leur surtout que la République française n'est pas et ne sera pas une République aristocratique, où la liberté masque le privilége, mais une République embrassant le peuple tout entier dans les mêmes droits et dans les mêmes bienfaits.

Quant à d'autres encouragements, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les recevoir. Je l'ai déjà dit à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie. Je le répète à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement. Quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti en Irlande ou ailleurs, que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur des peuples! au-

cun autre rôle ne nous serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts et dans les passions des nations étrangères! la France veut se réserver libre pour tous les droits.

Nous sommes en paix et nous désirons rester en bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne tout entière! Nous croyons cette paix utile et honorable, non-seulement pour la Grande-Bretagne et la République française, mais pour le genre humain! nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons aucune parole, nous n'adresserons aucune insinuation en contradiction avec les principes d'inviolabilité réciproque des peuples, que nous avons proclamés et dont le continent recueille déjà les fruits! La monarchie déchue avait des traités et des diplomates! nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités! nous serions insensés de changer une telle diplomatie au grand jour contre des alliances sourdes et partielles avec les partis même les plus légitimes dans les pays qui nous environnent! nous n'avons qualité ni pour les juger ni pour les préférer les uns aux autres. En nous déclarant amis de ceux-ci, nous nous déclarerions ennemis de ceux-là. Nous ne voulons être ennemis d'aucun de vos compatriotes, nous voulons faire tomber au contraire, par la loyauté de la parole républicaine, les préventions et les préjugés qui existeraient entre nos voisins et nous.

Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos souvenirs historiques.

Savez-vous ce qui a le plus irrité et le plus désaffectionné la France de l'Angleterre dans la dernière république? C'est la guerre civile reconnue, soldée et servie par M. Pitt dans une partie de notre territoire. Ce sont ces encouragements et ces armes donnés à des Français héroïques aussi comme vous, mais à des Français combattant d'autres Français! Ce n'était pas là la guerre loyale! c'était la propagande royaliste faite avec le sang français contre la République! Cette conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout à fait effacée de la mémoire de la nation. Eh bien! cette cause de ressentiment entre la Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons pas en l'imitant jamais! Nous recevons avec reconnaissance les témoignages

d'amitié des différentes nationalités qui forment le grand faisceau britannique! nous faisons des vœux pour que la justice fonde et resserre l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit de plus en plus la base; mais, en proclamant avec vous, avec elle et avec tous, le saint dogme de la fraternité, nous ne ferons que des actes fraternels, comme nos principes et comme nos sentiments pour tous les Irlandais.

Réponse à une députation des blessés de Février, réclamant contre la lenteur apportée dans la distribution des secours, et demandant la fondation d'un hôtel des invalides civils, dans un des châteaux ci-devant royaux.

Les blessés de Février ne pouvaient pas emprunter des paroles plus loyales et en même temps plus éloquentes que celles que vous venez de prononcer en leur nom. Elles m'ont profondément ému. En vous écoutant, j'ai compris qu'il y avait ici deux questions. Il y a d'abord une question, non pas de munificence, mais de justice et de devoir public pour le Gouvernement provisoire : ceux qui ont eu la gloire et le bonheur de sceller de leur sang les fondations de la République, qui sont les monuments vivants de cette régénération dont vous parlez en si beaux termes, doivent être, dès aujourd'hui et toujours, pour l'honneur de la République et pour l'affermissement de ses institutions, la pensée présente, et non pas la pensée morte, mais la pensée active de la République.

La seconde question que vous avez touchée est celle que j'appellerai une question purement administrative.

En quittant cette enceinte, je vais me rendre auprès de mes collègues, et je leur porterai les sentiments et les pensées que vous nous avez apportés vous-mêmes.

Les secours pour les blessés de Février sont surabondants; nous avons tout de suite décrété des sommes considérables, nous ne nous sommes pas bornés là; et moi-même, qui me trouve par hasard dans ce moment chargé de l'honneur de vous recevoir, j'ai employé une partie de ma journée à récolter de

nouveaux subsides volontaires de la nation en faveur des blessés de Février.

Le trésor ne sera jamais vide pour eux ; et les secours que la reconnaissance individuelle des citoyens de Paris et des départements viendra nous apporter seront plus que suffisants pour indemniser non-seulement nos malheureux frères des souffrances qu'ils ont subies, mais pour venir au secours de leurs familles. Il ne s'agit que de trouver le moyen de distribuer ces secours avec équité; car je dois vous déclarer que vous n'êtes pas les premiers qui vous occupez des blessés de Février; il se forme en dehors de vous une foule de commissions qui s'intitulent *Commissions de blessés*, et qui viennent réclamer des secours pour eux, et quand nous leur demandons leurs titres, elles disparaissent. Il y a là, vous le sentez, un danger; ce qu'on donnerait aux faux blessés de Février ou à des hommes qui usurpent la fonction de les représenter, serait perdu.

Je verrais avec bonheur que des hommes honorables comme vous vinssent s'adjoindre à la commission nationale; vous devriez choisir parmi vous un certain nombre de citoyens connus par leur désintéressement, vous adjoindre quelques médecins qui pussent constater les blessures, et, en apportant ainsi le concours de vos lumières et de vos renseignements, assurer l'équité des distributions. Voilà la prière que je vous adresse au nom du Gouvernement provisoire. Assurez de sa part les blessés de Février qu'ils ont été, qu'ils sont et qu'ils seront toujours la première pensée de la République.

Nous avons considéré que le signe, le drapeau du Gouvernement, c'étaient les Tuileries; que l'Assemblée nationale aurait besoin de quitter la salle trop étroite de l'ancienne Chambre des députés, dont les souvenirs d'ailleurs ne sont pas en rapport avec la liberté.

Nous avons donc pensé qu'il fallait restituer les Tuileries à leur destination politique, et en faire le monument de la République, le siége du Gouvernement et de ses délibérations, mais qu'il fallait en même temps accomplir une promesse faite et qui doit être loyalement tenue, de l'établissement des invalides civils. Il nous a paru que le château de Meudon était, par son

isolement et sa salubrité, parfaitement convenable pour recevoir cette destination.

Quant aux sentiments du Gouvernement provisoire, les lumières et le temps peuvent quelquefois lui manquer, mais soyez assurés que le cœur ne lui manquera jamais.

---

16 avril 1848.

Réponse à une députation des élèves de l'École polytechnique, offrant leur concours au Gouvernement provisoire.

On avait rêvé, dit-on, d'attaquer le Gouvernement provisoire ; on avait proclamé en sa place un comité de salut public ; on voulait le scinder et jeter l'anarchie dans son sein ainsi que dans l'opinion du pays. Nous ne doutions pas qu'au premier bruit d'un semblable attentat tous les bons citoyens ne se réunissent pour les défendre. Votre seule présence, votre seule démarche est une manifestation bien honorable pour nous, et plus que suffisante pour l'ordre et le Gouvernement! Elle sera inutile au reste dans un autre but, grâce à la presque unanimité de la population, qui se range autour du Gouvernement provisoire, afin de lui prêter force et appui jusqu'au moment où il pourra remettre ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale.

Nous vous prions, citoyens, de rester aujourd'hui jusqu'à la fin de la journée, et demain, si cela était nécessaire, à la disposition du Gouvernement provisoire. Nous n'aurons, nous, pas besoin de vous; mais nous sommes heureux de vous donner, dans cette circonstance, la place d'honneur que vous avez si bien méritée parmi nous.

Réponse à une députation des tailleurs de pierres, apportant au Gouvernement provisoire l'assurance de leur dévouement.

Le seul aspect de la force publique, le dévouement général qui s'attache au Gouvernement provisoire, sera sa plus grande force et suffira pour prévenir toutes les tentatives de perturbation. Recevez les remerciements de la République. Répandez-vous parmi les groupes, et dites partout que l'anarchie peut tout compromettre, propriété, famille, industrie. Il faut que tous les citoyens courageux comme vous se serrent autour du Gouvernement provisoire, qui lui-même couvre en ce moment de son corps tous les citoyens.

Prenez la devise de la journée, la devise du Gouvernement provisoire lui-même indivisiblement uni pour la défense de la République. Cette devise, c'est le cri de l'unanimité : *Vive le Gouvernement provisoire tout entier!*

Réponse à une députation des carriers de Paris et de la banlieue, venant, au nombre de 8,000, faire une manifestation en faveur du Gouvernement provisoire.

CITOYENS,

Nous n'avions pas besoin d'une manifestation pareille; mais, puisqu'elle s'est faite avec tant d'élan, nous l'acceptons. Il fallait rassurer Paris, montrer que les perturbateurs trouveraient au besoin, même dans la population, un courageux dévouement à la République.

Cette journée n'est pas une journée de bataille pour nous, c'est un triomphe avant la bataille; grâce à la sagesse de la masse du peuple et à son énergie, il n'y aura pas de bataille, il n'y aura pas de sang versé. Mais la démonstration que vous faites, jointe à celle de la garde nationale, est la plus belle victoire que vous puissiez remporter, car c'est une victoire de la

fraternité. Elle prouvera en même temps aux malveillants qu'il n'y a rien à faire contre le sentiment d'ordre et de gouvernement patriotique qui appartient essentiellement à la France; la France se presse autour du Gouvernement pour l'empêcher d'être ébranlé par aucun parti, par aucune scission.

Allez remercier tous vos camarades, et dites-leur que nous comptons sur eux; ils peuvent compter sur nous. Dites-leur que nous sommes tous dévoués à la République à la vie, à la mort, et aux doctrines démocratiques, dans toute la largeur d'un mot qui embrasse le peuple tout entier.

Je vous prie, au nom du Gouvernement provisoire, de rester dans la magnifique disposition où vous êtes, de ne faire aucune espèce d'acte offensif, de manifestation contre personne; mais de répandre dans la capitale, et de là dans le pays, le sentiment d'invincible sécurité qui vous anime, et qui consolidera la République en rétablissant la confiance dans l'unité de tous les membres du Gouvernement, qui se sont dévoués à sa fondation et à son salut.

Réponse à une députation de Lyonnais offrant au Gouvernement provisoire son concours et son appui.

Citoyens de Lyon, il n'y a pas de population en France qui se connaisse mieux en vraie liberté que celle de Lyon, qui a su la conquérir et la défendre si glorieusement à une autre époque. Si le Gouvernement avait couru l'ombre d'un danger, il se serait confié à votre patriotisme, qui nous est connu.

Nous savons qu'au premier symptôme du péril public, d'un péril impossible (car en face d'une unanimité si belle il n'y a pas de péril possible pour un gouvernement, il n'y pas de péril pour un pays), nous aurions pu compter sur vous; c'est grâce à ces manifestations spontanées, pour ainsi dire individuelles, qui font de chaque citoyen de Paris un soldat de la République et de l'ordre à la fois, c'est grâce à ce concours que vous et vos camarades vous êtes venus nous offrir aujourd'hui contre les bruits des événements qui menaçaient Paris, que ce danger,

comme vous le voyez, a disparu, et que ce jour, qui pouvait être un jour de combat, est devenu un jour de triomphe et du plus beau des triomphes, puisqu'il ne coûtera ni une douleur ni une goutte de sang à aucun des citoyens français.

Ce sont là les seuls triomphes que veut le Gouvernement provisoire ; c'est un gouvernement qui, sur le piédestal des barricades, a élevé la statue de la liberté nouvelle, de la liberté désarmée, pacifique, protectrice, pour tous ses enfants, et surtout pour les plus faibles et les plus déshérités. Il gémirait profondément, s'il était forcé de s'armer, non pas pour lui-même : il s'est abandonné lui-même, dès le premier jour, à l'amour et à la protection des citoyens ; cette liberté, dites-le bien à vos amis des départements, cette République que nous voulons défendre avec vous, ce n'est pas seulement la République de la capitale, c'est la République de la France tout entière ! c'est la République de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Lille, de toutes les villes, de tous les villages de la patrie !

Que l'unité de Paris, du peuple, de la garde nationale, de l'armée, soit le symbole de l'unité de la République et de l'indivisibilité de tous les membres dont le Gouvernement se composait hier et se composera demain.

Nous n'avons que ce drapeau à vous donner aujourd'hui comme toujours, la fraternité de toutes les professions entre elles et la fraternité cordiale et indissoluble jusqu'à l'Assemblée nationale des hommes qui défendent d'un même cœur les droits et les intérêts de leurs concitoyens.

Réponse au citoyen Châteaurenaud apportant au Gouvernement provisoire l'expression du dévouement des gardes nationaux sédentaires et mobiles, réunis dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

On avait annoncé aujourd'hui au Gouvernement provisoire un jour de danger pour la République ; nous étions sûrs d'avance que ce jour de danger serait un jour de triomphe pour la patrie et pour tous ses enfants. Je sais, par une expérience ré-

cente, et je puis le reconnaître au visage de plusieurs d'entre vous, à l'énergie à la fois intrépide et modérée qui forme le fond du cœur des citoyens armés de la capitale, que vous ne nous feriez pas défaut; la France, qui se résume momentanément dans le Gouvernement, n'a pas besoin d'une autre garde, d'une autre armée, que de cette armée civile, volontaire, spontanée, qui se forme d'elle-même, non pas au premier coup de tambour, car vous étiez armés avant le rappel, mais qui se forme d'elle-même à la première rumeur du danger pour la patrie et pour l'ordre public.

Citoyens, le Gouvernement provisoire tout entier doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'intégrité, contre l'indivisibilité du Gouvernement provisoire que le mouvement contre lequel vous êtes venus nous former un rempart de vos poitrines avait, dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces divisions suscitées entre nous, diviser la patrie comme le Gouvernement provisoire. Aucune division possible n'existe entre ses membres. Si quelques différences d'opinions, comme il s'en trouve naturellement dans les grands conseils d'un pays, peuvent s'y rencontrer en administration, l'unité existe dans le patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la République, dans le même dévouement qui les anime envers Paris et la France!

Cette union est le symbole de celle de tous les citoyens!

Permettez-moi de vous offrir, non pas en mon nom, mais au nom de l'unanimité de mes collègues, les remercîments, profondément sentis, non pas du Gouvernement provisoire, mais de la France tout entière, pour qui ce jour eût été un jour de calamité et de guerre civile, si le Gouvernement s'était divisé, et qui, grâce à votre énergie, sera pour elle le jour du triomphe définitif et pacifique de nos nouvelles institutions, que nous voulons remettre inviolées et entières à l'Assemblée nationale, qui sera l'unité suprême de la patrie.

Citoyens, encore un mot.

A l'époque de la première République, il y eut un mot fatal qui perdit tout et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance! Et cependant elle était expliquée alors par la situation

de la patrie menacée par une coalition au dehors et par les ennemis qu'elle avait au dedans.

Aujourd'hui que la seule proclamation de nos principes de démocratie fraternelle et de respect aux nationalités a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la France, et a fait tomber les peuples dans notre amitié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui que la République est acceptée partout sans opposition à l'intérieur et promet à tous propriété, sécurité, liberté, il n'y a qu'un seul mot qui correspond à cette situation, et ce mot c'est la confiance. Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs! Que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée.

Le Gouvernement provisoire vous en donne l'exemple dans la confiance méritée que chacun de nous porte à ses collègues et qu'il reçoit à son tour! Il en donne aujourd'hui la preuve en refusant à tout prix de se désunir, de se séparer d'aucun des membres qui font sa force dans son unité! L'indivisibilité du Gouvernement provisoire doit être ainsi la conquête civique de cette magnifique et unanime manifestation. Paris et les départements, rassurés sur sa force et sur l'attachement que vous lui portez, s'uniront comme nous et comme vous pour le salut de la République, et remettront intact à l'Assemblée nationale le dépôt de la patrie que le peuple du 24 Février a remis en ses mains.

Cette confiance que je vous recommande, Citoyens, c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir les jours du combat ici même, sur cet escalier, dans ces cours, de la bouche des blessés du combat héroïque du peuple! Oui, je l'ai entendu sortir de la bouche de ceux qui expiraient ici pour la République, et qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette recommandation suprême le mot sauveur de la République nouvelle et de la patrie.

23 avril 1848.

Réponse à une adresse de la Société d'économie politique, protestant contre la mesure qui raye cette science du programme de l'enseignement supérieur.

MESSIEURS,

Je ne puis me persuader que les intentions si éclairées et si larges de mon excellent collègue et ami M. Carnot aient été bien comprises par la Société des économistes. Il ne saurait entrer dans la pensée d'un Gouvernement fondé sur le travail et l'intelligence d'imiter des époques d'intolérance, de nier à une science naissante son droit d'éclairer les esprits et les intérêts, et de mettre le pied du pouvoir sur aucun germe de vérité pour l'écraser : non, je suis sûr, au contraire, que l'intention du ministre a été de multiplier sous d'autres formes l'enseignement de cette science, qui n'est plus seulement une science spéculative, mais qui doit devenir, selon moi, une science administrative. Mais cette science, Citoyens, ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse. La République démocratique doit et veut lui donner un autre caractère. Elle veut en faire la science de la fraternité, la science par les procédés de laquelle non-seulement le travail et ses fruits seront accrus, mais par laquelle une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle de la richesse s'accomplira entre tous les citoyens. L'ancienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches; la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier.

Entre les théories qui se présentent pour atteindre ce but, il y en a de fausses, il y en a de douteuses, il y en a de vraies; c'est à vous de précéder le Gouvernement pour l'éclairer dans le choix des moyens pratiques d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des industriels, des propriétaires, sans attenter surtout à la liberté des capitaux qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance.

Concilier la propriété, ce fondement de la famille, cette source de la population, cette émulation de l'agriculture, avec

la liberté du travail, l'accroissement des salaires, voilà le problème; tout autre est mal posé; c'est une subversion au lieu d'une amélioration. La République n'est pas née pour détruire, mais pour améliorer les conditions du travail et de la propriété.

Ce problème, étudiez-vous à le résoudre dans l'esprit de la République nouvelle et régulière que la France veut et qu'elle aura, et n'oubliez pas que, pour le résoudre, il faut écrire au-dessus de toutes nos théories un principe divin qui les consacre : Dieu, le peuple et la fraternité.

Réponse à une députation d'ouvriers, venant offrir ses services et son sang au Gouvernement provisoire, et demandant quel cri ils doivent proférer.

Le seul cri qui soit permis aux généreux citoyens que vous représentez, le seul cri que les membres du Gouvernement provisoire puissent accepter, c'est celui de *vive la République!* Vous lui donnez le même sens que nous, Citoyens travailleurs, dont nous voulons relever le sort par le travail et par des institutions qui vous fassent entrer régulièrement dans la propriété et dans l'instruction, dans toutes les conditions d'aisance, de moralité, de lumière, de consolidation d'une société démocratique, mais d'une société définie et pratique.

Vous n'êtes pas de ceux qui rêveraient l'expropriation des uns par les autres, mais vous êtes, comme le sont tous les travailleurs intelligents, honnêtes, vraiment patriotes, vraiment démocrates par le bon sens; vous êtes de ceux qui mourraient, au besoin, pour défendre les biens mêmes qu'ils ne possèdent pas encore; vous êtes, je le vois à vos paroles, vous êtes de cet admirable peuple dévoué à l'amélioration, non à la destruction de l'ordre social!

Jamais la postérité n'oubliera les preuves sublimes de bon sens, de dévouement, de désintéressement que vous donnez, à cette grande époque, devant la France et devant le monde. On disait que vous n'étiez pas mûrs pour la République; on disait que les travailleurs seraient le danger de la République. On

vous ignorait, on vous calomniait : vous en êtes la force, la vertu, le salut !

Ralliez-vous, à notre voix, autour de la société : car, sous la République, la société et le Gouvernement régulier sont la propriété de tous ! Encore une fois, point d'autre cri que celui de *vive la République !* Et, en criant ainsi, vous crierez : *Vive le travail ! Vive la propriété ! Vive l'ordre qui garantit tout !* Vous avez le droit de pousser ce cri plus que personne, car la République vous appartient ! Vous l'avez conquise sur la royauté et vous la défendrez contre l'anarchie ! Celle-là sera vraiment la République du peuple et des travailleurs de Paris !

---

26 avril 1848.

Réponse au ministre des États-Unis, présentant les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine.

Citoyen Ministre,

Le Gouvernement provisoire m'a chargé de le représenter en ce moment pour recevoir de vos mains le premier acte de reconnaissance officielle de la République française. La France avait reconnu, la première, l'indépendance de la République américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier. Par un juste retour de la Providence, il appartenait à la République américaine de reconnaître la première la nouvelle République française, et d'apposer pour ainsi dire sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. Cette signature, Monsieur le ministre, portera bonheur à la République. Malgré les agitations et les embarras inséparables d'une pareille crise, de la chute d'une forme de gouvernement, de la création d'institutions toutes différentes, d'un si grand déplacement d'hommes et de choses, dites-le à vos concitoyens, tout nous donne l'assurance que leurs vœux pour la France seront

accomplis, et que la République sortira grande et forte de nos faibles mains pour passer plus grande et plus forte encore entre les mains de la nation tout entière. Ce qui nous donne cette confiance, Monsieur le ministre, c'est que le peuple français est mûr désormais pour ses institutions. Ce qui n'était, il y a cinquante-cinq ans, que l'idée des hommes supérieurs de la nation a passé dans les idées et dans les mœurs du peuple tout entier, sans exception. La république qu'il veut aujourd'hui, c'est celle que vous avez fondée vous-même : c'est une république progressive, mais conservatrice des droits, de la propriété, des industries, du commerce, de la probité, de la liberté, du sentiment moral et religieux des citoyens; c'est une république dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière des mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité des peuples.

Ces principes adoptés, nous l'espérons, par l'Assemblée nationale, affermis par une force publique invincible, dont chaque citoyen s'est fait, comme vous l'avez vu, le soldat volontaire, concentrés dans une forte unité représentative du Gouvernement, feront de la République française la glorieuse sœur de la République américaine, et l'on pourra dire du peuple français et du peuple américain ce que l'on disait jadis d'un homme cher à nos deux pays, la République des deux mondes.

Quant aux sentiments que le peuple français renvoie avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des États-Unis, je vous les exprimerai en un seul mot, citoyen ministre : tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette.

---

6 mai 1848.

Rapport général sur la situation de la France, présenté à l'Assemblée nationale au nom de M. Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire.

CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône ; il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif. Notre première pensée a été d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule réside le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant d'elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Notre première pensée, comme le premier besoin du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et plus méritoire dans un autre temps et dans un autre pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens. Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevait de l'autre

main les vaincus et les blessés du parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des habitants, il préservait les monuments publics. Chaque citoyen, à Paris, était à la fois soldat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre. L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jusqu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique. Il l'inspira, il l'adopta et la signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'Hôtel-de-Ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu.

Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme un symbole de menaces ou de désordre, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les combattants eux-mêmes pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau et promené la gloire de nos armées sur tous les continents et sur toutes les mers.

Après avoir établi l'autorité du Gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départements, dans les colonies, dans l'Algérie, dans l'armée; des nouvelles télégraphiques et des courriers y suffirent. La France, les colonies, les armées, reconnurent leur propre pensée dans la pensée de la République; il n'y eut résistance ni d'une main, ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France à l'installation du gouvernement nouveau.

Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe indécise attendait le premier mot de la France : ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815, la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernements. La France, dans

ce manifeste, désarma son ambition, mais ne se désarma pas de ses idées. Elle laissa briller son principe; ce fut toute sa guerre. Le rapport particulier du ministre des affaires étrangères vous dira ce que ce système de la diplomatie au grand jour a produit, et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

Cette politique commandait au ministre de la guerre des mesures en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée, il rappela honorablement dans Paris l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser le peuple s'armer lui-même. Le peuple, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants.

Nous décrétâmes de plus la formation immédiate d'un conseil de défense et la formation de quatre armées d'observation: l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

Notre marine, confiée aux mains du même ministre comme la seconde armée de la France, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée d'hésitation. La République et la patrie se confondirent à ses yeux dans le sentiment d'un même devoir. Un chef, dont le nom républicain, les sentiments et les talents étaient des gages à la fois pour l'armée et la révolution, le général Cavaignac, reçut le commandement général de l'Algérie.

La corruption, qui avait pénétré les institutions les plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des épurations demandées par le cri public. Il fallait promptement séparer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, elle avait

proclamé un principe. Ce principe, c'était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avénement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers-nés à la propriété. Élever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres, conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la parcellant dans les mains d'un plus grand nombre, distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles, créer par l'État le travail qui manquerait accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire, enfin, étudier avec les travailleurs eux-mêmes les phénomènes pratiques et vrais de l'association et les théories encore problématiques des systèmes, pour y chercher consciencieusement les applications, pour en constater les erreurs; telle fut la pensée du Gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries, éclairé par des délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidée par deux membres du Gouvernement lui-même.

La chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclassement momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société, si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison du peuple et l'admiration du monde; la dette exigible de près d'un milliard que le gouvernement déchu avait accumulée sur les deux premiers mois de la République; la crise des indus-

tries et du commerce universel sur le continent et en Angleterre coïncidant avec la crise politique de Paris, l'énorme accumulation d'actions de chemins de fer ou d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux, enfin l'imagination du pays qui se frappe toujours au delà du vrai aux époques d'ébranlement politique et de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à 35 millions d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les prudences, à toutes les nécessités secourables de la République. Le ministre des finances vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment, enfin arrivé, où la confiance, rendue aux esprits, rendra le capital à la main des manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre puissance nationales seront à la hauteur de toutes les difficultés.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes, réuni dans la même main, fut pour le Gouvernement une manifestation d'intention, et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre dans la double nécessité d'un enseignement national et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et devant la loi.

Le ministère de l'agriculture et du commerce, ministère étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles; il étendit la main de l'État sur les intérêts souffrants du commerce que vous seuls vous pouvez relever par la sécurité.

Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu

accomplir bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France, à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national.

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois.

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale d'un million et demi d'habitants, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie! sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom, aient attristé le Gouvernement dans Paris! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : Qu'as-tu fait d'un citoyen?

Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris, nous avons

assuré complétement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale et en lui donnant pour garde tout un peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans une république où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques, entre les citoyens armés et les citoyens désarmés; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! Voilà l'unanimité que nous vous avons faite. Perpétuez-la, c'est le salut commun.

Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement, ou d'un projet de constitution, eût été de notre part une prolongation téméraire de pouvoir, ou un empiétement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil et un seul vœu à titre de citoyens et non à titre de membres du Gouvernement provisoire. Ce vœu, Citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau allanguir les ressorts du pays. Qu'une commission de gouvernement, sortie de votre sein, ne permette pas au pouvoir de flotter, un seul instant, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité; qu'un comité de constitution, émané de vos suffrages, apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la constitution dont vous délibérerez ensuite à loisir les lois organiques et secondaires.

En attendant, comme membres du Gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes. Nous vous prions seulement de vous reporter au temps et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse

seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide entre une monarchie écroulée et une république à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé; et le nom de Dieu, qui a tout béni sur les fondements de la République !

---

8 mai 1848.

Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures.

CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Il y a deux natures de révolution dans l'histoire : les révolutions de territoire et les révolutions d'idées. Les unes se résument en conquêtes et en bouleversements de nationalités et d'empires; les autres se résument en institutions. Aux premières la guerre est nécessaire; aux secondes, la paix, mère des institutions, du travail et de la liberté, est précieuse et chère. Quelquefois, cependant, les changements d'institutions qu'un peuple opère dans ses propres limites deviennent une occasion d'inquiétude et d'agression contre lui de la part des autres peuples et des autres gouvernements, ou deviennent une crise d'ébranlement et d'imitation chez les nations voisines. Une loi de la nature veut que les vérités soient contagieuses, et que les idées tendent à prendre leur niveau comme l'eau.

Dans ce dernier cas, les révolutions participent, pour ainsi dire, des deux natures de mouvements que nous avons définis. Elles sont pacifiques comme les révolutions d'idées; elles peuvent être forcées de recourir aux armes comme les révolutions de territoires. Leur attitude extérieure doit correspondre à ces deux nécessités de leur situation. Elles sont inoffensives, mais elles sont debout. Leur politique peut se caractériser en deux mots : une diplomatie armée !

Ces considérations, Citoyens, ont déterminé et dominé, dès la première heure de la République, les actes et les paroles du Gouvernement provisoire dans l'ensemble et dans les détails de la direction de nos affaires extérieures. Il a voulu, et il a déclaré qu'il voulait trois choses : la République en France; le progrès naturel du principe libéral et démocratique avoué, reconnu, défendu dans son existence et dans son droit à son heure; enfin, la paix, si la paix était possible, honorable et sûre à ces conditions.

Nous allons vous montrer quels ont été, depuis le jour de la fondation de la République jusqu'à aujourd'hui, les résultats pratiques de cette attitude de dévouement désintéressé au principe démocratique en Europe, combiné avec ce respect pour l'inviolabilité matérielle des territoires, des nationalités et des gouvernements. C'est la première fois dans l'histoire qu'un principe désarmé et purement spiritualiste se présente à l'Europe organisée, armée et alliée par un autre principe, et que le monde politique s'ébranle et se modifie de lui-même devant la puissance, non d'une nation, mais d'une idée! Pour mesurer la puissance de cette idée dans toute son étendue, remontons à 1815.

1815 est une date qui coûte à rappeler à la France. Après l'assaut de coalition de Pilnitz contre la République, après les prodiges de la Convention et l'explosion de la France armée pour refouler la ligue des puissances ennemies de la Révolution, après l'expiration des conquêtes de l'Empire dont la France ne veut revendiquer que la gloire, la réaction des nationalités violées, des peuples vaincus et des rois humiliés se fit contre nous. Le nom de la France n'avait plus de limites; les limites territoriales de la France géographique étaient encore rétrécies par les traités de 1814 et 1815; elles parurent seulement disproportionnées au nom, à la sécurité, à la puissance morale d'une nation qui avait tant grandi en influence, en renommée, en liberté. La base du peuple français semblait d'autant plus restreinte, que ce peuple lui-même était devenu plus grand.

Le traité de 1814, qui liquida notre gloire et nos malheurs, nous avait enlevé en colonies Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile de France et ses dépendances, les Seychelles, l'Inde française réduite

à des proportions purement nominales, Saint-Domingue enfin, dont nous étions expropriés de fait et qu'il fallait ou reprendre ou reconquérir.

En territoire annexé au sol national, le traité de 1814 adjoignait, comme compensation à la France, au nord, quelques enclaves de frontières consistant en une dizaine de cantons annexés aux départements de la Moselle et des Ardennes; à l'est, une banlieue de quelques districts autour de Landau; au midi, la partie principale de la Savoie, consistant dans les arrondissements de Chambéry et d'Annecy, enfin le comté de Montbéliard, Mulhouse et les enclaves allemandes enfermées dans la ligne de nos frontières.

Les traités de 1815, représailles de cent jours de gloire et de revers, nous dépouillèrent presque aussitôt de ces faibles indemnités des guerres de la coalition. Ils restituèrent la Savoie française tout entière à la Sardaigne; ils firent ainsi de Lyon, capitale commerciale de la France, une place de guerre exposée et fortifiée. Les Pays-Bas reprirent de notre ancien sol Philippeville, Mariembourg, le duché de Bouillon, où nous avions autrefois droit d'occupation et de garnison; la Prusse, Sarrelouis, dont le cœur seul resta français; la Bavière, Landau et ses districts; la Suisse, cette langue du pays de Gex qui nous donnait un port sur le lac de Genève à Versoy, la démolition des fortifications d'Huningue, l'interdiction de fortifier notre frontière à moins de trois lieues de Bâle; enfin on nous fit renoncer, en faveur du roi de Sardaigne, au droit de protection et de garnison que nous possédions, avant la Révolution, sur la principauté de Monaco. Une occupation humiliante de nos places fortes et une indemnité de près d'un milliard, amende de nos triomphes, décimèrent, en outre, la puissance extérieure et la puissance reproductive de la nation. La Restauration accepta le trône à ces conditions; ce fut sa faute et sa perte. La paix et la Charte même, cette première pierre de la liberté, n'y furent pas une compensation suffisante. Une dynastie ne peut grandir impunément de l'affaiblissement du pays. Cependant, à ne considérer que les intérêts extérieurs de la nation, la Sainte-Alliance était un système antipopulaire, mais n'était pas essentiellement un système antifrançais. La dynastie

de la branche aînée des Bourbons, en se liant comme dynastie à ce système, pouvait y trouver un point d'appui pour de légitimes influences ou pour des compléments de territoire autour d'elle. Si l'Italie, sur laquelle l'Autriche s'obstinait à dominer seule, défendait au cabinet français toute alliance solide et sympathique avec l'Autriche, l'alliance russe s'ouvrait à la France. Cette alliance, favorable à l'agrandissement territorial de la France sur le Rhin, favorable à l'agrandissement oriental de la Russie, dont la pente est vers l'Orient, pouvait donner à l'équilibre continental, dont l'axe eût été l'Allemagne, deux poids égaux et prépondérants à Saint-Pétersbourg et à Paris. La Restauration eut quelquefois l'ébauche confuse de ces pensées; elle osa avouer des amis et des ennemis; elle se sentit soutenue contre les jalousies de la Grande-Bretagne par l'esprit continental. Avec cet appui secret, elle contesta persévéramment la suprématie de l'Autriche en Italie; elle fit la guerre impopulaire, mais non antifrançaise, de l'Espagne; elle conquit Alger. Sa diplomatie fut moins antinationale que sa politique.

La révolution de Juillet, révolution avortée avant terme, constituait une monarchie révolutionnaire, une royauté républicaine. La France n'eut pas le courage tout entier de ses idées. Le caractère à la fois incomplet et contradictoire de cette révolution donnait au gouvernement sorti des trois Jours les inconvénients de la royauté dynastique, sans aucun des avantages de la royauté légitime. C'était la Sainte-Alliance encore, moins le dogme et moins le roi; monarchie entachée d'un principe électif et républicain aux yeux des rois; république suspecte de monarchie et de trahison du principe démocratique aux yeux des peuples. La politique extérieure et la politique intérieure de ce gouvernement mixte devaient être, dedans et dehors, une perpétuelle lutte entre les deux principes contraires qu'il représentait. L'intérêt dynastique lui commandait de rentrer à tout prix dans la famille des dynasties classées; il fallait acheter cette tolérance des trônes par des complaisances incessantes; il fallait conquérir au dedans le droit d'être faible au dehors : de là le système du gouvernement de Juillet. Une France abaissée au rang de puissance secondaire en Europe; une oligarchie achetée

à force de faveurs et de séduction au dedans. L'un entraîne l'autre. De plus, l'esprit de famille, vertu domestique, peut devenir un vice politique dans le chef d'une nation. Le népotisme tue le patriotisme.

La monarchie de Juillet pesait sur notre politique étrangère du poids des trônes et des parentés qu'elle préparait à ses princes. Une seule de ses pensées était vraie, parce qu'elle correspondait à un grand besoin de l'humanité : la paix. C'est de cette pensée juste qu'elle a vécu dix-sept ans. Mais la paix qui convient à la France n'est pas cette paix subalterne qui achète les jours et les années en se faisant petite, en ajournant ses influences, en voilant ses principes, en rétrécissant le nom, en raccourcissant le bras de la France; celle-là, elle humilie un peuple en l'affaiblissant.

Pour que la paix soit digne d'elle, la République doit grandir par la paix. Or, pour grandir en Europe, il manquait à la monarchie de Juillet le drapeau d'une idée. Son drapeau monarchique? il était taché d'usurpation : son drapeau démocratique? elle le cachait et le déteignait tous les jours.

Sa politique extérieure était forcée d'être incolore comme son principe. Ce fut une politique de négation. Elle évitait les périls et ne pouvait affecter la grandeur.

Voici ce règne au dehors : le royaume des Pays-Bas se brisa de lui-même en deux des contre-coups des journées de Juillet. Une moitié forma cette puissance neutre et intermédiaire devenue, utilement pour la France, le royaume de Belgique. Aucune autre modification dans les circonscriptions territoriales de l'Europe au bénéfice de la France n'eut lieu pendant ces dix-huit ans.

La Russie lui témoigna une répulsion constante et personnelle qui ne s'adressait pas à la France elle-même, mais qui rejaillissait de la dynastie sur la nation. En vain les plus pressants intérêts de la Russie l'entraînaient-ils vers une alliance française, l'antipathie des rois s'interposait entre les sympathies des peuples. Cette cour employa à s'assimiler violemment la Pologne, et à chercher patiemment, par le Caucase, la route des Indes, les dix-huit ans de la monarchie de Juillet.

L'Autriche lui fit tour à tour des caresses et des injures. La

France, ainsi caressée et repoussée par la main habile mais vieillie du prince de Metternich, sacrifia l'Italie entière et l'indépendance des États confédérés de l'Allemagne aux sourires de la cour de Vienne. En 1831, l'insurrection réprimée de concert en Italie, en 1846, Cracovie effacée de la carte, mesurèrent l'échelle toujours descendante de ces obséquiosités du cabinet des Tuileries à la politique de l'Autriche.

La Prusse, dont la sécurité et la grandeur sont dans l'alliance de la France, fit une alliance désespérée et contre nature avec la Russie. Elle se fit ainsi l'avant-garde de la puissance russe contre l'Allemagne, dont elle est le poste avancé. Elle y perdit cette popularité germanique que le grand Frédéric lui avait laissée.

Les États de la confédération du Rhin ainsi négligés par la Prusse, intimidés par l'Autriche, travaillés par la Russie, flottèrent de l'influence prussienne à l'influence autrichienne, selon l'heure et la circonstance, repoussés de l'alliance française par les souvenirs de 1813, et par la connivence du cabinet des Tuileries qui les abandonnait à l'omnipotence autrichienne. Mais pendant ces oscillations des états secondaires de la confédération germanique, un tiers état, ce germe d'une démocratie, se formait en Allemagne. Il n'attendait pour éclore qu'une occasion d'émancipation des grands États de l'Allemagne, et qu'un retour de la pensée française aux vrais principes d'alliance et d'amitié avec les États allemands du Rhin.

Les Pays-Bas, irrités du démembrement de la Belgique, conservaient, par ressentiment, des préventions contre la France. Ils s'unissaient sur le continent à la Russie, sur l'Océan à l'Angleterre. A ces deux titres, la France était exclue de leur système d'alliance.

Quels étaient nos rapports avec l'Angleterre? Sa politique, toute maritime avant la Révolution française, était à la fois maritime et continentale depuis la guerre de 1808 en Espagne, et de 1813 partout. Sans répugnance pour la dynastie de Juillet, l'Angleterre avait prêté à cette royauté un concours utile, aux conférences de Londres en 1830 et 1831. Par cette espèce de médiation continentale qu'elle avait exercée entre la France, l'Allemagne et la Russie, l'Angleterre avait maintenu l'équilibre

du continent. Cet équilibre, c'était la paix. M. de Talleyrand avait converti cette paix en une ébauche d'alliance du principe libéral constitutionnel. C'est ce que l'on a appelé la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal. Si ce germe n'eût point été étouffé dès l'origine, s'il se fût développé énergiquement en s'étendant à l'Italie, à la Suisse, aux puissances rhénanes germaniques, il pouvait s'échanger en un système de progrès libéral des peuples du Midi et de l'Est, et créer une famille de nations et de gouvernements démocratiques invulnérables aux puissances absolues. Mais pour cela il fallait à la France un gouvernement qui osât avouer son principe. La cour des Tuileries ne travaillait qu'à effacer ou qu'à faire oublier le sien. Des ambitions purement dynastiques, couvées et révélées souvent par le gouvernement français relativement à l'Espagne, ne devaient pas tarder à ruiner, au détriment de la France et des peuples libres, cette alliance anglaise briguée par tant de complaisances, trahie par tant d'égoïsme.

La question d'Orient, sur laquelle la politique entière du monde pivota de 1838 à 1841, fut la première occasion de refroidissement et bientôt de conflit diplomatique et d'aigreur entre les deux gouvernements. Vous connaissez cette négociation qui ébranla la paix, qui arma l'Europe et qui finit par la honte et par la séquestration de la France. L'empire ottoman se décomposait; le pacha d'Égypte, profitant de sa faiblesse, envahissait la moitié de l'empire, substituant la tyrannie arabe à la tyrannie turque. Le vide creusé en Orient par la disparition de la Turquie allait être inévitablement comblé ou par l'islamisme sous un autre nom, celui d'Ibrahim, ou par l'omnipotence russe, ou par l'omnipotence anglaise. La France avait trois manières d'envisager la question et de la résoudre : ou soutenir franchement l'empire ottoman contre le pacha révolté et contre tout le monde, ou s'allier avec la Russie en la livrant à sa pente vers Constantinople, et obtenir à ce prix une alliance russe et des compensations territoriales sur le Rhin, ou s'allier à l'Angleterre, en lui cédant le pas en Égypte, sa route obligée vers les Indes, et resserrer à ce prix l'alliance anglaise, en recevant en échange des avantages continentaux et de grands protectorats français en

Syrie. Le cabinet des Tuileries ne sut pas être franc et n'osa pas être ambitieux. Il abandonna la Turquie à son agresseur, puis il abandonna cet agresseur lui-même à la Russie, à l'Angleterre, à l'Autriche. Il s'aliéna à la fois tout le monde, empire ottoman, Russie, Angleterre, Prusse, Autriche. Il reforma par sa propre folie la coalition morale du monde contre nous. Tout finit par la mise hors l'Europe du cabinet français, et par la note du 8 octobre, aveu de faiblesse après des actes de défi, acceptation d'isolement au milieu de l'Europe reliée en un seul faisceau de ressentiments contre nous.

Le traité de réconciliation du 30 juillet 1841 pallia en vain cette situation. Le mariage d'un prince de la dynastie française avec une héritière éventuelle de la couronne d'Espagne était dès lors la pensée unique de la politique dynastique à laquelle la France était subordonnée. L'accomplissement de ce vœu devait déchirer bientôt les derniers liens d'amitié entre l'Angleterre et la France. Trop peu ambitieux pour la nation, le cabinet des Tuileries affectait deux trônes à la fois pour une famille. La politique posthume de la maison de Bourbon se substituait témérairement à la politique de liberté et de paix sur le continent. La France ne recueillait de ce mariage que l'inimitié permanente du cabinet britannique, la jalousie des cours, les ombrages de l'Espagne et la certitude d'une seconde guerre de succession. A ce premier vertige de la royauté, les hommes d'État purent conjecturer d'autres prochains vertiges et prévoir sa chute.

De nouveaux symptômes ne tardèrent pas à confirmer celui-ci. Suspecte à l'Espagne, odieuse à la Russie, déshonorée en Turquie, indifférente à la Prusse, menaçante pour l'Angleterre, la politique dynastique du cabinet français se tourna, contre nature, vers l'Autriche. Ce contre-sens ne lui coûtait pas seulement sa grandeur et sa sécurité, il lui coûtait l'honneur. Pour obtenir de l'Autriche le pardon de l'ambition de la maison de Bourbon en Espagne, il fallait abaisser partout devant l'Autriche le drapeau de la Révolution, et lui sacrifier à la fois l'Italie, la Suisse, le Rhin, l'indépendance et le droit des peuples. Il fallait former avec l'Autriche la ligne de l'absolutisme, en étouffant à son profit et à notre honte les germes d'indépendance, de libéralisme et de force nationale qui se manifestaient du détroit de

la Sicile jusqu'au cœur des Alpes. Le cabinet français osa pratiquer cette politique servile et la défendre devant une chambre française. L'âme révolutionnaire de la France se souleva d'indignation dans son sein. Le ministère dynastique acheta le vote d'une majorité pour vendre impunément le principe national et le principe démocratique dans les négociations relatives à la Suisse et à l'Italie. Il entraîna, quelques jours après, dans l'abîme la royauté qui l'avait entraîné lui-même dans sa personnalité.

Ainsi, après dix-huit ans de règne et d'une diplomatie qu'on croyait habile parce qu'elle était intéressée, la dynastie remettait la France à la République, plus cernée, plus garrottée de traités et de limites, plus incapable de mouvement, plus dénuée d'influence et de négociation extérieure, plus entourée de piéges et d'impossibilités qu'elle ne le fut à aucune époque de la monarchie; emprisonnée dans la lettre, si souvent violée contre elle, des traités de 1815, exclue de tout l'Orient, complice de l'Autriche en Italie et en Suisse, complaisante de l'Angleterre à Lisbonne, compromise sans avantage à Madrid, obséquieuse à Vienne, timide à Berlin, haïe à Saint-Pétersbourg, discréditée pour son peu de foi à Londres, désertée des peuples pour son abandon du principe démocratique; en face d'une coalition morale ralliée partout contre la France, et qui ne lui laissait le choix qu'entre une guerre extrême d'un contre tous, ou l'acceptation du rôle subalterne de puissance secondaire en surveillance dans le monde européen, condamnée à languir et à s'humilier un siècle sous le poids d'une dynastie à faire pardonner aux rois, et d'un principe révolutionnaire à faire amnistier ou à faire trahir aux peuples.

La République, en trouvant la France dans ces conditions d'isolement et de subalternité, avait deux partis à prendre : faire explosion armée contre tous les trônes et contre tous les territoires du continent, déchirer la carte de l'Europe, déclarer la guerre et lancer le principe démocratique armé partout, sans savoir s'il tomberait sur un sol préparé pour y germer, ou sur un sol impropre pour y être étouffé par le sang;

Ou bien, déclarer la paix républicaine et la fraternité française à tous les peuples, afficher le respect des gouvernements,

des lois, des caractères, des mœurs, des volontés, des territoires, des nations ; élever bien haut, mais d'une main amie, son principe d'indépendance et de démocratie sur le monde, et dire aux peuples sans contraindre et sans presser les événements :

Nous n'armons pas l'idée nouvelle du fer ou du feu comme les Barbares ; nous ne l'armons que de sa propre lueur. Nous n'imposons à personne des formes ou des imitations prématurées ou incompatibles peut-être avec sa nature ; mais si la liberté de telle ou telle partie de l'Europe s'allume à la nôtre, si des nationalités asservies, si des droits foulés, si des indépendances légitimes et opprimées surgissent, se constituent d'elles-mêmes, entrent dans la famille démocratique des peuples et font appel, en nous, à la défense des droits, à la conformité des institutions, la France est là ! La France républicaine n'est pas seulement la patrie, elle est le soldat du principe démocratique dans l'avenir !

C'est cette dernière politique, Citoyens, que le Gouvernement provisoire a cru devoir adopter unanimement, en attendant que la nation résumée en vous s'emparât de ses propres destinées.

Quels ont été en soixante-douze jours les résultats de cette politique de diplomatie armée sur le continent? Vous les connaissez, et l'Europe les regarde s'accomplir avec un étonnement qui tient moins de la crainte que de l'admiration.

L'Italie, déjà remuée dans son patriotisme par l'âme italienne et démocratique de Pie IX, s'ébranle successivement, mais tout entière, au contre-coup du triomphe du peuple à Paris. Rassurée sur toute ambition française hautement et franchement désavouée par nous, elle embrasse avec passion nos principes et s'abandonne avec confiance à l'avenir d'indépendance et de liberté où le principe français sera son allié.

La Sicile s'insurge contre la domination de Naples. Elle réclame d'abord sa constitution. Irritée du refus, elle reconquiert héroïquement son sol et ses citadelles. Les concessions tardives ne l'apaisent plus ; elle se sépare complétement ; elle convoque elle-même son parlement ; elle se proclame seule maîtresse de ses destinées. Elle se venge de son long assujettissement à la maison de Bourbon en déclarant que les princes de la maison de

Naples seront à jamais exclus des éventualités du trône constitutionnel en Sicile.

A Naples même, la constitution promulguée par le roi la veille de la République française paraît illusoire le lendemain. La monarchie, assiégée par les démonstrations du peuple, descend de concessions en concessions jusqu'au niveau d'une royauté démocratique de 1791.

Pie IX, acceptant le rôle de patriote italien, ne retient que la domination du pontife, et fait de Rome le centre fédératif d'une véritable république dont il se montre déjà moins le chef couronné que le premier citoyen. Il se sert de la force du mouvement qui l'emporte, au lieu de consumer sa propre force à lui résister. Ce mouvement s'accélère.

La Toscane suit cet exemple. Parme, Plaisance, Modène, tentent vainement de s'appuyer sur l'Autriche pour lutter avec l'esprit de vie de l'Italie. Leurs princes cèdent, la nationalité triomphe. Lucques est emporté. Venise proclame sa propre république, indécise encore si elle s'isolera dans ses lagunes ou si elle se ralliera au faisceau républicain ou constitutionnel de l'Italie septentrionale.

Le roi de Sardaigne, longtemps l'espérance de l'unité nationale en Italie, en même temps que son gouvernement était la terreur de l'esprit libéral à Turin, fait cesser, au contact de la Révolution française, cette contradiction fatale à sa grandeur. Il donne, en gage, une constitution populaire au libéralisme italien.

La Lombardie comprend à ce signe que l'heure de l'indépendance a sonné. Milan désarmé triomphe, dans une lutte inégale, de l'armée d'occupation qui l'enchaîne. La Lombardie tout entière se lève contre la maison d'Autriche. Elle ne proclame encore que son affranchissement, pour ne pas mêler une question d'institution à une question de guerre. Le cri de l'Italie force le roi de Sardaigne à se dégager, comme le pape et comme la Toscane, des vieux traités antinationaux avec l'Autriche. Il marche en Lombardie. Les contingents affluent de toutes parts sur ce champ de bataille. La campagne de l'indépendance italique se poursuit lentement par l'Italie seule, mais devant la Suisse et devant la France armées, prêtes à agir si l'intérêt de

leur principe ou la sûreté de leurs frontières leur semblaient compromis dans leur vigilance sur l'Italie.

Passez les Alpes. Les résultats de la politique du principe français désarmé ne s'y développent pas avec moins de logique dans les événements et de rapidité dans les conséquences. Ils éclatent au foyer même du principe contraire.

Dès le 14 mars, la révolution s'éveille à Vienne. Les troupes sont vaincues, le palais des empereurs est ouvert par le peuple pour en expulser le vieux système dans la personne de son homme d'État le plus inflexible, le prince de Metternich. L'Assemblée des notables de la monarchie est convoquée. Toutes les libertés, armes infaillibles de la démocratie, sont accordées. La Hongrie se nationalise et s'isole par une séparation presque complète de l'Empire. Elle abolit les droits féodaux. Elle vend les biens ecclésiastiques. Elle nomme un ministère à elle. Elle se donne, pour signe de sa complète séparation, un ministère même des affaires étrangères.

La Bohême s'assure, de son côté, une constitution fédérale à part.

Par ces trois affranchissements divers de la Hongrie, de la Bohême et de l'Italie, l'Autriche, révolutionnée au dedans, restreinte au dehors, ne règne plus absolue sur douze millions d'hommes compactes.

Trois jours après les événements de Vienne, le 18 mars, le peuple combat et triomphe dans les rues de Berlin. Le roi de Prusse, dont l'esprit éclairé et le cœur populaire semblaient d'intelligence avec ceux-là même qui combattaient ses soldats, se hâte de concéder tout au peuple. Une loi complétement démocratique d'élection va inaugurer une assemblée constituante à Berlin. Avant même que l'assemblée constituante soit réunie, la Pologne prussienne réclame sa nationalité distincte à Posen. Le roi y consent, et commence à ébaucher ainsi la première base d'une nationalité polonaise que d'autres événements auront à grandir et affermir d'un autre côté.

Dans le royaume de Wurtemberg, le roi abolit, le 3 mars, la censure, concède la liberté de la presse et l'armement du peuple.

Le 4 mars, le grand-duc de Bade, trop voisin de la France

pour ne pas laisser prendre leur niveau aux idées qui traversent le Rhin, accorde la liberté des journaux, l'armement du peuple, l'abolition des féodalités, et enfin la promesse de concourir à l'établissement d'un parlement unitaire allemand, ce congrès de la démocratie germanique d'où va sortir l'ordre nouveau.

Le 5 mars, le roi de Bavière abdique et remet le trône, après des combats de rue, à un prince qui unit sa cause à la cause populaire à Munich.

Du 6 au 11 mars, même abdication du souverain de Hesse-Darmstadt : armement du peuple, droit d'association, presse, jury, Code français à Mayence, tout est accordé.

L'électeur de Hesse-Cassel, dont la résistance à l'introduction du principe démocratique était célèbre en Allemagne, accorde à son peuple en armes les mêmes gages, et y ajoute la concession du principe d'un parlement allemand.

L'insurrection arrache au duc de Nassau la suppression des dîmes, l'organisation politique et armée du peuple, le parlement allemand.

Le 15 mars, Leipzig s'insurge et obtient du roi de Saxe, prince déjà constitutionnel, l'accession au principe du parlement allemand.

Le même jour, une démonstration populaire impérieuse oblige le prince d'Oldenbourg à convoquer une représentation.

Le peuple de Mecklembourg s'arme quelques jours après, et nomme une assemblée préparatoire pour élire le parlement germanique.

Hambourg reforme plus démocratiquement sa constitution, déjà républicaine.

Brême reforme son sénat et accède au parlement allemand.

Lubeck, après des troubles violents, conquiert le même principe.

Enfin, le 18 mars, le roi des Pays-Bas abolit les institutions restrictives de la liberté dans le grand-duché de Luxembourg, où le drapeau tricolore flotte de lui-même comme une démonstration spontanée du principe français.

Toutes ces décompositions de l'ancien système, tous ces éléments d'unité fédérale se résument dans le parlement allemand à Francfort.

Jusqu'ici la diète de Francfort avait été l'instrument obéissant de l'omnipotence des deux grandes puissances germaniques, Vienne et Berlin, sur leurs faibles alliés de la confédération. L'idée d'un parlement constituant, en permanence au cœur de l'Allemagne, surgit au contact de nos idées. Ce parlement de nations représentant désormais des peuples, au lieu de représenter des cours, devient le fondement d'une nouvelle fédération germanique qui émancipe les faibles, qui forme le noyau d'une démocratie diverse, mais unitaire. La liberté de plus en plus démocratique de l'Allemagne prendra nécessairement son appui sur une puissance démocratique aussi, sans autre ambition que l'alliance du principe et de la sûreté des territoires; c'est nommer la France. Les bases de ce parlement, délibérées à Francfort à la fin de mars, présagent les destinées nouvelles de l'Allemagne; ces bases sont un président de la confédération germanique élu pour trois ans. Ce président est investi du droit de paix et de guerre. Le parlement est composé de deux chambres, celle des envoyés des princes et celle des députés du peuple. Il a pour force exécutive une garde nationale armée. Sa première session s'ouvre à Francfort le même mois que notre session constituante. Ainsi, de toutes parts, depuis la proclamation de la République, sous des formes variées et analogues au génie des peuples, l'indépendance, la liberté, la démocratie, s'organisent sur le type français.

Je ne poursuivrai pas, dans les autres États de l'Europe, la marche plus ou moins rapide du principe national ou du principe libéral accéléré par la révolution de Février. Les idées envahissent leur lit partout, et ces idées portent le nom de la France. Partout vous n'aurez à choisir qu'entre une paix assurée et honorable, ou une guerre partielle, avec des nations pour alliées!

Ainsi, par le seul fait d'un double principe dévoilé à la fois à l'Europe, le principe démocratique et le principe sympathique, la France extérieure, appuyée d'une main sur le droit des peuples, de l'autre sur le faisceau inagressif, mais imposant, de quatre armées d'observation, assiste à l'ébranlement du continent, sans ambition comme sans faiblesse, prête à négocier ou à combattre, à se contenir ou à grandir selon son

droit, selon son honneur, selon la sécurité de ses frontières.

Ses frontières ! Je me sers d'un mot qui a perdu une partie de sa signification. Sous la République, c'est le principe démocratique et fraternel qui devient la véritable frontière de la France. Ce n'est pas son sol qui s'élargit, c'est son influence, c'est sa sphère de rayonnement et d'attraction sur le continent, c'est le nombre de ses alliés naturels, c'est le patronage désintéressé et intellectuel qu'elle exercera sur les peuples, c'est le système français, enfin, substitué en trois jours et en trois mois au système de la Sainte-Alliance ! La République a compris du premier mot la politique nouvelle que la philosophie, l'humanité, la raison du siècle devaient inaugurer enfin par les mains de notre patrie entre les nations ; je ne voudrais pas d'autre preuve que la démocratie a été d'inspiration divine, et qu'elle triomphera en Europe aussi rapidement et aussi glorieusement qu'elle a triomphé à Paris. La France, elle, aura changé de gloire, voilà tout.

Si quelques esprits encore arriérés dans l'intelligence de la véritable force et de la véritable grandeur, ou impatients de presser la fortune de la France, reprochaient à la République de n'avoir pas violenté les peuples, pour leur offrir à la pointe des baïonnettes une liberté qui aurait ressemblé à la conquête, nous leur dirons : Regardez ce qu'une royauté de dix-huit ans avait fait de la France extérieure, regardez ce que la République en a fait en moins de trois mois. Comparez la France du 23 juillet à la France du 6 mai, et prenez patience même pour la gloire, et donnez du temps au principe qui travaille, qui combat, qui transforme et qui assimile le monde pour vous !

La France extérieure était emprisonnée dans des limites qu'elle ne pouvait briser que par une guerre générale. L'Europe, peuples et gouvernements, étaient un système d'une seule pièce contre nous. Nous avions cinq grandes puissances compactes et coalisées par un intérêt antirévolutionnaire commun contre la France. L'Espagne était placée comme un enjeu de guerre entre ces puissances et nous. La Suisse était trahie, l'Italie vendue, l'Allemagne menacée et hostile. La France était obligée de voiler sa nature révolutionnaire et de se faire

petite, de peur d'agiter un peuple ou d'inquiéter un roi. Elle s'affaissait sous une paix dynastique et disparaissait du rang des premières individualités nationales que la géographie, la nature et surtout son génie lui commandent de garder.

Ce poids soulevé, voyez quelle autre destinée lui fait la paix républicaine. Les grandes puissances regardent avec inquiétude d'abord, et bientôt avec sécurité, le moindre de ses mouvements. Aucune d'elles ne proteste contre la révision éventuelle et légitime des traités de 1815, qu'un mot de nous a aussi bien effacés que les pas de cent mille hommes. L'Angleterre n'a plus à nous soupçonner d'ambition en Espagne. La Russie a le temps de réfléchir sur la seule revendication désintéressée qui s'élève entre ce grand empire et nous, la constitution d'une Pologne indépendante. Nous ne pouvons avoir de choc au Nord qu'en y défendant en auxiliaires dévoués les droits et le salut des peuples slaves et germaniques. L'empire d'Autriche ne traite plus que de la rançon de l'Italie. La Prusse renonce à grandir autrement que par la liberté. L'Allemagne échappe tout entière au tiraillement de ces deux puissances, et constitue son alliance naturelle avec nous, en constituant son parlement indépendant à Francfort. C'est la coalition prochaine des peuples adossée par nécessité à la France, au lieu d'être tournée contre elle, comme elle l'était par la politique des cours. La Suisse se fortifie en se concentrant. L'Italie entière est libre. Un cri de détresse y appellerait la France, non pour conquérir, mais pour protéger. La seule conquête que nous voulions au delà du Rhin et des Alpes, c'est l'amitié des populations affranchies.

En un mot, nous étions trente-six millions d'hommes isolés sur le continent; aucune pensée européenne ne nous était permise; aucune action collective ne nous était possible. Notre système était la compression, l'horizon était court, l'air manquait comme la dignité à notre politique. Notre système aujourd'hui, c'est le système d'une vérité démocratique qui s'élargira aux proportions d'une foi sociale universelle. Notre horizon, c'est l'avenir des peuples civilisés. Notre air vital, c'est le souffle de la liberté dans les positions libres de tout l'univers. Trois mois ne se sont pas écoulés, et si la démo-

cratie doit avoir la guerre de *trente ans* comme le protestantisme, au lieu de marcher à la tête de trente-six millions d'hommes, la France, en comptant dans son système d'alliés la Suisse, l'Italie et les peuples émancipés de l'Allemagne, marche déjà à la tête de quatre-vingt-huit millions de confédérés et d'amis. Quelles victoires aura values à la République une pareille confédération conquise sans avoir coûté une vie d'homme, et cimentée par la conviction de notre désintéressement! La France, à la chute de la royauté, s'est relevée de son abaissement, comme un vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'en a soulagé.

Tel est, Citoyens, le tableau exact de notre situation extérieure. Le bonheur ou la gloire de cette situation sont tout entiers à la République. Nous en acceptons seulement la responsabilité, et nous nous féliciterons toujours d'avoir paru devant la représentation du pays, en lui assurant la grandeur, les mains pleines d'alliances et pures de sang humain.

---

9 mai 1848.

Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur la question de la constitution du pouvoir exécutif intérimaire, en réponse au rapporteur de la commission et à M. Odilon Barrot, qui proposaient la nomination directe et par voie de scrutin individuel, par l'Assemblée nationale, des ministres à portefeuilles.

Citoyens Représentants,

Placés depuis plus de deux mois sur cette brèche que nous avons défendue tous, sinon avec succès, du moins avec un dévouement égal à la cause qui a enfin triomphé le jour où nous avons vu la nation dans votre personne assise sur ces bancs, j'ai dû me préoccuper, nous avons tous dû nous préoccuper de la question qui vous est soumise, et, bien que je ne fusse pas préparé à prendre la parole aujourd'hui dans cette discussion, et qu'une situation de réserve naturelle et facilement comprise

dût nous écarter de la tribune, cependant, en écoutant tout à l'heure l'honorable M. Odilon Barrot, en me rendant compte de l'hésitation que sa parole pouvait jeter dans l'esprit de tant de bons citoyens cherchant la vérité comme nous, non pas au profit de telle ou telle individualité, mais au triomphe de l'intérêt du pays et de la sécurité publique; dans une situation pareille, j'ai senti le besoin d'apporter à mon tour quelques mots à cette tribune et de rendre à l'Assemblée nationale compte de mes propres impressions sur ce grave sujet.

Il y a dans la matière, telle que l'a traitée l'honorable M. Odilon Barrot, deux questions pour moi parfaitement distinctes : une question, un peu vile pour la grandeur du sujet, une question de mécanisme constitutionnel, et une autre question de politique grave, quoique circonstancielle.

Quant au mécanisme, qu'aurais-je à ajouter à ce tableau des inconvénients d'un gouvernement immédiat perpétuel, direct, par la voix, par la main de neuf cents députés réunis dans une même enceinte? Comment pourrais-je reproduire avec plus d'éloquence que ne l'a fait le citoyen Jules Favre, je ne dirai pas les inconvénients, mais les impossibilités radicales d'un pareil mode de gouvernement? Messieurs, vous faisiez tout à l'heure appel aux sentiments pratiques! Permettez-nous de dire que ce sentiment pratique de l'exercice quotidien du pouvoir dans des circonstances dont vous n'avez pas encore sondé toute la profondeur, que ce sentiment pratique pèse sur nos esprits aujourd'hui, le lendemain du jour où nous avons abandonné le pouvoir, d'un poids plus fort et plus présent qu'il ne peut peser sur l'esprit de quiconque en France. Comprenez-vous comme possible la situation d'un ministre, d'un gouvernement ressortissant, pour tous ses actes, de la Chambre, qui est la souveraineté vivante et présente sous ses yeux, et dans laquelle il vient se retremper, s'immerger, se faire juger à tous les instants, à toutes les minutes? Comprenez-vous qu'il soit possible de faire appel, en toute circonstance, à la décision de neuf cents membres? Comprenez-vous le danger de venir, soit pour la paix extérieure, soit pour la suite d'une combinaison diplomatique, soit pour le secret de négociation, secret qui, je le dis à l'Eu-

rope, n'est pas de la perfidie, mais de la prudence, comprenez-vous que nous venions ici, à chaque interpellation, déchirer le voile de toutes nos négociations, et mettre face à face, non-seulement la France avec l'Europe, mais chacune des cours, chacune des républiques, chacun des gouvernements avec lesquels nous aurions entamé une négociation dont le secret dût rester un mystère entre nous pour être un bien et un résultat pour notre politique? Non, c'est là une impossibilité radicale qui empêcherait tout homme comprenant le mécanisme des affaires d'accepter pour son pays et pour lui-même une situation pareille. Le comprenez-vous mieux pour l'intérieur?

On vous a trop parlé tout à l'heure des dangers du pays, des conspirations, des trames que tel ou tel parti, je me trompe en me servant du mot de parti, que telle ou telle faction indigne de ce grand nom de parti pourrait ourdir contre la sécurité de la République, contre l'indépendance de la représentation nationale. Comprenez-vous alors qu'un ministre de l'intérieur ou de la police vienne, à la veille, au moment, à la minute de prendre les résolutions les plus graves, les plus vitales, les plus décisives, vous demander votre avis pour des mesures d'où dépend le salut public et le vôtre? C'est là, Citoyens, une autre impossibilité qui défendrait également à un homme pratique de se charger de vos affaires intérieures, autant qu'à un homme pratique de se charger de vos affaires extérieures, et d'accepter une pareille combinaison.

Je ne suivrai pas l'honorable préopinant, le citoyen Favre, dans des considérations plus hautes et pour ainsi dire métaphysiques qui excluent radicalement cette nature de gouvernement parmi nous. Mais, Messieurs, si les inconvénients mécaniques de cette nature de gouvernement où le droit de la Chambre se personnifierait dans un certain nombre de ministres qui auraient à rendre compte à toute heure à la Chambre de leurs volontés, de leurs tendances, de leurs résolutions, la rendent radicalement impraticable, si en mécanique c'est là un corps sans tête et sans intermédiaire avec les mains, en politique cela n'est pas plus sage, cela n'est pas plus prudent, et cela renouvelle tous les dangers que vous voudriez écarter de vous. Je ne parle pas des dangers extérieurs, ne prenez pas mes paroles pour ce

qu'elles ne sont pas. Je le dis hautement, je ne crains pas les partis, les partis sont vaincus à dater du jour où vous avez paru dans cette enceinte devant la nation tout entière évoquée des profondeurs de l'élection universelle, apportant avec tous les droits toutes les forces; je ne crains pas de l'affirmer à mon pays et à l'histoire, il n'y a pas aujourd'hui de parti, il n'y a pas de faction qui puisse prévaloir plus d'une heure dans ce pays.

Tous les droits, souvenez-vous-en, donnent toutes les forces; quand vous laissez en dehors du gouvernement des droits, des souffrances, des exigences légitimes, tremblez alors; tremblez, car elles ont leur foi, leur droit, leur impatience, et dans ce droit, dans cette foi, dans cette impatience, elles ont leur danger et leur force. Alors les grands partis peuvent naître et peuvent venir combattre non pas la nation tout entière, mais cette nation aristocratique, cette nation oligarchique, cette nation monarchique qui, au lieu d'étreindre l'universalité du pays dans le lien constitutionnel, forme le faisceau national d'un faisceau restreint, borné, faible, et qu'il est dans la puissance des factions de briser tous les jours. Ce n'est pas là votre situation. Et c'est là ce qui me rassure complétement sur ces dangers dont on vous parlait tout à l'heure, et que vous ne devez plus craindre du jour où vous êtes appuyés ici, non pas sur la force d'une oligarchie, mais sur la force, sur le droit, sur l'intérêt de trente-six millions d'hommes qui se résument en vous, qui sont vivants, puissants, protégeants et protégés dans vos personnes.

Je me disais seulement : il y a au parti que l'on vous proposait tout à l'heure, et que pour ma part j'ai toujours envisagé dans mon esprit, depuis deux mois, comme le seul parti possible, il y a là un immense avantage politique.

Vous allez le comprendre, sans que je l'analyse, par les inconvénients politiques du parti contraire. Les inconvénients politiques du parti contraire, ai-je besoin de vous les dire, ne sont-ils pas dans le fond de vos propres pensées? Ne voyez-vous pas dans une commission plus restreinte, plus élevée et plus isolée que vous, des conditions d'impartialité et de jugement calme supérieures à celles d'une assemblée entière toujours plus ou moins passionnée par la parole, car le nombre fait la passion des assemblées? N'y voyez-vous pas une volonté plus forte, car la

force s'accroît en se condensant? Ne voyez-vous pas dans cette impartialité même une condition de sagesse, de mesure d'appréciation et de choix des ministres, infiniment supérieure à ce hasard des grandes délibérations où chacun émet sa pensée irréfléchie, et met sa passion dans l'urne au lieu d'y mettre sa raison, sa modération, sa prudence? voilà le grand danger.

Quand j'entendais tout à l'heure un illustre ministre de la religion, dont le langage correspondait si bien avec la sainteté de sa mission de paix, vous recommander de faire la part, non pas des partis, nous avons dit qu'il n'y en avait point et qu'il ne pouvait plus y en avoir, et qu'à l'heure même où ils se déclareraient partis ils seraient anéantis, submergés dans la masse de la souveraineté nationale, mais vous recommander en faveur de toutes les grandes nuances de l'opinion publique une certaine justice et une certaine reconnaissance pour les services qu'à titres divers nous avons tous et loyalement rendus selon la mesure de nos forces à notre pays, j'applaudissais.

Je reconnaissais là le véritable langage de la politique, car le sentiment religieux et le sentiment politique se confondent dans cette justice, dans cette sagesse, dans cette modération qui, au lieu d'établir la guerre intestine à l'origine des institutions, y établit la concorde, le concours volontaire, la confiance et la paix.

Eh bien! et moi aussi cette pensée m'a toujours animé, et moi aussi je me suis demandé si le choix de l'Assemblée tombait par hasard sur quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire, qui sont redescendus au rang de citoyens, sur quelques-uns de ces ministres qui, dans la portée de leurs attributions et dans la mesure de leurs forces, ont tâché de servir, chacun selon ses vues, les vrais intérêts de leur pays, et qui enfin, d'efforts en efforts, de sacrifices en sacrifices, de concours mutuels en concours mutuels, offerts, acceptés, échangés entre eux, en sont arrivés à ce grand et beau jour, le plus beau jour de ma vie politique, celui où nous nous sommes confondus, anéantis, absorbés dans le sein de la représentation nationale, extraite, ressuscitée du fond du pays; si, dis-je, ce choix venait à tomber sur quelques-uns d'entre nous, et à écarter injustement et violemment quelques autres, demandez-vous à vous-

mêmes, descendez dans vos propres cœurs, soyez nos juges; demandez-vous par votre propre sentiment quel devrait être notre sentiment à nous-mêmes. Eh quoi! nous avons traversé deux mois et demi des situations les plus critiques où jamais des hommes politiques se soient rencontrés; nous avons été portés, il y a deux mois et demi, par l'acclamation des dangers communs; ce n'était pas un droit, je le reconnais, c'était un dévouement; nous avons été portés par l'acclamation du peuple, le 24 février, ensemble à l'hôtel de ville. Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, Citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées; le peuple a pour ainsi dire choisi tous les partis notables qui formaient alors le fonds commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré, soit par leur énergie, soit par leur modération, soit par leurs lumières, soit par leur intelligence présumée, la plus grande dose de confiance, et il a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait s'il ne l'a pas dit par la parole, il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés, confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous. C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple. Faites comme lui et comme nous!

Eh quoi! après avoir fait ainsi en commun, après que nous nous serions séparés hier pleins d'estime les uns pour les autres, malgré les dissentiments bien plus présumés que réels; quand nous nous sommes séparés pleins de confiance, et peut-être de reconnaissance les uns envers les autres; quand l'histoire un jour viendrait à vous dire par quels sacrifices réciproques, par quelle immolation de nos sentiments ou de nos désirs personnels nous sommes arrivés à ce concours qui a été le salut commun, nous viendrions le lendemain combattre ici, juger, peut-être accuser, au gré de telle ou telle passion, les collègues que nous avions la veille, les amis avec lesquels nous gouvernions le pays!... Non, Citoyens; c'est là un rôle que vous ne pouvez pas demander à un homme d'honneur...

Je résume en un mot mon opinion. Il n'y a dans les assemblées qu'un seul procédé : ce n'est pas une invention du jour,

c'est l'invention de tous les siècles, c'est le procédé traditionnel, c'est l'habitude, j'ajouterai, c'est la nécessité du genre humain. Pour qu'un corps puisse agir, il faut qu'il se résume; il faut qu'il crée entre la tête et la main un membre intermédiaire chargé de comprendre l'un et de faire agir l'autre. Ce membre intermédiaire que vous avez à créer, c'est évidemment une commission représentative, puisée dans votre sein en dehors de nous, chargée de veiller simplement à ce que l'esprit de l'Assemblée, qui sera interrogé quand il devra l'être, soit le véritable guide, la lumière constante des ministres qu'elle aura délégués. Et si l'on nous dit que quelques-uns d'entre nous, membres du Gouvernement provisoire, auront à déchoir, et tomberont de cette souveraineté onéreuse au rang des plus humbles serviteurs de la patrie, qu'ils descendront de la souveraineté au rang de ministres, je dirai que c'est là la seule récompense, et je répondrai par là à la noble pensée du citoyen Odilon Barrot, que c'est la seule récompense que nous ayons désirée et que nous désirions obtenir de vous : descendre du rang où le hasard, la fortune, le danger, nous avaient pour un moment placés, pour nous confondre sans acception dans vos rangs, pour accepter tous les services, même les plus humbles, et pour trouver toujours assez grand le rôle qui servira au premier comme au dernier degré de la République!

COMMISSION EXÉCUTIVE

L'Assemblée nationale avait décidé que le pouvoir exécutif intérimaire serait confié à une commission de gouvernement composée de cinq membres, chargée du choix des ministres. MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin furent nommés au scrutin membres de la commission exécutive (10 mai.)

10 mai 1848.

Réponse au citoyen d'Aragon priant l'Assemblée nationale d'autoriser des interpellations au sujet de la partie du discours de M. de Lamartine relative aux affaires d'Italie.

Je ne puis parler encore au nom du pouvoir exécutif, mais j'ai mon titre d'ancien ministre des affaires étrangères, et par-dessus tout j'ai mon titre de représentant du pays et de citoyen français pour accepter avec empressement le jour que l'honorable orateur voudra bien fixer lui-même pour lui donner, soit sur les affaires de Pologne, soit sur la partie des affaires d'Italie que la prudence me permettra d'apporter à la publicité les renseignements que peut désirer l'Assemblée. La Chambre, j'en suis certain d'avance, trouvera dans ces documents, elle trouvera dans les sentiments et les actes du Gouvernement provisoire, comme elle le trouvera dans les sentiments et les actes du pouvoir intérimaire qui vient de lui succéder, tous les sentiments, tous les devoirs, toutes les impulsions qui ont été produits tout à l'heure à cette tribune par les divers orateurs. Seulement elle y trouvera un sentiment de plus, et l'As-

semblée s'honorera de le voir porter à cette tribune : à côté de cette sympathie pour la démocratie légitime et existante du peuple, elle trouvera dans le Gouvernement français cette sollicitude pour la paix du monde qui est un sentiment de démocratie aussi ; elle y trouvera cette prudence vigilante qui porte dans la pensée des hommes d'État, non pas d'autres sentiments, mais des sentiments autrement exprimés que ceux qui peuvent sortir de la bouche des simples citoyens. Que la Chambre me permette donc d'accepter ou plutôt de prier l'orateur de fixer lui-même le jour qui lui conviendra pour les interpellations demandées.

Seulement je lui ferai observer, et à l'Assemblée nationale aussi, qu'il serait plus opportun peut-être d'éloigner de quelques jours le moment de cette discussion, pour deux motifs.

Le premier de ces motifs, c'est que le Gouvernement, vous le voyez, n'est pas constitué encore; c'est qu'il n'a pas eu le temps de parcourir de l'œil et de la pensée la carte du monde, et de fixer, non-seulement ses sympathies, mais de fixer les motifs de ses négociations et de ses actes sur chacun des points politiques ; le second, c'est que la partie de l'Italie à laquelle l'orateur a fait allusion est en ce moment dans un état de crise et de division auquel les paroles de la France pourraient porter, soit d'un côté, soit de l'autre, un préjudice que l'honorable orateur regretterait lui-même.

Nous avons promulgué plusieurs fois déjà, et nous avons défini le genre de concours que la nation française prêterait aux nationalités délivrées de l'Italie ; le texte de nos paroles sera aussi le texte de nos actes ; le drapeau français ne s'avancera qu'à son heure, s'avancera dans les limites que votre sagesse et votre patriotisme universel aura écrites de votre propre main. Mais, sachez-le bien, ce qui s'est passé en 1831 ne se renouvellera pas en 1848, et, quand le drapeau français se sera avancé jusqu'où notre politique lui aura dit de se porter, sachez qu'il ne reculera jamais.

15 mai 1848.

Discours prononcé à la suite de l'envahissement de l'Assemblée nationale par les délégués des clubs.

Citoyens,

Le premier devoir de l'Assemblée nationale, rentrée libre dans son enceinte à l'ombre des baïonnettes, c'est de voter la reconnaissance de la patrie à la garde nationale de Paris, à la garde mobile, à l'armée.

Mais nous manquerions au premier de nos devoirs si dans cette reconnaissance publique nous ne signalions pas une partie, la principale, l'immense majorité de la population de Paris, qui a été indignée des scandales qui ont un moment déshonoré cette enceinte, et qui s'est soulevée tout entière pour rétablir l'assiette de l'Assemblée nationale et de la patrie.

Mais, Citoyens, dans les circonstances urgentes où nous sommes placés, la tribune n'est pas la place de l'homme politique que vous avez désigné avec ses collègues pour veiller au salut de la patrie. Sachez bien, Citoyens, que si cette compromission momentanée de l'indépendance de l'Assemblée nationale a affecté la garde nationale tout entière, elle n'a pas moins affecté l'immense majorité de la population de Paris qui se pressait autour de vous pour une pétition, et qui rougissait d'avoir envahi votre enceinte et d'avoir profané la représentation nationale.

Citoyens, pendant qu'un gouvernement de faction, pendant qu'un gouvernement de parti, substitué pour un instant à la grande et unanime expression de l'élection universelle du peuple, va chercher ailleurs un siége de gouvernement qui se brisera sous ses pieds, nous allons partir pour l'hôtel de ville!

Je ne vous dirai pas que les moments sont précieux, car j'ai, comme vous, la confiance et la conviction que plus le peuple de Paris aurait le temps pour réfléchir, plus il rougirait de l'attentat commis contre l'Assemblée nationale. En présence du

malentendu terrible qui pourrait s'élever entre les départements, isolés dans leurs représentants, et Paris, gardien de la sécurité de l'Assemblée, il faut aviser. Eh bien! nous allons, nous, au nom du Gouvernement que vous avez proclamé il y a peu de jours, nous allons, assistés par l'unanimité de la garde nationale et de la garde mobile et de cette armée qu'il est impossible de séparer,... nous allons nous réunir avec les membres du Gouvernement, qui tous, je n'en doute pas, sont animés des mêmes sympathies, des mêmes sentiments que moi, avec ceux-là mêmes que le choix des factions aurait déshonorés, nous allons ratifier au plus tôt l'acclamation que vous avez faite du brave chef de la garde nationale que vous avez nommé.

Citoyens, encore un mot, un seul mot.

Dans un moment pareil, le Gouvernement n'est plus dans un conseil, le Gouvernement est à votre tête, Citoyens gardes nationaux; il est à votre tête dans la rue, sur le champ même du combat.

Discours prononcé au retour de l'hôtel de ville.

Citoyens,

Le Gouvernement a la satisfaction d'annoncer à l'Assemblée et à la France que la sédition a été étouffée dans son germe même, que ces hommes qui s'étaient transportés d'ici, du centre de la nation, du chef-lieu des départements, du foyer de la véritable Assemblée nationale, et qui avaient transporté leur gouvernement à l'hôtel de ville, y ont été repoussés par l'unanimité du peuple de Paris, de la garde nationale, de l'armée, de tout ce qui mérite le nom de nation.

Ainsi, Citoyens, à l'heure même où nos départements consternés apprendront la violation momentanée de l'Assemblée nationale, à cette même heure ils apprendront la vengeance pacifique du peuple héroïque de Paris; ils apprendront que la garde nationale, l'armée, la garde mobile et les citoyens de

toutes les conditions, de toutes les professions, de tous les rangs, de toutes les fortunes, se sont réunis comme un seul homme, comme un faisceau d'un million d'hommes, pour restituer à l'Assemblée nationale la dignité, la liberté, l'indépendance, le respect qu'elle avait un moment perdus. Le citoyen Clément Thomas vous rendra compte des justes mesures de précaution et de sévérité que mon collègue Ledru-Rollin et moi nous n'avons pas hésité à prendre et à signer à la minute pour rétablir l'autorité, la dignité, le respect de vos délibérations.

Emportez donc de cette séance cette seule et unanime conviction, que le peuple de la France et le peuple de Paris c'est un seul peuple, et que le peuple de Paris et l'Assemblée nationale c'est un seul et même sentiment, c'est un seul et même intérêt, c'est entre eux à la vie, à la mort.

---

16 mai 1848.

Réponse au citoyen Bonjean, demandant, à la séance de l'Assemblée, des explications sur la conduite du préfet de police, et l'existence du corps irrégulier connu sous le nom de garde républicaine.

Citoyens,

Le préopinant demandait à la commission exécutive ou plutôt demandait rétrospectivement à ceux des membres de la commission exécutive qui étaient membres du Gouvernement provisoire, pourquoi existaient ces différents corps anormaux qu'il s'agissait aujourd'hui de régulariser ou de dissoudre; nous lui répondrons par la révolution du 24 février.

N'oubliez pas, Citoyens, que le lendemain du jour de cette grande révolution, il y eut décomposition totale de la force publique dans Paris, et cependant vous aviez, au milieu des passions plus ou moins émues qu'agite toujours davantage un ordre de choses nouveau, la chute d'un ordre de choses ancien,

la constitution d'un pouvoir nouveau; vous aviez à garantir l'ordre de 1,500,000 habitants, la capitale de la France, l'intérêt sacré même des départements, dans le système électoral constitué. Avec quoi pouvions-nous constituer et défendre cette sécurité des citoyens? Avez-vous oublié que quinze jours après l'établissement du Gouvernement provisoire la garde nationale de Paris, cette force qui se compose de toutes les collections, de tous les intérêts, de tous les patriotismes, de tous les dévouements, était momentanément anéantie par un système nouveau d'élection qu'il fallait appliquer à la garde nationale?

Avez-vous oublié que, pendant cet interrègne, nous étions obligés, sous peine d'anéantir toute sécurité publique, de pourvoir, par des moyens qui vous semblent illégaux aujourd'hui, mais que, certes, l'unanimité de Paris trouvait légaux à cette époque, de pourvoir aux grands intérêts de la capitale et de la patrie qui nous étaient confiés?

De là l'origine de quelques-uns de ces corps? Le citoyen Caussidière, dont on a attaqué tout à l'heure les actes et la moralité, sera ici pour défendre ses actes. Je ne préjuge rien sous les rapports qu'il aura tout à l'heure avec l'Assemblée...

Quant à moi, en témoin loyal, sincère, consciencieux, de ce que j'ai vu, je déclare à l'Assemblée que, dans mon âme et conscience, bien que le citoyen Caussidière ait été obligé de conserver souvent autour de lui, dans son attitude, dans ses actes, dans ses forces défensives, — et toutes les forces de la capitale ont été, pendant plus de quarante-deux jours, concentrées dans sa main, — bien qu'il ait été obligé de conserver, dis-je, de certaines manières d'être, je déclare que Caussidière a fait preuve d'un zèle dont je ne justifie certes pas tous les moyens, mais dont j'atteste le patriotisme et la sincérité.

Quant à la question de savoir s'il sera conservé dans le gouvernement définitif que vous avez établi, depuis que nous avons eu la gloire et le bonheur de vous rappeler avec les applaudissements de la nation dans cette enceinte, je ne préjuge rien non plus, je laisse la question indécise; vous aurez à l'examiner dans votre conscience, comme nous avons à l'examiner nous-mêmes dans notre responsabilité.

Sachez, Citoyens, que le premier soin du Gouvernement exécutif sera de maintenir entre l'Assemblée nationale et lui cette parfaite harmonie de sentiments d'où doit résulter la parfaite harmonie des actes. Nous voulons pacifier le pays. Avant tout, notre premier devoir n'est-il pas de pacifier les opinions qui représentent ici l'élite et les sommités du pays? n'est-il pas, dans les jours encore, je ne dirai pas dangereux, mais dans les jours agités que nous avons à traverser ensemble, de réunir dans ce concours commun, et s'il se pouvait unanime, les forces diverses, les consciences patriotiques, que nous, membres du Gouvernement provisoire, nous avons eu le bonheur de faire converger vers le même but pendant que vous n'étiez pas encore assis dans cette enceinte?

Sachez donc, Citoyens, sachez, comme vous le demandait tout à l'heure l'honorable citoyen Garnier-Pagès, sous peine de discréditer en nous, et peut-être d'affaiblir en vous-mêmes l'autorité qu'il a été dans votre intention de nous donner, sachez nous décerner quelques jours, quelque temps de cette confiance qui est notre seul moyen de gouvernement, et soyez sûrs que, quand le jour sera venu, quand le moment des explications complètes se produira à votre tribune, vous n'aurez rien à retirer de cette confiance, et que nous n'aurons rien à retirer de cette responsabilité.

---

20 mai 1848.

Réponse à la demande du citoyen Ducoux, membre de l'Assemblée nationale, relative aux interpellations sur l'Italie et la Pologne.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Le Gouvernement n'a pas eu une heure d'incertitude sur l'attitude que la nouvelle République avait à prendre vis-à-vis des puissances étrangères; il est heureux de pouvoir vous annoncer sommairement aujourd'hui qu'aucune des prévisions sinistres répandues par je ne sais quelle rumeur n'est

arrivée à sa réalisation, et n'y arrivera si l'Assemblée nationale suit la marche que nous avons cru devoir suivre jusqu'ici, dans le double intérêt de la sécurité de la France et de sa dignité.

Quant aux interpellations auxquelles le citoyen Ducoux nous a rappelés tout à l'heure, je n'ai qu'un mot à dire.

J'étais prêt, à la fatale journée du 15, à donner à cet égard toutes les explications qui peuvent être demandées par la Chambre et acceptées par le pays. Nous avons la parfaite certitude d'une conformité complète de sentiments avec tout ce qui est sensé, raisonnable et en même temps sympathique dans le fond de la nation française, à l'égard des deux questions qui ont été touchées. Je serai donc bref, non pas comme ministre, puisque je ne le suis plus, mais rétrospectivement comme ayant suivi le cours des affaires et le tenant encore dans ma mémoire; je suis prêt à répondre catégoriquement, mardi prochain, aux doubles interpellations qui ont été apportées l'autre jour à cette tribune, et j'espère que les communications que le Gouvernement fera à la Chambre ce jour-là seront de nature à calmer complétement les appréhensions du pays et à satisfaire à la fois, à ce double intérêt dont je vous parlais tout à l'heure, les généreuses sympathies de la France pour les nations opprimées et les sentiments de justice, de modération et de haute politique qui doivent présider aux délibérations des hommes d'État, même en matière de sentiment.

23 mai 1848.

Discours en réponse aux interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne, adressées à la séance de l'Assemblée nationale par les citoyens d'Aragon, Wolowski, Vavin, Sarrans, Guichard, Napoléon Bonaparte.

CITOYENS,

Quelles que soient la raison parfaite, la haute intelligence diplomatique qui aient caractérisé les discours des différents orateurs entendus avant moi à cette tribune, c'est toujours une chose profondément pénible, douloureuse pour une Assemblée nationale et pour un homme d'État, d'avoir à toucher à ces plaies saignantes d'un peuple ami sans pouvoir les guérir aussi vite et aussi complétement que le sentiment général nous y entraînerait. C'est là une de ces douleurs qu'il ne dépend pas de la volonté des hommes d'écarter des discussions des nations; c'est là une de ces tristesses qui affligent depuis bien des années toutes les tribunes, la tribune de la France et la tribune de la Grande-Bretagne. La République française n'échappe pas à ce malheur, quoiqu'elle ait par la nature de son gouvernement plus d'espérances, plus de désirs, et, permettez-moi le mot, il n'offensera pas l'Europe, plus de volonté de parvenir à la solution de cette grande difficulté de l'Europe.

Nous n'avons pas attendu, sachez-le bien, les pétitions, les interpellations apportées prématurément, selon moi, à cette tribune, pour nous occuper de la question polonaise. La République française n'a pas eu, il faut le dire à sa gloire, la République française n'a pas eu un jour d'égoïsme depuis qu'elle est née. Nous étions encore à l'hôtel de ville sous l'empire de difficultés accumulées par cette révolution de Février, que déjà nous nous occupions de la question soulevée par l'honorable M. Vavin, que déjà nous décrétions hardiment la formation d'une légion polonaise. Je ne veux pas affliger son cœur, je ne veux pas dire pourquoi ce décret n'a pas eu d'exécution, il l'a fait pressentir à l'Assemblée; il ne sortira rien de ma bouche

qui puisse peser sur le malheur d'un grand peuple que nous voulons consoler et non pas flétrir.

A peine, quelques jours plus tard, étais-je entré à l'hôtel des affaires étrangères, que nous envisageâmes la principale question que nous avions à résoudre pour établir la politique étrangère de la République française dans la véritable ligne que la raison publique, l'intérêt et la dignité bien entendue du peuple français devaient selon nous lui tracer.

Trois questions se présentaient à nous. D'abord la question de l'attitude générale qu'aurait à prendre la République française vis-à-vis des nations étrangères. Nous la résolûmes en peu de jours. Animés, nous en avons eu depuis la certitude, par le véritable esprit de la nation française, nous déclarâmes que si la République pouvait se fonder par la paix, l'intérêt de l'humanité, l'intérêt du peuple qui entrait tout entier, comme un élément nouveau, dans les institutions, nous commandait une sollicitude plus digne, mais aussi une sollicitude plus jalouse et plus profonde pour le maintien de la paix du monde.

Permettez-moi de vous lire en quelques lignes les principales ébauches de la pensée politique qui nous anima dès le premier jour; permettez-moi de vous montrer sur ces deux questions de Pologne et d'Italie, quel fut, dès le premier moment, le pressentiment de notre politique; car à vous seuls il appartenait d'en avoir le sentiment tout entier. Nous n'avions qu'une pensée, et cette pensée était un devoir : c'est celle qui a donné, j'ose le dire, tant de prudence, sinon tant de bonheur, à la politique que nous avons suivie avec les étrangers. Cette pensée, Messieurs, c'était de ne pas abuser en votre absence du dépôt que les circonstances nous avaient confié; c'était d'attendre votre présence ici, votre arrivée sur ces bancs, pour vous remettre intacte la politique étrangère de la nation française que vous représentez. Nous avons eu ce bonheur; nous avons conservé à l'Assemblée nationale la liberté entière de ses mouvements; et le jour où nous avons eu le bonheur et la gloire de la voir réunie dans cette enceinte, nous lui avons remis la paix ou la guerre : c'est à elle aujourd'hui à déclarer son sentiment. Voici, quant à nous, comment nous l'avions pressenti :

« La République française ne déclarera la guerre à personne; elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si l'on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération. Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance, l'esprit des peuples et le génie de la civilisation. D'après ces principes, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes. » L'honorable M. Sarrans va trouver dans les paroles qui suivent la réponse à ses interpellations : « Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission ces modifications désirables, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que la lettre de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Attachez-vous à faire comprendre et à admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que sa franchise n'a rien d'incompatible avec le repos du monde.

« Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Pro-

vidence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis, si l'on imposait des limites ou des obstacles à leur transformation intérieure, si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

« La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures; elle est décidée à ne jamais violer la liberté au dedans, elle est décidée également à ne jamais violer son principe démocratique au dehors; elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de la liberté et le regard des peuples; elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institution des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera pas de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins, elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol; mais elle exercera, par la lueur de ses idées et par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie; ce n'est point là la guerre, c'est la nature; ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie; ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. »

L'Assemblée ne reconnaît-elle pas sa pensée dans ces paroles? Si quelques membres de l'Assemblée nationale ou si quelques personnes au-dessous ne reconnaissaient pas que ces paroles renferment tout à la fois la dignité et la prudence du patriotisme républicain, je les reporterais à deux ou trois événements qui ont faussé involontairement ces principes chez nous, et qui ont amené des conséquences que l'on déplorait si légitimement tout à l'heure à cette tribune. Je vous rappellerais les différentes invasions tentées par le Gouvernement provisoire à

qui la guerre échappait pour ainsi dire à travers les doigts dans le dénûment de force armée où il se trouvait dans les premiers jours. Je vous rappellerais cette invasion de quelques Belges accompagnés malheureusement de quelques Français qu'ils avaient entraînés sur le territoire belge, et les conséquences d'irritation, de désaffection, de répulsion qui en ont été immédiatement la suite en Belgique.

Je vous rappellerais l'invasion faite par quelques Savoisiens de Lyon avec quelques Français en Savoie, et les conséquences de même nature qui ont à l'instant puni cette erreur politique qui n'était pas, je vous l'assure, l'erreur d'aucun des membres du Gouvernement, ni du Gouvernement tout entier, l'erreur d'une passion irréfléchie que nous n'avions ni la force ni le temps de contenir.

Je vous rappellerais le même fait beaucoup plus grave, celui qui contriste aujourd'hui tous nos cœurs, qui établit un fatal malentendu, malentendu que nous devons nous hâter de faire disparaître entre l'Allemagne et nous, cette invasion à plus grandes proportions des réfugiés allemands réunis momentanément, malgré nous, quoique nous les ayons dissous plusieurs fois, réunis à Strasbourg, à Huningue, abusant du territoire de l'hospitalité pour en faire un point d'invasion contre leur propre pays.

Qu'ont produit ces résultats? Vous l'avez su; à l'instant, l'irritation, la légitime colère des populations allemandes, emportées par leur première sympathie vers nous, mais repoussées à l'instant par l'apparence de nos baïonnettes, car les fusils des réfugiés allemands qui faisaient invasion chez eux leur paraissaient chargés avec nos idées. Voilà ce qui a mis dans nos affaires étrangères, et surtout dans la question polonaise, le plus de difficultés, le plus d'aigreur, et ce qui, je le répète, était si justement déploré tout à l'heure à cette tribune.

Je reviens aux interpellations faites l'autre jour par le citoyen d'Aragon à la seconde question politique, celle de l'Italie. Je ne me servirai pas de l'indulgence ou du silence que me proposait tout à l'heure le citoyen d'Aragon. J'accepterai la moitié de sa prudence.

Il y a des choses à dire sur l'Italie que la parole ne doit pas dire

et que les événements seuls doivent proférer ici; pour ces choses-là, je demande que vous laissiez la parole aux événements.

Quant aux autres, je puis les dire à l'instant même.

Non, il n'est pas vrai, comme on l'a répandu, qu'il y ait eu à l'égard de l'Italie la moindre entente contre la liberté italienne, la moindre intelligence, même confidentielle, entre le ministre des affaires étrangères de la République française et l'Autriche. C'est là une de ces calomnies dont on a cherché à flétrir la politique du Gouvernement provisoire.

Mais quand le voile tout entier pourra être déchiré, vous verrez que cette calomnie tombera avec tant d'autres, et rendra leur véritable caractère aux actes que nous avons accomplis.

L'ancien gouvernement avait, il est vrai, une politique semblable envers l'Italie, et vous en savez les motifs; l'ancien gouvernement, obligé, à cause de ses liens impolitiques et récents avec l'Espagne, de caresser par des complaisances l'omnipotence autrichienne en Italie, avait abandonné ces populations, avait étouffé par ses conseils, par ses actes, par son abandon, autant qu'il était en lui, le germe de l'indépendance italienne qui ne demandait qu'à éclore.

Mais à la minute même où la politique étrangère de la France a été entre les mains de la République, cette politique a complétement changé.

Cette politique, vous en avez vu à l'instant les effets. Vous n'aviez encore en Italie qu'un essai très-faible, très-incomplet d'un système constitutionnel imparfait dans le royaume de Naples. A la minute, et après cette déclaration d'appui moral et matériel donné à la nationalité italienne, vous avez vu le royaume de Naples entrer jour par jour, en plein, dans l'élément démocratique; vous avez vu Rome, que la parole pieuse de Pie IX avait ébranlée il y a déjà plus d'une année, arriver jusqu'à la plénitude de sa liberté et toucher à la limite de la République; vous avez vu la Toscane entraînée dans le même mouvement, Parme, Plaisance, Modène, tous les duchés rejeter leurs anciens gouvernements absolus, se constituer en gouvernements provisoires et tendre la main à l'unité italienne. Enfin, vous avez vu successivement à Turin d'abord la déclaration constitutionnelle, enfin, par l'entraînement na-

turel de la liberté qui veut l'indépendance pour être complète, vous avez vu Charles-Albert forcé par le génie de son peuple à déclarer la guerre à l'Autriche et à accomplir la libération presque totale du royaume lombardo-vénitien. L'Italie, dans ce moment-ci, est presque entièrement délivrée. Que lui avons-nous dit? et je réponds ici aux paroles du citoyen Sarrans, si flatteuses et si honorables du reste pour notre politique.

Avons-nous mis un sceau sur nos lèvres? avons-nous caché nos sentiments à l'Europe à l'égard de l'Italie? désavoué en quoi que ce soit nos principes de liberté, ou nos désirs, ou notre volonté d'indépendance pour elle? Non; vous savez ce que nous avons dit : le respect des nationalités, nos principes, le droit et en même temps la volonté des peuples nous empêcheront d'aller faire nous-mêmes la liberté des autres peuples. Pour leur gloire, pour leur honneur, pour la solidité même de leurs institutions, il faut que ces peuples les achètent et les cimentent avec leur propre sang.

Voilà la vérité. Mais si ces peuples étaient trop faibles dans leurs droits légitimes, dans ce droit de renaissance des nationalités italiennes, qui est aussi légitime, permettez-moi de le dire, qu'une série de siècles, et que toutes les pages de l'histoire attestent; si cette indépendance, si ce droit étaient attaqués, la France est là, elle est au pied des Alpes, elle est armée; elle vous déclare tout haut, à vous ses amis, à vous ses ennemis, qu'à votre premier signal elle franchira les Alpes et viendra vous tendre cette fois-ci sa main libératrice. Comme à un autre temps qu'elle déplore, mais dont nous avons eu le courage et la gloire de nous repentir, elle avait tenté de vous enchaîner à la gloire, la France aujourd'hui vous tend la main, mais pour vous enchaîner à la liberté.

Si vous en doutez, comme quelques paroles de l'honorable M. d'Aragon, l'autre jour, me faisaient craindre qu'on ne doutât sur ces bancs, je vous demanderai, bien que cela prolonge un peu la discussion, je vous demanderai la permission de vous lire quelques témoignages de l'opinion, ou plutôt de la vérité contraire.

Mais vous disiez qu'on nous appelait en Italie; vous disiez que, par une lâche condescendance pour le repos de l'Europe, pour les premiers jours de la République française, pour la fai-

blesse de nos institutions naissantes, nous n'osions pas déclarer franchement nos sentiments, nous cachions des actes timides devant des paroles douteuses; que l'Italie ne cessait de nous appeler, et que nous traitions avec l'Autriche pour empêcher l'unité italienne. Eh bien! vous allez voir :

Dès les premiers jours, nous avons fait communiquer aux puissances italiennes la volonté ferme d'intervenir au premier appel qui nous serait fait, et, par un acte conforme à cette déclaration, nous avons réuni à l'instant, au pied des Alpes, d'abord une armée de 30,000 hommes, puis une armée qu'en peu de jours nous pouvons porter à 60,000 combattants, et elle y est encore. Nous avons attendu un appel de l'Italie; nous l'avons attendu, et, sachez-le bien, malgré notre profond respect pour l'Assemblée nationale, si ce cri eût traversé les Alpes, nous n'aurions pas attendu votre aveu, nous aurions cru accomplir d'avance votre volonté, vos prescriptions, en nous portant au secours des nationalités italiennes.

Mais voici quelques lignes de correspondance avec différentes cours ou avec les représentants des différentes nationalités insurgées, dans leur droit, en Italie, qui vous prouveront que non-seulement nous n'avons pas été appelés, que non-seulement ce cri de détresse et d'appel aux armes françaises n'a pas été poussé au delà des Alpes, mais qu'au contraire nous avons reçu de toutes parts des meilleurs patriotes italiens... et, si je ne craignais pas de commettre des indiscrétions en les nommant à cette tribune, vous vous inclineriez vous-mêmes devant l'autorité de ces noms républicains...; nous avons reçu le conseil, que dis-je? la supplication de ne pas faire intervenir un soldat français avant l'heure, avant le moment, avant l'appel, dans la cause de la résurrection italienne dont ils voulaient légitimement avoir tout l'honneur, et dont nous, nous aurions été glorieux d'avoir le danger.

Voici une première lettre de l'ambassadeur de Sardaigne :

Turin, 7 avril 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

« L'émotion pénible causée ici par les événements de Chambéry a fait place à la joie dès qu'on a su que la garde nationale

avait suffi pour repousser les insurgés savoisiens. Les ministres et le public sont maintenant bien convaincus que le gouvernement de la République française n'a pas excité ce mouvement, et que, s'il avait voulu intervenir, même indirectement, la lutte aurait été bien autrement sérieuse. »

Vous voyez que, loin de nous appeler, on ne parlait de rien moins que de nous recevoir avec des armes.

« J'ai insisté avec force pour qu'on n'abusât pas de ce succès, pour qu'il n'y eût ni réaction, ni persécution contre les gens qui ont pris part au mouvement, pour qu'on facilitât leur enrôlement ou qu'on leur fournît du travail. J'ai la conviction que ces conseils seront suivis. »

« Le caractère essentiel, dit plus loin le ministre de Turin, du mouvement qui agite l'Italie, ce qui le distingue profondément de tous les mouvements antérieurs, c'est qu'il est et qu'il veut rester, avant tout, Italien.

« Chaque parti croit seul être appelé à le diriger, à concentrer dans un effort suprême les efforts épars qui, abandonnés à eux-mêmes, seraient stériles; mais personne n'a l'idée de substituer la France à l'Autriche.

« Il faut qu'on le sache bien en France : si l'armée de la République passe les Alpes sans être appelée ici par les événements, les intérêts et les cœurs, c'en est fait, pour bien longtemps, de l'influence de la France et des idées françaises en Italie.

« Dans toute l'Italie du nord, comme à Florence, comme à Rome et à Naples, partout, si ce n'est peut-être dans quelques clubs de Milan, on ne veut de l'appui militaire de la France que le jour où il aura été bien constaté par une défaite éclatante que l'Italie seule est impuissante à rejeter les Autrichiens au delà des Alpes. Jusque-là on se flatte que l'armée sarde, soutenue par des contingents de Rome et de Naples et par les volontaires toscans et lombards, suffira à conquérir et reconstituer l'Italie.

« Si la France intervient avant l'heure marquée par l'effroi public, on criera dans toute l'Italie :

« La France, dont nous n'avions pas besoin, est venue uniquement pour donner satisfaction à l'esprit militaire qui déborde chez elle; elle ne vient pas faire nos affaires, mais les siennes. Elle avait dit dans son programme qu'elle ne voulait pas de con-

quête, elle a menti; elle veut l'héritage de l'Autriche. Voilà sa vieille politique qui reparaît, la politique insensée qu'elle a répudiée dans ses manifestes, qu'elle poursuit dans les faits.

« Voilà ce qu'on dira partout, à coup sûr, et ce qui soulèvera dans tous les cœurs une haine implacable, une haine d'Italie. »

Encore quelques preuves de même nature, Messieurs.

« Je ne puis pas m'expliquer, je l'avoue, écrit l'ambassadeur de Sardaigne, quels sont les motifs qui ont pu porter quelques personnes à penser et à proclamer que la sûreté, la gloire, la grandeur de la République française exigent la marche de ses soldats à la frontière des Alpes. Cette frontière n'est-elle pas celle d'un pays ami, d'un pays complétement inoffensif, d'un pays dont le gouvernement a, l'un des premiers, témoigné à celui de la République française des sentiments d'affection et son désir d'entretenir avec elle des relations de bon voisinage? »

« Les fonctionnaires de la République, ajoute l'ambassadeur, disent que c'est un honneur pour les troupes de porter en face de l'étranger le drapeau républicain. Oui, sans doute, s'il était question d'un étranger en guerre avec la République. Mais, je le répète, il s'agit au contraire ici d'un étranger uni au gouvernement français par des liens d'amitié.

« Pourquoi donc parler de guerre, pourquoi d'entrée en campagne, pourquoi de courage? Contre qui les soldats français auraient-ils à déployer cette vertu militaire? Je dois remarquer en outre, comme j'ai déjà été dans le cas de le faire observer de vive voix à Votre Excellence, que la confiance que le gouvernement de mon auguste souverain a volontiers placée dans les assurances amicales reçues du Gouvernement provisoire, l'a engagé à retirer des pays voisins de la France une grande partie des troupes qui y étaient stationnées. Or il est évident que la présence, publiquement motivée sur les considérations énoncées par M. Arago, du drapeau républicain et l'agglomération d'un corps considérable en proximité de ces pays, pourraient offrir aujourd'hui des inconvénients assez graves. »

Vous voyez que ce que la prudence nous avait commandé à nous était repoussé par l'Italie elle-même comme une offense.

Encore un mot du même ambassadeur.

« J'ai transmis à mon gouvernement l'assurance de l'intention formelle du Gouvernement provisoire de la République française de respecter la souveraineté du roi et l'indépendance de ses États.

« Aujourd'hui, Monsieur le ministre, je suis expressément chargé de vous exprimer, de la part de mon gouvernement, le désir que les troupes françaises soient tenues loin de la frontière. Leur trop grande proximité, outre les inquiétudes qu'elle entretiendrait constamment en Savoie, pourrait aussi donner lieu à quelques mouvements de la partie turbulente, quoique très-minime, de la population de ce pays. »

Enfin, voici deux lettres que j'ai reçues ce matin même, une en montant tout à l'heure à cette tribune, d'un des agents ou plutôt du seul agent accrédité du gouvernement de Milan, dont on avait dit aussi qu'il implorait en vain le secours de la France.

Permettez-moi de vous lire ces quelques lignes :

« Citoyen ministre des affaires étrangères, des personnes qui ne sauraient produire aucun mandat régulier ont entrepris à Paris des engagements de volontaires pour la formation des légions destinées apparemment à la guerre de Lombardie.

« Notre gouvernement apprécie bien sincèrement leurs intentions généreuses. Toutefois, comme la formation de ces légions pourrait peut-être causer quelques embarras au gouvernement français dans ses relations avec les puissances étrangères, sans pouvoir être d'un secours bien prompt ni bien puissant à la cause de notre chère patrie, je prends la liberté, Citoyen ministre, de vous prier de vouloir bien faire connaître à ceux que cela regarde, que le gouvernement de la Lombardie ne peut voir avec plaisir l'organisation de pareils corps auxiliaires.

« Nous nous réservons de faire appel, en cas d'urgence, au courage des volontaires français, sauf l'adhésion pleine et entière de votre gouvernement, et les garanties nécessaires sur le mode de leur organisation.

« *L'envoyé de la Lombardie.* »

En voici une autre :

« Je vous prie de vouloir bien déclarer demain... » Cette

lettre était écrite hier au soir, sachant que je devais parler aujourd'hui sur les affaires de l'Italie... « Je vous prie de vouloir bien déclarer demain, publiquement, ce qui est vrai, que nous, moi et le représentant de Venise, nous nous sommes opposés, par sentiment national, à toute intervention française; que les sympathies de la France étant pour nous, qui avions secoué le joug des Autrichiens, elle serait intervenue, même contre l'avis du roi de Sardaigne, si nous l'avions demandé. Il est par trop cruel d'avoir agi comme nous l'avons fait, même contre notre opinion, et d'être continuellement accusés, nous républicains, d'avoir appelé vainement le secours des étrangers, ainsi que le répètent les feuilles à gage du Piémont et les Albertistes en masse. »

Vous voyez que quatre ou cinq des puissances italiennes refusaient également notre concours. J'espère, et nous devons le croire, que l'Italie n'en aura pas besoin, mais que les amis de l'Italie se rassurent, si ce cri de détresse dont je vous parlais tout à l'heure venait à se faire entendre, si les circonstances le rendaient nécessaire et légitime, la France interviendrait à son mode et à son heure. Dans aucun cas l'Italie ne retombera sous le joug qu'elle a si glorieusement secoué. Dans aucun cas la France ne manquera à cette fraternité pour 26 millions d'hommes, qui a été sa loi dans le passé et qui est son devoir pour l'avenir.

Je ne veux pas m'expliquer davantage aujourd'hui, j'ai mes raisons pour cela; les événements vous les diront; mais il y a un mot que je puis dire avec certitude de n'être démenti par aucun événement et par aucun reproche sorti de l'Assemblée nationale ou du pays: c'est que, soit que la France intervienne, soit qu'elle n'ait heureusement pas à intervenir en Italie, l'Italie sera libre et la sécurité des frontières françaises sera pourvue.

J'arrive à la principale question débattue aujourd'hui à cette tribune, à la question de Pologne. Et bien que cette question paraisse souverainement délicate à des diplomates timides, j'y entre sans aucune de ces précautions oratoires qui servaient autrefois à masquer la volonté d'une nation.

Je dédaigne, et je suis convaincu que le gouvernement républicain doit dédaigner ces réticences dont on enveloppait autre-

fois la diplomatie du monde. Je suis convaincu que, s'il y a de la force dans ces prudences, il y en a davantage dans une vérité, quand cette vérité est légitime, quand cette vérité est dite avec fermeté, mais en même temps avec amitié et avec prudence. C'est là le langage que, dès les premiers jours, nous avons adopté dans notre politique à l'égard de tous les étrangers; et, j'en suis convaincu, c'est grâce à la franchise de ce langage, qui n'exclut en rien la modération et la prudence, c'est grâce à ce grand jour sur toutes les intentions de la République, sur tous les mystères présumés du cabinet français, que nous devons l'heureux maintien de ces bonnes relations et de cette paix que nous sommes assez heureux pour vous rapporter encore pleine et entière aujourd'hui.

Quant à la Pologne, nous ne nous sommes pas dissimulé que c'était la principale des difficultés de la politique française; nous ne l'avons pas abordée comme une chose facile, comme une chose qui peut se trancher en un jour, ni même en une bataille, puisqu'on a parlé de batailles; nous l'avons abordée comme la plus grande difficulté de l'Europe, mais comme une difficulté telle qu'il fallait y toucher; nous avons pensé que si nous n'y touchions pas, la tache qui couvrait la carte de l'Europe s'étendrait de jour en jour davantage sur la politique des relations étrangères de la République française; et que si cette question restait sans parole, sans solution au milieu du continent, elle s'élèverait à jamais entre les puissances du Nord et nous, et rendrait presque impossibles toutes les conditions de maintien de paix, de rétablissement d'harmonie, d'intimité et d'alliance qui doivent être dans le cœur de la République comme elles peuvent être dans les vrais intérêts de notre pays.

A cet égard, voulez-vous connaître le texte même des instructions que j'ai données, dès les premiers jours, à tous nos agents près des différentes cours du Nord? Je vais vous les lire, et vous jugerez si vous y reconnaissez votre propre pensée. Voici le texte de nos pensées sur la Pologne :

INSTRUCTIONS A NOS AGENTS DANS LE NORD.

« L'ancien gouvernement permettait à regret et forcément à ses Chambres de proclamer tous les ans qu'elles faisaient des vœux pour le rétablissement d'une nationalité polonaise. La République dit plus, et elle le dit elle-même et tout haut : la cause du rétablissement d'une nationalité polonaise dans des proportions à débattre avec ces trois cours successivement est une des causes de la France même, une des causes qu'elle ne désertera ni n'oubliera jamais, une des causes pour lesquelles elle offre son concours diplomatique d'abord, et enfin son concours actif pour le jour et pour l'heure où les événements lui permettront raisonnablement, et avec des combinaisons sensées préparées d'avance, d'intervenir avec des auxiliaires naturels dans la cause d'une indépendance de la Pologne. Dites franchement au gouvernement prussien, dites hautement au gouvernement autrichien, dites sans crainte à la Russie : Nous désirons la paix avec vous, nous rechercherons même l'alliance dans des conditions équitables pour tous, bienfaisantes pour les nations intermédiaires; mais la première condition de la solidité de cette paix, de l'intimité de ces alliances, c'est que la Pologne usurpée, opprimée, sans nationalité propre, sans indépendance civile, religieuse, ne s'élève pas entre vous et nous! Restituez, émancipez, organisez, de concert avec la Pologne elle-même, de concert avec toutes les puissances intéressées au droit et à la justice, solidaires même et garantes des traités de 1815, une Pologne qui ait sa vie propre et son droit personnel dans le monde. A ce prix tout sera facile, tout deviendra paix et amitié entre la République française et les puissances intéressées. Autrement, tout sera précaire, faux, hostile, semé d'embarras, de guerres et de piéges. Le repos durable du monde est à ce prix. La République ne veut pas commencer par des sacrifices humains; elle ne veut pas avoir une lâcheté ou un remords dans les fondements de sa politique de paix avec le monde. »

Messieurs, le langage que nous avons tenu à l'Allemagne, nous l'avons tenu à la Prusse. Permettez-moi de rectifier quel-

ques passages des récits qui vous ont été faits tout à l'heure par l'honorable M. Wolowski.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés avant la révolution de Berlin, remarquez la date, très-peu de jours après l'explosion de la République française, quand notre politique s'adressant d'abord à la Prusse, son alliée naturelle, le chef de ses alliances de l'autre côté du Rhin, disait au roi de Prusse le sens des paroles que vous venez d'entendre ou ces paroles mêmes. Le roi de Prusse, de lui-même, avait déjà pris, je le répète, avant la révolution de Berlin, une partie des engagements qu'il a pris quelques jours plus tard pour la reconstitution du grand-duché de Posen, reconstitution qui, selon nous, et dans d'autres pensées aussi, n'était que l'ébauche, la base d'une plus grande et plus large reconstitution de l'empire polonais.

Voilà ce qui s'était passé sous l'empire de cette inertie apparente de la politique étrangère du Gouvernement provisoire avant l'explosion de la révolution de Berlin; et, peu de jours après la révolution de Berlin, on vous le rappelait tout à l'heure, le roi de Prusse, n'improvisant pas sa pensée, fidèle à la pensée qu'il avait avant la révolution et qu'il conservait après, mais pressé davantage encore par l'émotion générale que le contre-coup de la révolution de Paris et de Berlin avait donné au grand-duché de Posen, déclarait à ses envoyés ce qu'on vous racontait tout à l'heure, les conditions de la reconstitution presque complète du grand-duché de Posen, de son indépendance relative. Non-seulement il le déclarait, mais il l'accomplissait, mais déjà Posen était libre, mais déjà il y avait une représentation ou une ébauche de représentation, mais déjà les comités polonais s'y réunissaient, mais déjà le roi de Prusse nous avait écrit d'ouvrir nos frontières à ces colonnes polonaises qu'on nous reprochait tout à l'heure de n'avoir pas enrégimentées; il nous annonçait qu'on les recevrait dans le duché de Posen, qu'on les y rallierait et qu'elles formeraient le noyau de cette indépendance polonaise qui a été dispersée depuis, vous allez voir comment.

Mais, Messieurs, à peine ces événements étaient-ils accomplis, à peine le grand-duché de Posen reconstituait-il la base de la nationalité polonaise qu'il est survenu ce que nous devrions

nous cacher tous à nous-mêmes dans cette malheureuse cause; il est survenu le développement instantané de ces dissentiments anarchiques, de ces haines de famille à famille, de race à race, de langue à langue, de nationalité à nationalité, qui ont toujours été le fléau de la Pologne, qui ont toujours été la fatalité de l'héroïsme de ce grand et généreux peuple.

A l'instant la confusion s'est mise entre des habitants du duché de Posen qui sont, comme vous le savez, en partie Allemands et en partie Polonais, lesquels ont fait couler le sang des deux races. Le roi de Prusse a envoyé alors, non pas, comme on vous l'a dit, dans une intention de conquête, pour revenir sur ses déclarations, sur ses actes, pour reprendre et retirer à lui ces libertés qu'il avait données, cette constitution qui s'établissait déjà; mais il a envoyé pour s'interposer entre les Polonais et les Allemands une armée prussienne. Cette armée a été chargée de faire une démarcation entre la partie du duché de Posen, habitée par les Allemands, au nombre d'environ 300,000, et l'autre partie habitée exclusivement par les Polonais, au nombre d'environ 500,000. Dans cette démarcation forcée faite au milieu des conflits entre les Allemands et les Polonais, d'autres catastrophes sont survenues; il y a eu des erreurs dans les délimitations ; tel village voulait être réputé polonais, tel autre voulait être réputé allemand; les forces prussiennes sont intervenues; de là des excitations de guerre, des surprises, et enfin des massacres qui ont arrosé de sang la liberté naissante dans le grand-duché de Posen; mais il faut espérer qu'ils ne l'y noieront pas tout à fait.

Quant au roi de Prusse, je dois déclarer que, m'étant adressé à son gouvernement pour lui demander verbalement, puis par une dépêche écrite, compte des événements qui se passaient dans le grand-duché de Posen, après les promesses qu'il avait faites à son peuple, au monde et à nous, j'en ai reçu la déclaration officielle et réitérée, que le roi de Prusse n'avait fait intervenir son armée dans le grand-duché de Posen que pour apaiser les troubles, que pour dissiper la confusion qui s'y était créée sous l'empire des premières réunions polonaises; et que, quant à lui, lui qui avait accepté de n'être que le grand-duc de cette partie de la Pologne, il maintiendrait ses pro-

messes après comme avant l'événement, et qu'aussitôt que cette confusion de races serait enfin éclaircie, aussitôt que l'ordre serait rétabli, aussitôt que le sang polonais et le sang allemand auraient cessé de couler, les promesses qu'il avait faites à Berlin, les promesses qu'il avait bien voulu communiquer à la France et à l'Europe, seraient rigoureusement maintenues pour le grand-duché de Posen; que les Polonais pourraient y rentrer; que les Polonais pourraient y constituer leur principe et leur base d'indépendance.

Et depuis peu de jours, j'ai reçu en réponse à une dépêche que j'avais adressée, une lettre que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Voici d'abord la dépêche que j'avais adressée, moi, pour faire connaître l'étonnement et les réclamations de la France à la Prusse.

Paris, le 7 mai 1848.

MONSIEUR,

« Les mesures adoptées en Prusse pour empêcher les Polonais émigrés de rentrer dans le grand-duché de Posen, après la promesse qui leur avait été faite, excitent en France une émotion facile à comprendre. Le gouvernement de la République les a apprises avec d'autant plus d'étonnement et de regret, qu'elles s'accordent moins avec les intentions et les déclarations d'abord exprimées par le roi de Prusse. Je vous charge de rappeler à M. le baron d'Arnim ces premières dispositions si contraires à ce qui se passe aujourd'hui. Elles laissaient espérer qu'on pourrait voir surgir, à l'ombre d'une politique habile et généreuse de la Prusse, le commencement d'une nationalité polonaise que les événements auraient aidée à grandir et à se développer dans des proportions avantageuses pour l'Allemagne, et sans caractère offensif pour personne. Il eût été noble et beau de la part du roi Frédéric-Guillaume, il eût été digne de sa haute intelligence, de son esprit de droiture et d'humanité, de prendre l'initiative de la réparation d'une iniquité dont les conséquences fatales pèseront sur l'Europe, sur la conscience publique et sur la paix du monde aussi long-

temps que la Pologne morcelée et opprimée n'aura pas été rendue à l'indépendance et à la vie politique.

« Partout, en effet, les sympathies des peuples s'attachent à cette noble cause de la Pologne comme à tout ce qui est juste et sacré, comme à tout ce qui relève du malheur, comme à tout ce qui fait vibrer au fond des cœurs le sentiment du droit, de la patrie et de la liberté. Mais nulle part et en aucun temps ces sympathies ne se sont produites plus unanimes et plus ardentes qu'aujourd'hui en France. Elles se manifestaient déjà dans ces glorieux combats du peuple de Paris qui ont fondé la République, et le nom de la Pologne souffrante s'y mêlait au cri de la liberté. Elles ont éclaté dans les élections d'où est sortie l'Assemblée nationale ; elles se manifestent au sein de cette grande représentation de la souveraineté du pays, et y font un énergique appel au Gouvernement de la France, à peine constitué, en faveur de la nationalité polonaise.

« Le Gouvernement de la République manquerait à son principe démocratique, à ses convictions, à ses devoirs, s'il ne répondait pas à cet appel. Il n'oublie pas ce que demande aussi la paix du monde, et tiendra toujours grand compte de ce puissant intérêt ; mais il aimerait à voir les autres gouvernements pénétrés des mêmes dispositions ; il serait heureux notamment de voir le cabinet de Berlin, fidèle à ses premières inspirations, écouter, à l'égard de la Pologne et des Polonais, la voix de la justice et de l'humanité, s'associer aux sympathies si vives de l'opinion, et s'abstenir de rigueurs comme celles qu'il n'a pas craint d'ordonner, malgré ses promesses. De telles mesures, je le répète, produisent le plus mauvais effet en France, et nous semblent d'autant plus déplorables, qu'en y blessant profondément le sentiment national elles ne pourraient manquer de réagir de la manière la plus fâcheuse sur des relations que nous tenons sincèrement à maintenir essentiellement et cordialement amicales entre la République française et la Prusse.

« Vous devrez, Monsieur, entretenir sans retard M. le baron d'Arnim dans le sens de ces graves considérations, auxquelles vous pourrez d'ailleurs ajouter les développements qui vous paraîtraient nécessaires. »

Voici la réponse de M. le baron d'Arnim, ou plutôt de l'envoyé qui a eu la conférence avec M. le baron d'Arnim.

Berlin, 17 mai 1848.

MONSIEUR,

« Conformément à vos ordres, j'ai donné à M. le baron d'Arnim, dans l'entrevue que je viens d'avoir avec lui, communication de votre dépêche du 7 mai. Je me suis borné à la lui lire, car il m'était recommandé de n'en pas fournir de copie; j'ai ajouté au langage clair et pressant dans lequel cette note est conçue tous les développements que me suggéraient les circonstances d'une négociation suivie depuis bientôt deux mois avec une activité soutenue, et qui me semblaient de nature à produire une impression salutaire sur l'esprit d'un ministre très-pénétré de la grandeur morale et de la puissance matérielle de la France, d'un ministre qui a constamment attaché le plus grand prix au maintien de relations sincèrement amicales entre son pays et le nôtre.

« Après avoir entendu cette lecture, M. d'Arnim, me priant de la reprendre, a répondu, à peu près comme il suit, sur chacun des paragraphes de votre dépêche.

« L'intention du cabinet, dont il est un membre et l'organe, n'a jamais été d'autoriser la totalité de l'émigration polonaise à s'établir dans le grand-duché de Posen, mais seulement d'y admettre en pleine franchise tous les Polonais originaires de ce territoire. Ceux-ci pouvaient trouver de la place et des moyens d'existence dans les cadres militaires et civils qui doivent être formés comme portion essentielle de la réorganisation dans le sens national. Mais si les émigrés polonais appartenant à ces portions de l'ancienne Pologne qui se trouvent actuellement au pouvoir de la Russie avaient été autorisés à s'assembler dans le grand-duché de Posen, il aurait résulté de ce rassemblement et de ses conséquences inévitables que la Prusse serait entrée en lutte avec la Russie. Son intention n'a jamais été de s'engager dans cette guerre. Elle est d'ailleurs persuadée que si elle venait à éclater, la Pologne en serait la victime la plus certaine et la plus irrévocablement sacrifiée.

« Sur le second point, M. d'Arnim affirme que le gouvernement prussien, dans le territoire véritablement polonais que les traités de 1815 lui ont conservé ou rendu, s'occupe actuellement avec persévérance, vigueur et loyauté, sans se laisser détourner par l'insurrection dernière, d'accomplir sa promesse du 21 mars, s'occupe, dis-je, par le ministère de M. Afuel, d'effectuer une réorganisation nationale. C'est là tout ce qui dépend de lui; il ne se reconnaît ni l'obligation ni le droit d'intervenir dans ce qui se passe au delà de ses frontières.

« Quant au troisième article de votre dépêche, M. d'Arnim proteste que le gouvernement prussien, loin d'ordonner ou d'autoriser, au sujet des Polonais, aucune rigueur contraire au droit des gens et à la voix de l'humanité, s'est borné à faire l'application des mesures les plus indispensables pour protéger contre l'insurrection ses propres ressortissants de nationalité allemande, lesquels en ont cruellement souffert; qu'il a traité ses prisonniers avec douceur, non pas comme rebelles mais comme simples captifs de guerre, ordonné la mise en liberté immédiate de tous ceux qui paraissaient avoir été entraînés sans réflexion dans l'insurrection par l'ascendant des personnes auxquelles ils avaient l'habitude de céder; que des passe-ports pour la France ont été délivrés à tous les émigrés qui ont demandé à y retourner et aux officiers compris dans les capitulations récemment conclues, qui ont désiré suivre la même destination; qu'enfin les Polonais appartenant par leur origine tant à la Gallicie qu'au royaume de Pologne, lesquels se trouvaient, par suite du refus des gouvernements autrichien et russe de les admettre sur leurs territoires, hors d'état d'achever leur voyage, reçoivent aux dépens du trésor prussien, dans les dépôts nouvellement établis près du Weser et de l'Elbe, des moyens réguliers de subsistance; aucun d'eux n'est d'ailleurs et ne sera contre son gré retenu dans les États prussiens.

« Passant, en dernier lieu, aux considérations générales et puissantes dont le sommaire est indiqué dans votre dépêche, M. d'Arnim m'a prié d'observer que la lecture de ce document l'avait trouvé sans préparation spéciale et sans concert avec ses collègues. Il lui a paru nécessaire d'en conférer en

conseil; j'ai obtenu de lui la promesse de le faire dans le plus bref délai; et la réponse nouvelle, qui sera le résultat de la délibération du ministère responsable, vous sera communiquée par moi avec autant d'empressement que de fidélité.

« En me quittant, M. d'Arnim m'a répété qu'il espérait que le gouvernement de la République française prendrait en considération équitable les obligations que le gouvernement prussien se trouve avoir à remplir tant envers les populations allemandes du grand-duché de Posen et des provinces limitrophes, lesquelles comme toutes celles de l'État entier ont droit à sa protection, qu'envers la Confédération germanique; les arrêtés de la diète siégeant à Francfort liaient et lient encore la Prusse sur plusieurs questions relatives au voyage des émigrés polonais et à la délimitation des frontières du territoire confédéré. »

Vous voyez donc, Citoyens, que rien n'a été négligé de la part du ministre des affaires étrangères de la République de ce qui pouvait intéresser le sort des Polonais dans le grand-duché de Posen.

Vous voyez que, quant à ce qui concerne la nationalité polonaise du grand-duché de Posen, les reproches adressés à la politique de la République dans la personne du ministre des affaires étrangères, ou même les reproches adressés aux intentions et à la loyauté du gouvernement prussien n'ont aucun fondement; il y a des malheurs pour tout le monde, voilà tout; mais il n'y a ni tort ni mensonge, ni retrait des concessions qui ont été faites. Il y a promesse et certitude avec un commencement d'exécution d'une nationalité polonaise reconstruite dans son indépendance de ce côté de la Pologne.

Quant à la Pologne autrichienne et à Cracovie, il est difficile de dissiper les nuages que la distance, la difficulté des communications et les rapports contradictoires des agents des puissances étrangères répandent sur cette question. Ce que l'on sait, c'est que la République de Cracovie, au contre-coup de la Révolution française et de la révolution de Vienne, s'était reconstituée, c'est que des comités d'organisation polonaise y étaient créés, c'est que des colonnes de réfugiés polonais partis de Paris ou d'autres parties de l'Allemagne y arrivaient en

grand nombre, lorsque des conflits, dont il est impossible à qui que ce soit de déterminer la nature, ont opéré la catastrophe dont on vous a parlé, et ont laissé pour quelques jours la question cracovienne et gallicienne en suspens. Mais les événements qui se sont passés depuis en Allemagne, ceux que tous les courriers vous apportent, ceux qui vous arrivaient hier de la Bohême, et qui vous apprenaient que la Bohême, de race slave comme la Pologne, appelait d'elle-même les Polonais à venir se reconstituer en amitié, en alliance, en confraternité avec elle à Prague, les nouvelles de ce matin, qui vous apprennent un récent ébranlement à Vienne, et par conséquent une décomposition croissante de l'empire autrichien en faveur de la Gallicie et de Cracovie, tout annonce, tout promet, tout assure aux amis de la nationalité polonaise qu'elle se reconstituera de ce côté-là sur une base plus large encore que du côté de la Prusse, et qu'avant très-peu de temps, très-peu de mois peut-être, l'exemple de la Lombardie insurgée et dégagée de ses liens par son propre héroïsme, l'exemple de la Hongrie relâchant les liens d'unité avec l'Autriche, l'exemple de la Bohême, comme je vous le disais tout à l'heure, se séparant aussi partiellement du centre autrichien et appelant à elle les rayons de sa nationalité dans la Pologne, tout vous annonce qu'il y a là les fondements d'une reconstitution qui n'attend pour s'accomplir qu'un peu de patience, un peu de prudence, un peu de fermeté de la part de la nation française, et, de la part des puissances du Nord, un peu de ces grandes pensées que les grands événements tentent quelquefois, et que rien dans nos rapports diplomatiques ne nous défend d'espérer. Voilà les deux récits de la question polonaise.

Maintenant on nous adresse des reproches et du dedans et du dehors; on nous accuse de faiblesse, de longanimité dans notre amitié pour la Pologne. Je vous interroge ici, j'interroge l'esprit de la France tout entière, et je demande: que voulait-on que fît le Gouvernement provisoire dans la situation où il était placé, où sa politique étrangère s'accumulait tout à la fois sur ses pensées et sur ses forces? Fallait-il, comme on nous le conseillait si follement il y a peu de jours, oublier toutes les autres relations de la France pour cette seule relation, la plus sainte,

je le reconnais, parce qu'elle est la plus malheureuse, mais aussi la plus éloignée, et sous quelques points la plus impossible? Fallait-il oublier la Belgique qui aux premiers jours de notre révolution pouvait par des liens de famille se détacher de la France et se rattacher à une coalition? fallait-il oublier l'Espagne que d'autres liens de famille aussi pouvaient prédisposer contre la République, et qui pouvait menacer d'intervention, de compromissions, d'insinuations dangereuses, une partie de vos frontières du Midi? Fallait-il oublier cette Italie et ces vingt-six millions d'hommes, qui seront désormais le complément de la société démocratique du monde?

Fallait-il enfin oublier nos propres frontières? Fallait-il oublier de nous couvrir nous-mêmes du côté du Rhin, devant une coalition qui ne se reformera pas, grâce à l'attitude que nous avons prise, grâce à la sagesse et à l'énergie de la France, grâce aux lumières de la nation autrichienne, grâce aussi à l'effusion du principe démocratique qui a complétement sapé, ruiné, décomposé pour toujours les bases d'une coalition des gouvernements absolus contre nous? Fallait-il oublier tout cela, et fallait-il oublier nos difficultés intérieures? Fallait-il oublier ces millions d'ouvriers que la cessation du travail livrait spontanément, et pour des temps inconnus, à la misère ou à la faim, pour ne penser qu'à la question théorique de la reconstitution d'une nationalité polonaise et pour lancer une armée française au delà du Rhin? une armée française en Allemagne? ils en parlent bien à leur aise. Nous pouvons le dire sans danger aujourd'hui que nous avons reconstitué d'une manière invincible les forces militaires de la France. Mais, quand on nous demandait de nous lancer, le lendemain de la Révolution, dans la personne d'une armée de 120,000 ou 200,000 hommes à travers l'Allemagne, savez-vous quelles étaient nos forces en effectif à ce moment-là? J'en prends à témoin tous mes collègues du Gouvernement provisoire et ces braves généraux qui nous ont apporté jour et nuit le concours de leurs lumières et de leur patriotisme pour recomposer nos armées; savez-vous ce que nous pouvions mettre en ligne, au moment où on nous reprochait de n'avoir pas marché vers la Pologne? Au moment où nous avions besoin de couvrir 400 lieues de nos propres fron-

tières, nous avions 88,000 hommes à mettre en ligne dans ce moment-là.

Aujourd'hui nous avons 500,000 hommes et 80,000 chevaux dans peu de jours. Rendez-en grâce à l'infatigable activité de ce ministre qui tenait dans sa main le double département de la guerre et de la marine; rendez-en grâce à l'infatigable vigilance de ce Gouvernement tant calomnié aujourd'hui, parce qu'on a eu quelques jours de sécurité pour oublier les dangers et les labeurs. Et quand nous aurions lancé cette armée de 100 ou de 120,000 Français à travers l'Allemagne, qu'eût-elle rencontré dans sa route? Toutes les préventions encore ferventes de toutes les nationalités contre le génie des conquêtes, dont on aurait, en nous calomniant, voulu faire le génie de la République, le confondant avec celui de l'Empire; elle aurait trouvé 500,000 Allemands sur ses deux flancs de droite et de gauche avant d'arriver en Pologne; et quand elle y fût arrivée, elle trouvait 250,000 Russes et une Pologne anéantie sous ses pieds; c'est-à-dire qu'on nous reproche de n'avoir pas envoyé 100 ou 120,000 de nos enfants à une véritable boucherie.

Que ceux qui parlent ainsi en prennent la responsabilité devant l'histoire, devant le monde, devant leur patrie, devant l'humanité. Quant à nous, nous ne l'accepterons jamais.

Il ne me reste presque plus rien à dire. Grâce, comme je le disais en commençant cette réponse, à l'admirable instinct politique qui caractérise une assemblée française, la vérité est arrivée à l'état de proverbe en France. Le génie politique, c'est un lieu commun pour nous dans cette Assemblée; il n'y a pas un des hommes qui sont montés tout à l'heure à cette tribune, qui n'ait professé sur les seuls moyens de reconstituer la nationalité polonaise les véritables axiomes, les vraies maximes du gouvernement. Tous, ils ont senti qu'une guerre, qu'une marche insensée, qu'une seconde campagne de Moscou, de Varsovie, faite à travers l'Allemagne, violée dans son sol, dans sa dignité, dans son orgueil, dans son sentiment national, avec deux armées de 400 ou de 500,000 hommes sur nos flancs, en avant 250,000 Russes, tous ont compris que ce n'était pas un acte de patriotisme, mais un acte de démence. Tous ont compris qu'il s'élèverait de la dernière chaumière de France un cri unanime de

réprobation contre un gouvernement assez complaisant à la popularité, contre un gouvernement assez faible de principe et de conviction pour se livrer à des entraînements pareils qui ne sont pardonnables que parce qu'ils sont irréfléchis, parce qu'ils sont ignorants, mais que, sur des questions pareilles, il est impossible d'avoir un dissentiment, à moins qu'on n'ait jamais combiné la marche d'une armée, un plan politique, à moins qu'on n'ait jamais jeté les yeux sur une carte ni mesuré la distance qui sépare la Vistule du Rhin.

On vous l'a dit, le seul moyen, c'est l'Allemagne; la seule politique de la France aujourd'hui, de la France républicaine, sa politique si admirablement servie par l'à-propos, par les contre-coups, par les bonnes fortunes du génie de la démocratie moderne, qui vient de se caractériser et qui se caractérise de jour en jour davantage par tant de chutes, par tant de décompositions, par tant de recompositions dans le sens de la France : c'est là le grand moyen de parvenir à la grande solution que vous cherchez tous, et de relever la Pologne, non plus par un acte insensé qui ne la relèverait que pour la faire immoler tout entière, mais de la relever solide, digne, permanente, par la main des grandes puissances, par la main de la France, de l'Angleterre, et surtout par la main de l'Allemagne intéressée comme nous à la résurrection, à la reconstitution de cette grande avant-garde de la civilisation de l'Occident. Tous l'ont senti.

J'abrége et je supprime tout ce que j'avais l'intention de vous dire à cet égard. J'arrive tout de suite à la conclusion, à la proposition qui nous est faite.

Mais je n'ai éprouvé à cet égard, à l'égard de la proposition faite par le citoyen Wolowski, aucun embarras. Si les sentiments du gouvernement eussent été différents de ceux du peuple ou de l'Assemblée nationale, ah! ma situation eût été pénible à cette tribune; obligé de masquer des affections réelles sous des paroles de sympathie apparente, le mensonge aurait perpétuellement jailli malgré moi de mes lèvres. Mais nous avons le bonheur, je parle ici au nom de tous mes collègues comme au mien, d'être en complète sympathie, quant au fond, sur les sentiments exprimés dans l'adresse qui vous a été lue tout à l'heure; je n'ai qu'une objection à y faire, et c'est une objection de forme que

la sagesse de l'Assemblée comprendra, je n'en doute pas; la voici :

Comme gouvernement, comme ministre des affaires étrangères, je suis bien loin, nous sommes bien loin de nous opposer à la manifestation du sentiment français en faveur de la nationalité polonaise, telle ou à peu près telle qu'elle est exprimée dans l'adresse du citoyen Wolowski ou du citoyen Vavin; mais je prierai les deux honorables collègues auxquels je fais allusion de m'accorder de leur côté quelque chose dans la forme, et ce quelque chose le voici : L'Assemblée a le droit, a souvent le devoir, de proclamer sous toutes les formes qui lui conviennent, car elle est omnipotente, sa pensée, ses sympathies, sa volonté. Elle peut donc faire une proclamation au peuple français, proclamation qui contienne tous les sentiments de sympathie pour l'Allemagne, dont l'adresse proposée est remplie et ne sera jamais aussi remplie que le sont nos cœurs.

Aujourd'hui, elle est utile, cette adresse, non pas seulement à la Pologne, elle est utile à la France, elle est utile à l'Allemagne. Ces fatales invasions de réfugiés allemands, dont je vous parlais tout à l'heure, ont jeté entre l'Allemagne et nous des ombrages qu'il est important que nous dissipions par une parole de l'Assemblée nationale; je me féliciterai de l'occasion que vous avez su trouver de faire jaillir cette parole de votre politique et de votre sagesse; et, quant à moi, non-seulement comme représentant de mon pays, mais comme ayant eu l'honneur de manier les affaires étrangères, j'y joindrai mon adhésion la plus complète.

Non, il n'y a pas un sentiment exprimé dans cette adresse, avec lequel la politique du Gouvernement provisoire ne se soit et ne soit encore complétement identifiée.

J'ai déploré plus que personne, et je déplorerai éternellement ce qui s'est passé dans la fatale séance de lundi dernier; je voudrais que l'histoire jetât un crêpe sur cette triste journée; je voudrais qu'on effaçât le mot de la Pologne de ce programme attentatoire à toutes les libertés du pays, qui a souillé un moment cette tribune. Oui, je regretterai éternellement que ce nom glorieux de Pologne, cher à la France, sacré pour l'Europe, ait été, une minute, un cri séditieux dans cette enceinte.

Cependant, ne vous y trompez pas, les démonstrations, non pas celle-là, mais les démonstrations spontanées, honorables, généreuses, du peuple français en faveur de la Pologne ne seront jamais une faiblesse ni un embarras pour nous. Nous ne les repousserons jamais par un vote préalable; au contraire, l'admirable spectacle d'un grand peuple comme la France qui, dans une des plus grandes crises de son histoire, dans une de ces crises qui mettent souvent en jeu l'existence même d'un pays, et qui, grâces en soient rendues au Ciel et à vous, ne mettent ici en jeu que notre prospérité et notre gloire, que, dans une crise pareille, le sentiment d'un peuple qui oublie ses propres périls, ses propres misères, sa propre faim, pour venir offrir ses bras, son sang désintéressé à la cause de frères qu'il ne connaît que de nom, c'est là une grandeur, et par cela même que c'est une grandeur, c'est une force; c'est une force pour la France, que cette générosité et ce désintéressement, c'est une force pour votre diplomatie; c'est là une grande note du peuple, permettez-moi ce mot, plus forte que toutes les notes diplomatiques, et que j'accepte avec tout ce qu'il y a de noble et d'énergique, comme une arme puissante de négociation.

Il fallait rectifier sur ces deux points, comme je suis prêt à les rectifier sur tous les autres, et je provoque ici toutes les interpellations sans les craindre, il fallait rectifier, sinon ces calomnies, du moins ces imputations, ces erreurs répandues sur la politique d'un gouvernement, qui, pour avoir été faible par le nombre, n'a pas été faible de cœur.

Il fallait restituer la vérité à ce Gouvernement provisoire qui n'a eu d'autre gloire que de personnifier quelques jours la France trop grande et trop forte pour lui, mais sur les actes duquel la justice un moment éclipsée ne tardera pas à revenir.

Eh bien! songez que ce gouvernement n'a eu qu'une pensée : vous remettre la France telle que vous deviez la trouver, en paix avec le monde; vous remettre la paix, non pas seulement dans l'intérêt de votre politique, non pas dans l'intérêt des classes supérieures, des classes riches de la France, mais surtout dans l'intérêt de ce peuple au nom duquel, par lequel et pour lequel la révolution a été faite, dans l'intérêt de ce peuple qui vit de quoi? de pain, et le pain n'est produit que par le salaire;

le salaire n'est produit lui-même que par le travail, le travail n'est alimenté que par l'industrie et le commerce; et le salaire, le travail, l'industrie et le commerce ne peuvent être vivifiés que par la paix.

La paix, qui n'était autrefois qu'une théorie, la paix qui n'était que la théorie des sages, la grande pensée, ce qu'on appelait l'utopie des hommes d'État, la paix est devenue aujourd'hui quelque chose qui vous aidera à la maintenir. Sachez-le bien, elle est devenue l'instinct, la nécessité, la vie, le pain de ces masses auxquelles nous avons dévoué notre révolution.

Citoyens, je termine, et je termine par un mot consolant pour la Pologne. On disait autrefois que la victoire n'était que du côté des gros bataillons : cela était vrai sous les gouvernements brutaux de la force; cela était vrai avant que ce principe spiritualiste que nous avons eu la gloire d'évoquer et de proclamer les premiers comme un dogme politique qui a été consacré et adopté par vous eût passé dans nos institutions. A dater de ce jour, la victoire n'est plus du côté des gros bataillons, la victoire est du côté de la justice, du côté de la faiblesse, du côté du droit imprescriptible des nations, qui peut bien sommeiller quelques jours, mais qui ne meurt jamais!

La République lui fera appel, sachez-le bien; mais elle lui fera appel sans rompre, nous l'espérons, la paix du continent, la paix des peuples! Oui, Citoyens, nous avons plus d'un moyen pour arriver à la reconstitution d'une nationalité polonaise. La monarchie de Louis XV a perdu par une lâcheté la Pologne; la République la sauvera!

Réponse à la proposition faite par MM. Vavin et Marrast d'une adresse de l'Assemblée nationale au peuple de l'Allemagne, en faveur du rétablissement de la nationalité polonaise.

CITOYENS,

Après les sentiments que j'ai exprimés moi-même, je n'ai rien à objecter, dans le fond, aux sentiments si parfaitement

exprimés par l'une ou l'autre des adresses ou proclamations qui ont été proposées.

Cependant, comme ancien ministre des affaires étrangères, et au nom du ministre actuel, qui m'a provoqué à le faire, j'ai une observation essentielle sur la forme à vous adresser.

Que voulez-vous? Que le sentiment français jaillisse du cœur de la France dans toute sa liberté, dans toute sa légitimité, en même temps dans toute sa sagesse, dans toute sa réserve diplomatique, dans toute la prudence qui vous est commandée par votre vigilance pour la paix.

Il n'y a rien dans les termes de ces deux adresses, de l'une ou de l'autre, que j'aie à repousser comme ancien ministre des affaires étrangères; mais il y aurait quelque chose dans la forme, à quoi je vous prie de prendre garde en ce moment.

De quoi s'agit-il? D'une proclamation ou adresse de l'Assemblée nationale à la diète de Francfort. Quelle sera la forme que vous emploierez pour envoyer cette adresse à la diète? Sera-t-elle envoyée furtivement? Mais alors, ce serait honteux pour l'expression même de vos sentiments.

Sera-t-elle portée aux députés d'Allemagne, à Francfort, par des membres de l'Assemblée nationale? Ce serait là la forme qui paraîtrait indiquée par la grandeur et la spontanéité de l'acte que vous voulez accomplir.

Mais il y a là de graves inconvénients diplomatiques, auxquels je vous prie d'appliquer une minute votre attention.

Francfort appartient à une des puissances cointéressées.

La police de Francfort, les passe-ports pour traverser les États de l'Allemagne appartiennent à ces pouvoirs exécutifs, à ces puissances. Je ne veux pas le présumer et je ne le présume pas; mais enfin, quand il s'agit d'actes internationaux, il faut tout prévoir; s'il arrivait que, par la malveillance d'un ministre ou d'un agent subalterne de la police de ces États allemands que vous auriez à traverser, avec ce caractère officiel et national dans la main, vous fussiez interrompus, arrêtés, repoussés dans cette manifestation, ne voyez-vous pas le danger extrême de faire rejaillir sur la France, sur un des actes de l'Assemblée nationale la souillure de la main d'un agent subalterne d'une puissance étrangère! Ne serait-ce pas le comble des imprudences auxquelles vous expo-

seraient les propositions auxquelles on vous convie, qui exposeraient la paix dans vos personnes; car une injure pareille, ne l'oubliez pas, nous serions obligés de la venger.

L'enverriez-vous par l'organe du pouvoir exécutif français?

Il y a d'autres inconvénients; nous avons des agents naturels, ordinaires, diplomatiques à Francfort; c'est par eux que passent nos actes, non pas encore à la diète de Francfort, qui n'est pas constituée en gouvernement, ni en pouvoir exécutif, qui n'est qu'une tribune comme la nôtre, et les tribunes ne négocient pas jusqu'ici dans le droit des gens; il y aurait donc là quelque chose de confus, d'anormal, de dangereux dans la forme de vos rapports avec l'étranger. Or, ne l'oubliez pas, pendant que vous avez l'admirable sagesse mêlée à l'admirable énergie de faire à la fois de la politique républicaine et de la politique populaire et pacifique, n'allez pas, par une vaine forme, compromettre le fond de nos pensées.

Dans ces trois périls que ces trois combinaisons offrent à la pensée du ministre, il ne reste, selon moi, qu'un de ces deux termes sur lesquels je prie la Chambre d'apporter son attention.

La Chambre est souveraine, elle est souveraine en France, ne l'oubliez pas; dans le sein de la République elle peut dire ce qu'elle veut, elle peut donner à ses paroles la forme, la portée qui lui convient; rien ne s'oppose donc au mode d'une proclamation de l'Assemblée nationale, mais restant dans les limites de la République, et n'en sortant que par cette grande voie de la publicité qui vient saisir toutes vos pensées à cette tribune pour les distribuer, soyez-en sûrs, par tout l'univers, ou bien la forme que j'indiquais d'un geste tout à l'heure à un des honorables préopinants, la forme naturelle, traditionnelle, de l'ordre du jour motivé, adopté par M. Vavin lui-même.

C'est une de ces deux formes que je prie la Chambre de vouloir bien adopter.

25 mai 1848.

Réponse à l'adresse des habitants de la ville de Magdebourg.

HABITANTS DE MAGDEBOURG,

Dès le premier jour de la Révolution, la France à proclamé son respect pour les nationalités et son désir d'alliance intime avec l'Allemagne; ce Rhin, tant de fois traversé par les conquérants ou par les guerriers des deux pays, ne le sera plus désormais que par les vœux sympathiques, par le commerce, par la civilisation des deux peuples. L'adresse que vous voulez bien me faire parvenir pour me féliciter personnellement d'avoir marché le 15 contre les factions anarchistes en est une preuve de plus. Je la conserverai comme une médaille frappée au coin du génie libéral et profondément sensé de l'Allemagne. Il n'y a pas un des citoyens de Paris qui n'ait mérité aussi bien que moi cette adresse. Mon nom n'a que la gloire de les avoir personnifiés, et c'est à ce titre seulement que j'ose recevoir vos éloges pour les reporter tous à mes concitoyens.

Recevez, habitants de Magdebourg, l'expression de ma reconnaissance et de mon respect.

---

30 mai 1848.

Réponse à la proposition d'un amendement du projet de décret sur les relations de l'Assemblée nationale avec la commission exécutive, soutenue par MM. Billaut et Dufaure, tendant à laisser au président de l'Assemblée nationale le droit, dans les cas extraordinaires et d'urgence, de prendre des dispositions militaires extérieures pour la sécurité de l'Assemblée.

Je ne prolongerai pas plus que les deux honorables préopinants la discussion. Je vais dire à la Chambre le vrai de la situation en deux mots.

J'écarte d'abord ce qui, selon moi, aurait dû être complé-

tement écarté du débat, ces récriminations mutuelles que nous avons vues s'élever hier à propos des malheureux événements du 15 mai.

La vérité sur cette affaire, c'est que le malheur, la douleur qui ont affligé cette Chambre et le pays tout entier ne sont pas pas la faute du pouvoir exécutif, ne sont pas davantage la faute de l'Assemblée ni de son président.

C'est un malheur qui a frappé sur tout le monde à la fois; c'est la non-exécution des ordres qui avaient été donnés avec la plus grande sollicitude et avec la plus grande précision des deux parts... Je dis que l'événement du 15 mai n'est le tort de personne dans cette enceinte. Je dis que c'est un malheur qui a pesé également et sur l'esprit de la Commission exécutive et sur l'esprit de l'Assemblée et du président de cette Assemblée. Nous avions pris, chacun dans la sphère de nos attributions, toutes les mesures que la prudence et que la prévoyance nous recommandaient de prendre.

Le malheur est tout dans l'exécution, Messieurs; la justice est saisie de la recherche des causes de cette journée de scandale et d'indignation pour la représentation du pays.

Il ne nous appartient pas d'en déchirer le voile, et il nous est permis d'espérer que, quand la justice aura soulevé ce voile, elle y trouvera plus d'indécision, plus d'incertitude, plus d'hésitation, qu'elle n'aura à y découvrir de crimes : c'est là au moins le vœu de tout généreux citoyen.

Maintenant, permettez-moi d'écarter une autre préoccupation qui m'a paru dominer hier et ce matin le débat, et qui n'a pas plus de fondement dans les faits.

Certes, il a été bien loin de la pensée de la Commission exécutive, et je parle ici au nom de l'unanimité de ses membres, d'élever aucune espèce de conflit, qui eût été souverainement puéril de notre part, avec l'Assemblée nationale, dans la définition de cette attribution dangereuse que nous voulons vous laisser tout entière, en ne retenant, et pour vous-mêmes et pour la France, et pour la dignité et la sûreté de sa représentation, que la partie qui est indispensable à nos propres attributions. Et quelle prétention de conflit pourrait être la nôtre avec vous? Mais le jour où vous vous levez, nous n'existons plus!

Nous émanons de vous sous la forme la plus fugitive et la plus absorbable! A toute heure, à toute minute, vous pouvez nous rappeler dans votre sein! D'où pourrait venir la pensée à cinq membres nommés hier, destituables à tout instant par assis et levé, d'affecter au-dessus de l'Assemblée un pouvoir souverain que nous reconnaissons seulement et uniquement en vous, et dont nous n'avons que l'honneur d'être les exécuteurs un moment pour vous en rendre compte le lendemain avec toute notre responsabilité? Non, c'est calomnier notre bon sens.

Nous avons eu une autre pensée; nous avons eu la pensée qui a surgi naturellement dans notre esprit après l'événement qui nous préoccupe; nous avons pensé que, dans ce sentiment capital, le premier de nos sentiments et de nos devoirs, de couvrir l'Assemblée nationale, et d'empêcher que le malheur de la journée du 15 se renouvelle jamais pour la France, il fallait que nous sussions parfaitement et mutuellement de quelle part précise d'autorité et de responsabilité nous étions investis, pour ne pas nous entre-choquer dans l'exécution. Nous n'avons eu qu'une seule préoccupation, défendre mieux, couvrir davantage, avec plus d'infaillibilité, avec une inviolabilité plus parfaite, l'Assemblée nationale. Nous avons craint la confusion, non entre les pouvoirs (vous les avez tous), mais entre les deux actions mal combinées; peut-être, dans la rédaction de notre article 4, avons-nous trop oublié un autre article de votre règlement, qui, nous vous le déclarons, nous avait échappé, par suite de cette impossibilité physique des membres de la Commission exécutive d'assister à vos délibérations et entre autres à celles de votre règlement.

Nous avons pensé que vous aviez réservé à votre président le droit d'appeler la garde nationale et la force armée, et à l'instant nous avons écrit que le droit de faire battre le rappel, c'est-à-dire d'appeler la force armée au secours de l'Assemblée nationale, si elle était menacée, serait la première des attributions du président; nous avons reconnu, et devant la commission et tous les jours, que le droit de propre conservation, s'il appartenait au dernier citoyen de la nation, appartenait à plus forte raison à la nation tout entière, personnifiée dans sa représentation unanime et émanée du suffrage universel des citoyens.

Et nous l'avons écrit comme vous. Quand nous avons ensuite vu surgir la première rédaction de votre commission, enlevant entièrement la direction de la force armée au pouvoir exécutif, nous avons été émus, non d'une question d'attribution pour nous, mais d'une question de sûreté pour vous-mêmes. Car il ne s'agit pas, sachez-le bien encore une fois, de notre honneur de Commission exécutive, nous le mettons tous les jours sous les pieds de notre patriotisme, nous le confondons dans l'honneur de l'Assemblée nationale.

Mais nous nous sommes dit ce que l'honorable M. Dufaure se disait tout à l'heure : Ne pourra-t-il pas arriver qu'un jour les deux ordres contradictoires du pouvoir exécutif et du président se rencontrent, et, en se rencontrant, se heurtent et s'annulent? que, pendant que la Commission exécutive, instruite d'avance d'un projet à grandes proportions, pourvoira, sur différents points de la capitale, à la sécurité du pays, à la défense de l'Assemblée, le président, averti par un ordre soudain d'un danger plus spécial, plus local, ne puisse, en vertu de cette attribution non suffisamment définie, appeler au secours de l'Assemblée nationale des forces que le ministre de la guerre aurait disposées pour un autre usage, dégarnir ainsi l'Assemblée nationale elle-même des forces qui lui avaient été attribuées par le pouvoir exécutif?

Dans ce conflit, nous avons vu la possibilité que l'Assemblée nationale fût un seul moment découverte; et, dans ce péril éventuel, nous avons voulu, autant qu'il était possible à une rédaction difficile, prévenir un malheur qui compromettrait deux responsabilités à la fois, et le prévenir, non pas d'une manière précise, littérale, judaïque, mais d'une manière que toute intelligence loyale et sensée pût comprendre, dans cet article qui délimite, en les reconnaissant, les attributions de la Commission exécutive et les attributions de votre président.

Eh bien! lorsque la commission, dont on vous faisait tout à l'heure l'historique, historique que je ne veux pas achever moi-même: lorsque, pour ne pas mêler une question politique à une question de mots, quand cette commission nous a appelés, nous lui avons parlé avec la loyauté que j'apporte en ce moment à cette tribune, nous lui avons dit : Il n'y a là nulle

question d'amour-propre, nulle question de rédaction, nulle question de susceptibilité qui serait souverainement déplacée dans la commission du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir souverain. Il y a une prévoyance, une prudence, un devoir pour nous. Ce devoir, c'est de couvrir à tout prix la nation personnifiée dans l'Assemblée nationale, qui est le résumé de la nation entière. Cherchons de concert, trouvez une meilleure rédaction, définissez mieux, délimitez mieux; tout ce qui écrira votre sécurité et notre devoir sera consenti, et nous sommes en effet tombés d'accord tout à l'heure sur la nouvelle rédaction qui renferme les deux pensées, la vôtre, la nôtre, ou plutôt une seule pensée.

Un mot a soulevé tout à l'heure un nouveau dissentiment, murmuré entre l'Assemblée et nous. C'est qu'il n'a pas été compris; c'est un malentendu encore. On a supposé que nous nous opposerions à ce qu'on ajoutât à la rédaction ces mots : *dont le président sera juge.*

Messieurs, jamais cette difficulté ne s'est élevée entre nous et la commission. Quel homme de bon sens aurait pu comprendre que, quand un président de l'Assemblée aura le droit, dans les cas extraordinaires et d'urgence, de convoquer la force armée, il le fît autrement qu'en vertu de son propre jugement? Ce mot surabondant était inutile, selon moi, à écrire; nous n'avons pas même délibéré sur cela, il n'en a pas été fait mention dans la commission en notre présence. Je n'ai, certes, pas besoin d'interroger mes collègues pour déclarer ce que je pense à cet égard, car je le pense au nom du sens commun. Comment jugerait-on sans jugement? Que la commission introduise donc ces mots de plus. Pas d'objection de notre part, s'il se peut, en conservant la part de chacun, satisfaire ici des susceptibilités.

12 juin 1848.

Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive, prononcé à la suite d'une opinion favorable exprimée par le général Bedeau.

Messieurs,

Au milieu de l'anxiété qui pèse évidemment depuis quelques jours sur cette assemblée et sur le pays, je ne m'étonne pas, je me félicite de l'applaudissement unanime qu'ont inspiré tout à l'heure les paroles du préopinant; et nous aussi nous sentons que cette anxiété pénible, que cette pression sur l'imagination publique, sur les plus grands intérêts, sur les affaires les plus urgentes de la fortune et de la vie du peuple, doivent être dissipées. Et nous aussi nous sentons que ce qui manque à la Commission exécutive, ce n'est pas tant la force que vous lui avez toujours, nous le reconnaissons, surabondamment donnée; ce qui lui manque, ce qui manque à l'Assemblée nationale, ce qui manque au pays tout entier, en ce moment, je le répète, ce n'est pas la force, c'est la lumière.

La nécessité, c'est de faire tomber le plus tôt possible ces malentendus qui existent fatalement entre le pays et nous, Messieurs, chargés par vous d'administrer, dans des circonstances difficiles, ne l'oubliez pas, les plus grands intérêts moraux et les plus grands intérêts matériels de la République. Nous nous félicitons, bien loin de la décliner, de cette occasion qui nous est offerte par les honorables préopinants, par le rapport même apporté tout à l'heure à cette tribune.

Messieurs, nous avons répondu hier avec la loyauté, avec l'intimité, si je puis m'exprimer ainsi, que je transporterai jusque dans cette enceinte, à toutes les interrogations qui nous ont été adressées en votre nom par votre commission. Nous sommes prêts à y répondre encore. Je dirai peu de chose des discours qui ont été prononcés tout à l'heure ici. Mais je vais essayer de retrouver votre pensée à vous tous dans les questions mêmes qui nous ont été adressées hier par votre commission et

d'y répondre avec la même netteté, avec la même sincérité que l'on a bien voulu reconnaître hier dans nos paroles.

On nous a demandé d'abord, Messieurs, ce qui a longtemps couvé sourdement sous les rumeurs et les chuchotements publics, et ce qui enfin a éclaté hier et tout à l'heure ici à cette tribune.

Est-il vrai que vous soyez divisés de tendances entre vous depuis l'origine du Gouvernement intérimaire? Est-il vrai qu'il y ait une pression de certaines opinions contre d'autres opinions dans le sein du pouvoir, de nature à empêcher les opinions libres, les opinions gouvernementales quelconques de faire librement, entièrement, avec courage comme avec modération, tous les actes que le salut de la République commande ou inspire à de bons citoyens?

Nous avons répondu non, et nous avons répondu même que la demande pouvait paraître, jusqu'à un certain point, injurieuse à des hommes d'honneur. Comment, ai-je dit aux membres de la commission, pouvez-vous supposer que, s'il existait en ce moment de ces dissentiments graves qui commandent à des hommes d'honneur de se séparer, afin de ne pas annuler réciproquement une action nécessaire à tous, comment pouvez-vous penser que ces hommes hésitassent un moment à se séparer, en effet, à rentrer dans le sein de l'Assemblée nationale, et à venir déposer dans vos mains leur responsabilité en reprenant tous les droits de leur opinion individuelle?

Je comprends, ai-je ajouté, que, pendant l'existence du Gouvernement provisoire, le gouvernement de la nécessité, le gouvernement du salut public, quoiqu'il n'en portât pas le nom, on pût supposer, on pût admettre que des hommes qui, sans délibération, sans concert, sans entente préalable, avaient été portés ensemble, sans se connaître, au foyer du pouvoir révolutionnaire, que des hommes pareils eussent des concessions de volonté, des complaisances de nécessité à se faire sur certaines questions, afin de sauver la question des questions, la République, la France, l'Assemblée nationale. Si, dans un pareil moment, des dissentiments s'étaient révélés d'une nature assez radicale pour nous forcer à nous dissoudre, ne sentions-nous pas, Messieurs, que nous étions forcément reliés entre nous par

le faisceau le plus invincible, par le faisceau de la nécessité, et qu'en nous retirant les uns ou les autres, nous ne donnions pas passage à de nouvelles pensées, à de nouveaux collègues, nous donnions passage à l'anarchie, nous laissions derrière nous un pays sans gouvernement, une Assemblée nationale future sans hommes pour préparer son avénement ici, pour la faire venir et pour la défendre, nous livrions le peuple lui-même au fléau et à la vengeance des révolutions, à une tempête qui serait retombée sur nous?

Mais, je le répète, depuis l'installation du Gouvernement intérimaire, que peut-on supposer de semblable? Où serait le danger, pour ces hommes d'honneur, de se séparer aujourd'hui? Quelles sont les circonstances assez graves, assez impérieuses, assez menaçantes pour nous convaincre, malgré notre trop juste modestie, qu'aucun de nous soit nécessaire au pouvoir, et qu'il y aurait une lacune d'un jour ou d'une heure dans la souveraineté de l'Assemblée nationale, si elle se donnait d'autres représentants?

Non, Messieurs, aucun de ces dangers n'existe. S'il y avait entre nous ces divisions que l'on suppose, peut-être pour les faire naître, pour affaiblir ainsi le gouvernement qui, quoique modéré, doit rester fort pour protéger le pays et l'Assemblée nationale qui l'a investi de sa puissance; s'il y avait un tel dissentiment, soyez sûrs que nous nous empresserions de l'apporter tout de suite à cette tribune, et de déposer le dissentiment, en déposant la responsabilité, sans danger pour vous et avec honneur pour nous.

Voilà ce que j'ai répondu à la commission.

Mon Dieu! Messieurs, ces reproches, ce défaut de confiance, ces rumeurs ne m'ont pas étonné, elles n'ont étonné, je pense, aucun de mes collègues. Quant à moi, je n'ai pas cessé de prévoir, depuis le commencement du Gouvernement provisoire, depuis le jour où il nous a été permis d'entrevoir au travers et au delà de la grande confusion que la Révolution a fait naître l'Assemblée nationale venant prendre son siége et son autorité dans Paris, il n'y a pas eu un jour où je n'aie prévu le danger, pour les membres du Gouvernement provisoire, à entrer immédiatement dans le Gouvernement intérimaire.

Nous avons été un gouvernement d'acclamation, un gouvernement nécessairement arbitraire, et, passez-moi le mot, quoiqu'il soit trop superbe pour nos noms, un gouvernement de dictature. Il devait y avoir eu, dans ce gouvernement, bien des anomalies, bien des irrégularités, bien des mystères qui s'éclairciront, soyez-en sûrs, sans entacher personne, à mesure qu'on les apportera en accusation contre nous. Mais, enfin, l'Assemblée nationale ne pouvait pas connaître la gravité ni l'urgence de toutes les circonstances; elle ne pouvait pas entrer dans tous les motifs qui nous déterminaient sans cesse à prendre des mesures qui étaient toutes vitales dans un pareil moment; il devait rester, il doit rester, je ne m'en plains pas, et mes collègues, je n'en doute pas, ne s'en plaindront pas davantage, certaines susceptibilités, certains doutes, certaines inquiétudes, certains ombrages, dans l'esprit de l'Assemblée nationale, entre des hommes qui descendaient d'un pareil pouvoir. J'irai même plus loin, j'en dirai davantage. Si je sors de cette enceinte et que je considère les partis dans leurs organes, dans leurs calomnies, dans leurs mensonges, je me rends compte parfaitement du mobile qui les fait, depuis quelques jours, couvrir d'ignominie ces hommes que l'histoire approuvera un jour, et qui se sont dévoués quand la place était vacante, et quand le pouvoir suprême n'était que le suprême danger.

Citoyens, ces partis ne pardonnent et ne pardonneront pas de longtemps aux hommes qui ont eu le glorieux malheur de présider à ce gouvernement; ces partis nous accuseront longtemps, les uns parce que nous avons fondé la république, parce que nous avons eu le courage, l'audace d'écrire ce cri du peuple que vous avez ratifié vous-mêmes si unanimement et si glorieusement le premier jour où vous avez pris possession de la patrie tout entière.

Pour les uns, Citoyens, c'était un tort qu'ils ne nous pardonneront jamais, un crime peut-être, et pour d'autres, c'était trop de bonheur et trop de gloire. Ainsi, pour les ennemis de la République comme pour ses envieux, nous devons être l'objet éternel, ou du moins nous devons être longtemps l'objet des calomnies, des incriminations, des suspicions et des injures. Nous nous y sommes dévoués comme nous nous y dévouons

modestement et humblement ici, devant vous, nos juges, nos juges favorables même : car vous nous serez favorables dans le jugement que vous porterez, pièces en main, sur tous les actes que nous avons accomplis.

On nous dit : Mais qu'importe que vous soyez unis, si vous n'avez aucune pensée politique, si vous ne pouvez apporter aucun programme qui rassure le pays, qui affermisse le sol sous les pas de l'Assemblée nationale!

Messieurs, il est bien commode de jeter tous les jours, du haut de cette tribune, ces reproches à un gouvernement à qui les heures manquent pour parler, mais ne manquent pas pour agir; vous le verrez tout à l'heure, il est bien facile de lui dire : Vous n'avez pas de pensée, vous vous êtes lancés présomptueusement, témérairement, le jour où le pouvoir avait cessé d'exister, pour en occuper la place, et vous n'avez fait dans cette grande ruine aucun des actes reconstitutifs d'un gouvernement sérieux.

L'Europe est plus juste que vous, permettez-moi de le dire, elle est plus juste que ceux qui nous font ce reproche d'avoir manqué de pensée politique. Tous les jours j'entends les tribunes de l'Europe, je lis dans les journaux, je reçois des adresses au gouvernement actuel de la République, et là, certes, on ne nous reproche pas d'avoir manqué d'une grande pensée directrice à la fois ferme, démocratique et modérée, telle que celle qui sortait de l'esprit même de la Révolution, telle que celle que, je le reconnais à votre langage, vous avez adoptée pour votre pensée, et reconnue pour la pensée, la vraie pensée de la France républicaine. Cette pensée, quelle est-elle? nous sommes arrivés sans conspiration, nous sommes arrivés inopinément, nous sommes arrivés malgré nous à cette brèche, car c'était une brèche alors que ce qu'on appelait le pouvoir. Eh bien! quelle a été notre première pensée? Notre première pensée a été de comprendre le grand mouvement des esprits qui venait de se révéler par une telle catastrophe, de nous interroger :

S'il fallait, pour le salut de la liberté du pays, reconstruire je ne sais quel gouvernement précaire et démantelé qui n'eût été qu'une prolongation de malaise, d'agonie pour la politique de ce pays, et qui, trop faible, trop étroit dans sa base, aurait inévi-

tablement succombé à ces difficultés populaires qui vous ont assaillis depuis trois mois, et dont nous allons bientôt, je l'espère, traverser la dernière forme dans cette espèce de dictature improvisée sur un souvenir que nous n'acceptons pas plus que les honorables généraux qui sont venus protester au nom de la dignité de l'armée et de la gloire, comme nous protestons au nom de la patrie et de la liberté.

Nous nous sommes dit : « Faut-il reconstruire un faible simulacre de monarchie? faut-il proclamer la république? » Nous avons proclamé la république, et vous l'avez ratifiée. Donc nous ne nous étions pas trompés dans le pressentiment de toutes les opinions loyales, fermes et conservatrices du pays; car ne croyez pas que nous n'ayons proclamé la République que dans un intérêt de liberté. Non! nous serions des hommes à vue courte si nous avions agi ainsi.

Nous avons proclamé la république, nous avons voulu organiser cette forme de gouvernement, parce qu'en envisageant précisément les immenses difficultés de tous les gouvernements modernes, parce qu'en contemplant les chutes successives, réitérées, inopinées de tous les formes de monarchies, despotique, glorieuse, pacifique, constitutionnelle, dont les débris sont encore à vos pieds, nous avons reconnu, avec l'espoir qu'on le reconnaîtra comme nous, que cette forme, quoiqu'elle fût en apparence la plus unitaire, n'était pas au fond la plus solide, la plus permanente et la plus capable de pourvoir, avec la force la plus énergique, à tous les dangers, non-seulement du gouvernement, mais de l'ordre social. Les doctrines sacrées de la famille, de l'État, de la propriété, pouvaient être menacées tous les jours; il fallait rallier l'universalité des forces sociales dans le faisceau du gouvernement : voilà pourquoi nous avons étendu les limites de la République aussi loin que les limites de la population; voilà pourquoi nous avons fait entrer, avec tout son droit, avec toute sa moralité et avec toute sa raison, mûrie par cinquante années de discussion et de travail d'esprit, ce peuple qui s'en montre aujourd'hui plus digne que vous ne savez, et dont vous verrez bientôt les symptômes qui vous attesteront en lui de véritables capacités au règne, à la protection, à la défense et à l'organisation de la liberté tout entière. Voilà ce que nous avons

fait. Eh bien! ose-t-on nous accuser aujourd'hui d'avoir rallié cette force incommensurable autour du faisceau social, et d'avoir fait porter le fardeau, passez-moi l'expression, d'une société croulante, non pas sur une faible oligarchie, non pas sur un pouvoir dynastique, contesté par d'autres dynasties, mais sur la force immense de chaque citoyen qui compose la patrie, et qui, par là même qu'il a le devoir de la défendre, a la raison de l'aimer, et a la responsabilité ou de son salut ou de sa perte? Voilà encore une fois ce que nous avons fait.

Et quel caractère (c'est ici que je touche à une des argumentations qui ont, non pas attaqué de face, mais qui ont effleuré les intentions du Gouvernement dont je m'honore de faire partie), quel caractère avons-nous donné à cette république? Je réponds ici à M. Bedeau.

Avons-nous, comme il en accuse, peut-être avec raison, certains organes éloignés, désavoués, incompréhensibles de la politique du gouvernement, avons-nous proclamé cette république extrême, cette république violente des proscriptions, des expulsions, des échafauds, dont le sinistre souvenir était précisément le premier ennemi que nous rencontrions pour fonder la deuxième République.

Avons-nous confondu cette deuxième République, et je dis deuxième avec intention : l'avons-nous confondue avec la première? Vous le savez, la première était un combat; nous avons voulu que la seconde fût une institution; la première avait à lutter avec toutes les forces nationales, avec l'énergie surabondante et quelquefois égarée des forces du pays contre des dangers qui, grâce à la Providence et grâce à l'unité et à la sagesse de la nation, actuellement ne se représentent plus devant nous, car nous ne voulons pas nous glorifier misérablement d'avoir à vaincre des difficultés qui n'existent pas. La première, je le répète, était un combat, une lutte à mort entre les vieilles institutions et les institutions nouvelles. Elle avait à combattre la coalition des rois sur toutes ses frontières; elle avait à combattre la coalition des aristocraties au dedans; elle avait à combattre l'émigration même, une partie même de la population franchissant les frontières pour venir attaquer l'autre partie avec un drapeau encore frais de la royauté, opposé au drapeau encore

récent de la liberté. On comprend une pareille république, on l'excuse, du moins, ou on l'explique. Si on ne l'excuse pas, on comprend les excès, les rigueurs, on comprend les funestes proscriptions de cette époque, et l'on se félicite de n'avoir rien de pareil à déplorer. Non, Messieurs, ce n'est pas là le sens que nous avons donné, que nous avons dû donner à notre République.

Souvenez-vous d'un grand jour pour nous, que nous serons éternellement fiers d'avoir à opposer à ceux qui calomnieront, qui dénatureront nos intentions dans la fondation de la République. Souvenez-vous de ce jour où, au milieu des émotions encore palpitantes de l'hôtel de ville, quand la fumée de la poudre couvrait encore la place de Grève, une partie de cette population égarée, égarée par des souvenirs que l'unanimité de la population refoula bientôt, vint nous présenter le drapeau rouge, le drapeau rouge, symbole de cette république que nous n'avons pas voulue, que la France ne voudra jamais; nous l'écartâmes, et nous l'écartâmes avec indignation, pour faire place à votre drapeau, à notre drapeau, au drapeau de la liberté, au drapeau de la gloire, au drapeau de la France, à celui dont la République s'était enveloppée comme d'un lange dans son berceau, et dont, je n'en doute pas, si jamais elle devait périr, elle s'envelopperait encore comme d'un linceul à ses derniers moments.

Voilà, Citoyens, quelle est la république qu'a voulue le Gouvernement provisoire, et quelle est la république que veut le Gouvernement intérimaire; et cette république, ce n'est pas seulement dans ses actes éclatants qu'il la dessine ainsi aux yeux de la nation et aux yeux de l'étranger; il la dessine et il la dessinera dans tous ses actes d'administration intérieure.

Ainsi, s'il y a eu des fautes, s'il y a eu des paroles mal comprises, mal prononcées peut-être, à certaines époques; s'il y a eu des agents défavorables et désavoués, qui ont voulu présenter la République comme une république épuratoire à vos populations, qui ont voulu trouver au droit de républicanisme des membres de cette Assemblée ou du dernier des citoyens du pays une autre date que la date de son patriotisme, que la date du jour où sa raison lui a dit : « Acceptons la République, » nous les avons désavoués, et nous les désavouons d'avance. Il n'y a

d'autre date pour nous que le sentiment réfléchi qui a fait accepter par patriotisme à tous les citoyens cetté forme magnifique et populaire de gouvernement que nous ferons triompher, avec votre assistance, de tous les dangers dont elle serait menacée.

Toute autre république serait désavouée par moi comme par mes collègues; ce ne serait pas une république de sang-froid, une république de justice; ce serait une république de colère déplacée, ce serait une république de menaces. Au lieu de faire de la France et par la France un grand prosélytisme de sentiments républicains et populaires, elle traiterait la France en pays conquis.

Messieurs, la France a trop de dignité, de juste orgueil, elle a trop le sentiment de son patriotisme, pour le souffrir, elle ne le souffrirait pas, et le gouvernement qui prétendrait lui imposer la vérité même, par l'oppression, par l'inquisition, ce gouvernement, désavoué par vous, le serait le lendemain par le pays tout entier.

Voilà nos sentiments quant à l'administration intérieure.

Et maintenant on nous dit : Mais vous êtes inertes! mais vous n'agissez pas! mais vous semblez un pouvoir assoupi dans un temps paisible et qui laisse s'accumuler les événements sans leur trouver aucun dérivatif, sans leur chercher aucune solution efficace ou énergique!

Messieurs, je vous supplierai de reporter votre pensée un moment, non pas aux jours qui viennent de s'écouler, mais aux trois mois qui viennent de passer devant vous, chargés d'une telle multitude d'événements, qu'en vérité on est excusable d'en avoir perdu jusqu'à un certain point la mémoire. Daignez cependant recomposer dans votre pensée l'état dans lequel la patrie, la République, la France se trouvait le lendemain de la victoire du peuple, au 24 février, devant un trône renversé, devant une armée momentanément éloignée de Paris, pendant que le peuple était désarmé, devant une garde nationale que la nécessité d'une nouvelle réorganisation, pour y faire entrer le peuple tout entier, avait contrainte de se dissoudre, qui n'avait ni cadres ni officiers, devant une administration qui avait disparu, au souffle de la population, de tous nos départements,

devant des finances chargées de 800 millions de payements, dans les premiers mois de la Révolution, et devant l'Europe enfin qui, ne sachant pas encore quelle signification la République prétendait donner à son avénement dans le monde, devant l'Europe qui n'avait pas encore subi la décomposition, la dislocation que la sagesse de vos principes et de vos déclarations a certes concouru à élargir davantage, pouvait, devait peut-être, au premier moment, se relier en un seul faisceau de coalition renoué par la crainte d'une république conquérante.

Voilà où vous en étiez le 24 février, et je craindrais d'exalter trop moi-même, d'une manière peut-être inconvenante, les faibles services, mais au moins les actes courageux et utiles du gouvernement que vous avez devant les yeux, si je vous rappelais une à une toutes ces forces reconquises, toutes ces reconstructions ébauchées, toutes ces finances, qui ont suffi à payer les trois mois exceptionnels que vous avez traversés, recomposées bientôt, grâce à l'adoption de vos prochains décrets, de manière à suffire, non pas à trois mois, mais à deux années tout entières, et à attendre le moment où la renaissance du crédit vous rendra disponible notre fortune et la fortune du peuple tout entière dans les mains de la France; je vous montrerais cette paix, à laquelle personne n'a cru un seul moment, que M. de Laussat nous reprochait sans doute d'avoir trop négligée dans nos conseils, je vous montrerais cette paix, si menacée la veille, s'assurant de jour en jour davantage, décomposant, par la puissance des principes d'amitié démocratique, les gouvernements dont vous pouviez craindre la réunion contre vous, et plaçant la France, sans lutte, sans victoire, sans avoir dépensé ni une goutte de son sang ni une goutte de sang de l'Europe, plus haut, je ne crains pas de l'affirmer, plus haut dans les influences durables, entendez-le bien, plus haut dans les influences légitimes, dans les sympathies du monde et dans la grandeur de sa diplomatie, que les victoires, dont un nom glorieux nous rappelait tout à l'heure le souvenir, n'avaient pu la placer après les triomphes du Consulat et de l'Empire.

Voilà ce que j'oserais rappeler en démenti aux allégations apportées contre le défaut de pensée et de politique dont on

accuse le gouvernement d'avoir couvert son impuissance, sa nullité et sa responsabilité.

Messieurs, encore une fois, mesurez jour par jour, heure par heure, la recomposition de toutes ces forces sociales; voyez l'armée rentrée fidèle, rentrée fière d'elle-même dans Paris, appelée par le peuple lui-même; voyez la garde mobile constituée, voyez la garde mobile organisée; voyez la garde nationale qui a élargi ses rangs pour y laisser entrer le peuple tout entier; voyez ces baïonnettes innombrables destinées à couvrir non-seulement les dogmes sacrés et impérissables de l'ordre social, mais à défendre, comme gouvernement inaliénable, comme légitimité du peuple, l'Assemblée nationale qu'elles sont venues saluer de leurs acclamations, et que l'Assemblée nationale retrouvera toujours, soit dans les jours de gloire, soit dans les jours de félicitations, soit dans les jours de danger.

Voilà la recomposition politique, administrative, matérielle, financière, diplomatique et militaire de toutes ces forces que vous nous accusez d'avoir oubliées. Voilà l'emploi de toutes ces heures que vous nous accusez de livrer à l'indolence, à l'inertie et au sommeil.

(La séance est reprise après une suspension d'une heure.)

Citoyens représentants, une circonstance fatale vient d'interrompre le discours que j'avais l'honneur d'adresser à cette assemblée. Pendant que je parlais des conditions de reconstitution de l'ordre et des garanties que nous étions tous disposés à donner tous les jours au raffermissement de l'autorité et de la moralité publique dans toutes les facultés données par la Révolution à la nation, un coup de feu, plusieurs coups de fusil, dit-on, étaient tirés, l'un près du commandant de la garde nationale de Paris, l'autre sur un des braves officiers de l'armée, un troisième enfin, assure-t-on, sur la poitrine d'un officier de la garde nationale. Ces coups de fusil étaient tirés aux cris de *Vive l'empereur!*

Messieurs, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution éternellement pure et glorieuse du 24 février. Gloire à la population, gloire aux différents partis de la République! Du moins ce sang n'a pas été versé par leurs mains; il a coulé, non pas au nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des

souvenirs militaires et d'une opinion naturellement, quoique involontairement peut-être, ennemie invétérée de toute république.

Citoyens, en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gouvernement n'a pas eu le tort de ne s'être pas armé autant qu'il était en lui contre ces éventualités. Ce matin même, une heure avant la séance, nous avons signé d'une main unanime une déclaration que nous nous proposions de vous lire *à la fin de la séance,* et que cette circonstance me force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'audace des factions est prise en flagrant délit et prise la main dans le sang français, la loi doit être appliquée d'acclamation.

La déclaration que je vais avoir l'honneur de lire à l'Assemblée ne comporte autre chose que l'exécution de la loi existante, recommandée par le Gouvernement intérimaire au ministre de la justice. Il était nécessaire, pour la vérification des pouvoirs qui peut avait lieu demain, il était indispensable, pour que les esprits fussent préparés à la délibération d'une autre proposition faite sur le même sujet, et qui devait être discutée demain ou après-demain aussi, il était nécessaire, dis-je, que l'Assemblée nationale connût les intentions de la Commission exécutive à l'égard de Charles-Louis Bonaparte.

Voici le texte du décret que nous vous proposons :

« La commission du pouvoir exécutif, vu l'art. 3 de la loi du 13 janvier 1816 ainsi conçu : ... »

Je passe la loi.

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte est compris dans la loi de 1832, qui exile du territoire français les membres de la famille Bonaparte;

« Considérant que, s'il a été dérogé de fait à cette loi par le vote de l'Assemblée nationale qui a admis trois membres de cette famille à faire partie de l'Assemblée, ces dérogations tout individuelles ne s'étendent ni de droit ni de fait aux autres membres de la même famille;

« Considérant que la France veut fonder en paix et en ordre le gouvernement républicain et populaire, sans être troublée dans son œuvre par les prétentions ou les ambitions dynastiques de nature à former des partis ou des factions dans l'État,

et par suite à fomenter, même involontairement, des guerres civiles;

« Considérant que Charles-Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant en revendiquant une république avec un empereur, c'est-à-dire une république dérisoire, au nom du sénatus-consulte de l'an XIII;

« Considérant que des agitations attentatoires à la république populaire que nous voulons fonder, compromettantes pour la sûreté des institutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte (et nous parlions avant le fatal incident);

« Considérant que ces agitations, symptôme de manœuvres coupables, pourraient créer une difficulté dangereuse à l'établissement pacifique de la République, si elles étaient autorisées par la négligence ou par la faiblesse du Gouvernement;

« Considérant que le Gouvernement ne peut accepter la responsabilité des dangers que courrait la forme républicaine des institutions et la paix publique, s'il manquait au premier de ses devoirs, en n'exécutant pas une loi existante justifiée plus que jamais, pendant un temps indéterminé, par la raison d'État et le salut public.

« Déclare qu'il fera exécuter ce qui concerne dans Louis Bonaparte la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura autrement décidé. »

Vous sentez, Citoyens, que l'émotion bien légitime produite dans cette enceinte par l'événement qui vient d'avoir lieu, m'oblige d'interrompre et de supprimer la plus grande partie de la discussion que je désirais ouvrir avec l'Assemblée nationale. J'arrive tout de suite aux dernières considérations que cet événement suscite dans ma pensée.

D'après la déclaration que vous venez de lire, d'après le décret précédent, d'après ceux qui arriveront avec autant de mesure et de modération que de fermeté, pour faire rentrer toutes les factions, s'il y en avait, tous les désordres, dans la limite de la légalité, de l'ordre républicain, vous n'accuserez pas, je l'espère, le Gouvernement intérimaire de faiblesse ou de négligence de ses devoirs. Quel que soit le nom glorieux dont se couvre une faction dans la République, nous saurons déchirer

le voile, pour ne voir derrière le nom que la faction, s'il en existe.

La France a pris la République au sérieux; elle la veut, elle la défendra contre tous.

Nous l'avons prise au sérieux, nous la défendrons de tous les périls qui pourraient lui être suscités, je le répète, au nom même des souvenirs les plus glorieux et les plus légitimes : nous ne laisserons jamais la France s'avilir, et elle ne s'avilira pas jusqu'à permettre, comme dans ces temps malheureux du Bas-Empire, qu'on achète la République, sous un nom quelconque, des mains de quelques vociférateurs! Voilà la résolution de l'Assemblée nationale, voilà le sens de la déclaration, voilà le sens de tous les actes qui suivront, pour prévenir non-seulement cette faction, s'il en existait une sous ce nom, mais toutes factions qui se couvriraient même du nom abusif des libertés les plus légitimes du peuple.

Citoyens, il vous reste un seul et dernier problème à résoudre, de tous ceux que nous avons essayé de dénouer ou de trancher, et dont la plupart ne sont, en effet, qu'à demi résolus; il vous reste le plus grand de ces problèmes; il vous reste le problème du peuple lui-même qui a concouru, avec tant de dévouement, avec tant d'énergie, avec une patience si méritoire, et dont moi, plus qu'un autre, j'ai été témoin tous les jours avec attendrissement, dans ces glorieuses journées de l'hôtel de ville. Là, Citoyens, nous voyions des corporations tout entières nous apporter successivement l'offrande de leurs sueurs, leurs demi-journées de travail, les gouttes de leur sueur quotidienne pour les besoins et le salut de la République, et descendre dans la rue le lendemain pour venir passer ces revues triomphales de l'ordre, où, non pas seulement les hommes qui ont à sauver dans la propriété un intérêt, mais ceux qui ont à sauver dans la propriété un principe, se dévouaient, au prix de leur temps, de leur journée, à défendre ces biens mêmes qu'ils ne possédaient pas.

Il ne faut pas avoir vu ce peuple comme nous, il faut avoir embrassé ces multitudes comme je l'ai fait deux mois, homme par homme, il faut l'avoir entendu parler, l'avoir vu sentir, pour se faire une juste idée du désintéressement et de la gran-

deur de la nation française quand elle est émue par les grandes choses, par la liberté, par la patrie, par la fraternité! Oh! quel peuple! Citoyens; nous lui ferons une république assez belle, si nous lui faisons la République à son image!

Sachez seulement le connaître et l'aimer. Souvenons-nous des promesses que la révolution de Février lui a faites, et dont il saura attendre aussi l'accomplissement réfléchi et graduel! Ne lui faisons jamais dire, en retardant involontairement les lois nécessaires à son instruction, à sa moralité, à son armement, à son travail surtout, que la République n'est qu'un mot de déception et de mensonge de plus dans la langue politique, et qu'après s'être servi de ses mains pour l'inaugurer, nous le rejetons en arrière, et nous oublions ses intérêts nombreux et sacrés pour nous occuper exclusivement des intérêts moins urgents et moins généreux. La première constitution, c'est le bonheur de ce peuple; la première politique, ce sont des lois populaires et pratiques. Nous vous en avons apporté, nous vous en apporterons tous les jours encore; votre sage initiative en augmentera le nombre. Nous comblerons, avec des lois d'utilité populaire, avec des lois de travail, avec des lois émancipatrices du prolétariat, avec des lois de propriété multipliée, croissante dans les mains de tous, nous comblerons de vérités et de bienfaits cet abîme que certaines utopies ont comblé, dans son imagination, de fallacieuses promesses, de mensonges et d'erreurs.

Maintenant je termine par un mot qui m'est personnel; je demande, en finissant, la permission à l'Assemblée de faire un rapide retour sur moi-même, puisque nous avons si rarement, dans notre situation d'isolement forcé, l'occasion de nous entretenir cœur à cœur avec l'Assemblée nationale.

Ce mot, le voici:

Maintenant, Citoyens, que la plupart des grosses difficultés sont traversées, et que, j'espère, la dernière, celle qui obsède en ce moment l'imagination de tous, sera bientôt énergiquement et légalement traversée aussi, il est naturel qu'on oublie les trois mois qui viennent de s'écouler; il est naturel qu'on nous accuse, non pas de nos fautes personnelles, mais aussi des fautes des circonstances et du temps, et qu'en un mot nous portions aux yeux de l'Assemblée nationale la responsabilité la

plus terrible à porter trois mois après une révolution, la responsabilité du temps! Nous acceptons ce malheur; ce sera peut-être un jour, non pas une gloire, mais un souvenir satisfaisant des jours que nous avons passés au service de notre pays. Ainsi ces accusations se multiplient non pas ici seulement, mais surtout, et je pourrais dire uniquement ailleurs, sous toutes les formes; ainsi, non-seulement nous sommes divisés entre nous, mais nous nous sommes unis aux conspirateurs, nous avons touché la main des hommes qui sont venus violer la légitimité nationale dans cette enceinte. Moi, par exemple, je me vois tous les jours, dans des journaux, accusé d'avoir conspiré avec ceux que vous aurez bientôt à juger pour ce crime du 15 mai: je conspire avec Blanqui, avec Sobrier.

La meilleure réponse aux calomnies de la presse, qui les fait circuler de main en main, sans qu'on puisse les repousser, c'est la tribune; ainsi laissez-moi achever ce que j'ai à dire à cet égard, afin, si je le puis, de ne pas perdre le temps de la République à réfuter ces calomnies; du moins du haut de cette tribune et par occasion, en passant, que je les confonde de mon mépris, et, je l'espère, du mépris de l'Assemblée nationale. On dit, je le répète, que j'ai touché la main aux hommes dangereux, que j'ai conspiré avec eux je ne sais quel misérable plan de faction dont j'aurais été non pas seulement la première victime, mais la première honte et la première infamie. Eh oui! sans doute... Quand l'histoire vous révélera ce que nous avons fait, ce que j'ai fait, moi, et ce que je me glorifie d'avoir fait pendant le Gouvernement provisoire, on verra que j'ai été mêlé, que j'ai dû, pour l'avénement même de l'Assemblée nationale, pour faire prévaloir par la persuasion la liberté régulière et légale dans mon pays, que j'ai dû voir des hommes qui exerçaient alors une certaine influence sur l'opinion des masses, des masses qui n'avaient pas alors ce centre souverain de l'Assemblée nationale pour se diriger, s'affermir et se régulariser.

Eh oui! sans doute, j'ai conspiré avec ces hommes, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui, j'ai conspiré avec plusieurs autres. Savez-vous comment j'ai conspiré? J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour

en dégager l'électricité, pour persuader à ces hommes ce que j'ai souvent eu le bonheur de leur persuader sans peine : qu'il fallait se prémunir contre le danger de proclamer je ne sais quelle dictature arbitraire et violente de l'opinion exclusive d'une partie du peuple de Paris contre l'opinion légalement constituée de la France; qu'il fallait évoquer l'esprit, le sens, l'âme, la légitimité de la nation tout entière dans l'Assemblée nationale, et s'en remettre à son droit et à sa sagesse pour la discussion des grandes questions populaires qu'ils essayaient tour à tour de faire prévaloir chacun selon son système. J'y ai réussi souvent, grâce au bon sens du moment, je le dis à leur décharge. Et maintenant je méprise ces accusations; que dis-je? je m'en félicite.

C'est la récompense historique de tous hommes qui, dans des circonstances plus grandes qu'eux-mêmes, ont eu le bonheur, et quelquefois le malheur de rendre les plus immenses services à la société et à leur pays! il manque quelque chose à la satisfaction de leur conscience, il manque quelque chose à leur mémoire tant que le sceau de la calomnie, de l'ingratitude et de l'injustice n'est pas posé sur les humbles services qu'ils ont rendus!

Je reprends et j'achève : il y a souvent entre nous, je dis entre nous et l'Assemblée, non des dissentiments, mais des malentendus comme ceux qui s'expliquent aujourd'hui. Savez-vous pourquoi? Parce que nous ne nous expliquons pas assez mutuellement avec les mêmes pensées au fond du cœur. La lumière ne se fait pas, nous ne demandons qu'à la faire; nous ne demandons, j'en appelle à votre commission d'hier, qu'à apporter nos cœurs sur la tribune, et à lui dire franchement, sincèrement, intimement tout ce qui peut intéresser le salut public. Eh bien! le salut public, dans ma conviction, dans ma certitude même, malgré la faiblesse que nous admettons tous sans fausse modestie, non-seulement dans les personnes, mais dans la situation surtout de la Commission exécutive, le salut public est assuré. Vous triompherez, n'en doutez pas, des dernières difficultés qui restent encore sous les pas de la République honnête, de la République nationale, de la République du droit universel, sans exception, sans caté-

gorie, sans préférences, sans exclusion d'aucun des citoyens, la République de la nation tout entière.

La République, elle triomphera; dans ma pensée, elle a déjà triomphé; il ne nous manque plus encore, à nous, à vous, au commerce, à l'industrie, au travail du peuple, à ses institutions, qu'un seul élément qu'il n'appartient ni à vous, ni à nous, ni au commerce, ni à l'industrie, ni au peuple de se donner à lui-même; cet élément, c'est le temps. N'a-t-il pas fait déjà beaucoup en trois mois? Mesurez l'échelle des forces sociales reconstituées et des forces subversives décomposées! Oui, soyez-en convaincus, toutes les fois qu'une discussion de cette nature viendra déchirer le voile, soi-disant mystérieux, qui cache le Gouvernement à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée nationale au Gouvernement, le pays s'en trouvera bien, la lumière fera descendre sur lui la conviction et la confiance qui descendent de jour en jour davantage sur vous; et après quelques mois, pendant lesquels nous aurons vu renaître, s'affermir l'ordre public, nous arriverons à la fondation solide de cette République d'honnêteté, de bienfaisance, de paix et de grandeur surtout, dont le peuple, auquel nous avons été tant mêlés, nous eût donné l'inspiration, si nous ne l'avions pas trouvée en vous et en nous-mêmes.

Qu'y a-t-il à faire pour cela? Rien que de faciles sacrifices! Ces sacrifices, en ce qui nous concerne, nous les avions compris, nous savions ce qui nous attendait, nous savions que nos noms seraient pulvérisés en peu de jours pour servir de ciment aux premières assises de la République.

Nous l'avons voulu, nous avons consenti à nous perdre dans la reconstitution de cette sainte, grande, unique popularité de l'Assemblée nationale. Voilà le patriotisme!

Nous y avons volontairement, glorieusement, pour longtemps, peut-être pour toujours, sacrifié, jeté, immolé nos misérables renommées et nos popularités passagères! et nous ne nous repentons pas, nous sommes prêts à faire davantage. Faites aussi de votre côté quelque chose dans le même sens. Pendant que nous sacrifions cette popularité dont nous ne sommes pas jaloux, sacrifiez un peu de ces défiances, de ces doutes, de ces ombrages qu'on cherche à répandre entre vous

et nous; donnez-nous confiance, comme nous vous donnons une pleine et entière abnégation de nous-mêmes.

Oui, faisons tous, Citoyens, faisons tous au besoin pour cela quelques sacrifices, nous de renommée, vous d'impatience!

Et ne sommes-nous pas trop heureux qu'au lieu de ces sacrifices suprêmes de fortunes, de proscriptions, de banqueroutes, de vies et de sang que la première République demandait aux fondateurs de la liberté, la deuxième, la vraie République, ne nous demande, à nous, en définitive, que des sacrifices de temps, de popularité, de rancune et d'impatiences pour conquérir à jamais la démocratie régulière, le droit de tous, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie au dehors et l'ordre républicain au dedans?

De notre part, Citoyens, ce n'est pas un mérite, c'est un devoir! il convient que les hommes qui ont été comme nous les premiers à proclamer la République populaire, morale et pacifique, au nom du peuple, la République démocratique dans le grand et bon sens du mot : il convient que ces mêmes hommes soient les derniers à la défendre et à la servir à tous les rangs, si jamais elle avait à courir, soit du côté des factions, soit du côté de l'anarchie, soit de la part des ambitions monarchiques, des dangers au devant desquels elle trouvera toujours nos poitrines ou nos bras!

---

13 juin 1848.

Réponse au représentant Raspail neveu, réclamant contre l'omission, dans le compte rendu de la séance de la veille, publié dans *le Moniteur*, du nom de son oncle qui avait été prononcé par M. Lamartine avec ceux de Blanqui et Sobrier, affirmant que le citoyen Raspail n'a jamais eu aucune relation avec le citoyen Lamartine, et qu'il n'a jamais pu conspirer avec lui.

CITOYENS,

Je regrette de retarder de quelques minutes l'objet de vos délibérations, mais l'honorable préopinant me fait une loi de

rendre justice à la réclamation qu'il m'a faite hier, et de rendre témoignage à un accusé. Il est très-vrai qu'en descendant de la tribune, hier, l'honorable préopinant s'approcha de moi, et qu'ayant mal compris le sens, la portée et surtout le ton de la phrase dans laquelle je disais que j'avais conspiré avec tels et tels citoyens, il s'inquiétait que cette accusation, tout ironique, ne parût une accusation sérieuse contre son parent.

J'ai l'honneur d'affirmer à l'Assemblée et à l'honorable préopinant qu'il n'y avait, dans ce que j'ai dit hier, aucune espèce d'inculpation qui pût peser de cette tribune sur le nom de M. Raspail : il est évident que je n'accusais pas sérieusement des hommes dont je me déclarais le complice; il était clair, au contraire, que le mot *conspiration* était là dans le sens dérisoire et ironique, et que l'Assemblée tout entière l'a compris ainsi. Cependant j'avais effacé ce nom au *Moniteur* pour satisfaire une honorable susceptibilité.

Au reste, l'honorable préopinant commet une erreur en disant que je n'ai jamais eu de relation avec le citoyen Raspail. Le citoyen Raspail m'a fait l'honneur de s'entretenir longuement avec moi dans les premiers temps de la Révolution, et provoqué en cela par moi-même; il n'y a pas eu plus de conspiration dans ses paroles que dans les miennes. Il s'est entretenu avec moi des grands intérêts philosophiques de la société, dont il est préoccupé, et rien dans ses paroles n'était de nature à motiver le soupçon seulement de pensées coupables contre la République.

---

23 juin 1848.

Réponse à la proposition faite par le représentant Bonjean, à l'Assemblée nationale, de nommer un certain nombre de ses membres pour marcher avec les troupes et dans les rangs de la garde nationale.

CITOYENS,

Je ne viens pas, soyez-en sûrs, prolonger cette délibération, car personne n'est plus convaincu que moi que ce n'est pas

le moment de délibérer, mais celui d'agir surtout pour le Gouvernement.

Néanmoins, un mot du précédent orateur m'appelle à cette tribune. Je l'en remercie d'abord, et j'en remercie le sentiment spontané, irréfléchi, unanime, de cette Assemblée, qui ne demanderait qu'à se porter entre la France et l'insurrection. Mais n'oubliez pas que ces premiers élans de courage, qu'on est si naturellement appelé à attendre d'une assemblée qui, depuis qu'elle existe, a été en face des agitations les plus terribles, et qui a montré tous les jours un courage égal au danger, ce n'est pas le moment, ce n'est pas la forme pour elle de s'y livrer.

Laissez au pouvoir exécutif le soin de faire son œuvre, et il la fait mieux qu'on ne dit; la soirée de ce jour et la matinée de demain vous en fourniront des preuves certaines. Alors on connaîtra les faits, alors on pourra discuter toutes nos mesures. Nous serons prêts à accepter tous les bills d'indemnité ou tous les blâmes qui pourront remonter à nos poitrines. Nous ne reculerons pas devant notre responsabilité. Mais, ce soir, en présence des dangers qui s'éloignent, mais qui peuvent grandir encore, et auxquels nous ne devons pas laisser la nuit pour grossir, permettez-nous de vous conjurer de rester ici, à cette place, d'y rester tous, entendez-vous, pour qu'il n'y ait pas de rivalité d'intrépidité dans la France.

On sait que tous les cœurs sont au même niveau; mais restez ici pour que la France, personnifiée dans l'élite de ses représentants sortis du suffrage universel, pour que la France tout entière, unanimement respectée, conserve la place que ses mandataires lui ont assignée, et montre en elle la patrie inébranlable et impérissable, pendant que nous, nous irons où le devoir, où votre mandat, où la gloire nous appelle, au danger qui suit encore nos malheureux concitoyens de la garde nationale; et si nous n'avons pas pu étancher d'avance les gouttes de sang qui ont été versées si noblement par cette garde nationale, aujourd'hui nous serions heureux au moins de pouvoir y mêler quelques gouttes du nôtre.

L'Assemblée nationale ayant cru nécessaire de mettre Paris en état de siége et d'élever l'autorité militaire au-dessus de tous les pouvoirs, il ne restait plus à la Commission exécutive qu'à se retirer. Voici la lettre par laquelle elle donna sa démission (24 juin) :

CITOYEN PRÉSIDENT,

La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur, en se retirant devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée; en lui remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République.

Les membres de la Commission exécutive,
Signé: ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, MARIE.

Le secrétaire-général, PAGNERRE.

SUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES

DE LA RÉPUBLIQUE

Ce discours fut prononcé au Comité des affaires étrangères en réponse à MM. Mauguin et Napoléon Bonaparte. Le discours le M. Mauguin, embrassant l'ensemble de nos relations extérieures, reprochait à l'ancien ministre des affaires étrangères d'avoir proclamé, par son manifeste du mois de mars, une politique contradictoire, rassurante et menaçante à la fois pour les gouvernements étrangers.

Juillet 1848.

Messieurs,

Il n'y a rien de plus charmant et en même temps de plus difficile que de répondre à un discours de M. Mauguin sur les affaires étrangères; il a des formes bienveillantes de controverse; il élève et il élargit la discussion à la hauteur de son intelligence et à l'horizon de la mappemonde; mais en même temps il a des points de vue si excentriques et si personnels, il a des assertions quelquefois si hasardées, que l'on craint, en repoussant une erreur, de combattre en même temps une vérité. Il emprunte, pour me servir de son expression, un peu de ma poésie pour sa politique; je voudrais lui emprunter un peu de son bon sens, de sa science et de sa langue pour le réfuter.

Il a accusé franchement la situation prise par la diplomatie française et mon manifeste du mois de février; c'est, disait-il, une politique contradictoire, rassurante et menaçante à la fois pour les gouvernements étrangers. Que l'honorable M. Mauguin relise cette déclaration politique du 24 février, et il reconnaîtra

son erreur. Ce manifeste disait-il que la France doit au hasard souffler le feu du républicanisme et appuyer toutes les tentatives démocratiques dans tout l'univers? Rien de semblable; il disait le contraire. Il disait que la liberté, pour être durable, devait être une plante indigène du sol; qu'avant d'être proclamée dans les institutions, qui ne sont que la dernière expression des mœurs des peuples, elle devait exister d'abord dans les mœurs; que la France ne ferait aucune propagande incendiaire, agitatrice, encore moins perfide; qu'elle reconnaissait la compatibilité de tous les gouvernements avancés ou retardataires dans le monde; qu'elle n'avancerait l'heure de personne. Il ajoutait seulement qu'après que des nationalités ou des démocraties se seraient produites, reconquises ou organisées autour d'elle, à la portée de sa main ou de son geste, si ces démocraties ou ces nationalités faisaient appel à son appui, en vertu de la conformité de principes, elle se croirait en droit de leur prêter cet appui; voilà ce qu'a dit le manifeste, et voilà ce qu'a fait le ministre depuis quatre mois. Je soutiens que le manifeste ne pouvait pas dire et que le Gouvernement ne pouvait pas faire autre chose pour la République.

En effet, cette république était-elle une république de désorganisation ou de conquête? Non, c'était une république d'ordre, de paix et de fraternité avec les nations. Que lui fallait-il? Le temps de faire reconnaître sa nature à l'Europe, afin de prévenir contre elle, dans sa faiblesse et dans son berceau, les irritations et les malentendus de tous les cabinets, qui auraient recomposé à l'instant même contre elle, au nom de la terreur qu'elle eût inspirée, la ligue de 1813. Et est-il vrai, comme le prétendait M. Mauguin, fidèle en cela à ses souvenirs de 1831, que cette politique ait été une duperie pour la France; qu'une propagande armée eût été plus sûre, et que nous soyons aujourd'hui plus menacés de coalition qu'au lendemain du 24 février? Je vais parcourir avec lui, royaume par royaume, la carte de la mer et du continent, et lui montrer par les faits que cette politique a porté ses fruits, sauvé de la guerre universelle et placé la République dans une des plus libres et des plus belles situations diplomatiques où la France se soit jamais rencontrée. Je n'en fais pas honneur à ma misérable habileté; j'en renvoie

l'honneur à qui il est dû, aux événements, et je vous répète le mot que je vous disais hier: c'est la Providence qui a été, depuis quatre mois, le ministre des affaires étrangères de la République.

Commençons par l'Angleterre, le mobile puissant de toutes les guerres, le nœud de toutes les coalitions du continent. Depuis cinquante-quatre ans, que devait vouloir la République bien dirigée, bien éclairée? De bons rapports continués avec l'Angleterre, puisque c'est sur ces bons rapports que repose principalement l'harmonie du continent. La France et l'Angleterre, se divisant, enlacent inévitablement de leurs divisions le monde. Or, permettez-moi, Messieurs, de vous dire à quel prix une diplomatie française intelligente et honnête peut maintenir, malgré les préjugés antinationaux et en domptant ces préjugés, la concorde entre l'Angleterre et la France. Le voici : Quand on a à traiter avec l'Angleterre, quand on veut faire une œuvre commune avec elle, ce n'est pas seulement, ce n'est pas surtout avec le gouvernement anglais qu'il faut négocier; il y a quelque chose en Angleterre de plus puissant que ces gouvernements et que ces ministres : c'est l'opinion. Or, il y a en Angleterre deux opinions organiques, séculaires, traditionnelles, les whigs et les torys; l'opinion aristocratique dans les torys, et dans les whigs l'opinion démocratique, telle du moins que les institutions et les mœurs de l'Angleterre en comportent le développement.

Chacune de ces deux opinions fait constamment le contrepoids de l'une à l'autre, et, selon que l'une s'abaisse et que l'autre l'emporte, le pouvoir tombe entre les mains des whigs ou entre les mains des torys. Or, le grand bonheur de la révolution de Février a été de rencontrer un ministère whig ou libéral en Angleterre. Car l'opinion même que ce ministère représente ne lui eût pas permis, sans mentir à sa nature, de se déclarer en hostilité, *ipso facto,* contre la République française, pas plus qu'en 1792 l'Angleterre ne contesta notre première République. Les excès de la République, après 92, poussèrent l'Angleterre à une coalition contre la France; j'espère et j'ai la confiance que la modération, la sagesse, la loyauté de la République de 1848 n'amènera pas de longtemps une pareille scission entre les deux grands peuples.

Cette attitude inoffensive et même bienveillante de l'Angleterre envers la République du 24 février dissolvait d'avance toute possibilité de coalition du continent contre nous. Cela donnait du temps à la réflexion de l'Europe, du temps à la réflexion de la France elle-même. Voyons comment ce temps a été employé; voyons s'il est vrai, comme le prétendent M. Mauguin et M. Napoléon Bonaparte, que la coalition nous enserre, que nous n'avons point de politique appréciable et que les jours n'ont fait qu'accumuler nos dangers.

Je ne dirai rien de la Russie; nos rapports avec elle ne sont pas encore définis; mais rien n'indique la nécessité d'un choc entre ces deux grandes puissances destinées à se faire contrepoids plus qu'à se heurter aux deux extrémités du continent.

Quelle est la puissance qui pouvait nous alarmer davantage le lendemain du 24 février, et servir d'avant-garde à la Russie et de corps expéditionnaire à l'Allemagne? C'était la Prusse. Avec sa puissance militaire immense et toujours debout, elle pouvait entreprendre l'invasion et atteindre notre flanc gauche pendant que l'Autriche eût envahi notre flanc droit. Ses 400,000 hommes, grossis par des corps auxiliaires russes, étaient un poids terrible à supporter dans les éventualités d'une guerre. La généreuse pensée du roi de Prusse ne nous a pas permis longtemps de rien redouter de semblable; nos rapports avec lui, noués par un agent français souverainement habile et injustement calomnié, M. de Circourt, nous ont rassuré dès le premier moment : les événements de Berlin, ce premier contrecoup de la politique du 24 février, n'ont pas tardé à nous rassurer davantage de ce côté. Que pourrait aujourd'hui une intervention prussienne contre nous? Que M. Mauguin réponde lui-même, s'il le peut, au dilemme que je vais lui poser : « Le roi de Prusse, presque obligé de s'exiler de sa capitale à Postdam, au milieu de ses troupes, n'est plus pour ainsi dire que le roi de son armée. Eh bien! de deux choses l'une : ou le roi de Prusse se rejettera dans le sein de son peuple et fera alliance avec le peuple libéral et démocratique le plus avancé de l'Allemagne, ou il se séparera de son peuple, restera entouré de son armée fidèle et s'alliera avec la Russie. »

Si le roi de Prusse se rejette dans le sein de son peuple, les

sympathies démocratiques de son peuple l'entraîneront forcément vers nous, et notre alliance naturelle est consommée. Ou le roi de Prusse restera au milieu de son armée, et fera alliance avec l'armée russe pour reconquérir son propre pays, et alors que peut un souverain obligé de prendre des Russes pour auxiliaires, et de reconquérir son trône et sa nation par le bras des étrangers? Nous n'avons donc rien à redouter dans l'une ou l'autre hypothèse du côté de la Prusse. Les douze ou quinze révolutions démocratiques qui se sont opérées dans le centre et dans le nord de l'Allemagne à la suite de la révolution de Berlin, et que je ne vous nommerai pas ici, ont produit partout le même résultat. Partout, par une attraction naturelle, et dont l'attitude pacifique de la France a été le signal, les peuples se sont détachés du principe absolutiste de leurs gouvernements pour se rejeter de tout le poids de cette attraction vers le peuple français, et par là vers l'alliance nécessaire avec la France. M. Guizot avait pour formule la paix à tout prix; j'ai pris et je voudrais pouvoir donner à mon pays cette autre formule : l'union de la France et de l'Allemagne à tout prix.

Mais ce n'est pas tout..Voyez dans cette citadelle même du vieux principe absolutiste en Europe, à Vienne, ce que vous avez à espérer ou à craindre relativement au Rhin et relativement à l'Italie, de la cour d'Autriche. Que peut en ce moment une cour dont le souverain a été obligé de fuir sa capitale, et d'aller chercher un asile à Inspruck, dans les gorges du Tyrol? Que peut une cour dont l'Italie se détache en repoussant de Milan, de Venise, de tout le sol italien l'armée autrichienne? Que peut une cour dont la Hongrie ne reconnaît plus qu'à peine la suzeraineté nominale, et se crée jusqu'à une armée à part et jusqu'à un ministre des affaires étrangères pour surveiller ses intérêts séparés des intérêts autrichiens? une Hongrie qui vient, au moment même où je vous parle, de proclamer une levée de 200,000 hommes, non pour les jeter à la merci de l'Autriche, mais pour en faire le rempart de sa propre indépendance? une Hongrie qui vient de déclarer, je l'ai appris ce matin même, que pas un soldat hongrois ne passerait la frontière pour aller desservir les Italiens? Que peut une cour enfin où la Bohême se déchire en race slave et en race teutonique, et où le

général de l'empire est obligé de foudroyer Prague, une des capitales de l'empereur? Mais j'irai plus loin, et je dirai : Que peut une cour dont la main de la diète de Francfort vient de détacher pour ainsi dire la couronne du front de l'empereur d'Autriche pour la changer en couronne impériale de l'Allemagne sur le front de l'archiduc Jean?

Est-ce une cour ainsi menacée qui peut vous menacer vous-mêmes aujourd'hui, soit d'une participation bien efficace à une coalition contre vous sur le Rhin, soit d'une résistance bien prolongée et bien triomphante à l'indépendance de l'Italie? Non, évidemment non.

Ceci me ramène naturellement à la question même de l'Italie, posée, précisée davantage par M. Napoléon Bonaparte. Mais, avant, ma mémoire me rappelle deux considérations de M. Mauguin, que j'allais omettre, et que je veux toucher en passant; car je ne veux rien laisser d'obscur, rien laisser sans réponse. M. Mauguin vous a dit : « Mais, avant de vous occuper de l'Italie, avez-vous pensé à deux puissances menaçantes attachées à vos flancs, et qu'il fallait avant tout prévenir ou dissoudre pour avoir la liberté de vos mouvements en cas d'intervention en Italie? » Ces deux puissances, selon M. Mauguin, c'est d'une part la Belgique, c'est de l'autre l'Espagne. Disons-en deux mots : mon Dieu! Messieurs, tout le monde sait, et je ne veux le dissimuler à personne, pas même à la Belgique, que si la révolution du 24 février eût voulu porter toute sa puissance insurrectionnelle et toute son armée du Nord, de 30,000 hommes, en Belgique, dans le premier mois qui a suivi la Révolution, la Belgique pouvait tomber dans nos mains ou être effacée momentanément de la carte. Nous ne l'avons pas voulu, je ne l'ai pas voulu, et je me glorifie pour ma part de ne l'avoir pas voulu : et c'est pour cela que le Gouvernement n'a trempé en rien, sachez-le bien, quoi qu'on en dise, dans la tentative doublement coupable contre la Belgique, coupable contre la France, que des démocrates belges et des démocrates français ont essayé de faire prévaloir malgré nous dans cette expédition malheureuse dont on parlait tout à l'heure sur les frontières belges.

Nous n'avons pas voulu que la Belgique se révolutionnât au

moment même où la France était en révolution et la paix en problème, et nous avons bien fait. Nous nous sommes dit, en hommes prudents et prévoyants : Si la Belgique se révolutionne, deux partis vont à l'instant surgir dans son propre sein : l'un qui voudra rester indépendant, l'autre qui voudra se donner à la France. Que fera la France? Si elle combat son propre parti en Belgique, et si elle refuse de s'incorporer au pays qui voudra se donner à elle, elle encourra, auprès des républicains français, le reproche de lâcheté ou de trahison du principe démocratique en Belgique; si elle s'incorpore la Belgique, elle fera acte d'ambition et de conquête; elle sera à l'instant en guerre avec la Hollande et avec l'Angleterre, et avec la Prusse par l'Angleterre et la Hollande, en guerre avec la Russie, avec le continent tout entier. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas voulu. Nous pouvons le dire loyalement à nos amis et à nos ennemis. Il ne faut pas se vanter, mais il ne faut pas rougir de sa propre prudence.

Quant à l'Espagne, je diffère complétement et de fait et de principes de la politique énoncée par M. Mauguin à l'égard de ce grand pays. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon et jusqu'à Louis-Philippe, toutes les tentatives de la France sur l'Espagne ont tourné à la ruine de notre diplomatie. Nos traités, nos alliances, nos armées n'en sont jamais revenus qu'en débris ou en tronçons. L'Espagne n'est la route de rien de grand pour la France dans le monde; elle ne peut nous donner aucun auxiliaire sur les mers, puisqu'elle n'a que des ports vides, des arsenaux déserts et quelques frégates démâtées à Carthagène; elle ne peut nous fournir aucun auxiliaire efficace sur la terre, car ce n'est jamais du côté des Pyrénées que la vitalité même de la France peut être attaquée. Diplomatiquement parlant, nous ne pouvons et nous ne devons y voir qu'une seule action, l'action d'une puissance bienveillante, amie, mais ne s'immisçant en rien dans son gouvernement ou dans ses factions intérieures; toute autre diplomatie en Espagne n'est qu'un procès de dupe où l'on peut beaucoup perdre et où l'on n'a rien à gagner, et une occasion de froissements inutiles et dangereux pour des rivalités d'influence avec l'Angleterre.

Voulez-vous la preuve que cette diplomatie est la meilleure,

même pour nos influences, si nous voulions regarder ce qui s'est passé? J'ai donné pour instruction à nos agents en Espagne la politique que je vous dis là : je leur ai recommandé de retirer leurs mains de toute manœuvre, de toute intrigue; en Espagne ou à Madrid j'ai abandonné les choses à elles-mêmes. Qu'en est-il résulté? qu'au bout de trois mois l'Angleterre y a perdu tout le terrain qu'elle croyait y avoir conquis, et que, malgré les sympathies dynastiques qui s'étaient déclarées d'abord contre la République française, la faveur du gouvernement et de la nation est revenue d'elle-même à la justice, à la confiance et aux bonnes relations avec nous.

Je reviens enfin à l'Italie, et je réponds ici uniquement à l'argumentation de M. Napoléon Bonaparte. L'Italie, Messieurs, n'était pas pour nous, au lendemain du 24 février, une question de diplomatie théorique; c'était une question urgente, immédiate, question de décision et d'action. Si vous ne rendez pas justice à l'habileté de la conduite de nos affaires, pendant le Gouvernement provisoire, rendez au moins justice à la puissance de la révolution de Février. N'oubliez pas que le lendemain de Février, l'Italie tout entière était asservie ou occupée, et qu'aujourd'hui, grâce à ses efforts et à votre attitude, qui a été un acte sensé, un acte énergique, l'Italie presque entière est affranchie, c'est-à-dire que vingt-six millions d'hommes sont passés dans votre alliance. Devions-nous, le lendemain de la révolution de Février, franchir prématurément les Alpes et aller en notre propre nom attaquer les Autrichiens dans la Lombardie? Mais oubliez-vous que la base de toute notre politique était dans ce principe : respect et amitié en Allemagne, et qu'une agression aussi personnelle et aussi peu motivée à l'Autriche eût été interprétée comme une agression gratuite à l'Allemagne elle-même, eût tourné contre nous toute l'Allemagne riveraine du Rhin, et eût repoussé vers l'alliance russe toute l'Allemagne septentrionale que notre politique et la politique de la paix du monde est d'en détacher. Non, nous ne nous sommes pas posé ainsi la question, nous n'avons point engagé Charles-Albert à intenter la guerre à l'Autriche; l'entraînement de ses peuples, le cri de l'Italie, sa situation, l'ambition de ses conseils, l'ambition personnelle de gloire peut-être, l'ont poussé suffisamment

sans nous. Son alliance invétérée, personnelle, avec l'absolutisme autrichien n'a pas pu tenir contre l'impulsion de toute l'Italie. Il a marché.

Du jour où Charles-Albert a marché, nous nous sommes dit, et nous avons dit tout haut à la tribune, sans réserve et non pas sans audace, quoi que vous en disiez : l'Italie est libre ou sera libre. Nous nous sommes dit, de deux choses l'une : ou Charles-Albert triomphera seul, avec le concours des autres Italiens, des armées de Radetzki, et alors l'Italie se devra à elle-même sa propre liberté, c'est une condition pour la mieux défendre ; ou Charles-Albert subira des revers, et l'indépendance de ses propres États dans l'Italie septentrionale sera sérieusement menacée par les Autrichiens, et alors nous interviendrons en vertu du droit de la sûreté de la France et des nationalités existantes sur la carte : et c'est pour cela que le ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire a exigé comme premier acte de sa diplomatie pacifique, mais éventuellement armée, la formation d'un corps de 52,000 hommes, l'arme au bras, au pied des Alpes. Vous n'exigerez pas, Messieurs, que j'entre ici dans de plus grands détails sur la situation actuelle, sur laquelle l'indiscrétion des paroles pourrait compromettre les affaires du pays. L'Italie sera libre, ou la France ira courir elle-même ses dangers. Voilà les seules choses que nous puissions dire en ce moment.

Mais un seul mot en réponse à un reproche qui m'a été au cœur hier, dans les paroles de M. Napoléon Bonaparte. Il nous a dit : la République n'a pas de politique, n'a pas de diplomatie étrangère ; j'aimerais mieux une mauvaise politique que point de politique ; il y a des folies politiques qui sont de glorieuses folies, qui sauvent les peuples quelquefois, ou qui honorent du moins les peuples, tout en les privant. Il a rappelé, pour justifier ses paroles, les quatorze armées de la Convention et les grandes guerres héroïques de notre époque de crise et de gloire. Messieurs, il a oublié une chose, c'est qu'au milieu de son énergie la Convention était pleine de sagesse et de mesure envers les nations et les gouvernements qui n'attaquaient pas la France ; c'est qu'elle avait et qu'elle gardait des alliés non-seulement parmi les républiques, mais parmi les souverains absolus ; c'est

qu'elle n'intentait pas gratuitement la guerre aux pays qui lui déclaraient la paix; c'est que sa politique des quatorze armées n'a pas été pour elle une politique à système ni une politique de choix, mais une politique de nécessité et de désespoir; et c'est dans ce désespoir et dans cette nécessité seuls que la Convention a trouvé, en se repliant sur la nation même, l'énergie d'enfanter ces quatorze armées et de faire triompher à la fois la République et la nationalité française. Ce n'était pas là la diplomatie de la Convention, c'était son héroïsme, c'était l'héroïsme désespéré de la patrie. Nous n'en sommes pas là, grâce à la sagesse même de la politique que vous accusez; et, si nous en étions jamais là, nous retrouverions la même énergie, avec des alliés de plus chez les peuples.

Quant à la diplomatie de Napoléon, j'admire tout de ce nom, Messieurs, excepté deux choses : sa pensée d'organisation législative au dedans et sa pensée diplomatique au dehors. Quant à sa pensée législative, elle n'a été qu'une réaction sublime, mais inintelligente, selon moi, contre le parti démocratique, qu'il fallait régulariser et contenir, mais qu'il ne fallait pas étouffer. Toutes ses institutions ont été à contre-sens de la Révolution, du siècle et de la liberté. Quant à sa diplomatie, il n'a eu d'autre diplomate que le canon; il a déchiré la carte du monde, sans avoir essayé jamais de la recomposer; il a mutilé à coups d'épée toutes les nationalités et toutes les alliances naturelles de la France, sans penser jamais au lendemain. Au jour de la liquidation inévitable de tant de sang et de tant de gloire, que s'est-il trouvé debout pour nous? Rien que son nom.

Quant à la France, lorsqu'elle a regardé autour d'elle, elle s'est trouvée seule, justement abandonnée, redoutée de tous les gouvernements, odieuse à toutes les nationalités; avec la Pologne, dont il avait tenu la liberté dans la main et qu'il laissait plus esclave que jamais; avec l'Italie, qu'il avait occupée dix ans, sans avoir fait autre chose que l'accoutumer à changer de servitude, et sans y avoir implanté un seul germe vital d'indépendance; avec l'Espagne, animée par les souvenirs d'une guerre atroce contre nous; avec l'Allemagne, violée et usurpée dans tous ses territoires; avec la Russie, provoquée jusque dans ses déserts; avec l'Europe, enfin, retombant de tout le poids de

ses griefs, de ses défaites et de ses ressentiments, sur la France. Qu'on appelle cela de la gloire, j'y consens; mais, si on appelle cela de la diplomatie, c'est une diplomatie que la République, du moins, n'imitera jamais, tant que nous aurons une voix dans ses conseils.

La République du 24 février se vante d'avoir une autre diplomatie que celle de la Convention et de l'Empire, que celle du désespoir ou celle de la conquête. L'influence conquise en quatre mois par la France, l'impossibilité de voir se reformer contre elle la coalition, à moins qu'elle ne la renouât elle-même de ses propres mains, atteste, quoi qu'en dise M. Napoléon Bonaparte, qu'il y a là une politique aussi démocratique que nationale, une politique aussi ferme que modérée; c'est cette politique que le gouvernement de Février a inaugurée, et dont le gouvernement actuel suivra, je n'en doute pas, les grandes lignes et les heureuses traditions.

LETTRE

AUX DIX DÉPARTEMENTS

BOUCHES-DU-RHÔNE — CÔTE-D'OR

DORDOGNE — FINISTÈRE — GIRONDE — ILLE-ET-VILAINE — NORD

— SAÔNE-ET-LOIRE — SEINE — SEINE-INFÉRIEURE

25 août 1848.

CITOYENS,

La popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, satisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu; sans ambition d'y remonter jamais; sans amertume contre les dénigrements et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révolutions; sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique; j'ai gardé le silence lontemps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'aviez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions; je vous appartiens donc. A ce titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix: « Si ce drapeau que nous avions choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas. »

On répand, on dit, on imprime (je recueille jusqu'aux chuchotements pour ne rien laisser sans réponse), on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au Gouvernement provisoire;

Que j'ai transigé avec le *terrorisme ;*

Que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'*organisation du travail;*

Que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la République;

Que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse;

Que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix;

Que j'ai compromis la sûreté de la République en ne lançant pas tout de suite nos forces au delà du Rhin et des Alpes;

Que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie;

Que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars;

Hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril;

Qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux;

Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus à former une commission de gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment;

Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la République modérée;

Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politique est dans des rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux, dans des dilapidations en commun du trésor public, ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement; que ces adversaires prétendus

avaient en main les preuves de cette vénalité, et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion;

Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la République; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions;

Que j'ai maintenu les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection;

Que, le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale;

Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux; que les troupes manquaient par notre faute; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance; que le sang de la guerre civile est sur nos mains.

Voilà les inculpations. Je les reprends une à une. Au lieu de réfuter, je raconte. Il n'y a pas une des circonstances de ce récit qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins, ou des pièces irréfragables, ou tout un peuple. Je ne demande foi ni confiance sur rien. Je m'engage à prouver *tout* par témoignages.

1° *J'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'interrègne et la dictature !* Je réponds :

La révolution de Février m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain du droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle, point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs, je la regardais régner, voilà tout. Si son règne, dont j'estimais certaines pensées, telle que celle de la paix, par exemple, n'avait ni rétréci ni corrompu la liberté, je n'aurais pas hésité à la servir. La monarchie et la dynastie abandonnées du peuple, de la garde nationale, de la Chambre et de l'armée, tombèrent sous leurs fautes en une demi-séance. Tout fut con-

sommé avec la royauté; il n'y eut plus qu'à la remplacer et à la plaindre. Le peuple nous montra l'exemple de cette honorable pitié. Il combattit, il laissa fuir, il n'insulta pas.

J'étais resté isolé, pensif, silencieux sur mon banc, contemplant cette catastrophe, si soudaine qu'elle ne laissait même pas le temps d'en mesurer la profondeur. Ému jusqu'à l'attendrissement par cette infortune et par cette enfance se sauvant du trône dans une révolution, mon cœur luttait en moi contre ma raison. Le peuple et quelques-uns de mes collègues, qui l'ont oublié aujourd'hui, me prirent par le bras, me firent signe de me précipiter entre l'anarchie et le pays, m'appelèrent par mon nom, me poussèrent à la tribune. M. Barrot en descendait vaincu dans ses efforts pour arrêter la monarchie sur sa pente. Un fusil fut dirigé contre moi; une main inconnue releva l'arme. Je me prononçai, en peu de mots, pour un gouvernement provisoire qui saisît à l'instant la crise afin de la dominer. Ce gouvernement donnait toutes les probabilités du lendemain à la République. Mais il réservait à l'Assemblée nationale, que j'indiquai du premier mot, ce qu'aucune faction, ce qu'aucun entraînement, ce qu'aucune acclamation, ne pouvaient lui enlever : la sanction souveraine et entière de la forme définitive de gouvernement qu'il conviendrait à la nation d'accepter.

La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du Gouvernement provisoire. Je refusai. M. Dupont (de l'Eure), le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence, il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le Gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévouement. Ce danger et ce dévouement étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie : « Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix. » Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*. Nous marchâmes à l'hôtel de ville à la tête d'une colonne de peuple. Nous fûmes portés, sous une voûte de sabres, de piques, de baïonnettes, dans les salles tachées de sang, encombrées de morts et de blessés, jusqu'à une petite table où s'orga-

nisa le Gouvernement. A cette heure même commença au dehors la lutte entre les deux Républiques : l'une, violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de geste, de couleur, l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle; entre la République que vous voulez et celle que vous ne voulez pas.

Le premier acte de cette République terroriste à contre-sens et à contre-temps fut de vouloir arborer ses couleurs (couleurs de sang). Pendant deux jours et deux nuits, des hommes armés inondèrent à plusieurs reprises la place, les cours, les salles de l'hôtel de ville. Ils nous sommaient de donner à l'instant à la République le caractère, l'attitude, les insignes de la première Révolution. Mes collègues et moi nous résistâmes, au péril de notre vie. Vingt fois, pendant ces soixante et douze heures, je fus soulevé, entraîné, emporté aux portes, aux fenêtres, sur le palier des escaliers, dans les cours, sur la place, pour parler à ces hommes d'une autre date, qui interprétaient si mal la volonté du peuple, et pour refouler ces signes du terrorisme qui voulaient déshonorer la République. Vous vous rappelez les derniers mots qui décidèrent la victoire du drapeau tricolore : ils étaient sur les lèvres de mes collègues, je ne fis que les prononcer : « Le drapeau rouge que vous nous présentez, Citoyens, n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple; le drapeau que nous voulons conserver à la République a fait le tour du monde avec notre courage, notre gloire et nos libertés! » Y a-t-il là ambition préméditée d'un poste où le hasard nous jette tous sur la brèche de la societé? Y a-t-il faiblesse? Y a-t-il transaction avec le terrorisme? Prononcez.

2° *J'ai pactisé avec le communisme; j'ai enivré le peuple d'illusions en lui promettant l'organisation du travail.*

Le lendemain du *drapeau rouge*, les ouvriers socialistes se présentèrent en masse à l'hôtel de ville, accusant la lenteur du Gouvernement à tenir les promesses d'une révolution sociale, et nous demandant de signer une proclamation permettant au peuple l'organisation du travail. Ils demandaient cette parole à main armée. Ils n'avaient arraché encore n de leurs chapeaux

ni de leurs habits les derniers lambeaux du drapeau rouge. Les membres du Gouvernement refusent. Les insurgés insistent, ils menacent; je m'avance à mon tour, et je commence ma réponse à leurs sommations par ces paroles (voir le *Moniteur*) : « Citoyens, vous me mettriez à la bouche de vingt pièces de canon, que vous ne me feriez pas signer ces deux mots réunis ensemble : *Organisation du travail!* et je vais vous dire pourquoi. Premièrement, c'est que je ne me crois ni plus ni moins d'intelligence qu'à aucun des hommes de mon temps et de mon pays, que j'ai passé quinze ans de ma vie à étudier cette question de l'organisation du travail comme vous l'entendez, et qu'il m'a été impossible de la comprendre; je ne signe pas ce que je ne comprends pas. Secondement, c'est que je suis un honnête homme, et que je ne veux pas signer au peuple des engagements que je ne pourrais pas lui tenir. Quant au droit à l'assistance fraternelle par le travail, à des conditions qui ne fassent pas concurrence mortelle au travail libre, seul travail qui puisse nourrir des millions d'hommes, quant à la série des institutions fraternelles que la République doit successivement organiser pour relever la situation du prolétaire au bien-être, à l'instruction, à la propriété, je les signerai avec bonheur, car ce sont là de ces promesses que je me suis faites à moi-même avant de les faire à une révolution. »

Était-ce là le langage d'un endormeur politique qui échappe à la circonstance en ajournant et en grossissant la difficulté?

Le sixième jour, une pensée me saisit, et la même inspiration descend à la fois du ciel dans l'âme de mes collègues : « Donnons un démenti éclatant d'avance à ceux qui voudraient jamais souiller de sang le principe républicain; confondons la colère des uns, les terreurs des autres, brisons l'arme des réactions, abolissons l'échafaud, supprimons la peine de mort! »

Je n'oublierai jamais le moment où, cette proposition sortie du cœur de tous et votée par tous, nous tombâmes dans les bras les uns des autres en nous donnant le baiser de vie! Nous avions le pressentiment du sang que nous sauvions à l'humanité, des taches que nous épargnions à la République. Je rédigeai cette proclamation et je la lus au peuple. Il la fit sienne

en l'adoptant d'acclamation et en la signant de ses larmes.

Était-ce là encore une concession au bourreau, ou une concession à Dieu?

Le surlendemain, un autre pressentiment me fit proposer au Conseil l'organisation de vingt-quatre bataillons de cette garde mobile, jeunesse de Paris, arrachée à l'émeute, donnée à la loi, à la discipline, à la patrie. Le 23 juin cette garde mobile a sauvé Paris et la France : était-ce là de l'imprévoyance?

Ces jours beaux et terribles passés, la même faction souterraine qui avait arboré le drapeau rouge renouvela, sous d'autres prétextes, ses tentatives d'usurpation et de dépravation de la République. Le 15 mars, l'ancienne garde nationale avait fait une démonstration inopportune pour protester contre la suppression de quelques insignes dans son uniforme. Le même jour, le Gouvernement provisoire avait adopté une proclamation rédigée par moi au peuple français. Cette proclamation avait pour objet de poser les vrais principes de la République et de rassurer les esprits alarmés par un langage irréfléchi dont le sens était désavoué par le cœur de tous. Je disais dans cette proclamation : « qu'il ne devait y avoir ni veille ni lendemain dans la date du républicanisme unanime; que les vieux partis avaient vieilli d'un siècle en trois jours; que les électeurs ne devaient pas faire acception de parti, mais de lumière et de patriotisme; que ce n'était pas un crime de n'avoir pas été républicain avant la République. » Lè Gouvernement tout entier s'associa par sa signature à ces principes. Le lendemain, cent mille hommes environ, obéissant évidemment à un mot d'ordre des partis extrêmes et soumis à une organisation occulte dont eux-mêmes ne connaissaient pas le but, vinrent entourer l'hôtel de ville. Calme au dehors, cette manifestation fut hostile au dedans. Les chefs des clubs les plus entreprenants pénétrèrent dans le lieu de nos délibérations. Ils nous sommèrent, au nom de ce peuple dont ils se disaient les organes et qui les désavouait, d'ajourner les élections, de prolonger la dictature, de reculer l'époque de l'Assemblée nationale, de décréter, sans désemparer, une série de mesures qui leur assuraient la domination de Paris. Mes collègues et moi, sans exception, nous répondîmes par un refus formel de délibérer sous la menace. Les clubs, déconcertés par

cette résistance et par les cris du peuple en faveur du Gouvernement provisoire, se retirèrent. Lisez nos paroles à tous, car tous parlèrent avec intrépidité, et dites si ce sont là de lâches concessions au nombre et aux exigences de la multitude?

C'est dans la même semaine qu'eut lieu la première tentative des démocrates polonais. Abusant de la généreuse passion de la France pour une cause que la France a toujours réservée dans son cœur, quelques-uns d'entre eux avaient résolu d'imposer au Gouvernement provisoire l'heure de la Pologne au lieu de l'heure de la France, et de se faire de la faveur publique un droit à la sédition. Ils vinrent la nuit au ministère des affaires étrangères. « Si demain matin, me dit un de leurs orateurs, le Gouvernement n'a pas proclamé la guerre pour la Pologne, demain, à deux heures, nous renversons le Gouvernement à la tête de soixante mille ouvriers que nous avons soulevés et que nous dirigerons contre l'hôtel de ville. » — « Si la France, lui répondis-je, souffrait que son Gouvernement fût renversé par une sédition d'étrangers auxquels elle donne l'hospitalité, mais non l'empire, il faudrait que la France fût descendue au-dessous des nations sans patrie! » Les hommes sensés et modérés de ce noble pays, ramenés par ces paroles, désavouèrent leur orateur. Ils vinrent le lendemain à l'hôtel de ville sans cortége séditieux. Je leur dis ce qu'il y avait à leur dire pour confesser hautement leur cause sans allumer, au gré de leur imprévoyance, l'incendie européen. Était-ce une concession à la guerre universelle?

Il en fut de même des Irlandais. Ils vinrent, au nom du principe démocratique, me demander des encouragements et des armes pour la guerre civile. Je leur dis que la guerre civile lancée chez nos voisins ne serait jamais une arme à l'usage de la République. Je leur rappelai les secours d'armes et d'argent donnés par le gouvernement britannique à la guerre héroïque mais funeste de la Vendée, mode d'intervention que la France n'imiterait jamais. Était-ce une concession à la guerre civile?

On dit : la concession fut dans les tentatives de propagande armée que vous avez soldée, autorisée, peut-être dirigée vous-même contre la Belgique, contre l'Allemagne, contre la Savoie, pendant que vous donniez des paroles de paix aux gouvernements.

Citoyens, je réponds à cette accusation de duplicité par la correspondance la plus active avec les commissaires du Gouvernement sur ces frontières; par les ordres les plus formels de s'opposer à toute violation de cette nature; par les décrets et par les proclamations du Gouvernement provisoire; par la dissolution de ces rassemblements partout où nous avions la force armée suffisante pour les dissoudre; par les loyaux avertissements de bon voisinage donnés à l'Allemagne, au Piémont, à la Belgique; par l'offre faite à l'ambassadeur de Sardaigne d'envoyer nous-mêmes un corps d'armée française à Chambéry pour y réprimer à main armée, nous-mêmes, l'invasion des réfugiés et des agitateurs de Lyon; mais j'y réponds par un fait plus irrécusable encore, et que vous ne contesterez pas : par le témoignage des nations intéressées. Oui, j'en appelle à toutes les Républiques, à toutes les cours, à tous les ministres, à tous les ambassadeurs des nations qu'on m'accuse d'avoir ainsi rassurées tout haut, tandis que je les trompais tout bas. S'il y en a un seul qui accuse le ministre des affaires étrangères de complicité ou même de négligence dans la répression de ces tentatives; s'il y en a un seul qui n'atteste la franchise et la vigueur de la politique étrangère du Gouvernement provisoire, je me déclare convaincu de félonie. Les tribunes de Berlin, de Francfort, de Londres, d'Amérique, ont déjà répondu. Écoutez comment on y parle de notre attitude diplomatique de Février! Voudriez-vous rendre un ministre des affaires étrangères et un gouvernement sincère et loyal responsables des conjurations des clubs belges et des clubs auxiliaires français qu'ils ne cessaient de combattre et de réprimer?

Cette politique loyale et ferme, républicaine et pacifique, j'étais spécialement chargé, comme ministre des affaires étrangères, de la faire accepter de la France et de l'Europe. J'avais à concilier, s'il était possible, le salut de la France, la dignité de ses actes, et la paix, nécessaire encore à une république désarmée, nécessaire toujours à une république économe de sang humain.

Le manifeste que j'adressai à l'Europe comme programme de la République au dehors fut accepté à la fois par la France, par les peuples et par les gouvernements. La justice et la modéra-

tion y mettaient le droit du côté de la France; le droit vaut des armées. Les puissances étrangères y répondirent par une prudence et par un respect de la révolution modérée qui prévinrent la conflagration générale du continent. Que l'hommage en remonte à Berlin, à Londres, à Pétersbourg, à Madrid, à Bruxelles, à Francfort, partout! Quelques jours après, les peuples, entraînés par la seule attraction des idées, se détachèrent des institutions absolues et gravitèrent vers nos principes. En Allemagne et en Italie, dix-sept révolutions partielles répondirent à la nôtre. Nous n'eûmes ni à incendier, ni à agiter, ni à combattre. Le nom, l'attitude et la réserve de la République combattaient pacifiquement pour nous. Un commencement d'harmonie s'établit entre nous et les puissances constitutionnelles. La France ne voulait que sa place dans le monde : qui aurait osé la lui refuser? surtout quand la France reprenait son vrai rôle de missionnaire sympathique des progrès de l'esprit humain par la liberté.

Pour correspondre à cette situation prise au dehors, je demandai immédiatement au Gouvernement trois armées d'observation : une armée de cent vingt mille hommes sur les frontières du Rhin et du Nord, une armée de quinze mille hommes sous les Pyrénées, enfin une armée de soixante mille hommes au pied des Alpes. Les deux premières n'étaient qu'une prévoyance, l'armée des Alpes était un acte.

L'Italie se levait pour son indépendance légitime. Le roi de Sardaigne allait combattre pour elle en Lombardie. Nous n'avions ni provoqué, ni encouragé sa guerre à l'Autriche. La question était avant tout italienne. Je ne devais pas y substituer une question française : nous aurions eu l'air de venir conquérir quand nous ne devions que secourir. Nous aurions alarmé le peuple allemand, reformé contre nous la coalition, et motivé la guerre générale sans alliés. Voici l'attitude que je fis prendre à notre diplomatie dans mes instructions, et que je pris tout haut plus tard à la tribune, avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

Je dis : Nous devons nous préparer pour trois éventualités en Italie :

Ou Charles-Albert triomphera seul des maîtres de l'Italie;

Ou Charles-Albert nous appellera;

Ou Charles-Albert éprouvera des revers.

Si Charles-Albert triomphe seul, tant mieux! L'Italie sera libre sans nous.

Si la lutte de l'indépendance italienne se prolonge, et que Charles-Albert nous fasse appel, nous répondrons à cet appel, et nous descendrons à son secours, du droit de notre alliance motivée alors avec l'Italie.

Enfin, si Charles-Albert ne nous appelle pas, mais que la sûreté de ses États et des provinces qui auront conquis et proclamé leur indépendance soit menacée par suite de ses revers, nous descendrons, non comme conquérants, non comme agitateurs, mais comme médiateurs armés et désintéressés, en Piémont. L'Europe alors ne pourra accuser ni notre ambition ni notre impatience. Le droit de la proximité est un droit pour tous les médiateurs. L'Europe respectera ce droit en nous. Ses négociateurs nous suivront et marcheront du même pas que nos troupes. Les puissances s'uniront à nous pour asseoir sur une base suffisante et subordonnée aux événements l'indépendance de l'Italie. J'ai quitté les affaires au moment où Charles-Albert était encore triomphant. J'ignore quels conseils ont suivis mes successeurs. Deux des éventualités que j'avais prévues et posées se sont réalisées; mais la situation de notre Gouvernement était altérée à l'intérieur et commandait peut-être moins de témérité. Je l'ignore encore. La responsabilité de notre politique en Italie m'échappe à partir du 24 juin; néanmoins j'ai confiance dans le coup d'œil du Gouvernement et dans la sagesse de deux grands cabinets de l'Europe. Je crois que les négociations suppléeront à la victoire. Amener l'Europe à traiter unanimement de l'état de l'Italie avec la nouvelle République française m'a toujours paru de loin la perspective de cette affaire, un gage d'alliance et de paix pour le monde.

3° *J'ai retardé les élections, pour prolonger le pouvoir dictatorial du gouvernement dont je faisais partie.*

Pour toute réponse, lisez le récit au *Moniteur* des cinq ou six journées que la faction dictatoriale des clubs anarchistes de Paris a tentées contre le Gouvernement provisoire pour nous

arracher l'ajournement des élections; vous y trouverez la réfutation en faits de cette absurde inculpation. Je n'ai eu qu'une pensée en trois mois : l'Assemblée nationale! le pouvoir promptement et solidement remis aux mains de la représentation républicaine! Le 17 mars, quelle est ma réponse au club de la garde nationale? (Je copie) : « Citoyens! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes ou de gouvernements, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale (*bravo! bravo!*), c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle nous n'attenterons jamais nous-mêmes, et à laquelle nous ne permettrons jamais qu'on attente en notre nom ou au vôtre. »

Le 17 mars, quelles sont mes paroles dans la proclamation destinée par nous à désavouer toute idée d'usurpation de cette nature? Je copie encore : « Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches; si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs. Vous seuls êtes forts! Nous comptons les jours; nous avons hâte de remettre la République à la nation. » Et ailleurs : « Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République. La République sera grande et forte comme la nation! »

Et le 17 mars encore, quelle est ma réponse à la manifestation des cent mille hommes dont les prétendus organes nous somment d'ajourner les élections : « Citoyens! je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la nation que Paris affecterait le monopole de la République, sur un décret qui nous ferait prendre, au nom de la capitale seule, et sous la pression d'une masse bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature de la République conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la France entière, et non pour quelques citoyens seulement!... Si vous me commandiez de délibérer sous la force et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je?

exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais, Citoyens, ce que je disais à un autre gouvernement il y a peu de jours : « Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'avec les balles qui l'auraient percée! » Voilà comment j'ai ajourné l'Assemblée nationale en face de ceux qui demandaient son ajournement. Est-ce aussi une de mes concessions?

Il est vrai, toutefois, que nous ajournâmes plus tard de quinze jours l'Assemblée nationale. Vous allez savoir pourquoi. C'est que les élections des officiers de la garde nationale n'étant pas faites, et cette armée civique n'étant pas encore organisée, nous voulûmes et nous dûmes attendre que la garde nationale fût debout pour entourer l'Assemblée nationale du respect, de l'autorité et de l'inviolabilité de Paris armé. Était-ce trahison, était-ce sollicitude pour l'Assemblée nationale? Le 15 mai a répondu! Combien n'aurions-nous pas eu de 15 mai si la garde nationale eût été absente?

4° *J'ai été complice de la manifestation des cent mille hommes le 17 mars, faible et indécis le 16 avril.*

Je viens de vous raconter le 17 mars. Il était dirigé surtout contre moi. Ouvrez le *Moniteur*, et lisez l'interpellation menaçante des chefs de clubs : c'est à mon nom qu'elle s'adresse. Lisez ma réponse; lisez le dialogue qui s'établit après cette scène entre quelques hommes modérés de la manifestation et moi. Je copie encore : « Un de ces citoyens s'approche et dit à M. de Lamartine : Soyez sûr que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. » M. de Lamartine répond : « J'en suis convaincu, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient. Les 18 brumaire du peuple pourraient amener les 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons. » Est-ce là le langage et l'attitude d'un complice?

5° *J'ai été inquiet, indécis; je n'ai point pris de mesures dans la fameuse journée du 16 avril.*

C'est là ce que le public ne soupçonnait pas, mais ce qu'il a conclu de la déposition dont on prête les termes à un honorable général, acteur brillant mais secondaire dans cette journée.

Or, voici cette journée du 16 avril, heure par heure. Chaque heure a sa lumière, chaque circonstance ses témoins.

Les élections approchaient. La faction qui voulait renverser le gouvernement de la République modérée, et confisquer la République dans les clubs et dans la dictature de quelques hommes qui seraient devenus les instruments des clubs, méditait depuis quelques jours une tentative désespérée. Cent mille hommes dirigés par eux devaient se réunir au Champ de Mars, marcher de là en colonne sur l'hôtel de ville, épurer par la violence le Gouvernement provisoire de ceux de ses membres qui résisteraient à la domination des clubs, proclamer un *comité de salut public*, gouvernement dictatorial, réminiscence du despotisme de la Convention, parodie du 31 mai contre les Girondins. Nous en étions informés. Nous avions fait les efforts les plus pathétiques pour détourner les menaces de cet attentat contre la souveraineté du peuple au moment où il allait s'exprimer, dans peu de jours, par le suffrage universel. Nous n'avions pas réussi. Le coup d'État des clubs était résolu. Nous ignorions seulement quel jour il serait porté.

A six heures du matin, des hommes zélés, échappés avec peine des conciliabules, vinrent me prévenir que les clubs directeurs avaient passé la nuit en délibération; qu'ils s'étaient déclarés en permanence; qu'ils avaient décidé mon ostracisme à tout prix; qu'ils étaient munis d'armes et de cartouches; que des sentinelles veillaient aux portes pour empêcher d'entrer et de sortir; qu'un comité de salut public avait été proclamé, comité composé de quelques membres du Gouvernement provisoire désignés à leur insu, et d'autres noms alors investis d'une certaine puissance d'agitation. Ils ajoutèrent que ces clubs et leurs affiliés allaient se mettre à la tête des ouvriers réunis ce jour-là au Champ de Mars pour une élection, les entraîner à l'hôtel de ville, y consommer leur attentat contre mes collègues et moi. De là ils devaient marcher contre le club Blanqui, et se défaire de ce rival de dictature, qui leur disputait le peuple et qui offusquait leurs plans. On saura plus tard pourquoi Blanqui était seul contre tous, et pourquoi tous contre lui!

Je pris à l'instant le peu de mesures défensives que le mo-

ment comportait. La garde nationale, à peine recomposée, n'avait pas encore reparu sous les armes. Je fis avertir isolément quelques chefs et des agents dévoués de ma politique dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Ils se tinrent prêts à rallier les ouvriers de ces quartiers, très-bien intentionnés, et à venir défendre l'hôtel-de ville au premier signal. Je plaçai pour cela de nombreuses vedettes en observation sur la place de Grève. Ceux de mes collègues qui étaient avertis comme moi prirent de leur côté les mêmes mesures. A onze heures, au moment où j'achevais ces dispositions, on m'annonça le ministre de l'intérieur. Il me dit tout ce que je savais déjà de la conspiration. Il ajouta qu'on lui avait fait l'injure de porter son nom parmi ceux des membres de ce comité de salut public, mais qu'il ne trahirait jamais ses collègues, et qu'il venait se concerter avec moi sur les mesures à prendre pour résister à l'insurrection. Nous convînmes en peu de mots qu'il ferait à l'instant battre le rappel en sa qualité de ministre de l'intérieur, pendant que j'irais chez le général Duvivier chercher quatre bataillons de la garde mobile et les diriger sur la place de Grève. « Je tiendrai trois heures au moins dans l'hôtel de ville, dis-je à mon collègue; si la garde nationale ne répond pas au rappel, j'y succomberai; si elle se lève, elle viendra délivrer le siége du Gouvernement, et la République, entourée d'une telle force, sera définitivement constituée. »

Le ministre de l'intérieur sortit, il alla lui-même ordonner de battre le rappel. Je sortis au même moment. Je me rendis chez le général Duvivier. Le général était absent. Son chef d'état-major, son secrétaire et moi nous choisîmes les quatre bataillons, nous écrivîmes les ordres, nous envoyâmes les ordonnances aux casernes. A ce moment, le général Duvivier rentra. Je lui fis part de mes dispositions; il les modifia. Je lui demandai si les bataillons avaient des cartouches; ils n'en avaient pas. Je me chargeai d'aller moi-même les chercher à l'état-major de la garde nationale. Le général Courtais y entra en même temps que moi. Il venait de donner sans hésitation l'ordre de battre le rappel. Il était midi et demi. Je courus à pied à l'hôtel de ville pour attendre et disposer les bataillons.

Pendant que je prenais ainsi toutes les mesures, le général

Changarnier, nommé quelques jours avant ministre à Berlin, était venu au ministère des affaires étrangères pour m'entretenir de ses instructions. On lui avait dit ce qui se passait, et on l'avait engagé à venir me trouver à l'hôtel de ville, pour prêter à la défense le concours d'un homme de guerre brave et expérimenté. Je le trouvai, ou il me trouva chez le maire de Paris. Le maire de Paris et moi nous engageâmes le général à prendre officieusement la direction des forces qui allaient arriver. On nous dit que le rappel ne battait pas encore dans tous les quartiers. Nous craignîmes qu'un contre-ordre n'eût été donné. Le maire de Paris signa en conséquence un nouvel ordre. Nous envoyâmes cet ordre au Carrousel. C'est ce second ordre que le général Changarnier aura pris loyalement sans doute pour le premier donné par le ministre de l'intérieur, et exécuté deux heures avant. Mes quatre bataillons arrivèrent. Le général les disposa, les harangua, les alluma du feu militaire dont il était lui-même inspiré. L'injustice qu'il montre envers moi ne me rendra pas injuste envers lui. Il fut éblouissant d'ardeur. M. Marrast, de son côté, avait pris avec décision, dans les quartiers environnants, toutes les mesures de défense et de concentration des forces disponibles à sa portée. L'hôtel de ville devenait de minute en minute une place forte. J'écrivis aux légions de la banlieue d'accourir. Des élèves de l'École polytechnique portèrent mes ordres. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, les ouvriers des carrières de Belleville, les Lyonnais rassemblés d'avance par M. Marrast, des députations des élèves de l'École polytechnique, de Saint-Cyr, des Arts et Métiers, des Écoles de droit et de Médecine, accoururent. Je les haranguai successivement. Toute cette jeunesse a été trois mois de suite la force et la sagesse à la fois de la République. La foule succédait à la foule dans les escaliers et dans les salles. Toute l'administration de Paris, tout le personnel du *Moniteur* étaient là. Qu'ils disent si j'ai montré un instant d'hésitation, de lassitude ou de faiblesse, si une seule mesure fut omise, une seule parole troublée, un seul geste abattu, jusqu'au moment où la garde nationale, débouchant de tous les ponts et de tous les quais à la fois, vint nous assurer la plus belle des victoires, la victoire sans combat! J'aime et je respecte l'uniforme;

le général Changarnier le porte bien ; mais l'uniforme seul n'a pas le privilége de couvrir des hommes de cœur.

Mes collègues réunis sur un autre point à Paris, assistaient, de leur côté, à cette grande résurrection de la force civique. De ce jour l'ordre public eut son armée. Voilà la journée du 16 avril. Où est le défaut de mesures?

Il y eut, en effet, le lendemain, une mesure qui me fut conseillée par des impatients, et que je me refusais à prendre. Si je l'avais prise, j'aurais mis la guerre civile dans l'Assemblée nationale et dans mon pays. Je voulais y mettre la paix.

6° *Après l'arrivée de l'Assemblée nationale, j'ai refusé, dit-on, par faiblesse de prendre* SEUL *la direction du Gouvernement, pour lequel tant de suffrages semblaient m'indiquer au choix de l'Assemblée. J'ai induit ainsi l'Assemblée nationale à former une commission de gouvernement sans unité.*

Je réponds à ce reproche par l'analyse sincère des sentiments très-intimes et très-réfléchis qui me firent prendre cette décision.

Au moment où l'Assemblée nationale, tant souhaitée par moi, arrivait enfin à Paris, et où la faveur spontanée et imméritée du pays, signalée par deux millions de suffrages, semblait me faire une candidature au Gouvernement, trois partis s'offraient à moi :

Ou briguer le pouvoir unitaire qu'on paraissait disposé à m'offrir; l'exercer seul au nom de l'Assemblée, comme le général Cavaignac aujourd'hui, mais sans avoir, comme le général, la douloureuse excuse de la nécessité au lendemain d'une guerre civile, le prestige mérité du commandement militaire, les pouvoirs de l'état de siége et les forces matérielles constituées dans l'armée de Paris ;

Ou bien m'isoler à la fois du gouvernement ancien et du gouvernement nouveau, retirer mon nom de toute responsabilité, et attendre sur mon banc, enveloppé de popularité, de regrets et d'espérances, le choix du pays pour les grandes magistratures de la République;

Ou bien enfin me sacrifier moi-même, me perdre, m'anéantir dans des flots de difficultés et d'impopularité certaines, en

consentant à faire partie d'une commission exécutive, pouvoir tout à la fois nécessaire et impossible, bon à user et à accuser! Je le savais.

Examinons ensemble chacun de ces trois partis, non du point de vue de mon ambition, mais du point de vue de la fondation de la République :

Accepter seul le Gouvernement, et en exclure par conséquent tous mes collègues républicains du 24 février, c'était créer à l'instant même une majorité et une minorité acharnées l'une contre l'autre dans le sein de l'Assemblée nationale; c'était former dès le premier jour deux partis, quand je voulais les fondre, pendant les premiers temps du moins, ne fût-ce qu'en apparence, dans une patriotique et républicaine unité d'action; c'était donner des chefs à ces partis et des armées à ces chefs. La guerre intestine dans la tête de la République ne pouvait manquer de produire des convulsions dans les membres. Une fois cette minorité et cette majorité fortement dessinées dans l'Assemblée, chaque discussion devenait un orage; chaque orage avait son retentissement et son contre-coup au dehors : diviser l'Assemblée, c'était diviser la République; la diviser quand elle existait à peine, c'était la perdre ou l'ensanglanter. Car enfin, entre cette majorité et cette minorité, moi gouvernement, il m'aurait fallu choisir. Il m'aurait fallu, moi, nouveau venu de Février, m'appuyer exclusivement sur le parti du lendemain contre le parti exaspéré de la veille. Immédiatement, la République, dans mes mains, devenait suspecte aux républicains de Février. Ils entraient en lutte contre elle; ils avaient la tribune, la presse, les clubs, les délégués à peine licenciés du Luxembourg, l'armée de cent mille hommes des ateliers nationaux, les bonapartistes, les terroristes, les socialistes subversifs, recrutés sous leurs mains en un seul faisceau d'opposition. L'Assemblée nationale aurait combattu contre toutes ces forces de désordre disciplinées tout à la fois. C'est vrai; mais vaincue, elle était dissoute et remplacée par une tyrannie anarchique. Victorieuse, elle était contrainte de devenir violente et conventionnelle à rebours. Des deux manières, la République, pacifique, constitutionnelle, et presque unanime que nous voulons tous, était perdue, et mon ambition inconsidérée

était la cause de sa perte! L'histoire m'aurait accusé et convaincu avec raison de n'avoir calculé ni mes forces ni celles d'une assemblée à peine assise sur le sol. Ce que tant d'hommes irréfléchis, et qui voient les choses de loin, me présentaient comme l'heureuse audace d'un homme d'État, n'eût été, selon moi, que l'étourderie d'un ambitieux sans lendemain! Ma place était marquée à côté de ces hommes de ridicule et de malheur qui perdent les républiques et les monarchies, par l'impatience et par la présomption de les sauver seuls...

Mais vous pouviez, me dit-on, *vous abstenir du moins d'entrer dans la Commission exécutive et rester libre et invulnérable dans votre isolement!*

C'est vrai; l'égoïsme me le conseillait assez; je grandissais par l'éloignement; je réservais une popularité intacte à la République; je me faisais, à bon marché, une candidature à tout. Mais qu'importe la candidature quand il n'y aurait plus eu de République? Or, il est évident pour moi que, si j'avais retiré mon nom, alors significatif et lien des partis, à la combinaison de la Commission exécutive, l'Assemblée nationale aurait formé un gouvernement d'une seule couleur, pris exclusivement parmi les hommes injustement suspects de ressentiment contre la République! Il est évident aussi que ce gouvernement aurait créé à l'instant même, dans l'Assemblée, le même antagonisme et les mêmes déchirements qui, selon moi, perdaient ou exaspéraient la République! Je n'écoutai pas l'égoïsme : voilà mon crime; je consentis en gémissant à m'annihiler pour renfermer dans le Gouvernement tous les gages de conciliation entre les hommes possibles et politiques des différents grands partis de la Révolution.

— C'est ce qui a fait tout le mal! me crie-t-on. — C'est ce qui a fait tout le bien aussi! vous dis-je. C'est ce qui a fait que les factions ont été non détruites, mais décapitées et désunies, et qu'au lieu d'avoir à les combattre en un seul bloc avant l'heure de votre force, elle vous ont assiégé de tentatives isolées et impuissantes dont la République a triomphé avec vous! C'est ce qui fait que nous avons encore l'unanimité de l'Assemblée nationale dans toutes les questions vitales pour la préservation

de la société, de la propriété, de la patrie ! C'est ce qui fait que nous l'aurons longtemps encore ; que nous nous réconcilierons encore, tous les jours de danger, dans le patriotisme, et que nous étoufferons d'un commun accord les amorces de dissensions qu'on nous jette du dehors, mais que nous n'accepterons pas !

Ce ne sont pas là les vrais motifs du système de non-exclusion que M. de Lamartine a conseillé à l'Assemblée nationale pour la Commission exécutive. Ces motifs, inexplicables autrement, s'expliquent par des mystères de complicité entre deux hommes.

Passons sur la pudeur et osons copier ce qui a été imprimé. « Le ministre de l'intérieur a trouvé dans les papiers de son ministère des preuves écrites de la vénalité de son collègue sous le gouvernement de Louis-Philippe. M. de Lamartine était un stipendié de M. Duchâtel. Il en a reçu quarante mille francs l'année dernière. Le reçu existe. Menacé sans doute de la divulgation d'une telle pièce, on comprend que M. de Lamartine n'a eu que le choix de l'alliance ou de l'infamie. Ce n'est pas tout ; M. de Lamartine a dilapidé la fortune publique. Le lendemain du 24 février, il a détourné douze cent mille francs ou deux millions du Trésor. Du fruit de cette concussion il a payé ses dettes comme César ou Catilina. Il a acheté des terres en France, des maisons à Londres. » Je m'abaisse à répondre, non pour moi mais pour la République. Dévorer les hommes pour rendre l'institution impossible, c'est tout le secret de ses ennemis.

Éclairons le premier fait ! Je suis écrivain ; grevé de charges, je vis surtout de mon travail. En 1844 j'écrivis une tragédie dans l'intérêt d'une cause qui a été toujours sacrée pour moi : l'émancipation des esclaves noirs dans nos colonies. Je voulais gagner par le sentiment devant l'opinion une cause tant de fois perdue devant la loi.

En 1848, un mois avant la révolution de Février, M. Buloz, directeur du Théâtre-Français, me proposa de m'acheter mon œuvre pour l'exploiter en toute propriété, comme directeur du Théâtre-Français d'abord, comme éditeur de la *Revue des Deux Mondes* ensuite. Le prix total fut fixé verbalement entre nous à quarante mille francs. Quand on fut sur le point de rédiger les clauses, M. Buloz me dit : « J'en écrirai à M. Duchâtel, car

le budget du Théâtre-Français se compose de deux éléments : les fonds du théâtre lui-même, et la subvention donnée par les Chambres au théâtre. Cette allocation de la Chambre m'oblige à avoir l'approbation du ministre pour l'emploi que j'ai à faire de mes fonds. » J'ignorais cette connexion de comptabilité très-naturelle entre le ministre de l'intérieur et le directeur du Théâtre-Français ; mais craignant que cela ne pût donner lieu à l'apparence même de la relation la plus éloignée d'argent entre moi député et le Gouvernement, je refusai de conclure un contrat dans lequel les fonds du Gouvernement et le ministère interviendraient à un titre quelconque. Le contrat n'eut pas lieu. Si c'est là la pièce que la calomnie peut produire en preuve de ma vénalité, qu'elle la produise ! elle ne peut me convaincre que d'un excès de scrupule, de délicatesse et de susceptibilité ! M. Buloz est là.

Passons à mon second crime : *j'ai détourné douze cent mille francs ou deux millions le 24 février du trésor public. J'en ai payé mes dettes et acheté des terres en France, des maisons à Londres.*

Ici je suis très-embarrassé, car je ne sais pas même où est le trésor public, si ce n'est au ministère des finances, ministère avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport, et dont toutes les opérations soumises à des ordonnancements et à des vérifications sans nombre, sont en outre contrôlées chiffre à chiffre, par la cour des comptes que la République a laissée en vigueur, de manière à ce qu'un seul centime ne puisse s'enfuir de ses caisses sans qu'on remonte à sa source, ou qu'on le suive à la trace dans son emploi à travers le dédale des légalités et des formalités du budget. Mes accusateurs peuvent donc être bien tranquilles. Si j'ai découvert ces caisses du trésor public et si je les ai spoliées en présence des innombrables responsabilités qui les surveillent, et des innombrables comptabilités qui les calculent, les enregistrent et les vérifient, je n'emporterai pas bien loin mes millions !

Ai-je besoin d'ajouter que je donne tout ce fruit de mes concussions, plus ma fortune tout entière et mon honneur par-dessus à celui qui voudra bien me désigner ce banquier de Londres dont parle le *Morning-Chronicle*, ces maisons achetées, ces terres acquises, ces dettes payées ?

La vérité, c'est que je n'ai eu d'autre maniement personnel de fonds que la disposition de 293,000 fr. de fonds secrets diplomatiques ordinaires à dépenser en missions, en informations et en influences utiles de tout genre, dans un moment où il fallait tout voir par l'œil de la République, suppléer à l'action suspendue des agents de la monarchie au dehors, et où j'étais tout à la fois ministre des affaires étrangères et membre d'un gouvernement dictatorial. J'aurai au besoin à justifier pleinement la convenance d'allocations et la réalité d'emploi de cette somme affectée sous la responsabilité du ministre à cette nature du service public. Ce serait là cependant la seule parcelle des fonds de la République, sur laquelle j'aurais pu prélever ces sommes imaginaires envoyées par moi à l'étranger, ou détournées à payer mes dettes! Si mes accusateurs ne veulent pas croire à l'impossibilité morale de mes prétendues concussions, ils croiront du moins à l'impossibilité de l'arithmétique!

Je vais pousser plus loin l'édification de ces hommes honnêtes et crédules, incapables d'inventer ces chuchotements de la haine, mais qui les laissent bourdonner à leurs oreilles, sans savoir comment les écarter. Un décret de la Convention ordonnait que tout représentant du peuple, sortant du pouvoir ou revenant de mission, rendît compte à la tribune de sa fortune privée, afin de bien convaincre le peuple qu'il ne l'avait pas grossie de la fortune publique. J'aime ce décret. Je le suppose existant, et je compte tout haut, puisqu'on le veut, avec mes amis et mes ennemis.

Le 1er janvier dernier, cinquante-trois jours avant la République, ma fortune générale consistait en *deux millions cinq cent mille francs* environ, tant en terres, maisons et mobiliers, qu'en placements et propriétés littéraires. Mes dettes se montaient à *six cent cinquante mille francs*. Rien de plus facile à vérifier que ces deux chiffres par les titres, contrats et hypothèques.

— Mais vous aviez, me dit-on, onze cent mille francs de dettes en 1847, et vous n'en avez plus que six cent mille. Vous en avez donc remboursé cinq cent mille? Vous les avez donc payées sur le trésor public? — Citoyens! il n'y a à cela qu'une petite difficulté : c'est que ces cinq cent mille francs de dettes ont été remboursés par moi six mois avant la Révolution. Et sur

quels fonds ai-je remboursé en 1847 ces cinq cent mille francs? Sur trois cent mille francs qui m'ont été payés par l'éditeur de l'*Histoire des Girondins* et sur quatre cent cinquante mille francs, prix de la terre patrimoniale de Péronne, près Mâcon, vendue par moi à la même époque. Allez aux informations : ma terre vendue, mes acquéreurs, mes notaires, mes éditeurs, mes créanciers, mes actes et mes quittances, vous répondront plus péremptoirement que moi.

Quant au mouvement de ma fortune disponible depuis le jour de l'établissement de la République et de mon avénement au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, le voici : j'ai été obligé d'emprunter *cent dix mille francs* pour en rembourser *cent cinq mille*. Les prêteurs, éditeurs, créanciers remboursés sont là aussi pour attester par leurs titres l'exactitude de ces assertions. Je suis prêt à produire ces témoignages aux plus incrédules. Leurs noms répondent de la moralité et de la sincérité des actes. On voit que la source de mes remboursements partiels, en 1848, n'est pas dans le trésor public, mais dans la caisse de mes créanciers et de mes amis.

Je rougis de remuer et de relever ces chiffres; mais le peuple a tout droit sur la réputation de ses représentants. Allons plus loin encore.

J'avais conclu, peu de temps avant le 23 février, à diverses dates, avec des libraires, des éditeurs, des capitalistes et des propriétaires de journaux, des contrats pour l'exploitation de mes œuvres littéraires passées, présentes et à venir, s'élevant ensemble à la somme de *cinq cent quarante mille francs*. J'espérais, du fruit de mon travail assidu, payer en quelques années mes créanciers, en conservant mon patrimoine à une famille nombreuse et chère, et aux plus nombreuses familles de cultivateurs qui vivent de mon capital. Le soin des affaires publiques et la crise, dont je ne voulais pas abuser contre d'honnêtes et généreux contractants, m'ont forcé à résilier tous ces actes et me forceront à rembourser les avances que j'avais reçues. C'est donc *cinq cent quarante mille francs* que j'ai sacrifiés volontairement de plus à la Révolution. Voilà mes bénéfices sur la République! Voilà le vrai trésor enfoui dans ma conscience pour me réserver libre et entier aux travaux et aux nécessités de mon pays! Je

ne regrette pas une parcelle de cette fortune de l'homme de lettres sacrifié par l'homme politique à la fondation de l'ordre nouveau. J'y sacrifierais avec joie non-seulement le reste de ma fortune, mais mon nom, ma liberté, ma vie! Que nos biens, nos réputations, nos individualités soient broyées dans le mouvement des choses humaines, mais que la République constitutionnelle se fonde et que le peuple grandisse en raison, en moralité, en droits et en bien-être! Voilà la seule justice et la seule récompense que je demande à mon siècle et à mon pays!

J'ai eu des rapports avec Sobrier, Blanqui, Raspail, Barbès, de Flotte *(le lieutenant de vaisseau), et avec d'autres hommes qui depuis ont été accusés de conspiration ou d'attentat contre l'Assemblée nationale.*

C'est vrai. Ces rapports dont on a voulu me faire un crime sont un des titres que je revendiquerais le plus haut à la justice des bons citoyens, pour les avoir aidés de tous mes efforts à traverser, sans catastrophes, ces jours les plus difficiles d'une révolution. L'explication de ce mystère est dans les dates. Ce n'est pas depuis la réunion de l'Assemblée nationale que j'ai eu des entrevues avec ces accusés; c'est dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de Février; c'est dans les jours où il n'y avait d'autres forces à Paris que les forces individuelles de quelques hommes puissants en agitation ou en apaisement sur la multitude. J'aurais manqué à tous les devoirs que l'extrémité des circonstances m'imposait si j'avais négligé de voir, d'influencer loyalement par des entretiens politiques intimes, de m'efforcer de rallier à la République constitutionnelle, honnête, modérée, pratique, des hommes capables de la servir ou de la perdre. Je voudrais pour ces hommes, alors bien intentionnés, et pour moi, que ces entretiens eussent été entendus de de ceux qui m'accusent. Il n'y a rien là qui ne fût à la décharge de leurs actes et de leurs pensées du moment. Ces hommes ont aidé et non entravé l'action tout individuelle alors du Gouvernement. Les attentats dont ils ont été ou inculpés ou convaincus depuis, leur situation actuelle d'accusés, ne me rendront pas injuste envers eux. Voici, du reste, l'historique de ces rapports, tout à fait dénaturés.

J'avais été assez heureux pour sauver la vie à Barbès sous le dernier gouvernement. Il est d'autant plus juste de renvoyer aux absents le mérite de cette grâce, que le souvenir d'une vie sauvée doit être une des consolations de l'exil. Barbès, à sa sortie de prison, vint me remercier. Je l'engageai à profiter de l'autorité que son long martyre lui donnait sur son parti pour contenir ce parti dans les limites d'une république qui fût le perfectionnement et non la subversion de la société. Je le trouvai dans ces dispositions. Il les manifesta courageusement le 17 mars à l'hôtel de ville, ainsi que Sobrier. Depuis, Barbès s'éloigna insensiblement de moi. Il méritait d'être regretté.

De Flotte et plusieurs de ses amis avaient de l'action sur les clubs. On cherchait alors à s'emparer de la puissance de ces réunions pour les faire protester contre la convocation de l'Assemblée nationale. Je convainquis les chefs que la nation seule pouvait donner de la force à la République. Je trouvai chez ces hommes plus de modération que je n'en attendais sur leurs noms.

Raspail me parla en théoricien et non en séditieux. Il paraissait mettre de la conscience dans ses opinions. Il adoucissait dans son journal et dans son club le caractère de la Révolution et les mœurs de la République.

Je connaissais Cabet de longue date. Les théories rêvent et ne conspirent pas. L'absence de mémoire qu'il vient de montrer à mon égard, en répondant à un procédé généreux par une colère, ne me rendra pas son accusateur. Il ne travailla point à détériorer l'âme du peuple, ni à exaspérer la République.

Blanqui lui-même vint se livrer un matin, avec abandon, à moi, à l'heure où l'on prétendait qu'il conspirait ma mort. J'en plaisantai avec lui. Je ne crois pas au poignard dans les mains de ceux qui manient l'arme intellectuelle. Blanqui m'intéressa plus qu'il ne m'effraya. On voyait en lui une de ces natures trop chargées de l'électricité du temps, qui ont besoin que les commotions les soulagent sans cesse. Il avait la maladie des révolutions. Il en convenait lui-même. Ses longues souffrances physiques et morales étaient empreintes sur sa physionomie, plus en amertumes qu'en colères. Il causait avec finesse. Son esprit avait de l'étendue. Il me parut un homme

dépaysé dans le chaos, qui semblait chercher de la lumière, et une route à tâtons à travers le mouvement. Si je l'avais revu plus souvent, je n'aurais pas désespéré de lui pour les grandes utilités de la République. Je ne le vis qu'une fois.

Quant à Sobrier, voici à quelle occasion je l'avais vu. Un jeune homme de ses amis, que je connaissais pour un républicain d'ancienne date, me l'amena le 27 février. Sobrier réclamait la préfecture de police au nom du peuple qui l'avait délégué, disait-il, pour ces fonctions. Je lui dis que le Gouvernement provisoire y avait nommé un autre républicain; que la République ne commencerait pas par l'anarchie, en donnant deux titulaires à un emploi. Sobrier s'éloigna mécontent.

J'appris plus tard que c'était un jeune homme d'une honorable famille du Dauphiné, possesseur d'une fortune assez considérable, qu'il dépensait en soulagement des misères de son quartier; que sa tête, foyer d'enthousiasme, s'enflammait au vent; qu'il associait des idées religieuses aux idées révolutionnaires; que cet illuminisme politique le rendait contagieux pour les masses, qu'il les soulevait aisément, mais qu'il ne les dirigeait pas sciemment au mal. Je désirai le voir, et je le revis souvent. Il inspirait un club; il rédigeait un journal, *la Commune de Paris*. Mes idées et ma franchise parurent avoir une puissance d'attraction sur lui; il travailla loyalement et avec désintéressement à propager la République régulière dans son entourage. Il combattit courageusement la dictature, le 17 mars, et se prononça pour la souveraineté de l'Assemblée nationale. On dit : Mais il a ouvert ensuite, rue de Rivoli, n° 16, je ne sais quel antre de démagogie armée, et vous lui avez fait donner des armes par le ministère de la guerre. — Ce fait tant argué contre moi est faux. Voici la première phrase d'un billet que Sobrier m'a fait remettre hier à mon banc à l'Assemblée nationale au moment où l'on discutait l'enquête : « *Citoyen ! Dans sa déposition,* CAUSSIDIÈRE *dit qu'il m'a remis deux cents fusils de munition sur une lettre de vous. Erreur !...* » Voici le fait : et il raconte alors les moyens et les hommes par lesquels il s'était procuré ces deux cents fusils pour défendre, dit-il, le gouvernement contre une insurrection communiste. Je reçois en même temps de Vincennes la copie de l'ordre ministériel en

vertu duquel on délivra des fusils à Sobrier, pièce qui démontre que je suis entièrement étranger à cette livraison d'armes que l'on m'a tant reprochée.

Voici la pièce :

DIRECTION D'ARTILLERIE DE PARIS. — N° 378.

COPIE CONFORME DE L'ORDRE D'EXÉCUTION.

Paris, le 14 avril 1848.

MON CHER COMMANDANT,

En exécution d'un ordre ministériel de ce jour, vous ferez transporter cette nuit :

1° A la préfecture de police,
600 fusils à percussion transformés.
3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules ;

2° A la maison rue de Rivoli, n° 16, pour être remis au citoyen Sobrier,
400 fusils à percussion transformés.
3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules.

Le lieutenant-colonel directeur par intérim.

Signé : C. LEJEUNE.

Ces deux pièces sont à la disposition du public. Néanmoins, si je n'ai pas ce tort sur ma conscience, j'aurais pu l'avoir très-innocemment, et voici pourquoi : du 24 février au 16 avril, nous n'avions aucune force publique légale pour protéger l'ordre, la rue, la propriété ; le Gouvernement, menacé sans cesse collectivement ou individuellement de soulèvements, de manifestations, d'enlèvements, d'assassinats ; nous étions forcés d'employer pour défendre notre cause des forces individuelles, volontaires, illégales. Chacun de nous avait son armée d'amis, de clients, comme à Rome dans le temps des guerres civiles. L'hôtel des affaires étrangères était un camp dans certaines circonstances et dans certaines nuits. Sobrier s'était mis à ma disposition et à la disposition de mes amis politiques en cas d'attaque. Il avait, disait-il, cinq ou six cents hommes dévoués qui accourraient au premier signal. Nous étions en état de légitime

défense, car nous défendions en nous l'ordre et la société. Il est bien temps d'avoir des scrupules sur la légalité de quelques armes données à des citoyens sans titre, quand on a un gouvernement retrouvé, quatre cent mille hommes à sa porte, et la loi dans sa main !

Quelque temps avant les élections, je cessai de voir Sobrier. Il porta dans son journal la liste des candidatures de *la Réforme* ou du *Luxembourg,* d'où j'étais exclu, et qui ne renfermait que des ouvriers du Luxembourg et quelques noms d'hommes politiques d'une autre couleur que la mienne. Le général Courtais vint m'avertir ensuite que Sobrier tenait un club armé dans la rue de Rivoli; il me pria d'user de mon ancienne influence sur lui pour l'engager à dissoudre ce club, sans quoi nous le dissoudrions de force. Je le fis. Sobrier obéit trop lentement à ce conseil. Je n'ai plus eu de rapports avec Sobrier depuis cette époque. J'appris que son nom était devenu un objet de terreur exagérée dans Paris. Je n'entendis plus parler de lui jusqu'au lendemain du 15 mai, où on le conduisit à Vincennes.

Voilà toutes mes complicités avec Sobrier. Ce sont les complicités de la raison avec l'excès, et du sang-froid avec l'entraînement des opinions !

L'on s'étonne que j'aie eu des entrevues avec des hommes qui paraissent aujourd'hui des dangers publics, qui étaient alors des moyens de salut; je répondrai ce que j'ai déjà dit à la tribune de l'Assemblée nationale en d'autres termes : « Eh quoi ! Citoyens, vous voulez que je sorte du cratère d'une révolution, et vous ne voulez pas que j'aie eu de contact avec la lave! Et comment donc l'aurais-je dirigée, si je n'y avais pas touché? Mais ces hommes, c'était la révolution même! L'avez-vous oublié ! »

Je reviens à la Commission exécutive. C'était, je vous l'ai déjà dit, un gouvernement à user et à accuser, une planche de salut pour traverser des difficultés infranchissables et pour être jetée après dans le précipice. Son dévouement était son seul mérite; nous avions tous la conscience du sacrifice. Le dévouement a été, quoi qu'on en dise, actif, sincère, unanime. Tous les membres de ce Gouvernement ont fait leur devoir plus et mieux

qu'on ne le croit au dehors. Il n'y a lieu là sans doute ni à l'éloge, ni au blâme, mais à la justice et à l'impartialité. Ce Gouvernement a eu un 23 juin, c'est vrai; c'est déplorable; mais toutes les grandes révolutions se liquident, en commençant, par des journées de cette nature. L'Assemblée nationale et la République modérée ont vaincu. Voilà tout ce qu'il y a à répondre. Et avec quelles forces l'Assemblée nationale et la République ont-elles vaincu? Avec les forces préparées par nous en garde mobile, en gardes civiques, en troupes de ligne, et avec la main du général républicain que nous avions appelé nous-mêmes d'Afrique pour sauver la République à un jour donné!

Un mot sur ce 15 mai et sur ce 23 juin, où l'imbécillité de la haine n'a pas craint de me chercher des complicités.

Le 15 mai fut un accident populaire, un scandale, l'irruption d'un attroupement dans la salle, sans intention arrêtée de crime dans la masse, sans autre plan, chez quelques meneurs, que d'affronter l'Assemblée, de l'avilir, de la subordonner aux clubs. Ces meneurs mêmes étaient peu nombreux. Les chefs des principales factions ne s'y mêlaient pas. Ils regardaient s'accomplir cette tentative comme un essai des petites factions, qui leur montreraient jusqu'où pourraient se hasarder les grandes. Je suis persuadé qu'on trouvera dans cette journée plus d'entraînement que de préméditation dans le grand nombre.

Voici comment je fus leur complice :

A l'entrée de la première salle qui précède l'enceinte, je me plaçai seul, les bras étendus, devant la tête de la colonne. Les dépositions de l'enquête parlent de menaces et de poignards. Je ne les entendis pas; je ne les vis pas; un dialogue véhément s'établit entre les chefs et moi. « Je suis membre du Gouvernement; mon devoir est de couvrir l'Assemblée nationale contre toute atteinte à sa dignité. Vous ne passerez que sur mon corps. » Ils s'adoucirent, discutèrent, reculèrent. Plus tard, la foule, ayant envahi toutes les issues, entra par les tribunes. Je restai à mon banc, témoin consterné et muet de ce désordre, attendant, comme tous les représentants, que la garde nationale, avertie, vînt couvrir la représentation de ses baïonnettes. On m'a reproché de n'avoir pas parlé dans ce tumulte.

Voici pourquoi je gardai le silence à la tribune. En parcourant, un moment avant, les corridors, les salles, le jardin, les cours, j'avais été accueilli par deux ou trois cris de : *Mort à Lamartine!* étouffés aussitôt par des milliers de cris contraires. Un reflet de popularité m'entourait encore. Le peuple semblait regretter le Gouvernement provisoire. Je réfléchis. Si je monte à la tribune, me dis-je, si je suis applaudi, je paraîtrai, aux yeux de mes collègues, dans une entente voisine de la complicité avec les envahisseurs. J'aurai l'air de peser du poids de cette foule sur la représentation. Je quittai ma place, je haranguai pendant deux heures les groupes répandus dans les salles environnantes, entouré, pressé, plus caressé que menacé par les flots désordonnés, mais non furieux de la multitude. Des milliers d'auditeurs ont entendu mes paroles. Qu'ils disent s'il y eut autre chose dans ces harangues que des reproches et des adjurations au peuple pour le faire rentrer dans le respect de sa propre souveraineté! Les représentants avaient eu l'attitude digne de la nation de Boissy d'Anglas. Au moment où l'Assemblée nationale fut dissoute et où ses membres quittèrent la salle pour aller rallier les défenseurs de l'ordre, quelques braves citoyens, dont j'ai pris les noms, m'arrachèrent à l'émeute, me firent traverser le jardin et me conduisirent, pour attendre le sort de la journée, dans le cabinet d'administration de la présidence de l'Assemblée. Ils étaient indignés de l'attentat, humiliés du gouvernement qui en était sorti. « S'il dure une nuit seulement, leur dis-je, j'irai coucher à Vincennes. — Il ne durera pas deux heures! » s'écrièrent-ils. Les tambours de la garde nationale se firent entendre. Ils battaient la charge. Nous descendîmes sur la terrasse qui borde le quai. Nous rentrâmes dans l'enceinte avec le premier bataillon de garde mobile. Les soldats me portèrent sur les marches de la tribune reconquise. J'appris en y montant que les factieux avaient forcé l'hôtel de ville. Ils y étaient, disait-on, entourés de cinq ou six mille hommes armés, et disposant de quatre pièces de canon qui étaient dans les cours. « Je vais y marcher! m'écriai-je, pendant que vous reprendrez ici le siége de votre souveraineté. Ne donnons pas à la guerre civile le temps de s'organiser; étouffons-la dans son berceau. Allons combattre! » Le ministre de

l'intérieur était dans la salle ; il sortit avec moi. Nous montâmes à cheval. Nous marchâmes sur la place de Grève, à la tête d'une colonne de gardes nationaux et de cavalerie de ligne. J'envoyai chercher deux pièces de canon pour forcer les portes. Notre colonne grossissait de l'universalité des bons citoyens accourus de toutes les légions pour venger la France. Les factieux ne tentèrent pas de défendre le siége du gouvernement qu'ils venaient d'installer. Nous les arrêtâmes, nous ordonnâmes qu'ils fussent transférés de nuit à Vincennes pour les soustraire à l'indignation du peuple, et pour éviter ainsi le premier sang à la Révolution. Mon retour à l'Assemblée, à travers la foule enivrée de sa victoire sur l'anarchie, fut une des acclamations les plus unanimes et les plus prolongées qui aient jamais frappé l'air du nom d'un citoyen. Était-ce l'accueil fait au complice ou au répresseur d'une sédition ? Tout Paris peut répondre.

Mais vous n'avez su ni prévoir, ajoute-t-on, la grande émeute du 23 juin, dont la dislocation des ateliers nationaux devait être le signal, ni préparer d'avance les forces suffisantes pour combattre ce mouvement inévitable. Vous l'avez ainsi laissé grandir, se prolonger, dégénérer en guerre civile de quatre jours, ensanglanter et consterner Paris, décimer la garde nationale et l'armée.

Citoyens ! si j'avais mérité ce reproche de ma conscience, je me serais fait tuer pour l'expier sur la première barricade. Mais je n'ai pas une minute de cette imprévoyance sur le cœur, pas une goutte de ce sang sur les mains. Vous allez en juger par les faits, les dates, les extraits du procès-verbal de la Commission exécutive. Les voici :

Et d'abord, ai-je flatté l'Assemblée nationale? l'ai-je trompée sur l'éventualité d'une lutte à subir au moment de la dislocation des ateliers nationaux ? Jugez vous-mêmes ! Vers la fin de mai, le comité du travail interroge M. Garnier-Pagès et moi sur le plan du gouvernement pour dissoudre cette agglomération d'oisiveté forcée où commence à fermenter l'esprit de faction. J'expose ces moyens au comité. Je les trouve surtout dans le rachat des chemins de fer, mesure décrétée en principe par le Gouvernement provisoire, et qui, en ravivant cette grande in-

dustrie par la main de l'État, donnera à toutes les autres industries secondaires une impulsion de plusieurs milliards.

« Ma seule pensée, depuis le 24 février, dis-je au comité, à été de chercher des solutions pacifiques aux difficultés extrêmes de la situation, de leur trouver des dérivatifs, d'éviter les chocs et l'effusion du sang, afin de conserver son beau caractère de mansuétude à la République et une certaine sérénité à l'esprit du peuple. Je sens mieux que personne les exigences, les turbulences, les anxiétés intolérables que les ateliers nationaux font peser depuis quelques semaines sur Paris et sur la France; poids d'intimidation et d'inquiétude qu'aucune société industrielle ne peut supporter plus longtemps. Mais par le rachat des chemins de fer, par un large déploiement de force armée dans Paris, et par la dispersion échelonnée des ouvriers dans les départements, avec du travail assuré et préparé en perspective, j'espère encore traverser cette dernière crise sans porter le feu dans la plaie.

« — Mais, me dit le président, si l'Assemblée nationale ne vous accorde pas les chemins de fer, comment concevez-vous ce licenciement? — Oh! alors, je ne le conçois que par une bataille, répliquai-je sans hésiter, et c'est cette extrémité que je voudrais éviter à tout prix. » La bataille a eu lieu. Devions-nous croire Paris et la société découverts? J'ouvre encore les procès-verbaux authentiques des ordres du Gouvernement, et je lis :

12 mai. M. de Lamartine propose, pour déclasser les ateliers nationaux, que des défrichements soient entrepris en France et en Algérie; que les ouvriers soient payés un tiers en argent et les deux autres tiers en propriétés concédées. (Adopté.)

— On décide que les listes d'inscription aux ateliers seront closes.

— Que les hommes valides de 18 à 25 ans, sans famille à Paris, auront l'option entre l'enrôlement et le licenciement.

16 mai. Le Gouvernement dissout les Montagnards, licencie et épure la garde républicaine. J'assiste moi-même à la remise de la préfecture de police à la garde nationale qui l'entoure au nombre de vingt mille hommes. La garde nationale m'y couvre

de ses dernières acclamations. On rédige le projet de loi contre les attroupements.

Le 20 mai, le Gouvernement décide que la garnison de Paris sera composée : 1° de vingt mille hommes de troupes de ligne ;

2° De quinze mille hommes de garde mobile ;

3° De deux mille six cents gardes républicains ;

4° De deux mille cinquante gardiens de Paris ;

5° De quinze mille hommes de troupes de ligne dans la banlieue et dans les garnisons, pouvant être rendues en quelques heures à Paris ;

En tout cinquante-quatre mille six cent cinquante baïonnettes.

Ordre de la commission au ministre de la guerre, dans le cas d'un danger sérieux, de prendre le commandement des troupes de toutes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, garde mobile et garde sédentaire de Paris.

Jours suivants : série d'ordres militaires pour couvrir l'Assemblée et réprimer les attroupements nocturnes. *Huit cents* perturbateurs sont arrêtés en une seule nuit.

31 mai. Ordre au ministre de la guerre d'envoyer tous les jours à la commission son rapport sur l'état de l'armée.

1er juin. La commission décide, sur la demande de M. de Lamartine, qu'il sera créé trois cents bataillons de garde mobile dans les départements (trois cent mille hommes), force invincible pour le dehors et pour le dedans ; institution militaire qui fédéralise la propriété et la patrie. Était-ce aussi une armée que je recrutais à l'anarchie ?

C'est peu. Le 8 juin, à l'ouverture de la séance du Gouvernement, je dis au conseil ces propres mots : « La physionomie de la République m'afflige. Nous marchons à une crise. Ce ne sera pas une émeute, ce ne sera pas une bataille, ce sera une campagne de plusieurs jours et de plusieurs factions réunies. L'Assemblée nationale, en qui repose la souveraineté, pourra être compromise, forcée peut-être de quitter momentanément Paris. Il faut pourvoir à ces éventualités avec l'énergie d'un pouvoir républicain. Les cinquante-cinq mille hommes suffisant pour Paris ne suffiraient pas pour y faire rentrer la représentation

nationale. Je demande, outre une série de décrets de sûreté publique, que le ministre de la guerre fasse approcher immédiatement de Paris vingt mille hommes de plus. » C'était le camp sous Paris, indiqué quatorze jours avant la bataille. La commission tout entière acquiesce à ma proposition. Le ministre de la guerre était présent. Nous pouvions donc compter, le 23 juin, non-seulement sur les cinquante-cinq mille hommes ci-dessus énumérés, mais encore sur les vingt mille hommes en marche ou prêts à marcher du camp sous Paris. En tout soixante-quinze mille baïonnettes rassemblées en peu de jours, pour soutenir une garde nationale de cent quatre-vingt mille hommes?

Que devient le reproche d'avoir fermé les yeux au péril et négligé la présence des troupes?

La commission, irréprochable dans les préparatifs, a-t-elle été hésitante ou faible dans l'action? Voici les faits : il est temps qu'ils apparaissent sous leur véritable aspect.

Le 22, à minuit, la commission réunit au Luxembourg les ministres et les généraux. Tous les ordres sont donnés; toutes les mesures préparées dans l'éventualité d'une journée annoncée pour le lendemain.

Le 23, à six heures du matin, nouvelle réunion au Luxembourg avec les commandants des forces militaires et civiques. Le ministre de la guerre est investi du commandement général pour donner de l'unité et de l'autorité aux ordres.

A sept heures, les rassemblements commencent au Panthéon. Formation d'une colonne de troupes de ligne, de cavalerie et d'un détachement de la 11e légion pour s'emparer de la place. M. Arago, président de la commission, veut la précéder lui-même. M. Quinet, colonel de la 11e légion, méconnu depuis, est présent dès le matin, actif et résolu tout le jour. L'attroupement se dissipe et se dirige sur la Bastille. Le Gouvernement se transporte au palais de l'Assemblée nationale; il s'y établit en permanence avec le quartier général.

La journée se passe à combattre et à ordonner. Les troupes, admirables d'héroïsme, paraissent faibles de nombre. A quatre heures du soir, les barricades s'élèvent au faubourg du Temple. Elles commencent à s'élever vers la Bastille; elles menacent de

se multiplier dans la nuit. Des représentants sont introduits. Ils nous somment de donner volontairement notre démission. Nous repoussons avec indignation ce conseil. Je me lève et je dis : « Nous répondons de tout. Jamais des hommes de cœur ne se retirent au milieu d'un combat. Après la victoire de l'ordre, nous serons à la disposition de l'Assemblée nationale. » Les représentants se retirent. « Nous avons encore quatre heures de jour, dis-je après leur départ et disent avec moi tous mes collègues, ne les laissons pas à la sédition; la nuit recruterait la multitude indécise et intimidée des faubourgs : ils se couvriraient de barricades; ce serait du sang à verser et à perdre demain; formons une dernière colonne avec le peu de troupes qui sont autour de l'Assemblée nationale, et allons délivrer le faubourg du Temple. » Le général Cavaignac forme la colonne; je monte à cheval, accompagné de M. Duclerc, ministre des finances, du commandant Pierre Bonaparte, à qui je prête un de mes chevaux, et de M. de Tréveneuc, représentant du peuple. La garde nationale et la foule nous encouragent de la voix et du geste sur les boulevards. Nous laissons le commandant général disposer ses forces au Château-d'Eau. Je m'avance seul au milieu de flots de peuple dans la rue du Temple et sur le boulevard de la Bastille. La multitude entoure mon cheval, me serre les mains, s'attendrit sur elle-même et sur le sort de la patrie. Elle témoigne la fluctuation et l'indécision d'une masse sans guide prête à passer, à la moindre impulsion, de l'ordre à la sédition. Je suis à la fois inquiet et attendri de la physionomie de cette foule; je la console, je la calme, je la ramène, autant qu'il est en moi, par mes paroles, à la patience, à la paix, à la confiance dans l'Assemblée. Je ne me dissimule pas que, dans quelques heures, tout ce peuple innocent encore va recruter l'insurrection. Quelques bataillons l'auraient contenu : ces bataillons sont occupés ailleurs. Je reviens sur mes pas; je m'avance avec quatre pièces de canon et avec la colonne de garde mobile et de troupes de ligne qui marchent à l'attaque des barricades du faubourg. Ces barricades résistent trois quarts d'heure au feu. L'artillerie les démolit enfin. Les décharges des insurgés blessent ou tuent quatre cents braves soldats et deux généraux. Le cheval que j'ai prêté au commandant Pierre Bo-

naparte est tué sous ce brave officier, à côté de moi. M. de Tréveneuc et M. Lassant reçoivent des balles dans leurs habits. Je reviens porter moi-même au ministère de la guerre l'ordre dont me charge le général Cavaignac de faire arriver, pendant la nuit, les troupes des garnisons circonvoisines. Une trêve muette s'établit jusqu'au jour. Le matin voit recommencer la lutte. Nous la soutenons tous avec la même énergie. Les gardes nationaux arrivent des départements; les canons, de Vincennes; un régiment, d'Orléans. Le triomphe est cruellement acheté, mais il n'est plus douteux. On nous enlève notre part de coopération au salut commun. A onze heures, l'Assemblée nationale nomme celui que nous avions déjà nommé nous-mêmes, le général Cavaignac, pour achever et consolider la victoire. Nous nous réjouissons de remettre le pouvoir dans des mains qui n'abuseront ni des lois ni de l'épée. Je rédige à la hâte la lettre que voici à l'Assemblée nationale :

CITOYENS,

« La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En vous remettant le pouvoir dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République ! »

De ce moment, Citoyens, redevenu simple représentant, j'offre mes services au général Cavaignac, comme au chef qui représente dignement la République. « Je ne suis pas, lui dis-je en le quittant, de ceux qui se réfugient dans l'opposition en tombant du pouvoir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir républicain dans les mains de leurs successeurs comme dans leurs propres mains. Comptez sur moi demain comme aujourd'hui. » Mon ami le général Négrier était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles qu'il entendit de moi. Pendant que je le pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme une rançon de paix ; pendant que tant de

généreuses victimes volontaires, généraux, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, allaient se faire décimer sous le feu, la calomnie, s'emparant déjà de mon nom, m'accusait de complicité avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul soldat!... Voilà les révolutions!... Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable de l'obscurité à l'heure où il fait nuit sur tout le monde.

Citoyens! voici la lumière! reconnaissez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la République s'attachent surtout à calomnier les républicains modérés; ils savent bien que la République ne peut triompher que par la modération; que la terre française ne se laisserait pas dépecer une heure par le communisme; que la terre française ne porterait pas quinze jours l'échafaud; que la terre française vomirait le sang dont des plagiaires de la terreur rêveraient de l'abreuver pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu! Ce sont là les pires ennemis de notre République; car le seul danger de la République, c'est son nom; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter. Mais 93 n'était pas la République : c'était la Révolution. Serait-il donc donné, à quelques mois de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle? Non! nous montrerons au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la République, ce règne de tous. La république inspirée de Washington triomphera de la république de Babeuf, de Robespierre et de Danton! Autre siècle, autres pensées; autres pensées, autres hommes! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la République populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut! l'Assemblée nationale sauvera la France. Notre seule gloire,

c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale : elle est votre souveraineté; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle !

Recevez mes adieux, Citoyens ! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme; confondu désormais dans les rangs des simples représentants; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter, oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi, je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette République unanime qui n'est à vos yeux comme aux miens que l'intérêt de tous, légitimé par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE,
Représentant du peuple.

SUR

LE PROJET DE CONSTITUTION

Assemblée nationale. — Séance du 6 septembre 1848.

La constitution de la République devait-elle être précédée d'un préambule? Ce fut la première question qui s'éleva après la discussion générale. Divers orateurs avaient essayé d'en démontrer l'inutilité. M. de Lamartine soutint qu'un grand peuple ne pouvait faire une œuvre aussi capitale sans affirmer les principes, sans déclarer les vérités sociales qui servaient de base à ses institutions nouvelles.

Messieurs,

Quelle que fût ma juste répugnance à remonter sitôt à cette tribune, je n'ai pu entendre hier et aujourd'hui, je ne dirai pas les attaques (j'interprète trop bien les intentions de mes honorables adversaires pour donner ce caractère à leurs paroles), mais je n'ai pu entendre les fausses appréciations, les atténuations, les amoindrissements de l'esprit, des intentions, des droits de la révolution de Février et de l'Assemblée nationale qui en est sortie, sans demander la permission à l'Assemblée de venir, comme je le dois à plus de titres, peut-être, que beaucoup d'entre ses membres, confesser ici hautement cette révolution dans son droit, dans son principe, dans ses conséquences, et dire comme le soldat de Virgile : « *Me, me, adsum qui feci...* » J'ajoute, comme mon honorable collègue[1] le disait

1. M. Crémieux.

si éloquemment tout à l'heure, j'ajoute que je revendique ma part, non-seulement dans la République, mais dans les conséquences logiques, sages, populaires et en même temps conservatrices qu'il a été dans l'intention de la commission de promulguer dans son préambule. Si la République de Février ainsi conçue est un crime, que ce crime nous soit commun.

Messieurs, je rencontre au premier pas de cette discussion, et au premier rang, un jeune adversaire que je m'afflige d'y rencontrer, si je considère son talent, mais que je me réjouis de voir surgir avec une telle espérance comme un défenseur futur, non de ses doctrines d'aujourd'hui, au moins des vraies doctrines de la République.

Quant à mon honorable ami M. Cazalès, que j'ai le chagrin de venir combattre pour la première fois ici, je n'ai pas besoin de lui dire que, si nos pensées diffèrent, je lui réponds avec le respect que je lui ai porté toute ma vie, car il est une de ces consciences qui peuvent différer de la mienne, mais qui ne s'égarent volontairement jamais.

Maintenant, Messieurs, je passe à la discussion même.

On conteste d'abord à la commission et à l'Assemblée nationale, dont elle est l'organe, non pas seulement les termes, mais jusqu'au droit même d'écrire un préambule sur le frontispice de sa constitution. On semble par là vouloir jusqu'à un certain point diminuer, contester, réduire non-seulement la portée des paroles inscrites en tête de cette constitution, mais la portée même du grand acte populaire et patriotique d'où cette constitution est sortie. (*Très-bien ! très-bien !*) Que l'honorable orateur [1] qui présentait hier cette considération, la seule qui m'ait fait demander inopinément la parole, me permette de lui dire d'y réfléchir davantage. Eh quoi! y a-t-il quelque chose au monde de plus grand, de plus saint, de plus solennel devant Dieu et devant les hommes, que le spectacle d'une grande nation comme la nôtre, sortant pour ainsi dire de la poussière et des ruines d'une révolution encore récente, rassemblant avec toutes ses mains, avec le concours de tous

1. M. Fresneau.

ses efforts, les débris du gouvernement précédent, et les principes nouveaux surgis de la philosophie nouvelle et du sein du peuple inspiré de Dieu, pour en reconstruire péniblement les bases, pour rechercher laborieusement et religieusement, devant le pays et devant Dieu lui-même, les conditions durables de la nouvelle société que nous avons à fonder? Y a-t-il là quelque chose qui interdise à une commission, à une assemblée, de tenir le plus haut, le plus saint et le plus grand langage qu'il soit donné jamais à l'humanité de proférer? Messieurs, évidemment non! Est-ce que l'Assemblée constituante, qu'on rappelait tout à l'heure, a hésité devant ces scrupules que vous voudriez imposer à une assemblée, moins brillante peut-être, parce qu'elle est plus jeune, mais qui aura au moins, je l'espère, l'avenir, et l'avenir plus durable encore que ne l'a eu l'Assemblée constituante, car elle est fondée sur des vérités plus absolues?

Est-ce que le congrès américain, dont on vous parlait également, sans se souvenir de cet admirable germe des déclarations et droits que Franklin écrivait à côté même du code de ses constitutions, a hésité? Ont-ils hésité, ces grands peuples, aux plus grandes époques de leur histoire, à faire précéder la codification politique de leur pays, de ces grands symboles, de ces grands principes, de ces grandes vérités générales qui illuminent de plus haut l'ensemble des lois secondaires, et qui, bien loin de leur enlever de leur dignité, de leur autorité, comme le disait tout à l'heure l'honorable préopinant, ajoutent à ces lois passagères, à ces lois temporaires, à ces lois locales, l'autorité de la vérité, de la justice, de l'équité éternelle, pour les faire respecter, non-seulement par ceux pour qui elles ont été écrites, mais pour les faire respecter par tous les temps et dans tous les lieux? (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, après ces grands exemples et ceux que votre propre histoire vous a donnés à vous-mêmes, vous n'hésiterez pas à vous reconnaître, je ne dirai pas seulement le droit, mais le devoir, vis-à-vis des populations et des générations qui vous suivent, d'écrire le plus haut possible, le plus majestueusement possible, le plus saintement possible, comme vous l'avez dit, en présence de Dieu et du peuple fran-

çais, de ce peuple présent et de ce peuple à venir, les grandes vérités dont l'Assemblée vous a chargés d'être les organes pour nous tous !

Eh ! Messieurs, si nous ne le faisions pas, cette considération me frappait tout à l'heure, si nous omettions d'inscrire ici, au sommet de notre constitution, quelles ont été nos intentions fondamentales, quelles ont été nos intentions profondes, nos révélations sociales, pour ainsi dire, en faisant la constitution que nous allons édifier, que pourrait-il arriver ? Il pourrait arriver qu'après quelques années, après dix ans, vingt ans d'oblitération de nos souvenirs, d'effacement de ces grandes pensées, de ces grands sentiments et de ces grands enthousiasmes qui nous ont dominés à l'heure de la révolution créatrice, l'avenir ne reconnût plus ni ces intentions, ni ces enthousiasmes, ni ces pensées. Il pourrait arriver que, dans l'interprétation judaïque qu'on viendrait faire laborieusement ensuite, on donnât à chacun des articles un sens diamétralement opposé à l'esprit général que votre constitution veut leur assigner. Il pourrait arriver enfin qu'avec la liberté pour le peuple on fît du despotisme ; qu'avec cette expansion pour les masses on fît de l'égoïsme social, et qu'on retombât peu à peu, faute d'une interprétation présente, vivante, toujours sous les yeux de ceux qui auront à appliquer ou à discuter vos actes, qu'on retombât dans ce passé dont il faut séparer l'avenir par cette inscription ineffaçable, éternelle, qui ne permettra plus de se tromper sur nos intentions et sur l'esprit de la Révolution.

Je comprends que, quand il s'agit de faire un simple acte de légiste, d'inscrire simplement, comme le disait tout à l'heure M. Cazalès, *Sic volo, sic jubeo,* il ne soit pas besoin de ces commentaires; c'est un fait pour ainsi dire matériel et brutal que l'injonction de la loi; on s'y soumet parce qu'on s'y soumet; on s'y soumet parce qu'on ne peut pas y résister. Mais est-ce la manière d'obéir à la loi que les circonstances toutes morales dans lesquelles nous sommes entrés doivent imposer à notre pays ? Est-ce par l'autorité d'une seule parole, ou républicaine, ou dynastique, ou monarchique, ou populaire, que l'on enjoindra aujourd'hui aux hommes qui raisonnent tous, aux hommes sur lesquels un des articles de

votre constitution, de votre programme, doit faire rayonner à grands flots l'intelligence, et par conséquent la résistance et la discussion, est-ce par de tels articles sans commentaires, sans lumière, sans autorité morale, que vous viendrez imposer et que vous trouverez digne d'imposer l'obéissance aux populations? Non, Messieurs, non; je comprends, je le répète, que des assemblées législatives puissent agir ainsi, elles qui ne font des lois que pour des circonstances, pour un temps, pour un jour; mais l'œuvre d'une assemblée constituante, l'œuvre pour laquelle nous sommes sortis du fond du pays, l'œuvre que nous sommes appelés à accomplir laborieusement et fidèlement ici avant de nous séparer, c'est précisément l'œuvre que, dès le premier jour, on voudrait vous interdire. Mais c'est la plus belle partie de votre œuvre que de recueillir dans les vérités générales qui sont passées à l'état de patrimoine commun du genre humain et de la nation, les parties applicables, les parties pratiques, les parties populaires, les parties véritablement imprégnées de ces traditions chrétiennes qu'on vous suppliait tout à l'heure d'infuser dans les articles de votre constitution, et que, dans chacun des paragraphes, nous nous efforcerons d'incruster tellement avec le principe moral et religieux qui les inspire (j'entends religieux dans le sens libre et universel du mot), que la politique de la République soit pour ainsi dire indivisible de la philosophie religieuse; en sorte qu'au lieu d'être ce que vos orateurs semblent vouloir en faire, un mécanisme pur et un matérialisme en action, cette politique pratique de la République envers le peuple soit une religion, un véritable culte de la société envers elle-même; oui, une religion de l'humanité envers Dieu. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, j'ajoute que, s'il y eut jamais une heure dans notre histoire où il fût de toute convenance, de toute nécessité d'inscrire au sommet de vos institutions futures vos pensées présentes, pour les immortaliser en institutions, c'est l'heure à laquelle nous avons l'honneur de discuter ces grands principes les uns avec les autres; c'est l'heure de faire faire à la constitution française ce que la République de Février a fait le lendemain même de son origine, ce que la République de

Février a fait sans se tromper, quoi que vous en disiez, excepté dans les questions de détail, qui s'éclairciront jour par jour; c'est l'heure,-dis-je, de recueillir le cri, non pas seulement la réflexion, mais le cri instinctif, spontané, d'une nation tout entière, s'échappant au contact même de la passion la plus surexcitée d'un peuple, c'est-à-dire au moment de sa révolution, de saisir ce cri magnanime, fugitif souvent, et de le rendre impérissable et pratique en l'inscrivant dans ce qu'il a de raisonnable, de juste, de saint, de conservateur de la République, dans le préambule de toutes les lois que vous allez faire pour elle.

Messieurs, je sais qu'il est très-difficile, comme le disait hier l'honorable M. Fresneau, comme le répétait tout à l'heure mon adversaire M. Cazalès, de limiter, même dans des paroles, ces principes dont l'un empiète si facilement sur l'autre; je sais qu'il est très-difficile de déterminer, par exemple, la limite entre les libertés que tout individu doit avoir dans une nation républicaine, et la licence contre laquelle la République tout entière doit se prémunir plus qu'aucun autre gouvernement, parce que c'est le gouvernement qui en serait le plus rapproché; je sais qu'il est très-difficile d'établir la limite précise, la définition précise de ce mot, égalité; égalité sublime devant Dieu, de toutes les créatures pétries de la même argile et animées du même souffle, égalité sublime aussi de tous les citoyens devant la loi qui les protége contre toute tyrannie et leur garantit les mêmes droits et leur impose les mêmes devoirs; je sais combien il est difficile d'établir le niveau de cette égalité, et de la séparer de certaines autres égalités chimériques rêvées par des utopistes et présentées sans cesse, non pas comme une amélioration, mais comme une subversion évidente, non pas seulement de la société, mais des lois les plus simples, les plus évidentes de la nature : je sais tout cela. Je sais aussi combien il est difficile à définir ce mot magique de fraternité que nous avons emprunté à l'évangile de la religion pour le jeter dans l'évangile de la politique, afin qu'il y germe avec les vertus et avec une efficacité nouvelle dans nos institutions futures. (*Très-bien !*)

J'aurai à traiter tout à l'heure, j'aurai surtout dans peu de jours à traiter dans quelle limite précise, quoique certaine-

ment progressive, nous devons enfermer le sens de ce grand et beau mot de fraternité, afin qu'il ne tombe pas comme une dérision de la bouche des hommes d'État sur la tête du peuple, mais afin qu'il ait le même sens et dans le cœur du peuple et dans le cœur de l'homme d'État, afin qu'il porte dans toutes les lois le fruit véritablement populaire, mais en même temps conservateur de la propriété, de la famille, de l'État, qui sont les premières nécessités de notre République : je le sais. Et c'est précisément de cette difficulté extrême, permettez-moi de vous le dire, bien plus que de la perversité qu'on attribue à certains hommes et à certaines doctrines; c'est de cette difficulté radicale, philosophique, métaphysique, comme on le disait tout à l'heure, que sont nées et que pullulent en ce moment parmi nous ces sectes de toute nature, subversives, non pas seulement de la monarchie, de la République, mais de toute espèce d'association, de communauté et d'existence entre les hommes.

C'est de là qu'est né ce communisme mobilier que vous avez eu à traiter ici il y a quelques jours, l'un des plus dangereux de tous, car il se fait plus petit pour s'insinuer plus facilement dans vos lois. (*Vive approbation.*)

C'est de là qu'est né ce communisme agraire qui vous prêche avec le ton du sentiment religieux, et je le crois avec sincérité, le dépouillement volontaire de la propriété qui serait la stérilisation de toute terre.

C'est de là qu'est né cet autre communisme plus fatal, plus dangereux, plus haï, s'il m'est permis de prononcer, non contre les hommes, mais contre les mensonges, ce mot qui vibre profondément dans ma poitrine depuis que j'en écoute les fatales leçons; c'est de là qu'est né ce communisme forcené qui appelle la propriété un vol, qui déifie, qui théorise pour ainsi dire les rapines, et qui commence à semer sur le peuple la nuit de l'athéisme, car l'athéisme est logique, avec la rapine sociale qui est l'oubli de toutes les notions de l'intelligence humaine sur l'homme et sur la morale, afin de créer cette nuit suprême dans laquelle la société ne serait plus que le bouleversement et le chaos. (*Bravos prolongés.*)

Enfin, Messieurs, c'est de là qu'est né (et celui-là, je me

sens disposé à le plaindre plus qu'à le haïr) ce communisme, cependant coupable, qui prend un fusil pour une idée, qui prend des cartouches pour un système, qui attaque à main armée la société, la famille, les générations futures, le genre humain tout entier, mais qui les attaque du moins avec un certain courage, en présentant sa poitrine, et qui est mille fois moins coupable peut-être que les autres, parce que si les autres ne risquent que leurs sophismes, celui-là du moins risque son sang. (*Très-bien ! très-bien !*)

C'est en raison de cela, de l'existence de toutes ces sectes, de toutes ces théories subversives sur lesquelles vous devez jeter de plus en plus, d'ici, de la presse, du fond de l'Assemblée, de vos discussions, de partout, le jour foudroyant des lumières de la raison et de l'intelligence (*Très-bien ! très-bien !*), que vous avez besoin d'écrire au sommet même de votre société quelques articles vagues, décousus, précis même, si vous voulez, de codification politique, mais quelques-uns, et le plus que vous pouvez de ces grands et beaux principes permanents qu'il a été donné à l'intelligence humaine, à la philosophie, aux religions, d'arracher pour ainsi dire au ciel, afin de les répandre en lumières pratiques, en institutions, en assistance, en soulagements, en propriété, en liberté, en fraternité, en améliorations de tous genres sur l'espèce humaine. (*Sensation prolongée.*)

Ce n'est que par ces lumières vraies, sincères, divines, célestes, que vous confondrez, que vous ferez pâlir, et que vous verrez s'éteindre enfin ces flambeaux menteurs qui fascinent aujourd'hui, mais pour un moment seulement, les populations qui ne sont qu'égarées. (*Très-bien ! très-bien !*)

C'est pour cela aussi qu'il faut bien s'entendre dans le programme que vous propose votre commission, ou que tout autre amendement viendra vous proposer à cette tribune. C'est pour cela qu'il ne faut pas de malentendu entre nous. Il faut que tous les voiles soient déchirés. Il faut que tous les abîmes soient sondés. La raison humaine n'a peur de rien ; elle a un fondement inébranlable, donné, non pas par des institutions que nous débattons aujourd'hui entre nous, mais par la nature impérissable, par l'instinct même de l'homme. Il ne faut pas

même vous tromper sur les opinions que les uns et les autres nous apportons à la tribune.

Ainsi permettez-moi un mot, non pas sur chacune de ces huit ou dix questions qui ont été côtoyées plutôt que touchées tout à l'heure dans cette discussion, mais sur les principales, sur celles qui ont occupé hier plus de la moitié du remarquable discours de M. Fresneau, sur celles qui ont occupé aujourd'hui la parole éloquente de l'honorable M. Crémieux, sur celles qui occupaient tout à l'heure la pensée religieuse de mon honorable ami M. Cazalès, la question de la propriété, la question du travail. Si vous le permettez, sans les toucher à fond (je le ferai plus tard), je les effleurerai.

Je demande un instant de repos.

Messieurs, je demande pardon à l'Assemblée de lui avoir fait perdre quelques-unes de ses minutes ; je vais tâcher de les racheter en abrégeant et en condensant ma pensée autant qu'il me sera possible de la condenser dans une question où l'on sent remuer dans sa poitrine et dans l'âme de l'Assemblée la signification même de la grande révolution dont nous sommes sortis.

Je reprends, en quelques mots, un des reproches que faisait hier M. Fresneau à la commission de constitution, ou plutôt à la révolution tout entière, à la République dans la personne de la commission.

Il semblait douter que la République de Février eût fait d'assez grandes choses pour avoir le droit d'écrire, dans le préambule de sa constitution, quelques formules nouvelles, quelques principes nouveaux, capables de subir le regard du temps et de la postérité. (*Bravo !*)

Un seul mot à cet égard, Messieurs. Non-seulement on a calomnié la révolution de Février dans ses actes, mais on l'a, involontairement sans doute, calomniée, méconnue, dénaturée dans ses principes, qui font et qui feront sa grandeur, sa durée et sa dignité.

Quoi ! la révolution de Février n'a pas le droit d'inscrire deux ou trois principes nouveaux au sommet de son code politique ! Quoi ! elle serait née muette ! elle n'a rien fait, rien

inventé, rien proclamé, rien appliqué dans le monde? Reportez-vous à trois mois de date seulement, reportez-vous à ce que vous disait tout à l'heure mon honorable collègue M. Crémieux, reportez-vous au lendemain même des journées de Février, à l'hôtel de ville. Qu'est-ce qu'a fait, qu'est-ce qu'a formulé, dès son premier cri, cette révolution que vous accusez d'être si mesquine, et que vous voudriez convaincre d'être aujourd'hui si impuissante? qu'a-t-elle fait? Elle a proclamé le plus grand fait des temps modernes; elle a changé en un seul jour une oligarchie en démocratie complète; elle a proclamé, elle a institué par son premier acte, en abolissant la peine de mort, le principe de la fraternité, qu'elle veut féconder dans ses institutions secondaires. Ce principe de la fraternité, avait-elle ou non le droit de le proclamer? avons-nous ou n'avons-nous pas le droit de l'écrire aujourd'hui?

Qu'est-ce que l'acte d'une oligarchie de 250,000 souverains, dans un pays habité par 36 millions d'hommes, et qui abdiquent librement, généreusement, spontanément, leur part de souveraineté, pour l'étendre à l'universalité du peuple, pour appeler à cette souveraineté collective et égalitaire l'unanimité des citoyens?

Ce dépouillement volontaire, cet appel à la souveraineté, vous n'appellerez pas cela un acte de fraternité sublime, digne d'être inscrit au sommet de votre constitution! (*Très-bien!*)

Messsieurs, je n'abuserai pas plus longtemps sur cette question secondaire de l'attention de l'Assemblée. Un mot très-rapide seulement sur la question principale dont je parlais tout à l'heure, sur ce procès terrible aujourd'hui, sur ce procès qui sera vidé bientôt de deux manières, et par la raison souveraine du pays et par la nécessité même de la nature, entre la propriété et les exigences subversives, non du peuple, mais de ceux qui l'empoisonnent pour l'enivrer de leurs passions déguisées en théories.

A cet égard, je suis de l'avis de l'orateur auquel je succède; il faut s'expliquer, il faut s'entendre; quant à moi, je vais m'expliquer catégoriquement. (*Marques d'attention.*)

On m'a accusé de communisme aussi, et vous avez entendu tout à l'heure comment je définissais le communisme et à

quelle distance infinie je tenais mon intelligence et ma raison politique éloignées de ces théories aussi contraires à la nature que funestes à la société. Et cependant, je le répète, on m'a accusé aussi de communisme; sur la foi de quoi? sur la foi de certaines paroles que je voudrais avoir sous la main pour vous les relire ici, sur la foi d'un fragment de l'*Histoire des Girondins*, dans lequel, remontant au principe chrétien, philosophique et divin de toutes les institutions parmi les hommes, je montrais ce progrès séculaire que font toutes ces institutions, non pas pour se restreindre, pour s'endurcir, pour se murer dans l'égoïsme, mais pour se répandre et pour s'universaliser, et où j'applaudissais de toutes mes convictions, de toute mon âme à cette expansion des bienfaits de la société, au nombre desquels je mettais avant tout la propriété et l'universalisation du droit de propriété, comme l'avaient fait avant moi des hommes dont je ne voudrais pas même vous répéter les noms, hommes qui dans leur délire et dans leurs passions politiques n'avaient jamais du moins porté l'aberration jusqu'à nier la propriété, cette expression même de la nature. (*Très-bien !*)

C'est à tort, certes, que l'on m'a accusé d'abandon du principe de la propriété, car je ne connais pas en France un homme qui adore autant que moi la propriété; et je me sers à dessein de ce mot qui paraît élever le sentiment au-dessus de la chose. Je dis que j'adore la propriété, non pas seulement comme mobile de tout travail, comme réservoir de toute épargne, comme stimulant de toute industrie, comme rémunération, comme salaire de tous les travailleurs, comme accessibilité sans cesse présente, sans cesse montrée à leurs yeux, pour les appeler, par l'ordre, par l'économie, par la loi même, à la propriété comme nous; je dis que je l'adore comme principe divin, comme loi de Dieu, et non pas comme loi humaine, comme fibre constitutive de la nature de l'homme, s'il m'est permis de parler ainsi; il m'a été de tout temps impossible de comprendre aucune nature de société qui n'eût pour base cette loi même de la propriété. Dans des essais qui n'ont pas encore paru, mais qui sont écrits, j'ai étudié, aussi profondément qu'il m'était possible de le faire, la nature métaphysique, quoi qu'on dise, de cette institution sociale, et j'y ai reconnu par-

tout la nature pour ainsi dire divine, non-seulement la sanction que donnent l'homme et la législation à un principe, mais la sanction sacrée que Dieu donne par un sentiment même à une institution. (*Profonde sensation.*)

J'ai reconnu que la propriété n'était pas une loi, mais un instinct, une condition inhérente même à la nature humaine, et qu'il était impossible, sans fausser le sens même de Dieu dans son œuvre humaine, de nier les développements du principe de la propriété. En politique, Messieurs... j'ai beaucoup voyagé (*Sourires*), et j'ai tâché de retirer quelques fruits de mes voyages... (*Nouveaux sourires.*) S'il m'était permis de répondre d'ici à ces sourires, dont je comprends la malveillance, sans chercher à en repousser le sens injurieux, si je déroulais ma vie politique, intention par intention, acte par acte, pensée par pensée, vous ne souririez pas peut-être à cette ridicule rencontre de mots : « en politique, » rapprochés de ces mots : « j'ai beaucoup voyagé ; » car, quoi que vous en pensiez, vous qui souriez, vous verriez que je n'ai eu qu'une route et qu'un but. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je disais, Messieurs, qu'en politique j'avais examiné aussi ce qu'était la propriété relativement aux autres conditions de l'ordre social, monarchique, démocratique, républicain, despotique même ; et de ce que j'avais vu sur les lieux, étudié, observé, noté dans l'état même du sol, des villes, des villages, des terroirs, des populations, il en était résulté pour mon esprit cette conviction que l'état de la constitution de la propriété, dans tel et tel pays était l'échelle rigoureuse, était la mesure exacte du perfectionnement ou de la dégradation de la société dans ces pays.

Voilà ce que j'ai vu partout. Ainsi, à partir de la Turquie, et arrivés jusqu'en Angleterre, partout vous pouvez mesurer, degré par degré, l'échelle de la civilisation et de la perfection de toutes les conditions humaines par l'achèvement, passez-moi le mot, des conditions de la propriété dans les différents peuples dont je parle. Là où la propriété était précaire aussi, là où la propriété était intermédiaire et mieux constituée, mieux répartie entre les hommes, vous aviez ce qu'on appelle dérisoirement aujourd'hui la bourgeoisie, ce que j'appellerai,

moi, le tronc de l'arbre humain, la force centrale, non de cette grande nation que nous voulons confondre dans un seul être, dont nous ne définissons que métaphysiquement les conditions distinctes; là, dis-je, où la propriété était répartie dans une masse de propriétaires qui forme pour ainsi dire le cœur, le noyau de la nation, la nation elle-même était plus libre, plus indépendante, élevée à un plus haut degré de force, de dignité vis-à-vis du pouvoir; là, au contraire, où la propriété était dégradée, où elle était dans les mains du pouvoir, qui la faisait passer comme une monnaie au profit de ceux dont il voulait récompenser la corruption ou les services, la propriété elle-même était le signe de la dégradation, et bientôt de l'extinction de cette race, en sorte que, si des ennemis de l'ordre social, n'ayant pas seulement des systèmes, mais ayant des perversités sataniques dans l'âme, des haines inextinguibles contre le genre humain, voulaient faire et veulent lui faire encore tout le mal qu'une société, que le monde moral, social, que l'humanité peut souffrir ici-bas, ils n'ont pas besoin de s'ingénier beaucoup, ils n'ont qu'à frapper au cœur la propriété. A l'instant même où la propriété s'écroule dans un pays, tout s'écroule, c'est la vie qui est atteinte dans le cœur même; la société est morte, il n'y faut plus penser. (*Bravos prolongés.*)

Mais, Messieurs, de ce que la propriété est, à mes yeux comme aux vôtres, le fondement même de toute sociabilité durable et régularisée, s'ensuit-il que la propriété, et je reviens ici à certaines expressions du préambule de la commission, qui ne satisfont pas, je le déclare, à toute l'étendue de ma pensée, s'ensuit-il que cette propriété n'est pas perfectible, s'ensuit-il que cette propriété n'est pas corrigible? s'ensuit-il qu'elle ne peut pas recevoir des conditions de libéralité générale, d'expansion plus universelle, et, en les recevant, se fortifier, Messieurs, au lieu de s'amoindrir?

Pour moi, le fait est démontré, et c'est par là que je touche, en deux mots, à la question de travail.

On vous dit : Écrivez-vous le droit au travail d'une manière absolue, d'une manière abusive, et, passez-moi le mot, absurde et ridicule? Écrivez-vous (et on vous défie de le faire avec raison), écrivez-vous que tout individu sur la surface du sol

a droit à toute nature de travail? Mais ce serait écrire du même mot l'absorption de tout capital par l'impôt, et l'anéantissement même du capital, c'est-à-dire l'anéantissement absolu du travail; car je ne pense pas qu'il y ait personne ici qui soit de la nature de ces esprits égarés qui prêchent au peuple l'anéantissement du capital, afin de multiplier le travail, le tarissement de la source, afin de multiplier l'eau. (*Applaudissements.*)

Voilà leur logique! Jamais raisonnement n'est descendu plus bas. (*Très-bien! très-bien!*)

Non, ce n'est pas là la nature du travail que beaucoup d'esprits sages, émanés comme moi de la révolution de Février, mais voulant à la fois conquérir la République et la contenir dans les seules limites où la République puisse durer, c'est-à-dire dans les limites où la République offre des garanties, non pas seulement à telle ou telle classe ondoyante, souffrante, flottante de la société, mais à toutes les classes invétérées, enracinées, propriétaires, industrielles, à toutes ces classes dont l'universalité, depuis notre République, doit former sans exception l'unité du peuple, selon la pensée de Février. (*Très-bien!*)

Non, Messieurs, nous avons voulu dire et nous pensons que, quand les prolétaires, cette classe si nouvelle dans la société, par suite du phénomène industriel qui les a non pas produits mais multipliés trop malheureusement, quand cette classe de prolétaires, dans des circonstances fatales, exceptionnelles, par des chômages, par des misères unanimes, par des besoins de travail qui ne seront pas satisfaits par les conditions ordinaires des industries, par des infirmités, par un nombre d'enfants excédant les forces de la famille, quand, par toutes ces conditions de force majeure, d'accidents supérieurs à la prévision humaine, des hommes sur la surface de la République manqueront de pain, nous reconnaîtrons pour eux le droit au travail. J'entends par là, Messieurs, le droit à l'existence (*Très-bien!*), le droit de vivre, c'est-à-dire le droit au travail en cas de nécessité démontrée et à des conditions de salaire inférieures au taux des salaires privés en sorte que nul individu ne puisse offrir ses bras sans trouver du pain, ou souffrir sans être soulagé sur la surface de la République.

Le travail privé est le seul qui puisse nourrir des multi-

tudes infinies d'hommes, des millions d'hommes. Mais quand cette condition du travail ordinaire viendra à faillir, la République, fondée sur ces grands et saints principes de fraternité que contestent si malheureusement des hommes plus attachés par leur situation et par leurs vertus que nous à la promulgation divine de ces principes qu'ils rejettent, non du cœur, mais de la bouche, à cette tribune, par un malentendu de mots et non de sentiments, quand ce malheur arrivera à ceux que nous devons relever peu à peu de la situation de prolétaire, et à qui nous devons la vie, la République, je le répète, ne se croisera pas les bras et ne répondra pas à ces hommes : Mourez si voulez, vivez si vous pouvez.

J'entends qu'une des vérités promulguées au profit du peuple tout entier, au profit des propriétaires, sachez-le bien, autant que des prolétaires, mille fois davantage, car si la propriété se défend par des lois, elle se défend bien davantage et bien autrement par ses bienfaits et par ses vertus, (*Très-bien! très-bien!*) je dis que, dans des conditions de détresse pareille, accidentelles, déterminées, surveillées par la loi, vous devez hardiment, avec ces conditions définies, écrire le droit de ces citoyens au travail, et je m'étonne, en finissant, qu'un homme, qu'on me disait hier et que je crois être profondément religieux, car je le voyais applaudir sur son banc à ces paroles du vénérable évêque d'Orléans[1], qui vous recommandaient la religion comme base, comme pivot de toute sociabilité, je m'étonne, dis-je, qu'un esprit comme le sien, aussi lumineux, aussi logique, aussi pénétrant dans la profondeur de toutes les questions qu'il se l'est montré hier à cette tribune, ait repoussé avec une inflexibilité de paroles qui n'appartient ni à l'âge de la foi, ni à l'âge de l'espérance qui est celui de ses années (*Très-bien!*), des principes qui, s'ils étaient glacés, refroidis dans nos cœurs, dans le cœur des hommes qui ont déjà des cheveux blancs, devraient se retrouver avec toute leur fécondité, avec toute leur vivacité, dans l'âme de cette noble jeunesse à laquelle j'ai la douleur de rappeler en ce moment ses sentiments les plus naturels. (*Vive approbation.*)

1. M. Fayet.

Je n'irai pas plus loin; je réserve pour la discussion prochaine des articles, ou pour quelque amendement que j'apporterai demain moi-même à la rédaction du programme, les considérations plus étendues que j'aurai à débattre. Mais je ne veux pas descendre sans ouvrir pour ainsi dire mon âme à l'Assemblée; je ne veux pas descendre sans dire à mes amis, comme à mes adversaires de tous les bancs, ce que j'éprouve depuis ces deux ou trois mois, à propos de cette question du prolétariat, du travail, de la propriété, des conditions ou généreuses ou dures dans lesquelles on veut ou la répandre ou la contenir. (*Mouvement d'attention.*)

Où en sommes-nous venus, Messieurs? et qu'il y a loin de nous aujourd'hui, du peuple d'aujourd'hui, à ce peuple généreux, magnanime, qui nous apportait gratuitement ses bras, son obole, les gouttes de ses sueurs à l'hôtel de ville, en offrande à la patrie, à la République, en garantie à la propriété! Qu'est-ce que nous entendons depuis ces malheureuses controverses, et de la bouche de ceux qui fanatisent ce peuple pour tout ce qu'il y a de plus vil, de plus animal, de plus matériel, et de la bouche même de ceux qui les combattent, des économistes d'une autre école sur ces malheureuses thèses de travail et de propriété? Pas un mot de spiritualisme, pas un mot qui dénote une de ces aspirations généreuses au-dessus des questions purement alimentaires? On dirait que la société humaine en France ne se compose à leurs yeux que de pain et de viande, et que toute la civilisation d'un peuple comme nous se borne à des espèces de râteliers humains, où il s'agit de trouver le plus de places possible, et de donner à chacun une part exactement pesée, de manière à ce qu'aucune ne soit ni plus forte, ni plus savoureuse que celle de son voisin. C'est là un grossier et abject matérialisme qui ne fera jamais produire les grandes choses, les grands dévouements à une nation! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

Et que doit-on dire de nous, me disais-je silencieusement à moi-même, sur mon banc, en écoutant ces discours, en lisant ces journaux, ces affiches, que dira l'histoire à la postérité qui nous attend? Mais qu'est-ce que ce peuple français, le peuple des idées, avait donc fait de son âme en ce temps-là? dira-t-elle.

Où donc était l'inspiration immatérielle, spiritualiste de cette grande Révolution et de ces immortelles discussions? car enfin il faut une âme à un mouvement pareil de l'humanité. Et elle se répondra : Mais je n'en vois pas; je ne vois que de misérables chiffres se heurtant contre d'autres misérables chiffres. Je n'entends que des questions de boire et de manger, de spolier, de conserver, d'attaquer, de défendre, des questions purement alimentaires, des questions de produit net, de spoliation par les uns, de retenue avare et cupide par les autres, pas une pensée qui dépasse les limites des comptoirs, de l'industrie ou des champs! En vérité, il semble que vous pourriez effacer ces trois mots magnifiques que nous nous proposons d'inscrire sur le frontispice de votre Constitution : liberté, égalité, fraternité, et les remplacer par ces deux mots immondes: *vendre et acheter*. (*Sensation. — Applaudissements prolongés.*)

Eh bien! nous laisserons-nous plus longtemps tromper? nous laisserons-nous plus longtemps diviser? nous laisserons-nous plus longtemps amoindrir, avilir ainsi aux yeux de l'Europe et de la postérité? Non! non! c'est assez de matérialisme comme cela! Revenons au noble élan du peuple de Février et de nous-mêmes! (*Mouvement.*) Je crois à la divinité de l'âme française! (*Très-bien! très-bien!*) Je sais, je comprends qu'elle est momentanément comprimée, glacée par la panique que des prédications malfaisantes et des passions, hélas! plus aveugles encore que perverses, ont répandue sur l'atmosphère du pays, et par les craintes mal fondées qu'on donne à la propriété aussi solide que le sol, aussi impérissable que la nature! (*Oui! oui!*)

Mais l'âme de la France reprendra son élasticité avec la confiance qui lui revient jour à jour. Quelle est donc la force humaine qui pourrait exproprier le genre humain? Nous ferions des barricades aussi, et nous ferions bien, car vous m'attaquez avec des sophismes, et je me défends avec des instincts! Oui l'âme du peuple reprendra sa sérénité; la vôtre, sa générosité; car vous êtes la tête et le cœur du peuple. (*Marques d'approbation.*)

Protestons, nous, en attendant; protestons avec énergie pour ces déclarations de principes et d'humanité qu'on nous refuse avec une si aveugle persistance! Protestons pour nous, pour

nos enfants, pour notre époque, pour l'avenir, pour notre justification d'avoir fait une révolution ! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

Rattachons à un principe spiritualiste, moral, religieux, divin, rattachons à Dieu, chaînon par chaînon, toutes les déclarations sommaires comme toutes les réalisations populaires, pratiques que nous devons à Dieu qui les inspire, et à ce peuple aussi, à ce peuple de frères, qui a donné son sang à la révolution, et à qui nous devons rendre cette révolution en bienfaits !

SUR LE DROIT AU TRAVAIL

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 14 septembre 1848.

Le paragraphe 8 du préambule de la constitution soulevait la question du *droit au travail.* Au projet de la commission qui restreignait ce droit aux nécessiteux et à l'amendement contraire de M. Mathieu de la Drôme, qui le généralisait, M. de Lamartine proposa de substituer *le droit à l'existence par le travail.* Ce fut pour l'orateur l'occasion d'expliquer l'établissement des ateliers nationaux sous le Gouvernement provisoire, non comme l'institution d'un système, mais comme une nécessité de circonstance.

MESSIEURS,

Je prie l'Assemblée de ne rien préjuger, et de ne pas se tromper sur mes intentions en me voyant monter à cette tribune, à l'occasion de l'amendement de l'honorable M. Mathieu (de la Drôme). Je ne viens pas soutenir cet amendement, et je ne voterai pas pour son adoption.

Je ne viens pas, vous le comprenez d'avance, élargir la distance entre la commission et moi.

Je viens me rapprocher, au contraire, et rapprocher autant que possible le vote de mes amis de la rédaction de la commission, et surtout des paroles éloquentes d'un de ses membres [1], qui, en éclairant tout à l'heure l'horizon de cette

1. M. Dufaure.

question, l'a élargie encore, et l'a portée tout à la fois à la hauteur d'une question de haute philosophie, de haute moralité et de haute politique. (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, je me reprocherais néanmoins, je me reprocherais cruellement, quelle que soit la douleur que j'éprouve, vous le comprenez tous, de venir combattre des paroles auxquelles j'ai si souvent intérieurement applaudi, je me reprocherais de ne pas faire les derniers efforts pour concilier les deux parties de cette Assemblée, qui, je le sais, sentent dans une intention commune, pensent dans une intelligence unanime, et ne sont, au fond, divisées que par la force ou par l'insuffisance des expressions dans une telle rédaction. Je voudrais les amener comme j'ai été amené moi-même dès le commencement de cette discussion et dès le temps du Gouvernement provisoire, je voudrais les ramener tout à la fois au sens pratique et au sens philosophique de la rédaction que nous devons adopter, c'est-à-dire à la vérité tout entière, à la vérité de cœur et à la vérité de la pratique.

Messieurs, je l'espère, si l'Assemblée nationale me fait l'honneur de m'écouter avec une attention qui, je l'avoue, doit lui paraître jusqu'à un certain point pénible et méritoire après l'émotion où elle a été jetée.

La conformité de nos intentions populaires au fond me rassure sur le résultat; nous voterons quelque chose d'aussi loin de la sécheresse de termes qu'on nous propose que des exagérations socialistes qui perdraient tout.

Messieurs, je demande à reporter d'abord, et j'en ai besoin, on le comprendra, pour mes antécédents et pour ceux de mes honorables amis du Gouvernement provisoire, je demande à reporter la question sur son véritable terrain. Je demande à exposer en très-peu de mots les faits tels qu'ils se sont passés. Il ne faut pas de calomnie sur l'intelligence, sur les intentions, sur les actes du Gouvernement qui, dans des circonstances aussi difficiles, a eu à manier tout seul des questions sous lesquelles vous semblez fléchir vous-mêmes, dans votre universalité et dans votre souveraineté nationale.

Non, il n'est pas vrai, comme on l'a semé dans le public, comme on l'a porté à cette tribune, que le Gouvernement pro-

visoire, par je ne sais quel amour de popularité qu'aurait excusé peut-être l'extrémité du moment, ou par un défaut d'intelligence, ou par des concessions qui accuseraient une véritable lâcheté parmi ses membres, ait favorisé ces utopies qu'on fait flotter sur cette discussion depuis qu'elle est ouverte; il n'est pas vrai que le Gouvernement provisoire ait fanatisé le peuple avec ces promesses d'organisation impossible du travail, de travail fourni indéfiniment à toute nature de facultés de travailleurs.

Voici ce qui est vrai, Messieurs : c'est que le surlendemain de la révolution de Février, au moment où le peuple venait de renverser un trône et d'élever la République, ce peuple encore ardent, justement fier de la victoire qu'il venait de remporter, dont il ne demandait pas alors à abuser, ce peuple vint devant le Gouvernement provisoire. Sans doute il y avait, dans la foule de ceux qui s'adressaient à nous, des hommes qui, par ignorance, par le fanatisme de sectes ou de doctrines, demandaient plus qu'il n'était possible d'accorder, plus qu'il n'est possible à l'humanité tout entière d'obtenir de ses efforts et de son intelligence : ils nous demandaient ceux-là l'organisation du travail.

Que leur répondîmes-nous, Messieurs? J'en atteste ici l'unanimité des membres de ce Gouvernement; nous leur répondîmes d'une voix ferme et sensée que ce qu'ils nous demandaient était impraticable, que jamais nous ne fanatiserions le peuple avec des prestiges d'idées qui ne contenaient aucune vérité, aucune réalité, qui ne contenaient que du vent et des tempêtes. Nous répondîmes, Messieurs, qu'il y avait deux choses dans les demandes qui nous étaient adressées, une chose entièrement illusoire, imaginaire, chimérique, une ruine de tout le capital, un attentat à toute société et à la propriété, c'était l'organisation du travail, telle que les orateurs qui nous sont opposés l'apportent constamment à cette tribune, et en agitent, non pas la réalité, mais le fantôme.

Nous leur répondîmes, il est vrai, d'un autre côté, qu'il y avait dans l'humanité des droits sacrés, des droits imprescriptibles, devant lesquels des législateurs humains, consciencieux, de toutes les dates, ne devaient pas reculer, que ces questions seraient examinées avec l'attention, avec la cordialité que méri-

taient ceux qui les apportaient au Gouvernement provisoire, qu'au nombre de ces questions, Messieurs, était le droit au travail. Mais quel droit au travail ? Je vais le dire; c'est moi, précisément, qui ai eu l'honneur de le définir devant eux.

Il ne s'agissait pas de conférer, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure, à tout citoyen un titre impératif contre le Gouvernement pour en obtenir la nature de salaire et de travail qui paraîtrait convenable à sa profession individuelle. Nous répondîmes que ce travail est impossible, qu'il absorberait en un an, en quinze mois, non-seulement tout le revenu, mais le capital de la nation; que jamais le Gouvernement ne signerait une pareille folie; que nous entendions par droit au travail ce que nous écrivîmes (car on parle souvent de cet acte du Gouvernement provisoire, eh bien! on me l'a rappelé, car j'en avais entièrement oublié les termes), ce que nous écrivîmes et ce que, sous une certaine forme, je me bornerai, en terminant, à vous prier d'écrire vous-mêmes, le voici : le droit pour tout individu vivant sur le territoire et sous l'empire des lois bienfaisantes de la République de ne pas mourir de faim, non pas le droit à tout travail, mais le droit à l'existence, la garantie des moyens d'existence alimentaire par le travail fourni au travailleur, dans le cas de nécessité absolue, de chômage forcé, aux conditions déterminées par l'administration du pays, et dans la limite de ses forces; une série d'institutions de même nature, institutions dont vous avez jeté en trois mois, comme le rappelait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure, les principales bases dans ces décrets pleins de charité, pleins de véritable popularité, que vous ne cessez d'étudier ou de promulguer tous les jours, de ces lois pour l'enseignement gratuit des enfants du peuple, pour fournir aux grandes industries, en cas de nécessité, des subventions et des secours, afin de ne pas laisser mourir de faim les ouvriers; toutes les lois de secours pour les enfants trouvés, d'assistance pour les vieillards, pour les familles trop nombreuses.

C'est ainsi que, devant ce peuple lui-même qui avait encore à la main les armes qui venaient de conquérir le principe républicain (*Très-bien!*), oui, nous acceptâmes, nous signâmes et nous décrétâmes ainsi le droit au travail. Il n'y a pas eu autre

chose. Et c'est là ce qu'un certain parti appelle des concessions, c'est seulement là ce qu'il doit accuser, ce qu'il doit blâmer en nous; car les ateliers nationaux, vous le savez, ne furent pas un système, ils furent une fatale et courte nécessité de la circonstance. Il ne dépendit pas du Gouvernement provisoire de les former; il ne dépendit pas du Gouvernement provisoire de les dissoudre avant que la force, avant que l'autorité, la justice et la bienveillance nationale eussent comparu dans vos personnes et se fussent réunies ici. Les ateliers nationaux ne furent pas autre chose que l'entrepôt secourable et momentané de cette immense population souffrante de Paris, souffrante, non pas par la République, ne vous y trompez pas, mais par la crise qui avait précédé la République, mais par l'ébranlement d'une révolution que la République n'avait pas faite, à laquelle elle succédait dans des circonstances critiques. La République ne fit que remplacer le Gouvernement tombé, pour agrandir et fortifier la société en l'agrandissant. Voilà cette calamité des ateliers nationaux : nous ne leur avons jamais donné d'autre nom; nous n'avons jamais songé à les présenter au pays comme un système; nous les avons seulement présentés comme un malheur qu'il fallait savoir supporter pour éviter un malheur et une honte plus grands, le malheur et la honte de voir mourir de faim, de voir se répandre en vagabondage, et dans la ville et dans les territoires des pays voisins, des masses de peuple auquel, en vous attendant, nous offrions du moins, non pas le pain de la pitié, mais le pain de l'assistance dont ils n'abusaient pas alors.

Ne devions-nous pas, pour eux et pour vous, ce pain au peuple qui venait de le conquérir et qui, ne l'oubliez pas, dans ces premiers jours de sa naissance, au lieu de porter le désordre et le pillage dans ses rues, n'a cessé, pendant ces deux mois, d'y porter l'ordre, la surveillance, le respect de la propriété? Ah! Messieurs, n'accusons pas tout de ce temps. Sans doute il y a eu des fautes, il y a eu des malheurs, des malheurs qui n'appartiennent pas seulement à ceux que vous en accusez, que nous pourrions faire remonter plus haut, si nous voulions nous livrer ici à de fâcheuses récriminations. Il y a eu des fautes; il y a eu des malheurs. Les fautes, nous les confessons;

les malheurs, vous les plaignez, et vous tâchez de les réparer avec nous, en commun; mais n'accusons pas tout, et rendons justice, sinon aux membres de ce Gouvernement écrasé, comme vous l'auriez peut-être été vous-mêmes, par la soudaineté et l'extrémité des circonstances, rendons justice à ce peuple qu'on a calomnié dans ces premiers jours. Il n'a jamais demandé au Gouvernement provisoire rien de pareil à ce qu'on allègue ici. Et une réflexion me frappe en ce moment et me pénètre le cœur. Quand je voyais, il y a six mois, ce peuple admirable, écoutez bien le mot, sublime dans les premières et grandes journées de sa révolution, où il avait la société dans la main, et où il la rapportait intacte dans la nôtre, pour qu'à notre tour nous pussions vous la rapporter à vous-mêmes, quand ce peuple pleurait devant nous en nous demandant, non pas ces droits chimériques dont on le berce, mais en nous demandant seulement la providence de la société et de la République pour ses misères, du pain pour lui et sa famille, alors que les industries suspendues n'offraient pas de salaire, et nous demandait un salaire purement accidentel, alimentaire, aussi réduit que possible, et nous apportait même ses offrandes, l'obole de ses sueurs à la patrie, en nous demandant du pain, de l'assistance, de la compassion pour lui, et du travail, du travail, uniquement du travail; et en nous demandant cela, Messieurs, il arrosait nos mains de ses larmes; il nous offrait ses bras, Messieurs, pour aller éteindre ces incendies qui commençaient à dévorer nos édifices, et pour aller pendant tant de mois se faire lui-même la sentinelle assidue et infatigable à la porte de toutes les propriétés. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! Messieurs, je dis que, quand je me rappelle ces scènes magnifiques, avant qu'on eût égaré, avant qu'on eût fanatisé, agité, trompé, dénaturé ce peuple, je ne peux m'empêcher de me dire : est-il possible, est-il croyable que, six mois après ces événements, nous en soyons réduits aujourd'hui entre nous, et réduits en conscience, je n'attaque aucune pensée... (les événements me profitent comme à vous-mêmes, je n'ai pas la prétention de laisser passer les tristes expériences en fermant les yeux, sans les apercevoir et sans les noter dans ma pensée d'homme d'État), mais je ne puis, dis-je, m'empêcher de

me demander avec douleur comment nous en sommes venus à ce point de craindre qu'il y ait un danger à écrire pour ce peuple le droit de vivre, le droit à un travail, en cas d'urgence, dont nous réglerons nous-mêmes la convenance et les conditions ! (*Très-bien !*)

Je sais bien que ce n'est qu'un malentendu, que les cœurs n'y sont pour rien ; je sais bien que les souvenirs du 23 juin sont là qui pèsent sur l'atmosphère intellectuelle et politique de mon pays; je reconnais que les événements de juin, que nous n'avons pas oubliés en deux mois, quand l'histoire ne les oubliera pas peut-être en deux siècles, que ces événements ont pu glacer, par une certaine panique, les sentiments les plus expansifs, les plus généreux, les plus bienveillants du pays.

Cependant élevons-nous, comme le faisait tout à l'heure l'honorable M. Dufaure dans ses magnifiques considérations, élevons-nous, par la puissance de notre pensée d'hommes politiques dont l'histoire enregistre les décrets, au-dessus de cette pression du jour et de l'heure. Voyons un peu plus loin; élevons-nous un peu plus haut.

Ce n'est pas une raison, parce que quelques sophistes corrupteurs du peuple ont changé leurs sophismes en séditions, parce que ce malheureux peuple a changé souvent ses premières bonnes intentions en guerre civile, ce n'est pas une raison pour nous de murer à jamais dans une constitution nos cœurs. Nous faisons la constitution, non pas pour une heure, non pas pour une circonstance, mais pour l'avenir, pour la gloire et pour la sécurité de notre pays tout entier.

Savez-vous pourquoi c'est une raison de parfaitement débattre, de complétement étudier entre nous, et de parfaitement définir, d'un concert commun, les droits et les devoirs que nous voulons inscrire à l'égard du peuple dans notre préambule ?

Eh bien ! Messieurs, je quitte pour un moment la discussion d'aujourd'hui, et je me reporte par la pensée à la discussion d'hier et d'avant-hier. Beaucoup d'économistes ont paru à cette tribune; mais, selon moi, bien que M. Thiers en ait dit lui-même au commencement de son discours où il paraissait vouloir lancer l'esprit de l'Assemblée dans la politique, et le sortir

de la pure économie sociale, la question politique, selon moi, n'a pas encore jusqu'ici suffisamment dominé ce débat; permettez-moi de l'aborder un seul instant. L'heure, l'agitation de vos esprits, l'empressement que vous avez de conclure, me commanderont d'être aussi court que le temps.

Messieurs, qu'est-ce qu'une révolution? Une révolution, est-ce la faim et la soif, comme on vous le disait il y a deux jours? Une révolution, est-ce simplement ce fanatisme des appétits sensuels qu'on reprochait, avec juste raison selon moi, à certains orateurs de trop faire prévaloir dans leurs discussions ici; non je n'abaisserai pas, et vous ne l'avez pas voulu un instant vous-mêmes, la justification des révolutions à ce vil et abject intérêt matériel. Ou les révolutions ne sont rien, ou bien une révolution est une idée. Si vous voulez avoir le vrai sens d'une révolution, si vous voulez lui chercher une solution naturelle et nécessaire, appliquez-vous à comprendre l'idée d'où cette révolution est sortie.

Eh bien! on vous le disait tout à l'heure, et je n'ai qu'à vous le redire en peu de mots ici : il y a eu une idée sous la révolution de Février; il y a déjà eu une idée sous la révolution de 1830. Cette idée, Messieurs, que nous avons débattue ici avant la révolution de Février, et que, comme l'honorable M. de Tocqueville, nous avions pressentie dans l'air de la dernière tempête qui devait renverser la monarchie, c'est l'idée des masses, c'est l'idée du peuple, c'est l'idée de cette classe nouvelle de la société que le phénomène industriel a fait naître et agglomérée, a fait pulluler dans les grands centres manufacturiers et industriels, non-seulement de la France, mais de l'Europe tout entière. C'est cette population arrachée par l'appât des salaires les plus élevés, et par un certain honneur malheureux, honneur mal compris, funeste honneur de venir soi-disant s'anoblir, mais, en réalité, se pervertir et souvent s'appauvrir et s'avilir dans les grands centres; c'est cette population à laquelle, je le répète, un salaire disproportionné au travail rural est une amorce continuelle pour venir dans vos grands centres de population, et qui, au moment où ce salaire cesse par l'effet d'une consommation qui disparaît, flotte, Messieurs, comme des troupeaux humains, plutôt comme un élé-

ment de malheur et de désordre, que comme une population organisée, dans le centre de vos grandes villes industrielles. Ils y apportent ce que vous y voyez tous les jours, dans un certain moment, dans les moments où la consommation s'ouvre de toutes parts, où la production ne peut pas suffire, des salaires exagérés, et tous les vices correspondant à des individus sans famille, qui ont à acquérir facilement et à consommer de même ces salaires exagérés dans les grandes villes. Puis, quand cette consommation cesse, quand cette production tarit, quand ce salaire s'évanouit dans leurs mains, des hommes qui, ayant perdu l'habitude de ce travail agricole, le plus sain, le plus moral de tous les travaux de l'homme, car il semble sortir de la terre une certaine vertu secrète qui moralise tout ce qui s'en approche (*Très-bien!*); quand ces hommes ont perdu ces habitudes et ont pris, au contraire, Messieurs, les mauvaises habitudes des populations citadines, et que le travail vient à cesser, des misères effrayantes alors, des masses d'abord oisives, puis bientôt désordonnées de population, comme vous l'avez vu dans les ateliers nationaux, masses dont la misère n'est pas le seul danger, mais qui, dans l'état actuel de notre civilisation, servent d'armes naturelles aux partis, et parmi lesquelles s'infiltrent toutes ces doctrines impuissantes dans leurs résultats, mais funestes comme inspirations que vous avez à combattre aujourd'hui et que nous voulons combattre avec vous; eh bien! Messieurs, on ne peut pas le nier, dans un état de civilisation pareil, il ne dépend pas de nous de fermer les yeux, de passer notre chemin et de ne pas les voir; elles sont là qui nous assiégent et, avant-hier, en sortant de la séance (permettez-moi un souvenir qui me frappe dans ce moment, et qui vous montrera s'il est possible d'oublier une situation comme celle où nous sommes), en rentrant avant-hier, le soir, dans ma demeure, je vis une longue file de soldats silencieux escortant, à pas muets, une immense file de prisonniers, les uns à pied, les autres sur des chariots, allant chercher leur pénalité, allant chercher leur exil sur l'Océan, et, pendant ce temps, quand ce cortége passait devant mes yeux, je regardais derrière moi et je me demandais quel était l'état de cette grande ville qui vomissait ainsi, par nécessité, je le reconnais, une partie de

ses membres à l'ostracisme pour la déportation, et je voyais un camp derrière moi, et je voyais aux quatre coins de la ville, par la pensée, le même camp, des troupes nombreuses, une garde nationale sans cesse, et avec raison, sur le *qui-vive* pour pourvoir aux nécessités, aux explosions éloignées, je l'espère, mais enfin aux explosions possibles comme celles dont nous avons vu le triste spectacle dans les journées de Juin! Et je me demandais, en pensant aux discours que j'entends quelquefois ici, où l'on vante les merveilles de notre civilisation, que je reconnais sous certains aspects; mais je me disais : Est-ce là un état naturel et parfait de société? Ah! ce n'est pas la République qui a fait cet état de choses, c'est la révolution qui a jeté dans la rue ces masses innombrables! c'est la question politique compliquée de la question industrielle!

Et je reviens par là à la discussion qui vous occupe. Je sais qu'il est très-difficile, et ici je me rapproche du sentiment si bien exprimé tout à l'heure... (*Bruit, Interruption.*)

Je disais, Messieurs, qu'il était très-difficile, prodigieusement difficile, de trouver des remèdes à une pareille situation; que, s'il y avait du danger dans les mots, il y en avait bien davantage dans les silences. (*Très-bien! très-bien!*) Je savais qu'il y a une difficulté extrême à concilier ces deux questions de la propriété et du travail, corrélatives dans votre pensée.

La propriété et le travail, que des théoriciens insensés veulent et ont toujours voulu séparer devant vous et devant le peuple, ne sont au fond qu'une seule et même chose. Il est impossible de séparer le capital du salaire et le salaire du capital. Et voilà pourquoi je répondais au peuple du 25 février: Non, je ne signerai jamais cela, parce qu'il m'est impossible de le comprendre.

Cependant, si la société ne peut toucher trop impérieusement à la propriété, sans la faire évanouir, sans l'intimider, sans que le crédit tarisse, s'évanouisse, peut-elle se désintéresser aussi totalement de la question des travailleurs? Mais si elle se désintéresse de la question des travailleurs, si elle l'abandonne à l'ancienne économie, politique anglaise du laisser-faire et du laisser-passer, il arrivera ce que vous voyez arriver; cela arrivera sous tous les gouvernements; cela arrive

en Autriche, sous les monarchies, cela arrive en Angleterre, sous les aristocraties, en France, sous la République.

Le travailleur ne peut pas rester absent de la pensée et du regard des législateurs. Il tient une trop grande place et une place trop périlleuse dans l'ensemble de votre société, pour qu'il vous soit permis de l'écarter de votre constitution comme nous voudrions tous l'écarter de sa misère par la bienfaisance de l'État. Cela est absolument impossible. Il faut que ces deux intérêts se coordonnent, que la sagesse du gouvernement intervienne constamment de toutes les manières, comme disait hier M. Thiers, par tous les procédés, comme le disait aujourd'hui si bien M. Dufaure. Il faut que la société, que le législateur, que la constitution intervienne complétement entre ces deux intérêts, non pas pour les paralyser l'un par l'autre, mais pour les féconder l'un par l'autre, pour les surveiller, pour empêcher que l'un opprime l'autre; et je me hâte de vous dire : Je ne crains rien pour la propriété, je sais que la propriété, dont on me contestait hier l'origine, est, ainsi que j'avais l'honneur de le dire à l'Assemblée, une fibre constitutive de l'homme, un instinct primordial, tel que si l'on me demandait en conscience si c'est la société qui a formé la propriété, ou la propriété qui a formé la société, je serais embarrassé de répondre, comme ces philologues qui ne savent pas si la parole a précédé la pensée, ou si la pensée a coïncidé avec la parole.

Je sais de plus que, quelle que soit la propagation des théories antinationales et antipropriétaires, il y a un fait dans la propriété, il y a une résistance insurmontable et invincible. Il y a un homme, il y a un père de famille sur chaque sillon pour la défendre, il y a un vengeur sur chaque porte pour la venger, si elle était violée.

Par conséquent, je vois beaucoup d'expropriateurs, mais, dans la question de propriété, je ne vois pas d'expropriés.

Mais parce que je n'ai pas d'inquiétude sur la propriété, s'ensuit-il que nous ne devions avoir aucune sollicitude sur la manière dont la propriété doit se montrer elle-même dans ses institutions et dans ses bienfaits? s'ensuit-il, comme on me le contestait l'autre jour, comme on m'accusait de l'avoir dit,

que la propriété ne soit pas corrigible, ne soit pas perfectible dans les développements de la législation humaine? Non, mais je maintiens ce que j'ai dit, et je l'explique.

La propriété est divine dans son principe; elle est humaine et variable quelquefois dans ses formules; elle est progressive plutôt, c'est le mot véritable. Ainsi, remontez jusqu'aux premières législations et descendez jusqu'à la vôtre, vous trouverez partout que la propriété a été corrigée, heureusement pour elle et sans être affaiblie, et, au contraire, en recevant une force plus grande, une unanimité plus invincible par les corrections qu'elle recevait.

Ainsi, la législation et la constitution reconnaissant la propriété de l'esclave, l'homme a été dépossédé de l'homme; elles reconnaissaient au père la propriété de l'enfant; elles reconnaissaient aux cadets la propriété de main-morte; elles reconnaissaient aux aînés des familles la propriété du droit d'aînesse; elles reconnaissaient aux noblesses, aux aristocraties, la priorité des priviléges et des immunités, l'impôt. La propriété a été corrigée de tous ces excès, de tous ces défauts. Je le répète, en est-elle devenue plus faible? Elle est devenue plus répandue; comme un gage entre toutes les mains, qui coïntéresse la société tout entière à sa défense. Elle est devenue plus juste, et, de même qu'elle est corrigible, elle est perfectible; et à mesure que les siècles ont avancé, les législateurs ont constaté, ont reconnu et ont écrit des droits de propriété nouveaux qui n'ont porté aucune atteinte au principe de la propriété, qui n'ont été que son développement et son application plus féconde dans l'humanité.

Eh bien! selon moi, la question qui nous occupe, l'immense question des industries des travailleurs, des prolétaires, pour leur appliquer le mot dont on les appelait autrefois, et que j'ai été le premier à demander qu'il fût effacé de la langue, bien longtemps avant la République, cette propriété qu'il faut reconnaître, qu'il sera glorieux et utile à la République, à la France tout entière, d'avoir reconnue, c'est la propriété des bras de l'homme; en un mot, c'est le droit de vivre, c'est le droit à l'existence, donné par la nature elle-même, c'est la possession et l'usage de ses bras que Dieu a donnés à l'homme,

sans doute pour qu'il s'en servît à son travail, mais pour que ce travail aussi servît à sa subsistance.

Hier, Messieurs, on s'élevait, à cet égard, à des considérations de la plus grande portée, dans lesquelles je ne suivrai pas l'honorable M. Arnaud (de l'Ariége). On vous disait, non pas à la manière de Mirabeau : Il y a deux morales, une petite morale, et une grande morale, et la petite tue la grande; mais on disait (je me trompe, ce n'est pas M. Arnaud, c'est M. Gaslonde), on vous disait : Il y a une morale divine; il y a un instinct fraternel, fécond en bonnes œuvres dans l'âme des citoyens; mais gardez-vous bien de porter ces bons instincts dans le domaine de la loi, vous les rendriez stériles dans les mains du citoyen, vous les rendriez inefficaces, dangereux dans les mains de la loi.

Messieurs, c'est ce que je combattrai et ce que je n'ai cessé de combattre depuis le jour où j'ai appliqué ma pensée. La vérité nouvelle, c'est le contraire de cet éloquent sophisme, c'est qu'il n'y a pas deux morales, c'est qu'il n'y a pas deux vérités, c'est que ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est humain, ce qui est honnête dans le cœur de la généralité des citoyens, doit passer le plus tôt possible en droit écrit dans le domaine de la loi, et c'est par la loi que la loi est loi, c'est-à-dire impérative par son autorité sur la conscience.

Cela n'enlève rien au particulier de son mérite. Les devoirs exercés sont produits par le sentiment; les droits obéis sont du domaine de la loi, ils sont produits par elle au profit de la législation et du pays tout entier.

Tout à l'heure l'honorable M. Dufaure vous faisait à cet égard une distinction qui, au premier abord, me paraissait admirable, et qui, au deuxième, a été bien loin de me convaincre. Il vous disait : Ne parlez pas de droits, parlez de devoirs; il est bien plus beau, et je pourrais dire plus philosophique, de parler aux hommes de leurs devoirs que de les mettre en possession de leurs droits. Il y a bien plus de dignité dans la persuasion de l'intelligence et de la vérité, à persuader un devoir aux hommes, qu'il n'y a de puissance dans la loi qui les contraint à l'obéissance. Si vous voulez que votre législation soit aussi morale que possible, soit aussi divine que

la source d'où émane toute législation, inculquez donc, persuadez donc, gravez donc dans votre constitution des devoirs, n'y écrivez pas des droits.

Je réponds à M. Dufaure que personne moins que moi ne méconnaît la puissance, la sainteté, la beauté philosophique et morale de cette persuasion du citoyen au citoyen ou du moraliste au peuple, qui, au lieu de lui faire d'une vertu une injonction impérative, lui en fait un conseil, conseil qu'il est d'autant plus beau aux hommes de suivre qu'ils n'y sont pas souverainement forcés par la législation.

Mais je lui réponds aussi que si ces devoirs ainsi promulgués sont beaux dans le domaine de la philosophie, dans le domaine de la politique, dans le domaine de la constitution, de la législation, de l'administration, il n'y a pas de lois au monde à qui il soit permis de conseiller seulement le devoir, mais qu'il faut que la loi les écrive des deux manières, en devoirs d'un côté, en droits de l'autre. Cela est plus beau, dit M. Dufaure : comme vertu, oui; comme civilisation, non; et la législation tout entière lui répond ici pour moi. Le sentiment fait le devoir; la loi constitue le droit. Et y a-t-il un seul de ces devoirs, d'abord purement moraux, d'homme à homme, de citoyen à citoyen, dont la loi écrite n'ait fait un droit? Je n'en prends que quelques exemples. Ainsi, vous conseillez dans vos chaires religieuses et philosophiques aux enfants le respect, le culte, le soin de leur père infirme, de leurs parents dans le besoin. Ne l'écrivez-vous pas ensuite en droit, ce sentiment et ce devoir par le père d'être assisté par ses enfants! Ainsi de l'amour de la patrie; ainsi de tout le reste des droits humains. M. Dufaure, dans cette partie d'ailleurs si belle de son argumentation, a confondu deux régions de la moralité humaine : la zone morale et la zone légale. Nous voulons que l'une pénètre l'autre. Nous voulons écrire un droit moral de plus dans le code de la République : le droit de vivre et d'être soulagé. La propriété de ses bras, encore une fois, mais la propriété utile et productive au moins de subsistance pour lui. Et demandons-nous cela sous cette forme imprudente, téméraire, qui permettrait à l'individu de sommer la société de lui donner toujours, en toute circon-

stance, à son caprice, telle ou telle nature de travail ou de salaire?

Non, rien de pareil. Nous vous demandons seulement d'écrire ce que vous pensez, ce que vous sentez, ce que vous faites, ce que vous rougiriez de ne pas faire. (*Sensation.*)

On dit : Mais vous seriez le premier pays du monde qui aurait jeté un tel problème dans les fondements de sa constitution; mais vous exposeriez la propriété à être tous les jours au pillage des intérêts et des injonctions individuelles.

Mais, Messieurs, l'honorable M. Dufaure, qui a lu à cet égard les économistes anglais, n'est donc pas remonté jusqu'à l'origine même de cette question en Angleterre? La commission sait-elle que cette question du droit au travail, appliquée quelquefois malheureusement, heureusement le plus souvent dans la législation anglaise, remonte à près de trois siècles, et que, pendant ces trois siècles, bien loin de produire ces résultats calamiteux qu'on nous prédit de toutes parts, elle a sauvé l'Angleterre vingt fois de ce contraste terrible entre la misère des prolétaires et une aristocratie territoriale, objet de récriminations et d'envie, qui sans cela n'aurait jamais supporté le choc, l'assaut du prolétariat!

Ce droit à l'assistance, cette loi des pauvres en Angleterre, que M. Dufaure a confondu avec le droit au travail, loi plus récente, existe depuis Élisabeth.

Pourquoi ne vous a-t-on pas cité plutôt l'Irlande, où la loi des pauvres n'existait pas, et qui présente le plus hideux spectacle de mendicité et de détresse dont puisse rougir l'Angleterre?

Messieurs, ou vous écrirez ou vous n'écrirez pas ce droit à l'existence, ce droit de vivre par le travail; mais considérez une chose : si vous ne l'écrivez pas, il est évident que vous resterez dans la même situation, qu'il n'y aura pas pour la propriété une sécurité de plus, qu'il n'y aura pas dans le trésor un seul écu épargné par votre réticence. Les faits qui s'agitent devant vous sont d'une telle gravité qu'ils ne s'arrêtent pas devant des formules, devant des paroles. Il ne dépend pas du silence de la commission d'imposer le sceau aux lèvres d'un million d'hommes quand ils viendront crier

la faim devant la générosité du pays; il ne dépend pas d'une réticence de masquer les maux profonds d'un pays tout entier, et il dépend encore moins d'une réticence de calmer ces inquiétudes du crédit et ces alarmes de la propriété devant lesquelles il faut sonder hardiment tous les mystères pour rendre à la fois aux intérêts la confiance avec la lumière. Voilà la vérité!

Savez-vous ce qu'il y a de dangereux, Messieurs? C'est de ne pas dire tout ce que vous pensez, c'est de ne pas écrire tout ce que vous sentez de bon, de généreux, d'humain en faveur de cette partie de vos frères souffrante dans le fond de votre population ouvrière, c'est de ne pas comprendre et guérir peu à peu le prolétariat. Sachez-le, Messieurs, il y a des factions qui épient ces souffrances pour les changer en calamités nouvelles pour notre pays. Il n'y a qu'un danger pour les hommes d'État, à l'origine surtout des institutions qui se fondent, institutions de paroles, institutions de liberté, car nous franchirons, je l'espère, promptement ces circonstances accidentelles auxquelles je ne daignerai pas faire allusion; il n'y a qu'un moyen d'enlever la force aux factions, il n'y a qu'un moyen d'enlever l'amorce aux passions mauvaises qui s'efforcent sans cesse d'attirer, de corrompre et de fanatiser le peuple pour le tourner contre son propre gouvernement. Savez-vous quel est ce moyen? C'est d'enlever à ces factions, c'est d'enlever à leurs programmes, à leurs incitations perverses toute la portion de vérité, de justice qui existe dans ces programmes. Par là même, Messieurs, vous les désarmez. Tant que vous avez une vérité contre vous en dehors de la constitution, ne dormez jamais tranquilles : cette vérité que vous laissez en dehors sera tôt ou tard une arme avec laquelle on viendra attaquer votre société. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! Messieurs, la vérité dans tout ceci, c'est la souffrance des masses, c'est la nécessité d'y pourvoir selon nos lumières et selon nos forces, c'est l'urgence de les assister, non pas seulement comme hommes, comme peuple chrétien, mais comme législateurs prévoyants, ayant tout le pays et tout l'ensemble, tout l'horizon de nos populations devant les yeux. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est le concours sous toutes ses formes à leur travail, à

leur salaire, à leurs nécessités de tous les jours, d'eux et de leurs familles, ce sont les dotations bienfaisantes de tous genres, dont jusqu'à présent vous les avez déjà dotés, et dont vous les comblerez de jour en jour davantage, pour faire taire ces reproches qu'on voudrait tourner contre la République et vous; c'est enfin l'accession, sous toutes les formes, à la propriété rurale et industrielle par des colonisations, des exploitations, des défrichements, des travaux utiles, pour y coïntéresser presque tout le monde, par un recrutement continu des forces de cette propriété, base de l'État, ciment des familles, source du capital et du salaire! (*Très-bien.*)

On nous disait tout à l'heure : Chaque époque a son œuvre, son devoir; chaque époque a sa mission écrite dans son origine; et si nous lui tournons le dos, si nous nous refusons à la voir, d'autre sauront la voir et la lire derrière nous pour notre accusation. 1789 a eu sa mission; cette mission, c'était d'extraire de son abaissement, c'était d'élever au rang de puissance politique, c'était d'inaugurer le tiers état. 1848 et le gouvernement républicain, ne l'oubliez pas, ont une mission plus belle encore. Je ne me servirai pas de ces mots qui m'offensent chaque fois que je les entends ici, ou que je les lis dans des écrits incitateurs d'une classe contre une autre; je ne me servirai pas de ce mot de bourgeoisie, je ne le connais plus; et il n'y a plus ni bourgeois ni prolétaires, il y a un peuple. Votre mission, celle de 1848, c'est d'élever, d'extraire, d'inaugurer, de régulariser non plus seulement une classe de de la population, mais le peuple tout entier; c'est de créer par vos lois de finances et d'économie politique, comme nous l'avons fait dès le premier jour heureusement par notre loi de suffrage universel, c'est d'éteindre toutes ces divisions entre les classes, par une bienfaisance réciproque et hautement écrite, hautement proclamée, pour que votre peuple ne s'y trompe pas, c'est d'écrire le droit de vivre, le droit au travail ou à l'assistance de l'État en cas de nécessité démontrée, dans les conditions que vous définirez vous-mêmes.

Voilà, Messieurs, la mission de 1848, et je termine par un mot qui m'a frappé tout à l'heure dans la bouche d'un de mes collègues : ne craignez jamais, Messieurs, les mauvais effets

de bonnes pensées; ne craignez jamais, Messieurs, les pensées d'une source pure, divine : quand elle est éclairée, modérée, praticable, quand elle est restreinte aux conditions de la sagesse, de la prudence, il ne peut jamais en sortir un péril pour la société. Ayez l'audace de vos bonnes pensées; ne vous défiez pas de vous-mêmes; osez écrire toutes vos bonnes pensées; vos âmes en sont pleines, je le sais; je n'accuse que votre timidité dans le bien.

Danton s'écriait, à une époque de sinistre mémoire, à une époque où il s'agissait de pousser l'énergie de la nationalité jusqu'aux convulsions, pour la faire résister et déborder en armes contre l'étranger! Danton s'écriait : « De l'audace, Citoyens! de l'audace et encore de l'audace! » (*Sensation.*) Et moi, je vous dis dans des circonstances plus faciles, dans une crise purement intérieure, que nous traverserons, j'en ai l'instinct : « Du cœur, Citoyens! du cœur! et toujours du cœur pour le peuple! et le peuple donnera le sien à vous et à la République! » (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

SUR LA QUESTION

D'UNE OU DEUX CHAMBRES

Assemblée nationale. — Séance du 27 septembre 1848.

On se demandait si la constitution de la République admettrait deux Chambres ou une Chambre unique. MM. Duvergier de Hauranne et Rouher proposaient de déléguer le pouvoir législatif à deux Assemblées, dont l'une prendrait le nom de Chambre des Représentants, et l'autre celui de Conseil des Anciens. M. de Lamartine combattit cet amendement, se prononçant pour la nécessité d'une seule Chambre qui condenserait plus énergiquement les forces de la souveraineté, en prévision des périls que la République pourrait traverser pendant la période de sa fondation. Ce discours entraîna les convictions de l'Assemblée nationale.

Citoyens Représentants,

Je viens combattre l'amendement de MM. Duvergier de Hauranne et Rouher; je viens combattre cet amendement avec un sentiment que je dissimulerais mal et que je ne dois pas dissimuler, celui d'un profond respect pour les raisons de nos honorables adversaires, et d'une véritable anxiété d'esprit au moment de prendre une grande résolution. Ce respect est tel, que si je montais moi-même à cette tribune dans quatre ans d'ici, au lieu d'y monter aujourd'hui, si j'y montais quand la République sera un fait incontestable et incontesté, sera passée, non pas à l'état d'institution, mais à l'état d'habitude

dans le pays, oui, peut-être moi-même, à une époque de tranquillité et de sécurité parfaites, à une époque où la société, non plus attaquée de toutes parts dans son essence et dans sa forme, n'aurait pas besoin de cette concentration de forces que nécessite l'énergie du pouvoir, peut-être moi-même hésiterais-je à me prononcer dans le sens pour lequel je vais me prononcer temporairement aujourd'hui.

Messieurs, mon motif se résume tout entier, pour moi, dans un seul mot que je lisais, l'autre jour, dans Plutarque : « Les bonnes lois sont filles du temps. » C'est le mot contraire à celui de Pascal : « Vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà. » Mot devenu, depuis, le proverbe du scepticisme.

Eh ! oui, sans doute, vérité au delà des Pyrénées, mensonge en deçà ! Quand il s'agit de vérités politiques, Messieurs, quand il s'agit de vérités d'application, et non pas de ces vérités souveraines et absolues qui sont indépendantes des lieux, des temps, des circonstances, vous sentez tous que les vérités constitutionnelles, que les formes que les nations ont à se donner suivant les temps, suivant les nécessités de leur existence, ne sont pas de cet ordre de vérités permanentes, mais qu'elles sont gouvernées par les mœurs et les dispositions des peuples. C'est là, je le répète, la seule pensée qui a entraîné d'une manière décisive ma conviction du côté d'une seule assemblée, au moins pour la première période, pour la période révolutionnaire, la période de fondation, d'agitation, de faiblesse de la République naissante.

Mon Dieu ! Messieurs, j'ai réfléchi comme vous; j'ai lu l'histoire comme vous; j'ai compris comme vous les dangers. Là, il y en a dans tous les partis : le danger du despotisme pour les monarchies, le danger de l'anarchie pour les démocraties; j'ai vu ce qu'avait produit l'unité des assemblées,... ou plutôt, je me trompe, j'ai vu ce qui s'était produit d'excès, de malheurs, de catastrophes sous l'unité des assemblées. Mais j'ai vu aussi que les mêmes malheurs, les mêmes catastrophes s'étaient produits sous la dualité du pouvoir législatif. J'ai vu dans ces catastrophes et dans ces malheurs une contemporanéité de faits bien plutôt qu'une cause essentielle qu'il fallût attribuer à l'unité du pouvoir législatif dans telle ou telle forme

de constitution; je connais comme vous la valeur des conditions mécaniques du soi-disant équilibre dans les pouvoirs. Je sais que tout mouvement se compose d'impulsion et de résistance. A l'exemple de la nature, je voudrais combiner ces deux forces, plus tard, dans les institutions de mon pays; mais en ce moment, je me suis demandé, pour m'éclairer sur la circonstance, qu'est-ce que c'était qu'une constitution?

Qu'est-ce que c'est qu'une constitution, en effet, si ce n'est la forme extérieure d'un peuple? Ce n'est pas quelque chose d'arbitraire, ce n'est pas un vain système qu'une constitution, c'est une réalité de la nature nationale produite en relief par le génie même des législateurs; c'est la nation donnant sa forme à son moule constitutionnel, ce n'est pas le moule constitutionnel, comme vous le pensez, imprimant arbitrairement sa forme à la nation. (*Très-bien!*)

Eh bien! partant de ce principe, j'ai regardé pourquoi vous aviez deux chambres en Angleterre; pourquoi vous aviez deux chambres encore dans les États-Unis d'Amérique; pourquoi deux chambres dans certains États de l'Amérique du sud; et j'en ai trouvé la raison, non pas dans cette vérité purement numérique qui préfère le chiffre deux au chiffre un dans la définition du pouvoir législatif, je l'ai trouvée dans l'essence même, dans la nature même, dans l'antiquité, dans les intérêts des deux grands peuples auxquels ces différentes définitions du pouvoir se rapportent.

Ainsi, par exemple, en Angleterre, pourquoi avez-vous deux chambres? Je rougirais de répondre; vous le savez tous. L'Angleterre a été d'abord presque exclusivement une aristocratie; la chambre des communes y était plutôt une chambre de tolérance qu'une chambre souveraine. Remontez aux racines de l'histoire d'Angleterre, et vous verrez partout la trace de ce que je vous dis là. Quand, au contraire, l'esprit du temps a développé le principe démocratique, le principe des communes en face de l'aristocratie anglaise, la valeur de la chambre des pairs, centre, dépôt, foyer des grands intérêts féodaux, territoriaux, aristocratiques, sous toutes les formes du pays, a nécessité que ces grands intérêts eussent une représentation réelle, sérieuse, puissante dans une chambre haute

opposée aux accroissements de la chambre démocratique.

Avez-vous rien de semblable en France, je vous le demande!

En Amérique, on nous parle de deux chambres, permettez-moi de le dire, sans comprendre, même historiquement et à une époque cependant si rapprochée du point où nous sommes, quelle est la nature des deux chambres américaines. Certes, il n'y a aucun rapport entre la pensée qui a fait naître le sénat aux États-Unis et la pensée qui voudrait aujourd'hui créer arbitrairement deux chambres, dans l'unité complétement démocratique, dans l'unité de dépense, d'intérêt, d'origine, de rang, de la nation française.

Vous savez comme moi, ou vous le saurez en y réfléchissant un instant, que le sénat en Amérique ne représente pas telle ou telle partie, telle ou telle catégorie de cette grande démocratie unitaire; le sénat américain représente, quoi? quelque chose de réel, quelque chose de préexistant dans la nature même du peuple américain (dans sa perfection ou dans son imperfection, comme vous voudrez), il représente le principe fédératif, le principe fédératif qui est le lien même de l'union, et qui, dans la constitution tout entière, avait besoin, certes, d'être représenté dans un sénat qui représentât les différents États dont elle se compose dans leur partie d'individualité conservée par eux.

C'est là l'unique et seule cause de l'existence du sénat américain. Ce n'est pas la démocratie, c'est la fédération qu'il représente; ce n'est pas la perfection de l'unité démocratique, c'est l'imperfection encore, c'est le défaut d'unité nationale, c'est une espèce d'anarchie prolongée encore après une formation si récente.

Voilà l'origine, voilà la cause, voilà les motifs de l'existence des deux chambres en Amérique. (*Très-bien! très-bien!*)

Et si, reportant maintenant vos esprits, d'une nation qui a si peu de rapports essentiels, si peu d'analogie, si peu de conformité d'origine et de nature avec la nation française, sur votre propre situation, sur votre propre nature à vous, sur nos propres intérêts passés, présents, à venir, vous vous interrogez, vous vous demandez : une chambre française doit-elle imiter

cette constitution adaptée à un autre peuple? doit-elle faire représenter des éléments fédératifs qui n'existent plus chez nous? Vous vous répondrez mille fois non! Vous imiteriez un défaut! vous vous calqueriez sur un vice! vous introduiriez une imperfection fédérale dans l'unité de la représentation de la France! (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, je vous dirai que ce serait l'acte le plus inopportun et le plus empreint d'anachronisme qu'une constitution puisse jamais rêver.

Avez-vous, comme l'Angleterre, une aristocratie? La France est-elle une aristocratie? qu'on examine à fond sa nature, qu'on déchire tous les voiles, comme on vous le demandait l'autre jour, la puissance n'est plus dans les fictions; qu'on ne la cherche plus là; ne cherchez la force constitutive, ne chercgez la force exécutive que dans la réalité; la réalité c'est la nature même de la France.

La France a-t-elle une aristocratie comme l'Angleterre? Inutile de vous le demander. Tous ses éléments qui ont été renversés avec la constitution elle-même de la société possédant en 1789 sont aujourd'hui disséminés sur le sol à l'état d'égalité légale, complète avec tous les autres citoyens. Il n'y a plus aucune autre aristocratie en France que celle que vous reconnaissez vous-mêmes, l'aristoratie des lumières, l'aristocratie de l'intelligence, celle de la probité. Celles-ci sont constatées par qui? Par cette force mobile, viagère, individuelle, insaisissable, qu'on appelle l'élection, par la manifestation de la conscience et du sentiment public. Voilà votre seule aristocratie. Est-ce celle-là qui aurait besoin d'être constituée en deux assemblées législatives? Vous n'avez, vous n'aurez qu'une supériorité, celle des grands et bons citoyens! Voilà l'aristocratie de la France, car l'ancienneté des noms est une honorable notoriété, c'est une considération, ce n'est plus un privilége!

Avez-vous une théocratie? Mais votre sacerdoce n'est que le composé d'honorables et pieux citoyens rendant un service spirituel à l'État et rétribués par lui pour la sainteté du service qu'ils rendent au pays, sans main-morte, sans dotation spéciale, perpétuelle, sans rien de ce qui constitue cette grande

permanence d'existence des corps, qui nécessite leur représentation dans une église d'État, un corps plus spécialement aristocratique et conservateur.

Avez-vous une caste militaire? avez-vous des familles adonnées spécialement aux armes? Non. Tout citoyen a le droit de saisir des armes, et quand il a passé courageusement sa vie à servir honorablement son pays, il n'y a privilége ni pour lui ni pour son fils; il passe à un autre l'épée avec laquelle il a couvert sa patrie.

Si je parcourais les autres conditions de la société française, je trouverais cette même fugitivité, cette même passagèreté, cette même viagèreté; il n'y a rien à y constater que la valeur personnelle des individus, la valeur personnelle reconnue, par qui? Par l'opinion unanime, sans catégorie, sans privilége, sans exception de la généralité des citoyens, par ce grand tribunal de l'élection et de l'opinion publique dont je vous parlais tout à l'heure, et qui est la souveraineté de tous exprimée par tous.

Il est évident, surabondamment évident pour moi, et il le sera, je n'en doute pas, pour tout homme réfléchi qui a lu l'histoire, qui a scruté les différents éléments dont la nature des peuples se compose, qu'une représentation aristocratique, à un titre quelconque, ne peut être qu'un rêve parmi nous. Vous n'en avez plus la chose; vous en créeriez le mot avec danger, et non avec profit pour nos institutions républicaines. (*Très-bien! très-bien! — Approbation.*)

Oui, ce serait pis qu'un rêve, Messieurs, ce serait un péril grave et renaissant, un péril, je le sais, masqué sous une prudence apparente, un péril conservateur, si vous voulez (*On rit.*), dans l'esprit de ceux qui le proposent; mais ce serait un péril réel; car, n'oubliez jamais devant qui vous fonderiez cette seconde chambre, vous fonderiez ce germe d'une aristocratie quelconque dans notre pouvoir législatif unitaire; vous le fonderiez devant une démocratie qui, comme le disait l'autre jour l'honorable M. de Falloux, s'est sans doute développée graduellement, lentement, traditionnellement à travers les siècles, sous la main même, tantôt de l'Église, tantôt de la monarchie intéressée à la faire surgir contre des aristocraties rivales; devant

une démocratie qui ne possède son règne, sa force, sa signification, sa puissance que depuis cinquante-six ans; devant une démocratie récente, et par cela même qu'elle est récente, naturellement ombrageuse, inquiète, jalouse, susceptible, et qui, n'en doutez pas, ne verrait pas sans une susceptibilité illégitime, je le reconnais, je suis bien loin d'accuser la pensée de mes collègues, mais qui ne verrait pas sans une susceptibilité inquiète et jalouse se former, à sept mois d'une chambre des pairs, à dix-huit mois d'une pairie héréditaire, et à peu d'années d'un sénat presque féodal, se former, dis-je, ce noyau d'une aristocratie qui commencerait par être législative à ses yeux, et qui finirait par être souveraine, ne l'oubliez pas. (*Très-bien! très-bien! — Longue agitation.*)

J'écarte de la discussion, et de la tribune, et de ma pensée, les innombrables considérations qui militeraient dans un discours *ex professo,* si c'était l'heure et le temps de le faire, en faveur de l'unité du pouvoir législatif ou d'une seule chambre.

Je me borne à cette pensée, non pas de science, mais à cette pensée d'instinct qui a déterminé et qui, je n'en doute pas, Citoyens, déterminera à votre insu, sans vos réflexions, mais par ces réflexions soudaines, ces réflexions foudroyantes qu'on appelle l'évidence dans la poitrine de l'homme, qui déterminera, je l'espère, votre vote, dans une question de si haute portée. Je veux dire ce sentiment qui coordonne les actes des peuples aux nécessités et aux époques que ces peuples ont à subir; je veux dire ce sentiment qui contracte les forces lorsqu'il y a un immense effort à faire, soit pour enfanter un ordre social nouveau, soit pour défendre dans les parties où elle doit être défendue cette société qui ne nous est pas moins chère qu'à vous, et que nous voulons armer autant que vous, plus que vous, par une chambre unique, de la force indomptable qui la fasse triompher de toutes les attaques de gauche, de toutes les attaques de droite, de toutes celles d'en bas, de toutes celles d'en haut, pour arriver à la fondation de la République, qui n'est, selon nous, que la société personnifiée, la société défendue, la société administrée dans tout ce qu'elle a de juste, de légitime et de véritablement populaire. (*Approbation.*)

Voilà quelle est notre pensée : contracter ses forces à me-

sure qu'on a des efforts plus gigantesques à faire, et, ne nous le dissimulons pas, nous en aurons d'immenses. Nous y suffirons; mais ce temps ne nous appelle pas à disséminer systématiquement et théoriquement le peu de force sociale que nous ayons. (*Très-bien! très-bien!*)

Quoi! Citoyens, c'est en présence de la situation française que nous agirons ainsi? Je ne veux pas exagérer notre situation, je ne veux pas l'atténuer non plus; nous devons la vérité à nous-mêmes, nous devons la vérité au pays, et cette vérité, nous ne la devons pas seulement à nous-mêmes et au pays, nous ne la devons pas seulement en paroles et en discussions à des tribunes, nous la devons en actes, nous la devons en faits, dans notre constitution, à ceux qui viendront après nous. Eh bien! viendraient-ils après nous, si nous périssions nous-mêmes dans l'œuvre difficile, dans l'entreprise prodigieuse que nous avons tentée par nécessité et que nous devons accomplir.

Quoi! c'est au moment où l'Europe tout entière est en mouvement, dans les mêmes idées, idées moins sages, moins connues, moins expérimentées que celles qu'heureusement nous en avions nous-mêmes, mais idées qui produisent çà et là des explosions dont les contre-coups, dont les retentissements peuvent porter jusqu'à vous; en présence de tous vos sentiments sociaux, à vous-mêmes, de tous vos dangers politiques, des ressentiments, des souvenirs, des scepticismes, des incrédulités, des cynismes d'opinions dont nous sommes envahis;... (*Très-bien!*) c'est en présence de pareilles circonstances que des spéculateurs politiques viendraient nous dire, après de froides réflexions dans leur cabinet : Tout bien réfléchi, deux chambres valent mieux qu'une. (*Hilarité.*) Si nous avons deux chambres au lieu d'une seule dans notre constitution, cela fera mieux dans un tableau historique; c'est un système, c'est une théorie, c'est une synoptie, qui répond mieux aux élucubrations philosophiques de telle ou telle école politique dans le pays. Écrivez deux chambres, vous ne risquez rien.

Moi je dis que vous risquez tout. (*Vive approbation.*)

Et moi, je vous dis, Citoyens : Vous risquez beaucoup, vous risquez tout à jouer, dans le moment où nous sommes,

leur salaire, à leurs nécessités de tous les jours, d'eux et de leurs familles, ce sont les dotations bienfaisantes de tous genres, dont jusqu'à présent vous les avez déjà dotés, et dont vous les comblerez de jour en jour davantage, pour faire taire ces reproches qu'on voudrait tourner contre la République et vous; c'est enfin l'accession, sous toutes les formes, à la propriété rurale et industrielle par des colonisations, des exploitations, des défrichements, des travaux utiles, pour y coïntéresser presque tout le monde, par un recrutement continu des forces de cette propriété, base de l'État, ciment des familles, source du capital et du salaire! (*Très-bien.*)

On nous disait tout à l'heure : Chaque époque a son œuvre, son devoir; chaque époque a sa mission écrite dans son origine; et si nous lui tournons le dos, si nous nous refusons à la voir, d'autre sauront la voir et la lire derrière nous pour notre accusation. 1789 a eu sa mission; cette mission, c'était d'extraire de son abaissement, c'était d'élever au rang de puissance politique, c'était d'inaugurer le tiers état. 1848 et le gouvernement républicain, ne l'oubliez pas, ont une mission plus belle encore. Je ne me servirai pas de ces mots qui m'offensent chaque fois que je les entends ici, ou que je les lis dans des écrits incitateurs d'une classe contre une autre; je ne me servirai pas de ce mot de bourgeoisie, je ne le connais plus; et il n'y a plus ni bourgeois ni prolétaires, il y a un peuple. Votre mission, celle de 1848, c'est d'élever, d'extraire, d'inaugurer, de régulariser non plus seulement une classe de de la population, mais le peuple tout entier; c'est de créer par vos lois de finances et d'économie politique, comme nous l'avons fait dès le premier jour heureusement par notre loi de suffrage universel, c'est d'éteindre toutes ces divisions entre les classes, par une bienfaisance réciproque et hautement écrite, hautement proclamée, pour que votre peuple ne s'y trompe pas, c'est d'écrire le droit de vivre, le droit au travail ou à l'assistance de l'État en cas de nécessité démontrée, dans les conditions que vous définirez vous-mêmes.

Voilà, Messieurs, la mission de 1848, et je termine par un mot qui m'a frappé tout à l'heure dans la bouche d'un de mes collègues : ne craignez jamais, Messieurs, les mauvais effets

de bonnes pensées ; ne craignez jamais, Messieurs, les pensées d'une source pure, divine : quand elle est éclairée, modérée, praticable, quand elle est restreinte aux conditions de la sagesse, de la prudence, il ne peut jamais en sortir un péril pour la société. Ayez l'audace de vos bonnes pensées ; ne vous défiez pas de vous-mêmes ; osez écrire toutes vos bonnes pensées ; vos âmes en sont pleines, je le sais ; je n'accuse que votre timidité dans le bien.

Danton s'écriait, à une époque de sinistre mémoire, à une époque où il s'agissait de pousser l'énergie de la nationalité jusqu'aux convulsions, pour la faire résister et déborder en armes contre l'étranger ! Danton s'écriait : « De l'audace, Citoyens ! de l'audace et encore de l'audace ! » (*Sensation.*) Et moi, je vous dis dans des circonstances plus faciles, dans une crise purement intérieure, que nous traverserons, j'en ai l'instinct : « Du cœur, Citoyens ! du cœur ! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République ! » (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

nécessité de deux chambres; mais aujourd'hui, où est la souveraineté, je vous le demande? Elle est en vous, ou elle n'est nulle part. La souveraineté a-t-elle besoin ou non d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour ou les périls du lendemain ; qui de vous osera me répondre que non? Eh bien! si personne dans cette enceinte n'est assez insensé ou aveugle pour me nier cette nécessité de la permanence, de l'ubiquité, de la présence réelle, pour me servir du mot, de la souveraineté de l'Assemblée nationale, qui donc osera dire que pour fortifier cette souveraineté il faille la diviser en deux assemblées, la mutiler? (*Très-bien! très-bien!*)

Je pourrais, je le répète, m'étendre beaucoup plus sur cette question; je pourrais répondre à beaucoup d'arguments de l'honorable préopinant, mais je ne répondrai qu'à un seul, c'est celui qu'il a touché, des rapports d'une chambre unique ou des deux chambres avec le pouvoir exécutif.

Citoyens, vous n'avez pas encore achevé votre constitution : si tous les articles de votre constitution avaient passé par la redoutable épreuve de cette Assemblée et de vos suffrages, peut-être pourrais-je discuter avec mon honorable antagoniste M. Rouher, si, dans certains cas, et pour les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il serait préférable d'avoir deux assemblées. Mais sommes-nous dans ce cas?

Que connaissons-nous de notre constitution? Ce que la commission nous en a fait connaître, ce que la sagesse et les lumières de cette Assemblée nous permettent d'espérer voir adopter par l'universalité de l'Assemblée elle-même dans le projet de votre commission. Eh bien! dans ce projet, qu'avez-vous fait à l'égard du président? Lui avez-vous constitué, comme on s'en effrayait beaucoup trop, selon moi, une espèce de royauté quinquennale? Avez-vous donné à ce modérateur, à ce régulateur que vous appellerez le président de la République, une force propre, essentielle, une prérogative qu'il ait besoin de faire juger, tantôt par une chambre, tantôt par l'autre, tantôt par les deux? A-t-il le droit, qui seul, selon moi, motiverait la dualité du pouvoir législatif, qui seul motiverait la création de deux assemblées, de dissoudre l'Assemblée nationale? Non,

non ; vous avez refusé, je ne dis pas, je n'ai pas encore examiné la question, je ne dis pas que vous ayez agi sagement ou imprudemment à cet égard, je ne me prononce pas en moi-même, je n'y ai pas réfléchi encore ; mais enfin il est évident que, si le président de la République française n'a pas le droit de dissoudre l'Assemblée, il est évident qu'il sera les bras croisés, impuissant, complétement désarmé, en face d'un conflit possible entre les deux chambres que vous aurez mises sous sa main ; car enfin, comment les départagera-t-il quand un conflit radical se sera produit sur une grande mesure politique ? Il sera désarmé ! Il regardera, il attendra, il prendra vainement parti pour l'une contre l'autre, sans pouvoir les départager jamais en faisant appel au pays, comme le faisait la monarchie. Quelle situation honteuse et périlleuse à la fois dans votre système pour un président ! Il assistera à l'anarchie des chambres ! voilà le rôle que vous lui feriez (*Très-bien ! très-bien !*)

Ici je m'arrête, Messieurs. Cependant, avant de conclure, il me vient quelques scrupules, et je demande à l'Assemblée encore quelques minutes pour lui en faire part. (*Parlez ! parlez !*)

On dit dans l'amendement (je viens de le lire) : Les électeurs, une seule classe d'électeurs, je le reconnais, on nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie, de la reconnaître une, tout en voulant diviser son expression et sa tête. On nous dit : Les électeurs nommeront le sénat ou la seconde chambre, comme ils ont nommé la première.

Je demanderai aux honorables auteurs de l'amendement de vouloir bien répondre aux deux ou trois interrogations que je vais leur poser, ou plutôt que je me pose à moi-même.

A quel signe les électeurs, le pays, le pouvoir, l'Assemblée législative, l'ensemble du Gouvernement, de la souveraineté française, reconnaîtront-ils que tel ou tel membre de ce pays, apte à tout, susceptible d'adopter librement toutes les vocations, en choisissant lui-même, et non pas en faisant choisir à personne, à quel signe pourront-ils dire à tel ou tel membre politique : Toi, tu seras de la première chambre ! toi, tu seras de la seconde ! toi, tu seras du sénat ! toi, tu seras condamné à n'être que de la chambre des communes ! (*Rire approbatif.*)

Comment ferez-vous cette répartition ? (*Sensation prolongée.*)

Je le demandais et je le demande à l'Assemblée elle-même, où placerez-vous ce signe de capacité distinctive entre telle ou telle classe, telle ou telle catégorie, ou, pour me servir des mots démocratiques, entre tels ou tels citoyens aptes, ou telle ou telle nature de fonctions, dans telle ou telle chambre? sera-ce à la profession?

Direz-vous, comme je l'entendais tout à l'heure sur mon banc, aux membres de l'Institut, par exemple, aux vétérans de l'Assemblée législative, aux hommes de science, d'érudition, de labeur, d'intelligence : Vous, vous serez de la chambre haute; vous au contraire, hommes des autres professions secondaires, vous serez de la chambre des communes. (*Rires et agitation.*) Il n'y a pas d'autre moyen, il faut bien que vous trouviez un moyen de distinguer parmi vos candidats. (*Mouvement.*)

M. Taschereau. Et les conseils d'arrondissement? et les conseils de département?

M. de Lamartine. L'honorable M. Taschereau m'a interrompu par un mot que je relève à l'instant; il me disait : Ce seront les électeurs eux-mêmes, les conseils d'arrondissement, les conseils de département, qui détermineront d'après leur instinct arbitraire. (*Il n'a pas dit cela!*)

Je laisse l'interruption, puisqu'elle n'est pas développée, et je persiste à demander à quels signes les électeurs eux-mêmes, le pays lui-même, les conseils d'arrondissement et de département, reconnaîtront-ils et désigneront-ils les membres de l'une ou de l'autre chambre?

Est-ce à la fortune? Mais c'est le signe le plus matériel, le plus brutal, de distinction! tout le pays se révolterait comme vous-mêmes. (*Très-bien! très-bien! — Interruption prolongée.*)

Est-ce à la profession? Mais vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848! (*Mouvement.*)

Est-ce le sort? Mais il est aveugle, il enverra un sage dans la chambre des tribuns et un tribun dans le conseil des sages. (*Approbation.*)

Est-ce à l'âge? Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge

soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance! (*Très-bien! très-bien!*)

Vous placeriez, comme la constitution de l'an III, là tous les hommes d'expérience et de tradition, tous les vétérans de la politique; ici tous les jeunes enthousiasmes, toutes les fougues, toutes les impatiences (*Mouvement*); là la nécropole des vivants, ici l'inexpérience et l'entraînement naturels à la jeunesse!

Vous vous priveriez même, vous, chambre démocratique, de toute la majesté, de toute l'autorité que Dieu, la nature et les hommes ont attachées de tout temps au signe des années glorieusement et laborieusement employées au service du pays.

Ainsi, je vois d'ici, dans ma pensée, sur le sommet de ces derniers bancs, où je voyais avec satisfaction, assis, dans les dernières années de l'ancien gouvernement, un homme dont le nom est dans toute votre estime, dont le nom est sur toutes les lèvres, le vénérable Royer-Collard. En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Francklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre chambre, je t'exile au Luxembourg. (*Profonde sensation.*)

Vous perdriez ainsi votre autorité, et avec cela toute l'autorité, toute la majesté et une partie du respect de la loi. (*Nouveau mouvement.*)

Je dis, Messieurs, que toutes ces conditions, toutes ces catégories sont destructives, non-seulement de la force, mais de la dignité morale, de l'autorité, de la majesté du grand pouvoir législatif unitaire dans votre pays; je dis qu'elles sont radicalement impraticables, et qu'à mesure qu'on les presse dans les mains, elles s'évanouissent en sophismes ou en impossibilités; la nature des choses, comme le danger de votre situation, vous ramènera à la vérité, plus éloquente et plus convaincante que toutes les paroles, à l'unité de la représentation, personnifiée dans l'unité d'une assemblée; et cela, je le répète avec intention, sinon pour toujours, au moins pour la première période.

Messieurs, je finis par où j'ai commencé. C'est par cet instinct du moment, par ce génie de l'à-propos, par ce que les anciens appelaient le dieu des circonstances : il vous dit, il me dit du moins que si vous aviez deux assemblées, ce serait le moment qui vous commanderait de les fondre en une. (*Bravos à gauche.*)

Oui, pour suffire aux éventualités graves de notre présent et de notre avenir pendant notre transformation, ne nous flattons pas : les difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles sont immenses. Regardons-les face à face, c'est le moyen de les surmonter; nous les surmonterons, je le sais, mais osons les envisager.

Voyez en vous et autour de vous, sur toute l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, au Nord, au Midi, partout, y eut-il jamais un horizon plus chargé, si ce n'est de foudres, au moins de nuages? Non, il n'y eut rien de pareil, je parle de l'état des esprits dans les masses égarées, et égarées même par de généreuses, mais impossibles aspirations. Il n'y eut rien de pareil aux pronostics, aux périls, aux dangers de guerre sociale sourde ou éclatante, depuis le moyen âge, en Allemagne depuis les temps où les fanatiques ou les anabaptistes, Jean de Leyde et les juges du peuple à Mulhouse, à Munster, recrutaient jusqu'à trente mille combattants pour des chimères, ravageaient les bords du Rhin, établissaient la communauté des biens et des femmes, et disparaissaient quelques mois après dans leur sang et dans celui qu'ils avaient répandu, comme ces idées monstres, comme ces météores intellectuels qui apparaissent de temps en temps dans le monde pour l'effrayer, et qui, comme ce qui est monstrueux dans la nature, ne se reproduisent plus. (*Très-bien! très-bien!*)

Je me trompe, Citoyens! ces idées se reproduisent ou essayent de se reproduire dans de nouvelles sectes : vous en êtes aujourd'hui les témoins.

Eh bien! je vous le demande, contre ces actes, contre ces idées, contre ces associations souterraines qui travaillent, non pas seulement les mauvaises passions, mais au fond les bonnes inspirations de certaines parties du peuple, et qui recrutent comme un élément de désordre la pire des factions, la faction

de l'indigence, de la misère et de la faim, pour la porter tout entière contre votre société, qu'aurez-vous à opposer à tout instant? Deux chôses : la lumière et l'assistance, et le secours et le travail, et l'enseignement d'abord; et après, quand il faudra couvrir l'ordre social, menacé à main armée, quoi? La dictature, Citoyens! la dictature d'une assemblée toute-puissante, une et toujours debout! La dictature non pas d'un homme, mais la dictature du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, résumé dans vos personnes; ou, si vous la confiez à un seul homme, comme aujourd'hui, vous étreindrez la main de cet homme dans votre main, pour qu'il n'abuse pas de la puissance que vous lui avez concédée. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est la dictature, vous dis-je, la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale, la dictature de la nation.

Je dis qu'à ce danger de sectes antisociales, à ce recrutement continu de pensées et de ressentiments contre l'ordre social, se produisant de temps en temps en actes coupables et déplorables, vous n'avez qu'une chose à opposer : ce n'est pas le jeu de deux chambres, combinaison de trois pouvoirs pour former une volonté *dans une;* c'est la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif résumée, si ce n'est dans vos mains, du moins sous vos mains. Et voyez ce qui se passe dans un autre ordre d'idées. Pour beaucoup d'esprits arriérés, rétrogrades, plagiaires d'un passé, imitateurs de ce qui doit être couvert à jamais d'un voile de deuil, pour beaucoup de ces esprits, nous entendons tous les jours, je lisais ce matin même dans vos journaux arrivés du Midi, pour beaucoup de ces esprits, la République, qui a un beau sens pour l'universalité de l'Assemblée nationale et du pays, a un sens sinistre au fond de leur pensée. (*Murmures. — A gauche. Oui! Oui! C'est vrai!*)

Vous n'avez donc pas lu ce matin les cris proférés à Toulouse?

Eh bien! contre ces hideuses tentatives de faire rentrer la République dans des ornières sanglantes, pour empêcher que des insensés la perdent en la rendant odieuse, contre les conciliabules de cette faction, je me trompe, ces hommes ne méritent pas le nom de faction, ce ne sont que des individus en

nombre imperceptible et répudiés par les factions mêmes; mais enfin, contre ceux qui voudraient ainsi déshonorer la France, la République, le peuple, la liberté, qu'auriez-vous souvent? La dictature! évoquer à vous la loi, la force et en foudroyer ces insensés qui seraient les plus dangereux ennemis de la République, car ils la couvriraient d'impopularité et d'exécration. (*Très-bien! très-bien!*) Et contre le reflux des réactions étrangères, et contre les entreprises des ambitions et des souvenirs, qu'auriez-vous en cas de guerre civile? La dictature obligée d'une assemblée unique, ayant dans la même main l'arme défensive et la loi protectrice de la patrie menacée dehors et dedans!

Mais, Citoyens, je finis par là, par un simple raisonnement froid, mais précis comme un dilemme :

Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confierez-vous dans l'hypothèse des deux chambres? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux chambres à la fois? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très-bien!*)

La remettrez-vous à une seule des deux assemblées? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution! (*Bravos à gauche.*)

La remettrez-vous à un homme? Quoi! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes! (*Sensation prolongée.*)

Un homme! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-il, cet homme? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez-garde! prenez-garde à qui vous remettrez vos pouvoirs! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en An-

gleterre; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien !*) — *Mouvement prolongé d'approbation.*)

avec des spéculations et des théories politiques. (*Vive approbation.*)

Je reprends, Citoyens : Je vous disais tout à l'heure que j'engageais les honorables membres de cette assemblée, qui avaient considéré la question sous un autre point de vue que nous, à bien réfléchir encore avant de se décider, de ne pas jouer, et, quand je dis jouer, je ne me sers pas d'un mot offensant; dans mon esprit, je veux dire ne pas attribuer trop peu d'importance aux choix des systèmes; de ne pas se perdre dans les considérations étrangères aux lieux, étrangères aux temps dans lesquels nous avons à agir et à constituer notre pays; car, pendant que nous nous amuserions à ces considérations historiques, théoriques, géographiques, sur la nature toujours variable selon les temps et selon les peuples, dans la législation bigarrée des empires, les réalités qui sont sous nos pieds ne joueraient pas avec une Assemblée constituante et le pouvoir législatif double qu'elle aurait affaibli en le fondant. Non, ce n'est pas le moment, pendant qu'un pays est dans l'enfantement laborieux de sa propre liberté, de sa constitution définitive; pendant que, comme cela arrive presque toujours dans l'histoire, cette constitution se médite, cette constitution se bâtit assise par assise, non pas dans le calme nécessaire à la réflexion de cette œuvre la plus sublime du genre humain, mais dans les mouvements, dans les agitations qui accompagnent l'enfantement des grandes œuvres humaines. (*Mouvement.*)

Citoyens, pendant, dis-je, que vous fondez cette constitution qui voudrait tout le calme, tout le sang-froid de la sincérité et de la réflexion, il s'agite de grandes choses autour de vous, dans le monde, sous vos pieds mêmes; je n'ai pas besoin de vous les rappeler : voyez l'état de la société, voyez l'état du monde, voyez l'état intérieur, l'état extérieur de notre pays!

Eh bien! qu'arriverait-il, Messieurs, si vous vous trompiez, si vous établissiez, comme on vous le propose, cette lenteur systématique, cette faiblesse, cet embarras, ce frottement, ce froissement artificiels et toujours ralentissants dans les rouages de la constitution que vous allez fonder? (*Bravos.*)

Si vous imposez les lentes évolutions de la combinaison de deux ou trois pouvoirs entre eux, et dont nous avons pu être impunément les témoins pendant que le monde était calme et désarmé autour de nous, que pourrait-il arriver, au contraire, aujourd'hui? C'est que la Russie serait sur le Rhin, c'est que l'Italie serait dévorée par le Nord, c'est que vos factions antisociales auraient le loisir de recruter les plus funestes passions, celles qui s'attaquent à la racine même de toute société, la famille, la propriété, l'État! et que ces idées désespérées seraient vingt fois sur les barricades pendant que vos trois corps, pondérés l'un par l'autre, tâcheraient de se concilier et de s'entendre pour les combattre et sauver la patrie des patries, la société et la civilisation. (*Très-bien! très-bien!*)

Citoyens, nous ne sommes plus dans le temps des fictions. Il faut savoir, en hommes d'État révolutionnaires, disons le mot, le mot dans sa bonne et honorable acception, et vous ne vous y trompez pas, je veux dire en hommes condamnés à penser, à parler et à agir dans un temps de révolution, et pour faire prévaloir, dans sa forme la plus magnanime et la plus conservatrice de la société, cette révolution même, il faut savoir échapper à ces souvenirs, à ces conventions nominales du gouvernement représentatif d'autrefois, gouvernement de trois pouvoirs, gouvernement qui pouvait, qui devait avoir deux chambres dans la logique de ses institutions et de sa nature; car, au centre de ces deux corps législatifs divisés, qu'aviez-vous, Messieurs? Vous n'aviez pas comme aujourd'hui le vide, le néant, ou la puissance ondoyante, fluctuante, incertaine et étonnante quelquefois, de l'élection; vous aviez une souveraineté fixe, immuable, plaçant sa racine, non pas comme nous dans la terre, plaçant sa racine dans le ciel, et en découlant par droit divin, par la superstition même de l'opinion publique; vous aviez ce pouvoir qui se reconnaissait par lui-même, qui se défendait par lui-même, qui se perpétuait par lui-même, et qui, pour être seulement modéré par le progrès même de la liberté que vous aviez faite non encore complète, devait avoir autour de lui tantôt un appui, tantôt une résistance; cela est évident.

Par cette trinité du pouvoir constitutionnel, vous aviez la

nécessité de deux chambres; mais aujourd'hui, où est la souveraineté, je vous le demande? Elle est en vous, ou elle n'est nulle part. La souveraineté a-t-elle besoin ou non d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour ou les périls du lendemain ; qui de vous osera me répondre que non? Eh bien! si personne dans cette enceinte n'est assez insensé ou aveugle pour me nier cette nécessité de la permanence, de l'ubiquité, de la présence réelle, pour me servir du mot, de la souveraineté de l'Assemblée nationale, qui donc osera dire que pour fortifier cette souveraineté il faille la diviser en deux assemblées, la mutiler? (*Très-bien! très-bien!*)

Je pourrais, je le répète, m'étendre beaucoup plus sur cette question; je pourrais répondre à beaucoup d'arguments de l'honorable préopinant, mais je ne répondrai qu'à un seul, c'est celui qu'il a touché, des rapports d'une chambre unique ou des deux chambres avec le pouvoir exécutif.

Citoyens, vous n'avez pas encore achevé votre constitution : si tous les articles de votre constitution avaient passé par la redoutable épreuve de cette Assemblée et de vos suffrages, peut-être pourrais-je discuter avec mon honorable antagoniste M. Rouher, si, dans certains cas, et pour les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il serait préférable d'avoir deux assemblées. Mais sommes-nous dans ce cas?

Que connaissons-nous de notre constitution? Ce que la commission nous en a fait connaître, ce que la sagesse et les lumières de cette Assemblée nous permettent d'espérer voir adopter par l'universalité de l'Assemblée elle-même dans le projet de votre commission. Eh bien! dans ce projet, qu'avez-vous fait à l'égard du président? Lui avez-vous constitué, comme on s'en effrayait beaucoup trop, selon moi, une espèce de royauté quinquennale? Avez-vous donné à ce modérateur, à ce régulateur que vous appellerez le président de la République, une force propre, essentielle, une prérogative qu'il ait besoin de faire juger, tantôt par une chambre, tantôt par l'autre, tantôt par les deux? A-t-il le droit, qui seul, selon moi, motiverait la dualité du pouvoir législatif, qui seul motiverait la création de deux assemblées, de dissoudre l'Assemblée nationale? Non,

non; vous avez refusé, je ne dis pas, je n'ai pas encore examiné la question, je ne dis pas que vous ayez agi sagement ou imprudemment à cet égard, je ne me prononce pas en moi-même, je n'y ai pas réfléchi encore; mais enfin il est évident que, si le président de la République française n'a pas le droit de dissoudre l'Assemblée, il est évident qu'il sera les bras croisés, impuissant, complétement désarmé, en face d'un conflit possible entre les deux chambres que vous aurez mises sous sa main; car enfin, comment les départagera-t-il quand un conflit radical se sera produit sur une grande mesure politique? Il sera désarmé! Il regardera, il attendra, il prendra vainement parti pour l'une contre l'autre, sans pouvoir les départager jamais en faisant appel au pays, comme le faisait la monarchie. Quelle situation honteuse et périlleuse à la fois dans votre système pour un président! Il assistera à l'anarchie des chambres! voilà le rôle que vous lui feriez (*Très-bien! très-bien!*)

Ici je m'arrête, Messieurs. Cependant, avant de conclure, il me vient quelques scrupules, et je demande à l'Assemblée encore quelques minutes pour lui en faire part. (*Parlez! parlez!*)

On dit dans l'amendement (je viens de le lire): Les électeurs, une seule classe d'électeurs, je le reconnais, on nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie, de la reconnaître une, tout en voulant diviser son expression et sa tête. On nous dit: Les électeurs nommeront le sénat ou la seconde chambre, comme ils ont nommé la première.

Je demanderai aux honorables auteurs de l'amendement de vouloir bien répondre aux deux ou trois interrogations que je vais leur poser, ou plutôt que je me pose à moi-même.

A quel signe les électeurs, le pays, le pouvoir, l'Assemblée législative, l'ensemble du Gouvernement, de la souveraineté française, reconnaîtront-ils que tel ou tel membre de ce pays, apte à tout, susceptible d'adopter librement toutes les vocations, en choisissant lui-même, et non pas en faisant choisir à personne, à quel signe pourront-ils dire à tel ou tel membre politique: Toi, tu seras de la première chambre! toi, tu seras de la seconde! toi, tu seras du sénat! toi, tu seras condamné à n'être que de la chambre des communes! (*Rire approbatif.*)

Comment ferez-vous cette répartition? (*Sensation prolongée.*)

Je le demandais et je le demande à l'Assemblée elle-même, où placerez-vous ce signe de capacité distinctive entre telle ou telle classe, telle ou telle catégorie, ou, pour me servir des mots démocratiques, entre tels ou tels citoyens aptes, ou telle ou telle nature de fonctions, dans telle ou telle chambre? sera-ce à la profession ?

Direz-vous, comme je l'entendais tout à l'heure sur mon banc, aux membres de l'Institut, par exemple, aux vétérans de l'Assemblée législative, aux hommes de science, d'érudition, de labeur, d'intelligence : Vous, vous serez de la chambre haute ; vous au contraire, hommes des autres professions secondaires, vous serez de la chambre des communes. (*Rires et agitation.*) Il n'y a pas d'autre moyen, il faut bien que vous trouviez un moyen de distinguer parmi vos candidats. (*Mouvement.*)

M. Taschereau. Et les conseils d'arrondissement? et les conseils de département?

M. de Lamartine. L'honorable M. Taschereau m'a interrompu par un mot que je relève à l'instant; il me disait : Ce seront les électeurs eux-mêmes, les conseils d'arrondissement, les conseils de département, qui détermineront d'après leur instinct arbitraire. (*Il n'a pas dit cela !*)

Je laisse l'interruption, puisqu'elle n'est pas développée, et je persiste à demander à quels signes les électeurs eux-mêmes, le pays lui-même, les conseils d'arrondissement et de département, reconnaîtront-ils et désigneront-ils les membres de l'une ou de l'autre chambre ?

Est-ce à la fortune? Mais c'est le signe le plus matériel, le plus brutal, de distinction ! tout le pays se révolterait comme vous-mêmes. (*Très-bien ! très-bien ! — Interruption prolongée.*)

Est-ce à la profession? Mais vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848 ! (*Mouvement.*)

Est-ce le sort? Mais il est aveugle, il enverra un sage dans la chambre des tribuns et un tribun dans le conseil des sages. (*Approbation.*)

Est-ce à l'âge ? Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge

soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi ! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Vous placeriez, comme la constitution de l'an III, là tous les hommes d'expérience et de tradition, tous les vétérans de la politique ; ici tous les jeunes enthousiasmes, toutes les fougues, toutes les impatiences (*Mouvement*) ; là la nécropole des vivants, ici l'inexpérience et l'entraînement naturels à la jeunesse !

Vous vous priveriez même, vous, chambre démocratique, de toute la majesté, de toute l'autorité que Dieu, la nature et les hommes ont attachées de tout temps au signe des années glorieusement et laborieusement employées au service du pays.

Ainsi, je vois d'ici, dans ma pensée, sur le sommet de ces derniers bancs, où je voyais avec satisfaction, assis, dans les dernières années de l'ancien gouvernement, un homme dont le nom est dans toute votre estime, dont le nom est sur toutes les lèvres, le vénérable Royer-Collard. En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Francklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre chambre, je t'exile au Luxembourg. (*Profonde sensation.*)

Vous perdriez ainsi votre autorité, et avec cela toute l'autorité, toute la majesté et une partie du respect de la loi. (*Nouveau mouvement.*)

Je dis, Messieurs, que toutes ces conditions, toutes ces catégories sont destructives, non-seulement de la force, mais de la dignité morale, de l'autorité, de la majesté du grand pouvoir législatif unitaire dans votre pays ; je dis qu'elles sont radicalement impraticables, et qu'à mesure qu'on les presse dans les mains, elles s'évanouissent en sophismes ou en impossibilités ; la nature des choses, comme le danger de votre situation, vous ramènera à la vérité, plus éloquente et plus convaincante que toutes les paroles, à l'unité de la représentation, personnifiée dans l'unité d'une assemblée ; et cela, je le répète avec intention, sinon pour toujours, au moins pour la première période.

Messieurs, je finis par où j'ai commencé. C'est par cet instinct du moment, par ce génie de l'à-propos, par ce que les anciens appelaient le dieu des circonstances : il vous dit, il me dit du moins que si vous aviez deux assemblées, ce serait le moment qui vous commanderait de les fondre en une. (*Bravos à gauche.*)

Oui, pour suffire aux éventualités graves de notre présent et de notre avenir pendant notre transformation, ne nous flattons pas : les difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles sont immenses. Regardons-les face à face, c'est le moyen de les surmonter; nous les surmonterons, je le sais, mais osons les envisager.

Voyez en vous et autour de vous, sur toute l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, au Nord, au Midi, partout, y eut-il jamais un horizon plus chargé, si ce n'est de foudres, au moins de nuages? Non, il n'y eut rien de pareil, je parle de l'état des esprits dans les masses égarées, et égarées même par de généreuses, mais impossibles aspirations. Il n'y eut rien de pareil aux pronostics, aux périls, aux dangers de guerre sociale sourde ou éclatante, depuis le moyen âge, en Allemagne depuis les temps où les fanatiques ou les anabaptistes, Jean de Leyde et les juges du peuple à Mulhouse, à Munster, recrutaient jusqu'à trente mille combattants pour des chimères, ravageaient les bords du Rhin, établissaient la communauté des biens et des femmes, et disparaissaient quelques mois après dans leur sang et dans celui qu'ils avaient répandu, comme ces idées monstres, comme ces météores intellectuels qui apparaissent de temps en temps dans le monde pour l'effrayer, et qui, comme ce qui est monstrueux dans la nature, ne se reproduisent plus. (*Très-bien! très-bien!*)

Je me trompe, Citoyens! ces idées se reproduisent ou essayent de se reproduire dans de nouvelles sectes : vous en êtes aujourd'hui les témoins.

Eh bien! je vous le demande, contre ces actes, contre ces idées, contre ces associations souterraines qui travaillent, non pas seulement les mauvaises passions, mais au fond les bonnes inspirations de certaines parties du peuple, et qui recrutent comme un élément de désordre la pire des factions, la faction

de l'indigence, de la misère et de la faim, pour la porter tout entière contre votre société, qu'aurez-vous à opposer à tout instant? Deux chôses : la lumière et l'assistance, et le secours et le travail, et l'enseignement d'abord ; et après, quand il faudra couvrir l'ordre social, menacé à main armée, quoi? La dictature, Citoyens! la dictature d'une assemblée toute-puissante, une et toujours debout! La dictature non pas d'un homme, mais la dictature du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, résumé dans vos personnes; ou, si vous la confiez à un seul homme, comme aujourd'hui, vous étreindrez la main de cet homme dans votre main, pour qu'il n'abuse pas de la puissance que vous lui avez concédée. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est la dictature, vous dis-je, la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale, la dictature de la nation.

Je dis qu'à ce danger de sectes antisociales, à ce recrutement continu de pensées et de ressentiments contre l'ordre social, se produisant de temps en temps en actes coupables et déplorables, vous n'avez qu'une chose à opposer : ce n'est pas le jeu de deux chambres, combinaison de trois pouvoirs pour former une volonté *dans une;* c'est la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif résumée, si ce n'est dans vos mains, du moins sous vos mains. Et voyez ce qui se passe dans un autre ordre d'idées. Pour beaucoup d'esprits arriérés, rétrogrades, plagiaires d'un passé, imitateurs de ce qui doit être couvert à jamais d'un voile de deuil, pour beaucoup de ces esprits, nous entendons tous les jours, je lisais ce matin même dans vos journaux arrivés du Midi, pour beaucoup de ces esprits, la République, qui a un beau sens pour l'universalité de l'Assemblée nationale et du pays, a un sens sinistre au fond de leur pensée. (*Murmures. — A gauche. Oui! Oui! C'est vrai!*)

Vous n'avez donc pas lu ce matin les cris proférés à Toulouse?

Eh bien! contre ces hideuses tentatives de faire rentrer la République dans des ornières sanglantes, pour empêcher que des insensés la perdent en la rendant odieuse, contre les conciliabules de cette faction, je me trompe, ces hommes ne méritent pas le nom de faction, ce ne sont que des individus en

nombre imperceptible et répudiés par les factions mêmes; mais enfin, contre ceux qui voudraient ainsi déshonorer la France, la République, le peuple, la liberté, qu'auriez-vous souvent? La dictature! évoquer à vous la loi, la force et en foudroyer ces insensés qui seraient les plus dangereux ennemis de la République, car ils la couvriraient d'impopularité et d'exécration. (*Très-bien! très-bien!*) Et contre le reflux des réactions étrangères, et contre les entreprises des ambitions et des souvenirs, qu'auriez-vous en cas de guerre civile? La dictature obligée d'une assemblée unique, ayant dans la même main l'arme défensive et la loi protectrice de la patrie menacée dehors et dedans!

Mais, Citoyens, je finis par là, par un simple raisonnement froid, mais précis comme un dilemme :

Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confierez-vous dans l'hypothèse des deux chambres? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux chambres à la fois? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très-bien!*)

La remettrez-vous à une seule des deux assemblées? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution! (*Bravos à gauche.*)

La remettrez-vous à un homme? Quoi! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes! (*Sensation prolongée.*)

Un homme! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-il, cet homme? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez-garde! prenez-garde à qui vous remettrez vos pouvoirs! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en An-

gleterre; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien !*) — *Mouvement prolongé d'approbation.*)

une démocratie qui ne possède son règne, sa force, sa signification, sa puissance que depuis cinquante-six ans; devant une démocratie récente, et par cela même qu'elle est récente, naturellement ombrageuse, inquiète, jalouse, susceptible, et qui, n'en doutez pas, ne verrait pas sans une susceptibilité illégitime, je le reconnais, je suis bien loin d'accuser la pensée de mes collègues, mais qui ne verrait pas sans une susceptibilité inquiète et jalouse se former, à sept mois d'une chambre des pairs, à dix-huit mois d'une pairie héréditaire, et à peu d'années d'un sénat presque féodal, se former, dis-je, ce noyau d'une aristocratie qui commencerait par être législative à ses yeux, et qui finirait par être souveraine, ne l'oubliez pas. (*Très-bien! très-bien! — Longue agitation.*)

J'écarte de la discussion, et de la tribune, et de ma pensée, les innombrables considérations qui militeraient dans un discours *ex professo,* si c'était l'heure et le temps de le faire, en faveur de l'unité du pouvoir législatif ou d'une seule chambre.

Je me borne à cette pensée, non pas de science, mais à cette pensée d'instinct qui a déterminé et qui, je n'en doute pas, Citoyens, déterminera à votre insu, sans vos réflexions, mais par ces réflexions soudaines, ces réflexions foudroyantes qu'on appelle l'évidence dans la poitrine de l'homme, qui déterminera, je l'espère, votre vote, dans une question de si haute portée. Je veux dire ce sentiment qui coordonne les actes des peuples aux nécessités et aux époques que ces peuples ont à subir; je veux dire ce sentiment qui contracte les forces lorsqu'il y a un immense effort à faire, soit pour enfanter un ordre social nouveau, soit pour défendre dans les parties où elle doit être défendue cette société qui ne nous est pas moins chère qu'à vous, et que nous voulons armer autant que vous, plus que vous, par une chambre unique, de la force indomptable qui la fasse triompher de toutes les attaques de gauche, de toutes les attaques de droite, de toutes celles d'en bas, de toutes celles d'en haut, pour arriver à la fondation de la République, qui n'est, selon nous, que la société personnifiée, la société défendue, la société administrée dans tout ce qu'elle a de juste, de légitime et de véritablement populaire. (*Approbation.*)

Voilà quelle est notre pensée : contracter ses forces à me-

sure qu'on a des efforts plus gigantesques à faire, et, ne nous le dissimulons pas, nous en aurons d'immenses. Nous y suffirons; mais ce temps ne nous appelle pas à disséminer systématiquement et théoriquement le peu de force sociale que nous ayons. (*Très-bien! très-bien!*)

Quoi! Citoyens, c'est en présence de la situation française que nous agirons ainsi? Je ne veux pas exagérer notre situation, je ne veux pas l'atténuer non plus; nous devons la vérité à nous-mêmes, nous devons la vérité au pays, et cette vérité, nous ne la devons pas seulement à nous-mêmes et au pays, nous ne la devons pas seulement en paroles et en discussions à des tribunes, nous la devons en actes, nous la devons en faits, dans notre constitution, à ceux qui viendront après nous. Eh bien! viendraient-ils après nous, si nous périssions nous-mêmes dans l'œuvre difficile, dans l'entreprise prodigieuse que nous avons tentée par nécessité et que nous devons accomplir.

Quoi! c'est au moment où l'Europe tout entière est en mouvement, dans les mêmes idées, idées moins sages, moins connues, moins expérimentées que celles qu'heureusement nous en avions nous-mêmes, mais idées qui produisent çà et là des explosions dont les contre-coups, dont les retentissements peuvent porter jusqu'à vous; en présence de tous vos sentiments sociaux, à vous-mêmes, de tous vos dangers politiques, des ressentiments, des souvenirs, des scepticismes, des incrédulités, des cynismes d'opinions dont nous sommes envahis;... (*Très-bien!*) c'est en présence de pareilles circonstances que des spéculateurs politiques viendraient nous dire, après de froides réflexions dans leur cabinet : Tout bien réfléchi, deux chambres valent mieux qu'une. (*Hilarité.*) Si nous avons deux chambres au lieu d'une seule dans notre constitution, cela fera mieux dans un tableau historique; c'est un système, c'est une théorie, c'est une synoptie, qui répond mieux aux élucubrations philosophiques de telle ou telle école politique dans le pays. Écrivez deux chambres, vous ne risquez rien.

Moi je dis que vous risquez tout. (*Vive approbation.*)

Et moi, je vous dis, Citoyens : Vous risquez beaucoup, vous risquez tout à jouer, dans le moment où nous sommes,

avec des spéculations et des théories politiques. (*Vive approbation.*)

Je reprends, Citoyens : Je vous disais tout à l'heure que j'engageais les honorables membres de cette assemblée, qui avaient considéré la question sous un autre point de vue que nous, à bien réfléchir encore avant de se décider, de ne pas jouer, et, quand je dis jouer, je ne me sers pas d'un mot offensant; dans mon esprit, je veux dire ne pas attribuer trop peu d'importance aux choix des systèmes; de ne pas se perdre dans les considérations étrangères aux lieux, étrangères aux temps dans lesquels nous avons à agir et à constituer notre pays; car, pendant que nous nous amuserions à ces considérations historiques, théoriques, géographiques, sur la nature toujours variable selon les temps et selon les peuples, dans la législation bigarrée des empires, les réalités qui sont sous nos pieds ne joueraient pas avec une Assemblée constituante et le pouvoir législatif double qu'elle aurait affaibli en le fondant. Non, ce n'est pas le moment, pendant qu'un pays est dans l'enfantement laborieux de sa propre liberté, de sa constitution définitive; pendant que, comme cela arrive presque toujours dans l'histoire, cette constitution se médite, cette constitution se bâtit assise par assise, non pas dans le calme nécessaire à la réflexion de cette œuvre la plus sublime du genre humain, mais dans les mouvements, dans les agitations qui accompagnent l'enfantement des grandes œuvres humaines. (*Mouvement.*)

Citoyens, pendant, dis-je, que vous fondez cette constitution qui voudrait tout le calme, tout le sang-froid de la sincérité et de la réflexion, il s'agite de grandes choses autour de vous, dans le monde, sous vos pieds mêmes; je n'ai pas besoin de vous les rappeler : voyez l'état de la société, voyez l'état du monde, voyez l'état intérieur, l'état extérieur de notre pays!

Eh bien! qu'arriverait-il, Messieurs, si vous vous trompiez, si vous établissiez, comme on vous le propose, cette lenteur systématique, cette faiblesse, cet embarras, ce frottement, ce froissement artificiels et toujours ralentissants dans les rouages de la constitution que vous allez fonder? (*Bravos.*)

Si vous imposez les lentes évolutions de la combinaison de deux ou trois pouvoirs entre eux, et dont nous avons pu être impunément les témoins pendant que le monde était calme et désarmé autour de nous, que pourrait-il arriver, au contraire, aujourd'hui? C'est que la Russie serait sur le Rhin, c'est que l'Italie serait dévorée par le Nord, c'est que vos factions antisociales auraient le loisir de recruter les plus funestes passions, celles qui s'attaquent à la racine même de toute société, la famille, la propriété, l'État! et que ces idées désespérées seraient vingt fois sur les barricades pendant que vos trois corps, pondérés l'un par l'autre, tâcheraient de se concilier et de s'entendre pour les combattre et sauver la patrie des patries, la société et la civilisation. (*Très-bien! très-bien!*)

Citoyens, nous ne sommes plus dans le temps des fictions. Il faut savoir, en hommes d'État révolutionnaires, disons le mot, le mot dans sa bonne et honorable acception, et vous ne vous y trompez pas, je veux dire en hommes condamnés à penser, à parler et à agir dans un temps de révolution, et pour faire prévaloir, dans sa forme la plus magnanime et la plus conservatrice de la société, cette révolution même, il faut savoir échapper à ces souvenirs, à ces conventions nominales du gouvernement représentatif d'autrefois, gouvernement de trois pouvoirs, gouvernement qui pouvait, qui devait avoir deux chambres dans la logique de ses institutions et de sa nature; car, au centre de ces deux corps législatifs divisés, qu'aviez-vous, Messieurs? Vous n'aviez pas comme aujourd'hui le vide, le néant, ou la puissance ondoyante, fluctuante, incertaine et étonnante quelquefois, de l'élection; vous aviez une souveraineté fixe, immuable, plaçant sa racine, non pas comme nous dans la terre, plaçant sa racine dans le ciel, et en découlant par droit divin, par la superstition même de l'opinion publique; vous aviez ce pouvoir qui se reconnaissait par lui-même, qui se défendait par lui-même, qui se perpétuait par lui-même, et qui, pour être seulement modéré par le progrès même de la liberté que vous aviez faite non encore complète, devait avoir autour de lui tantôt un appui, tantôt une résistance; cela est évident.

Par cette trinité du pouvoir constitutionnel, vous aviez la

nécessité de deux chambres; mais aujourd'hui, où est la souveraineté, je vous le demande? Elle est en vous, ou elle n'est nulle part. La souveraineté a-t-elle besoin ou non d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour ou les périls du lendemain ; qui de vous osera me répondre que non? Eh bien! si personne dans cette enceinte n'est assez insensé ou aveugle pour me nier cette nécessité de la permanence, de l'ubiquité, de la présence réelle, pour me servir du mot, de la souveraineté de l'Assemblée nationale, qui donc osera dire que pour fortifier cette souveraineté il faille la diviser en deux assemblées, la mutiler? (*Très-bien! très-bien!*)

Je pourrais, je le répète, m'étendre beaucoup plus sur cette question; je pourrais répondre à beaucoup d'arguments de l'honorable préopinant, mais je ne répondrai qu'à un seul, c'est celui qu'il a touché, des rapports d'une chambre unique ou des deux chambres avec le pouvoir exécutif.

Citoyens, vous n'avez pas encore achevé votre constitution : si tous les articles de votre constitution avaient passé par la redoutable épreuve de cette Assemblée et de vos suffrages, peut-être pourrais-je discuter avec mon honorable antagoniste M. Rouher, si, dans certains cas, et pour les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il serait préférable d'avoir deux assemblées. Mais sommes-nous dans ce cas?

Que connaissons-nous de notre constitution? Ce que la commission nous en a fait connaître, ce que la sagesse et les lumières de cette Assemblée nous permettent d'espérer voir adopter par l'universalité de l'Assemblée elle-même dans le projet de votre commission. Eh bien! dans ce projet, qu'avez-vous fait à l'égard du président? Lui avez-vous constitué, comme on s'en effrayait beaucoup trop, selon moi, une espèce de royauté quinquennale? Avez-vous donné à ce modérateur, à ce régulateur que vous appellerez le président de la République, une force propre, essentielle, une prérogative qu'il ait besoin de faire juger, tantôt par une chambre, tantôt par l'autre, tantôt par les deux? A-t-il le droit, qui seul, selon moi, motiverait la dualité du pouvoir législatif, qui seul motiverait la création de deux assemblées, de dissoudre l'Assemblée nationale? Non,

non; vous avez refusé, je ne dis pas, je n'ai pas encore examiné la question, je ne dis pas que vous ayez agi sagement ou imprudemment à cet égard, je ne me prononce pas en moi-même, je n'y ai pas réfléchi encore; mais enfin il est évident que, si le président de la République française n'a pas le droit de dissoudre l'Assemblée, il est évident qu'il sera les bras croisés, impuissant, complétement désarmé, en face d'un conflit possible entre les deux chambres que vous aurez mises sous sa main; car enfin, comment les départagera-t-il quand un conflit radical se sera produit sur une grande mesure politique ? Il sera désarmé! Il regardera, il attendra, il prendra vainement parti pour l'une contre l'autre, sans pouvoir les départager jamais en faisant appel au pays, comme le faisait la monarchie. Quelle situation honteuse et périlleuse à la fois dans votre système pour un président! Il assistera à l'anarchie des chambres! voilà le rôle que vous lui feriez (*Très-bien! très-bien!*)

Ici je m'arrête, Messieurs. Cependant, avant de conclure, il me vient quelques scrupules, et je demande à l'Assemblée encore quelques minutes pour lui en faire part. (*Parlez! parlez!*)

On dit dans l'amendement (je viens de le lire) : Les électeurs, une seule classe d'électeurs, je le reconnais, on nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie, de la reconnaître une, tout en voulant diviser son expression et sa tête. On nous dit : Les électeurs nommeront le sénat ou la seconde chambre, comme ils ont nommé la première.

Je demanderai aux honorables auteurs de l'amendement de vouloir bien répondre aux deux ou trois interrogations que je vais leur poser, ou plutôt que je me pose à moi-même.

A quel signe les électeurs, le pays, le pouvoir, l'Assemblée législative, l'ensemble du Gouvernement, de la souveraineté française, reconnaîtront-ils que tel ou tel membre de ce pays, apte à tout, susceptible d'adopter librement toutes les vocations, en choisissant lui-même, et non pas en faisant choisir à personne, à quel signe pourront-ils dire à tel ou tel membre politique : Toi, tu seras de la première chambre! toi, tu seras de la seconde! toi, tu seras du sénat! toi, tu seras condamné à n'être que de la chambre des communes! (*Rire approbatif.*)

Comment ferez-vous cette répartition? (*Sensation prolongée.*)

Je le demandais et je le demande à l'Assemblée elle-même, où placerez-vous ce signe de capacité distinctive entre telle ou telle classe, telle ou telle catégorie, ou, pour me servir des mots démocratiques, entre tels ou tels citoyens aptes, ou telle ou telle nature de fonctions, dans telle ou telle chambre? sera-ce à la profession ?

Direz-vous, comme je l'entendais tout à l'heure sur mon banc, aux membres de l'Institut, par exemple, aux vétérans de l'Assemblée législative, aux hommes de science, d'érudition, de labeur, d'intelligence : Vous, vous serez de la chambre haute; vous au contraire, hommes des autres professions secondaires, vous serez de la chambre des communes. (*Rires et agitation.*) Il n'y a pas d'autre moyen, il faut bien que vous trouviez un moyen de distinguer parmi vos candidats. (*Mouvement.*)

M. Taschereau. Et les conseils d'arrondissement? et les conseils de département?

M. de Lamartine. L'honorable M. Taschereau m'a interrompu par un mot que je relève à l'instant; il me disait : Ce seront les électeurs eux-mêmes, les conseils d'arrondissement, les conseils de département, qui détermineront d'après leur instinct arbitraire. (*Il n'a pas dit cela!*)

Je laisse l'interruption, puisqu'elle n'est pas développée, et je persiste à demander à quels signes les électeurs eux-mêmes, le pays lui-même, les conseils d'arrondissement et de département, reconnaîtront-ils et désigneront-ils les membres de l'une ou de l'autre chambre?

Est-ce à la fortune? Mais c'est le signe le plus matériel, le plus brutal, de distinction ! tout le pays se révolterait comme vous-mêmes. (*Très-bien! très-bien! — Interruption prolongée.*)

Est-ce à la profession? Mais vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848! (*Mouvement.*)

Est-ce le sort? Mais il est aveugle, il enverra un sage dans la chambre des tribuns et un tribun dans le conseil des sages. (*Approbation.*)

Est-ce à l'âge? Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge

soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi ! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance ! (*Très-bien ! très-bien !*)

Vous placeriez, comme la constitution de l'an III, là tous les hommes d'expérience et de tradition, tous les vétérans de la politique ; ici tous les jeunes enthousiasmes, toutes les fougues, toutes les impatiences (*Mouvement*) ; là la nécropole des vivants, ici l'inexpérience et l'entraînement naturels à la jeunesse !

Vous vous priveriez même, vous, chambre démocratique, de toute la majesté, de toute l'autorité que Dieu, la nature et les hommes ont attachées de tout temps au signe des années glorieusement et laborieusement employées au service du pays.

Ainsi, je vois d'ici, dans ma pensée, sur le sommet de ces derniers bancs, où je voyais avec satisfaction, assis, dans les dernières années de l'ancien gouvernement, un homme dont le nom est dans toute votre estime, dont le nom est sur toutes les lèvres, le vénérable Royer-Collard. En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Francklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre chambre, je t'exile au Luxembourg. (*Profonde sensation.*)

Vous perdriez ainsi votre autorité, et avec cela toute l'autorité, toute la majesté et une partie du respect de la loi. (*Nouveau mouvement.*)

Je dis, Messieurs, que toutes ces conditions, toutes ces catégories sont destructives, non-seulement de la force, mais de la dignité morale, de l'autorité, de la majesté du grand pouvoir législatif unitaire dans votre pays ; je dis qu'elles sont radicalement impraticables, et qu'à mesure qu'on les presse dans les mains, elles s'évanouissent en sophismes ou en impossibilités ; la nature des choses, comme le danger de votre situation, vous ramènera à la vérité, plus éloquente et plus convaincante que toutes les paroles, à l'unité de la représentation, personnifiée dans l'unité d'une assemblée ; et cela, je le répète avec intention, sinon pour toujours, au moins pour la première période.

Messieurs, je finis par où j'ai commencé. C'est par cet instinct du moment, par ce génie de l'à-propos, par ce que les anciens appelaient le dieu des circonstances : il vous dit, il me dit du moins que si vous aviez deux assemblées, ce serait le moment qui vous commanderait de les fondre en une. (*Bravos à gauche.*)

Oui, pour suffire aux éventualités graves de notre présent et de notre avenir pendant notre transformation, ne nous flattons pas : les difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles sont immenses. Regardons-les face à face, c'est le moyen de les surmonter; nous les surmonterons, je le sais, mais osons les envisager.

Voyez en vous et autour de vous, sur toute l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, au Nord, au Midi, partout, y eut-il jamais un horizon plus chargé, si ce n'est de foudres, au moins de nuages? Non, il n'y eut rien de pareil, je parle de l'état des esprits dans les masses égarées, et égarées même par de généreuses, mais impossibles aspirations. Il n'y eut rien de pareil aux pronostics, aux périls, aux dangers de guerre sociale sourde ou éclatante, depuis le moyen âge, en Allemagne depuis les temps où les fanatiques ou les anabaptistes, Jean de Leyde et les juges du peuple à Mulhouse, à Munster, recrutaient jusqu'à trente mille combattants pour des chimères, ravageaient les bords du Rhin, établissaient la communauté des biens et des femmes, et disparaissaient quelques mois après dans leur sang et dans celui qu'ils avaient répandu, comme ces idées monstres, comme ces météores intellectuels qui apparaissent de temps en temps dans le monde pour l'effrayer, et qui, comme ce qui est monstrueux dans la nature, ne se reproduisent plus. (*Très-bien! très-bien!*)

Je me trompe, Citoyens! ces idées se reproduisent ou essayent de se reproduire dans de nouvelles sectes : vous en êtes aujourd'hui les témoins.

Eh bien! je vous le demande, contre ces actes, contre ces idées, contre ces associations souterraines qui travaillent, non pas seulement les mauvaises passions, mais au fond les bonnes inspirations de certaines parties du peuple, et qui recrutent comme un élément de désordre la pire des factions, la faction

de l'indigence, de la misère et de la faim, pour la porter tout entière contre votre société, qu'aurez-vous à opposer à tout instant? Deux chôses : la lumière et l'assistance, et le secours et le travail, et l'enseignement d'abord ; et après, quand il faudra couvrir l'ordre social, menacé à main armée, quoi? La dictature, Citoyens! la dictature d'une assemblée toute-puissante, une et toujours debout! La dictature non pas d'un homme, mais la dictature du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, résumé dans vos personnes; ou, si vous la confiez à un seul homme, comme aujourd'hui, vous étreindrez la main de cet homme dans votre main, pour qu'il n'abuse pas de la puissance que vous lui avez concédée. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est la dictature, vous dis-je, la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale, la dictature de la nation.

Je dis qu'à ce danger de sectes antisociales, à ce recrutement continu de pensées et de ressentiments contre l'ordre social, se produisant de temps en temps en actes coupables et déplorables, vous n'avez qu'une chose à opposer : ce n'est pas le jeu de deux chambres, combinaison de trois pouvoirs pour former une volonté *dans une;* c'est la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif résumée, si ce n'est dans vos mains, du moins sous vos mains. Et voyez ce qui se passe dans un autre ordre d'idées. Pour beaucoup d'esprits arriérés, rétrogrades, plagiaires d'un passé, imitateurs de ce qui doit être couvert à jamais d'un voile de deuil, pour beaucoup de ces esprits, nous entendons tous les jours, je lisais ce matin même dans vos journaux arrivés du Midi, pour beaucoup de ces esprits, la République, qui a un beau sens pour l'universalité de l'Assemblée nationale et du pays, a un sens sinistre au fond de leur pensée. (*Murmures. — A gauche. Oui! Oui! C'est vrai!*)

Vous n'avez donc pas lu ce matin les cris proférés à Toulouse?

Eh bien! contre ces hideuses tentatives de faire rentrer la République dans des ornières sanglantes, pour empêcher que des insensés la perdent en la rendant odieuse, contre les conciliabules de cette faction, je me trompe, ces hommes ne méritent pas le nom de faction, ce ne sont que des individus en

nombre imperceptible et répudiés par les factions mêmes; mais enfin, contre ceux qui voudraient ainsi déshonorer la France, la République, le peuple, la liberté, qu'auriez-vous souvent? La dictature! évoquer à vous la loi, la force et en foudroyer ces insensés qui seraient les plus dangereux ennemis de la République, car ils la couvriraient d'impopularité et d'exécration. (*Très-bien! très-bien!*) Et contre le reflux des réactions étrangères, et contre les entreprises des ambitions et des souvenirs, qu'auriez-vous en cas de guerre civile? La dictature obligée d'une assemblée unique, ayant dans la même main l'arme défensive et la loi protectrice de la patrie menacée dehors et dedans!

Mais, Citoyens, je finis par là, par un simple raisonnement froid, mais précis comme un dilemme :

Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confierez-vous dans l'hypothèse des deux chambres? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux chambres à la fois? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très-bien!*)

La remettrez-vous à une seule des deux assemblées? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution! (*Bravos à gauche.*)

La remettrez-vous à un homme? Quoi! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes! (*Sensation prolongée.*)

Un homme! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-il, cet homme? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez-garde! prenez-garde à qui vous remettrez vos pouvoirs! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en An-

gleterre; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien !*) — *Mouvement prolongé d'approbation.*)

une démocratie qui ne possède son règne, sa force, sa signification, sa puissance que depuis cinquante-six ans; devant une démocratie récente, et par cela même qu'elle est récente, naturellement ombrageuse, inquiète, jalouse, susceptible, et qui, n'en doutez pas, ne verrait pas sans une susceptibilité illégitime, je le reconnais, je suis bien loin d'accuser la pensée de mes collègues, mais qui ne verrait pas sans une susceptibilité inquiète et jalouse se former, à sept mois d'une chambre des pairs, à dix-huit mois d'une pairie héréditaire, et à peu d'années d'un sénat presque féodal, se former, dis-je, ce noyau d'une aristocratie qui commencerait par être législative à ses yeux, et qui finirait par être souveraine, ne l'oubliez pas. (*Très-bien! très-bien! — Longue agitation.*)

J'écarte de la discussion, et de la tribune, et de ma pensée, les innombrables considérations qui militeraient dans un discours *ex professo,* si c'était l'heure et le temps de le faire, en faveur de l'unité du pouvoir législatif ou d'une seule chambre.

Je me borne à cette pensée, non pas de science, mais à cette pensée d'instinct qui a déterminé et qui, je n'en doute pas, Citoyens, déterminera à votre insu, sans vos réflexions, mais par ces réflexions soudaines, ces réflexions foudroyantes qu'on appelle l'évidence dans la poitrine de l'homme, qui déterminera, je l'espère, votre vote, dans une question de si haute portée. Je veux dire ce sentiment qui coordonne les actes des peuples aux nécessités et aux époques que ces peuples ont à subir; je veux dire ce sentiment qui contracte les forces lorsqu'il y a un immense effort à faire, soit pour enfanter un ordre social nouveau, soit pour défendre dans les parties où elle doit être défendue cette société qui ne nous est pas moins chère qu'à vous, et que nous voulons armer autant que vous, plus que vous, par une chambre unique, de la force indomptable qui la fasse triompher de toutes les attaques de gauche, de toutes les attaques de droite, de toutes celles d'en bas, de toutes celles d'en haut, pour arriver à la fondation de la République, qui n'est, selon nous, que la société personnifiée, la société défendue, la société administrée dans tout ce qu'elle a de juste, de légitime et de véritablement populaire. (*Approbation.*)

Voilà quelle est notre pensée : contracter ses forces à me-

sure qu'on a des efforts plus gigantesques à faire, et, ne nous le dissimulons pas, nous en aurons d'immenses. Nous y suffirons; mais ce temps ne nous appelle pas à disséminer systématiquement et théoriquement le peu de force sociale que nous ayons. (*Très-bien! très-bien!*)

Quoi! Citoyens, c'est en présence de la situation française que nous agirons ainsi? Je ne veux pas exagérer notre situation, je ne veux pas l'atténuer non plus; nous devons la vérité à nous-mêmes, nous devons la vérité au pays, et cette vérité, nous ne la devons pas seulement à nous-mêmes et au pays, nous ne la devons pas seulement en paroles et en discussions à des tribunes, nous la devons en actes, nous la devons en faits, dans notre constitution, à ceux qui viendront après nous. Eh bien! viendraient-ils après nous, si nous périssions nous-mêmes dans l'œuvre difficile, dans l'entreprise prodigieuse que nous avons tentée par nécessité et que nous devons accomplir.

Quoi! c'est au moment où l'Europe tout entière est en mouvement, dans les mêmes idées, idées moins sages, moins connues, moins expérimentées que celles qu'heureusement nous en avions nous-mêmes, mais idées qui produisent çà et là des explosions dont les contre-coups, dont les retentissements peuvent porter jusqu'à vous; en présence de tous vos sentiments sociaux, à vous-mêmes, de tous vos dangers politiques, des ressentiments, des souvenirs, des scepticismes, des incrédulités, des cynismes d'opinions dont nous sommes envahis;... (*Très-bien!*) c'est en présence de pareilles circonstances que des spéculateurs politiques viendraient nous dire, après de froides réflexions dans leur cabinet : Tout bien réfléchi, deux chambres valent mieux qu'une. (*Hilarité.*) Si nous avons deux chambres au lieu d'une seule dans notre constitution, cela fera mieux dans un tableau historique; c'est un système, c'est une théorie, c'est une synoptie, qui répond mieux aux élucubrations philosophiques de telle ou telle école politique dans le pays. Écrivez deux chambres, vous ne risquez rien.

Moi je dis que vous risquez tout. (*Vive approbation.*)

Et moi, je vous dis, Citoyens : Vous risquez beaucoup, vous risquez tout à jouer, dans le moment où nous sommes,

avec des spéculations et des théories politiques. (*Vive approbation.*)

Je reprends, Citoyens : Je vous disais tout à l'heure que j'engageais les honorables membres de cette assemblée, qui avaient considéré la question sous un autre point de vue que nous, à bien réfléchir encore avant de se décider, de ne pas jouer, et, quand je dis jouer, je ne me sers pas d'un mot offensant; dans mon esprit, je veux dire ne pas attribuer trop peu d'importance aux choix des systèmes; de ne pas se perdre dans les considérations étrangères aux lieux, étrangères aux temps dans lesquels nous avons à agir et à constituer notre pays; car, pendant que nous nous amuserions à ces considérations historiques, théoriques, géographiques, sur la nature toujours variable selon les temps et selon les peuples, dans la législation bigarrée des empires, les réalités qui sont sous nos pieds ne joueraient pas avec une Assemblée constituante et le pouvoir législatif double qu'elle aurait affaibli en le fondant. Non, ce n'est pas le moment, pendant qu'un pays est dans l'enfantement laborieux de sa propre liberté, de sa constitution définitive; pendant que, comme cela arrive presque toujours dans l'histoire, cette constitution se médite, cette constitution se bâtit assise par assise, non pas dans le calme nécessaire à la réflexion de cette œuvre la plus sublime du genre humain, mais dans les mouvements, dans les agitations qui accompagnent l'enfantement des grandes œuvres humaines. (*Mouvement.*)

Citoyens, pendant, dis-je, que vous fondez cette constitution qui voudrait tout le calme, tout le sang-froid de la sincérité et de la réflexion, il s'agite de grandes choses autour de vous, dans le monde, sous vos pieds mêmes; je n'ai pas besoin de vous les rappeler : voyez l'état de la société, voyez l'état du monde, voyez l'état intérieur, l'état extérieur de notre pays!

Eh bien! qu'arriverait-il, Messieurs, si vous vous trompiez, si vous établissiez, comme on vous le propose, cette lenteur systématique, cette faiblesse, cet embarras, ce frottement, ce froissement artificiels et toujours ralentissants dans les rouages de la constitution que vous allez fonder? (*Bravos.*)

Si vous imposez les lentes évolutions de la combinaison de deux ou trois pouvoirs entre eux, et dont nous avons pu être impunément les témoins pendant que le monde était calme et désarmé autour de nous, que pourrait-il arriver, au contraire, aujourd'hui? C'est que la Russie serait sur le Rhin, c'est que l'Italie serait dévorée par le Nord, c'est que vos factions antisociales auraient le loisir de recruter les plus funestes passions, celles qui s'attaquent à la racine même de toute société, la famille, la propriété, l'État! et que ces idées désespérées seraient vingt fois sur les barricades pendant que vos trois corps, pondérés l'un par l'autre, tâcheraient de se concilier et de s'entendre pour les combattre et sauver la patrie des patries, la société et la civilisation. (*Très-bien! très-bien!*)

Citoyens, nous ne sommes plus dans le temps des fictions. Il faut savoir, en hommes d'État révolutionnaires, disons le mot, le mot dans sa bonne et honorable acception, et vous ne vous y trompez pas, je veux dire en hommes condamnés à penser, à parler et à agir dans un temps de révolution, et pour faire prévaloir, dans sa forme la plus magnanime et la plus conservatrice de la société, cette révolution même, il faut savoir échapper à ces souvenirs, à ces conventions nominales du gouvernement représentatif d'autrefois, gouvernement de trois pouvoirs, gouvernement qui pouvait, qui devait avoir deux chambres dans la logique de ses institutions et de sa nature; car, au centre de ces deux corps législatifs divisés, qu'aviez-vous, Messieurs? Vous n'aviez pas comme aujourd'hui le vide, le néant, ou la puissance ondoyante, fluctuante, incertaine et étonnante quelquefois, de l'élection; vous aviez une souveraineté fixe, immuable, plaçant sa racine, non pas comme nous dans la terre, plaçant sa racine dans le ciel, et en découlant par droit divin, par la superstition même de l'opinion publique; vous aviez ce pouvoir qui se reconnaissait par lui-même, qui se défendait par lui-même, qui se perpétuait par lui-même, et qui, pour être seulement modéré par le progrès même de la liberté que vous aviez faite non encore complète, devait avoir autour de lui tantôt un appui, tantôt une résistance; cela est évident.

Par cette trinité du pouvoir constitutionnel, vous aviez la

nécessité de deux chambres; mais aujourd'hui, où est la souveraineté, je vous le demande? Elle est en vous, ou elle n'est nulle part. La souveraineté a-t-elle besoin ou non d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour ou les périls du lendemain ; qui de vous osera me répondre que non? Eh bien! si personne dans cette enceinte n'est assez insensé ou aveugle pour me nier cette nécessité de la permanence, de l'ubiquité, de la présence réelle, pour me servir du mot, de la souveraineté de l'Assemblée nationale, qui donc osera dire que pour fortifier cette souveraineté il faille la diviser en deux assemblées, la mutiler? (*Très-bien! très-bien!*)

Je pourrais, je le répète, m'étendre beaucoup plus sur cette question; je pourrais répondre à beaucoup d'arguments de l'honorable préopinant, mais je ne répondrai qu'à un seul, c'est celui qu'il a touché, des rapports d'une chambre unique ou des deux chambres avec le pouvoir exécutif.

Citoyens, vous n'avez pas encore achevé votre constitution : si tous les articles de votre constitution avaient passé par la redoutable épreuve de cette Assemblée et de vos suffrages, peut-être pourrais-je discuter avec mon honorable antagoniste M. Rouher, si, dans certains cas, et pour les rapports du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, il serait préférable d'avoir deux assemblées. Mais sommes-nous dans ce cas?

Que connaissons-nous de notre constitution? Ce que la commission nous en a fait connaître, ce que la sagesse et les lumières de cette Assemblée nous permettent d'espérer voir adopter par l'universalité de l'Assemblée elle-même dans le projet de votre commission. Eh bien! dans ce projet, qu'avez-vous fait à l'égard du président? Lui avez-vous constitué, comme on s'en effrayait beaucoup trop, selon moi, une espèce de royauté quinquennale? Avez-vous donné à ce modérateur, à ce régulateur que vous appellerez le président de la République, une force propre, essentielle, une prérogative qu'il ait besoin de faire juger, tantôt par une chambre, tantôt par l'autre, tantôt par les deux? A-t-il le droit, qui seul, selon moi, motiverait la dualité du pouvoir législatif, qui seul motiverait la création de deux assemblées, de dissoudre l'Assemblée nationale? Non,

non; vous avez refusé, je ne dis pas, je n'ai pas encore examiné la question, je ne dis pas que vous ayez agi sagement ou imprudemment à cet égard, je ne me prononce pas en moi-même, je n'y ai pas réfléchi encore; mais enfin il est évident que, si le président de la République française n'a pas le droit de dissoudre l'Assemblée, il est évident qu'il sera les bras croisés, impuissant, complétement désarmé, en face d'un conflit possible entre les deux chambres que vous aurez mises sous sa main; car enfin, comment les départagera-t-il quand un conflit radical se sera produit sur une grande mesure politique? Il sera désarmé! Il regardera, il attendra, il prendra vainement parti pour l'une contre l'autre, sans pouvoir les départager jamais en faisant appel au pays, comme le faisait la monarchie. Quelle situation honteuse et périlleuse à la fois dans votre système pour un président! Il assistera à l'anarchie des chambres! voilà le rôle que vous lui feriez (*Très-bien! très-bien!*)

Ici je m'arrête, Messieurs. Cependant, avant de conclure, il me vient quelques scrupules, et je demande à l'Assemblée encore quelques minutes pour lui en faire part. (*Parlez! parlez!*)

On dit dans l'amendement (je viens de le lire): Les électeurs, une seule classe d'électeurs, je le reconnais, on nous fait la grâce de ne pas scinder la démocratie, de la reconnaître une, tout en voulant diviser son expression et sa tête. On nous dit: Les électeurs nommeront le sénat ou la seconde chambre, comme ils ont nommé la première.

Je demanderai aux honorables auteurs de l'amendement de vouloir bien répondre aux deux ou trois interrogations que je vais leur poser, ou plutôt que je me pose à moi-même.

A quel signe les électeurs, le pays, le pouvoir, l'Assemblée législative, l'ensemble du Gouvernement, de la souveraineté française, reconnaîtront-ils que tel ou tel membre de ce pays, apte à tout, susceptible d'adopter librement toutes les vocations, en choisissant lui-même, et non pas en faisant choisir à personne, à quel signe pourront-ils dire à tel ou tel membre politique: Toi, tu seras de la première chambre! toi, tu seras de la seconde! toi, tu seras du sénat! toi, tu seras condamné à n'être que de la chambre des communes! (*Rire approbatif.*)

Comment ferez-vous cette répartition? (*Sensation prolongée.*)

Je le demandais et je le demande à l'Assemblée elle-même, où placerez-vous ce signe de capacité distinctive entre telle ou telle classe, telle ou telle catégorie, ou, pour me servir des mots démocratiques, entre tels ou tels citoyens aptes, ou telle ou telle nature de fonctions, dans telle ou telle chambre? sera-ce à la profession?

Direz-vous, comme je l'entendais tout à l'heure sur mon banc, aux membres de l'Institut, par exemple, aux vétérans de l'Assemblée législative, aux hommes de science, d'érudition, de labeur, d'intelligence : Vous, vous serez de la chambre haute; vous au contraire, hommes des autres professions secondaires, vous serez de la chambre des communes. (*Rires et agitation.*) Il n'y a pas d'autre moyen, il faut bien que vous trouviez un moyen de distinguer parmi vos candidats. (*Mouvement.*)

M. Taschereau. Et les conseils d'arrondissement? et les conseils de département?

M. de Lamartine. L'honorable M. Taschereau m'a interrompu par un mot que je relève à l'instant; il me disait : Ce seront les électeurs eux-mêmes, les conseils d'arrondissement, les conseils de département, qui détermineront d'après leur instinct arbitraire. (*Il n'a pas dit cela!*)

Je laisse l'interruption, puisqu'elle n'est pas développée, et je persiste à demander à quels signes les électeurs eux-mêmes, le pays lui-même, les conseils d'arrondissement et de département, reconnaîtront-ils et désigneront-ils les membres de l'une ou de l'autre chambre?

Est-ce à la fortune? Mais c'est le signe le plus matériel, le plus brutal, de distinction! tout le pays se révolterait comme vous-mêmes. (*Très-bien! très-bien! — Interruption prolongée.*)

Est-ce à la profession? Mais vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848! (*Mouvement.*)

Est-ce le sort? Mais il est aveugle, il enverra un sage dans la chambre des tribuns et un tribun dans le conseil des sages. (*Approbation.*)

Est-ce à l'âge? Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge

soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance! (*Très-bien! très-bien!*)

Vous placeriez, comme la constitution de l'an III, là tous les hommes d'expérience et de tradition, tous les vétérans de la politique; ici tous les jeunes enthousiasmes, toutes les fougues, toutes les impatiences (*Mouvement*); là la nécropole des vivants, ici l'inexpérience et l'entraînement naturels à la jeunesse!

Vous vous priveriez même, vous, chambre démocratique, de toute la majesté, de toute l'autorité que Dieu, la nature et les hommes ont attachées de tout temps au signe des années glorieusement et laborieusement employées au service du pays.

Ainsi, je vois d'ici, dans ma pensée, sur le sommet de ces derniers bancs, où je voyais avec satisfaction, assis, dans les dernières années de l'ancien gouvernement, un homme dont le nom est dans toute votre estime, dont le nom est sur toutes les lèvres, le vénérable Royer-Collard. En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Francklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre chambre, je t'exile au Luxembourg. (*Profonde sensation.*)

Vous perdriez ainsi votre autorité, et avec cela toute l'autorité, toute la majesté et une partie du respect de la loi. (*Nouveau mouvement.*)

Je dis, Messieurs, que toutes ces conditions, toutes ces catégories sont destructives, non-seulement de la force, mais de la dignité morale, de l'autorité, de la majesté du grand pouvoir législatif unitaire dans votre pays; je dis qu'elles sont radicalement impraticables, et qu'à mesure qu'on les presse dans les mains, elles s'évanouissent en sophismes ou en impossibilités; la nature des choses, comme le danger de votre situation, vous ramènera à la vérité, plus éloquente et plus convaincante que toutes les paroles, à l'unité de la représentation, personnifiée dans l'unité d'une assemblée; et cela, je le répète avec intention, sinon pour toujours, au moins pour la première période.

Messieurs, je finis par où j'ai commencé. C'est par cet instinct du moment, par ce génie de l'à-propos, par ce que les anciens appelaient le dieu des circonstances : il vous dit, il me dit du moins que si vous aviez deux assemblées, ce serait le moment qui vous commanderait de les fondre en une. (*Bravos à gauche.*)

Oui, pour suffire aux éventualités graves de notre présent et de notre avenir pendant notre transformation, ne nous flattons pas : les difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles sont immenses. Regardons-les face à face, c'est le moyen de les surmonter; nous les surmonterons, je le sais, mais osons les envisager.

Voyez en vous et autour de vous, sur toute l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, au Nord, au Midi, partout, y eut-il jamais un horizon plus chargé, si ce n'est de foudres, au moins de nuages? Non, il n'y eut rien de pareil, je parle de l'état des esprits dans les masses égarées, et égarées même par de généreuses, mais impossibles aspirations. Il n'y eut rien de pareil aux pronostics, aux périls, aux dangers de guerre sociale sourde ou éclatante, depuis le moyen âge, en Allemagne depuis les temps où les fanatiques ou les anabaptistes, Jean de Leyde et les juges du peuple à Mulhouse, à Munster, recrutaient jusqu'à trente mille combattants pour des chimères, ravageaient les bords du Rhin, établissaient la communauté des biens et des femmes, et disparaissaient quelques mois après dans leur sang et dans celui qu'ils avaient répandu, comme ces idées monstres, comme ces météores intellectuels qui apparaissent de temps en temps dans le monde pour l'effrayer, et qui, comme ce qui est monstrueux dans la nature, ne se reproduisent plus. (*Très-bien! très-bien!*)

Je me trompe, Citoyens! ces idées se reproduisent ou essayent de se reproduire dans de nouvelles sectes : vous en êtes aujourd'hui les témoins.

Eh bien! je vous le demande, contre ces actes, contre ces idées, contre ces associations souterraines qui travaillent, non pas seulement les mauvaises passions, mais au fond les bonnes inspirations de certaines parties du peuple, et qui recrutent comme un élément de désordre la pire des factions, la faction

de l'indigence, de la misère et de la faim, pour la porter tout entière contre votre société, qu'aurez-vous à opposer à tout instant? Deux chôses : la lumière et l'assistance, et le secours et le travail, et l'enseignement d'abord ; et après, quand il faudra couvrir l'ordre social, menacé à main armée, quoi? La dictature, Citoyens! la dictature d'une assemblée toute-puissante, une et toujours debout! La dictature non pas d'un homme, mais la dictature du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, résumé dans vos personnes; ou, si vous la confiez à un seul homme, comme aujourd'hui, vous étreindrez la main de cet homme dans votre main, pour qu'il n'abuse pas de la puissance que vous lui avez concédée. (*Très-bien! très-bien!*)

C'est la dictature, vous dis-je, la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale, la dictature de la nation.

Je dis qu'à ce danger de sectes antisociales, à ce recrutement continu de pensées et de ressentiments contre l'ordre social, se produisant de temps en temps en actes coupables et déplorables, vous n'avez qu'une chose à opposer : ce n'est pas le jeu de deux chambres, combinaison de trois pouvoirs pour former une volonté *dans une;* c'est la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif résumée, si ce n'est dans vos mains, du moins sous vos mains. Et voyez ce qui se passe dans un autre ordre d'idées. Pour beaucoup d'esprits arriérés, rétrogrades, plagiaires d'un passé, imitateurs de ce qui doit être couvert à jamais d'un voile de deuil, pour beaucoup de ces esprits, nous entendons tous les jours, je lisais ce matin même dans vos journaux arrivés du Midi, pour beaucoup de ces esprits, la République, qui a un beau sens pour l'universalité de l'Assemblée nationale et du pays, a un sens sinistre au fond de leur pensée. (*Murmures. — A gauche. Oui! Oui! C'est vrai!*)

Vous n'avez donc pas lu ce matin les cris proférés à Toulouse?

Eh bien! contre ces hideuses tentatives de faire rentrer la République dans des ornières sanglantes, pour empêcher que des insensés la perdent en la rendant odieuse, contre les conciliabules de cette faction, je me trompe, ces hommes ne méritent pas le nom de faction, ce ne sont que des individus en

nombre imperceptible et répudiés par les factions mêmes ; mais enfin, contre ceux qui voudraient ainsi déshonorer la France, la République, le peuple, la liberté, qu'auriez-vous souvent ? La dictature ! évoquer à vous la loi, la force et en foudroyer ces insensés qui seraient les plus dangereux ennemis de la République, car ils la couvriraient d'impopularité et d'exécration. (*Très-bien ! très-bien !*) Et contre le reflux des réactions étrangères, et contre les entreprises des ambitions et des souvenirs, qu'auriez-vous en cas de guerre civile ? La dictature obligée d'une assemblée unique, ayant dans la même main l'arme défensive et la loi protectrice de la patrie menacée dehors et dedans !

Mais, Citoyens, je finis par là, par un simple raisonnement froid, mais précis comme un dilemme :

Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confierez-vous dans l'hypothèse des deux chambres ? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux chambres à la fois ? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très-bien !*)

La remettrez-vous à une seule des deux assemblées ? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite ! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution ! (*Bravos à gauche.*)

La remettrez-vous à un homme ? Quoi ! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes ! (*Sensation prolongée.*)

Un homme ! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-il, cet homme ? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité ? (*Nouveau mouvement.*)

Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez-garde ! prenez-garde à qui vous remettrez vos pouvoirs ! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

Ces deux noms, Citoyens, c'est le nom de Monk, en An-

gleterre; et, en France, c'est le nom de Bonaparte ! (*Mouvements prolongés.*)

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien !*) — *Mouvement prolongé d'approbation.*)

SUR LA PRÉSIDENCE

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 6 octobre 1848.

L'Assemblée constituante était appelée à décider si ce serait la Chambre ou le pays qui nommerait le président de la République. M. de Lamartine posa énergiquement la question à la tribune. Son discours l'emporta et fit prévaloir l'élection par le peuple.

MESSIEURS,

Indépendamment du péril de parler dans une question où les esprits flottent dans une indécision que nous avons tous comprise par la nôtre, il n'y a rien de si pénible, pour un orateur, que d'admirer, que d'apprécier ce qu'il vient combattre. (*Agitation.*)

PLUSIEURS VOIX. On n'entend pas.

M. DE LAMARTINE. Je reprends, Messieurs : je disais qu'indépendamment de l'émotion qu'éprouvait un orateur, un homme politique, au moment de se prononcer sur une des questions les plus flottantes, les plus indécises dans l'opinion de son pays et un moment dans la sienne propre, il y avait quelque chose de pénible, particulièrement pour l'orateur, à venir combattre des adversaires dont il avait profondément apprécié les motifs et admiré hier et aujourd'hui le talent. Telle est cependant ma situation. C'est là le sentiment que j'ai éprouvé et que j'éprouve en montant à cette tribune.

La plupart des orateurs entendus hier et aujourd'hui, Messieurs, ont confondu en une seule et même discussion ce que j'aurais voulu séparer, les cinq articles du chapitre en discussion devant l'Assemblée nationale; je serai forcé, quoique très-sommairement, vu l'heure et les dispositions de l'Assemblée, de les suivre un moment dans les différentes spécialités de leur argumentation.

Il s'est agi et il s'agit dans cette discussion, depuis deux jours, non-seulement de déterminer si le président de la République sera nommé par l'Assemblée nationale ou par le pays; mais il s'agit encore, vous l'avez entendu il n'y a qu'un instant, de savoir si la République aura un président, ou si elle n'aura que des conseils, des comités de salut public, de sûreté générale, de recherches, comme nos premières assemblées révolutionnaires.

Il s'agit de savoir quels seront la forme, la durée, le mode de cette présidence; si elle sera à une ou à plusieurs têtes, si elle sera annuelle ou quinquennale, ou seulement si elle sera, comme le pouvoir temporaire et transitoire que vous avez institué jusqu'ici, et comme le demandait tout à l'heure l'honorable membre auquel je réponds, un pouvoir investi de toute votre force, de toute votre majesté, mais un pouvoir temporaire, transitoire, et manquant par là même, selon moi, des conditions de fixité nécessaires dans ce moment-ci à notre pays pour que, sous la révolution, il découvre un gouvernement.

Messieurs, quant à la question de savoir si la présidence sera un des modes d'organisation de la République, si la République aura un président ou n'en aura pas, je ne répondrai qu'un seul mot.

J'ouvrirai l'histoire de toutes les assemblées, et spécialement des assemblées françaises qui avaient accepté, dans des conditions normales alors, mais qui seraient tout à fait irrégulières aujourd'hui, ce mode de constitution; je vous montrerai cette distinction de fonctions, car je ne me sers pas du mot de division des pouvoirs (il ne s'applique plus à rien); la division des pouvoirs ne s'applique plus en quoi que ce soit à notre mode de gouvernement essentiellement unitaire, et où la souveraineté indivisible, comme l'Assemblée nationale, repose tout entière en

nous, parce que nous sommes nous-mêmes l'expression unitaire du peuple tout entier. Mais, Messieurs, je vous montrerai le long Parlement et la Convention, prenant ce mode de gouvernement qu'on osait vous conseiller tout à l'heure, réunissant, non pas seulement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, mais réunissant ou tenant, du moins sous leurs mains, le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, qui seul, dans une telle forme de gouvernement ou plutôt de tyrannie, peut compléter le gouvernement unitaire d'une assemblée : et je vous dirai, si vous voulez entrer dans ce mode de gouvernement, si vous pensez que les circonstances dans lesquelles se trouve la patrie exigent cette intensité terrible de forces qui s'élèvent, non pas comme un appel, mais comme un épouvantail dans notre histoire, pour nous écarter de ce système; si vous le voulez, ayez la logique tout entière de votre pensée, ne confondez pas seulement en vous le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, confondez aussi le pouvoir judiciaire, et alors rappelez-vous de votre vrai nom, appelez-vous la Terreur! (*Vive sensation et approbation à droite.*)

Vous ne le voulez pas, le pays en a horreur, la situation ne le commande pas; écartons donc cette argumentation. (*Très-bien !*).

Je dirai très-peu de choses de plus sur un autre mode de gouvernement qu'on vous conseillait indirectement hier, celui de l'absence même d'unité dans votre pouvoir exécutif sous votre main, celui des comités, celui de ces gouvernements irresponsables, de ces gouvernements les plus terribles; savez-vous pourquoi? Parce qu'ils sont anonymes, parce que, étant anonymes, la responsabilité s'y égare, non-seulement dans le temps, mais dans l'histoire, et que pour nous, qui avons lu et écrit l'histoire de cette époque, si récente cependant, pour nous, la responsabilité s'égare tellement sur les noms, entre les personnes, qu'à cinquante-cinq ans de date, il nous est impossible de renvoyer souvent la rémunération ou de reconnaissance ou d'horreur à tel ou tel nom de notre histoire, et que nous ne savons pas à qui, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Robespierre ou de Danton, nous devons renvoyer la responsabilité de telle ou telle mesure de cette forme de gouvernement qu'on ose vous conseiller. (*Très-bien.*)

Mais d'ailleurs, à côté de cette violence, qui est pour ainsi dire commandée par cette forme de gouvernement, il y a un autre inconvénient qui paraît bien incompatible avec celui-là, et qui cependant l'accompagne presque toujours. Cet inconvénient des gouvernements à plusieurs têtes, des gouvernements par comités, des gouvernements par conseils, c'est la faiblesse; la faiblesse, car, par une suite naturelle de ce frottement des convictions, des volontés des individus dans les gouvernements de cette nature, savez-vous de quoi se compose le gouvernement? Il se compose d'une moyenne, il se compose de concessions réciproques, de lenteurs, d'atermoiements. Or, les gouvernements de moyennes et de concessions ne sont pas ceux qui conviennent aux grandes nations, aux grandes époques, aux grandes crises dans lesquelles nous nous trouvons; les époques énergiques ne veulent pas de moyenne de gouvernement, elles veulent un pouvoir à leur image. (*Très-bien! très-bien!*)

Maintenant je passe au fond de la question même, à celle qui avait le plus spécialement préoccupé ma pensée hier et depuis quelques jours, à la forme de nomination du président de la République ou par vous ou par le pays.

J'ai entendu avec le plus vif intérêt, avec une sincère et consciencieuse anxiété, hier, l'éloquent orateur qui pendant près de deux heures a feuilleté pour ainsi dire page à page tous les enseignements de l'histoire et de la politique sur cette grande et difficile question; je parle de l'honorable M. Parieu.

Ces considérations ne m'étaient pas nouvelles; et moi aussi, j'avais lu, j'avais étudié, depuis cette incertitude qui pèse sur notre intelligence, j'avais lu en différents textes de constitutions ces différents modes d'élection du chef, du président, du modérateur de la République, chez les diverses nations qui ont fait reculer la monarchie devant la forme définitive de la liberté, devant la République. J'ai vu les États-Unis, les républiques américaines, Venise, Gênes, les formes même de gouvernement dans les conclaves, d'où sortent ces grands chefs de la république catholique. J'ai étudié, dans notre propre histoire, le système de 1793, avec ses vingt-cinq membres qui devaient former le Conseil de la République. J'ai lu la Constitution de l'an III;

j'ai vu ce mécanisme combiné par lequel une première candidature dans les départements portait cinq noms, présentait ensuite le nombre de vingt-cinq au Conseil des Anciens par le Conseil des Cinq-Cents. Je me suis efforcé de me rendre compte des motifs de ces différentes compositions, de ces différentes combinaisons de l'élection aux différentes époques de notre histoire et de celles des nations qui nous avoisinent.

Eh bien! je le déclare avec franchise, je n'ai trouvé là, pour nous, la lumière, l'évidence, l'applicabilité d'aucun grand principe général qui ait suffi pour éclairer ma conscience et mon intelligence. L'honorable M. Parieu vous citait hier l'exemple des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de la Hollande, qui font nommer au second degré, au troisième degré dans une de ces républiques, le président chargé du gouvernement du pays.

Mais que l'honorable M. Parieu me permette de lui faire une observation qui me frappait en écoutant ses paroles, c'est que ces exemples s'appliquent aussi mal aux institutions qu'il s'agit de fonder pour nous et chez nous, qu'ils s'appliquaient l'autre jour dans la discussion de l'assemblée unique, à la question qui s'agitait ici.

Les États-Unis nomment à deux degrés, la Hollande nommait à deux degrés, la Suisse nomme à plusieurs degrés; pourquoi? Parce que ces trois pays sont des États fédératifs; parce qu'avant que l'unité fédérale, qui est la seule représentée dans la nomination du pouvoir suprême qui correspond à la fédération tout entière, avant que ces unités fédérales viennent porter leur suffrage pour consacrer le droit présidentiel du chef de la République, il faut qu'elles s'entendent avec elles-mêmes; parce que, en un mot, elles représentent non pas une volonté individuelle, mais la volonté de chaque membre de la fédération.

Voilà le secret de ces trois modes; ces républiques ont ou avaient ces natures particulières de pouvoir : les États-Unis avaient fait alliance avec l'Océan, la Suisse avec ses montagnes, la Hollande avec ses marais; un pouvoir fort leur était moins nécessaire.

Mais, Messieurs, il ne vous échappe pas que la France n'a rien, n'a rien eu, n'aura rien, ne veut rien avoir de comparable,

dans sa constitution sociale et nationale, à ces fédérations qu'on nous cite sans cesse en exemple, sans avoir compris leur nature et leur nécessité.

Messieurs, je suis tenté de laisser toutes ces considérations secondaires, scientifiques pour ainsi dire; je suis tenté, dis-je, de négliger toutes ces considérations historiques, accessoires à la question qui nous occupe, intempestives, tardives, arrivant trop tard à cette tribune aujourd'hui, et d'entrer tout de suite et à fond dans les motifs secrets, dans les raisons consciencieuses qui nous préoccupent, nous agitent et nous passionnent saintement, je le dis, car je n'ai pas vu, depuis que l'Assemblée nationale est réunie, de symptôme d'un autre esprit que celui d'un esprit d'examen consciencieux, patriotique dans ses délibérations; pas l'ombre de factions n'a pesé sur les esprits de cette Assemblée. Je le dis sans la flatter, comme je le sens, comme je le pense. (*Très-bien ! très-bien !*)

Eh bien! je suis tenté, dis-je, à cause de cela même et par l'audace que donne à une conscience comme la mienne l'harmonie avec vos propres consciences à vous, l'audace de parler cœur à cœur, ouvertement, devant vous et devant le pays, des motifs qui, pour les uns ou pour les autres, vont peser tout à l'heure dans le vote que nous allons porter, en pesant d'avance votre boule dans votre main!

Si la question n'était que dans la question; s'il ne s'agissait véritablement que de déterminer telle ou telle combinaison mécanique d'où doit sortir, pour ainsi dire, ou par une seule explosion de votes, ou par une filière successive de suffrages se fortifiant, s'amoindrissant, s'épurant les uns les autres, le vote du président, mon Dieu! cela serait bientôt fait; il n'y aurait pas de logique là contre la logique; nous nous dirions : Le peuple, dans notre constitution de Février, est un peuple seul et unitairement souverain; c'est donc de son sein, c'est du sein de cette souveraineté unique, et toujours debout dans le peuple, que doit sortir, non pas comme vous le disait hier M. Parieu, cette division des pouvoirs, je répudie encore une fois ce terme, mais cette distinction des fonctions de la souveraineté nationale. Voilà la logique.

Nous, nous disions : Ce peuple, cette démocratie dont on

parlait tout à l'heure avec une si juste inquiétude, elle est jalouse, c'est sa nature; elle est ombrageuse, elle est susceptible; elle est inquiète et jalouse d'autant plus, Messieurs, qu'elle n'a pas encore un long règne derrière pour la rassurer sur ses inquiétudes et sur ses préoccupations. (*Assentiment marqué.*)

Eh bien! dans cet état de votre démocratie, car il est certain qu'elle envisage chacun de vos actes et jusqu'à vos arrière-pensées, celles du moins qu'elle vous suppose, avec cette inquiétude et cette jalousie qui font le fond de la nature démocratique, qu'y a-t-il à faire? Lui donner largement, amplement, sincèrement, sans lui rien retenir, son droit tout entier. (*Très-bien! très-bien! — Mouvement prolongé.*)

Nous nous dirons de plus, et c'est là, je demande à l'Assemblée la permission de m'y arrêter une demi-minute, c'est là une des considérations qui, pour moi, ont le plus influé sur ma résolution, nous nous dirons : Dans les républiques, quelle est la force? où est la force? où la puise-t-on? par quel signe la marque-t-on sur le front des pouvoirs, des institutions et des hommes? Le pouvoir, dans les républiques, est dans la popularité, ou il n'est nulle part. (*Très-bien!*)

Tant que l'Assemblée nationale est la popularité vivante du pays, non pas cette popularité mobile que le matin apporte et que le soir emporte, mais cette popularité du bon sens, de la réflexion et de la conscience, qui accumule lentement sur tous les noms des représentants dont cette grande Assemblée se compose, le signe de l'assentiment, le mandat de la confiance, la force du pays; c'est de cette popularité que je parle; eh bien! cette popularité elle est à elle seule, soyez-en sûrs, elle est le pouvoir tout entier. (*Très-bien! très-bien!*)

Supposez maintenant que, comme il arrive dans toutes les choses humaines, et comme il est arrivé surtout dans les premières périodes et dans les périodes encore révolutionnaires des institutions, cette popularité s'évanouisse peu à peu, qu'elle s'use par les mois, par les jours, les années, par les refus quelquefois courageux et énergiques, qu'une Assemblée nationale doit savoir faire au sentiment mal éclairé du peuple; supposez que cette popularité s'éloigne et se sépare d'elle; elle s'éloigne et se sépare en même temps des deux pouvoirs, des deux fonc-

tions; en abandonnant l'Assemblée nationale pour un temps, elle abandonne aussi le pouvoir exécutif. Je vous le demande, dans quel abîme n'êtes-vous pas précipités! et votre pouvoir constitué ne s'anéantit-il pas au même instant aux yeux du peuple! (*Profonde sensation.*)

Voilà, je le répète, une des considérations qui m'ont le plus vivement frappé. Je me suis posé devant les yeux le problème de cette lacune de popularité honnête et consciencieuse de l'Assemblée; je me suis dit : Voilà un président, il a été appelé par l'Assemblée nationale, il est le favori, passez-moi le mot, il est le favori du parlement aux yeux du peuple. (*Murmures d'approbation.*)

Je retire l'expression si elle blesse... (*Du tout! du tout! — Très-bien! très-bien!*)

Je me suis mis souvent dans ma pensée, vous disais-je, en face de cette situation qui peut arriver, qui doit arriver, car tout arrive dans la mobilité des choses, des hommes et des temps où nous sommes; je me suis mis en face d'une assemblée nationale ayant perdu momentanément sa popularité, et par conséquent sa force dans le pays, et d'un président sorti exclusivement du sein des suffrages de l'Assemblée nationale, d'un favori, pour répéter le mot, puisqu'il ne vous a pas choqués, d'un favori du parlement, au lieu d'un élu du peuple, perdant par cela même sa popularité; pourquoi? Parce qu'émané de l'Assemblée nationale, la popularité qui entoure l'Assemblée nationale est la sienne propre, et parce que, un moment, l'impopularité qui viendrait affaiblir, ternir cette Assemblée nationale, réagirait jusque sur lui, et qu'ainsi que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, plus en contact avec le peuple, en contact de tous les jours, et par conséquent à qui la popularité est plus nécessaire qu'à tous les autres pouvoirs, le pouvoir exécutif serait atteint de la même impopularité; tout périrait ou du moins tout s'éclipserait à la fois dans le prestige des deux pouvoirs, trop enchaînés l'un à l'autre, puisque l'un sortirait de l'autre. (*Très-bien!*)

Oui, tout serait anéanti, tout disparaîtrait à la fois dans cette lacune de force, de popularité et de pouvoir. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Nous nous dirions enfin, et je finis par là cette énumération, nous nous dirions enfin : Dans toute constitution, mais je ne dis pas seulement dans toute constitution politique, dans toute constitution naturelle, si j'osais remonter aux exemples trop physiologiques, quoique très-spirituels, qui ont été apportés à cette tribune par mon remarquable adversaire M. Félix Pyat; dans toute constitution, tout pouvoir propre doit avoir sa prérogative. Ce qui est vrai d'un pouvoir propre est vrai aussi d'une grande fonction de gouvernement, qui, bien que ne s'élevant pas, dans votre pensée comme dans la mienne, à cette souveraineté de pouvoir que vous réservez avec raison au peuple, s'élève cependant à l'exercice même de cette souveraineté dans ses fonctions les plus augustes et les plus difficiles. Il faut une prérogative à chacun de ces pouvoirs; vous avez la vôtre, vous l'avez dans l'élection universelle du pays qui vous investit, pour ainsi dire, de la personnalité même de cette grande nation que vous résumez ici dans cette enceinte.

Mais ce pouvoir exécutif que vous devez et que vous voulez créer, non pas pour lui léguer une part de votre souveraineté, mais pour lui en confier l'exercice distinct, spécial et responsable surtout, et c'est là ce qui le rend par-dessus tout un pouvoir distinct et nécessaire, ce pouvoir responsable, vous devez vouloir qu'il ait aussi sa prérogative dans le pays comme vous l'avez vous-mêmes, sans quoi cette qualité de subordonné du pouvoir législatif, qu'on osait revendiquer pour lui tout à l'heure, ne serait qu'une trop triste et trop faible réalité devant l'impuissance de ses fonctions; ce ne serait plus un ressort dans votre constitution, ce serait une aiguille destinée seulement à marquer l'heure de vos volontés ou de vos caprices sur le cadran de votre constitution. (*Très-bien. — Longs murmures d'approbation.*)

Je continue :

Puisque tous ces motifs que je viens d'énumérer rapidement devant l'Assemblée n'éprouvent aucune contradiction dans cette enceinte... (*A gauche. Si! si!*) Ils n'en ont pas éprouvé jusqu'à présent, ils en éprouveront tout à l'heure à cette tribune. Mais puisque ces motifs, dis-je, ne provoquent aucune opposition d'instinct, de clameur publique, c'est celle dont je voulais

parler dans cette enceinte, puisqu'ils sont à un certain degré d'évidence et de palpabilité pour tous les esprits, il y a donc un autre motif, et c'est là que j'en veux venir; il y a donc une autre raison de cette hésitation prolongée, de cette hésitation maladive qui travaille depuis quelques mois, depuis quelques jours, non-seulement l'opinion publique, mais ceux mêmes qui sont chargés, comme vous, de fixer cette opinion publique par un vote dans la constitution. Eh bien! M. Parieu le disait hier avec franchise, et je l'en remercie; sans lui, je n'aurais pas eu l'audace d'aborder franchement cette partie de la discussion, si dificile, parce qu'elle est presque personnelle; M. Parieu vous disait:

Vous allez faire la revue des grands partis qui peuvent diviser momentanément les opinions sur le territoire de la France; vous allez faire le grand recensement, il a presque dit le grand recrutement, ou il l'a dit du moins dans la fin de sa phrase et de son discours, vous allez faire le grand recensement de tous les partis antirépublicains, de tous les partis surannés, estimables quoique surannés, qu'un sentiment honorable enchaîne encore à des convictions sincères, mais de tous ces partis qui, selon moi, qui, selon vous, mon Dieu! qui, selon eux-mêmes, dans la partie sérieuse et intelligente qui la compose, n'ont plus de rôle à jouer dans la politique de ce pays. (*Approbation.*)

Vous allez faire leur recensement, vous allez réunir d'un côté les légitimistes sous le nom de Henri V, de l'autre les partisans de la monarchie de Juillet à peine exilée par le malheur, ou plutôt par la faute de nos institutions, et les conseils d'une mauvaise politique. N'accusons pas le malheur, et laissons à chacun sa responsabilité! (*Très-bien!*)

Vous allez faire le recensement de tous les partis, et ne tremblez-vous pas, ajoutait l'orateur courageux, ne tremblez-vous pas du nombre de ces suffrages qui vont déclarer à la République autant d'inimitiés acharnées qu'il y aura de votes dans l'urne du scrutin pour la présidence?

Je dirai à M. Parieu que la France et moi nous avons à cet égard plus d'impassibilité, je ne dirai pas plus de courage que lui; je lui dirai que ce serait, selon moi, une chose ridicule à la République française et à l'Assemblée qui la représente,

de se préoccuper de quelques suffrages égarés sur des noms d'hommes qui ont perdu la qualité légale de citoyens aux candidatures de la République... Mais je le dis avec certitude, et je suis convaincu que je ne serai au dehors démenti par aucun des partisans sérieux de ces dynasties (*Mouvement*); je dis que les représentants de ces dynasties éteintes, errantes aujourd'hui sur la terre étrangère, regarderaient, non pas comme un triomphe, mais comme une abdication, une seconde abdication de leur naissance, de leur nature, de leurs droits divins et primordiaux, de venir briguer, quoi? quelques voix à une candidature pour un pouvoir précaire, emprunté pendant un an, pendant deux ans, pendant trois ans, sur la République, sur le territoire de cette France... (*Interruption. — Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, je ne crains pas de le dire, vous calomniez ces pouvoirs déchus. Ils ne voudraient pas remonter par de tels degrés. (*Très-bien!*)

Messieurs, votre interruption a coupé ma pensée par le milieu, je vous demande la permission de l'achever.

Je disais que ce que votre bon sens déclare impossible dans le représentant de la légitimité absent, le bon sens public, la simple réflexion le déclare plus impossible encore pour la dynastie illégitime de Juillet. (*Très-bien!*)

Quoi! ce pouvoir monarchique qui est tombé, qui s'est affaissé de lui-même, il y a six mois, au milieu de toutes les forces constituées de la représentation nationale, de l'administration et de l'armée; ce pouvoir qui s'est ainsi dérobé à la France, il tenterait, six mois après, de rentrer caché dans l'urne d'un scrutin! Quelle pitié! C'est impossible, ce qui est ridicule n'est pas possible en France. (*Très-bien! — Longue agitation.*)

Mais si cela est impossible pour les deux dynasties que j'ai citées, cela est-il plus possible pour une autre? Car, si vous le déclarez improbable, ridicule, impossible pour les deux dynasties dont je vous parle, vous pensez donc à une autre? Vous avez donc un autre motif d'hésitation dans vos pensées? Osez le dire, dites tout. Le pays doit tout entendre; c'est l'esprit de la République, elle n'a peur de rien.

Eh bien! Messieurs, je veux soulever, moi, autant qu'il est en moi, le poids secret qui pèse sur la pensée et sur la con-

science de l'Assemblée nationale et du public dans cette question. Et ne craignez rien à cet égard, je le ferai avec autant de convenance que nous devons apporter d'impassibilité, de courage ici, quand il s'agit d'un grand, du plus grand de tous nos intérêts publics.

A une autre époque, Messieurs, lorsqu'il nous a paru qu'il y avait incompatibilité actuelle, présente, immédiate, entre la fondation et la sécurité de la République et des noms d'individus dont le seul crime, ne l'oubliez pas, c'est trop de gloire... (*Rumeurs.*)

Plusieurs membres. — De gloire héréditaire.

Je supplierai mes honorables collègues de modérer, en faveur de l'orateur et d'une voix fatiguée, ces interruptions, non pas seulement parce qu'elles brisent la parole, mais parce qu'elles brisent aussi la pensée, et qu'elles m'exposent ainsi à vous présenter des considérations moins dignes de vous. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Je disais, et si vous m'aviez laissé achever, vous seriez convenus que mon expression était exacte, que, quand nous nous étions préoccupés du danger que des noms d'individus dont le péril, le crime, si vous le voulez, n'est qu'un trop éclatant reflet de gloire sur le pays, nous n'avons pas hésité, nous avons apporté ici, non pas un acte sévère, il n'en sortira jamais de cette main, non pas une mesure acerbe, mais une mesure de précaution et de prudence, un ajournement de quelques mois à la plénitude de la jouissance des droits de citoyen français pour cette famille.

Ces temps sont changés. Vous, représentants de la France, vous, partie intéressée plus que nous, vous en avez décidé autrement, et je m'incline devant la sagesse et devant la prudence dont vous avez peut-être fait preuve contre moi-même dans cette occasion. Vous aviez le droit de le faire, d'être magnanimes, vous! Nous n'avions pas ce droit, nous; nous étions placés en sentinelles avancées pour couvrir la République, et vous-mêmes, et notre pays, contre toutes les éventualités, même chimériques, de dangers qui pouvaient inquiéter la République. Nous l'avons fait. Vous avez fait autrement; vous avez rendu tous les droits, la patrie, tous les titres, non-seulement de

citoyens, mais de représentants, le droit commun de la souveraineté nationale, aux membres de cette famille. Je n'ai rien à vous dire; je m'incline, et aucune parole, je le répète, ne sortira de ma bouche sans être empreinte du respect que je dois et à votre décision et à ces noms.

Voilà cependant ce qui préoccupe en ce moment la pensée de l'Assemblée; c'est l'éventualité qu'un fanatisme posthume du pays ne se trompe de date, de temps, de jour, et ne porte à l'image de ce grand nom, ne porte aux héritiers, je ne dirai pas de la gloire, car la gloire qui donne l'immortalité, ne donne pas, malheureusement, de droits au partage de l'héritage; ce qui vous préoccupe, dis-je, c'est la peur que cet éclat, si naturellement fascinateur pour les yeux d'un grand peuple militaire, n'entraîne la nation dans ce que vous pourriez considérer ou dans ce que je considérerais peut-être moi-même, à tort, comme une erreur et comme un danger du pays.

Eh bien! je me suis dit : Ce danger est-il probable? Je ne le nierai pas, je n'ai à cet égard ni négation ni affirmation; je ne sais pas lire, pas plus que vous, dans les ténèbres de notre avenir; mais cependant je puis me dire que la réflexion est une des forces humaines dans un pays aussi sensé et aussi profondément intelligent que notre pays; que, pour arriver à des usurpations du genre de celle qu'on pourrait craindre, non pas des hommes, je le répète... je respecte leur patriotisme et leur conscience, et je suis convaincu, comme ils l'ont dit eux-mêmes à cette tribune, car je crois à la parole des honnêtes gens, je suis convaincu qu'aucune pensée d'usurpation de cette nature n'approchera jamais d'eux-mêmes... Mais je parle de leurs partis, de ces petits groupes d'hommes intéressés qui s'agitent toujours autour des ambitions supposées, quoique non existantes, et de ceux qui exploitent au profit des factions la plus grande mémoire, la gloire la plus éclatante de notre pays. Eh bien! je dis que ces hommes seraient promptement, inévitablement trompés dans leurs espérances; je dis que, pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant... (*Vive approbation. — Sensation prolongée.*)

Je disais, Citoyens, que pour motiver, pour nourrir des pensées de cette nature dans ces groupes d'hommes, que je ne voudrais pas même qualifier du nom de faction dans le pays, il fallait autre chose que des réminiscences et des ambitions, qu'il fallait des années de terreur en arrière et des Marengo en avant. Nous n'avons ni des années de terreur en arrière, ni des Marengo en avant. Tranquillisons-nous donc, et réfléchissons de sang-froid, indépendamment de toute considération dynastique ou personnelle, à la grave question dont nous sommes en ce moment occupés.

Messieurs, quel est le véritable danger, danger législatif, constitutif, de la loi qu'on vous propose de porter ou de ne pas porter dans notre constitution? quel est le vrai danger de la République de Février, à l'heure où nous sommes, non pas à ses premiers jours, elle ne le courait pas alors, mais à l'heure où nous sommes, heure un peu triste, passez-moi le mot, à l'heure de ce reflux des révolutions, qui est le moment où l'enthousiasme tombe, le plus pénible, le plus ingrat à traverser pour les peuples; quel est le vrai danger? Vous l'avez dit hier, on vous le dit presque tous les jours, et nous nous le disons encore davantage dans nos entretiens particuliers et il faut que ces entretiens particuliers, qui ne sont au bout du compte, que les murmures de la conscience générale du pays, passent hors de cette enceinte et aillent faire réfléchir, penser ceux mêmes qui ne vous entendent pas à cette tribune ou dans vos entretiens secrets; le danger de la République, ce n'est pas telle ou telle prétention monarchique: ce n'est pas aujourd'hui que je le craindrais; ce n'est pas encore l'heure de ces résipiscenses et de ces retours toujours heureusement un peu lents et un peu tardifs, qui font revenir la liberté sur ses pas et les peuples sur eux-mêmes. Il faut pour cela quelques années; il faut avoir accompli la rotation de tous les inconvénients et de tous les avantages d'un système politique quelconque, avant que le système opposé ne vienne se présenter comme un idéal, comme un regret et comme une espérance à un pays longtemps déçu. Mais nous ne sommes pas à ces années, nous sommes à six mois de la fondation de la République, à son époque, je vous le répète, la plus pénible, la plus

triste, la plus périlleuse, si nos courages n'étaient pas au niveau de la situation. (*Bravos prolongés.*)

Ce danger, j'oserai vous le dire, et je vous supplie de ne pas murmurer, je le dis dans le même sentiment avec lequel vous l'entendrez vous-mêmes, c'est une certaine incrédulité; ce danger, c'est un manque de foi, c'est une certaine indifférence par défaut de foi; c'est une certaine désaffection aussi de la République, à cause des difficultés mêmes qu'un gouvernement si beau, si grand, impose au peuple qui a voulu se le conquérir, et qu'il saura raffermir pour lui et pour ses enfants. (*Très-bien !*)

Ce danger, vous disais-je, c'est la désaffection. Vous savez comment est née cette République. A cet égard, des membres du Gouvernement provisoire qui ont parlé ici avant moi, vous l'ont dit eux-mêmes; et à quoi bon cacher ce que la France sait tout entière? à quoi bon ces réticences soi-disant politiques qui ne servent qu'à affaiblir les vérités, et en affaiblissant les vérités, à affaiblir aussi les courages?

La République n'a été, en vérité, qu'une grande et merveilleuse surprise du temps. Tous les esprits n'y étaient pas encore suffisamment préparés. Je ne dirai pas, comme mes collègues, que la France n'était pas républicaine : j'ai la conviction, et un de ces jours, si vous le permettez, j'analyserai devant vous cette conviction en moi; j'ai la conviction que la France, si elle n'est pas républicaine par ses faiblesses, si elle n'est pas républicaine par ses habitudes, si elle est monarchique par ses vices de caractère, passez-moi le mot, est républicaine par ses idées; elle est républicaine par ses grandes vertus naturelles et par ses traditions d'indépendance. (*Bravo !*)

Vous concevez dès lors que je ne me sois pas inquiété, au delà des bornes, de cette surprise que la République de Février faisait à nous-mêmes et à l'esprit du temps, quand la monarchie s'écroulait sous nos pas, à une tribune voisine de celle où je vous parle. (*Sensation profonde.*)

Non! l'enthousiasme du peuple, la beauté du caractère populaire pendant les premiers temps, la magnificence de l'institution de cette République, qui ne coûtait ni un regret, ni une larme, ni une goutte de sang à la patrie, et qui lui apportait

des espérances que vous êtes appelés à réaliser, non pas d'un seul coup, mais jour à jour, avec sagesse, avec possibilité, avec cette lenteur que comporte toujours l'accomplissement d'une des plus grandes choses humaines, tout cela a rallié à la République, dans les premiers moments, tous les esprits. Et, permettez-moi de vous le dire, nous qui en avons été témoins, la République a rallié à elle tous les cœurs, même de ceux que vous accusez aujourd'hui d'en être le plus éloignés.

Si j'apportais à cette tribune, Citoyens, les confidences des chefs des plus grands partis dynastiques à cette époque, vous seriez convaincus que, dans ce moment de chaleur, d'émotion, qui élève les partis au delà d'eux-mêmes, qui fait que les hommes sont au-dessus de leur ambition et de leurs regrets, il n'y a eu qu'un seul sentiment, l'acceptation loyale, sincère, énergique et confiante de la République. (*Vive adhésion.*)

Et pourquoi ces premiers jours, ces premiers mois d'enthousiasme, d'espérance, d'acclamations et d'acceptation unanime se sont-ils changés, dans les départements, dans le fond du pays, depuis quelque temps, en incrédulité, en manque de foi, en défiance, en défaillances?

Vous le savez comme moi, Citoyens, les tristes agitations d'avril, de mai, de juin, la crise financière, les difficultés de la circulation, et cette faction involontaire de la misère publique sur laquelle nous essayons tous les jours d'attendrir, d'émouvoir l'âme de la République (*Bravos à gauche*), cette faction de la faim que vous corrigez tous les jours par vos bienfaits; cette agitation, ces inquiétudes, cette violence de mauvaises pensées, reprenant de la force à mesure que vous perdez de la confiance et de la sécurité, ont un moment aliéné, ébranlé les cœurs des faibles parmi une partie de la population du pays.

Eh bien! Messieurs, est-ce que personne n'a concouru à cette désaffection, à cette indifférence des populations en France? Tout le monde, permettez-moi de vous le dire, les uns par des excès de défiance et d'exigence envers le gouvernement encore embarrassé de la République, les autres par des excès d'impatience, par un système soi-disant ultra-républicain, que ces populations mal éclairées pouvaient confondre, non pas avec le progrès, mais avec la subversion de la société elle-même.

Ainsi on est allé de campagne en campagne, de département en département, on a dit au peuple : Voyez ce que c'est que la République; c'est le partage des terres, c'est la spoliation des industries, c'est le papier-monnaie, c'est la main de l'État dans la liberté des industries, c'est le maximum, c'est la ruine du travail libre. (*Très-bien!*)

C'est la profanation des religions et des cultes, c'est la menace aux propriétaires, c'est la violence faite à la famille, ce sont des agitations populaires incessantes, ce sont ces clubs anarchiques ou sociaux établis à tous les coins de vos rues ou des places publiques, dans lesquels vous entendrez tous les jours des délations contre les citoyens, dans lesquels des noms marqués à l'encre rouge de la calomnie, comme vous l'avez vu et entendu tous les jours, sont livrés à la haine, aux ressentiments et à la colère aveugle des populations égarées! Voilà ce que c'est que la République; et c'est ainsi qu'on l'a fait méconnaître en la calomniant dans le pays. (*Très-bien! très-bien! — Longue agitation.*)

Eh bien! est-ce dans une situation pareille, dans une disposition pareille de l'esprit d'une partie de vos populations, dans vos départements et dans vos campagnes, qu'on est bien venu à nous porter à cette tribune le système qu'on y soutient depuis deux jours, à nous proposer de dire à ce pays déjà trop refroidi, déjà trop ralenti dans son mouvement vers les institutions populaires, déjà trop indifférent et trop désaffectionné de ce magnifique idéal que la révolution de Février lui avait ouvert, est-on bien venu à dire à ce pays : « Nous t'enlevons ta part dans la souveraineté que nous venons en vain d'écrire, nous te chassons de l'exercice de cette souveraineté; après l'avoir proclamée, nous t'enlevons ta part de souveraineté, nous t'exilons de ta propre République, ainsi que la majorité des électeurs en furent exilés pendant trente-six ans sous le gouvernement constitutionnel! (*Très-bien! très-bien!*)

Est-ce là, je le répète, le moyen de rallier, de réchauffer, de recruter des forces intellectuelles, des forces de confiance, de foi de plus à la République que nous voulons fonder, et que nous ne pouvons fonder qu'avec le concours unanime de ce peuple? (*Très-bien! — Nouveaux applaudissements.*)

Je sais, pour moi, que si je voulais blesser davantage le cœur du peuple, que si je voulais l'aliéner plus complétement à sa République, je n'inventerais pas, Messieurs, un autre et plus habile, ou plutôt un plus funeste procédé. (*C'est vrai !*)

Mais si je voulais, au contraire, et c'est ce que nous voulons tous ici, sans exception de nuances sur ces bancs, si je voulais, au contraire, rallier, recruter, coïntéresser, solidariser, par un lien rattaché au cœur de chaque citoyen, tous les individus, toutes les volontés, toutes les forces de la population pour la République, je ferais le contraire, et je dirais : Ce que nous vous proposons, nous, avec la commission, c'est de dire loyalement, hardiment à tous les citoyens du pays, à chaque citoyen du pays, à son foyer, dans sa demeure, dans sa commune : Réfléchis, réfléchis et juge, et quand tu auras jugé et réfléchi, prononce toi-même, choisis toi-même parmi tous tes concitoyens, parmi ceux dont le nom, venu jusqu'à toi, t'inspirera le plus de sécurité, le plus d'estime, le plus de confiance, choisis-le et nomme-le. Celui-là sera, non pas ton maître, il n'y en a point sous les républiques, mais celui-là sera ta personnification même, et cela est plus glorieux que d'être ton maître, celui-là sera ta personnification, et il sera le chef, le modérateur, le régulateur de tes institutions républicaines; il protégera ta propriété, celle de ta famille, celle de tes enfants. (*Très-bien! très-bien !*)

Une voix a gauche. Et l'Assemblée, que devient-elle ?

Messieurs, j'ai entendu une interruption à laquelle je demande à l'Assemblée la permission de répondre, en m'écartant une minute de la voie de mes pensées.

On a dit de ce côté (*l'orateur montre la gauche*) : Mais, dans cette définition peut-être trop aventurée, trop splendide, c'est possible, involontaire (vous savez comment les paroles tombent des lèvres à une tribune, sans qu'on puisse les y rappeler), dans cette définition vous avez placé trop haut les fonctions du président de la République, vous avez ainsi passé par-dessus la tête de la souveraineté véritable, par-dessus la tête de l'Assemblée nationale. Ah ! Messieurs, nous raisonnons, nous discutons ici tous de bonne foi; si quelque parole de cette nature m'est, par hasard, échappée dans la dernière phrase que j'ai prononcée, reportez-vous à l'origine, et tout à l'heure reportez-vous à la

fin du discours que j'ai l'honneur de prononcer devant vous, et vous verrez que j'ai déclaré d'avance que le partage de la souveraineté était une chimère dans la République, que le président de votre République, bien loin d'être une part de la souveraineté de l'Assemblée nationale, n'était qu'une fonction distincte, mais nullement une part de souveraineté. Je m'arrête là, et j'espère avoir satisfait aux scrupules de l'honorable interrupteur. (*Très-bien! très-bien!*)

Je reprends et je dis que je ne connais pas sur la terre de moyen plus efficace pour rattacher l'intelligence, la conscience, la volonté et la force de chaque citoyen au centre national, que d'impliquer pour ainsi dire sa volonté, son vote et sa main dans la nomination de ce pouvoir exécutif. Et vous ne ramènerez pas ainsi le pays seulement à la confiance, vous le ramènerez à ce respect croissant pour l'autorité, pour l'autorité républicaine, qui doit se retremper tous les jours dans la seule source de l'autorité véritable, dans la conscience des citoyens. Ne sera-ce pas là, en effet, Messieurs, ce suffrage universel délibéré, réfléchi, volontaire, de chaque citoyen, dans la constitution des deux fonctions de votre gouvernement; n'est-ce pas par excellence, passez-moi l'expression encore, le sacrement même de l'autorité; n'est-ce pas l'autorité la plus irréfragable qui puisse se manifester au milieu d'un grand peuple? (*Mouvement.*) Car enfin, le droit de naissance, qu'est-ce que c'est au bout du compte? Tout le monde aujourd'hui est assez éclairé pour y avoir réfléchi; le droit de naissance, c'est le droit du hasard. Le droit de primogéniture, quel est-il? Le droit du premier venu, le droit du premier sorti des flancs de sa mère. Le droit de la conquête, c'est celui qui avilit le peuple qui s'y soumet, c'est le droit de la violence et de la force brutale. Le droit divin n'est que la sanction, la bénédiction du sacerdoce sur des races royales. Il y a longtemps que ce signe n'était qu'un signe et ce symbole qu'un symbole. (*Très-bien!*)

Le droit d'hérédité enfin? Mais ce droit n'est quelquefois que le droit de l'idiotisme! (*Sensation.*)

Mais ce que nous vous proposons, au contraire, qu'est-ce autre chose que le peuple tout entier sacrant non pas son président, je vous le répète, et ne vous y trompez pas, sa-

crant sa constitution républicaine tout entière. (*Sensation.*)

Qu'est-ce autre chose que le peuple tout entier se dépouillant volontairement, homme par homme, citoyen par citoyen, de sa propre souveraineté, pour investir quoi! non pas un citoyen plus grand que lui, et ici je reviens à la pensée de mes interrupteurs, non pas un citoyen plus grand que lui, je le répète, mais un gouvernement plus collectif, un gouvernement plus universel, plus populaire, s'il se peut, que le peuple lui-même. (*Longue agitation et applaudissements prolongés.*)

Voilà, Messieurs, l'œuvre du suffrage universel que nous vous proposons de sanctionner dans votre constitution pour l'élection de votre président.

Voyez le danger de l'autre système; voulez-vous me permettre de le toucher en passant? Voulez-vous m'accorder encore quelques minutes d'attention?

De toutes les parties de la salle. Oui! oui! — Parlez! parlez!

Messieurs, retournez l'aspect de la question; considérez l'autre système, le système de l'amendement que M. Flocon vous proposera tout à l'heure.

N'êtes-vous pas effrayés, je le dirai à mon honorable et consciencieux collègue du Gouvernement provisoire : n'êtes-vous pas effrayés du rôle que vous préparez au président de votre pouvoir exécutif dans votre système?

Quoi! voilà un citoyen qui, au lieu d'être ballotté en plein soleil dans cet immense scrutin populaire qui va s'ouvrir sur tous les points de la République, sortira ici d'un scrutin de l'Assemblée nationale!

C'est du respect, sans doute; mais est-ce autant de grandeur dans le prestige? Je vous laisse à répondre vous-mêmes. (*Sensation.*)

Voilà un citoyen qui, au lieu de sortir avec six millions de voix qui attestent des millions de points d'appui dans la conscience d'autant de citoyens de la République, sortira peut-être à l'unanimité, je le souhaite sans l'espérer, ou sortira à une majorité quelconque du sein de cette Assemblée, à une majorité, savez-vous de combien de voix? A une majorité de 60, 50, 30, 20, 3 ou 4 voix peut-être. Est-ce là l'autorité, la dignité, le respect, le prestige dont vous voulez investir l'élection de votre

puissance exécutive? (*Vive approbation.*) Daignez m'accorder encore quelques minutes de votre attention. (*Oui! oui! — Parlez!*) Je dis : Sortira à un petit nombre de voix quelconque de l'urne de ce scrutin, et sera annoncé le lendemain dans le *Moniteur*, comme un événement parlementaire ordinaire, sur toute la surface de notre pays. Et quelles voix, Messieurs! Ici je reviens involontairement à une question que je regrette d'avoir à toucher, qu'a touchée hier M. Parieu, et qu'a touchée un des honorables préopinants; cette question, je ne dirai pas de la corruption, ce nom doit avoir disparu avec la source d'où elle émanait; le nom du président sortira avec la suspicion du moins de quelques brigues, car c'est le mot que cela reçoit dans la République; des voix d'hommes auxquels la malveillance, l'envie, la faction, car il faut oser descendre dans le cœur même des factions, pour y surprendre leurs mauvaises pensées, auxquels ces factions pourront dire : Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'il était ton parent et que tu voulais grandir en lui ta famille. — Toi, tu as donné au président de la République ta voix, parce qu'il était ton ami personnel, et que, dans la grandeur de sa fortune, tu voulais élever ta propre fortune. — Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'on t'a promis une ambassade; toi, parce qu'on t'a promis une préfecture... (*Interruption! — Oui! oui! — Bravos. — Sensation prolongée.*)

Messieurs, je disais et je répète... Je regrette de prolonger de quelques minutes de trop... (*Parlez! parlez!*) Je disais, et je le disais sans calomnier le moins du monde, dans ma pensée, la conscience et l'incorruptibilité des citoyens qui siégent ici au même titre que moi; mais je disais que, dans les mauvaises pensées des factions ennemies de la République et de ses pouvoirs, il y aurait des hommes qui ne manqueraient pas de dire au peuple : Celui-ci a nommé parce qu'il avait une espérance; celui-ci a nommé parce qu'il avait une ambition; celui-ci a nommé parce qu'il avait une faiblesse; celui-ci a nommé parce qu'il avait une cupidité. Citoyens, diraient les tribuns au peuple, voilà la source douteuse, voilà la source suspecte d'où la République a fait jaillir pour vous, non pas son premier pouvoir, mais sa première fonction, mais celle qui est destinée à impri-

mer, par les mains du pouvoir exécutif, au peuple la volonté souveraine de votre pouvoir législalif, et vous ne tremblez pas de l'effet possible de ces accusations ! (*Mouvement.*)

Ah ! on peut corrompre les hommes par petits groupes, on ne peut pas les corrompre en masse. On empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas un fleuve. Une Assemblée est suspecte, une nation est incorruptible comme l'Océan. Et il n'y aurait pas là une atténuation quelconque, au moins dans l'esprit des malveillants qui font toujours partie d'une population ! il n'y aurait pas là, selon vous, une atténuation, possible du moins, de la valeur, de la force de votre président ! La force !... Permettez-moi une digression que ce mot appelle à l'instant même dans ma pensée. Tout à l'heure, hier aussi, si je m'en souviens bien, on vous disait, comme à une autre époque, comme à une époque où le trône superposé à la nation n'était pas un centre, mais une domination symbolique sur le peuple, où le trône avait des intérêts séparés de la nation, on vous disait : « Prenez garde, Citoyens, de trop renforcer le pouvoir exécutif dont la force pourrait dégénérer en usurpation, et dont l'autorité, toute républicaine, toute nationale, pourrait devenir bientôt de la tyrannie contre vous-mêmes. »

Messieurs, en écoutant l'annonce de ce prétendu péril dans la situation où nous sommes, je n'ai pu, je vous l'avouerai, retenir un certain sourire sur mes lèvres; il m'a semblé voir, dans l'orateur auquel je réponds, je ne sais, passez-moi l'expression, elle n'a rien d'offensant dans ma pensée, il m'a semblé voir je ne sais quelle ironie sanglante de l'instabilité des choses humaines. Nous parlons de l'excès de force du pouvoir exécutif sur les ruines et dans la poussière d'un trône et d'un gouvernement à peine écroulés sous nos pas. (*Sensation.*)

Messieurs, ce n'est, certes, pas contre l'excès de forces qu'il faut nous prémunir. Je le disais à mon voisin en écoutant l'orateur auquel je fais allusion : Ah ! plût à Dieu que la République en fût à se prémunir contre l'excès des forces du pouvoir exécutif ! Plût à Dieu que la République fût née enfant avec toute son énergie, comme ce dieu de la fable antique qui étouffait des serpents dans son berceau. (*Très-bien ! très-bien ! Applaudissements.*)

Mais, je le répète, nous sommes loin de là; et la prudence véritable, la prudence du jour, la prudence du temps, la prudence des longues années peut-être que nous avons à parcourir avant d'avoir consolidé le gouvernement républicain parmi nous, elle doit être, au contraire, de chercher, par tous les moyens légaux, par tous les moyens constitutionnels, à créer au pouvoir exécutif militaire de la République cette force qui ne sera jamais de trop, puisque, dans nos institutions présentes, ce ne sera jamais que la force du pays lui-même.

Une dernière considération, et je finis.

En investissant votre pouvoir exécutif, dans la personne de votre président de la République, de toutes les forces morales que la nature de nos institutions peut comporter, savez-vous ce que vous faites, Messieurs? Vous faites précisément ce qu'il y a à faire dans la situation précaire où sont placées encore les institutions à leur origine; vous rendez plus impossible, en le rendant plus grave, plus odieux, plus inexcusable, l'attentat contre la République elle-même et contre les deux pouvoirs qu'elle a constitués. (*Sensation.*)

Oui, en mettant dans les mains et dans la conscience de chaque citoyen électeur de la République, le gage, la participation à cette souveraineté, dans votre élection, dans celle du président de la République, vous donnez à chacun de ces citoyens le droit et le devoir de se défendre lui-même, en défendant la République, et vous donnez aussi à chaque citoyen de l'empire le droit d'être le vengeur de ces attentats s'ils venaient jamais à contester de nouveau cette enceinte et le gouvernement du pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, je m'arrête, parce que l'aiguille m'avertit, sachez-le, et parce que j'ai épuisé... (*Non! non! — Parlez! parlez! — Mouvement prolongé d'intérêt et de curiosité.*)

Je dis, Messieurs, que je m'arrête, non pas que j'aie épuisé les mille considérations qui pourraient vous être présentées pour le système que je défends devant vous, mais je m'arrête de crainte de fatiguer inutilement et plus longtemps l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

Non, Citoyens, je m'arrête; ce n'est pas faute de raisons, mais parce que j'espère vous avoir convaincus.

Je sais bien qu'il y a des dangers graves dans les deux systèmes; qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes; qu'il y a des noms qni entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison! (*Longue sensation.*)

Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa sueur, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République!

Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée! si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains! (*Bravos prolongés. — Interruptions.*)

Eh bien! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République, bien que ses dangers soient mes dangers, et leur perte mon ostracisme et mon deuil éternel, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple. (*Mouvement prolongé.—Interruption.*)

Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir! (*Très-bien! très-bien!*)

Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. (*Nouvelle sensation.*) Peut-être périrons-nous à l'œuvre, nous? (*Non! non!*) Non, non, en effet, et il serait même beau d'y périr en initiant son pays à la liberté. (*Bravo!*)

Eh bien! si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire passée; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa République et des difficultés de ses institutions; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire; s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille

monarchie (*Sensation*); s'il nous désavoue et se désavoue lui-même (*Non! non!*), eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. (*Mouvement prolongé.*)

Je le répète, nous pourrons périr à l'œuvre par sa faute, nous, mais la perte de la République ne nous sera pas imputée! Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République; la République, telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington. (*Applaudissements.*)

Ce sera un rêve, si vous voulez! mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de Février pendant ses premiers mois! Nous le retrouverons!

Mais enfin, si ce peuple s'abandonne lui-même; s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février et en juin; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait déserter la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains!... (*Sensation.*)

Qu'il le dise! (*Mouvement.*)

Mais nous, Citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui! (*Nouveau mouvement.*)

Si ce malheur arrive, disons-nous, au contraire, le mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!* (*Sensation.*)

Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même, et soit notre absolution à nous devant la postérité! (*Très-bien! très-bien! — Longs applaudissements.*)

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DU TOME CINQUIÈME

DISCOURS ET ARTICLES. — 1846-1847.

SESSION DE 1848.

RÉVOLUTION DE 1848.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT.

